

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



École Doctorale des Humanités (ED 520)
EA 1339 – Linguistique, Langue, Parole

ÉCOLE DOCTORALE
DES HUMANITÉS

THÈSE présentée par :

Olga TURCAN

soutenue le : **27 mars 2014**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences du langage / Sociolinguistique

Le français en Moldavie : entre héritage, tradition et mondialisation

VOLUME I

THÈSE co-dirigée par :

M. HUCK Dominique
Mme GUTU Ana

Professeur, Université de Strasbourg
Professeur, Université Libre Internationale de Moldavie

RAPPORTEURS :

Mme ARDELEANU Sanda-Maria
M. FRANCARD Michel

Professeur, Université «Stefan cel Mare» de Suceava (Roumanie)
Professeur, Université catholique de Louvain (Belgique)

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M. CONDE Claude
M. TRUCHOT Claude

Professeur, Université de Franche-Comté / AUF
Professeur, Université de Strasbourg

Résumé

Ce travail interroge la place du français en Moldavie avant et après son indépendance en 1991, dans des contextes d'héritage historique, de tradition d'enseignement et de mondialisation.

Il examine l'existence d'une politique linguistique à l'égard du français et le positionnement des citoyens par rapport à cette politique. Les acteurs de la francophonie, qu'ils soient endogènes ou exogènes (comme les institutions de la Francophonie) et leur action à l'égard du français font partie du champ de recherche.

Cette étude s'appuie sur un corpus constitué de documents d'archives (1975-2010), d'une enquête sociolinguistique (2009), de textes réglementaires récents (2011-2013), d'entretiens avec des acteurs du système éducatif et de la francophonie en Moldavie, d'articles de médias et de publications statistiques.

Le croisement des analyses de discours socio-éducatifs et des changements de perspective socio-économique permet d'obtenir des éléments éclairant les problématiques abordées.

Mots clés : langue française, politique linguistique (éducative), francophonie, Moldavie, discours, représentations

Summary

This work looks at the place of the French language in Moldova before and after its independence in 1991, from the perspective of the historical heritage, teaching traditions and globalization.

It examines the existence of a language policy with respect to the French language and the positioning of the citizens in relation to this policy. The actors of the French-speaking world, whether endogenous or exogenous (such as the institutions of the French-speaking world - Francophonie) and their action with respect to the French language are part of the research field.

This study is based on a corpus made up of archive documents (1975-2010), a sociolinguistic survey (2009), recent regulations (2011-2013), interviews with actors in the education system and the French-speaking world (Francophonie) in Moldova, media articles and statistical publications.

Cross-referencing the analysis of socio-educational discourses and changes in the socio-economic perspective provides information that helps clarify the issues addressed.

Keywords: French language, language policy (education), Francophonie (French-speaking world), Moldova, speeches, representations



A ma chère famille

A mes grands-parents, Agafia et Nicolae

Remerciements

En premier lieu, je voudrais témoigner toute ma gratitude à Monsieur Dominique Huck, qui a accepté de diriger ce travail et m'a toujours soutenue pour bien le mener à terme. Sa confiance, sa discrétion et sa disponibilité m'ont accompagnée tout au long de ses années. Je le remercie pour la qualité de son encadrement ainsi que pour nos échanges qui ont été particulièrement fructueux pour moi.

En deuxième lieu, je remercie vivement Madame Ana Gutu qui a montré un intérêt pour mes recherches et a accepté la codirection de thèse, mise en place au début de la deuxième année (2008). J'ai toujours été honorée par sa promptitude et sa disponibilité, en dépit de ses multiples responsabilités professionnelles. Sa contribution sur le terrain, en Moldavie, a été extrêmement précieuse.

Je remercie les membres du jury d'avoir accepté de lire et commenter cette thèse. Grâce à leurs critiques et conseils, ce travail pourra considérablement s'enrichir.

Je tiens également à remercier les enseignants-chercheurs du GEPE, ainsi que mes pairs qui servent pour moi de modèle tant pour la qualité du travail que pour la qualité humaine : Constanze Armbrecht, Maria Zerva, Pascale Erhart, Cécile Jahan, Anna Gilg, Mirabela Navlea et Sia Tsoremi.

Mes remerciements vont également à l'équipe d'accueil LILPA, à son directeur actuel, Monsieur Rudolph Sock, ainsi qu'à son ancienne directrice, Madame Schnedecker Catherine, pour la possibilité d'ouvrir mes préoccupations de recherche à un cadre plus large et plus diversifié, à Strasbourg ou ailleurs. Je remercie également l'Ecole Doctorale des Humanités et notre interlocutrice, Mme Ramirez, pour sa promptitude.

Durant plusieurs années, j'ai mené mes recherches dans un cadre agréable de travail pour les doctorants, le Collège doctoral européen de Strasbourg, étant admise dans la promotion Rosa Parks. Je remercie l'équipe administrative, ainsi que l'Université de Strasbourg, qui a facilité mes déplacements de terrain annuels par l'octroi du soutien financier indispensable. J'ai également bénéficié d'une formation européenne et des rencontres entre doctorants d'horizons et de pays différents. J'ai une pensée à part pour eux : Elise Pape, Tenile Mascolo, Riccardo Pansini et les autres.

Je tiens également à remercier notre association des doctorants et docteurs en SHS, « Doxtra », qui, à travers le constat qu'« une thèse, ça ne s'écrit pas tout seul », crée toute une solidarité dans les moments éprouvants que les uns ou les autres traversent. Je remercie tous mes amis doxtriens, nouveaux et de longue date : Pascaline Lorentz, Stéphane Heim, Constanze Armbrecht, Stéphanie Fischer, Maria-Rosa, Julien Rohmer, Estelle Mauranne, Christophe Marianne, Jana Quinte et tous les autres !

J'adresse mes vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'avancement de mes recherches, particulièrement aux 86 participants à mon enquête sur la langue

française ; j'apporte en même temps un hommage à l'un d'entre eux qui n'est plus parmi nous.

Du côté des institutions moldaves, je remercie Doina Spataru de l'Alliance Française de Moldavie et Mme Raisa Andriuta de l'antenne de Nisporeni, ainsi que Daniela Novitchi de l'ancienne association « Alliance française de Cahul » pour leur précieux soutien dans mes démarches de recherche. Je remercie également Mme Claudia Visan de l'antenne de l'AUF à Chisinau qui m'a mis à disposition des éléments d'appui importants pour mes recherches, ainsi que le directeur de l'antenne, M. Roman Kwiatkowski.

Aux archives du Ministère de l'Éducation, mon travail n'aurait pas eu le même résultat sans l'apport du responsable, M. Gheorghe Calmoi, qui a facilité mes recherches. Je tiens à remercier également mes interlocuteurs du Ministère de l'Éducation et particulièrement Mme Eugenia Brinza pour le temps accordé.

Le moment est venu de tenir une promesse. Celle que j'ai faite aux contributeurs à mon projet de collecte de fonds « Moldova, mon amour ». Plus de 133 personnes ont financé la dernière étape de thèse (les 9 derniers mois). Je les remercie infiniment et j'exprime ma reconnaissance à chacun et chacune d'entre eux. Leur aide a été décisive pour mener à bien ma thèse. Je remercie particulièrement pour leur confiance, empathie et solidarité Carlie Comuce, Pauline Boyer, Lydie Bollard, Jean-Christophe Helary, Olivier Berard, Bert Rothkugel, Martine Escorbiac.

Mes vifs remerciements vont également à mes amis, à ma famille, à mes proches qui m'ont soutenue : Nicole Verreman, Chantal Cassard et François-Paul Debionne, Brigitte et Georges Leroy, Gabriele Verreman, Olga Karicheva et Daniel Alpern, Béatrice Isner et Yuna Guillamot.

Je remercie infiniment le noyau dur de l'équipe du projet de crowdfunding, Caroline Scheidt, Lionel Lebaut, Laurent Brancaloni et tout particulièrement son initiateur et meneur sur toute la durée, Dominique Verreman. De même, je remercie l'équipe élargie : Maria Turcan, Dorina Butucel, Liliana Cegan, Marie Fabre, Roland Perreaut.

Je remercie les médias qui ont contribué au succès du projet, particulièrement M. Didier Rose des DNA qui a lancé la presse écrite par son bel article, ainsi que la RBS, Rue89 Strasbourg, France 2, France 3 et tous les autres.

Je remercie de tout cœur M. Michel Meyer qui m'a fourni un matériel inédit pour la thèse : les mémoires de son aïeul, Charles Malgouerné, qui a enseigné le français en Moldavie, dans la ville d'Iasi, au XIX^e siècle.

Je tiens à exprimer ma gratitude à mes amis de longue date de Port-sur-Saône et de Chassev-lès-Scey qui m'ont accompagnée depuis les débuts de mon séjour en France : Gérard Sebille et Christiane, Chantal et Armand Dard, Mauricette et Hans Marweiler.

Je remercie l'association « Cultures et Loisirs » et son ancien président, Gérard Sebille, ainsi que son président actuel, M. Lescuyer Patrick, pour la contribution au

financement de cette étape cruciale de la thèse. Je remercie également son vice-président, M. Jean-Paul Mariot, maire de Port-sur-Saône et conseiller général.

Ces derniers mois, j'ai reçu une grande leçon de générosité et de solidarité de la part de mon amie Constanze et je l'en remercie infiniment. Son soutien dans cette ligne droite de la thèse a été très important, voire crucial.

Je remercie également Chantal Cassard pour son soutien sans relâche et les discussions très enrichissantes sur ma thèse, pour lesquels je ne saurais lui exprimer en mots ma reconnaissance.

Je remercie infiniment les relecteurs de m'avoir accordé de leur temps et de m'avoir fait part de leurs remarques précieuses : Gérard Sebille, Alain Verreman, Pascale Erhart, Chantal Cassard, Dorina Butucel, Maria Turcan, Liliana Cekan, Lionel Lebaut, Pascaline Lorentz, Armand Dard, Alex Mazilu et Simona Balaj, Christiane Glombitza.

Je tiens à remercier les amis de la chorale ACOR – Emanuel, Florin, Adela, Ioana, Anca, Sergiu, Gabriel, etc. – et particulièrement le Père Vasile Iorgulescu ainsi que son épouse Josefina, pour leur soutien inconditionnel ici, à Strasbourg.

Mes vifs remerciements vont à mes amis fidèles et précieux de Cahul, Ludmila Noni, Aliona Mincovschi et Serge Gaina, Ludmila Onos, Nicolae Dandis, Daniela Novitchi, ainsi qu'à mes professeurs moldaves, particulièrement à Mme Maria Antimir pour ses conseils.

Je tiens à remercier tout particulièrement le Chapitre de la Fondation Saint-Thomas de Strasbourg qui m'a octroyé, pendant deux ans, une bourse sous forme d'aide ponctuelle.

Je remercie beaucoup Richard et Geneviève Schneider pour leur invitation et accueil à la table ronde de Codifam qui m'a donné l'occasion de rencontrer des acteurs de la francophonie institutionnelle et d'avoir un échange intéressant avec eux.

Mes chers amis de Strasbourg sont également remerciés pour leur soutien précieux : Dorina, Liliana, Lionel, Olga, Daniel, Jeff, Adriana, Mesut, Katya, Elena, Adela, Alex et Simona, Victor, Josiane (ma professeure de sport).

Je remercie du fond du cœur ma famille. J'adresse ici une pensée particulière à mes parents, Valentina et Ivan Turcan. Mes affectueuses pensées vont également à mes sœurs, Inna et Maria, ainsi qu'à leurs enfants, Alexandru et Nicoleta, que je remercie de m'avoir rappelé qu'une langue étrangère s'apprend par plaisir avant tout intérêt économique. Je leur dédie ce travail, ainsi qu'à mes grands-parents, Agafia et Nicolae, qui ont joué et jouent encore un rôle majeur dans mon évolution et bonheur quotidiens.

Enfin, je réitère mes vifs remerciements à Dominique Verreman, un plurilingue (écologiste) qui a dans son répertoire la connaissance d'un langage complexe, le langage informatique. Il m'a énormément soutenue au quotidien et a su rendre l'expérience de la thèse plus facile, plus agréable et enrichissante.

- Vous avez un petit accent, vous venez d'où ?

- *Je suis Moldave.*

- Mais vous parlez bien français, comment ça se fait ?

- *On apprend le français en Moldavie et ce depuis longtemps.*

- Ah, je ne savais pas ! Il y a quelques profs de français en Moldavie ?

- *Beaucoup plus que ça ! Jusqu'en 2011, c'était la langue la plus enseignée à l'école. Il y a toute une histoire à ce sujet...*

INTRODUCTION

Ce travail sur « Le français en Moldavie » se situe dans la continuité de nos choix de formation. Il s'appuie sur notre passion pour la langue française, « exportée » en Moldavie depuis des siècles, mais aussi sur nos interrogations sur la situation du français qui ont dépassé le cadre affectif pour s'inscrire dans une démarche de recherche.

En effet, notre passion presque inexplicable pour le français remonte aux années où il était la seule langue enseignée à l'école, à côté du roumain, notre langue maternelle, et du russe, la langue commune des états de l'Union soviétique, dont la Moldavie faisait partie. Pendant les vacances scolaires, nous étudions le français en autodidacte à partir du tout premier manuel moldave de français intensif pour les roumanophones paru en 1992. Plus tard, la très bonne maîtrise du français de notre professeure du Collège de Pédagogie¹ de Cahul (ville du sud de la Moldavie), où nous nous préparions pour être institutrice, nous a beaucoup marquée. C'est ainsi que notre attirance pour cette belle langue a été orientée vers son étude approfondie qui a été réalisée à l'Université de Cahul, avec la spécialité « Langue et littérature françaises », qui nous destinait à devenir professeur de français. Lors de ces études de Licence², nous avons fait nos premiers pas dans la recherche sur la langue française par le biais de notre travail en lexicologie : « La néologie - une composante de l'avenir de la langue française » (2003).

Après un an de travail en tant que professeur de français à la même université, nous avons saisi l'opportunité d'une bourse du Gouvernement français pour effectuer un stage de perfectionnement pédagogique au Centre de Linguistique Appliquée de Besançon (juillet 2004), dans un milieu multilingue et multiculturel. Il a déterminé une ouverture pour notre parcours, ainsi que le projet de poursuivre des études en France.

Deux ans plus tard, nos démarches ont abouti à l'admission en 2^e année du Master Recherche « Plurilinguisme européen et interculturalité » de l'Université Marc Bloch de Strasbourg en septembre 2006, avec une bourse d'études du Gouvernement français.

Le choix de ce master a été fait pour l'ouverture que le champ disciplinaire de la sociolinguistique offrait, dans lequel s'inscrivait parfaitement notre projet de recherche.

Par notre Travail d'études et de recherche (T.E.R.) « La promotion de la francophonie par la coopération décentralisée franco-moldave », présenté et soutenu en septembre 2007, notre intérêt dès ce moment-là, portait à la fois sur le français dans le contexte moldave et sur la question complexe de la francophonie.

¹ Equivalent à l'ESPE en France.

² Nos études de Licence en 1999 correspondaient au niveau BAC+4, Maîtrise en France.

A travers une étude de cas de la coopération entre les villes de Cahul et de Port-sur-Saône, ce travail montrait que la coopération décentralisée pouvait jouer un rôle dans la promotion du français par les actions que les collectivités françaises et moldaves mettaient en place (manifestations culturelles, séjours des professeurs de français et des élèves moldaves en France, dons de livres en français, rencontres, conférences,...). Il interrogeait sur la nécessité, pour que le français devienne une langue fonctionnelle, de développer des projets communs. Il soulevait également des questions sur la place importante qu'occupait le français en Moldavie, particulièrement dans le champ éducatif (60 % des élèves l'apprenaient à l'école en 2006-2007) et ouvrait des pistes pour une recherche à ce propos en lien avec une éventuelle politique linguistique de l'Etat moldave. Cela a déterminé le choix de notre sujet de thèse « Le français en Moldavie », inscrite en octobre 2007, qui élargit considérablement la problématique abordée antérieurement dans la mesure où nous nous proposons d'étudier la place du français en Moldavie avant et après 1991, l'année de son indépendance.

Dans ce travail, le nom de « Moldavie » renvoie au territoire de l'actuelle République de Moldavie (ou Moldova), pays frontalier de la Roumanie et de l'Ukraine. Certaines institutions politiques françaises utilisent le nom de Moldavie³, les organisations internationales comme le Conseil de l'Europe, le Parlement européen et l'UNESCO⁴ emploient en français le nom de République de Moldova ou (la) Moldova. *Le Courrier international*, *Le Courrier des pays de l'Est* et *Le Courrier des Balkans* utilisent le nom de Moldavie, pour lequel nous optons également.

En 2007 et même antérieurement, le discours récurrent justifiant la place dominante du français dans l'enseignement des langues étrangères en Moldavie se référait à l'héritage historique.

Nous nous sommes interrogés sur cet héritage et nos recherches nous ont fait remonter au XVIII^e siècle, lorsque la langue française a connu une diffusion dans toute l'Europe, notamment dans le territoire de la Moldavie.

Ainsi, la « présence » du français en Moldavie nécessitait une contextualisation, d'abord historique et diachronique, puis, pour l'époque immédiatement contemporaine, une contextualisation liée aux devenir politique et idéologique des cadres étatiques dans lesquels la Moldavie allait s'ancrer.

Ce sont ces contextualisations, essentielles, dont les parties discursives forment le cœur, qui permettent de situer la fonction et le statut du français dans les cadres politiques et, pour partie, sociétaux en Moldavie, et de les réévaluer sur l'axe du temps.

³ Site de France Diplomatie, dernière consultation le 15/02/2014, <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/dossiers-pays/moldavie/>

⁴ Site de l'UNESCO, dernière consultation le 15/02/2014, <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/worldwide/europe-and-north-america/republic-of-moldova/>

C'est dans ce sens que nous nous proposons d'étudier les voies de diffusion du français en Moldavie et les acteurs de sa médiation, vu sa position géographique et son histoire complexe.

Appuyé sur cet héritage, un autre argument courant pour la place importante qu'on accordait au français consiste à s'appuyer sur le fait qu'il est de tradition de l'enseigner. Comme la frontière entre les termes d'« héritage » et de « tradition » est en permanente mouvance en fonction du moment où l'on se situe, nous avons opté pour un jalonnement temporel pour essayer d'éviter l'ambiguïté. L'héritage historique se rapporte ainsi à la période d'avant 1940 et la tradition se réfère à la période qui lui succède jusqu'à aujourd'hui.

Nous nous intéresserons aussi aux origines de la tradition d'enseignement du français et aux mesures de la part des autorités éducatives moldaves qui auraient pu la favoriser. Tout cela entre dans un cadre plus large où nous examinons si la Moldavie conduit une politique linguistique à l'égard du français avant et après 1991 et quel est le positionnement des citoyens par rapport à cette politique. Examiner l'existence d'une politique nous incite à observer quels autres acteurs présents en Moldavie y contribuent, particulièrement les acteurs exogènes.

Nous sommes également amenée à nous interroger sur les enjeux, notamment culturels, mais aussi politiques concernant le français en Moldavie, dans la mesure où notre travail précédent avait laissé entrevoir que, pour cet Etat, cela pourrait aussi être une manière d'entrer dans la modernité et de se rapprocher de l'Union européenne. La question du devenir de la place du français, dans un contexte changeant, doit également être examinée.

Etat de la recherche sur le sujet

Notre objet est à la croisée de plusieurs champs disciplinaires (sciences historiques, sociolinguistique, politique linguistique, ...).

Les publications annuelles du colloque international « Francopolyphonie », organisé par l'Institut de Recherches philologiques et interculturelles de Chisinau, fournissent depuis 2006 une somme de contributions sur la langue française et la francophonie en Moldavie. Dans des disciplines différentes, Ion Gutu, Ana Gutu, Elena Prus, Pierre Morel et bien d'autres chercheurs questionnent en permanence la langue française. Pourtant, il n'existe aucune étude qui traite de manière plus ample de nos problématiques.

Du côté des recherches françaises ou francophones, les auteurs touchent très peu, par une phrase ou une énumération rapide des pays de l'Europe centrale et orientale, à la situation du français en Moldavie. Truchot fait également observer que « la situation du français à l'époque contemporaine dans ces pays [la Moldavie, la Roumanie, ...] est encore peu étudiée » (2000 : 73).

Ainsi, il paraissait étonnant de constater que l'on n'accordait pas beaucoup de place dans les recherches sur la francophonie à un pays qui semblait garder le français en première position dans l'enseignement des langues étrangères, situation unique en Europe, depuis une quinzaine d'années au moins.

Il semble cependant qu'il soit possible de trouver une explication à cette absence par le fait qu'il s'agit d'un Etat encore jeune et méconnu qui, de par son histoire complexe, a traversé de nombreuses transformations politiques (partie de la principauté de Moldavie, gouvernie russe, partie de la Roumanie, république soviétique) jusqu'à son indépendance en 1991.

Le fait de faire partie de ceux qui commencent à s'intéresser à la Moldavie par cet angle comporte quelques difficultés dans la mesure où des recherches documentaires consistantes n'ont fourni que peu d'éléments précis à l'égard du français en Moldavie, particulièrement pour la période du XVIII^e au début du XX^e siècle (la première partie de notre travail). Néanmoins, nous pouvons apporter des éclairages à ce sujet grâce aux travaux de Ciobanu, Ghervas, Iorga, Lemny, Camariano-Cioran et d'autres chercheurs. Pour le cadre plus général sur l'histoire de la diffusion du français en Europe, nous nous sommes appuyé sur les ouvrages classiques de Brunot et incontournables de Coste ainsi que de Rey, Duval, Siouffi (ouvrage collectif).

Les recherches de Gutu I., Morel, Gutu A., Parmentier sur la francophonie moldave après 1991 ont fourni un regard pluriel (historique, politique, culturel) d'un objet en évolution.

Méthodologie

Après ce premier constat sur l'état de la recherche, nous nous sommes orientée vers un travail de recherche et d'analyse documentaire (produits discursifs issus de l'archive historique et/ou proférés par des acteurs politiques), ainsi que d'un travail d'enquête (entretiens et questionnaires avec des acteurs, usagers ou politiques).

Recueillir des données à l'égard de nos interrogations sur le français en Moldavie a déterminé la mise en place de plusieurs démarches, auprès des personnes susceptibles de nous offrir des éléments de réflexion, notamment, des Moldaves, acteurs privés ou représentants des institutions éducatives et de la francophonie.

En 2009, nous avons réalisé une enquête sur la langue française sur la base de deux questionnaires destinés à deux types de publics : « tout public », c'est-à-dire tout citoyen moldave locuteur ou non de français, et le public de l'Alliance française de Moldavie et de son réseau, bénéficiaire des activités que l'association organise.

Comme le champ éducatif semble présenter un intérêt central pour notre questionnement, nous avons effectué en 2010 une recherche documentaire en

Moldavie,⁵ dans les archives du Ministère de l'Éducation. Malgré l'accès peu aisé, nous avons réussi à examiner un nombre important de documents de la période 1975–2010 et retenir pour l'analyse ceux qui concernaient la langue française : manuels de français, programmes scolaires, documents relatifs à la formation des professeurs de français, aux bourses d'études pour le perfectionnement du français, etc. Comme le positionnement des langues étrangères, particulièrement de l'anglais et du français, allaient vers une inversion en faveur de l'anglais (ou une rupture pour le français ?) en 2011, nous avons choisi de traiter aussi les deux années suivantes, 2012 et 2013.

En 2012, nous avons effectué des entretiens avec la responsable des langues étrangères du Ministère de l'Éducation, ainsi qu'avec des acteurs du Ministère sur le terrain, dans les écoles (directeur d'école, professeur de français), ainsi que des échanges avec deux représentants de l'antenne de l'AUF à Chisinau. Après le travail important sur des documents élaborés par le Ministère de l'Éducation, nous avons eu l'occasion de clarifier en 2013 certains aspects liés à l'enseignement du français, ainsi qu'aux projets des acteurs de la francophonie, à travers des entretiens avec des interlocuteurs du Ministère de l'Éducation, ainsi qu'avec des anciens élèves des Classes bilingues.

Nous apporterons des compléments de méthodologie en temps utile dans chacune des parties.

Nous sommes consciente de l'influence que notre posture a eue sur les productions discursives et les interactions lors des entretiens. En effet, une grande partie d'entre eux a été réalisée avec des personnes de notre milieu professionnel et personnel. Il n'a guère été facile de mettre à distance l'objet de recherche dans la mesure où nous avons été impliquée durant plusieurs années dans l'enseignement du français.

Il est également nécessaire de tenir compte du fait que l'accès à certains documents a été restreint par le choix prédéterminé qu'un de nos interlocuteurs principaux a opéré.

Enfin, les conditions matérielles dans lesquelles nous avons dû conduire notre travail n'ont pas permis de faire autant de déplacements qu'il aurait fallu, ni de les prolonger autant que nécessaire.

La première partie de notre travail se propose d'étudier les données factuelles sur le français en Moldavie du XVIII^e siècle à nos jours. Il s'agit d'explorer les différentes voies de diffusion de cette langue et ses statuts successifs. La deuxième partie interroge l'existence de politique(s) linguistique(s) à l'égard du français à travers une lecture contextualisée de textes officiels, de propos d'acteurs éducatifs et sociaux. La troisième partie questionne les acteurs de la francophonie dans leur action en faveur du français.

⁵ Cette mobilité a été rendue possible grâce au soutien financier du Collège doctoral européen (en notre qualité de doctorante membre de la promotion 2008 - Rosa Parks) et de l'École Doctorale des Humanités (grâce au soutien de l'EA 1339 LiLPa et de son équipe interne GEPE). L'accès aux archives, situées dans la ville de Chisinau, a été facilité par la co-directrice de thèse, Mme Ana Gutu.

PREMIERE PARTIE : LES DONNEES FACTUELLES SUR LE FRANÇAIS EN MOLDAVIE AVANT ET APRES 1991

La langue française est présente de façon soutenue depuis plusieurs siècles en Moldavie. L'année 1991 est l'année de l'Indépendance de la Moldavie. Elle marque une étape dans l'évolution politique, économique, culturelle du pays. Notre travail propose de suivre la situation du français au cours de ces changements.

CHAPITRE 1 : PRESENCE ET DIFFUSION DU FRANÇAIS EN MOLDAVIE AUX XVIII^E – XIX^E SIECLES

De par sa position géographique et son histoire complexe, la Moldavie, qui a connu de multiples dominations, a subi diverses influences culturelles et politiques. Aussi la langue française a-t-elle connu plusieurs filières et acteurs pour sa diffusion sur ce territoire : les Phanariotes, les Français – de passage ou émigrés –, les enseignants de français de différentes origines, les Roumains eux-mêmes, les « Russes francisés » (Brunot⁶, VIII : 7). Nombreux sont les secteurs qui adoptent et font circuler cette langue : l'éducation, le théâtre, la presse, le commerce, l'armée, la diplomatie, la littérature et la liste pourrait être allongée.

Neagu Djuvara⁷ rappelle la place qu'occupait le français en Europe au XVIII^e siècle, particulièrement en pays roumain :

Le Français d'aujourd'hui n'a plus qu'une vague idée de ce qu'a représenté l'influence française en Europe au XVIII^e siècle et dans la première moitié du XIX^e siècle. De Lisbonne à Saint-Pétersbourg, de Stockholm à Athènes, les mœurs, les institutions, la pensée, la langue ont été partout bouleversées par l'intrusion du modèle français. Mais nulle part en Europe, l'influence française n'aura été plus profonde et plus durable qu'en pays roumain (même si le Roumain d'aujourd'hui n'en est plus toujours conscient). (1989 : 308)

1. La diffusion du français au XVIII^e siècle : démêler l'histoire

Il faut remonter au XVIII^e siècle pour aborder les éléments qui ont contribué probablement de façon importante à la présence du français et à sa diffusion sur le territoire des principautés roumaines, avec une attention particulière pour la Moldavie qui est au cœur de ce travail.

Partie de la principauté de Moldavie, apparue sur la carte politique de l'Europe en 1359, le territoire de l'actuelle république est dominé par l'Empire ottoman à l'aube du XVIII^e siècle. Après la défaite des troupes moldaves en 1711, suite à l'alliance moldo-

⁶ Pour des raisons pratiques, nous citons uniquement l'auteur, le tome et la ou les pages de l'œuvre vaste de Brunot, Ferdinand : *Histoire de la langue française (des origines à 1900 ou à nos jours* – selon la réimpression de 1967), qui contient XIII tomes publiés à Paris, Librairie Armand Colin.

Dans le cas présent, il s'agit du Tome VIII (en 2 volumes, 1209 pages) : *Le français hors de France au XVIII^e siècle*. I^{er} volume (1934) - Première partie : *Le français dans les divers pays d'Europe* : pp. 1-768 ; et II^{ème} volume (1935) - Deuxième partie : *L'universalité en Europe* et Troisième partie : *Le français hors d'Europe* ; les deux parties : pp. 769-1209.

⁷ Neagu Djuvara est né à Bucarest en 1916. Il a fait des études d'histoire, de droit et économie, de philologie et de philosophie à l'Université de Paris. Il est docteur d'État ès lettres, docteur en droit et diplômé de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (INALCO).

russe entre le prince Dimitrie/Démétrius Cantemir et le tsar Pierre le Grand, la Porte – le gouvernement de l'Empire ottoman – installe Nicolae Mavrocordat/Mavrocordato sur le trône de Moldavie et inaugure, symboliquement, le règne des Phanariotes.

Un abrégé chronologique de l'histoire de Moldavie recense des moments clés de l'histoire de la Moldavie.

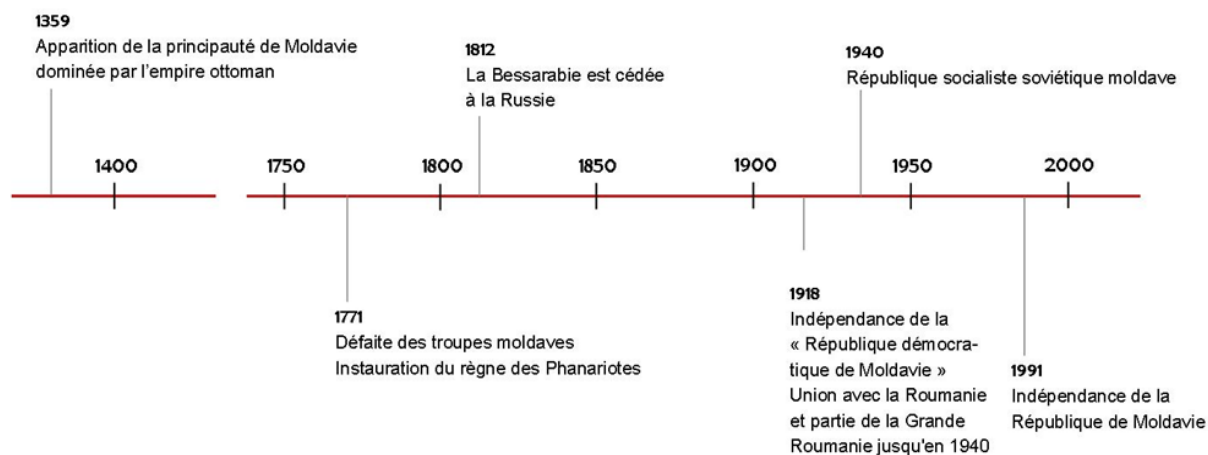


Figure 1 - Repères chronologiques de l'histoire de Moldavie

1.1. Les précurseurs : les Cantemir

Avant d'évoquer le régime phanariote et son lien avec la diffusion de la langue française, la personnalité des Cantemir mérite qu'on s'y attarde. Elle reflète l'empreinte des influences de l'éducation occidentale et orientale où la langue française avait déjà une place.

De par leurs écrits et les idées qu'ils véhiculent, les Cantemir sont considérés comme les « précurseurs des Lumières » en Europe orientale. Roumains d'origine, exilés en Russie, ouverts sur l'Europe occidentale, ces intermédiaires entre l'Est et l'Ouest ont parcouru des trajets complexes. Fils de Constantin Cantemir (prince de Moldavie de 1685 à 1693), Dimitrie Cantemir se forme à la cour de Iassi (Jassy ou Yassy ; en roumain, *Iași*) – la capitale de la principauté moldave – et, dès l'âge de vingt ans, à celle de Constantinople (actuelle Istanbul) :

[...] confié à un moine grec, formé lui-même à Cambridge par l'un des maîtres de Newton et qui apportera au jeune Démétrius ce qu'il y avait de plus raffiné parmi les Lumières (déjà existantes !) de l'Occident. De cette formation naîtra chez Démétrius, puis chez son fils Antiochus, une vocation polyglotte extraordinaire, puisqu'ils écriront ou parleront effectivement en multiples langues : le latin, le grec (ancien et moderne), le turc, le russe, le français, l'anglais, l'italien, l'allemand et, bien évidemment, leur langue maternelle, le roumain. Une formation dont on rêverait en notre temps ! (Lemny, 2009 : 11)

Installé sur le trône moldave en 1710, le prince Dimitrie accepte les offres faites par le tsar Pierre le Grand et joint ses troupes aux armées russes contre l'Empire ottoman afin d'obtenir l'indépendance de la Moldavie. Exilé en Russie après la défaite, il se consacre à l'écriture : il rédige en latin *L'Histoire de l'Empire ottoman*⁸ « qui lui vaut l'élection à l'Académie de Berlin (1714), ce qui le situe à un rang très honorable dans l'Europe intellectuelle de ce temps » (Lemny, 2009 : 12). A la demande de l'Académie berlinoise, il rédige également en latin la *Description de la Moldavie* et présente de riches informations géographiques et historiques qui montrent que « les Moldaves, comme leurs frères de Valachie ou de Transylvanie, sont des Roumains, qui tous ont les mêmes origines romanes et parlent une seule langue, vestige vivant de la latinité. » (Lemny, 2009 : 30).

Son œuvre intellectuelle commencée à Istanbul et continuée en Russie, poursuit son chemin en Europe avec son fils Antioch qui continue à nouer des liens avec l'Occident en côtoyant directement les grands hommes des Lumières (Voltaire, Fontenelle, Montesquieu). Ayant reçu une éducation remarquable⁹, le jeune Antioch entame sa carrière d'écrivain qui lui apportera plus tard la place de fondateur de la satire moderne dans l'histoire littéraire russe. Il mène également une activité importante de traduction, l'essentiel étant l'œuvre de Fontenelle – *Entretiens sur la pluralité des mondes* (cf. annexe 1). En 1725, il débute un grand projet lexicographique, le *Dictionnaire russe et français*¹⁰, qui reste inachevé, mais le rend toutefois pionnier dans ce domaine. Agé de 22 ans, il est nommé ambassadeur à Londres puis, six ans plus tard, à Paris où il rencontre les philosophes français, occasion que son père n'a jamais eue.

Loin de vouloir évoquer tout le parcours et l'œuvre des Cantemir¹¹, ces quelques éléments retenus montrent que la langue française fait partie de l'éducation de ces deux personnalités érudites. Plus encore, pour Antioch c'est la langue dans laquelle il écrit une partie de son œuvre et qu'il parle en tant que diplomate.

⁸ Joncquères, « qui est un grand admirateur de l'œuvre » (Lemny, 2009 : 138), la traduit en français : Cantimir, Demetrius (1743) : *Histoire de l'Empire ottoman*, trad. par De Joncquères. Edition Savoye, Paris, 4 vol. (cote BNU de Strasbourg : D161602/1-4).

⁹ Dans la préface à l'ouvrage de Lemny, Emmanuel Le Roy Ladurie note : « Antioch reçoit une éducation avec des précepteurs savants – un Grec, un Allemand, un Russe – puis dans une école au sein d'un monastère à Moscou et dans un couvent catholique des Capucins d'Astrakhan, lors de la campagne militaire de 1722. À 15 ans, on le trouve à l'Académie de Saint-Petersbourg, récemment fondée, où il a des maîtres de très haut niveau qui lui enseignent la philosophie de Descartes, de Locke et de Leibniz et la pensée scientifique de Newton. » (Lemny, 2009 : 13).

¹⁰ Nous n'avons trouvé aucune mention par rapport à son éventuelle publication.

¹¹ Cf. Lemny Stefan (2009) : *Les Cantemir : l'aventure européenne d'une famille princière au XVIII^e siècle*. Paris, Editions Complexe.

1.2. Médiation par les Phanariotes

Plusieurs historiens roumains affirment que l'apport des Phanariotes à la diffusion de la langue et de la culture françaises en Moldavie et Valachie a été capital.

Les Phanariotes sont des Grecs, en règle générale des lettrés, qui vivent dans le quartier de Constantinople appelé Phanar(i). Selon Caravolas¹², ils sont les « premiers Grecs à s'appliquer sérieusement à l'étude systématique du français ». Pour eux, la connaissance des langues est d'une importance majeure et, en premier lieu, la connaissance du français, qui est devenu après 1714 langue de la diplomatie (cf. *infra*).

Xenopol, dont le discours a été reproduit dans l'ouvrage « Națiunea română » [La nation roumaine] (1999 : 314-315), et Eliade (1898 : 138) mentionnent l'hypothèse selon laquelle un « fameux article du Koran » a empêché pendant très longtemps les Turcs d'apprendre les langues des « infidèles », de traiter directement avec les puissances et d'envoyer des ambassadeurs de leur « race » auprès d'elles.

Polyglottes, les Phanariotes occupent à partir de 1661 les postes de drogmans¹³, ce qui leur a permis de diriger, avec le *reis effendi*¹⁴ la politique étrangère de l'Empire ottoman :

Par leur culture, par leur connaissance des langues étrangères, [...] par les relations qu'ils réussissent à nouer avec les milieux européens de Constantinople et notamment les Envoyés des puissances, les Phanariotes deviennent, à partir du milieu du XVII^e siècle, un rouage essentiel de l'administration ottomane. (Djuvara, 1989 : 84)

Eliade l'avait déjà relevé dans son ouvrage (1898 : 138) :

Le don particulier pour les langues et surtout l'esprit de finesse des Grecs les firent préférer bientôt aux Vénitiens, aussi bien pour les négociations que pour la représentation auprès des puissances.

Sachant se rendre indispensables à la Porte, les Phanariotes obtiennent à partir de la deuxième décennie du XVIII^e siècle les postes les plus convoités – ceux de princes ou de hospodar¹⁵ de la Moldavie (1711) et de la Valachie (1716). C'est à partir des règnes du prince

¹² Caravolas Jean (1996) : « Les Grecs et l'étude du français (1750–1850) » dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 18, pp. 163-171.

¹³ « Le mot drogman est à l'origine du mot français « truchement » qui désigne un intermédiaire, l'interprète en occurrence. Ce terme, [...] dans un sens plus étroit, s'applique aux interprètes officiels de la Porte avec des diplomates occidentaux ; à partir de 1665, le grand drogman apparaît comme le chef des services diplomatiques ottomans. [...] C'est pour se passer de leurs services coûteux et ambigus que Colbert fonda en 1669 à Constantinople l'École des jeunes de langue, qui fut bientôt établie à Paris et qui devint l'École nationale des langues orientales, actuellement Institut national des langues orientales vivantes » (source : Encyclopédie Universalis, <http://www.universalis.fr/encyclopedie/drogman/>, dernière consultation le 26/08/2013).

¹⁴ *Reis-Effendi*, « chancelier de l'Empire ottoman, il a séance au divan, et il est pour l'ordinaire secrétaire d'Etat ». Source : *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des Arts et des Métiers, tome 14, 1765* ; en ligne : http://www.1789-1815.com/dict_r.htm, dernière consultation le 25/11/2013.

¹⁵ Il s'agit du « titre des princes-gouverneurs placés à la tête des provinces roumaines par les conquérants turcs (étendu par analogie à d'autres parties de l'Empire) », cf. TLFi – <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>, dernière consultation le 25/11/2013.

Nicolae Mavrocordat¹⁶ (ou Mavrocordato) que les deux principautés ont été quasi exclusivement gouvernées par des Phanariotes jusqu'en 1821.

Dans son article intitulé « Sur la pénétration des idées de l'Occident dans le Sud–Est de l'Europe aux XVII^e et XVIII^e siècles », publié en 1924 à Paris, Nicolae Iorga¹⁷ attribue le mérite de la diffusion de la langue et de la culture française en Moldavie et Valachie à quelques Phanariotes comme Constantin Mavrocordato, Alexandre Ypsilanti (Hypsilantès) et Constantin Mourousi (cf. *infra*).

1.2.1. Le prince éclairé

Selon le néo-helléniste québécois Jacques Bouchard¹⁸, Constantin Mavrocordato qui monte six fois sur le trône de Bucarest et quatre fois sur celui de Iassy de 1730 à 1769, incarne le type même du prince éclairé :

[...] Constantin met en pratique les théories du despotisme éclairé : il publie à Paris dans le *Mercure de France* la fameuse Constitution en 1742, il abolit le servage en Valachie en 1746 et en Moldavie en 1749, plus de 30 ans avant l'Autriche de Joseph II. (2005 : 44-45)

Brunot (VIII : 7) parle de cette même publication de la Constitution à Paris : « Il est curieux de constater que certains princes Phanariotes, non contents de parler français, écrivaient même dans cette langue [...] » Quant à l'introduction des premiers livres français dans les bibliothèques des principautés danubiennes, en citant Pompiliu Eliade¹⁹, Brunot observe que :

Celle d'un de ces princes, Constantin Mavrocordato, renfermait un très grand nombre d'ouvrages français, et c'est à ce prince que l'abbé Desfontaines dédia en 1744 sa traduction des œuvres de Virgile, comme à celui qui règne sur un pays où "toutes les langues ont cours", mais où "la langue française, regardée comme une langue savante, est préférée à toutes les langues modernes". (VIII : 6)

Cette affirmation sur la perception du français défini comme langue de diffusion des savoirs dans les Principautés roumaines, en préférence aux autres langues, nous mène à l'interrogation sur la présence de traits convergents avec l'image du français en Europe au XVIII^e siècle. Nous verrons *infra* que la préférence pour le français, tant dans les Principautés

¹⁶ D'après Djuvara (1989 : 96), Nicolas Mavrocordato était polyglotte comme son père et a laissé des écrits philosophiques. Sa bibliothèque qui contenait des œuvres rares de l'Antiquité et du Moyen-Age byzantin était célèbre en Europe.

¹⁷ Nicolae Iorga (1871-1940) est un esprit encyclopédique qui a laissé une vaste œuvre. Professeur à l'Université de Bucarest, il a enseigné également à la Sorbonne et au Collège de France. Il a été membre de l'Académie Roumaine et membre correspondant de l'Institut de France.

¹⁸ Bouchard Jacques (2005) : « L'aube des Lumières dans les pays roumains » dans *La Revue Historique*, vol. 2, pp. 31–51. En ligne : <http://www.historicalreview.org/index.php/historicalReview/article/view/182> (dernière consultation le 29/08/2012).

¹⁹ Eliade Pompiliu (1898) : *De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines. Etude sur l'état de la société roumaine à l'époque des règnes phanariotes*. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris. Paris, Edition Ernest Leroux, p. 157.

roumaines que dans toute l'Europe, n'était pas uniquement liée à son statut de « langue savante », mais surtout à sa fonction d'instrument de pouvoir et signe de distinction.

1.2.2. Le français obligatoire

Après Constantin Mavrocordato, un autre chapitre s'ouvre dans l'histoire de la langue française sur le territoire des principautés danubiennes avec Alexandre Ypsilanti (Hypsilantès) et Constantin Mourousi.

Selon Eliade (cf. *supra*), le prince Ypsilanti²⁰ s'entourait de Français et cherchait même à imiter, de loin, la Cour de Versailles. Les mesures réformatrices qu'il a prises dans le domaine de l'enseignement sont à l'origine de sa renommée lorsqu'il s'agit de la langue française. Plus précisément, **l'année 1776** est mentionnée dans plusieurs sources historiques (Iorga, Djuvara, Bouchard) comme l'année de l'introduction de l'étude obligatoire de la langue française, en Valachie.

En effet, il s'agit de l'édit d'Alexandre Ypsilanti publié en janvier 1776 qui constitue l'acte réformateur de l'enseignement en Valachie « à l'heure où les nouvelles idées occidentales se répandaient rapidement en Orient » (Camariano-Cioran, 1974 : 45) marquant le début de l'enseignement obligatoire. D'après Ariadna Camariano-Cioran²¹, le caractère obligatoire concerne « ceux qui avaient commencé leurs études – les boursiers notamment », à cette époque, majoritairement fils de marchands et d'artisans, qui « s'engageaient par écrit à suivre les cours jusqu'au bout », en l'occurrence à l'Académie princière (en roumain, *Academie domnească*) de Bucarest (1974 : 284-285).

En ce qui concerne la langue française, elle est mentionnée « pour la première fois en Valachie dans l'édit de 1776 d'Alexandre Ypsilanti ; pour la Moldavie, on n'en trouve aucune mention dans les édits des princes » (Camariano-Cioran, 1974 : 253) :

Et pourtant il y a lieu de croire que [...] le français faisait l'objet d'un enseignement sérieux bien avant cette date, car on ne peut s'expliquer autrement la disposition de l'édit de 1776 prévoyant qu'à défaut de professeurs de mathématiques sachant bien le grec, cette discipline pourrait être enseignée dans l'une des langues occidentales – latin, français ou italien – que posséderait le dit professeur de mathématiques [...]. (Camariano-Cioran, 1974 : 253-254)

Camariano-Cioran déduit que les élèves connaissaient déjà le français : s'ils ne l'avaient appris qu'à partir de 1776, comme certains historiens l'ont soutenu, ils n'auraient pas pu suivre les cours de mathématiques donnés en français, à l'Académie princière de Bucarest.

²⁰ Durant les périodes comprises entre 1774-1782 et 1796-1797, Alexandre Ypsilanti a été prince de Valachie et de 1786 à 1788, prince de Moldavie.

²¹ Ariadna Camariano-Cioran (1906-1993), née en Grèce, ayant vécu et mené une grande partie de son travail en Roumanie, est l'auteure d'une œuvre monumentale sur les Académies princières de Bucarest et de Iassi, publiée en roumain en 1971 et en français en 1974 (730 pages).

Au vu de ces éléments, l'année 1776 est celle où la première mention de la langue française est faite dans un acte officiel du domaine de l'enseignement, émis par le prince de Valachie. Dans les faits, l'enseignement du français et en français (les mathématiques, la philosophie) se faisaient déjà bien avant, à l'Académie princière de Bucarest. Le **caractère obligatoire** de ces cours se référait seulement à certaines catégories d'élèves stipulées par l'édit d'Ypsilanti qui prévoyait une réorganisation de l'enseignement en général et de l'Académie de Bucarest en particulier (cf. *infra*).

Une évolution similaire a lieu dans l'enseignement du français en Moldavie lors du règne de Constantin Morousi²² (1777-1782) qui, à l'instar de son homologue de Valachie, est préoccupé par la réorganisation de l'Académie princière de Iassi.

1.2.3. La langue française dans les Académies princières de Bucarest et de Iassi

Les Académies princières de Bucarest et de Iassi sont des établissements d'enseignement fondés respectivement en 1695 et en 1707²³.

D'après l'édit de réorganisation de 1776 qui fixe la durée et le contenu de l'enseignement à l'Académie de Bucarest, les études sont réparties sur cinq cycles d'une durée de trois ans chacun²⁴. La langue française est enseignée pendant *le troisième cycle* et peut être utilisée pour l'enseignement de certaines matières comme les mathématiques, la philosophie, la géographie ou l'histoire (dispensée lors des deux derniers cycles).

Camariano-Cioran note que le rapport sur l'enseignement en Moldavie rédigé vers 1792 par le métropolitain Jacob Stamati, assisté par Scarlat Stourdza, ne mentionne pas de cours de français à l'Académie princière de Iassi, pourtant il y était enseigné :

[...] il est hors de doute qu'il en avait un, puisqu'il était spécifié que dans des cas exceptionnels, en l'absence d'un bon professeur de grec, la philosophie pourrait être enseignée en français. (1974 : 101)

Le personnel enseignant des deux académies est constitué de nombreux intellectuels grecs, contraints par la domination ottomane à émigrer dans les Pays roumains, parmi lesquels des représentants de valeur de la culture grecque moderne. La plupart des professeurs²⁵ de la deuxième moitié du XVIII^e siècle avait voyagé ou fait des études en Occident et constitue, à différentes périodes, le prestige des deux académies. Polyglottes, certains d'entre eux enseignent le français ou en français, constat qui rejoint celui de

²² Le prince Morousi avait séjourné à Paris où il avait gardé de nombreux amis et il parlait « admirablement » bien le français (Brunot, VIII : 4).

²³ Un débat existe au sujet de l'année de leur création, mais nous n'entrons pas dans les détails.

²⁴ Vu la durée des études, l'Académie princière englobait également le niveau d'enseignement secondaire.

²⁵ Camariano-Cioran leur consacre les chapitres VIII et IX, pp. 363-662.

Brunot (VIII : 6) : ce sont particulièrement les écoles grecques qui contribuent à la diffusion du français et souvent des Grecs qui l’enseignent.

En 1810, après la réorganisation de l’Académie de Bucarest, le français est enseigné par deux professeurs, dont un Français – N. Sava Picolos et Laurençon (remplacé plus tard par Munier) – et ce cours rassemble le plus grand nombre d’inscrits (Camariano-Cioran, 1974 : 254).

En novembre 1813, à l’Académie de Iassi, Asachi²⁶ tient son cours théorique et pratique de géométrie (avec des applications à l’aide d’instruments apportés de Paris et de Vienne) en français, faute de manuels roumains (Camariano-Cioran, 1974 : 108). Son cours a été suivi par des fils de boyars, de citadins, ainsi que par le fils du prince.

Le public des Académies princières

De par ses recherches approfondies, Camariano-Cioran, arrive à la conclusion que « les portes des Académies n’étaient pas fermées – comme on l’a affirmé à tort – aux jeunes gens faisant partie de classes ou de couches sociales autres que celle des boyards » (1974 : 278).

A notre avis, jusque vers la fin du XVIII^e siècle la majorité des élèves provenaient des couches moyennes et inférieures de la population, alors que les fils des grands boyards avaient des professeurs particuliers. (Camariano-Cioran, 1974 : 283)

Les pressions exercées par les princes Constantin Mavrocordato en Valachie et Grégoire Ghica en Moldavie pour pousser les fils de nobles à faire leurs études aux Académies et les restrictions apportées à l’embauche des professeurs particuliers semblent avoir porté leurs fruits :

Dans la dernière décennie du XVIII^e siècle et dans les deux premières décennies du XIX^e siècle cependant, [...], à côté des fils de marchands et d’artisans, le nombre des élèves fils de boyards s’accroît considérablement (Camariano-Cioran, 1974 : 283).

Quant aux enfants des paysans, « prédestinés aux occupations agricoles et pastorales » (Camariano-Cioran, 1974 : 284), ils n’étaient pas éligibles aux bourses d’études²⁷. Ainsi, pour eux, l’accès aux études même s’il existe, est rendu presque impossible par cette disposition discriminatoire de l’édit princier à l’égard des boursiers potentiels.

²⁶ Gheorghe Asachi, né le 1^{er} mars 1788 à Hertsa (en Moldavie, aujourd’hui en Ukraine) est un poète, romancier, dramaturge, journaliste, pédagogue et traducteur roumain d’origine moldave. Après de nombreuses années d’études à l’étranger où il avait acquis une culture solide et polyvalente supérieure, ainsi que la connaissance de plusieurs langues (le polonais, le russe, le latin, l’allemand, l’italien, le français et l’anglais), Asachi retourne à Iassi en août 1812. En 1829, il publie le premier journal en langue roumaine de Moldavie « Albina Românească » qui présente des articles en français, en grec et en russe.

²⁷ Le plus grand nombre de boursiers a été atteint sous le règne d’Alexandre Ypsilanti : 75 au total, choisis dans 5 classes à raison de 15 élèves par classe (Camariano-Cioran, 1974 : 284).

Rappelons d'abord que, d'après l'édit de 1776, la langue française est prévue au troisième cycle et peut être utilisée lors des deux derniers cycles pour l'enseignement de certaines matières comme les mathématiques, la philosophie, la géographie ou l'histoire. Ensuite, comme cela a été mentionné *supra*, le caractère **obligatoire** de l'enseignement vise les boursiers et à ce sujet une précision s'impose :

Les fils de marchands et d'artisans étaient dispensés de cette obligation si, une certaine culture générale une fois acquise, ils désiraient se retirer pour entreprendre un commerce ou se spécialiser dans un métier. (Camariano-Cioran, 1974 : 285)

A l'Académie de Iassi, le caractère obligatoire concerne toute la durée de la bourse, en l'occurrence six ans. En effet, en 1803, le prince Alexandre Morousi, accorde par voie d'édit quarante bourses, « à répartir selon les besoins de ceux choisis », dont des « fils de gens honorables parmi les autochtones » (Camariano-Cioran, 1974 : 286).

Les changements politiques de la fin du XVIII^e siècle et les difficultés financières dans les deux pays, surtout après la guerre de 1806-1812, déterminent une baisse importante du nombre des bourses. Malgré cela, le nombre total d'étudiants augmente, comme d'ailleurs celui de ceux qui appartiennent aux grandes familles de boïars.

Au vu de ces éléments, ce sont probablement les fils des nobles et du clergé qui arrivent – de par leurs possibilités à financer leurs études – à suivre les cours correspondant aux cycles du niveau supérieur, y compris les cours **de** et **en français** (même si *de jure* l'Académie est ouverte à tout le monde).

Etudes et motivations sociales

A cette époque-là, les études dans les académies princières représentaient un gage de qualité et, par conséquent, de réussite ultérieure dans la vie professionnelle. Les raisons qui amenaient à les faire (et à apprendre le français) relevaient de motivations sociales. Ces études débouchaient, en partie, sur des postes importants à la Cour des princes phanariotes qui exigeaient la connaissance du français. Dans les capitales des principautés roumaines, Bucarest et Iassi, l'administration avait besoin de cette nouvelle génération capable de mener, entre autres, une correspondance en français. Les cours d'épistolographie et de rhétorique s'appuyant, d'après le choix du professeur, sur les œuvres de Montesquieu, d'Alembert, Voltaire et les théories de Condillac, forment les futurs prétendants aux postes dans les chancelleries des princes, dont ceux de diplomates.

Cela étant dit, il y avait une sorte de complémentarité écologique : les princes avaient besoin d'administrateurs de haut niveau, issu des couches supérieures, et les couches supérieures avaient vocation à participer au pouvoir en se mettant au service du prince.

Parmi les noms des anciens élèves qui résonnent dans la vie politique, il y a celui de Scarlat Stourdza (le futur premier gouverneur civil de la Bessarabie après son rattachement à l'Empire russe en 1812), élève de Nicéphore Théotokis²⁸ (Camariano-Cioran, 1974 : 306).

Le renom des académies princières

Le renom des académies princières « attirait des étudiants de tout le monde orthodoxe sud-oriental » (Djuvara, 1989 : 97) qui envisageaient d'occuper de hautes fonctions administratives dans l'Empire ottoman. Dans la catégorie des boursiers, il y a des étudiants originaires²⁹ de tous les territoires sous domination ottomane, dont des Grecs, des Bulgares, des Serbes et des Albanais.

Parmi les premiers élèves étrangers on compte deux jeunes Russes envoyés par Pierre le Grand. En 1811, parmi les élèves de l'Académie de Bucarest on compte des Russes et des Français (Camariano-Cioran, 1974 : 287).

Les étudiants étrangers venaient à l'Académie pour étudier le grec, le latin et d'autres langues³⁰, dont le français qui permettait d'accéder aux informations sur les avancées de la science et des pensées philosophiques françaises.

Les Académies constituent donc un cadre institutionnel de diffusion de la langue française, un cadre sélectif qui élargit l'accès aux études à d'autres couches sociales que les nobles (citadins, marchands, artisans, etc.) et même à d'autres peuples que celui des Principautés roumaines dans la région balkanique. Tout ceci dans une société inégalitaire où les études représentaient une distinction sociale.

1.3. Le français adopté par les princes, imité par les nobles

Force est de constater que la langue française gravitait autour du pouvoir de haut niveau. L'accès à son apprentissage était restreint à cette époque-là tout d'abord aux familles des princes et ce sont les secrétaires français qui jouaient souvent le rôle de

²⁸ Nicéphore Théotokis (Corfou 1731-Moscou 1800), théologien et philosophe majeur de la renaissance culturelle grecque, archevêque d'Astrakhan et Stavropol, professeur à l'Académie princière de Iassi (1764-1765 ; 1776-1777).

²⁹ Camariano-Cioran (1974 : 289–306) dresse une liste non exhaustive d'élèves des deux académies, la plupart de la seconde moitié du XVIII^e siècle et les deux premières décennies du XIX^e siècle, avec plusieurs détails qui révèlent soit l'origine, soit l'appartenance à une catégorie sociale ou à celle des boursiers, soit le professeur qui l'enseignait, etc.

³⁰ L'allemand et le russe ont été introduits à l'Académie de Bucarest en 1810 et leur étude a pris fin avec le départ des deux professeurs qui les enseignaient, Cokinis et Byzantios (Camariano-Cioran, 1974 : 255).

précepteurs³¹ pour leurs enfants : Jean–Louis Carra auprès de Grégoire Ghika III, Clémaron dans la famille de Constantin Morousi, La Roche et Linchou auprès d’Alexandre Ypsilanti.

Par ailleurs, parmi ces secrétaires, émigrés ou voyageurs dans les principautés danubiennes, il y avait aussi des envoyés de l’Ambassade de France à Constantinople qui « [...] furent non seulement de précieux informateurs pour l’ambassadeur et pour la Cour de France, mais aussi de véritables ambassadeurs de la culture française dans les Principautés » (Djuvara, 1989 : 85). Ces Français n’auraient pas exercé une grande influence sur la diffusion du français dans les provinces si, comme le note Brunot (VIII : 4), « les princes eux–mêmes n’avaient pas pris goût à la connaissance plus approfondie de cette langue et ne l’avait pas fait enseigner à leurs enfants ».

« De ces hauteurs », ensuite, « le français ne pouvait que descendre de rang en rang, parmi tout ce qui environnait les princes » (Brunot, VIII : 941) : à leur tour, les boïars ou nobles (en roumain, *boier*) font apprendre la langue française à leurs enfants pour que leur éducation ressemble à celle qu’on donnait aux jeunes princes. Le précepteur français qu’ils entretenaient dans leurs maisons était souvent chargé d’apprendre aussi à lire aux enfants des petits boïars (en roumain, *boierinasi*) ou à des jeunes paysans qui gravitaient autour de la résidence du maître pour accomplir diverses fonctions. Le français se propageait ainsi par le biais de l’éducation en famille, à l’aide des instituteurs français, émigrés de plus en plus nombreux vers la fin du XVIII^e siècle (pédagogues doués ou moins doués), mais également grâce à des Allemands, des Suisses, des Grecs qui se pressaient pour enseigner une langue qui, entre autres, rapportait une bonne rémunération : « Pour les émigrés, enseignant de français était un métier tout trouvé, à une époque où cette langue jouissait, dans les élites cultivées de l’Europe, d’une indéniable mode. »³².

1.3.1. Focus sur la partie orientale de la principauté de Moldavie

Sur le territoire situé entre les fleuves Prut et Dniestr, le territoire qui englobe celui de la future République de Moldavie, l’enseignement du français suivait les mêmes tendances que dans toute la Moldavie. Dans les écoles privées, plus nombreuses que les écoles publiques, les élèves (le clergé, les boïars) apprenaient la langue française ou en langue française, au détriment du grec et du latin de l’ancienne méthode. Beaucoup de jeunes recevaient une éducation en famille avec des professeurs étrangers : « des Grecs, des Allemands, des Français, etc., qui enseignaient aux enfants les langues étrangères en même temps que des éléments des autres sciences. »³³. A cette époque où le français avait le statut

³¹ Germaine Lebel consacre un chapitre (pp. 188–198) aux précepteurs et secrétaires français dans son ouvrage *La France et les Principautés danubiennes (du XVI^e siècle à la chute de Napoléon I^{er})*, publié en 1955, à Paris, aux Presses Universitaires de France.

³² Rey Alain, Duval Frédérique, Siouffi Gilles (2011) : *Mille ans de langue française, histoire d’une passion. Tome I « Des origines au français moderne »*. Paris, Editions Perrin (éd. revue et augmentée), p. 591.

de « langue internationale de l'Europe entière » (Iorga, 1918 : 84), les boïars moldaves embauchaient les précepteurs français ou francophones pour donner une chance à leurs enfants de faire partie de l'élite administrative. Dans les capitales des principautés roumaines, Bucarest et Iassi, les princes « n'admettaient guère dans des postes un peu élevés que des personnages possédant cette langue » (Brunot, VIII : 941).

A cette époque-là, semble-t-il, « les familles ne se risquaient pas encore à envoyer les jeunes gens en France »³⁴, on apprenait la langue française « exportée », si on peut la nommer ainsi : le « premier Roumain auquel ses parents ont eu le courage de faire faire le voyage à Paris pour y terminer son éducation » (*ibid.*) était un Moldave, nommé Georges Bogdan (arrivé en 1804).

1.3.2. Le relais de la presse

La presse occidentale en langue française a largement contribué à la diffusion de cette langue en Moldavie. Implicitement, certes, car l'intérêt des abonnés était en premier lieu de s'informer sur l'actualité politique en Europe, ainsi que sur celle qui les concernait de plus près, et ensuite de faire la lecture des rubriques littéraires.

En effet, dans la capitale moldave, autour de l'année 1780, les abonnés à la presse occidentale étaient relativement nombreux. A part le prince régnant, des cercles restreints de boïars, de prêtres, de médecins lisaient les titres français comme *Le Mercure de France*³⁵ (revue politique, historique, philosophique et littéraire), *Le Journal de Francfort*³⁶ et *Le Journal littéraire*. Comme le note Djuvara (1989 : 123), il s'agit d'un abonnement moins cher, pris à Vienne « par l'entremise du Consulat d'Autriche, qui bénéficiait d'ailleurs, à cette fin, de courriers spéciaux entretenus pas le gouvernement moldave ».

³³ Pascu Ștefan (dir.) et al. (1983) : *Istoria învățământului din România (de la origini până la 1821)* [L'histoire de l'enseignement en Roumanie (des origines jusqu'en 1821)], vol. I. Bucarest, Edition Didactique et Pédagogique [Didactică și Pedagogică], pp. 264-268 (c'est nous qui traduisons).

³⁴ Brunot, VIII : 7

³⁵ Source : <http://gazetier-universel.gazettes18e.fr/periodique/mercure-de-france-2-1778-1791>, dernière consultation le 15/01/2014.

³⁶ *Le Journal de Francfort*, du n° 197 du 16 juillet 1802 au n° 365 du 31 décembre 1802, a été numérisé par Google et peut être consulté en ligne sur <http://books.google.fr/>, dernière consultation 22/10/2012. Sur plusieurs pages le nom de la Moldavie apparaît.

En 1790 apparaît le premier journal bilingue roumain–français à Iassi, le *Courrier de Moldavie*³⁷, à l’initiative de Potiomkin (commandant des troupes russes installées à Iassi pendant la guerre russo–turque de 1787–1792), publication soutenue financièrement par les boyars moldaves. Le journal autrichien *Wiener Zeitung* mentionnait dans un de ses numéros que le *Courrier de Moldavie* était une rareté et qu’il avait deux colonnes, une dans la langue du pays et l’autre en français. Iorga suppose que l’auteur du texte roumain était Scarlat Stourdza³⁸, une personne très instruite ayant fait des études à Leipzig. Le texte français aurait pu être écrit par un des officiers étrangers au service de la tsarine russe, comme le prince de Ligne (Cabac, 2011 : 31). Pendant ses deux années de parution, les articles du *Courrier* ont traité ou repris des sujets relatifs aux actions militaires, à la Révolution française et aux autres événements principaux en Europe.

1.3.3. Le contact avec les officiers

Lors des conflits russo-turcs sur le territoire des principautés danubiennes, surtout en Moldavie, le contact avec des officiers russes ou des recrutés polonais, anglais, allemands et français dans l’armée russe – qui « parlaient tous plus volontiers le français que le russe » – a favorisé, selon Brunot, la diffusion de la langue française dans les salons roumains « où la conversation n’eût plus lieu que dans cette langue, surtout à partir de 1769 » (VIII : 8). Les Russes, semble-t-il, « aimaient séjourner dans un pays où les accueillait à bras ouverts des populations hospitalières » (*ibid.*) de Moldavie. En dehors du champ de bataille, les nobles russes³⁹ « s’amusèrent de leur mieux » en apprenant à toute une jeunesse séduite par leur exemple à « aussi bien danser que prononcer le français » (Eliade, 1898 : 184) :

³⁷ « L’occupation russe de 1788 et l’installation de Potiomkin à Iassi sont des épisodes importants pour l’apparition du premier journal autochtone – le *Courrier de Moldavie*. Potiomkin, le favori d’autrefois de Catherine de Russie, fait paraître le 18 février 1790 à Iassi, un journal bilingue. Par l’intermédiaire du journal, l’Europe et, en premier lieu, la cour française ainsi que les philosophes français – en particulier, Voltaire et Diderot – apprendront les nouvelles conquêtes de la tsarine russe », cf. Cabac Ludmila (2011) : *Le rôle de la presse française dans l’apparition et le développement de la presse dans les pays roumains*, pp. 29–30 ; Université « A. Russo » de la ville de Balti, République de Moldavie. En ligne : http://www.libruniv.usb.md/bibl_digit/bibl_digit.htm, rubrique *Generalitati*, n° 17 (dernière consultation le 22/10/2012).

³⁸ Cf. *supra*, Scarlat Stourdza était une personne de confiance pour les Russes, gouverneur civil de la Bessarabie en 1812, gendre du prince Constantin Morousi ; cf. le Tableau généalogique de la famille Stourdza (Ghervas, 2008 : 599).

³⁹ Selon Dujin Nicolas, le système hiérarchique que Pierre I^{er} « fixe en 1722 dans la Table des Rangs garantit à la noblesse dès le premier grade d’officier, la possibilité pour des roturiers de devenir officier étant confirmée par l’oukase de 1714. » Source : Dujin Nicolas (2008) : « L’État russe et ses officiers. Usages de la récompense dans l’armée russe (1796–1853) » dans *Hypothèses*, n° 1, <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2008-1-page-221.htm>, p. 222 (dernière consultation le 08/08/2013).

Si les Phanariotes donnèrent les premières leçons de français à l'aristocratie moldo-valaque, ce furent certainement les Russes qui leur enseignèrent à le bien prononcer. (Eliade, 1898 : 183–184).

L'avis d'autres historiens considérant que ce sont les Moldaves qui étaient les plus concernés par l'apprentissage du français à l'époque de « l'influence russo-française » (qui reste valable au XIX^e siècle également), Eliade l'explique par le facteur du « voisinage » :

Ce furent les Moldaves qui connurent les premiers les Russes en 1711. La Moldavie était toujours la première province envahie en temps de guerre, c'était elle qu'on désertait en dernier lieu ; elle constituait le plus souvent, le quartier général des armées russes et le théâtre de la guerre. (1898 : 189)

Nous reviendrons sur la question des Russes et de leurs liens avec la langue française dans la partie consacrée au XIX^e siècle.

D'autres officiers, français ceux-ci, qui avaient dû quitter la Pologne après le premier démembrement de 1772, se sont établis dans les principautés danubiennes, « aussi le français y fut-il de plus en plus appris et parlé [...] ». » (Brunot, VIII : 8).

1.4. Voies de diffusion, statut et fonctions du français (récapitulatif)

1.4.1. Voies de diffusion du français

La diffusion de la langue française en Valachie et Moldavie, comme nous l'avons évoqué *supra*, emprunte différentes voies.

La voie du pouvoir politique et de la diplomatie

Pour le gouvernement de l'Empire ottoman et les princes phanariotes nommés à la tête des principautés de Moldavie et de Valachie, le français représente l'outil indispensable à maîtriser dans le domaine de la politique (étrangère) et des relations diplomatiques au début du XVIII^e siècle. L'administration de haut niveau constituant la couche sociale dominante qui entoure le prince s'empare de cette langue à usage diplomatique, succombe à son prestige et en même temps le renforce, par les attributs de la domination.

La voie de l'éducation

Le français fait partie d'abord d'une éducation en famille avec des précepteurs, personnalités françaises, grecques ou d'autres nationalités, renommées auprès du prince ou moins connues auprès des familles des boïars. La diffusion du français relève d'un processus qui commence par le « haut » de la société et qui touche, par un système d'imitation, ceux qui aspirent à une ascension sociale.

Ensuite, l'enseignement du français devient accessible à un nombre plus grand d'apprenants inscrits dans les écoles privées. Il est souvent dispensé par des Grecs, rarement par les Français, car ils sont encore en nombre réduit sur le territoire des principautés roumaines.

Les Académies princières patronnées par les Phanariotes se déclarent ouvertes à tous, mais les possibilités de financer leurs études appartiennent plutôt aux nobles, à côté des boursiers d'autres couches sociales dont le nombre diminue d'année en année selon le budget princier disponible à cet effet (cf. Académies princières).

La voie de la culture

Frijhoff (1998 : 17) insiste sur l'idée que « langue et culture vont de pair » et que la diffusion du français n'a pas pu se faire sans l'existence au préalable d'« une base fertile constituée par l'action politique, l'économie, la prédominance scientifique, l'expansion culturelle. »

Les princes phanariotes éclairés et les familles de nobles roumains se focalisent autour du « français considéré [...] comme symbole, icône de la culture »⁴⁰. Pour eux, cette culture renvoie à la politesse, aux mœurs, au raffinement qui sont retrouvés dans la mode, la cuisine, le théâtre français, etc. Le monde des salons se distingue par leur marque dominante – les échanges en langue française ; les officiers, avec leur double appartenance (sociale et sociétale) à la noblesse, y prennent part. Ceux qui veulent faire partie des couches dominantes, de près ou de loin, vont adopter le français de la même manière, autant qu'ils le peuvent.

A cette multiplicité des voies s'oppose l'unicité des couches sociales qui transportent la langue française, plus précisément la classe sociale dominante.

1.4.2. Statuts et fonctions

La valeur qu'on attribue à la langue française correspond à un certain **statut** :

- **symbolique**, en l'occurrence celui de marque sociale, de prestige ;
- **fonctionnel**, celui de langue diplomatique, par exemple, qui dans ce cas précis coïncide avec la **fonction** du français en tant que langue diplomatique.

Dans d'autres cas, comme nous l'avons montré *supra*, le statut peut déterminer la fonction/l'usage de la langue française (cela pourrait être valable pour toute autre langue).

⁴⁰ Rey Alain, Duval Frédérique, Siouffi Gilles (2011) : *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*. Tome II « Nouveaux destins ». Paris, Editions Perrin, (éd. revue et augmentée), p. 45.

Les quelques valeurs ou statuts dont il s'agira *infra* relèvent du symbolique (l'universalité, le français de la mode) ou du fonctionnel (langue des traités, de la diplomatie ; langue des Lumières).

L'universalité

Comme le note Charles Bruneau, lorsque « le petit peuple de Paris conservait son parler et chaque village de France avait son patois »⁴¹, c'est-à-dire avant que le français devienne la langue de toute la France, l'idée du français « langue européenne », voire « universelle », au XVIII^e siècle fait déjà son chemin. Elle s'appuie, d'après Gilles Siouffi⁴², d'abord sur toute une série de textes en sa faveur dont la plupart sont produits par des Français, ensuite sur quelques personnalités représentatives et, non pas en dernier lieu, sur l'idée d'une langue française devenue « langue des traités » et, plus généralement, « langue diplomatique » en Europe.

[...] Voltaire est un jalon important de la popularisation de cette doxa : on peut citer des pages du Siècle de Louis XIV, du Dictionnaire philosophique, ou de l'article « Français » de L'Encyclopédie. Autour de 1750, forts de quelques témoignages ou de quelques éléments factuels nouveaux, les commentateurs sont volontiers triomphalistes. Parmi les textes emblématiques, citons l'article « Langue » de L'Encyclopédie, dû à Beauzée [...]. Ou la préface du dictionnaire de Trévoux de 1771 [...]. (Siouffi, 2010 : 15)

Parmi les textes apologétiques les plus célèbres en France, le discours de Rivarol⁴³ sur, comme il le note lui-même, « cette honorable universalité de la langue française, si bien reconnue et si hautement avouée dans notre Europe », avait remporté le prix de l'Académie de Berlin en 1784. C'est une œuvre assez critiquée, par ses concurrents tout d'abord et ultérieurement par des chercheurs, car elle contient des erreurs (selon Brunot) et se base moins sur des faits, mais plutôt sur des représentations de la langue française comme sa clarté, son charme, sa perfection, sa richesse (« la langue française fournit à tout »), son génie, etc. Siouffi considère ce texte comme « un pilier essentiel de l'imaginaire linguistique des Français [...] »⁴⁴ et remet en cause les représentations concernant l'universalité de la langue française en Europe au « siècle des Lumières », en faisant également référence aux critiques de Brunot (1935), de Seguin (1999), qui ont tendance à la relativiser. En effet, le français coexistait au XVIII^e siècle avec l'allemand, l'italien, l'anglais, l'espagnol, mais il semble rester l'une des langues européennes qui connaisse la plus large diffusion et

⁴¹ Bruneau Charles (1969) : Petite histoire de la langue française. Des origines à la Révolution. Paris, Editions Armand Colin, p. 278.

⁴² Siouffi Gilles (2010) : « De l'"universalité" européenne du français au XVIII^e siècle : retour sur les représentations et les réalités » dans *Langue française*, 2010/3, n° 167, www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LF_167_0013, pp. 13–29 (dernière consultation le 17/01/2014).

⁴³ Rivarol Antoine de (1784) : *De l'universalité de la langue française : discours qui a remporté le prix à l'Académie de Berlin*. Berlin, Paris, Chez Bailly [etc.], 1784.

⁴⁴ « [...] si nous entendons par là un ensemble de représentations plus ou moins explicitées consolidant la forme de «sécurité linguistique» – ou de «sur-sécurité» – que le locuteur d'une langue se construit parfois dans ses usages, face aux possibles insécurités. » (Siouffi, 2010 : 18).

utilisation dans les classes aristocratiques grâce, entre autres, au statut et/ou fonction de « langue de culture » et celle « de cour » ailleurs qu'en France. Les circonstances y ont été favorables et les situations très diverses, sans négliger la représentation diplomatique importante en Europe due à la politique française et à ses nombreux envoyés – ambassadeurs, secrétaires à plusieurs rôles/missions :

Louis XIV avait déjà su jouer la confusion des genres dans ses représentations à l'étranger. Culture, affaires, diplomatie : tout était associé dans un mode d'action hybride qui servait d'abord la cause de Versailles⁴⁵.

Nos recherches montrent que l'*universalité* de la langue française au XVIII^e siècle ne renvoie pas à la *quantité* des locuteurs, mais à leur *qualité* : comme c'était le cas dans les Pays roumains, en France et dans toute l'Europe, ce sont les classes dominantes qui l'apprennent et qui en font usage. Le français est *universel* dans la mesure où il est adopté par tous les gens qui comptent socialement. Donc, une universalité, qui s'étend et se réduit en même temps à une élite au pouvoir, privilégiée et riche (les monarques, despotes éclairés en partie, la noblesse, dont celle de cour⁴⁶).

Langue des traités, de la diplomatie

Etant de plus en plus limité dans ses emplois, le latin cède le terrain au français « comme langue des études, des recherches, des doctrines [...] » (Brunot, VIII : 985). Dans la diffusion des savoirs, « plusieurs institutions d'enseignement importantes et riches d'expérience se détournent de cette langue »⁴⁷ en Europe.

En politique, le français a été progressivement choisi dans les correspondances diplomatiques, en faisant également son chemin en tant que « langue des traités » : accidentellement en 1714 – le traité de Rastatt (Seguin dans Chaurand, 1999 : 251), « avec la réserve de la primauté du latin » en 1736, dans la convention de Vienne, ainsi qu'en 1748 – le traité d'Aix-la-Chapelle et « sans condition ni réserve » à partir du traité de Hubertsbourg, en 1763, jusqu'à celui de Versailles (*ibid.*, Seguin cite Brunot⁴⁸).

Une spécificité linguistique présente le traité de Kutchuk-Kaïnardji, signé à l'issue de la guerre russo-turque en 1774, qui permet à la Russie de devenir la protectrice des orthodoxes de l'Empire ottoman et, de par cette qualité, d'intervenir au nom des Pays roumains. Rédigé au départ en trois langues (russe, turc, italien), il a été ultérieurement publié en français par Catherine II, pour une diffusion plus large, ce qui accentue l'idée d'une langue française dont l'emploi se généralise en Europe.

⁴⁵ Rey, Duval, Siouffi (2011 : tome II, p. 46)

⁴⁶ Voir au sujet de la noblesse en France l'article de Leferme-Falguières Frédérique (2000) : « La noblesse de cour aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans *Hypothèses*, n° 1, pp. 87–98. www.cairn.info/revue-hypotheses-2000-1-page-87.htm (dernière consultation le 14/04/2013).

⁴⁷ Rey, Duval, Siouffi (2011 : tome I, p. 582)

⁴⁸ Brunot, V : 420

Langue des Lumières

Le mouvement de renouveau culturel et philosophique, appelé les « Lumières », initié par l'Angleterre et mené de manière plus intense par la France au XVIII^e siècle, ne connaît pas de frontières. Les idées nouvelles de Montesquieu, Voltaire, Diderot, d'Alembert marquent ce siècle et circulent dans toute l'Europe en langue française. Elles touchent les « despotes éclairés » comme Joseph II de Habsbourg, Frédéric II de Prusse ou Catherine II de Russie, ainsi que les élites cultivées qui forment des réseaux nationaux et européens, échangeant livres et correspondance.

Le français à « l'âge des philosophes »⁴⁹ dispose de plus en plus de bibliothèques publiques et de salles de lecture, fondées par de riches particuliers ou à partir de souscriptions publiques. C'est la langue des cafés et des salons littéraires, des académies et des loges, de la presse – *le Journal des savants*, *le Mercure de France* – « qui contribue à la constitution d'un espace public savant, malgré la censure, toujours active »⁵⁰.

L'ouvrage phare en langue française de cette époque des Lumières est *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, déjà cité, qui constitue un ensemble de trente-cinq volumes auquel ont collaboré plus d'une centaine de savants, de philosophes et de spécialistes divers, sous la direction de Diderot et de d'Alembert. Plus de vingt mille collections diffusées à travers l'Europe à la veille de 1789 ont apporté leur contribution au rayonnement de la langue française et aux idées qu'elle véhiculait dans le milieu appartenant, « comme l'a montré Robert Darnton, [...] à l'aristocratie éclairée, aux professions libérales, au monde des négociants [...] »⁵¹.

Les livres circulaient, la presse en français était lue, le français des Lumières ne s'arrêtait pas à la frontière des Principautés danubiennes. Selon Marie Trepš⁵² (2009 : 349),

dans les principautés, les bibliothèques humanistes commencent à réunir des ouvrages français, notamment l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert. Des mots d'origine française tels fantezie, paradă, neant, avocat, activitate, argument apparaissent déjà dans des écrits [en roumain] du XVIII^e siècle. Parallèlement, un vocabulaire philosophique en relation avec des notions françaises est introduit : analogie, eroare, formă, idee, logică, imaginație, sensibilitate.

D'un côté, les princes phanariotes, les boïars moldaves et valaques et tous ceux qui souhaitent les imiter, augmentaient la *demande* de ressources pour l'éducation en langue française. De l'autre côté, tous les éléments qui vont être énumérés concouraient pour *la* satisfaire : les précepteurs, les enseignants grecs et français, les commerçants de livres, les

⁴⁹ Bruneau (1969 : 253)

⁵⁰ Encyclopédie Larousse en ligne, dernière consultation le 28/11/2013 : www.larousse.fr/encyclopedie/divers/si%C3%A8cle_des_Lumi%C3%A8res/130660

⁵¹ Selon l'historien Roger Chartier, interviewé par Pierre le Hir pour *Le Monde des Livres*, 15 janvier 2010 ; en ligne : www.unjournaldumonde.org/2008/03/22/1751-1767-lencyclopedie/ (dernière consultation le 26/11/2012).

⁵² Trepš Marie (2009) : *Les Mots migrants. Les tribulations du français en Europe*. Paris, Editions du Seuil.

pensions françaises se multipliaient, car les démarches administratives étaient simples et le manque d'écoles publiques assez important (en Moldavie), selon Dumas (2012 : 6).

Le français de la mode

Le goût de l'Europe pour les modes de Paris, ainsi que pour le théâtre français et la cuisine française, favorise l'utilisation du français hors de France.

Il n'y a aucun Prince qui n'ait plusieurs François à sa Cour ; qui n'entretienne des comédiens François ; qui ne se fasse habiller par un tailleur François ; qui n'ait au moins un valet de chambre François ; et à qui il ne faille un ou plusieurs cuisiniers François. Les autres grands Seigneurs et petits grands Seigneurs suivent ces exemples [...]. (Brunot, VIII : 941)

Pour vendre leurs produits à la mode, les commerçants français parlent seulement leur langue, car ils n'en connaissent pas d'autres et, d'après Brunot, « ils ne s'en soucient pas » (VIII : 933). Ils traversent les Principautés à la recherche de nouveaux débouchés.

Nous nous interrogeons plus haut sur l'existence des convergences entre la perception du français dans les Pays roumains et le(s) statut(s) du français en Europe au XVIII^e siècle. Vu les éléments exposés *supra*, nous pouvons affirmer que la convergence ne concerne pas tant le critère territorial ou un espace géopolitique (Principautés roumaines ou pays européens), mais plutôt le statut social des locuteurs (nobles ou classes dominantes) par le biais de laquelle les différents statuts du français se profilent au XVIII^e siècle. La classe dominante en Europe l'adopte non seulement en tant qu'outil de communication, mais aussi et surtout comme instrument de pouvoir, signe de distinction et marque de prestige.

Il est à mentionner que la France favorise l'engouement envers la langue française et envers tout ce qui est français. En effet, la volonté du roi de France est de consolider le statut et l'usage du français et, par conséquent, son pouvoir royal : il encourage l'utilisation du français dans tous les domaines de la science ; il fait même introduire subrepticement le français dans le traité de paix de Rastatt (déjà mentionné), fait qui marque ses débuts de langue diplomatique en Europe.

D'ailleurs, pour définir cette tendance à admirer passionnément tout ce qui est français et à l'imiter, tendance adoptée par la noblesse de l'Europe, les Anglais ont inventé le mot *gallomanie*⁵³ – du latin *Gallus* (« Gaulois ») et *manie*. Une tendance qui fait que la langue de la Cour de Versailles accompagnant mode, étiquette, correspondance et

⁵³ A présent, nous utilisons également le terme de « francomanie » pour désigner l'amour excessif de la France, des Français.

d'autres domaines, arrive même à se substituer à celle de certains monarques⁵⁴ (par exemple, Gustave III de Suède aurait mieux parlé français que suédois).

2. Le français au XIX^e siècle

2.1. Changement de cap

En 1812, suite à la Paix de Bucarest⁵⁵, la partie orientale de la principauté de Moldavie, appelée également Bessarabie⁵⁶ (une autre dénomination du territoire de la République de Moldavie, à l'exception de quelques régions frontalières du sud et du nord qui font à présent partie de la Roumanie et de l'Ukraine) a été cédée à l'Empire russe sous Alexandre I^{er}.

Désormais, le regard de l'administration centrale de la nouvelle province ou gouvernie⁵⁷ est orienté vers Saint-Pétersbourg, ou plutôt vers Odessa – la « capitale »⁵⁸ de la « Nouvelle Russie », selon le souhait de Catherine II.

En même temps, la ville de Iasi garde sa proximité, physique⁵⁹ et, dans une certaine mesure, culturelle à l'égard de Chisinau. D'ailleurs, la population de la Bessarabie avait dix-huit mois pour faire le choix de rester dans la nouvelle province ou d'émigrer en Moldavie occidentale, encore sous régime phanariote.

⁵⁴ Selon Leclerc, « La plupart des têtes couronnées (Frédéric II de Prusse, Catherine II, Marie-Thérèse d'Autriche, Gustave III de Suède, etc.) apprenaient le français et l'utilisaient dans leurs correspondances. Le cas de Gustave III, roi de Suède de 1771 à 1792, fut même exceptionnel. Ce dernier connaissait mieux le français que le suédois. Grand admirateur de Voltaire, Gustave III lisait dans leur version originale française les philosophes des Lumières. L'étiquette de la cour de Suède était une transposition de celle de Versailles ; on s'y habillait à la française. Ayant reçu une éducation française, Gustave III fut l'un des plus francophiles des rois d'Europe. » Source : Leclerc Jacques (2012) : « Le français au siècle des Lumières (1715-1789) » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, 23 janvier 2012, [http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/hist_fr_s7_lumieres.htm], (dernière consultation le 04/11/ 2012).

⁵⁵ Le Traité de Bucarest, signé le 28 mai 1812 entre l'Empire ottoman et l'Empire Russe, termine la guerre russo-turque de 1806-1812. Il n'a été ratifié par Alexandre I^{er} que la veille de l'invasion de la Russie par Napoléon. « Par le traité de Bucarest, la Moldavie orientale entre le Dniestr et le Prout, soit un territoire de 45 000 kilomètres carrés avec cinq forteresses, 17 villes, 685 villages et une population d'un demi-million d'habitants, cessait d'être une dépendance de la Turquie pour devenir une province russe. » (Ghervas, 2008 : 60).

⁵⁶ Le nom Bessarabie provenant, semble-t-il, de la dynastie Basarab, qui avait dirigé les régions de Valachie et non pas de Moldavie, serait peu approprié, d'après Ghervas (*ibid.*).

⁵⁷ « Gubernii » – statut pour l'administration des gouvernements de l'Empire russe institué en 1775 par Catherine II ; le découpage administratif de l'empire dure près d'un siècle.

⁵⁸ *Odessa* est un port, fondé par Potemkine et gouverné de 1803 à 1814 par le duc de Richelieu, futur ministre de Louis XVIII. En 1815, on y trouve une puissante colonie française et occidentale (d'après Ghervas).

⁵⁹ Iasi (Iassi) est à moins de 130 km de la ville de Chisinau – le centre administratif de la Bessarabie à partir de 1812 (selon d'autres sources, en 1818) et la capitale de l'actuelle République de Moldavie. Pour information, la distance Chisinau – Saint-Pétersbourg est de plus de 1800 km ; Chisinau – Odessa : autour de 180 km ; Chisinau – Kiev : environ 480 km. On ne parle pas encore de la ville de Moscou à cette époque-là (<http://ladistance.fr/>).

Tout au début, pour s'attirer les sympathies des boïars moldaves, les autorités russes ont confié la fonction de premier *gouverneur civil* de la Bessarabie à Scarlat Stourdza⁶⁰ (cité *supra*). Cet esprit cultivé (ancien élève de l'Académie princière de Iassi⁶¹) et ouvert aux idées des Lumières, « issu d'une famille aristocratique moldave qui comptait parmi ses membres des princes des pays danubiens et différents officiers nobles » (Ghervas, 2008 : 24), s'est installé avec sa famille en Russie après 1792. A la même époque, il a travaillé en qualité de co-auteur, avec le métropolite de Moldavie Jacob Stamati, sur un rapport (Camariano-Cioran, 1974 : 100) qui contenait des propositions de modernisation de l'instruction publique en Moldavie et qui prévoyait le grec et le français comme langue de l'enseignement⁶² (cf. La langue française dans les Académies princières, 1^{ère} partie, chapitre 1, point 1.2.3.).

Durant le temps relativement court (un an et quelques mois) pendant lequel Scarlat a été au pouvoir, c'est son fils, Alexandre Stourdza⁶³, fonctionnaire de la chancellerie russe, qui a été chargé d'élaborer le premier projet d'organisation de la Bessarabie, visant à conserver les coutumes locales, les lois, y compris la langue roumaine. Par ce projet, approuvé par le tsar Alexandre I^{er} (élevé par le colonel suisse de La Harpe⁶⁴ qui lui avait enseigné les principes libéraux et le sens de la justice), la Bessarabie obtenait une sorte d'autonomie, préservée durant son règne, mais supprimée à partir de 1828, ayant des répercussions dans divers domaines, y compris linguistique.

2.2. « Arlequin ethnographique »

Rappelons au passage la campagne de colonisation de la province commencée en 1814. Les Bulgares et les Gagaouzes (peuple turcophone orthodoxe) arrivent en masses compactes dans la région du sud. Le gouvernement russe amène des Allemands⁶⁵ des principautés de Wurtemberg et de Bavière, de Bade et d'Autriche, et les établit sur les bords de la rivière Sarata, en leur accordant de nombreux privilèges : exemption d'impôt pour

⁶⁰ En Bessarabie, Scarlat Stourdza détenait déjà le bourg moldave de Soroca et les terres environnantes offerts par son épouse, Soultana Mourousi, descendante d'une ancienne famille phanariote et la fille du prince de Moldavie Constantin Mourousi (1777-1782), dont il a été question dans la partie consacrée au XVIII^e siècle.

⁶¹ Selon la liste des élèves élaborée par Camariano-Cioran (1974 : 306).

⁶² Nous n'avons pas d'informations sur la mise en place des propositions faites dans ce rapport concernant les langues, car l'édit de 1803 du prince régnant Alexandre Mourousi, le beau-frère de Scarlat Stourdza, ne renseigne pas sur les matières enseignées à l'Académie princière de Iassi à cette époque-là (selon Camariano-Cioran, 1974 : 103).

⁶³ Selon Ghervas, Alexandre était un « patriote roumain avant la lettre » (2008 : 62).

⁶⁴ Cf. Rey Marie-Pierre (2013) : « La Harpe éducateur du futur Alexandre I^{er} » dans Rjéoutski, Vladislav, Tcoudinov, Alexandre (dir.) *Le précepteur francophone en Europe (XVII^e-XIX^e siècles)*. Paris, Edition L'Harmattan, pp. 259-272.

⁶⁵ Un siècle plus tard, suite au pacte germano-soviétique d'août 1939, les 93 000 Allemands de Bessarabie sont conduits de force à bord de bateaux réquisitionnés sur le Danube, qui vont les transporter vers Vienne en Autriche : les nazis vont les installer en Pologne occupée (*Umsiedlung*). Ce fut le cas de la famille d'un des présidents d'Allemagne : Horst Köhler.

10 ans et de service militaire pour toujours (Ciobanu, 1941 : 29). Ces vagues de colonisation transforment la démographie de Bessarabie à l'image d'un habit rapiécé d'un « arlequin ethnographique » (Iorga, cité par Bratianu, 1995 : 46). Le régime russe accorde des privilèges aux étrangers « en sacrifiant la population autochtone qui est poussée au désespoir et obligée de prendre le chemin de l'exil », comme le note l'historien Ciobanu (1941 : 29).

Trois ans après l'avènement au trône de l'empereur conservateur Nicolas I^{er} (décembre 1825), toutes les particularités administratives qui avaient été accordées à la Bessarabie sont supprimées :

Les lois russes sont étendues dans cette province et, peu à peu, l'ancienne Moldavie se transforme en gouvernie russe, administrée par des gouverneurs russes et envahie par des fonctionnaires amenés du centre de la Russie. (Ciobanu, 1941 : 55)

Sous Alexandre II, l'emploi de la langue roumaine est absolument défendu dans les écoles bessarabiennes vers 1870, malgré le fait que les Moldaves roumains formaient une majorité de plus de 70 % de la population (Zasciuc⁶⁶ cité par Ciobanu : 39-40).

2.3. Présence limitée du français dans l'enseignement

Dans les écoles paroissiales de Bessarabie déjà existantes, ainsi qu'au Séminaire théologique de Chisinau, créé en 1813 grâce à l'initiative et aux efforts du métropolite Gavriil Bănulescu-Bodoni⁶⁷, le français constituait une matière optionnelle. Au « pensionnat pour les nobles » ou Séminaire pour Fils de Nobles (des garçons de 8 à 12 ans), ouvert en 1816 auprès du Séminaire précité suite à l'insistance des boïars moldaves et avec l'accord du tsar Alexandre I^{er}, la langue française était parmi les matières obligatoires (avec le russe, le roumain, le grec, le latin et l'allemand).

Dans les premiers lycées et écoles secondaires fondés dans les différentes villes principales des districts de Bessarabie dans la seconde moitié du XIX^e siècle, la langue française figure parmi les matières obligatoires, ainsi que parmi celles facultatives (l'allemand et le russe étaient également étudiés, le plus grand nombre d'heures étant accordé au russe).

⁶⁶ Selon la monographie de Zasciuc consacrée à la Bessarabie que Ciobanu considère comme source « sérieuse » et crédible (par rapport à d'autres statistiques données par le gouvernement russe qui tendent à exagérer le pourcentage des Russes parmi les autres ethnies de Bessarabie pour montrer leur domination), pour les années précédant 1862 (l'année de publication de la monographie), voici les chiffres qui concernent les nationalités de Bessarabie : sur un chiffre total de 914 679 habitants, les Moldaves forment une majorité de 66,4 %. Les autres nationalités présentes (chiffres exprimés en %) : Ruthènes – 13.1, Juifs – 8.6, Bulgares – 5.2, Allemands – 2.6, Russes – 2.1 ; Tziganes, Ukrainiens, Arméniens, Grecs, Polonais, Suisses – moins de 1 % (en chiffres, dans un ordre décroissant, cela varie entre 11 000 et 500 personnes).

⁶⁷ Métropolite de la Moldavie (1808-1812), nommé à la tête de l'Archevêché de Bessarabie en 1812, l'année de sa création, il y reste jusqu'à la fin de sa vie (1821). Personnalité érudite, il a joué un rôle important dans le développement de l'enseignement en Bessarabie.

Colonie française dans le sud. La présence française s'intensifie suite à la volonté de peuplement du sud de la Bessarabie (après le retrait des Turcs et des Tatars) de la part du tsar qui facilite l'installation d'une centaine de Français cherchant asile en Russie, dans la région de Bugeac (ou Boudjak), en 1816 ; ils y ont fondé d'autres villages⁶⁸, dont les noms rappelaient la campagne de France de 1814 (Bratianu, 1995 : 46). Nous ne disposons pas d'informations sur l'existence d'écoles en langue française, ni sur les moyens par lesquels ces Français auraient répandu éventuellement la connaissance de leur langue dans la région qu'ils habitaient⁶⁹.

Colonie de Chabag. Par l'entremise de l'ancien précepteur vaudois du tsar russe⁷⁰, des Suisses du pays de Vaud (parlant français) se voient concéder un grand territoire en Bessarabie, dans les environs d'Ackermann (aujourd'hui « Cetatea Alba »), pour s'y installer et cultiver la vigne.

Ce fut donc la localité d'Achabag (ancien nom turc, qui signifie « jardins d'en bas »), qui fut choisie par l'explorateur envoyé par les Suisses, pour reconnaître le pays, comme territoire propice, où devait s'élever la future colonie. (Gander, 1908 : 116)

C'est le botaniste de Vevey, Louis-Vincent Tardent, qui soumet le projet d'installation à Chabag à l'approbation du Conseil d'Etat du Canton de Vaud et dirige ensuite sa mise en œuvre à partir de juin 1822. Une quarantaine de familles suisses occupent les terres (que la population locale a dues quitter), organise leurs biens sur un régime coopératif et garde pendant plusieurs années une certaine autonomie.

Chabag [...] connut de 1860 à 1914 un essor croissant. [...] Les produits de la colonie – vin, fruits, céréales – étaient embarqués à Odessa, port le plus proche. Des nouveaux colons arrivèrent de Suisse, notamment des Alémaniques. Quelques Alsaciens se joignirent aussi à eux.⁷¹ (cf. le Journal de l'Illustré du 9 mars 1944)

Dans cette communauté principalement de langue française, l'enseignement se fait en français à l'école. François-Louis Bugnion⁷², figure importante pour la colonie de Chabag, note ses observations sur le français dans son ouvrage « La Bessarabie ancienne et moderne » :

⁶⁸ En guise d'exemple : le village de *Fère Champenoise*, dont l'orthographe locale, en un seul mot, fut extrêmement pittoresque, *Brienne, Paris* et *Arcis*. La région de Boudjak n'appartient plus à la Bessarabie à partir de 1940.

⁶⁹ Cette présence française mériterait probablement une étude plus approfondie.

⁷⁰ « La genèse de la colonie de Chabag tire sa substance des liens qui se tisseront dans les palais de Saint-Pétersbourg, entre le tsar Alexandre I^{er} et son précepteur suisse Frédéric-César de La Harpe, de 1782 à 1795. », <http://www.chabag.ch/> (dernière consultation le 04/11/2012). De nos jours Chabag, rebaptisé *Shabo*, appartient à l'Ukraine.

⁷¹ Selon l'article « Trois familles vaudoises rentrent au pays après un siècle d'absence. Du pays de Vaud au Dniestr, du Dniestr au Dniepr et eu Dniepr au Léman », paru le 9 mars 1944 dans le *Journal de l'Illustré*, n° 10, pp. 22–23. En ligne : <http://www.notrehistoire.ch/group/helvetianopolis/article/841/>, dernière consultation le 05/01/2014.

⁷² François-Louis Bugnion, dit l'Evêque Bugnion (1822–1880) a fait l'Ecole normale à Lausanne (1838). Il a été « régent provisoire » en 1839 à Oron-le-Château. Il arrive à Chabag, en Bessarabie, en 1843 comme instituteur, puis après avoir été consacré, en a été le pasteur entre 1845 et 1853.

[...] cette langue universelle n'est parlée qu'à Chabag, en commune ; mais chaque famille noble la connaît, chacune d'elle du moins la fait apprendre à quelque membre de sa famille, non seulement parce que la mode le veut, mais parce que les chefs-d'œuvre littéraires se font en cette langue et qu'elle est la plus élégante. (1846 : 60)

D'après Heidi Gander-Wolf⁷³ (1974 : 157-171), vers 1840 les cinq familles allemandes de la colonie demandent à leur administration un instituteur qui puisse enseigner l'allemand à leurs enfants. Le russe y est également enseigné et devient la langue qui permet aux couples mixtes franco-allemands de s'entendre. Plus tard, après la première guerre mondiale, les jeunes générations apprennent le roumain à l'école. Ainsi, c'est devenu typique pour les habitants de Chabag de passer d'une langue à l'autre pendant leurs conversations.

Mise à part le mélange linguistique, Gander-Wolf évoque le mélange culturel – « *Kulturmischung* » (1974 : 197-199) : les habitants de la colonie de Chabag ont absorbé des éléments culturels des environs, parmi lesquels des spécialités culinaires moldaves, russes et roumaines⁷⁴.

2.4. La diffusion du français : la médiation russe

A l'instar d'autres pays européens, la Russie avait adopté le français en tant que langue de communication internationale et langue de salon dans l'aristocratie⁷⁵.

Il est nécessaire de rappeler ici quelques éléments historiques liés à la présence de la langue française en Russie. Au XVIII^e siècle, avec le règne d'Elisabeth I^{ère} de Russie et ensuite celui de Catherine II, l'histoire de la langue française en Russie⁷⁶ devient riche en événements.

L'impératrice Catherine II⁷⁷, née princesse en Prusse, qui avait appris la langue française auprès de sa gouvernante française huguenote, se forme à la pensée occidentale par ses lectures ultérieures étant déjà en Russie. Plus tard, cette « amie des philosophes » (Carrère d'Encausse, 2002 : 252) entretient des relations épistolaires avec Voltaire, d'Alembert, Diderot (qui a même fait un séjour à sa cour en 1773-1774) et fait appel à leur avis pour asseoir sa politique de réformes. Dans son action pour le développement de

⁷³ Gander-Wolf Heidi (1974) : *Chabag – Schweizer Kolonie am Schwarzen Meer. Ihre Gründung und die ersten Jahrzehnte ihres Bestehens* (thèse de doctorat à l'Université de Zurich). Edition Multi Office, Lausanne, p. 157.

⁷⁴ Les événements politiques de 1929 à 1944 obligent les colons suisses à quitter Chabag (cf. annexe 4). Après leur départ, la culture de la vigne y est restée, plus que la maîtrise de la langue française.

⁷⁵ D'après Djuvara, *op. cit.*, p. 307, la Russie « se trouvait être, au cours de ses occupations successives des Principautés, un des « catalyseurs » de la culture française en pays roumain. »

⁷⁶ Cf. Brunot, tome VIII : 489–527, au sujet de l'histoire de la langue française en Russie au XVIII^e siècle.

⁷⁷ La Grande Catherine de Russie règne sur l'empire russe pendant 34 ans (1762–1796). Elle est née en 1729 à Stettin, ville appartenant à la Prusse à cette époque-là, dans la famille d'Anhalt-Zerbst, sous le nom de (princesse) Sophie. « A l'âge de 15 ans elle arrive en Russie pour y épouser, selon la volonté de la tsarine Elisabeth, son neveu, le grand-duc Pierre, petit-fils de Pierre le Grand et désigné comme héritier du trône. » (Zwang, 2004 : 7).

l'éducation à travers un vaste plan de création d'écoles primaires, ainsi que d'instituts secondaires civils pour jeunes gens et jeunes filles nobles, elle encourage l'enseignement de la langue française et d'autres langues étrangères (Scot, 2000 : 54).

Dans le privé, les pensionnats éducatifs français se multipliaient et, parmi d'autres matières, « le français restait incontournable »⁷⁸. A part l'enseignement, le théâtre par ses comédiens français, les salons littéraires, la presse étrangère, la vie quotidienne (la mode, la cuisine) pour les couches plus aisées et, particulièrement (sans l'intention de faire une énumération exhaustive), l'image du français en Europe, contribuent à la place importante que cette langue occupe en Russie vers la fin du XVIII^e siècle. A cette époque-là et même un siècle plus tard, la langue française était adoptée par l'élite administrative et/ou politique de la Russie, alors que la grande majorité de la population ne parlait que le russe (ou une autre variété linguistique), un exemple de situation *diglossique sans bilinguisme*⁷⁹ souvent citée par les chercheurs.

Selon Hélène Carrère d'Encausse⁸⁰, si le XVIII^e siècle a été « le siècle de l'influence intellectuelle française sur la Russie », par la suite les choses se transforment : on voit se développer une influence industrielle, économique, technologique « tout à fait spectaculaire ».

Les Français au service de la Russie ont été à l'origine de nombreux projets entraînant (indirectement) la multiplication des domaines d'utilisation de la langue française. D'ailleurs, le tsar Alexandre I^{er} reconnaît le mérite des plus influents :

La Révolution française a fait bien du mal ; je dois cependant lui savoir gré de m'avoir donné trois hommes comme Richelieu, Traversay et Langeron. (Pingaud, 1886 : 346)

A part Traversay, les deux autres ont gouverné successivement la province de la Nouvelle Russie de 1803 à 1823, y compris Odessa, ville nouvelle et périphérique par rapport à la Russie tsariste, mais plus proches des métropoles coloniales, en occurrence de la ville de Chisinau.

Au sujet des **émigrés français**, appartenant en partie à la « vague de Huguenots », Albert Salon (1981 : 96) fait remarquer leur « fonction très utile de diffusion de la langue et des mœurs de l'Ancien Régime » et celle « de coopération technique à de hauts niveaux » :

Ce fut le cas surtout en Russie où, par exemple le Duc de Richelieu contribua fortement à organiser la Russie du Sud et à fonder Odessa – avec un lycée où l'enseignement était donné en français–, et où le Marquis de Traversay organisa les arsenaux de Nikolaïev et de

⁷⁸ Selon Vladislav Rjéoutski, « Les écoles étrangères dans la société russe à l'époque des Lumières », *Cahiers du monde russe* [En ligne], 46/3 | 2005, mis en ligne le 15 juin 2009, URL : monderusse.revues.org/2821; p. 498 (consulté le 25/09/2012).

⁷⁹ Situation « où la langue d'usage de l'aristocratie était le français, alors que la grande majorité de la population ne parlait que le russe (ou quelque autre variété locale) ». (Lüdi et Py, 2003 : 16)

⁸⁰ Hélène Carrère d'Encausse, Secrétaire Perpétuel de l'Académie française : discours d'ouverture du colloque « Les Français dans la vie intellectuelle et scientifique en Russie au XIX^e siècle », 16-17 septembre 2011 ; disponible en ligne : www.singer-polignac.org/fr/missions/lettres-droit-et-arts/colloques?task=evenement&uid=857 (dernière consultation le 15/11/2012).

Sébastopol. Ce fut le cas également dans les terres des futures Pologne et Roumanie et dans quelques autres pays.

Salon énumère la palette de leurs emplois, occupés un peu partout, à « effet multiplicateur considérable pour la diffusion » du français :

[...] libraires, bibliothécaires, conservateurs de beaux-arts, imprimeurs, secrétaires, [...], professeurs de français surtout, précepteurs, abbés confesseurs et éducateurs, voire titulaires de chaires dans quelques universités, [...], directeurs de « boîtes à langues » ou de véritables écoles et collèges en Russie et en Angleterre, officiers dans des troupes où il était de bon ton de parler français, acteurs et intendants de théâtre, animateurs brillants et recherchés des conversations de dîners et de salons, nos compatriotes eurent sans aucun doute une action culturelle considérable, en marge et en contrepoint des bouleversements sociaux de la Révolution et de l'Empire. (Salon, 1981 : 97)

Cela étant dit, revenons à la ville d'Odessa qui représente l'étape ultérieure pour l'éducation en langue française des jeunes des familles plus aisées de Bessarabie. C'est également la ville portuaire où l'on pouvait séjourner tout en trouvant des « foyers » de la culture française (théâtre, bibliothèques, salons littéraires).

2.5. Le regard vers Odessa

Dans son ouvrage sur la Bessarabie, cité plus haut, Bugnion (1846 : 161) décrit « la ville de Kichinew » (Chisinau) et mentionne l'existence d'un collège « situé vers la place du bazar neuf [...] » qui « [...] renferme environ 80 élèves qui se préparent à entrer dans le lycée d'Odessa » et où l'on enseigne « les éléments des sciences et les langues russe, française, allemande, moldave et latine ». A l'égard de l'enseignement en Bessarabie (enseignement sous la subordination départementale d'Odessa, après celui de Kharkov), il note que les parents qui veulent donner à leurs enfants « une éducation un peu soignée, les envoient à Kichinew et plus tard au lycée d'Odessa » (*ibid.* : 65). Ce choix de poursuivre les études au lycée d'Odessa, établissement mentionné à plusieurs reprises dans son ouvrage, était justifié par l'ouverture et le progrès qu'enregistrait cette ville portuaire pendant les deux premières décennies du XIX^e siècle. Le lycée⁸¹, fondé à la demande de Richelieu par l'*oukaze* de 1817, ouvre ses portes un an après, sous la direction de l'abbé Nicole qui a élaboré le plan d'études (Pingaud, 1886 : 343) et qui s'est rendu en France pour recruter des enseignants qualifiés⁸².

⁸¹ Il s'agit d'une institution d'enseignement supérieur où l'enseignement a été longtemps fait en français (Brunot, 1969, XI : 131)

⁸² D'après la communication d'Elena Polevchtchikova « Les initiatives culturelles des Français à Odessa dans la première moitié du XIX^e siècle » au colloque déjà cité « Les Français dans la vie intellectuelle et scientifique en Russie au XIX^e siècle ».

Dans la « Nouvelle Revue Germanique ... »⁸³ (1834), à la rubrique sur l'instruction publique en Russie on pouvait lire : « [...] le collège le plus récemment fondé est celui de Kischenew en Bessarabie ; le meilleur est le Lycée Richelieu d'Odessa [...] ». Nous remarquons la mise en avant du prestige du lycée odessite et, concernant l'établissement de Chisinau, nous avons tendance à croire qu'il s'agit du même collège que celui auquel Bugnion fait référence.

Notons que, mis à part le lycée mentionné ci-dessus, la langue française était enseignée dans les écoles paroissiales organisées par les jésuites, ainsi que dans les pensions privées tenues par les Français⁸⁴ ; elle rayonnait dans cette ville cosmopolite :

Il y a à Odessa des gens de toutes nations ; eh bien ! la plupart des enseignes des magasins sont en français, tout au moins en français et en russe ; rarement elles sont en italien, et presque jamais en allemand, malgré le grand nombre d'Allemands que l'on trouve dans cette ville. (Bugnion, 1846 : 60).

Notons que la diaspora française à Odessa, pas encore très nombreuse sous Richelieu, jouissait d'une position privilégiée. Le duc lui-même a été à l'origine de plusieurs projets culturels : la fondation d'un théâtre, d'une grande imprimerie, d'un journal littéraire, politique et commercial.

A part Odessa, la ville de Iassi constitue également une fenêtre « francophone » pour la Bessarabie et surtout pour la partie méridionale, dans la seconde moitié du XIX^e siècle.

2.6. La ville de Iassi et ses intellectuels, un autre point d'ancrage de la langue française

Les événements politiques en Europe⁸⁵ font que les trois départements de la Bessarabie méridionale – Cahul, Izmaïl et Bolgrad – soient revenus à la Moldavie roumaine en 1856, pour une période de vingt-deux ans environ.

La capitale moldave, la ville de Iassi, connaît une nouvelle vague d'immigration française dans un contexte qui lui est favorable : le prestige de la langue française s'y maintient depuis le siècle précédent et l'enseignement du français y est toujours assez prisé.

⁸³ « Nouvelle Revue Germanique, recueil littéraire et scientifique, par une société d'hommes de lettres français et étrangers », 2^{ème} série, III^e tome, publié en 1834 à Paris, à Strasbourg (33, rue des Juifs) et à Bruxelles ; rubrique « Nouvelles et variétés » du 10^e numéro, sur l'« Instruction publique en Russie », pp. 182-183.

⁸⁴ Cf. Polevchtchikova Elena (2013) « Les Français et les Russes dans les établissements éducatifs d'Odessa (1803-1822) » dans Rjéoutski, Vladislav, Tcoudinov, Alexandre (dir.) *Le précepteur francophone en Europe (XVII^e-XIX^e siècles)*. Paris, Edition L'Harmattan, pp. 187-204.

⁸⁵ Après la guerre de Crimée, le traité de Paris de 1856 rend la Bessarabie méridionale (divisée à cette époque en trois départements : Izmaïl, Cahul et Bolgrad) à la Moldavie. La Convention signée deux ans après à Paris stipule le mode d'organisation des principautés de Moldavie et de Valachie, cf. document disponible en ligne www.diplomatie.gouv.fr/traites/affiche/traite.do?accord=TRA18580004. En 1878, par le traité de Berlin, la Bessarabie méridionale est de nouveau rattachée à la Russie. A présent, seul le département de Cahul fait partie de la République de Moldavie, les deux autres appartiennent à l'Ukraine.

A la fin du XVIII^e siècle, deux consulats sont créés, à Bucarest et à Iassi. La France appuie l'union des Principautés roumaines de Valachie et de Moldavie en 1859, mais en amont, ce sont les jeunes Moldaves instruits comme Alecsandri⁸⁶, Kogalniceanu, Cuza (le futur prince des deux principautés unies), étudiants à Paris ou dans d'autres villes françaises, qui y ont joué un rôle majeur :

Le voyage à Paris ne concerne que quelques privilégiés, mais ils vont former les équipes dirigeantes du savoir et de la vie politique en Roumanie jusqu'au début des années 1880. Ces jeunes seront les auteurs des textes de références de la pensée romantique libérale et les acteurs des décisions majeures pour les principautés en 1859, 1866 et 1878. (Durandin, 1995 : 123)

2.6.1. Le français des intellectuels

Au sujet de la formation des intellectuels roumains, Boia⁸⁷ évoque la position dominante de la France :

Les pays qui ont assuré la formation des intellectuels roumains – en exclusivité avant la fondation des universités à Jassy en 1860 et à Bucarest en 1864, mais dans une large mesure aussi après ces dates – furent la France, l'Allemagne et l'Autriche, et, secondairement, quelques autres pays. La France dominait nettement [...].

L'enseignement des historiens Michelet et Quinet⁸⁸ au Collège de France marque les disciples valaques Rossetti et les frères Bratianu, qui, à côté de Ghica, Alecsandri, Balcescu, s'impliquent dans la vague révolutionnaire de 1848 et dans les événements politiques ultérieurs. Comme le note Durandin, « 1848 intègre les Moldo-Valaques à une culture romantique européenne. Ils étaient tout à fait inconnus à l'époque de leur fréquentation des salons parisiens, et c'est alors qu'ils sont découverts en tant que nationalité ».

⁸⁶ Vasile Alecsandri (1821–1890) : poète, auteur dramatique, homme politique – ministre des Affaires étrangères sous le règne de Cuza. Il est « [...] issu d'une famille de petits boyards, mais son père a mené une carrière brillante qui fait de lui en 1840 un dignitaire de la cour du prince. Esprit éclairé, ce père [...] participe en 1836 à la création du premier conservatoire philharmonique de Moldavie et engage, lors d'un voyage à Paris, des acteurs pour le théâtre de Iassi. » (Durandin, 1995 : 120).

⁸⁷ Boia Lucian (2006) : « Sur la diffusion de la culture européenne en Roumanie (XIX^e siècle et début du XX^e siècle) in Turcanu, Florin (dir.) : *Modèle français et expériences de la modernisation. Roumanie, 19^e – 20^e siècles*. Bucarest, Edition de l'Institut Culturel Roumain, p. 6.

⁸⁸ Quinet épouse en 1852 Hermione Asachi, la petite fille du poète moldave Gheorghe/Georges Asachi, divorcée depuis 1849 du prince Mourousi (petit-fils du prince régnant de Valachie et de Moldavie, 1788-1869). D'après Durandin, les « liens d'amour et d'amitié [...] accompagnent une complicité idéologique et seront la trame d'un discours franco-roumain jusqu'en 1918 et au-delà. » (1995 : 124-125).

Ces intellectuels roumains écrivent en langue française et publient⁸⁹ généralement à Paris. Kogalniceanu⁹⁰ écrit également en français, mais il publie à Berlin (1837) sous la version française de son nom – *Michel de Kogalnitchan* : « Histoire de la Valachie, de la Moldavie, et des Valaques transdanubiens ». Cette œuvre a été faite lors de son séjour à Lunéville où il a été accompagné dans son travail par l'abbé Lhommée, ancien précepteur du prince Michel Stourdza / Mihail Sturdza.

En 1840, Kogalniceanu occupe la fonction de codirecteur du Théâtre National de Iassi (avec Alecsandri et Negruzzi), très fréquenté, devenu la principale scène du pays où l'on donne des spectacles en français également.

Plus tard, Ghica et Kogalniceanu enseignent à l'*Academia Mihaileana* de Iassi (cf. *infra*), institution d'enseignement supérieur qui précède la première Université de Iassi, fondée en 1860 par le prince Cuza, où l'on crée la première chaire de langue française. Kogalniceanu y tient le fameux discours de 1843⁹¹ qui marque la génération des *quarante-huitards*, en général, et celui des étudiants roumains de Paris, en particulier.

Quelques années plus tard, lors de son séjour de 1845-1847 à Paris (et dans d'autres villes occidentales), Kogalniceanu adhère avec Ghica, Balcescu et Rosetti à la Société des Etudiants Roumains de Paris présidée par l'écrivain français Alphonse de Lamartine. La correspondance entre ses membres se fait souvent en français. Dans le cadre des actions de la Société, des liens se sont noués entre des intellectuels français et des jeunes Roumains engagés politiquement. Une sensibilisation à la situation politique des principautés danubiennes a contribué au soutien du côté français à la cause de l'unité nationale roumaine. Les publications dans la presse se multiplient (Kogalniceanu publie ses articles avec l'aide de J. A. Vaillant dans le bulletin de la Société orientale de France – la *Revue de l'Orient*) et la langue française sert aux représentants de l'intellectualité roumaine à se rendre visibles et à se faire entendre par un public plus large et par les acteurs majeurs de l'Occident qui peuvent influencer le cours de leur histoire.

⁸⁹ Quelques exemples de publications en français :

- Alecsandri, Vasile (1855) : *Ballades et chants populaires de la Roumanie* / recueillis et traduits par V. Alecsandri ; avec une introduction par M. A. Ubicini. Paris, E. Dentu, Libraire-Editeur.
- Ghica, Ion (1838) : *Poids de la Moldo-Valachie dans la Question d'Orient*. Paris, Chez Lejay.
- Balcescu, Nicolae (1850) : *Question économique des Principautés danubiennes*. Paris, Libraire de Charpentier, De Soye et Cie, imprimeurs.
- Rosetti, Constantin A. (1864) : *Relation authentique du coup d'Etat du Prince Couza*. Paris, E. Dentu.

⁹⁰ Mihail Kogălniceanu (né en 1817 à Iassi et mort en 1891 à Paris) est un historien et homme politique roumain. Il mène une carrière de publiciste, occupe la fonction de rédacteur en chef de la revue « *Dacia Literară* ». Il est également professeur à l'*Académie Mihaileana de Iassi*. Il devient le 4^e premier ministre de Roumanie en 1863, après l'Union des principautés de Moldavie et de Valachie, ministre des Affaires étrangères sous Charles 1^{er}, ministre de l'Intérieur à plusieurs reprises sous le règne de Cuza et de Charles 1^{er}.

⁹¹ « [...] l'Allocution introductive prononcée à l'occasion de l'inauguration du cours d'histoire nationale constitue un acte de naissance de l'historiographie roumaine moderne. Respectueux de la vérité, le professeur entendait s'occuper non seulement de l'histoire de la Moldavie, mais de toute l'aire habitée par des Roumains, ce qui a irrité la puissance protectrice et a eu pour effet de faire suspendre le cours. » Source : www.larousse.fr/archives/grande-encyclopedie/page/7708 (dernière consultation le 20/01/2014).

La langue française est adoptée par les intellectuels roumains non pas comme marque de distinction sociale (une appartenance à une couche sociale dominante par sa naissance ou par l'ascension sociale), mais en tant que langue des publications, de la vie intellectuelle, des échanges entre les représentants du champ de l'*intelligentsia*.

Le frère de Kogalniceanu s'exprime (indirectement) sur le rôle du français dans le journal « L'Etoile du Danube »⁹² (paru à Iassi, en roumain) :

A Paris nous ne sommes pas venus seulement pour apprendre à parler français comme un Français, mais pour emprunter aussi les idées et les choses utiles d'une nation aussi éclairée et aussi libre. (Iorga⁹³, 1917 : 86)

Guidés notamment par la liberté d'expression, les militants roumains pour l'union des principautés ont publié le journal « L'Etoile du Danube » en français, à Bruxelles (décembre 1856 – mai 1858), suite à la censure exercée par les autorités politiques moldaves. La presse en français contribue ainsi à une meilleure connaissance des Principautés roumaines, constat que nous retrouvons également dans l'article de Vlad⁹⁴:

Il faut souligner que la presse française ou francophone était dans les années 1830–1860, très réceptive aux problèmes roumains. [...] Une bonne partie de ces articles étaient commandés et même écrits par les Roumains qui avaient de nombreux contacts avec les milieux intellectuels et politiques français (voir le cas de Vasile Alecsandri, [...], Ion Ghica, [...], Alecu Russo, etc.). (Vlad, 2006 : 181)

2.6.2. Emigration française à Iassi : étude de cas

« Une conséquence immédiate » de la visibilité médiatique des Principautés roumaines due, en partie, à la politique de Napoléon III à leur égard, « est l'essor de l'émigration française en Moldavie »⁹⁵. Plusieurs enseignants, ingénieurs⁹⁶, fonctionnaires, commerçants,

⁹² « L'Etoile du Danube » ou « Steaua Dunarii » a été un journal politique, littéraire et commercial qui a milité pour l'union des principautés de la Moldavie et de la Valachie. Il a été fondé par Mihail Kogalniceanu en 1855 et a existé jusqu'en 1907, avec des interruptions. Vasile Alecsandri, Costache Negruzzi, Alecu Donici, Grigore Alexandrescu, Alecu Russo, Dimitrie Bolintineanu, C.A. Rosetti y ont publié des articles. Source : http://enciclopediaromaniei.ro/wiki/Steaua_Dun%C4%83rii (*L'Encyclopédie de la Roumanie*), dernière consultation le 04/11/2013.

⁹³ Iorga Nicolae (1917) : *Histoire des relations entre la France et les Roumains*, anthologie et édition augmentée par Florin Rotaru. Edition Semne, Bucarest, 1995 ; p. 86 (avec renvoi à la note 17 : « "Etoile du Danube", p. 340 »).

⁹⁴ Vlad Laurentiu (2006) : « Regards français sur la société roumaine. Trois moments de l'histoire centenaire de l'*Illustration* : « L'Album Moldo-Valaque » (1848), « La Grande Roumanie » (1929) et « La Roumanie Nouvelle » (1939) » dans Turcanu Florin (dir.) : *Modèle français et expériences de la modernisation. Roumanie, 19^e – 20^e siècles*. Bucarest, Edition de l'Institut Culturel Roumain.

⁹⁵ D'après les Dumas qui proposent un riche article à ce sujet (comme d'ailleurs de nombreuses autres publications) : « Après l'Union des Principautés, on comptait également à Iasi 143 Français, dont : 20 modistes et tailleurs, 11 commerçants, 6 boulangers, confiseurs ou restaurateurs, 5 commis, 4 coiffeurs, 3 chapeliers, 3 opticiens, cordonniers et horloger–bijoutiers. » Source, en ligne : Dumas, Felicia et Olivier (2009) : « Influence et rôle du consul Victor Place et de la communauté française de Iasi au moment de l'Union des Principautés de Moldavie et de Valachie », rubrique « La France et la Francophonie à Iasi » : feliciadumas.wordpress.com/la-france-et-la-francophonie-a-iasi/ (dernière consultation le 08/08/2013).

sont arrivés principalement à Iassi – une communauté qui permet d’entretenir et de renforcer la présence de la langue française commencée plus d’un siècle auparavant.

Le développement de l’enseignement privé proposé dans les pensions françaises de Iassi (encore avant l’Union des principautés) mène à la création de la première institution d’enseignement supérieur moderne de Moldavie, l’**Académie princière Mihaileana** :

[...] en 1835, le prince régnant de Moldavie, Mihail Sturdza, fondait l’Académie princière Mihaileana, [...], dont le premier recteur a été un Français (le docteur en médecine Charles Maisonnabe). [...] Pour l’enseignement de la langue et de la littérature française, cette institution a recruté des professeurs de français des pensions françaises de Iassi et en ont fait venir aussi de France ou d’Odessa. (Dumas, 2012 : 6)

En 1847, d’après la même source, le prince Mihail Sturdza (Michel Stourdza) transforme l’Académie en **Collège Français**, « dont il a confié la direction à un autre Français, Charles Malgouerné, qui dirigeait déjà une pension à Iasi. » (*ibid.*). L’enseignement y était fait « entièrement en langue française », « la première institution publique complètement bilingue de Moldavie », bilinguisme qualifié d’« élite », puisqu’il était lié à l’« aristocratie », apparemment la seule couche qui accédait à l’éducation (Dumas, 2012 : 6-7). Deux ans plus tard, cette institution est fermée sous motif d’être « contraire aux Règlements organiques » (Dumas, 2012 : 7). Dans ses mémoires, Charles Malgouerné⁹⁷ (cf. *supra*) apporte son éclairage sur sa nomination à la direction du **Collège Français**, sur les raisons de sa fermeture et les enjeux politiques dans le contexte du protectorat russe en Moldavie (cf. annexe 6, extrait 3). Il donne également des détails intéressants de sa première rencontre avec des Moldaves et de sa motivation de partir en Moldavie (roumaine). En effet, dans les années 1832–1833, Charles Malgouerné part comme enseignant au collège de Lunéville, en France, et y rencontre et établit des liens avec des pensionnaires moldaves, parmi lesquels figuraient les deux fils du prince régnant, Michel Sturdza. Les jeunes Moldaves suivaient tous les cours du collège en qualité d’élèves externes et étaient en pension chez l’abbé Lhommée, professeur au Collège :

⁹⁶ Un exemple dont la ville de Ungheni (Bessarabie) est très fière : le pont appelé « Eiffel » en hommage à son auteur, le célèbre architecte français Gustave Eiffel, et la ligne de chemin de fer Iassi - Ungheni, tous les deux construits par la Société Eiffel et ses ingénieurs français. Voir à ce sujet l’article de janvier 2012 publié dans le *Courrier international* : www.courrierinternational.com/article/2013/01/09/1876-ce-pont-eiffel-cache-au-regard-des-touristes (dernière consultation le 10/10/2013).

⁹⁷ Nous sommes entrée en possession d’extraits des mémoires de Charles Malgouerné, écrits en 1873, dont la copie manuscrite (4 sur 5 cahiers, le 5^e a été égaré ; en tout, 242 pages manuscrites) a été effectuée par son petit-fils, M. Louis Delachambre, le grand-père de M. Michel Meyer (arrière-arrière-petits-fils de Charles Malgouerné) qui a eu la grande amabilité de nous les mettre à disposition (cf. annexe 6).

Cet ecclésiastique avait émigré pendant la révolution de [17]93, avait été à Vienne et là, engagé comme précepteur par le père du prince Stourdza, simple boyard, pour faire l'éducation de son fils. Cette éducation terminée, il était revenu en France quand elle se rouvrit aux émigrés. Le Prince Michel Stourdza à son avènement au trône de Moldavie, envoya ses enfants à son ancien précepteur. Plusieurs autres enfants de bonnes familles les suivirent. (Extraits des mémoires de Charles Malgouverné, cf. annexe 6 – extrait 1)

Dans leurs conversations avec Charles Malgouverné, les Moldaves lui parlent en « termes élogieux » de la Moldavie,

[...] de l'instruction qui n'était encore qu'un privilège nobiliaire, de l'estime et de la considération que l'on portait aux professeurs, aux précepteurs, de l'accueil que l'on faisait aux Français, de la rémunération qu'un homme instruit pouvait attendre de ses leçons, de l'hospitalité des habitants. (*ibid.*)

Séduit par tous ces avantages qu'il pourrait avoir en Moldavie et « possédé du désir de faire fructifier ses modestes connaissances », Charles Malgouverné quitte la France pour la Moldavie en 1835, accompagné d'un ami – Tribout, de Richardménil, une commune près de Nancy – et de ses lettres de recommandation.

D'une part, nous pouvons constater qu'il s'agit d'un cas d'émigration liée à un *concours de circonstances* : les liens du prince moldave Stourdza avec son ancien précepteur, l'abbé Lhommée, déterminent la rencontre à Lunéville entre le jeune enseignant Malgouverné avec les élèves moldaves, dont les deux fils du prince ; une rencontre qui, par la suite, fait surgir chez ce dernier le souhait de partir enseigner en Moldavie (à Iassi, plus précisément) où l'instruction en langue française était un « privilège ». D'autre part, il s'agit d'une *continuité* dans un contexte propice à l'enseignement de la langue française où des liens ont déjà été noués par les boïars moldaves (de la génération précédente) avec les émigrés français, en occurrence le boïar Stourdza qui a embauché l'abbé Lhommée dans le but de faire apprendre le français à son fils, le futur prince Mihail Stourdza.

Comme nous l'avons vu, l'émigration de Charles Malgouverné à Iassi a tenu ses promesses pour lui-même et pour la diffusion de la langue française : préceptorat⁹⁸, direction d'une pension, direction du *Collège français* jusqu'en 1849.

A son retour en France, il fait inscrire ses élèves moldaves au collège « Charlemagne » de Paris. En 1856, il retourne à Iassi où, à côté de l'enseignement, il fait de la politique. Selon ses mémoires, il joue un rôle de « conseil »⁹⁹ auprès du consul français à Iassi, Victor Place, à l'égard de l'Union des principautés sous A.I. Cuza/Couza (il écrit également quelques articles dans le journal du parti unioniste « L'Etoile du Danube », cf. annexe 6 – extrait 4).

⁹⁸ Cf. Annexe 6, extrait 2.

⁹⁹ Dans ses mémoires, il résume son rôle de conseil dans la phrase suivante : « C'est ainsi que les petites influences font les grands événements ».

2.6.3. Deux parcours inédits

Deux noms qui ont une importance dans l'histoire de la Bessarabie (Chisinau, Cahul) et de la Roumanie (Iassi, Bucarest), en lien avec la langue française et la France (Paris) au XIX^e siècle, qu'il s'agit de mettre en exergue, sont celui de Bogdan Petriceicu Hasdeu et de sa fille, Julia. On retiendra ici quelques éléments de leur parcours.

Bogdan Petriceicu (B.P.) Hasdeu est historien, linguiste, écrivain, journaliste, folkloriste, académicien¹⁰⁰ et homme politique. Né en 1836 au nord de la Bessarabie, dans une famille de nobles instruits, il fait ses études secondaires à Chisinau et s'inscrit ensuite en droit à l'Université de Kharkov. Après avoir servi l'armée russe comme officier pendant la guerre de Crimée (mais pas jusqu'à la fin), il s'installe à Iassi. Il revient à Cahul seulement pour quelques mois¹⁰¹ suite à sa nomination au poste de juge au Tribunal de Cahul¹⁰². De retour à Iassi, il commence sa carrière de professeur d'histoire, l'histoire étant un domaine qui l'intéresse et qu'il explore plus tard dans ses recherches en tant que philologue à l'Université de Bucarest.

En février 1882, il est élu membre de la Société linguistique de Paris¹⁰³, avec la recommandation des linguistes Michel Bréal et Abel Bergaigne (peu après avoir été à Paris en tant que délégué officiel à l'inauguration du monument de Jules Michelet, lors de laquelle il a prononcé un discours, publié dans trois journaux de Paris par la suite). Dans divers numéros du Bulletin de la Société linguistique de Paris, il est question d'articles publiés par Hasdeu sur, par exemple, l'étymologie des mots roumains¹⁰⁴, ayant comme références des sources multilingues (dont russes, polonaises et serbes). Il s'agit d'un matériel riche au profit des linguistes français qui suscite certaines critiques et des contributions de leur part.

¹⁰⁰ Cet érudit est membre de plusieurs académies : l'Académie royale de Serbie, l'Académie des sciences de Saint-Petersbourg, de New York et l'Académie roumaine.

¹⁰¹ En lien avec son passage, pour lui rendre hommage, l'Université de Cahul (fondée en 1999) et le théâtre de la ville portent son nom, tandis que le Collège pédagogique de la même ville (équivalent de l'ESPE en France) - celui de sa fille, Julia Hasdeu.

¹⁰² En 1856, Cahul est un département fraîchement rattaché à la Moldavie roumaine qui, avec la Valachie, forment en 1859 les « Principautés Unies » et en 1861 – la Roumanie, Etat formé grâce à l'appui indispensable de la France de Napoléon III.

¹⁰³ « La Société de Linguistique de Paris, fondée en 1864, est devenue dès 1876, soit douze ans après sa fondation, « le lieu par excellence de la recherche linguistique en France » (G. Bergounioux, 1997, Bulletin de la Société linguistique de Paris, 92/1, p. 1) ; marquée et illustrée par des personnalités comme Gaston Paris, Michel Bréal, Ferdinand de Saussure, Antoine Meillet, Emile Benveniste, etc. ». Source : www.slp-paris.com/, dernière consultation le 25/08/2013.

¹⁰⁴ Bulletin de la Société linguistique de Paris : n^{os} 13-26, 1875-1885. Source : <http://gallica.bnf.fr>, Bibliothèque nationale de France.

Julia Hasdeu, écrivaine d'expression française

Née à Bucarest, Julia¹⁰⁵ fait preuve dès son enfance d'un haut potentiel intellectuel. À l'âge de huit ans, elle parle déjà couramment le français, l'allemand et l'anglais. A douze ans, elle arrive à Paris accompagnée par sa mère, afin de poursuivre ses études, à l'École Sévigné. Quatre ans plus tard, elle obtient le baccalauréat en lettres (rhétorique et philosophie) et devient étudiante de la Faculté de Lettres et Philosophie de la Sorbonne.

Plurilingue, sa plus grande passion demeure la langue et la littérature françaises (cf. Gutu Ana, 2009 : 24-25). Elle choisit cette langue pour écrire ses œuvres et le pseudonyme de Camille Armand pour les signer. C'est en français également que Julia correspond avec son père.

Sa thèse de doctorat « La philosophie populaire des Roumains : logique, psychologie, morale et théodicée », ainsi que ses projets de production littéraire future restent inachevés à cause d'une maladie qui l'emporte en 1888.

L'année suivante, son père fait publier les « Œuvres posthumes » de Julia en trois volumes, avec l'appui des deux maisons d'édition : Hachette de Paris et Socec de Bucarest. Écrits en français, les deux premiers volumes, « Bourgeois d'avril » et « Chevalerie » rassemblent son œuvre poétique ; le troisième volume « Théâtre. Légendes et contes » regroupe la prose et le théâtre. Cent ans après, un centre national de « hasdeologie » est créé à Chisinau pour continuer et approfondir l'étude de son œuvre, ainsi que celle de son père ; pour ce faire, la connaissance de la langue française y est indispensable en grande partie.

2.7. Statuts de la langue française

Nous avons distingué le statut *symbolique* et *fonctionnel* de la langue française au XVIII^e siècle et parlé de la classe dominante qui avait adopté cette langue comme marque de prestige et de distinction. Au XIX^e siècle, comme nous l'avons vu *supra*, le français devient *l'apanage des intellectuels* ou de *l'intelligentsia* – une couche sociale émergente qui s'affirme et qui a de plus en plus de poids dans la société. L'activité des intellectuels acquiert un rôle social (souvent émancipateur) ou une utilité publique, une reconnaissance, y compris une rémunération, et devient plus visible au XIX^e siècle.

Au XIX^e siècle, le français garde encore son statut symbolique de langue élitaire, langue que Boia (2006 : 14-15) situe dans un contexte plus large, celui d'« influence française »,

¹⁰⁵ Julia (en roumain, *Julia*) Hasdeu est née le 14 novembre 1869. A 11 ans, elle obtient son diplôme au gymnase « St. Sava » et finit la formation musicale au Conservatoire. Source : www.muzeulhasdeu.ro/fr/index.php?menu=15, dernière consultation le 11/10/2013.

qui se manifestait, au niveau de l'élite, non seulement par la langue et la littérature, mais aussi par une certaine manière de penser et vivre, par le choix des solutions culturelles et politiques plus ou moins (et parfois pas du tout) appropriées aux conditions roumaines [...].

Il évoque un incident du début du XX^e siècle qui montre que l'utilisation de la langue française par une partie de l'*intelligentsia* roumaine est perçue à un moment donné comme excessive et considérée comme un « péril » pour la préservation du traditionalisme culturel roumain (phénomène comparable à d'autres nations en Europe) :

Le grand historien N. Iorga fut le héros d'un tel incident. Il s'agit d'une grande manifestation, organisée par lui, le 13 mars 1906, [...] devant le Théâtre National de Bucarest, pour protester contre la représentation des pièces en français. Cette action fut spectaculaire, mais elle n'était pas un incident isolé. Après 1900, on peut constater l'existence d'un courant de plus en plus large promouvant une culture roumaine spécifique appelant de plus en plus aux sources traditionnelles. (Turcanu, 2006 : 5)

En guise de conclusion pour le XIX^e siècle

Au XVIII^e siècle, le français était adopté par la classe dominante (les nobles) ou ceux qui souhaitaient en faire partie. Au XIX^e siècle, c'est la couche sociale des intellectuels (issus des familles nobles, pour partie) qui la parlent ou l'emploient comme langue pour leurs produits ou créations (littéraires, scientifiques ou culturelles, en général) et dans cet état de faits, l'*intelligenstia* de la Bessarabie ne fait pas exception. Force est de constater que le français sert également les intérêts politiques des intellectuels roumains qui créent des contacts dans le cadre de leurs études à Paris, se rendent visibles et obtiennent l'appui de la France lors des événements politiques majeurs pour les Pays roumains comme ceux de 1848 et 1859 (cf. Le français des intellectuels, I^{ère} partie, chapitre 1, p. 43).

En Bessarabie, les nombreux changements politiques – en commençant par l'année 1812 lorsqu'elle devient *gouvernie* russe – font que la classe intellectuelle est assez hétérogène¹⁰⁶. De ce fait, les *influences* sont *multiples* en ce qui concerne la présence et la diffusion de la langue française ; elles s'exercent par l'intermédiation russe et roumaine, par la présence française qui s'intensifie suite à la politique du tsar qui facilite l'installation en Bessarabie d'une centaine de Français cherchant asile en Russie.

En guise d'exemple, voici quelques noms d'intellectuels nés en Bessarabie qui écrivent en langue française : B. P. Hasdeu¹⁰⁷ dont il a été question *supra* ; D. C. Moruzi (Morouzi)

¹⁰⁶ A partir de nos recherches, nous tentons une sorte de décomposition de la classe intellectuelle de Bessarabie d'après 1812 à travers quelques catégories que nous proposons : les autochtones, les Russes ou les envoyés des Russes pour mettre en place la politique impériale ; les autochtones « exilés » ou « émigrés » (dans les Principautés roumaines ou en Russie qui, à certaines époques, peuvent être considérées comme leur – deuxième – pays ou patrie), les « voyageurs » ou les « semi-nomades » qui changent souvent de ville (Chisinau – Odessa – Iassi, etc.) et y habitent, travaillent ou font des études/recherches pendant une certaine période ; les immigrés (y compris français) qui dans des contextes différents arrivent et s'installent en Bessarabie.

¹⁰⁷ Hanes parle de l'activité de B.P. Hasdeu dans son livre sur les écrivains de Bessarabie (1942 : 123-228).

apprend le français avec sa mère, ensuite il étudie en français à Iassi avec un professeur français, sous le règne du prince Cuza (Calendar National, 2008 : 330-376) ; C. Stamati-Ciurea est envoyé à Paris pour faire ses études, ensuite il devient diplomate à Paris ; il écrit en français, russe, allemand et roumain (*idem* : 460-462).

Du côté de l'enseignement du français en Bessarabie, sous la subordination départementale d'Odessa à l'époque, il est dispensé à Chisinau et dans d'autres villes plus importantes des différents districts, au niveau secondaire laïc ou religieux (écoles, collèges, gymnases, pensions, séminaires). Ceux qui souhaitent continuer à l'apprendre ou le parfaire partent à Odessa, à Iassi (deux villes avec une présence française croissante au XIX^e siècle), à Bucarest ou à Paris même, car les voyages et les études en France se pratiquent de plus en plus fréquemment.

Tout cela vient assurer une **continuité** – certes, à une autre échelle – à la diffusion du français, langue prisée déjà le siècle précédent par les boyars moldaves pour faire partie de l'éducation de leurs enfants.

CHAPITRE 2 : LES INCIDENCES DES POLITIQUES ROUMAINE ET SOVIETIQUE SUR LE FRANÇAIS EN MOLDAVIE AU XX^E SIECLE

Trois grandes périodes ont marqué, chacune à leur façon, l'histoire de la Moldavie au XX^e siècle. Notre regard portera sur l'incidence qu'elles ont eue sur la place du français.

1. La Bessarabie roumaine : 1918-1940

1.1. Le contexte politique

Dans le contexte très mouvementé de la Première guerre mondiale, lorsque le tsar abdique en 1917, le mouvement des bolchéviques¹⁰⁸ prend de l'ampleur et un gouvernement provisoire russe est installé ; dans la *gouvernie* de Bessarabie se forme une assemblée législative nommée « le Conseil du Pays » (en roumain, « Sfatul Țării »). En janvier 1918, cette assemblée¹⁰⁹ vote à l'unanimité l'indépendance de la « République démocratique de Moldavie » et deux mois plus tard, son union avec la Roumanie (le Royaume de Roumanie, sous le roi Ferdinand I^{er} de Hohenzollern-Sigmaringen), ratifiée par le traité de Versailles en 1920. Le territoire des 9 districts de la Bessarabie – Balti, Cetatea-Alba (Ackermann), Cahul, Chisinau, Hotin, Ismail, Orhei, Sorooca, Tighina – fait partie de la Grande-Roumanie jusqu'en 1940.

1.2. Le contexte linguistique éducatif

Le roumain retrouve son statut de langue de l'administration et de l'enseignement. L'enseignement primaire devient obligatoire et gratuit pour tous (selon la « loi pour l'organisation et le fonctionnement de l'enseignement primaire et normal » de 1919). Suite à cette loi, des écoles avec l'enseignement en *russe, yiddish, bulgare, allemand, ukrainien* et plus de 20 écoles confessionnelles sont ouvertes ; la même loi autorise l'ouverture d'écoles privées, si elles disposent d'un local (ex. le lycée privé de la princesse Natalia Dadiani, en partie financé par le boïar Stourza). Comme le note Ciobanu (membre de

¹⁰⁸ C'est le général français Berthelot qui a été chargé de combattre les bolchéviques russes en Bessarabie en 1918, lors de sa mission en Roumanie (1916-1918). Ensuite, il a été gouverneur militaire de Metz (1919-1922) et de Strasbourg (1923-1926).

¹⁰⁹ « Sfatul Țării » (le Conseil du Pays) est formé de militaires, paysans, artisans, ouvriers, salariés, représentants de comités locaux et de syndicats, soit 138 députés au total ; une assemblée multilingue et multiethnique : « 103 Moldaves, 13 Ukrainiens, 7 Russes, 6 Israélites, 5 Bulgares et Gagaouzes, 2 Allemands, 1 Polonais et 1 Arménien » (Ciobanu, 1941 : 129).

l'Académie Roumaine), en Bessarabie parallèlement à l'enseignement public, se développe l'enseignement privé (1941 : 93) :

Ces écoles sont entretenues, soit par les communautés religieuses ou nationales, soit par les sociétés culturelles, soit par des particuliers. Dans la majorité de ces écoles, l'enseignement est fait dans la langue des nationalités respectives. La situation de ces écoles primaires et secondaires se présente comme suit (1923–1924) : écoles primaires libres classées suivant la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé : Allemand – 12 ; Juif – 48 ; Français – 1 ; Polonais – 1 ; Ukrainien – 1 ; au total – 63.

L'enseignement est réformé, les écoles paroissiales sont réorganisées en écoles primaires d'Etat ou publiques, les « minorités nationales » obtiennent le droit d'ouvrir des écoles dans leurs langues, les dépenses étant à la charge de l'Etat.

1.3. Le français dans le domaine éducatif

Après l'Union de 1918, l'orientation de la politique générale roumaine qui visait la création de nouvelles écoles publiques et l'accroissement de la dotation des bibliothèques de Chisinau en livres (en français également) constitue un avantage pour la diffusion de la langue française en Bessarabie. A ceci contribue la proximité avec la ville de Iassi et une liaison plus rapide grâce à la ligne ferroviaire Ungheni–Iassi¹¹⁰.

Dans ses écrits sur la Bessarabie de la période 1905-1940, Iorga exprimait son « plaisir d'entendre sur les rives du Dniestr les sons harmonieux de la langue française » qui, selon lui, était souvent parlée avec un accent russe, après un siècle d'occupation.

Plusieurs documents attestent la présence et la diffusion de la langue française, notamment dans le domaine **éducatif**.

Ciobanu (*ibid.*) mentionne une seule « école primaire libre » dans le privé où la langue de l'enseignement est le français (1923-1924). Nous n'avons pas plus d'éléments pour savoir si cette école primaire est fréquentée uniquement par les Français de Bessarabie, raisonnement déterminé par la citation *supra* « l'enseignement est fait dans la langue des nationalités respectives », ou si c'est une école créée par des Français pour les parents de toute nationalité habitant ce territoire qui souhaitent que leurs enfants apprennent **le** et **en** français.

Le Général Le Rond, Haut-Commissaire français à Oppeln, mentionne deux lycées français à « Kichinau » (Chisinau) dans son rapport du 13 juin 1922 adressé au Ministre des Affaires Etrangères de la République française, Raymond Poincaré (MAE, 2007 : 210) :

[...] Nous avons à Kichinau deux lycées français, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles, tous deux presque exclusivement fréquentés par les israélites et dont le très grand succès est encore accentué par les défiances des minorités juives et russes à l'égard des institutions

¹¹⁰ Ligne ferroviaire mise au gabarit européen dans les années 1919-1922, comme d'ailleurs tout le réseau ferroviaire moldave en plein développement à l'époque.

d'enseignement roumaines ! [...] au cours de la visite que j'ai été amené à faire au lycée Jean-Jacques Rousseau, le directeur m'a fait part de son intention de s'orienter exclusivement, s'il le pouvait vers les programmes et les diplômes français.

Ciobanu (1941 : 94) cite le rapport du Ministère de l'Éducation nationale (roumain), selon lequel en 1938 :

[...] il existait en Bessarabie 97 écoles particulières, primaires et secondaires, dont 10 roumaines, 75 juives, 5 allemandes, 4 polonaises, 1 arménienne et 2 russes. A ces écoles on peut encore rajouter deux lycées français pour sujets roumains.

Il nous est difficile de savoir, malgré nos recherches, si Le Rond et Ciobanu se réfèrent aux mêmes lycées (1922 *versus* 1938), mais avec un public différent selon la nationalité et/ou genre (« deux lycées français, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles, tous deux presque exclusivement fréquentés par les israélites [...] des minorités juives et russes [...] » *versus* « deux lycées français pour sujets roumains »).

Le Rond donne des éléments d'explication de l'avantage des écoles avec l'enseignement en langue française en Bessarabie (MAE, 2007 : 210) :

[...] L'école en français doit être à Kichinau un terrain neutre dont tous auront le bénéfice, les Russes qui y verront leurs sentiments personnels respectés davantage que dans les écoles roumaines, les Roumains ont tout avantage à voir une culture d'influence latine se répandre en Bessarabie [...]. (cf. annexe 3)

Il ressort implicitement de ce discours où l'école en français est perçue comme un « terrain neutre » à Chisinau, que la situation (socio-)linguistique relève du conflit entre les Russes (ou les russophones) et les Roumains (ou les roumanophones) dans la Bessarabie de l'entre-deux-guerres. L'enseignement en langue française est vu ainsi comme avantageux pour les deux parties : une alternative pour les Russes de ne pas apprendre dans la langue dominante et pour les Roumains de diffuser « une culture d'influence latine » dans la Bessarabie occupée pendant plus d'un siècle par l'Empire tsariste. A cette réflexion, il faut ajouter que les minorités avaient tout de même accès à des écoles avec l'enseignement dans leur langue. Comme nous le montre une *attestation de réussite* (cf. annexe 3) délivrée en 1929 à M^{elle} Ariadna Abadjer (née en 1911) par le gymnase russe « P. Schumacher » de Chisinau (sur 7 années d'études) sous la direction de la baronne allemande Geiking, les langues étudiées étant les suivantes : le russe, le roumain, le latin, le français, l'allemand et le grec. Dans cette école privée où l'enseignement est dispensé en russe, le latin et deux autres langues d'origine latine – le français et le roumain – sont apprises, ce qui représente la moitié des langues proposées. Donc, la « culture d'influence latine » à laquelle Le Rond fait référence, se répandait également dans les écoles secondaires pour les minorités de Bessarabie.

Les particularités de l'enseignement du français

Nous constatons certaines particularités de l'enseignement du français à travers l'étude de quelques établissements d'enseignement.

Dans l'emploi du temps hebdomadaire de la section « Ecole normale » du **Lycée de filles de l'Eparchie**¹¹¹ de Chisinau, pour l'année scolaire 1931-1932, nous pouvons voir que parmi les trois langues proposées¹¹², le français est enseigné à toutes les classes (trois ou deux heures en fonction du niveau). *Idem* pour la deuxième section – sur 8 classes, lors de l'année scolaire 1934-1935¹¹³ (Vnorovschi, 1999 : 21-32). On remarque que la seule langue enseignée à toutes les classes/niveaux, à part le roumain, était la langue française¹¹⁴. Par ailleurs, une société littéraire en hommage à Iulia Hasdeu, écrivaine d'expression française, a été créée en 1933 auprès de ce lycée.

Le **lycée de garçons « B. P. Hasdeu »**¹¹⁵ de Chisinau, nationalisé par décret royal en 1918, (huit classes, enseignement dispensé en roumain) continue la *tradition* instituée d'enseigner le français (à côté du latin et de l'allemand), malgré les nombreux changements de fonctionnement liés au régime politique. Fetinger et Jacomini (d'origine corse) sont mentionnés en tant qu'enseignants de français¹¹⁶.

Il est intéressant de noter que l'**Université Populaire**¹¹⁷ de Chisinau, créée en 1918 à l'initiative d'un groupe d'intellectuels (dont Stefan Ciobanu, Ion Pelivan et Pan Halippa) afin de promouvoir les connaissances de différents domaines de la science, ainsi que les valeurs

¹¹¹ Le lycée de filles de l'Eparchie de Chisinau proposait un enseignement sur deux sections (sur 7 et, respectivement, 8 années d'études), dont celle pour la formation d'enseignantes, appelée « Ecole normale ». En 1920, il rassemblait 614 élèves, y compris celles venues de Hotin (région du nord) et de Comrat (du sud). La seule femme députée dans le Conseil du Pays, Elena Alistar, a été la directrice du lycée de l'Eparchie de 1918 à 1940. Source : Vnorovschi Cleopatra (1999) : *O viață închinată învățămîntului* [Une vie dédiée à l'enseignement]. Chisinau, Edition Museum, pp. 21-32.

¹¹² Les langues enseignées étaient le roumain (4 ou 3 heures par semaine pour toutes les classes, I^{ère} - VII^e), le latin (une heure hebdomadaire en III^e et IV^e uniquement) et la langue française.

¹¹³ Les langues proposées : le roumain (5 à 3 heures par semaine suivant le niveau), le latin (3, 2 ou 4 heures, dès la III^e jusqu'en VIII^e), le grec (1 à 2 heures en VII^e et respectivement en VIII^e), une des langues suivantes – l'allemand, l'italien ou l'anglais (3 heures dès la V^e jusqu'en VIII^e) et le français.

¹¹⁴ Ancienne élève du lycée, C. Vnorovschi, témoigne dans son livre, *op.cit.* : « Les professeurs de français changeaient souvent et, malgré le fait que nous connaissions bien le français (nous lisions sans dictionnaire), nous nous rappelons uniquement Mme Scriban, une personne distante et froide. » (C'est nous qui traduisons).

¹¹⁵ C'est l'ancien Gymnase de garçons, n° 1 de Chisinau, qui dans les années 1830 était un lycée russe (enseignement sur 7 années/classes). Dans son corps didactique, il y avait des anciens élèves du lycée Richelieu d'Odessa. Les futurs personnalités – hommes de sciences, juristes, écrivains – L. Casso, B. P. Hasdeu, C. Stere, etc. y ont fait leurs études. La future écrivaine Magda Isanos, élève au lycée de l'Eparchie, débute en 1932 la publication de ses poésies dans la revue « Licurici » du lycée « B. P. Hasdeu ».

¹¹⁶ Source : *Calendar National*, 2008, publication de la Bibliothèque nationale de la République de Moldavie, 306–307 ; www.bnrm.md/index.php?lang=ro&pid=calendar-national (dernière consultation le 07/04/2013).

¹¹⁷ Pour mettre en œuvre les objectifs de cette institution culturelle, des personnalités connues du monde scientifique et culturel roumain y sont invitées pour tenir des cours d'histoire, de langue et littérature roumaines, d'économie, de droit, etc. Le public était très nombreux de sorte que de nouveaux locaux ont été loués. Onisifor Ghibu participe à la fondation de la bibliothèque qui en 1921 contient 300 livres en français, 300 en allemand et 3 000 en russe et plus de 10 000 en roumain. L'Université cesse son activité après le 28 juin 1940. Source : *Calendar National*, 2008, *op.cit.*, p. 85.

culturelles roumaines au sein de la population, contenait dans sa bibliothèque 300 livres en français (en 1921), en partie grâce à la contribution importante de l'Université de Iassi et de l'Académie Roumaine.

De ces trois exemples d'établissements, nous retenons quelques éléments sur le français : le fait qu'il était **la seule langue**, à part le roumain, enseignée **à toutes les classes**, dont celles de la section qui formait les futures enseignantes (dans le premier lycée cité) ; l'existence d'une **tradition** d'enseigner cette langue et des enseignants **francophones natifs** (dans le deuxième lycée) ; la création d'une institution comme l'Université populaire qui mettait à la disposition du **public adulte** des livres en français.

Il est à mentionner qu'à l'issue de leurs études aux lycées de Chisinau, les jeunes pouvaient suivre des études en langue française à Iassi, à Bucarest, qui ouvraient également la voie pour des études à Paris¹¹⁸. Déjà avant 1918, la France était « la principale pépinière des universitaires roumains », selon les éléments de comparaison pour la période 1864-1914 présentés par Boia ; dans une de ses notes, il cite les statistiques publiées dans « Le Petit Parisien » du 9 mai 1910 :

En 1910, il y avait 330 étudiants roumains dans les universités françaises (197 étudiaient le droit). Ils arrivaient en deuxième position, après les Russes (2556) [...]. Par comparaison, le nombre des étudiants de l'Université de Bucarest s'élevait en 1910 à 3147. (Boia, 2006 : 8).

Dans le rapport cité *supra*, Le Rond constate le **prestige** de la France en Bessarabie, notamment l'admiration dont jouissent sa science et sa justice (MAE, 2007 : 210) :

[...] je dois signaler avec plaisir de quel prestige jouit la France tant en Bessarabie qu'en Moldavie, comme j'ai pu le constater moi-même à chaque instant. On a foi en notre équité, on a foi en notre justice, on admire notre science et notre civilisation.

1.4. Ecrivains de Bessarabie

En Bessarabie, il y avait des écrivains dont la langue d'écriture était le français. Dans cette courte partie nous mettons en exergue quelques noms d'écrivains qui ont écrit en français et joué un rôle dans la vie politique de la Bessarabie roumaine.

- **Constantin Stere** apprend la langue française, après avoir appris l'allemand dans le privé ; il fait des voyages en Suisse, en France (Paris). Il devient le deuxième président du Conseil du Pays (« Sfatul Țării », cf. *supra*) du 2 avril au 25 novembre 1918 (Hanes, 1942 : 387-446).
- **Léon Donici** écrit en 1924 à Paris pour les revues *La victoire* et *Le nouveau siècle* (Hanes, 1942 : 448-449).
- **Elena Donici**, poétesse et publiciste en langue française, née à Chisinau en 1883 dans la famille des nobles Donici. Elle étudie à Iassi, ensuite elle s'installe

¹¹⁸ Le peintre Grigore Misonznic (son nom francisé est Grégoire Michonze), né en Bessarabie, poursuit ses études à Bucarest et ensuite à Paris où il s'installe en 1922 et adhère plus tard au courant des surréalistes.

à Paris jusqu'à la fin de sa vie. Elle écrit des poèmes, des études sur l'histoire, la culture et les traditions des Roumains de Bessarabie. Elle a défendu la cause de la Bessarabie à la Conférence de Paix de Paris (1919–1920). Elle a publié dans des revues parisiennes, comme le **Bulletin d'informations roumaines**¹¹⁹.

Le développement de l'enseignement public et privé dans la période 1918-1940 a été propice à la diffusion du français, avec même l'existence de deux lycées français à Chisinau. Si la langue française a peut-être parfois permis un terrain de neutralité entre Russes et Roumains, elle a surtout servi d'ouverture vers les universités et les institutions culturelles françaises.

2. La Moldavie soviétique : 1940–1991

2.1. Quelques éléments du cadre politique

Suite à l'entente entre Hitler et Staline sur les sphères d'influence transposée dans le pacte germano-soviétique « de non-agression » en août 1939 et au traité de Vienne de 1940, la Bessarabie est cédée à l'U.R.S.S.¹²⁰ (désormais URSS, pour des raisons pratiques) et en fait partie pendant environ un demi-siècle en tant que **République socialiste soviétique moldave**¹²¹ – R.S.S.M. (RSSM).

La RSSM a été régie selon la Constitution de l'URSS de 1936¹²² et 1977, au premier abord, similaire à un bon nombre de constitutions occidentales, semblant garantir un certain nombre de droits politiques, tels que la liberté de réunion, la liberté d'expression et la liberté de culte. En réalité, seul le Parti communiste de l'Union soviétique avait l'autorité

¹¹⁹ Source : Calendar National 2008, *op. cit.*, pp. 455-456.

¹²⁰ L'URSS (l'Union des Républiques socialistes soviétiques) a été formée le 30 décembre 1922 par le Congrès des soviets de Russie, de Biélorussie, d'Ukraine et de Transcaucasie. Le 2^e congrès des soviets adopte le 31 janvier 1924 la Constitution de l'URSS (<http://mjp.univ-perp.fr/constit/su1924.htm>).

¹²¹ La RSSM a été créée le 2 août 1940 par la loi du Soviet suprême de l'URSS. Son territoire correspond aux deux tiers de la Bessarabie, qui faisait partie de la Roumanie avant la Seconde Guerre mondiale, et à un petit morceau (longeant la rive gauche du Dniestr) de la Podolie ukrainienne, appelée Transnistrie. Plus précisément, 6 régions de la Bessarabie (Balti, Tighina, Chisinau, Cahul, Orhei et Soroca), ainsi que 6 des 14 départements qui formaient la République autonome soviétique socialiste moldave (Tiraspol, Grigoriopol, Dubasari, Camenca, Rabnita et Slobozia) ont été réunis dans le cadre de la nouvelle république – la RSSM. En même temps, le sud et le nord de la Bessarabie, ainsi que les territoires roumains du nord de la Bucovine et l'arrondissement de Herta ont été inclus dans le cadre de la République soviétique socialiste ukrainienne.

¹²² « La loi du 7 août 1940 admet 5 nouvelles républiques : Estonie, Lettonie, Lituanie, Moldavie et République Carélo-finnoise. Cette dernière perd cette qualité par la loi du 16 juillet 1956 », cf. « Organisation de l'État soviétique », art. 13 : mjp.univ-perp.fr/constit/su1936.htm#1, dernière consultation le 18/12/2013.

pour déterminer ce qui servait les intérêts du socialisme. Un système de **soviets**¹²³ ou conseils a été utilisé pour l'exercice de l'autorité gouvernementale concentrée à Moscou.

Dans ce contexte, les relations de l'URSS avec la France auront une influence sur la diffusion du français dans l'URSS, avec des spécificités pour la Moldavie.

2.2. Le français et l'ouverture de la France vers l'Est

Daniel Coste considère la situation du français sur le plan international après 1945 « ambigüe » et défavorable (1998 : 76) :

Grâce au Général de Gaulle et aux alliés, la France est du côté des vainqueurs, mais ces derniers, à l'Ouest, sont avant tout anglophones. Les Etats-Unis avaient déjà imposé l'anglais comme langue diplomatique, au même titre que le français, pour le traité de Versailles en 1918. En 1945 pour la création de l'Organisation des Nations unies, la Conférence de San Francisco n'admet le français comme langue officielle parmi d'autres qu'à une voix de majorité. Il n'y a pas à insister sur le fait que la Deuxième Guerre mondiale n'aura pas contribué au renforcement de la position du français dans le monde.

Dans ces circonstances, note-t-il, la prise d'une « décision politique d'organisation administrative » dès 1945 a eu « d'importantes et durables conséquences » pour la mise en œuvre d'une politique culturelle et linguistique de la France :

la création, au sein du ministère des Affaires étrangères d'une Direction générale des relations culturelles [...] dotée de moyens plus importants en crédits et en personnels qui va prendre en charge [...] l'ensemble des instituts et centres culturels, bien d'autres établissements français à l'étranger [...].

[...] il est désormais possible pour le ministère des Affaires étrangères d'employer dans des responsabilités telles que celles, nouvellement créées, de conseiller ou d'attaché culturel des personnels [...] ne relevant pas des corps de fonctionnaires propres des Affaires étrangères. C'est ainsi que des enseignants (universitaires, professeurs du secondaires, instituteurs) vont pouvoir être détachés auprès du Ministère et y occuper différentes fonctions, soit dans les services centraux, soit dans les postes et établissements à l'étranger. (Coste, 1998 : 76)

Comment s'est fait le rapprochement culturel de la France et de l'URSS à travers notamment la création des postes d'action culturelle ? Nous trouvons des éléments de réponse dans l'article « Moscou et Pékin : deux postes d'action culturelle, deux moments de l'histoire » de Marcel Girard. Tout d'abord, l'auteur résume en quelque sorte les relations entre la France et la Russie pendant les quatre décennies d'après 1917 :

Entre la France et la Russie, les siècles ont tissé des liens multiples et puissants. [...] Il ne s'agissait pas seulement de raviver cette tradition très ancienne. Pendant les années qui suivirent la Révolution d'Octobre, en l'absence d'une coopération officielle, nombreux furent

¹²³ « L'organe supérieur du pouvoir d'État de la République fédérée est le Soviet suprême de la République fédérée. L'organe exécutif et administratif supérieur du pouvoir d'État de l'Union des Républiques socialistes soviétiques est le Conseil des commissaires du peuple de l'URSS. Les organes du pouvoir d'État dans les territoires, régions, régions autonomes, arrondissements, districts, villes, localités rurales [...] sont les soviets de députés des travailleurs.», cf. Titres V–VIII, la Constitution de l'URSS de 1936.

quand même – et dans les deux sens – les rapports entre les intellectuels. Nos écrivains « engagés » furent éblouis par « cette grande lueur à l’Est », et même si quelques récits relatifs au « retour de l’URSS » jetèrent une ombre sur le « paradis soviétique », la victoire commune de 1945 recréa, pendant un court moment, les conditions d’échanges fructueux en dehors des arrière-pensées partisans. Du fait de la « guerre froide » qui suivit, il avait fallu attendre 1957 pour que se réalise envers et contre tout ce nécessaire rapprochement culturel.

Ensuite, Girard précise le contexte du rapprochement (Girard, 1984 : 73) : en 1956, Khrouchtchev dirige le Parti, tandis qu’en France, c’est Guy Mollet qui occupe la présidence du Conseil et Christian Pineau le Quai d’Orsay. Le gouvernement français recherche une ouverture à l’Est. C’est l’ambassadeur Maurice Dejean, qui « s’emploie à rapprocher les deux nations » lors de la visite officielle en URSS. « Dès mars 1957, on procède à la nomination de conseillers culturels. Celui de la France avait à son actif l’expérience de Prague. » A ce sujet, Marcel Girard note (1984 : 74) que malgré la différence des régimes, « une réelle volonté politique » existait de part et d’autre, chez les « hommes nouveaux » en place.

Du côté français, Roger Seydoux, directeur général des Relations culturelles (plus tard, de 1968 à 1973, ambassadeur de France en URSS), « suivait de très près le détail de ces affaires et intervenait personnellement. Jean Baillou présidait le Comité Est–Ouest de Coopération. Monique Lanchon préparait les commissions et assurait l’exécution du programme. »

Du côté soviétique, le président du Comité d’Etat près le Conseil des ministres de l’URSS¹²⁴ pour les relations avec l’étranger était « Youri Joukov (l’actuel éditorialiste de la *Pravda*), ancien correspondant de presse à Paris, qu’animait une amitié pour la France parfois ambiguë, mais réelle ». La ligne du Parti « consistait alors à pratiquer avec la France – bientôt celle du général de Gaulle – la détente, l’entente et la coopération ». Dès octobre 1957, la première commission mixte se réunit à Paris.

Au sujet des accords conclus par l’URSS avec les pays étrangers, Bernard Féron¹²⁵ explique quel était, en général, le « schéma » suivi :

[...] échanges de professeurs et d’étudiants pour des séjours de longue et de moyenne durée, échanges de missions techniques et scientifiques pour des séjours de courte durée, échanges d’émissions télévisées et radiodiffusées. D’autres dispositions concernent presque autant le commerce que la culture : ainsi en est-il des programmes de vente de livres ou d’organisation de spectacles. Enfin, le mot russe de culture ayant une signification très large, les plans de tourisme ou de manifestations sportives sont étudiés à l’occasion des négociations culturelles.

Dans tous les domaines (scientifique, technique, médical, théâtral, artistique, sportif, etc.), l’équilibre des échanges était « scrupuleusement respecté » selon Girard, sauf pour celui de la langue française :

¹²⁴ Le Comité d’Etat près le Conseil des ministres de l’URSS a été créé en mai 1957. A ce sujet, il faut savoir que « la représentation de l’URSS dans les relations internationales, la conclusion et la ratification des traités avec les autres États » étaient du ressort de l’URSS, « en la personne des organes supérieurs du pouvoir et des organes d’administration d’État » (cf. art. 14, la Constitution de 1936).

¹²⁵ Féron Bernard (1960) : « Les échanges culturels entre l’U.R.S.S. et l’Occident évoluent favorablement, mais Moscou leur impose des limites sur le plan idéologique. » dans *Le Monde diplomatique*, janvier 1960.

Le dessein proclamé des Soviétiques était alors d'affecter 35 % des élèves de leurs écoles secondaires à l'apprentissage du français (contre 40 % à l'anglais et 25 % à l'allemand). En France, on était loin du compte, puisque l'enseignement du russe n'a jamais atteint 1 %... Fut également favorisée la création dans les principales villes de l'URSS d'« écoles spéciales », où toutes les matières étaient enseignées dans notre langue. (1984 : 74)

Les données quantitatives énoncées *supra* viennent à l'encontre de l'idée avancée par plusieurs sources selon laquelle le français, associé en même temps à la langue du Parti communiste français, semble être préféré à l'anglais, « associé, probablement, à la langue des „Américains”, ennemis déclarés du régime communiste »¹²⁶.

Le français en seconde ou troisième position dans les écoles soviétiques

Nicholas De Witt, membre du Centre de recherche russe auprès de l'Université de Harvard, cite dans son livre « Education et emploi dans l'U.R.S.S » [*Education and professional employment in the U.S.S.R.*] (1961 : 114) un rapport élaboré par une autorité américaine en 1959 où il est précisé que la langue anglaise est la langue étrangère la plus étudiée dans les écoles soviétiques : 45 % d'élèves étudient l'anglais, 35 % l'allemand et 20 % le français¹²⁷. Par contre, les données statistiques publiées par les sources soviétiques¹²⁸ mentionnent l'allemand en tant que langue étrangère la plus répandue, la deuxième place revient à l'anglais, en 1958-1959, et la troisième au français, situation que De Witt éclaire de la manière suivante :

La prédominance de l'allemand n'est autre qu'une continuation de la préférence prérévolutionnaire pour l'étude de l'allemand et du français. Avant la Seconde Guerre mondiale, suite à des considérations stratégiques venues s'ajouter à cette préférence traditionnelle, l'allemand devint quasiment la seule langue étrangère à être enseignée dans les écoles secondaires soviétiques. L'allemand était considéré comme la langue technique utilisée de par monde, tandis que le français était dédaigné, car il était considéré comme un vestige de la bourgeoisie et des personnes aisées qui affectionnaient particulièrement la langue de Molière avant la révolution. Lorsqu'il était proposé, l'anglais était enseigné dans le cadre de l'étude des sciences et technologies, pour des raisons pratiques. Peu avant la guerre, et

¹²⁶ Source : Les travaux du Symposium international « Le livre. La Roumanie. L'Europe », 2^e édition, 20-24 septembre 2009. Edition Biblioteca Bucurestilor, Bucarest, 2010, 937 pages (cf. pp. 146-147).

¹²⁷ De Witt (1961 : 114), notre traduction : « Il a été rapporté de façon étendue mais erronée à l'ouest que l'anglais est la langue étrangère majeure enseignée dans les écoles soviétiques. Un rapport américain par exemple, stipulait que parmi 15 millions d'élèves : "45 % étudiaient l'anglais, 35 % l'allemand et 20 % le français, d'après une source digne de foi (38)". La note de bas de page n° 38 indique la source suivante : « US. Congress, The Federal Government's Foreign Training Programs, Report of the Committee on Government Operations, Sub-committee on Reorganization and International Organizations, No. 153, 86th Cong., 1st sess., Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office, 1959, p. iii. [...] ». Cf. annexe 5 (A).

¹²⁸ D'après De Witt (1961 : 114-115), cf. l'annexe 5 (A) : « [...] L'allemand est la langue étrangère la plus prise en compte selon des statistiques récentes publiées par d'importantes sources soviétiques. Seconde langue étrangère la plus enseignée, en 1958-59, l'anglais, par rapport à l'allemand, était proposé dans un tiers d'établissements scolaires en moins, étudié par deux fois moins d'élèves et enseigné par deux fois moins de professeurs » (notre traduction). Selon la note de bas de page n° 41, il s'agit des sources soviétiques comme KS – 1956, p. 180 ; Vestnik statistiki, N° 9, 1958, p. 95 ; NarKhoz – 1959, p. 819 ; NarKhoz – 1960, p. 731.

Au sujet des professeurs de langue étrangère dans les écoles soviétiques dans la période 1955-1960, cf. l'annexe 5 (B).

notamment durant celle-ci, l'enseignement de l'anglais s'intensifia. L'enseignement du français fut introduit en 1947 et devait être étendu à 20 % des écoles en zone urbaine ; cependant, même aujourd'hui, les « administrations scolaires évitent le français »¹²⁹ (Uchitel'skaia gazeta, 20 août 1959). (1961 : 114-115)

Devant une telle situation de la langue française évoquée par ces différentes sources, le « dessein proclamé des Soviétiques » dans les accords franco-soviétiques autour de l'année 1959 est fort propice à la promotion de cette langue et s'appuie sur une volonté de faire progresser à 35 % le taux des élèves qui l'apprennent dans le secondaire.

2.3. Les particularités de la situation du français dans le domaine éducatif moldave

Comme il s'agit d'un projet « dessein proclamé » par les Soviétiques, il s'agit de voir ce qu'il en est sur le terrain, en Moldavie en l'occurrence.

Les documents d'archives¹³⁰ sur la création des premières facultés de langues étrangères dans les années 1940 permettent de constater que le français occupe une place importante parmi les autres langues (comme l'allemand, l'anglais, l'espagnol et l'italien). Il en ressort que l'Institut pédagogique « A. Russo » de Balti était l'institution qui avait des enjeux importants dans la formation de professeurs de français en Moldavie et en URSS et par conséquent dans la diffusion ultérieure du français dans les écoles moldaves. Sa trame historique peut être retracée à travers **quelques dates importantes**, dès les premières années du régime soviétique :

- **1945** – la création de l'Institut pédagogique (I.P.) de Balti

C'est la décision n° 470 du 14 mars 1945 « concernant les mesures d'aide aux écoles de la RSSM », par laquelle le Conseil des commissaires du peuple¹³¹ (désormais CCP) de l'URSS « permet » au CCP de la RSSM d'ouvrir un institut pédagogique à Balti pour la rentrée 1945–1946¹³². L'Institut de Balti, avec deux facultés, dont celle de Philologie–Histoire, est créé suite à la décision ultérieure du CCP de la RSSM du 12 juin 1945 – document qui indique la « subordination » directe de l'Institut (à une institution équivalente) au Ministère de l'enseignement de la RSSM.

¹²⁹ Notre traduction de l'anglais, cf. annexe 5 (A).

¹³⁰ Il s'agit des documents des archives du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie, consultés dans le cadre du travail documentaire effectué lors du déplacement sur le terrain, à Chisinau, en novembre 2010. D'autres détails méthodologiques seront présentés dans la 2^e partie, 1^{er} chapitre – partie introductive.

¹³¹ Le Conseil des commissaires du peuple (en russe, *Совет народных комиссаров*) de l'URSS est l'organe exécutif et administratif supérieur de l'URSS.

¹³² C'est notre traduction de la citation en russe des documents de l'URSS à l'égard de l'enseignement en Moldavie. Source : le document d'archive de 2007 de l'Université de Balti, p. 5.

- **1954** – la réorganisation de la *Section* des Langues étrangères à l'I.P. de Balti

Par le décret du Conseil des Ministres de RSSM du 13 août 1953, qui prévoit la restructuration de l'enseignement supérieur de la république soviétique socialiste moldave, la Faculté des langues étrangères de l'Institut pédagogique¹³³ de Chisinau est transférée à celui de Balti¹³⁴ (la « capitale du nord » de la Moldavie) et sa chaire de français compte onze enseignants (formés à Moscou, Saint-Petersburg, Kiev, Kharkov et Odessa), alors que celles d'anglais et d'allemand ne disposent que de trois enseignants chacune.

- **1959** – la création de la *Faculté* de Langues étrangères à l'I.P. de Balti

Les trois sections de langues étrangères (français, anglais, allemand) de la Faculté de Philologie forment la Faculté de Langues étrangères. Pendant environ 20 ans, la section de langue française de l'I.P. « Alecu Russo »¹³⁵ de Balti (actuelle Université « Alecu Russo ») aurait ainsi été le plus grand centre de l'URSS où l'on formait les professeurs de français, avec plus de 250 étudiants¹³⁶. Les premières promotions de diplômés de l'Institut pédagogique de Balti et de Chisinau ont fait émerger par la suite des professeurs de renom, auteurs de manuels, dictionnaires, grammaires et pionniers dans l'enseignement de plusieurs domaines disciplinaires de la linguistique française au sein des départements de français du milieu universitaire et de la recherche de Moldavie (Gutu Ion, 2006 : 37-40). De même, des dizaines de diplômés ont travaillé en tant qu'interprètes dans plusieurs pays : Algérie, Congo, Egypte, Inde, Indonésie, etc.

- **1977** – l'admission en Langues étrangères à l'Institut pédagogique « Alecu Russo » de Balti

Les annexes de l'arrêté n° 547 du 23 novembre 1976 concernant l'admission pour l'année 1977, émis par le Ministère de l'enseignement de la RSSM (cf. annexe 14) indiquent les éléments suivants : le nombre de places accordées pour chacune des trois langues mentionnées dans la catégorie « spécialités » à l'I.P. « A. Russo » de Balti (l'annexe n°8 de l'arrêté), se répartit comme suit : 75 pour le français, 25 pour l'anglais et 25 pour l'allemand.

¹³³ En Moldavie, l'institut pédagogique était un établissement public d'enseignement supérieur qui formait des enseignants, en général, des instituteurs pour le primaire et des éducateurs pour le niveau préscolaire.

¹³⁴ C'est dans la région de Balti (dans le village de Mihaileni) que le linguiste Eugeniu Coseriu est né en 1921.

¹³⁵ Nom conféré à l'Institut de Balti en avril 1959 en hommage à l'écrivain Alecu Russo.

¹³⁶ D'après le document d'archives contenant le bréviaire historique de l'Université d'Etat « Alecu Russo » de Balti, Balti, 2007, pp. 5-6.

La même situation est attestée pour l'admission de 1979¹³⁷ : une place nettement plus importante qu'aux autres langues est accordée au français.

Quelles seraient les raisons de la situation favorable au français ?

Dans l'état de fait évoqué *supra*, trois éléments pourraient expliquer la place importante accordée à la formation des professeurs de français et, de cette manière, à la langue française :

1) la « réelle volonté politique » (Girard, *op. cit.*, 1984 : 74) de la part de Moscou de soutenir l'enseignement du français dans les écoles soviétiques pour donner suite à la politique de diffusion du français engagée par la France après la Seconde Guerre Mondiale, cf. *supra* ;

2) la présence historique du français dans la Principauté moldave, dont la Bessarabie faisait partie avant 1812, une présence donc héritée des siècles passés et une « tradition » qui s'est instituée dans l'enseignement (cf. *supra*) ;

3) la proximité ou la parenté¹³⁸ des langues roumaine et française à travers leur origine latine, mais également par le biais de l'emprunt français en roumain qui remonte au XVIII^e siècle. Selon Boia (2006 : 3), les mots empruntés à partir du XVIII^e siècle et principalement au XIX^e, représentent un nombre assez élevé de lexèmes :

Les mots français : 23,22 % [...] Les mots ayant une double provenance, française et latine : 15,75 [...] Au total, les emprunts uniquement français, ou dans lesquels le français reste la première langue de référence, représentent quelque 39 % du vocabulaire [...]. C'est-à-dire que, dans le langage courant, un mot sur cinq en moyenne est d'origine française.

Une autre source évoque les « emprunts linguistiques » du français (effectués depuis la fin du XVIII^e siècle), grâce auxquels le roumain a subi un vrai « processus de re-romanisation », représentant un pourcentage un peu plus élevé – plus de 50 % de mots roumains actuels sont d'origine latine et française »¹³⁹.

Par rapport à ce troisième élément d'explication – la proximité linguistique –, il faut rappeler que, suite à l'orientation de la politique linguistique stalinienne, le roumain de

¹³⁷ D'après l'Annexe à l'Arrêté ministériel n° 650 du 15 décembre 1978 concernant l'admission dans l'enseignement supérieur en 1979.

¹³⁸ « Pour les Français [...] le roumain est la voix et le charme particulier d'une langue-sœur, une langue à travers laquelle on peut découvrir intacte et pur l'esprit latin et la parenté française [...] », d'après Goga Mircea (2007) : *La Roumanie, culture et civilisation*. Paris, Les Presses de l'université de Paris-Sorbonne, p. 267.

¹³⁹ Source : Pop Rodica, « Francophilie et francophonie dans l'espace littéraire roumain » dans *Lettres et cultures de langue française*, n° 18, 1993, cité dans Turcan (2007 : 42).

RSSM, appelé « moldave », passe à l'alphabet cyrillique russe¹⁴⁰ en application de la loi de RSSM du 10 février 1941 relative au « passage de l'écriture moldave de l'alphabet latin à l'alphabet russe », abrogée en 1989. Par ailleurs, il y a eu même des tentatives de créer une langue « moldave » littéraire (écrite en cyrillique) basée sur les parlers de Bessarabie ou de Transnistrie, différente de la langue roumaine, essai qui, selon Coseriu, était « une entreprise contradictoire du point de vue rationnel, absurde et utopique du point de vue historique et pratique [...] » ; le but de séparer la langue « moldave » de la langue roumaine, « n'aurait pu jamais être atteint » (Negru, 2000 : 45, notre traduction).

Par conséquent, la parenté ou la proximité linguistique entre le roumain et le français pouvait être perçue uniquement à l'oral ou phonétiquement, car il s'agissait de deux alphabets totalement différents pour l'écriture de ces deux langues. Cette situation a duré environ cinq décennies, jusqu'en 1989, lorsqu'une réforme de l'orthographe a été mise en place pour le retour à l'alphabet latin. L'apprentissage de la langue française a facilité fortement la réappropriation de l'alphabet latin.

Différences par rapport à la Roumanie et à l'URSS

La situation du français en Bessarabie se distingue, dans une certaine mesure, de celle de Roumanie de la même époque, tout d'abord par le changement de graphie de la langue roumaine (cf. *supra*). Ensuite, le français a gardé et même renforcé sa place dans l'enseignement, alors qu'en Roumanie, comme le note Felicia Dumas, le français a davantage subi les influences du régime politique de la même époque :

Le stalinisme des années 50 sera également marqué par la mise en place d'une nouvelle politique d'enseignement des langues. Le russe devint obligatoire et le français, idiome privé parlé dans les familles de la bourgeoisie intellectuelle ou de l'aristocratie terrienne, langue suspecte d'un pays capitaliste [...] fut repoussé en queue de liste, sinon carrément éliminé [...]. Dans les années 80, la scolarisation en français dans les universités roumaines était très étroitement surveillée. [...] le concours d'admission en français comme spécialité principale

¹⁴⁰ En 1926, dans la *République autonome soviétique socialiste moldave* (RASSM) de l'époque, on a commencé à écrire le roumain avec un alphabet cyrillique basé sur l'alphabet russe, utilisé ensuite en RSS Moldave jusqu'en 1989. Il est toujours utilisé en Transnistrie (région séparatiste de la Moldavie). Il faut distinguer l'alphabet cyrillique russe de l'alphabet cyrillique roumain. Ce dernier a été utilisé pour écrire la langue roumaine du XIV^e au XIX^e siècle. Entre 1797 et 1828, l'écriture cyrillique est plusieurs fois simplifiée. À la suggestion de Ion Heliade Rădulescu, intellectuel de Valachie, entre 1830 et 1860 on utilise un alphabet appelé de transition, formé de lettres cyrilliques et latines. Dans le même temps, I. H. Rădulescu propose une orthographe à peu près phonémique, influencée par l'italien. En 1860, on passe enfin à l'écriture latine, avec une orthographe étymologique. Un exemple remarquable de cette écriture est le *Dictionnaire de la langue roumaine [Dicționarul limbii române]* de August Treboniu Laurian et Ioan C. Massim (1871-1878). De grandes polémiques ont lieu entre partisans de l'orthographe étymologique et ceux de l'orthographe phonémique jusqu'en 1881, lorsque l'Académie roumaine tranche en faveur de cette dernière. Le remplacement de l'alphabet cyrillique avec l'alphabet latin a été décrété en 1862 par le prince Al. I. Couza (Cuza).

Sources : fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89criture_du_roumain; ro.wikipedia.org/wiki/Alfabetul_chirilic_rom%C3%A2n (notre traduction), dernière consultation le 24/09/2013.

était organisé un an sur deux, mesure qui s'attaquait toujours à l'enseignement renforcé du français. (Dumas, 2010 : 84)

Le tableau contenant des observations relatives à la position du français parmi les langues étrangères ou secondes enseignées **autour de l'année 1981**, élaboré par Albert Salon, nous donne les informations suivantes concernant la Roumanie et l'URSS (1981, 567-568) :

Roumanie (22 millions d'habitants) : 50 % des élèves du secondaire choisissent le français en 1^{ère} ou 2^e langue. Les autres se répartissent entre le russe, l'allemand et l'anglais.

U.R.S.S. (255 millions d'habitants) : près du quart des lycéens apprennent le français comme 1^{ère} et 2^e langue étrangère vivante. Des écoles spéciales enseignent partiellement en français, environ 30 000 élèves. L'allemand est plus répandu.

Concernant « les réseaux des services et établissement français et franco-étrangers installés hors de France en 1977 », la même source nous indique pour l'URSS un « service culturel scientifique et mission de coopération » et deux « écoles françaises » ; et pour la Roumanie un « service culturel scientifique et mission de coopération », un « centre culturel/salle de lecture » et une « école française » (1981 : 1913-1914).

Contrairement à la situation générale du français en URSS et en Roumanie, comme nous venons de le voir, **le français se place en première position dans l'enseignement moldave** avec un **avantage significatif** en termes quantitatifs par rapport à **l'allemand** et **l'anglais**. A l'époque soviétique, on n'apprenait en règle générale qu'une seule langue étrangère, le français étant souvent la seule langue proposée et les professeurs de français étant les plus nombreux, selon les chiffres de l'admission à l'Institut pédagogique de Balti pour la période 1959-1979.

Politique de conjoncture, de décentralisation ou autre ?

Nos recherches sur les causes politiques de la place importante du français en Moldavie, nous amènent aux questions suivantes :

1. S'agit-il d'une **politique conjoncturelle** : Moscou profite-t-il d'un état de fait – d'une présence du français dans l'enseignement moldave due à des raisons historiques – pour créer et développer à l'Institut de Balti, en Moldavie, un grand centre de formation de professeurs de français, mais aussi de traducteurs, interprètes, etc. en URSS ? Ceci (après 1957) afin de répondre aux objectifs de promotion du français fixés avec la France (cf. *supra*) dans le cadre de sa politique linguistique engagée après la Seconde Guerre Mondiale ?

Aujourd'hui on pourrait, entre autres, reformuler cela en termes de **répartition des missions** (par Moscou) entre les 15 pays soviétiques par **domaine de compétences**.

2. S'agit-il de la réforme de la décentralisation de 1957 mise en place par Moscou qui aurait favorisé le **libre choix**¹⁴¹ des politiques moldaves à l'égard de l'enseignement des langues et, par conséquent, la préservation de la situation historiquement privilégiée du français sur son territoire ? Difficile de trouver une réponse, vu que le sujet des rapports entre Moscou et les républiques soviétiques est très vaste et constituerait en soi l'objet d'une autre recherche.

Voici les quelques indices que nous avons trouvés en référence à la politique linguistique générale de l'URSS de la même époque et au « rapport de forces favorable au centre » (cf. *infra*, Le Torrivelec, 2010 : 244-245¹⁴²) :

1958, Khrouchtchev et la liberté de choix linguistique

Au printemps 1957, le nouveau premier secrétaire lança son défi aux Etats-Unis. Parmi les mesures prises pour surmonter le retard technologique de l'URSS, la loi du 24 décembre 1958 instaura une scolarité unifiée de huit ans. [...]. Le souci populiste de l'égalité est au cœur de l'article 19 du décret du 12 novembre [de 1958 du CK – Comité Central] :

Dans les Républiques de l'Union, les élèves des écoles nationales doivent étudier trois langues : leur langue maternelle, le russe et **une langue étrangère**. En RSFSR¹⁴³, les élèves russes n'ont à étudier que le russe et une langue étrangère. Cette situation est injuste car offrant un avantage aux enfants russes scolarisés en Russie qui ont plus d'heures à consacrer aux autres matières. La question doit donc être posée d'accorder aux parents le droit d'envoyer leurs enfants dans une école où la langue de leur choix est enseignée.

La réforme reposait sur le principe « démocratique » du libre choix parental. Désormais, les parents pouvaient officiellement envoyer leurs enfants dans une école russe ou non russe. L'article 19 surprit d'autant plus les dirigeants des Républiques de l'Union que des discussions étaient en cours sur l'introduction d'une scolarité d'une durée de neuf ans dans les écoles nationales.

Le décret mentionné *supra* pose problème à l'enseignement de la langue maternelle et non pas à celui de la « langue étrangère » qui est étudiée dans les deux cas : dans une école avec l'enseignement en russe ou dans celle avec enseignement dans la langue « nationale » des pays soviétiques.

Après de laborieuses tractations, l'article fut retiré du texte fédéral et chaque République put ne pas l'adopter. Les directions de l'Estonie et de la Lettonie estimèrent que l'étude de leur langue devait être exigée de tous les élèves nationaux. Le premier ministre d'Azerbaïdjan exigea que l'azéri soit enseigné à tous les enfants résidant en Azerbaïdjan. L'éviction, en 1959,

¹⁴¹ Conscients que le « libre choix » puisse être un pléonasse, pour la période soviétique cet emploi pouvait être pertinent, le « choix » relevant des principes « démocratiques » sur lesquels s'appuyait le texte de la Constitution de l'URSS et « libre » renvoyant aux rapports entre les pays membres de l'URSS avec Moscou.

¹⁴² Source : Le Torrivelec Xavier (2010) : « Langue, éducation et société en Volga-Oural (de 1938 aux années 1960) » dans CADIOT Juillet, AREL Dominique, ZAKHAROVA Larissa (dir.) : *Cacophonies d'empire. Le gouvernement des langues dans l'Empire russe et l'Union soviétique*. Paris, CNRS Editions, pp. 229-254.

Une autre version de l'ouvrage, celle de 2009, est disponible en ligne (dernière consultation, le 01/09/2013) - halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/69/47/51/PDF/Le_gouvernement_des_langues_AMA.pdf, pp. 182-183 (pour la citation).

¹⁴³ RSFSR : République socialiste fédérative soviétique de Russie.

des premiers secrétaires letton et azerbaïdjanais constitua un signe très clair en direction des Républiques favorables au statu quo ante. Posant les limites de leur capacité de blocage, Khrouchtchev rétablit un rapport de forces favorable au centre. Longtemps décrite comme un "coup porté aux langues non russes", la réforme de 1958 tient une place à part dans l'historiographie sur la politique des langues en URSS. (Le Torrivelec, 2010 : 245)

Le « rapport de forces favorable au centre » influence probablement un peu moins la situation des langues « étrangères », sujet moins délicat et terrain moins épineux que celui du rapport « langue nationale-langue russe ».

Cela dit, les deux questions que nous nous posons sur le poids de la politique moldave et de celle de Moscou à l'égard du français privilégié en Moldavie, pourraient constituer en même temps des éléments de réponse. Elles se résument au fait que les deux y contribuent dans une certaine mesure. Cela pourrait se jouer également à d'autres niveaux : non seulement en Moldavie, en URSS ou Chisinau-Moscou, mais également URSS – France et URSS – Etats-Unis¹⁴⁴.

Il ne faut pas oublier une autre dimension de ce contexte, celle qui relève de la perception de la langue française par les **acteurs sociaux** et nous nous référons ici au prestige de la langue, à la littérature et culture françaises appréciées en Moldavie. Il semble intéressant de rapporter le témoignage de l'ambassadeur français Henri Froment-Meurice¹⁴⁵ sur sa visite à Chisinau du mois d'avril 1957 et sa discussion au sujet de la langue française avec une professeure d'allemand :

Entre autres choses, elle m'assure que le français demeure la langue étrangère la plus répandue et la plus enseignée, que l'on joue Tartuffe au théâtre russe, qu'une troupe française aurait ici le plus grand succès.

Même si cet avis¹⁴⁶ appartient à une seule personne (professeur moldave) qui aurait pu être influencée par la qualité de son interlocuteur (ambassadeur français), il s'appuie sur son observation de la réalité et il peut en être représentatif. Par ailleurs, elle n'évoque pas uniquement la présence du français dans l'enseignement, mais aussi dans le domaine culturel (théâtre). Les documents d'archives du Ministère de l'Education montrent que cette langue était également employée dans la recherche (cf. *infra*).

Ainsi, l'héritage historique, la volonté politique et la tradition d'enseignement sont les trois fondements dans lesquels le français s'est enraciné dans ce pays. S'appuyant sur l'**héritage** des siècles précédents, sur la volonté politique de maintien et de promotion du français, dans la période 1954-1980, **l'enseignement du français** en Moldavie s'est fortifié par la création d'institutions d'enseignement supérieur où l'on formait les futurs professeurs de français qui allaient enseigner majoritairement cette langue dans les écoles moldaves,

¹⁴⁴ Ce sujet serait à approfondir par un autre travail de recherche ultérieur.

¹⁴⁵ Source : Froment-Meurice Henri (2012) : *Journal de Moscou. Ambassadeur au temps de la guerre froide*. Paris, Armand Colin, p. 96.

¹⁴⁶ D'autres avis seront présentés dans la 2^e partie sur les acteurs sociaux.

contribuant ainsi à instituer une **tradition** - celle dont on parla après 1991 et encore aujourd'hui.

3. La République de Moldavie : 1991-2011

3.1. La Moldavie parmi les nouveaux Etats après le démantèlement de l'URSS

Le 27 août 1991, le Parlement moldave adopte¹⁴⁷ la *Déclaration de l'Indépendance de la République de Moldavie* (Moldova)¹⁴⁸ qui proclame la souveraineté, l'indépendance de l'Etat démocratique – appelé désormais la *République de Moldavie* – et sollicite sa reconnaissance sur le plan international, y compris l'adhésion à l'Organisation des Nations Unies (ONU) qui se fera en mars 1992. Les régions de Transnistrie (le territoire entre le fleuve Dniestr et la frontière internationalement reconnue entre la République de Moldavie et l'Ukraine¹⁴⁹) et de Gagaouzie, située près de la frontière sud avec l'Ukraine, autoproclament leur souveraineté en septembre 1990. Le Parlement moldave a officiellement reconnu l'autonomie de la Gagaouzie¹⁵⁰ en décembre 1994, mais n'a jamais reconnu, comme d'ailleurs la communauté internationale, la « République moldave du Dniestr » avec sa capitale à Tiraspol, ni eu le contrôle de ce territoire. Dans cet état de fait, les statistiques ou les autres données officielles, sur les langues en l'occurrence, que nous exposerons *infra* n'incluent pas la Transnistrie, sauf indication contraire.

¹⁴⁷ Cf. la loi n° 691 du 27 août 1991.

¹⁴⁸ Dans le contenu de la *Déclaration*, il y a un rappel des faits politiques majeurs des années précédentes évoqués dans les documents finaux des « Grands rassemblements nationaux » - « Marile Adunări Naționale » - de Chisinau des 27 août 1989, 16 décembre 1990 et 27 août 1991, dans les lois et les décisions du Parlement moldave à l'égard de la langue roumaine comme langue d'Etat et le retour à l'alphabet latin du 31 août 1989, y compris le drapeau, l'écusson, l'hymne - décrétés en 1990 et le changement du nom officiel de l'Etat - le 23 mai 1991. La *Déclaration de l'Indépendance* s'appuie sur la *Déclaration de souveraineté* de la République de Moldavie, adoptée par le Parlement [appelé le Soviet Suprême de la RSSM], lors de la première séance de la XII^{ème} législature du 23 juin 1990, et sur le fait que la « population » de la République en vertu de son droit de souveraineté n'a pas participé au référendum du 17 mars 1991 pour le maintien de l'URSS, malgré les pressions faites par les organes du pouvoir soviétique. Les auteurs de la *Déclaration de l'Indépendance* ont insisté sur la distinction entre le « peuple », roumain en l'occurrence, et la « population » moldave en raison de l'appartenance historique de cette dernière au peuple roumain. **Source** : la *Déclaration de l'Indépendance de la République de Moldavie* du 27 août 1991.

¹⁴⁹ Cf. à ce sujet, Serebrian Oleg (2010) : *Autour de la mer Noire. Géopolitique de l'espace pontique*. Perpignan, Editions Artège, pp. 237-250.

¹⁵⁰ La Gagaouzie, officiellement *Gagaouziya*, en gagaouze : *Gök-Oğuz Yeri* est une unité territoriale autonome (forme abrégée - UTAG), regroupant une quinzaine de communes de la République de Moldavie, située près de la frontière sud avec l'Ukraine. L'UTAG comprend trois districts (*dolay*) : Comrat, Ceadr-Lunga et Vulcănești. Au XIX^e siècle, en 1828 le tsar russe et le sultan ottoman font un échange de populations de part et d'autre des Bouches du Danube : des Bulgares et les Gagaouzes (peuple turcophone chrétien) quittent la Bulgarie encore ottomane pour venir s'installer en Bessarabie, annexée en 1812 par l'Empire russe, à la place des Turcs et surtout des Tatars Nogays musulmans, qui y vivaient auparavant, et qui s'installent en Dobrogée (en turc « Dobruc-ili », en bulgare « Dobroudja », en roumain « Dobrogea »), dans l'actuelle Roumanie et autour de Varna dans l'actuelle Bulgarie.

3.2. La situation linguistique générale

Les trois lois à l'égard de la langue roumaine et des autres langues parlées sur le territoire de la Moldavie adoptées le 31 août 1989 constituent un tournant dans l'orientation politique de séparation de l'URSS et celle de retour aux origines à prédominance latine : *La loi relative au retour de la langue [appelée] moldave à la graphie latine ; La loi relative au statut de la langue d'Etat de la RSSM ; La loi relative au fonctionnement des langues parlées sur le territoire de la RSSM*. La situation de conflit linguistique et identitaire qui s'est créée (Gutu Ana, 2011 : 67-72), par conséquent, divise le discours identitaire et épilinguistique des citoyens moldaves et mène à des mutations politiques et administratives sur le territoire de la Moldavie.

Pour donner un aperçu rapide : le roumain¹⁵¹ constitue la seule « langue d'Etat » de la Moldavie. La *Constitution* de 1994, en vigueur aujourd'hui, dans son article 13, reprend le syntagme « la langue moldave » de la loi de 1989 susmentionnée, et non pas celui qui a été employé dans la *Déclaration de l'Indépendance* de la Moldavie, notamment « la langue roumaine ». Cela jusqu'au 5 décembre 2013 lorsque la Cour constitutionnelle moldave¹⁵² décide que la Déclaration constitue une composante de la Constitution et que le roumain est désormais la dénomination officielle de la langue de la République de Moldavie.

Les ethnies russe, ukrainienne, bulgare, juive, etc., habitant en Moldavie se voient accorder le droit d'utiliser leur langue, dans l'enseignement principalement (cf. annexe 9, p. 159, contenant des statistiques pour la période 1995-2002). L'UTAG utilise sur son territoire le gagaouze, le russe et le roumain dans la sphère publique ; la région de Transnistrie – le russe, après 1992, malgré la prédominance des Moldaves¹⁵³ sur ce territoire. En dehors de la région transnistrienne, l'emploi du russe en Moldavie domine celui des autres langues des minorités et dans plusieurs cas le remplace, sous le statut de

¹⁵¹ Nous utilisons le terme de « roumain » pour la langue de l'Etat moldave, comme cela a été le cas dans les nombreuses recherches linguistiques sur les langues romanes. Le terme de « langue moldave » a été créé pour des raisons politiques afin de construire une identité linguistique distincte de celle du peuple roumain, identité basée sur le parler moldave, sans fondements scientifiques.

¹⁵² Saisie par la députée et linguiste Mme Ana Gutu le 26 mars et le 15 octobre 2013. Cf. le site de la Cour constitutionnelle de la République de Moldavie, dernière consultation le 20/01/2014, www.constcourt.md/libview.php?l=ro&idc=7&id=512&t=/Prezentare-general/Serviciul-de-presa/Noutati/Textul-Declaratiei-de-Independenta-prevaleaza-in-raport-cu-textul-Constitutiei-Sesizarile-nr-8b2013-si-41b2013/

¹⁵³ D'après un recensement effectué par l'Union soviétique en 1989, la Transnistrie avait alors une population de 679 000 habitants, dont la composition ethnique et linguistique était la suivante : Moldaves 40 %, Ukrainiens 28 %, Russes 24 % et divers - 8 %. D'ailleurs, l'Arrêt du 19 octobre 2012 de la Grande Chambre de la Cour Européenne des Droits de l'Homme dans l'affaire « Catan et autres c. Moldova et Russie » (requêtes n^{os} 43370/04, 8252/05 et 18454/06) expose de façon très détaillée la situation linguistique en Transnistrie et le non-respect du droit à l'éducation en langue roumaine des familles moldaves habitant ce territoire. **Source** : hudoc.echr.coe.int/sites/eng/pages/search.aspx?i=001-114082 (dernière consultation le 12/09/2013).

langue de « communication interethnique¹⁵⁴ sur le territoire de la république », à côté du roumain. En dehors des pratiques sociales, la sphère administrative en commençant par les structures étatiques de haut niveau (Parlement, Gouvernement) élabore souvent les documents officiels en deux versions, roumain et russe.

3.3. Le français dans le domaine éducatif

En amont de l'Indépendance de la République de Moldavie, l'année 1989 évoque deux éléments en lien avec le français en Moldavie :

1) le retour à l'alphabet latin à l'aide du français

En effet, le français a contribué à la préservation des racines latines des Moldaves dans la période où l'alphabet latin de la langue roumaine a été interdit et remplacé par l'alphabet cyrillique d'une langue « moldave » régie par les autorités politiques (cf. Moldovanu, 2007 : 184-206). Avec la loi du 31 août 1989, le passage à l'écriture latine a été facilité par le français qui était appris majoritairement dans les écoles moldaves et qui a servi de repère. « Ecrivez comme en français ! » était la consigne que les professeurs de roumain donnaient à leurs élèves du secondaire en référence à la graphie latine, à quelques différences près. C'était également une référence pour les adultes qui devaient acquérir l'écriture latine du roumain et qui, pour la plupart d'entre eux, avaient appris le français pendant leur scolarité (Bondarenco, 2006 : 20).

2) la constitution du premier comité informel de l'Alliance Française de Moldavie, « à l'initiative de professeurs francophones moldaves menés par M. Alexandru Munteanu »¹⁵⁵, comité officialisé en 1992 avec le concours du député français M. Xavier Deniau (cf. *infra*, 3^e partie).

L'année 1991, lorsque la Moldavie obtient son indépendance, amène un tournant dans l'enseignement des langues dites étrangères, dans le secondaire comme dans l'enseignement supérieur, dans la mesure où les relations de l'Etat moldave avec les pays où l'on ne parle pas roumain ou russe s'intensifient. Vu le contexte politique d'ouverture de la

¹⁵⁴ Encore avant 1958, les Russes et les russophones percevaient le russe avec ce même statut sur le territoire de l'URSS. « La réforme de 1958 toucha un des points les plus sensibles de toute politique linguistique : le refus par les locuteurs d'une **langue socialement dominante** de parler la **langue de la majorité nationale** du territoire où ils résident. Ce refus crée une **situation d'asymétrie linguistique** où, en URSS, un locuteur de langue maternelle non-russe devait communiquer en russe avec un russophone même à l'intérieur de « sa » République. [...] Les russophones voyaient **le russe comme langue de communication « inter-ethnique » pour tout le territoire de l'URSS**. Les non-russophones rétorquaient que le russe n'avait cette fonction qu'à l'extérieur de leurs frontières nationales. » (Cadiot, Arel, Zakharova, 2010 : 24). C'est nous qui soulignons.

¹⁵⁵ Source : *Historique*, l'Alliance française de Moldavie, 22 juillet 2010, www.alf.fr/md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=9&article=44 (dernière consultation le 12/09/2013).

Moldavie, le pouvoir étatique par le biais du Ministère de l'Éducation prend conscience¹⁵⁶ de l'importance des langues étrangères pour la formation du citoyen capable de communiquer, surtout à l'oral, avec les étrangers (cf. Turcan, 2013 : 164). Dans l'état des lieux¹⁵⁷ sur l'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement pré-universitaire, le Ministère de l'Éducation présente les données quantitatives suivantes (exprimées en nombre d'élèves) pour le 1^{er} septembre 1993 : 364 937 étudient le français, 120 452 élèves l'anglais, 21 280 élèves l'allemand, 5 391 élèves l'espagnol et 640 élèves l'italien (cf. figure 2).

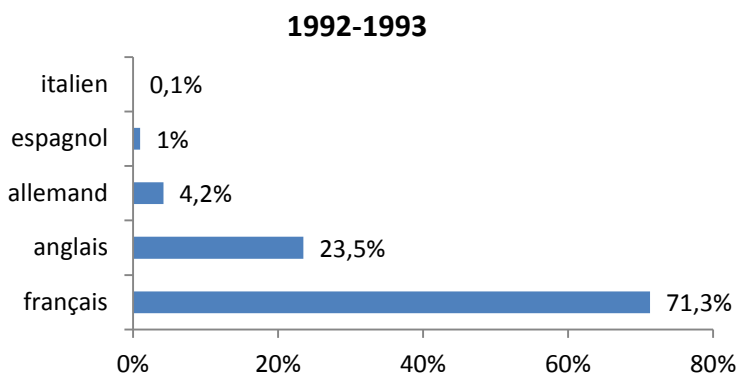


Figure 2 - Nombre d'élèves par langue étrangère en 1992-1993

Le français se place en tête de classement avec plus de deux tiers des élèves du secondaire qui l'étudient.

Dans **l'enseignement supérieur**, le français et l'anglais en tant que langues dans lesquelles l'enseignement est dispensé, sont sur un pied d'égalité par rapport au nombre d'étudiants qui l'apprennent durant l'année universitaire 1995-1996 (cf. annexe 9, p. 159).

La même source indique les chiffres de 2001-2002, dix ans après l'Indépendance : 338 700 (soit 58,7 %) élèves étudient le français et 205 400 (soit 35,6 %) l'anglais, dans le secondaire. Nous observons une baisse du nombre d'élèves pour le français et une augmentation de celui pour l'anglais, évolution qui, à petits pas, amènera ces deux langues à un certain **équilibre** quantitatif (48,2 % pour le français et 49,9 % pour l'anglais) en 2010-2011¹⁵⁸. Concernant le français, nous pouvons affirmer, en nous appuyant sur les mêmes critères de comparaison, qu'il est dans une **situation quantitative unique** et supérieure par rapport à tout autre pays d'Europe – en dehors de ceux qui l'ont en tant que langue officielle – où l'anglais occupe depuis longtemps une position dominante.

¹⁵⁶ Nous présenterons des extraits de discours dans la 2^e partie de notre travail.

¹⁵⁷ Il s'agit de la Note informative concernant l'étude des langues étrangères dans l'enseignement pré-universitaire (désormais Note informative, 1993), élaborée par le Ministère de l'Éducation. Source : Le Bulletin de l'Enseignement, n° 13, 1993, édition informative du Ministère de la Science et de l'Enseignement de la République de Moldavie, Chisinau, Edition Didactica, pp. 12-13.

¹⁵⁸ D'après la Publication statistique « L'Éducation en République de Moldova 2010-2011 » élaborée par le Bureau National de la Statistique de Moldavie en 2011.

A titre comparatif, pour la même année scolaire, en Roumanie¹⁵⁹, 1 667 048 élèves étudient la langue française (ce qui représente 41,7% du nombre total d'élèves qui étudient deux langues vivantes/modernes), dont un tiers environ - en tant que langue vivante 1 (cf. figures 3 et 4). L'anglais se place en tête du classement en tant que langue vivante 1.

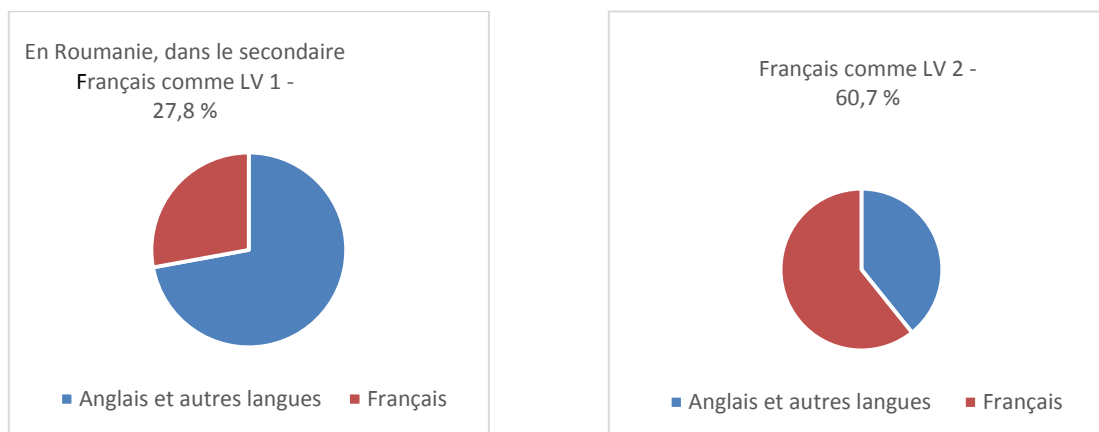


Figure 3 - Le français dans le secondaire en Roumanie, 2011

En Moldavie, la majorité des élèves étudie le français en tant que première langue étrangère, d'après le discours de la responsable¹⁶⁰ des langues au Ministère de l'Éducation (les rapports statistiques ne contiennent pas la catégorisation première ou deuxième langue « vivante » ou « étrangère »).

Ces données quantitatives ne peuvent pas en elles seules expliquer la situation complexe de la langue française en Moldavie, mais elles constituent un indicateur de changement auquel plusieurs acteurs et facteurs sociaux, politiques et économiques ont contribué (nous y reviendront dans la 2^e partie de ce travail).

¹⁵⁹ Annuaire statistique 2011, Roumanie, dernière consultation le 12/09/2013, pp. 248-249, www.insse.ro/cms/files/Anuar%20statistic/08/08%20Educatie_ro.pdf

¹⁶⁰ Il s'agit aujourd'hui de l'ancienne responsable, retraitée, après 20 ans environ d'activité dans l'enseignement des langues étrangères au Ministère. Les représentantes du Ministère avec lesquelles j'ai eu l'occasion de m'entretenir en septembre 2013, ont affirmé se pencher dès cette année (2013) sur ce type de classification des données statistiques à l'égard du nombre d'élèves par langue 1 et 2 et accentuer la nécessité de réflexion sur cette dénomination et le fondement de cette catégorisation (nombre d'heures, nombre d'années d'études, etc.).

DEUXIEME PARTIE : OBJECTIFS, ACTIONS, DISCOURS A L'EGARD DU FRANÇAIS EN MOLDAVIE : EXISTE-T-IL UNE/DES POLITIQUE(S) LINGUISTIQUE(S) ?

Nos recherches explorent les éléments qui relèvent de l'existence d'une **politique linguistique** ou des **mesures** relevant d'une politique linguistique à l'égard du français et des champs que cette politique concernerait (culturel, politique, économique,...), en particulier le champ éducatif.

Nous comprendrons « politique linguistique » de la manière suivante :

- a) comme un ensemble d'actions/interventions, explicites ou implicites, que l'Etat met en place à l'égard des langues dans certains domaines ;
- b) comme « [...] l'ensemble des choix conscients effectués dans le domaine des rapports entre langue et vie sociale, et plus particulièrement entre langue et vie nationale [...] » (Calvet, 1999 : 154-155).

Le constat que la langue est « une affaire politique » et « donc une affaire d'Etat » (Klinkenberg, 2000 : 105), nous oriente vers un travail de recherche d'**indicateurs** de l'action de l'Etat moldave et de ses institutions à l'égard de la langue française, en vertu de leur autorité/pouvoir¹⁶¹. Nous retenons ici les textes règlementaires (lois, arrêtés ministériels, décisions ou autres documents de politique publique), les actions autorisées, encouragées ou financées par l'Etat moldave sur la base des accords ou de partenariats avec d'autres acteurs exogènes (qui s'appuient sur des structures endogènes). Ceux-ci sont présents en Moldavie pour mettre en place **une** ou **des** politiques du français qui « transcendent les frontières » (Calvet, 1999 : 155), que ce soit au niveau régional (pour les pays de l'Europe centrale et orientale), européen ou plus largement à l'international.

Ces politiques se déclinent en **actions**, **mesures**, **discours**, etc. en faveur du français pour des publics divers, réalisés par des **acteurs**, seuls ou en réseaux, avec des **moyens** plus ou moins importants. Les **acteurs sociaux**, bénéficient de la politique à l'égard du français (ou la subissent pour certains), mais y participent et contribuent aussi, dans une certaine mesure. Il s'agit de focaliser l'attention, dans cette partie, sur les acteurs et les éléments de leur action, retenus en raison de leur importance pour la place du français en Moldavie.

¹⁶¹ Il s'agit du pouvoir **exécutif** et **législatif** de l'Etat, auquel s'ajoute le pouvoir **judiciaire** et **médiatique**, souvent qualifié de « quatrième pouvoir » compte tenu de sa capacité, supposée ou réelle, à influencer l'opinion publique.

CHAPITRE 1 : LE MINISTÈRE EN CHARGE DE L'ÉDUCATION, ACTEUR DE POLITIQUE LINGUISTIQUE À L'ÉGARD DU FRANÇAIS. INTERVENTIONS SUR L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES AVANT ET APRES 1991

La diffusion du français en Moldavie ne se réduit pas à son enseignement, mais elle s'appuie principalement sur celui-ci¹⁶². En Moldavie, les statistiques sont favorables au français, au moins jusqu'en 2011, lorsque le nombre d'élèves l'apprenant dans le primaire et secondaire le place en tête du classement des langues étrangères.

Le questionnement autour de la place du français dans l'enseignement et de l'existence d'une *politique linguistique éducative*¹⁶³ la concernant a nécessité une recherche sur le terrain, en Moldavie, dans les archives du Ministère de l'Éducation¹⁶⁴, l'organe central de l'administration publique dans le domaine de l'enseignement.

Le **matériel d'archives** retenu pour l'analyse est constitué principalement de documents, en roumain et en russe, de la période 1975-2010 qui encadre l'année 1991, année de l'indépendance de la République de Moldavie, à laquelle nous ferons souvent référence. Il s'agit notamment de manuels de français, de programmes scolaires, de documents relatifs à la formation des professeurs de français, à l'accueil des délégations françaises en Moldavie, aux professeurs invités de France, aux bourses d'études pour le perfectionnement du français, à l'édition de manuels de français et d'autres langues étrangères enseignées (cf. annexe 13).

L'analyse de ces documents, principalement des textes règlementaires – les arrêtés, les décisions et autres documents émis par le Ministère de l'Éducation et ses instances – fait

¹⁶² D'après nous, l'enseignement constitue une étape préalable importante qui conditionne l'usage du français dans d'autres domaines (culturel, politique, économique, etc.) que le domaine éducatif.

¹⁶³ « Le concept de politique linguistique a connu un transfert récent dans le domaine de l'enseignement-apprentissage des langues (didactique des langues, didactique du plurilinguisme) : la notion de « politique linguistique éducative » a été développée au cours des années 1990 et répandue au cours des années 2000. Elle couvre non seulement les politiques d'enseignement des langues et d'usages des langues dans les systèmes éducatifs notamment étatiques et officiels, mais également l'ensemble de la problématique d'une éducation « civique » au plurilinguisme et à l'altérité linguistique (Beacco et Byram, 2003) ». (Blanchet Philippe (2008) : « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs », *Les Cahiers du GEPE*, n° 1. *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?* (www.cahiersdugepe.fr/index898.php, dernière consultation le 10/02/2014).

¹⁶⁴ Parmi les compétences du Ministère de l'Éducation, il y a également la « promotion de la politique linguistique de l'État » : « Il promeut la politique linguistique de l'État, il exerce le contrôle sur le respect de la législation concernant le fonctionnement des langues parlées sur le territoire de la République de Moldavie. » Source : Art. 41. (5) b, Loi de l'enseignement de la République de Moldavie, n° 547 du 21/07/1995, lex.justice.md/index.php?action=view&view=doc&lang=1&id=311684, notre traduction ; dernière consultation le 16/11/2013.

ressortir des **éléments d'intervention** à l'égard de l'apprentissage des langues étrangères, plus spécialement du français.

Notre recherche des dispositions qu'à prises l'Etat à l'égard du français a été complété par une autre démarche, notamment des entretiens avec des représentants du Ministère de l'Education, ainsi qu'avec des acteurs du Ministère sur le terrain, dans les écoles (responsable des langues au niveau départemental, directeur d'école, professeur de français) ou d'autres acteurs.

Tout ce matériel permet de retracer la trame historique à travers trois moments différents – avant et après 1991 et (autour de) 2011, moments qui marquent des changements dans l'enseignement-apprentissage du français.

1. Avant 1991 : maintien de la tradition de l'enseignement du français

Dans la partie concernant le XX^e siècle¹⁶⁵, nous avons évoqué quelques données factuelles concernant l'enseignement du français dans l'enseignement supérieur qui conditionnent ultérieurement sa diffusion dans l'enseignement secondaire : la création en 1954 de la section des langues étrangères à l'Institut pédagogique de Balti, unique en Moldavie et importante en URSS, le nombre de places ouvertes à l'admission à la spécialité « français » trois fois plus importante qu'en anglais et allemand, et ce durant deux décennies au moins avant 1991. Ces éléments, ainsi que d'autres qui seront évoqués *infra*, constituent des **indicateurs** de l'intervention du Ministère de l'Education sur l'enseignement des langues étrangères en général et du français en particulier.

1) Planification du nombre de places pour l'admission dans l'enseignement supérieur

Le fait de planifier et d'accorder un certain nombre de places à une langue (étrangère), en la privilégiant par rapport à d'autres, représente un choix politique avec des effets à moyen et long terme. Selon l'arrêté déjà mentionné *supra*¹⁶⁶, les informations par rapport aux divers établissements d'enseignement supérieur existants en Moldavie évoquent une situation différente pour les admissions en 1977 :

- à Balti, on comptait 75 places pour le français et 25 pour chacune des deux autres langues ;

¹⁶⁵ Cf. I^{ère} Partie, chapitre 2, p. 2.3.

¹⁶⁶ Les annexes de l'arrêté n° 547 du 23/11/1976 concernant l'admission pour l'année 1977, émis par le Ministère de l'enseignement de la RSSM (cf. annexe 14).

- 100 places pour la catégorie « langues et littératures romano–germaniques » à l’Université d’Etat « V. I. Lénine » de Chisinau¹⁶⁷ (cf. annexe 5 de l’arrêté), avec une note indiquant de « compléter » les effectifs par « deux groupes en français, un groupe en anglais et un autre groupe en espagnol ». Pour l’Université d’Etat, le nombre de groupes en français représente le double par rapport à l’anglais et à l’espagnol (cette dernière n’étant pas mentionnée dans l’admission à Balti).
- On remarque aussi l’absence de mention concernant l’admission en langues étrangères à l’I.P. « I. Creanga » de Chisinau (cf. l’annexe n° 7 de l’arrêté) et à l’I.P. « T. Sevcenco » de Tiraspol (cf. l’annexe n° 9 de l’arrêté).

Ce document contient l’indication d’une volonté politique d’accorder et de maintenir une place importante au français dans l’enseignement qui, comme cela a déjà été souligné, domine quantitativement. Sachant que le Ministère de l’Education avait obligation de garantir ultérieurement un emploi¹⁶⁸ aux jeunes diplômés, les postes d’enseignants de français étaient en conséquence plus nombreux et le nombre d’élèves l’apprenant plus important également (cf. tableau 1¹⁶⁹).

Plus de deux tiers des élèves apprennent le français. Nous rappelons qu’une seule langue étrangère était généralement enseignée dans la période soviétique, à côté du roumain et du russe. Ce tableau indique également l’italien, mais ne contient pas de chiffres le concernant.

2) Contenu idéologique et politisé de l’enseignement des langues étrangères

Il s’agit ici de deux exemples représentatifs relevés dans les documents émis par le Ministère de l’Education¹⁷⁰ de la RSSM. Ils montrent que tant pour le secondaire que pour le supérieur, l’idéologie était imposée dans le contenu de l’enseignement¹⁷¹.

¹⁶⁷ L’actuelle Université d’Etat de Moldavie

¹⁶⁸ Selon l’article 118 de la Constitution de l’URSS de 1936 ou l’article 40 (*complété*) de la Constitution de 1977 « les citoyens de l’URSS ont droit au travail, c’est-à-dire le droit de recevoir un emploi garanti, avec rémunération de leur travail, selon sa quantité et sa qualité [*et pas en dessous du minimum établi par l’Etat, y compris le droit de choisir leur métier ou profession, le type d’emploi et de travail conforme à leurs inclinations, leurs capacités, leur formation et leur éducation, en tenant compte des besoins de la société*]. Le droit au travail est assuré par l’organisation socialiste de l’économie nationale, par la croissance continue des forces productives de la société soviétique, [*la formation technique et professionnelle gratuite, l’amélioration des compétences, la formation à de nouveaux métiers ou professions, et le développement des systèmes d’orientation professionnelle et de placement du travail*] par l’élimination de la possibilité des crises économiques et par la liquidation du chômage. » Sources : mjp.univ-perp.fr/constit/su1936.htm ET www.hist.msu.ru/ER/Etext/cnst1977.htm#7 (dernière consultation le 08/02/2013).

¹⁶⁹ C’est un extrait du tableau fourni lors de notre rendez-vous à Chisinau du 26 avril 2012 par M^{me} Eugenia Brinza, responsable de l’enseignement des langues étrangères dans le secondaire (principalement) et le supérieur depuis environ 20 ans, au sein du Ministère de l’Education de la République de Moldavie (notre traduction).

¹⁷⁰ Cela concerne bien évidemment en général le contenu de l’enseignement durant la période soviétique.

Tableau 1 - Etude des langues modernes dans les institutions d'enseignement
préuniversitaire de la République de Moldavie, 1981-1982

Langue moderne enseignée	1981–1982		
	nombre d'écoles	nombre d'élèves	% élèves
français	1 061	248 493	72,5
anglais	249	70 439	20,5
allemand	113	20 325	5,9
espagnol	29	3 449	1,0
italien	?	?	?

La décision n° 3/31 du 17 mars 1978 concernant l'approbation du programme et du manuel de français pour la VIII^e année d'études [sur 10 ans d'études pour le niveau secondaire à l'époque] constitue notre premier exemple. Le texte de cette décision mentionne le fait que les auteurs (Z. Radu et E. Vas[s]iloi) ont complété le contenu du manuel suite à des conférences de professeurs tenues à Chisinau, Tiraspol, Balti et dans d'autres centres régionaux de la république ou encore suite à des rencontres avec des spécialistes et des discussions lors des formations pour les professeurs. Une attention particulière a été accordée aux sujets d'« actualité » :

[...] la vie des Soviétiques à l'étape actuelle, le développement de la démocratie socialiste, la nouvelle Constitution de l'URSS, les décisions historiques du parti à l'occasion de l'anniversaire des 60 ans de la révolution d'octobre, la vie de Lénine, la politique externe pacifique [le mot russe employé, миролюбие] de l'URSS et notamment l'amitié franco-soviétique.¹⁷²

A ce sujet, il faut savoir que les « nouveaux » programmes de français étaient élaborés conformément aux *programmes-types* pour les langues étrangères destinés à l'école secondaire générale, recommandés par l'Académie des sciences pédagogiques de l'URSS et approuvés par le Ministère de l'enseignement de l'URSS¹⁷³.

Le deuxième exemple se réfère à l'enseignement supérieur et notamment aux deux arrêtés de 1978 : le premier concerne le contenu de l'épreuve à l'« olympiade nationale »¹⁷⁴ de langues étrangères pour les étudiants des instituts pédagogiques. L'épreuve consistait

¹⁷¹ Comme d'ailleurs c'était le cas pour toutes les disciplines enseignées.

¹⁷² Notre traduction.

¹⁷³ Cela est contenu dans la Décision du Collège, n° 62 du 30 juin 1980 concernant l'approbation des nouveaux programmes de français du VI^e au X^e classe de l'école secondaire générale.

¹⁷⁴ Source : l'annexe n° 1 de l'arrêté n° 101 du 14/02/1978 concernant le déroulement de l'olympiade nationale de langues étrangères pour les étudiants des instituts pédagogiques, émis par le Ministère de l'Education de la RSSM (cf. annexe 15).

précisément en une conversation au sujet de Lénine « le leader », de l'anniversaire des 60 ans du *komsomol*¹⁷⁵, de la Constitution soviétique, etc. Le second¹⁷⁶ concerne les stages pédagogiques et linguistiques à l'étranger, dont la France, et s'adresse aux présidents d'universités moldaves qui devaient effectuer la sélection des candidats. Parmi les critères, il y avait la bonne connaissance par les candidats de la langue étrangère du pays d'accueil et leur « maturité politique » à laquelle les présidents d'universités devaient « surtout faire attention ».

3) Commission méthodique et scientifique pour les langues étrangères dans le supérieur

La présence de la *Commission méthodique et scientifique pour les langues étrangères dans le supérieur*¹⁷⁷ au sein du Ministère de l'Education montre l'attention particulière accordée à l'enseignement des langues étrangères. Sa mission principale était d'accorder l'aide nécessaire aux professeurs de langues étrangères des établissements d'enseignement supérieur afin d'améliorer leur travail d'enseignement et de recherche. Elle était chargée également de l'évaluation des manuscrits des manuels de langue étrangère. La Commission travaillait sous la coordination et d'après le plan de la Direction des établissements d'enseignement supérieur du Ministère de l'Education de la RSSM.

Le Bureau de la Commission était formé de deux professeurs de français, un professeur d'anglais, deux représentants des chaires de langues étrangères et un inspecteur scolaire. Parmi ses membres, il y avait des noms connus du monde de l'enseignement et de la recherche en et sur le français (Cincilei, Bondarenco – anciens diplômés de l'Institut de Balti). Ils représentaient les établissements d'enseignement supérieur de Chisinau, Balti, Tiraspol.

Globalement, ces **trois indicateurs** relèvent de l'intervention politique du Ministère moldave de l'Education dans la situation des langues étrangères et attestent d'une préférence pour le français, d'un contrôle des contenus par le pouvoir soviétique central et d'une importance accordée à l'enseignement des langues étrangères dans le supérieur.

La politique éducative moldave privilégiant le français se caractérise par une continuité durant toute la période soviétique. Elle va assurer les bases solides de sa diffusion par

¹⁷⁵ Le *komsomol* est le nom courant de l'organisation de la jeunesse communiste du Parti communiste de l'URSS.

¹⁷⁶ Source : l'arrêté n° 699 du 22/12/1978 concernant la sélection des candidats pour les déplacements à l'étranger en 1979 (cf. annexe 15).

¹⁷⁷ Source : l'arrêté n° 369 du 16/06/1978 et ses annexes « concernant la recomposition de la Commission scientifique et méthodologique pour les langues étrangères auprès de la Direction des établissements d'enseignement supérieur du Conseil scientifique et méthodologique », émis par Ministère de l'Education de la RSSM (cf. annexe 16).

l'enseignement et sa prédominance sera presque intacte jusque dans les années 1991¹⁷⁸. Le tableau ci-dessous montre que jusqu'en 1994, environ 72 % du nombre total d'élèves étudiaient le français.

Tableau 2 - Langues enseignées et nombre d'élèves en 1981-1982 *versus* 1993-1994

Langue moderne enseignée	1981–1982			1993–1994 ¹⁷⁹		
	nombre d'écoles	nombre d'élèves	%	nombre d'écoles	nombre d'élèves	%
français	1 061	248 493	72,5	1 124	364 937	71,3
anglais	249	70 439	20,5	346	120 452	23,5
allemand	113	20 325	5,9	103	21 280	4,2
espagnol	29	3 449	1,0	26	5 391	1,0
italien	?	?	?	3	64	0,1

Sur ces bases, une « tradition » d'enseignement du français s'est installée en Moldavie, un terme qui sera d'ailleurs souvent présent dans le discours des représentants du Ministère de l'Education, mais qui se généralisera aussi dans la perception de la situation du français dans ce pays par les différents acteurs institutionnels et sociaux, moldaves et non moldaves.

Nous verrons *infra* quels sont les facteurs qui contribuent au maintien de cette **tradition**, mais aussi ceux qui amènent le **changement**, favorable ou moins favorable au français.

2. Après 1991 : vers une émergence concurrentielle

L'Indépendance de la Moldavie (obtenue le 27 août 1991) amène un tournant dans l'enseignement des langues étrangères dû à la politique d'ouverture sur la scène internationale que l'Etat souhaite adopter.

L'élargissement de l'aire de coopération de la République de Moldavie avec d'autres Etats dans divers domaines conditionnent la nécessité de connaître une langue moderne d'usage international. Cela change de façon essentielle le statut de la langue moderne en tant qu'objet d'étude dans toutes les institutions d'enseignement. Cette situation a déterminé la nécessité

¹⁷⁸ Nous présentons les statistiques de 1993-1994 à défaut d'avoir connaissance des données de 1991.

¹⁷⁹ Les chiffres du tableau fourni par M^{me} E. Brinza pour l'année 1993-1994 sont les mêmes que ceux de la *Note informative* qui décrit la situation quantitative au 1^{er} septembre 1993.

d'élaborer une nouvelle conception du rôle et de la fonction de cette discipline scolaire. A cette étape initiale, le Laboratoire des langues modernes de l'Institut des Sciences pédagogiques et psychologiques a élaboré les Objectifs généraux de l'enseignement-apprentissage des langues modernes dans le pré-universitaire. (Note informative, 1993 : 11).

Dans ce contexte, le Ministère élabore une nouvelle conception du *statut*, du rôle et de la fonction des langues étrangères comme discipline scolaire (cf. *Note informative*, 1993 – annexe 18) et introduit par la suite des **changements importants** dans l'enseignement primaire et secondaire, par exemple :

- modifications dans les programmes scolaires : étude obligatoire d'une (première) langue étrangère (LVE 1) dès la deuxième année de scolarité, à partir de 8 ans (équivalent du CE1 en France) ; introduction dans les programmes d'enseignement pour les collèges et les lycées d'une **deuxième langue étrangère (LVE 2)** ; création de contenus basés sur les compétences de communication ; introduction de cours optionnels de langue étrangère.
- création de plusieurs écoles proposant une étude approfondie d'une langue étrangère, surtout dans la capitale (actions déjà stipulées dans les arrêtés ministériels de février – juin 1989, en lien avec la mise en place d'une réforme de l'enseignement secondaire).

La mise en œuvre des actions énumérées ci-dessus nécessite un travail d'élaboration de textes réglementaires de la part du Ministère qui s'effectue pendant des réunions de réflexion où les décideurs s'expriment, se consultent avec les acteurs du terrain et confrontent leurs idées. Nous avons retenu les documents qui gardent une trace de ce processus et qui fournissent des informations concernant le positionnement du Ministère de l'Education à l'égard des langues étrangères. Ils seront présentés par la suite.

2.1. Discours et objectifs (in)égalitaires

Les documents retenus pour analyse sont le Procès-verbal (PV) de la réunion du Conseil du Ministère de l'Education du 30 septembre 1993, la Décision du Conseil du 30 septembre 1993 et l'Arrêté ministériel n° 333 du 13 octobre 1993¹⁸⁰. La question de départ, qui a guidé principalement notre lecture, était d'abord de savoir s'il y avait un discours sur le français et ensuite, de savoir en quoi celui-ci consistait plus précisément. Les éléments recueillis concernent finalement un champ plus large : les acteurs participant à la prise de décision, ainsi que leurs propositions qui permettent de saisir leur positionnement envers telle ou telle langue ou encore les décisions prises pour l'enseignement des langues étrangères en général.

¹⁸⁰ Si la *décision* et l'*arrêté* peuvent être retrouvés dans des sources de diffusion des textes normatifs auprès du public enseignant, le PV est un document interne gardé et archivé dans des registres spéciaux par les services du Ministère auxquels nous avons eu accès lors de notre travail sur le terrain.

Le procès-verbal du 30 septembre 1993

La *Note informative* de septembre 1993, citée *supra*, élaborée et présentée par une spécialiste du Ministère, a servi de base de discussion sur les langues étrangères lors de la réunion du Conseil du Ministère de l'Éducation du 30 septembre 1993. Ce document contenant l'état des lieux de l'enseignement des langues étrangères a constitué le premier point de l'ordre du jour de la réunion du Conseil. Cette instance, appelée aussi « le Collège », est présidée par le ministre de l'Éducation et composée de didacticiens, d'inspecteurs scolaires, de professeurs, d'enseignants-chercheurs et d'autres membres, tous désignés par le Gouvernement (selon l'article 46, a, Loi de l'enseignement de 1995¹⁸¹). Sa mission consiste à émettre des avis sur toutes les questions relevant de l'enseignement en Moldavie et à formuler des propositions formalisées dans un document appelé « décision ».

Lors de la réunion du 30 septembre 1993, 13 personnes¹⁸² ont participé au processus de réflexion, au débat et à la prise de décisions concernant l'enseignement des langues étrangères : le ministre de l'Éducation, des didacticiens – auteurs de *curriculum* scolaire pour les langues étrangères – des inspecteurs scolaires, des professeurs et chercheurs en français.

Nous retenons ici quelques extraits qui montrent quel est le positionnement discursif au sein du Conseil à propos des langues :

- celui du ministre de l'Éducation qui fait observer :

Il faut réfléchir au pourcentage accordé à chaque langue étrangère dans l'enseignement. Aujourd'hui l'anglais occupe la première place. [...].

L'affirmation du ministre à l'égard du pourcentage accordé à chaque langue témoigne, d'une part, de la place inégale des langues dans l'enseignement moldave (les chiffres que nous avons évoqués *supra* l'appuient) et, d'autre part, de la volonté de l'influencer, en la planifiant. Lorsqu'il continue par indiquer que l'anglais occupait la première place – il s'agissait probablement de la place de l'anglais sur le plan international et non pas en Moldavie (cf. données statistiques pour 1993-1994, *supra*) – il suggère implicitement d'en tenir compte et de suivre cette tendance internationale.

- un autre membre du Conseil affirmait auparavant :

[...] dans une république comme la nôtre, l'enseignement de plusieurs langues étrangères doit être revu. Il faudrait introduire l'étude de l'anglais dans toutes les écoles.

D'une proposition concernant « plusieurs langues », ce membre du Conseil glisse vers la seule langue anglaise et suggère de l'introduire dans toutes les écoles.

- A la question d'un autre membre du Conseil concernant l'observation sur le terrain de « l'attitude des enfants et des parents envers l'étude des langues étrangères », la rapporteure du Ministère sur la situation des langues répond :

¹⁸¹ Loi de l'enseignement de la République de Moldavie, n° 547 du 21/07/1995, lex.justice.md/index.php?action=view&view=doc&lang=1&id=311684 (dernière consultation le 16/11/2013).

¹⁸² Un représentant du Gouvernement y a également assisté, mais il n'a pas pris part au vote.

L'attitude des enfants est bienveillante envers l'étude des langues, la majorité veut étudier l'anglais. Par rapport au russe, il n'y a pas d'indices qu'ils seraient contre son étude.

Le ministre de l'éducation rajoute à ce sujet :

[...] Concernant le russe, peut-être qu'il ne faut pas abandonner cette langue (surtout dans les villages). En ville, il y a une autre situation, les enfants la maîtrisent bien.

Dans leur débat, les participants ont souvent utilisé des termes comme « les langues étrangères », « l'anglais », « le russe ». Une seule fois « le latin » a été mentionné et il en a été de même pour le « français », dans un mot composé se référant à l'introduction de la double spécialité dans les universités – (« roumain-français », « roumain-anglais », etc.). Donc, c'est la place du russe et de l'anglais qui préoccupait spécialement les participants.

D'autres sujets abordés lors de la séance de discussion relevaient d'une volonté de changer la situation de l'enseignement des langues vivantes étrangères dans ces premières années d'existence de la jeune république :

- l'élaboration de nouveaux manuels et d'autres supports pour l'enseignement-apprentissage des langues vivantes étrangères ;
- le perfectionnement des enseignants de langues ;
- le développement des compétences de communication à l'oral.

Les membres du Conseil ont évoqué le contenu politisé des manuels existants et la nécessité d'en créer des nouveaux. La rapporteure du Ministère a noté les difficultés dans l'élaboration du matériel didactique en Moldavie et la solution trouvée dans le fait de l'importer de Roumanie principalement. Un autre problème de contenu des manuels utilisés à l'époque était, selon un didacticien présent à ce débat, le manque d'activités orales en cours de langue. Les discussions sur le perfectionnement des professeurs de langues allaient également dans le sens de la nécessité du développement de leurs compétences orales et ultérieurement de celles de leurs élèves. Dans ce contexte politique, le Ministre de l'Education affirmait :

Nous allons encourager l'enseignement-apprentissage des langues étrangères. Aujourd'hui on est de plus en plus en contact avec ceux qui viennent de l'étranger. Nous sommes contents que nos lycéens puissent déjà mener une conversation dans une langue étrangère. [...] ¹⁸³.

Par son discours sur l'enseignement des langues vivantes étrangères, le Ministère de l'Education laisse entendre que la fonction de la discipline scolaire « langue étrangère » change dans le sens où sa finalité dépasse le cadre éducatif. Il s'agit désormais d'enseigner une langue vivante étrangère en tant qu'outil de communication, nécessaire dans un espace élargi de coopération avec d'autres pays au niveau international.

Au sujet des compétences de communication, un des membres va jusqu'à mettre un signe d'égalité entre « parler une langue » et « connaître une langue » :

¹⁸³ Source : Procès-verbal de la réunion du Collège du Ministère de l'Education du 30/09/1993 (notre traduction).

Nous, notre génération, nous étions privés de cette possibilité, nous ne connaissons pas de langue étrangère.

Il y a donc eu une prise de conscience que l'on ne pouvait plus continuer de la même manière, qu'il fallait changer la politique éducative à l'égard des langues et accompagner les mutations sur le terrain.

De ces prises de parole, il est à remarquer que l'affirmation sur la majorité qui souhaitait étudier l'anglais est une généralisation d'éléments d'observation sur le terrain et la formulation d'une tendance qui se dégageait à l'époque, mais il aurait été intéressant d'avoir les résultats d'une enquête ou des chiffres qui l'appuyaient.

Il est à noter également que l'on discutait du russe, de le maintenir ou non dans l'enseignement lorsqu'on traitait de langues étrangères. En effet, cet emploi rend équivoque son statut et revient à différents moments dans d'autres discours, tant du Ministère que dans celui des acteurs sociaux. La clarification de son statut officiel serait nécessaire pour l'organisation de l'enseignement des langues étrangères, particulièrement concernant le nombre d'heures que l'on lui accorderait relativement à d'autres langues.

Décision et arrêté

Les discussions sur l'enseignement des langues vivantes étrangères de la réunion du Conseil du Ministère de l'Education ont mené à la préparation d'un projet de décision qui a été voté à l'unanimité, moins une abstention. A la différence du PV, dans le texte de la décision, il n'existe aucune mention à propos d'une langue étrangère précise. Toutes les actions à mettre en place concernaient « les » langues étrangères, et plus précisément, il s'agissait de :

- revoir les objectifs et les finalités de l'étude des langues vivantes étrangères dans un délai de deux mois ;
- revoir le contenu de l'enseignement et les manuels ;
- élaborer un programme pour assurer les institutions en cadres didactiques, y compris des spécialistes en langues étrangères, pour tous les types d'établissement d'enseignement dans un délai de 15 ans ;
- assurer l'équipement des établissements scolaires en matériel audio et vidéo ;
- utiliser de façon efficace l'aide humaine et matérielle accordées par certains Etats pour l'apprentissage des langues vivantes étrangères¹⁸⁴, etc.

Cette **décision** aboutit à un **arrêté ministériel** – n° 333 du 13 octobre 1993¹⁸⁵ – qui reprend la majorité des propositions du Conseil du Ministère de l'Education. Un responsable était désigné pour chaque action et des délais concrets étaient fixés. Parmi les acteurs

¹⁸⁴ Nous discuterons ce point dans la 3^e partie notre travail.

¹⁸⁵ Source : *Le Bulletin de l'Enseignement*, n° 13, 1993, Chisinau, Edition Didactica, pp. 18-20.

chargés de l'exécution de l'arrêté figuraient les inspectorats scolaires des districts (dans le cadre des Directions d'enseignement) et des villes, ainsi que les chaires de langues étrangères des universités.

Tous ces documents datant de 1993 – la Note informative, le PV et la Décision Conseil, l'arrêté ministériel – se complètent. Notre réflexion sur les décisions politiques exprimées dans l'arrêté ministériel nous amènerait à l'idée d'une **position égalitaire** des langues dans l'enseignement. Dans son contenu, il n'y avait pas d'objectifs *de jure* clairement exprimés concernant la promotion d'une langue étrangère précise. Le PV qui garde une trace des avis des membres du Conseil sur les langues et leur enseignement est le seul document qui affiche leur volonté politique en faveur de l'anglais.

Le français, pourtant, n'est pas mentionné dans le PV, sauf implicitement lorsque les membres du Conseil se réfèrent aux « langues étrangères » en général. Ce manque est peut-être significatif. Il pourrait être interprété comme un indice de l'absence de problèmes concernant sa place dans l'enseignement et, de plus, comme une reconnaissance implicite de sa forte position quantitative confirmée par les chiffres de la *Note informative* – 71,3 % du total des apprenants l'étudiaient à l'époque. Sa situation dominante était constante depuis deux ou trois décennies [avant 1991], une sorte de « tradition » s'étant installée dans l'enseignement du français.

2.2. Actions et nouveaux rôles appuyés sur la tradition

L'indépendance de la république et la volonté d'ouverture vers l'international déterminent de nouveaux objectifs à l'égard de l'enseignement des langues vivantes étrangères : une deuxième langue se rajoute, l'apprentissage de la première langue commence en primaire, la formation aux compétences à l'oral passe au cœur de la réflexion des décideurs du domaine éducatif, ainsi que le perfectionnement des enseignants et la formation des futurs enseignants. Tout cela représente de grands changements sur un terrain qui ne s'y est pas encore préparé (ressources humaines et matérielles insuffisantes) :

L'augmentation du nombre d'étudiants dans la spécialité langue anglaise à l'Université d'Etat (65 – 1^{ère} année universitaire versus 25 en 5^e année) a posé problème pour l'équipe d'enseignants, un manque étant enregistré surtout concernant les groupes d'étudiants où l'enseignement est dispensé en roumain¹⁸⁶ » (Note informative, 1993 : 75).

¹⁸⁶ Cela constitue l'indicateur d'un « principe » d'enseignement non écrit basé sur la corrélation français-roumain, anglais-russe dans le supérieur, qui à son tour s'appuie sur la proximité linguistique. Nous n'avons pas trouvé de travaux scientifiques dans la didactique des langues de l'époque qui le prouvent ou le soutiennent, mais l'idée était bien ancrée dans la pratique.

Dans le même temps, en 1993, est lancé le Programme « L'enseignement de la langue anglaise »¹⁸⁷ lorsque pour la première fois un groupe de volontaires des Etats-Unis, professeurs d'anglais, est arrivé en Moldavie. En 1995, le Ministère de l'Education et le *Corps de la Paix* ont signé leur premier accord de collaboration « en vue d'améliorer l'enseignement-apprentissage de la langue anglaise dans les établissements d'enseignement moldaves ». Cet accord correspondrait-il à une action de politique externe des Etats-Unis pour la diffusion de l'anglais ou à une demande/initiative du gouvernement moldave ? En tout état de cause, cela arrive au moment où les décideurs orientent leurs discours vers le renforcement de l'enseignement de l'anglais.

Les effets de la volonté d'introduire l'anglais dans toutes les écoles se font ressentir quelques années plus tard : il s'agit d'un nouveau rapport institué entre les langues étrangères, avec le français et l'anglais qui se disputent les deux premières places. On remarque également que les choix politiques moldaves vont dans le même sens que les tendances du marché mondial : « La didactique des langues vivantes est largement dominée au niveau mondial par le marché de l'anglais. » (Truchot, 2008a : 139).

Dans la *Note informative* de 1993, les instances du Ministère de l'Education se réfèrent à un des objectifs à suivre « afin d'améliorer la situation concernant l'étude des langues modernes » qui consiste à « utiliser de façon efficace l'aide humaine et matérielle accordées par certains Etats à l'égard de l'enseignement des langues étrangères ». Le ministère réaffirme **son ouverture** : il est prêt à accepter l'apport des autres Etats à travers des accords, des partenariats dans le domaine de l'éducation et particulièrement celui de la promotion linguistique et culturelle.

Nous examinerons désormais des mesures et actions de politiques linguistiques compte tenu de cette **coopération bi-/multilatérale**¹⁸⁸ avec d'autres structures, instances, associations moldaves et/ou non moldaves. Dans ce contexte, il s'agit d'identifier le nouveau rôle du Ministère (réglementaire, organisateur, partenaire...) en tant que représentant du pouvoir étatique moldave et les enjeux qualitatifs et quantitatifs de son action commune avec les autres acteurs à l'égard des langues étrangères, plus particulièrement du français en Moldavie.

Il faut aussi tenir compte du fait que les choix politiques du pouvoir central peuvent être accompagnés ou confrontés sur le terrain éducatif à des choix des régions villes–

¹⁸⁷ Selon le Communiqué de presse publié sur le site web du Ministère de l'Education concernant la signature d'un (nouveau) mémorandum avec le Corps de la Paix : « Durant la période 1993-2010, 347 volontaires ont enseigné l'anglais dans 128 écoles à environ 17 000 élèves et étudiants. ». Consulté en ligne le 15/11/2012, indisponible aujourd'hui : www.edu.md/?lng=ro&MenuItem=8&Article=1335.

¹⁸⁸ Cf. Les traités internationaux dans le domaine de l'éducation dont la Moldavie est partie, edu.gov.md/ro/tratate-internationale-in-domeniul-educatiei/ (dernière consultation le 15/11/2013).

villages, à ceux effectués par les acteurs sociaux eux-mêmes (élèves¹⁸⁹, parents ou autres) qui peuvent influencer la/les politique(s) linguistique(s). Cet aspect sera également exposé *infra*.

Eléments contextuels

Après l'obtention de son indépendance, la Moldavie adhère à plusieurs organisations internationales ou à des accords et des programmes européens et internationaux. En même temps, plusieurs acteurs non moldaves s'installent sur son territoire (cf. figure 4).

Les éléments présentés principalement dans la partie droite de ce graphique ont été retenus pour leur importance dans la promotion du français en Moldavie, c'est le cas de l'Alliance française qui, par le biais de son installation physique sur le territoire moldave, a même précédé l'implantation de l'Ambassade de France.

Parmi les relations étatiques, la France mène une politique linguistique¹⁹⁰ plus visible et d'une plus grande ampleur que d'autres Etats où le français est langue officielle¹⁹¹. Il s'agit de ses nombreuses actions en faveur du français, à côté de son action culturelle et économique¹⁹².

Au niveau de la **francophonie institutionnelle**, ce sont surtout l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) et l'Organisation internationale de la Francophonie¹⁹³ (OIF) à laquelle la Moldavie a adhéré en 1996, qui œuvrent pour la promotion du français dans ce pays¹⁹⁴.

Dans l'enseignement public¹⁹⁵ moldave à partir de 1997, deux **projets majeurs pour le français** ont vu le jour : les Filières universitaires francophones (FUF) dans le supérieur et les Classes bilingues (CB) dans le primaire et secondaire (projet démarré en 1998). Les deux sont liés à l'activité de l'AUF¹⁹⁶ avec laquelle le gouvernement moldave a signé un accord le 13 novembre 1997 à Hanoi. Dans le développement qui suit, nous mettons en exergue **le rôle du Ministère de l'Education**, une présentation détaillée de ces deux projets étant faite dans la 3^e partie de notre travail.

¹⁸⁹ Concernant les *acteurs sociaux*, en guise de rappel, le PV de la réunion du Conseil de 1993, *op. cit.*, contient également la mention de la demande de la part des élèves : la majorité souhaitait étudier l'anglais. Nous rappelons que cette mention relève de la perception de la situation par la rapporteure du Ministère concernant la demande venue des élèves dans les écoles visitées/inspectées.

¹⁹⁰ Cf. *Accord de coopération culturelle, scientifique et technique*, signé le 24 novembre 1994 et entré en vigueur le 1^{er} août 1997, dont il est question dans la 3^e partie de ce travail, chapitre 1, point 1.1.

¹⁹¹ Nous nous référons ici en particulier aux Etats suivants : la Suisse, le Canada et le Québec, la (Communauté française de) Belgique et le Luxembourg.

¹⁹² La présence des entreprises françaises s'intensifie après 2003.

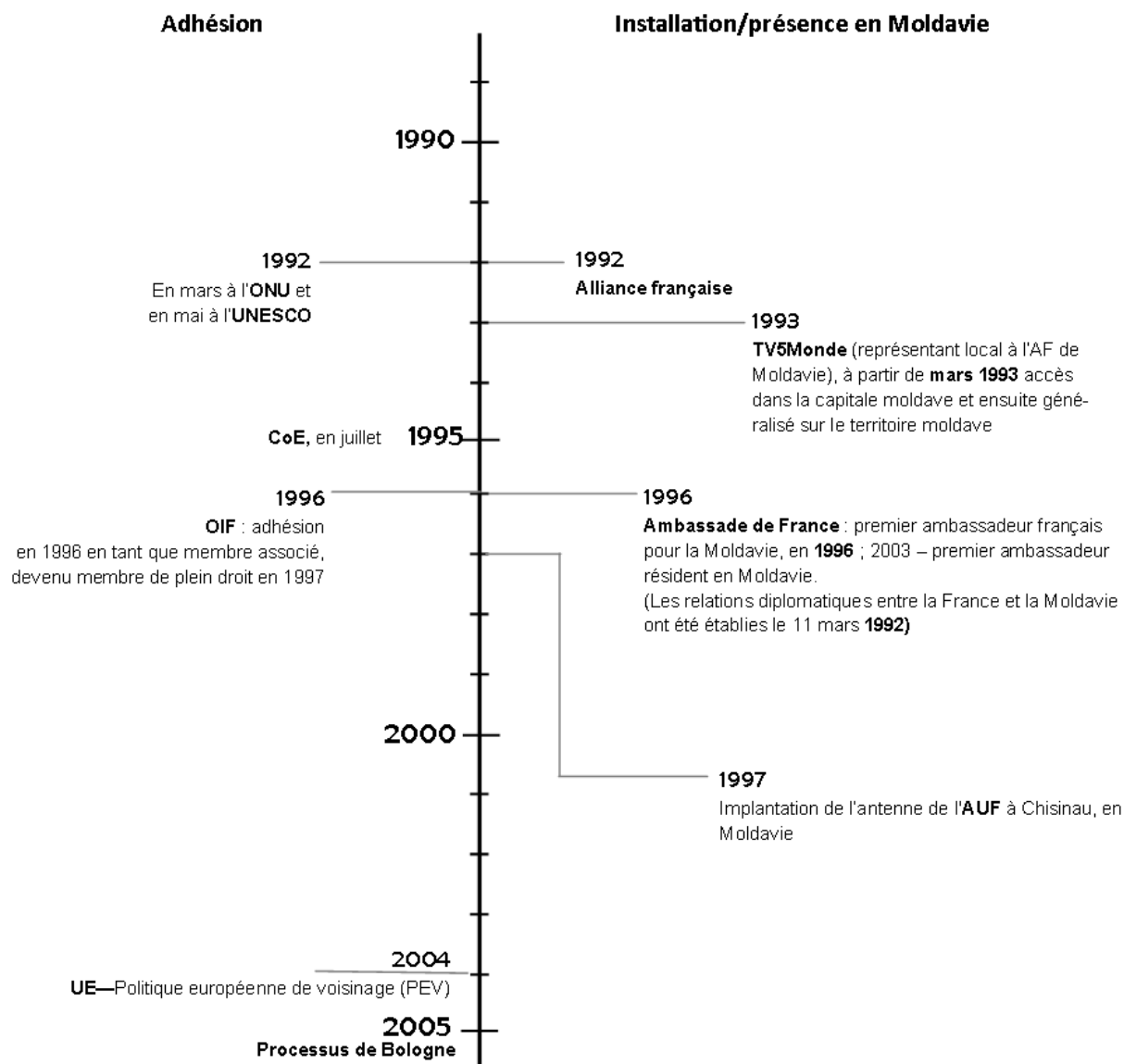
¹⁹³ L'OIF et ses autres opérateurs, à part l'AUF, ou partenaires.

¹⁹⁴ Leur présentation plus détaillée est faite dans la 3^e partie de ce travail.

¹⁹⁵ Une seule institution, privée, fait exception.

¹⁹⁶ A l'époque, AUPELF-UREF.

Figure 4 - Adhésion de la Moldavie aux organisations internationales et acteurs de la francophonie en Moldavie.



2.2.1. Le projet « Classes Bilingues »

Le projet « Classes Bilingues »¹⁹⁷ de Moldavie a été porté et financé par le Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) et délégué pour gestion à l'AUF dans la période 1998-2010¹⁹⁸. Ce projet s'inscrit dans la politique bi- et multilatérale de promotion du français¹⁹⁹ menée par la France à l'étranger, à l'aide des partenaires comme l'AUF pour la Moldavie.

Le Ministère de l'Éducation est partie signataire de la **convention bilatérale** avec l'AUF, signée le 4 septembre 1998²⁰⁰ pour une durée de 12 ans – soit la durée du cycle d'études comprenant les niveaux *primaire, collège et lycée*²⁰¹. Pour l'année 2011, le projet a encore bénéficié d'un soutien financier afin d'assurer une bonne transition vers l'« appropriation »²⁰² (selon la *Note sur les Classes bilingues de Moldavie*, 2011) du projet par le Ministère de l'Éducation.

Selon le témoignage des responsables du projet de l'AUF à ses débuts, Tatiana Daniliuc, la chargée de mission « Classes bilingues » dans l'Antenne de Moldova de l'AUF et Bernard Vanthomme, responsable de l'Antenne,

Ce programme visait à mettre en place un réseau d'établissements scolaires dispensant un enseignement renforcé du français²⁰³, ceci dès le niveau primaire, puis l'enseignement des matières scientifiques en français dès le collège, au fur et à mesure de leur introduction dans le programme (mathématiques, biologie, puis physique et chimie)²⁰⁴. L'objectif quantitatif était d'arriver, au terme de douze ans (un cycle complet primaire et secondaire), à ce qu'environ 10 % des élèves apprenant le français le fassent dans le cadre de ce programme bilingue (30 000 élèves). À côté du programme principal de la 1^{ère} à la 12^e année d'études, deux

¹⁹⁷ Source : la Note sur le Projet Classes bilingues de Moldova (état des lieux de 2011) et ses annexes, fournie par l'ancien chef du projet, M^{me} Claudia Visan. « Cette note comprend un descriptif du projet, sous sa forme actuelle, des propositions de redéploiement des activités de l'AUF dans le cadre de la programmation quadriennale 2010-2013 et des données chiffrées sur l'ensemble du projet, en annexe. »

¹⁹⁸ Nous n'avons pas pu obtenir plus de détails sur le rôle de la France dans ce projet.

¹⁹⁹ Source : « La diffusion de la langue française, une priorité de la diplomatie française », site du MAEE de la République française, www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/promotion-de-la-francophonie-et-de/ (dernière consultation le 16/11/2013).

²⁰⁰ Lors de la visite officielle du Président de la République française en Moldavie. Une autre source indique la date de 3 octobre 1998 pour la signature de la Convention.

²⁰¹ Cf. l'annexe 36 sur le système d'enseignement de la République de Moldavie.

²⁰² Le 27 septembre 2013 le projet « Classes bilingues de Moldavie » fait l'objet d'une nouvelle convention conclue entre l'Ambassade de France en Moldavie, l'Alliance française de Moldavie et le Ministère de l'Éducation (sans la participation de l'AUF qui par ses missions se concentre sur l'enseignement supérieur principalement).

²⁰³ Selon la même source, l'enseignement *du français et en français* représente au collège de 14 à 17 heures hebdomadaires sur les 27 à 31 heures hebdomadaires que compte l'emploi du temps. Au lycée, on monte à 17 ou 18 heures/semaine sur 33 heures/semaine.

²⁰⁴ Un programme à dominante scientifique.

programmes intermédiaires ont également été mis en œuvre : l'un au niveau de l'entrée au collège (5^e année), l'autre au niveau de l'entrée au lycée (9^e année)²⁰⁵. (LFDM, 2002)

En tant que partenaire²⁰⁶ du projet, le Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie y contribue à différents niveaux :

- mise à disposition des programmes scolaires et des manuels pour les disciplines étudiées en roumain et en français.

Pendant les premières années du projet, les contenus en mathématiques, biologie, physique et chimie (deux disciplines séparées en Moldavie) étaient enseignés en français, « avec des manuels français » (*ibid.*). Plus tard, l'élaboration de manuels moldaves pour les DNL et d'un curriculum de français pour les Classes bilingues par les professeurs moldaves²⁰⁷ (sous la coordination du Ministère de l'Éducation), avec l'aide de l'expertise française dans l'élaboration des manuels, et l'appui de l'AUF, ont constitué une des actions importantes de soutien à cet enseignement spécifique.

- mise à disposition des salles de cours, du matériel didactique pour les laboratoires de chimie, physique et biologie, des locaux pour l'organisation des séminaires nationaux et pour les *espaces francophones*²⁰⁸.
- mise à disposition et rémunération des enseignants de français et de DNL. L'arrêté n° 638 du 14/11/2000 concernant « le perfectionnement des professeurs en France » et la délégation de « 20 professeurs qui enseignent en Classes bilingues pour un stage à Besançon »²⁰⁹ (cf. annexe 35) confirme bien ce rôle.

Même si le Ministère n'a pas initié ce projet de Classes bilingues, son accord de partenariat et ensuite sa contribution logistique et financière ont dénoté une volonté de soutenir l'enseignement du français.

A la rentrée scolaire 2011, le projet « Classes Bilingues » comprenait 9 établissements scolaires repartis sur 7 centres régionaux (cf. figure 5) de la République de Moldova, 3908 élèves et 120 enseignants, dont une moitié représente des enseignants de langue française et l'autre moitié des enseignants de DNL (le maximum d'enseignants impliqués dans le projet s'élève à 186 en 2004-2005, cf. annexe 34).

²⁰⁵ Source : Daniliuc, T., Vanthomme, B., « Moldavie : des classes bilingues en plein essor », article paru dans « Le français dans le monde » (LFDM), n° 323, septembre 2002, <http://www.fdlm.org>, repris par le site de l'Association pour le Développement de l'Enseignement Bi/plurilingue, à la rubrique « Sections bilingues dans le monde où le français est langue II d'apprentissage » : Moldavie, <http://www.adeb.asso.fr/moldavie.php> (dernière consultation le 16/11/2013).

²⁰⁶ Cf. annexe 34 : Liste des Conventions de partenariat de 2004 à 2007.

²⁰⁷ Selon les préfaces des manuels que nous avons consultés.

²⁰⁸ Les « espaces francophones » sont des salles avec de ressources pour l'enseignement-apprentissage du français tant pour les élèves, que pour les enseignants.

²⁰⁹ Notre traduction.

Cette progression témoigne du succès auprès des parents d'élèves, car le taux de réussite a été de 100 % aux examens de fin de collège et de baccalauréat jusqu'en 2004-2005 et il est resté assez élevé les années suivantes (cf. annexe 34).

En juin 2001, pour la première fois, 65 élèves de terminale des classes bilingues ont passé le baccalauréat mention francophone. Tous avec succès, avec des notes moyennes par matière supérieures à la moyenne nationale (LFDM, 2002, *op. cit.*).

Une attestation, appelée « certificat français », dispensant les bacheliers de l'épreuve linguistique d'entrée dans un établissement supérieur français est délivrée, si le niveau de français est suffisant (le minimum exigé étant le niveau B2 du CECRL), sur la base d'un examen d'expression orale en langue française, « selon une décision commune de l'AUF, du Ministère de l'Éducation moldave et de l'Alliance Française de Moldavie » (Note sur le projet, 2011).

Pour les parents et pour les élèves, à part le **français** comme critère de choix pour intégrer ces Classes bilingues, il y avait également l'**excellence scolaire** basée sur la qualité de l'enseignement (nouvelles méthodes d'enseignement, professeurs bien formés).

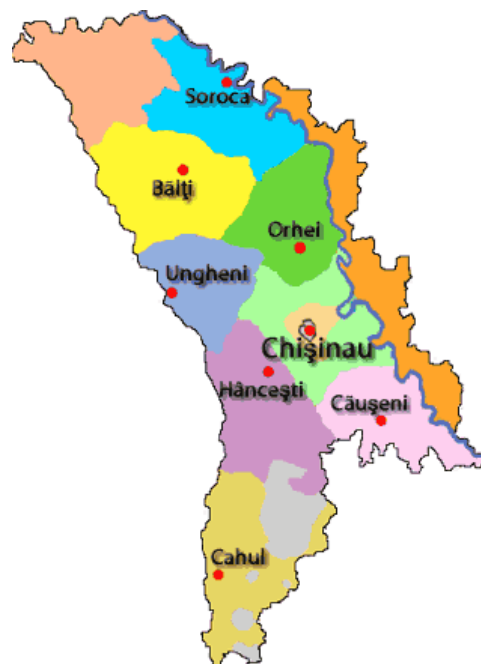
Le résultat du projet est à relativiser en fonction des objectifs initiaux : il concerne 1 % du total d'élèves étudiant le français en 2001-2002 et il arrive à 2 % à la rentrée 2011, alors que l'objectif de départ « était d'arriver, au terme de douze ans, à ce qu'environ 10 % des élèves apprenant le français le fassent dans le cadre de ce programme bilingue (30 000 élèves²¹⁰) », cf. *supra*. Nous n'avons pas pu obtenir les éléments de réponse permettant de comprendre si l'objectif initial a été poursuivi tout au long de ce premier cycle de douze ans, ni les raisons de son abandon éventuel ou de son échec.

Pourtant, les enjeux qualitatifs de cet enseignement dit bilingue sont nombreux, vu sa spécificité (cf. *supra*), l'ouverture qu'il donne aux élèves vers l'enseignement français, européen et francophone et vu le fait qu'il était perçu comme le garant, en quelque sorte, de leur réussite sociale.

Dans le supérieur

Il faut noter que l'un des objectifs du projet Classes bilingues évoqué *supra* est notamment de « renforcer le niveau des filières universitaires francophones par une

Figure 5 - Répartition géographique des « Classes Bilingues »



²¹⁰ Selon les statistiques moldaves de l'époque.

meilleure préparation des élèves au niveau de l'enseignement secondaire » (Note sur le projet, 2011).

2.2.2. Les Filières Universitaires Francophones

Une cartographie des formations²¹¹ disponible sur le site de l'AUF indique 30 formations supérieures dispensées « en français ou partiellement en français » au sein de 12 établissements moldaves d'enseignement supérieur (cf. figure 6). Les Filières Universitaires Francophones en font partie.



Figure 6 - Extrait de la cartographie des formations de l'AUF

A partir de 1997, l'AUF a mis en place 6 filières universitaires francophones²¹² (FUF) dans des domaines variés au sein de ses 5 universités membres, situées dans la ville de Chisinau :

- Agro-alimentaire et Génie des procédés : *technologies alimentaires* à l'Université Technique de Moldavie ;
- Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : *informatique* à l'Université Technique de Moldavie ;
- Médecine : *médecine* à l'Université d'État de Médecine et de Pharmacie « Nicolae Testemitanu » ;
- Sciences économiques et gestion : *gestion et administration des entreprises* à l'Université Libre Internationale de Moldavie et *relations économiques internationales* à l'Académie d'Etudes économiques de Moldavie ;

²¹¹ Source : « Cartographie des formations » - répertoire des formations supérieures dispensées en français ou partiellement en français, au sein des établissements membres de l'AUF. cartographie.auf.org/rechercher/?pays=MDA&page=1 (dernière consultation le 14/10/2013).

²¹² Source : « Liste des filières universitaires francophones », site de l'AUF - <http://www.auf.org/les-services-de-l-auf/etudiants/etudier-en-francais/filieres/> (dernière consultation le 14/10/2013).

- Sciences juridiques (droits publics, droits fondamentaux) : *droit* à l'Université d'État de Moldavie.

Les particularités des FUF reposent sur les éléments suivants :

- enseignement supérieur en français, en grande partie, et principalement en Licence, mais il concerne également le niveau Master ;
- ouverture vers les universités françaises ou francophones, grâce au partenariat régional et international ;
- renforcement de l'usage du français dans des domaines non linguistiques ;
- soutien de la part de l'AUF à l'enseignement **du** et **en** français, à la recherche **en** et **sur le** français, à la mobilité des étudiants et des enseignants, à d'autres actions ou projets ;
- appui à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés moldaves (bourses de stage, formations) de la part de l'AUF via l'antenne de Chisinau ;
- formation des compétences adaptées aux besoins du marché francophone, dont le marché local où les entreprises françaises ou francophones ouvrent des bureaux/filières à Chisinau.

Cela dit, cette offre d'enseignement présente beaucoup d'avantages, étant attractive pour les étudiants qui s'orientent vers une carrière professionnelle, que ce soit dans une entreprise, une institution ou une structure francophone installée en Moldavie ou à l'étranger. L'enseignement en français des matières non linguistiques²¹³ – médecine, informatique, droit, économie et gestion, agro-alimentaire – contribue à ouvrir ces domaines à la coopération internationale.

En ce qui concerne la mise en place de ces FUF, c'est le Gouvernement moldave qui a manifesté, par le biais de son Ministère des Affaires étrangères, son souhait de soutenir l'enseignement du français et a signé un accord avec l'AUF en 1997. Est-ce un indice de prise de conscience de la part du pouvoir politique que l'ouverture de la Moldavie sur la scène internationale après 1991 pouvait se faire par le biais du français et de la francophonie, qui avaient déjà de bonnes bases dans ce pays ? Dans l'affirmative, comme nous le verrons *infra*, pour que la Moldavie accède au statut de membre de plein droit de l'OIF, il fallait que le Gouvernement prouve **sa volonté** de renforcer l'enseignement du français, ce que l'accord avec l'AUF attestait.

Le Ministère de l'Education a soutenu, à son tour, la mise en place des FUF en vertu de ses attributions d'organe central de l'administration dans le domaine de l'enseignement, tout en respectant les accords entre les universités moldaves et l'AUF. Les années qui ont suivi les orientations décrites dans les documents réglementaires de 1993 ont créé le terrain **propice** à la mise en place de projets concrets avec des partenaires internationaux.

²¹³ On peut parler ici de la *langue française appliquée*.

Le tableau 3 présente quelques changements qui semblent significatifs pour l'enseignement du français, même si tout cela concerne un nombre limité d'établissements scolaires ou universitaires :

Tableau 3 - Changements dans l'enseignement du français

	Avant 1991	1997-1998
Niveau d'études		se rajoute dans l'enseignement :
Enseignement primaire et secondaire	enseignement du français	enseignement en français de diverses disciplines
	français obligatoire selon les territoires	français exclusivement par choix dans les Classes bilingues
Enseignement supérieur	enseignement du français et en français uniquement dans les facultés de langues/lettres parfois appelées facultés de philologie française	enseignement du français et en français dans les facultés non linguistiques (médecine, informatique, droit, économie, gestion, agro-alimentaire).

3. Après 2011, l'année où le français passe au 2^e rang du classement général

L'année 2011 marque un basculement des statistiques en faveur de l'anglais. Pour comprendre ce qui a conduit à ce changement, nous proposons une lecture, contextualisée, des choix de politique linguistique effectués dans une confrontation entre la logique historique à dominante culturelle et celle d'une mondialisation à tendance économique, tant du côté des acteurs politiques que du côté des acteurs sociaux.

3.1. Le français dans la hiérarchie des langues

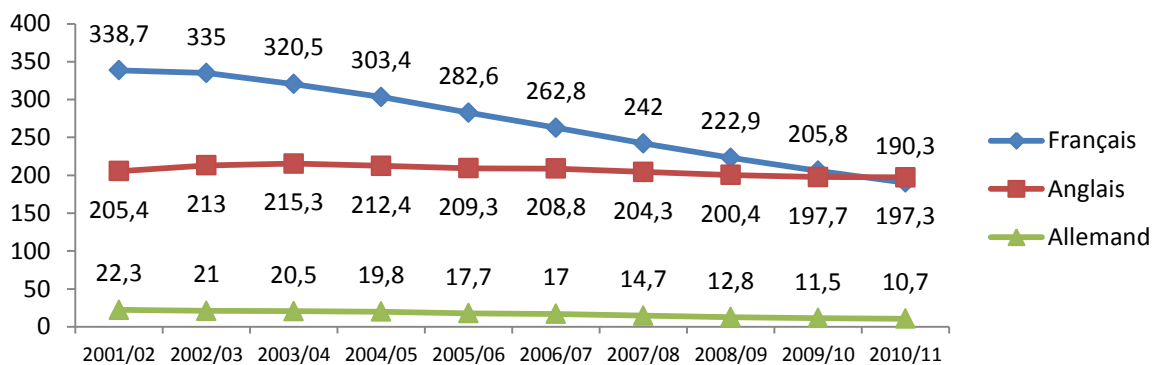
3.1.1. « Equilibre » français-anglais

Il est important d'observer l'évolution du nombre d'élèves qui étudient le français par rapport à l'anglais dans la décennie précédant 2011. Il faut rappeler que parmi les mesures annoncées en 1993²¹⁴, il y avait l'introduction de la LVE 2 dans l'enseignement secondaire

²¹⁴ Cf. les documents normatifs du Ministère de l'Education de septembre-octobre 1993, *supra*.

(collège, lycée). De même, dans le classement des langues étrangères en Moldavie, l'anglais était la deuxième langue après le français. Nous présentons *infra* deux graphiques qui illustrent la transformation progressive, ultérieure à 1993, pour ces deux langues.

Figure 7 - Evolution du nombre d'élèves pour le français et/ou l'anglais, de 2001 à 2011
Elèves qui étudient les langues étrangères dans les écoles, collèges et lycées²¹⁵
(nombre exprimé en milliers)



Source : Extrait de la Publication statistique de 2011²¹⁶ (cf. annexe 19)

Ce premier graphique (figure 7) se rapporte à trois langues (français, anglais et allemand), première et deuxième langues étrangères (LVE 1 et LVE 2) confondues²¹⁷, sur l'axe diachronique, notamment sur dix années scolaires, de 2001-2002 à 2010-2011. Il permet d'observer l'évolution du nombre d'élèves qui étudient le français et l'anglais (qui nous intéressent ici) dans le primaire et secondaire et notamment le recul du français. Pour mieux comprendre ce recul, il faut observer les valeurs du deuxième graphique (figure 8) qui présente la situation de 2001-2002 et celle de 2010-2011.

Dans la figure 7, la courbe concernant le nombre d'élèves étudiant la langue française enregistre une forte décroissance. Si nous rapportons le nombre d'élèves étudiant la langue française au nombre total d'élèves qui étudient les langues étrangères²¹⁸ (figure 8), la décroissance n'est que de 10 points. En même temps, la langue anglaise gagne environ 14 points.

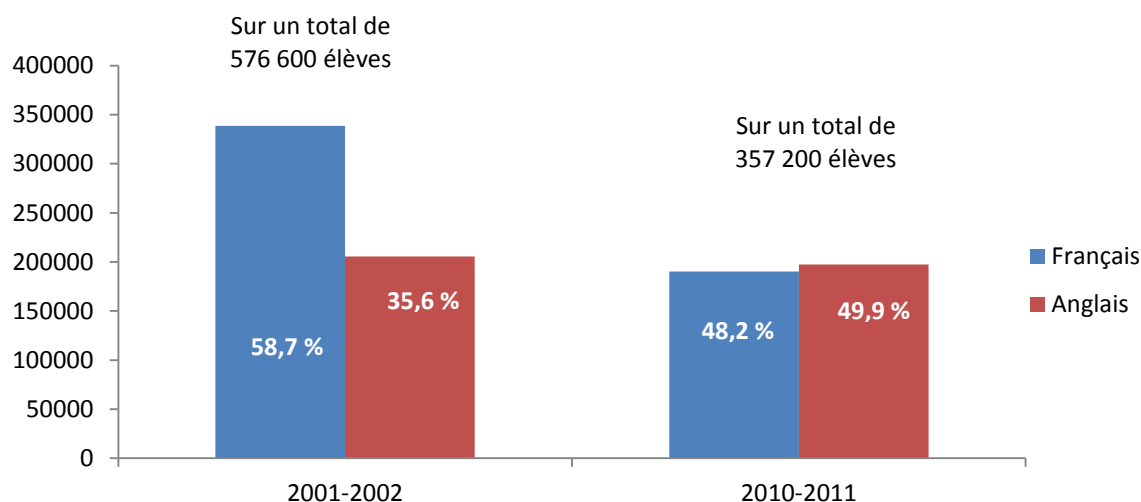
²¹⁵ En roumain, *școli de zi, gimnazii, licee*. L'enseignement d'une LVE 1 commence en primaire [à partir de 8 ans] et celui d'une LVE 2 dans le secondaire [de 11 à 15 ans ou à 16 ans, en fonction du type d'enseignement choisi, sanctionné par un brevet ou par un diplôme de baccalauréat].

²¹⁶ Source : Bureau National de la Statistique de Moldavie, « L'Éducation en République de Moldova 2010-2011 », 2011. Nous reproduisons le graphique de la page 54, avec une petite modification : 197,3 au lieu de 197,2 pour l'anglais en 2010-2011, comme l'indique le texte de la source http://www.statistica.md/public/files/publicatii_electronice/Educatia/Educatia%20_RM_2011.pdf, dernière consultation le 04/12/2013. Selon la même source, l'enseignement des LVE est dispensé dans 97,7 % du nombre total « d'écoles, collèges et lycées » en 2011.

²¹⁷ Comme il s'agit de données pour LVE1 et LVE 2 confondues, nous utilisons dans l'intitulé du graphique les conjonctions « et »/« ou » pour désigner les situations où un élève étudie une seule langue ou les deux.

²¹⁸ Le calcul du pourcentage est fait selon le nombre total d'élèves qui étudient une ou des langues étrangères (ex. 576 600 élèves en 2001-2002, d'après l'Annuaire statistique de la République de Moldova de 2002, p. 156).

Figure 8 - Evolution du nombre d'élèves pour le français et/ou l'anglais, en 2001-2002 et 2010-2011



Pour aller plus loin dans la réflexion sur la **décroissance** constatée, si on regarde du côté du *nombre total d'élèves qui étudient les langues étrangères* dans le primaire et le secondaire, il est passé de 576 600 en 2001-2002 à 497 500 en 2004-2005, puis à 357 200 en 2010-2011²¹⁹. On remarque donc une différence de 219 400 élèves de moins en 2010-2011 par rapport à l'année scolaire 2001-2002.

De même, le *nombre total d'élèves dans le primaire et secondaire* enregistré durant ces dix années est passé de 618 387 en 2001-2002 à 395 079 en 2010-2011. Nous observons de nouveau une baisse du nombre d'élèves qui étudient une/des langues étrangères par rapport à la population totale des élèves (cf. tableau 4).

Tableau 4 - Nombre total d'élèves en 2001 et 2011

Année	Elèves dans le primaire et secondaire	Elèves qui étudient une/des langues étrangères	Pourcentage
2001	618 387	576 600	92,27
2011	395 079	357 200	90,40

Quelle que soit la manière d'observer le phénomène, il s'agit d'un changement *quantitatif* non négligeable pour le français.

L'année 2011 est marquée par le basculement des statistiques en faveur de l'anglais. C'est la première fois où la langue anglaise passe en tête de classement, même si, en termes quantitatifs, le nombre de ses apprenants ne dépasse pas beaucoup le français, car il s'agit d'un peu plus de 7 000 élèves. Un des acteurs de la promotion du français en Moldavie décrit cette situation comme étant « un équilibre – normal – entre l'enseignement du

²¹⁹ Selon deux sources combinées : l'Annuaire 2006 et la publication statistique « L'Education en République de Moldova 2010-2011 », *op.cit.*

français et de l'anglais dans ce pays », mais également un équilibre « fragile »²²⁰. L'évolution ultérieure dont il sera question *infra* confirmera cette « fragilité » en défaveur du français.

3.1.2. Langue étrangère I et II : questions de définition

Les données statistiques de 2011 indiquent une situation de relative égalité entre le français et l'anglais, selon le nombre d'élèves qui les étudient, sans les distinguer par catégorie LVE 1 ou 2. Ce constat d'égalité peut, dans une certaine mesure, conforter d'un côté et soulever des questions de l'autre côté.

La question qui se pose à présent est de clarifier les termes de LVE 1 et LVE 2 afin de voir s'ils sont des indicateurs d'une différenciation entre les langues dans l'enseignement.

Dans la Note informative de 1993, le Ministère de l'Education évoque l'introduction *d'une deuxième langue étrangère/moderne/vivante* dans l'enseignement moldave. Aujourd'hui, les termes utilisés dans les *curricula* de 2010 pour les langues et dans le *plan-cadre*²²¹ pour l'année 2011-2012²²² sont *langue étrangère I*, *langue étrangère II* (et *langue étrangère* lorsque une seule langue est enseignée). Que l'on l'appelle *langue vivante étrangère* ou *langue étrangère*, c'est le classement 1 et 2 (I et II) qui attire notre attention. Aucune information statistique sur les langues pour les vingt dernières années, ni celle du Bureau de statistique de la Moldavie, ni celle du Ministère de l'Education ou autre, ne contient pas cette distinction entre LVE 1 et 2, mais elle présente uniquement le nombre total d'élèves qui étudient une langue étrangère précise.

Nous avons examiné plusieurs textes qui émanent du Ministère de l'Education et avons relevé des éléments qui concernent les LVE 1 et 2 :

- La LVE ou la LVE 1 (lorsque LVE 2 se rajoute) est étudiée dès le primaire, au collège et au lycée.

Des *standards d'efficience de l'apprentissage des langues étrangères*²²³, élaborés conformément aux documents de référence comme le CECRL, le *Portfolio européen des langues*, les recommandations du Conseil de l'Europe concernant la formation tout au long de la vie, le Curriculum moldave de 2010 pour la discipline « Langue étrangère », niveaux

²²⁰ Source : *ZigZag magazine* : « Moldavie - Une francophonie pétillante ! », entretien avec E. Skoulios, directeur de l'Alliance française de Moldavie, publié le 31 mai 2011. En ligne : www.zigzag-francophonie.eu/MOLDAVIE-Une-francophonie, dernière consultation le 27/12/2013.

²²¹ Le *Plan-cadre pour les niveaux d'enseignement primaire, collège et lycée* est un document normatif officiel, approuvé par arrêté ministériel, qui règle l'organisation du processus éducationnel et qui est obligatoire pour toutes les structures concernées.

²²² Source : Ministère de l'Education de la République de Moldavie, *Plan-cadre pour le primaire, le collège et le lycée, année scolaire 2011-2012*, approuvé par l'arrêté ministériel n° 380 du 26 mai 2011, Chisinau, 2011, 75 pages (notre traduction).

²²³ Gutu Ion et al. (2012) : « Standards d'efficience de l'apprentissage des langues étrangères » dans *Standards d'efficience de l'apprentissage*, Ministère de l'Education, Chisinau, Lyceum, <http://edu.md/file/docs/standardde%202012%20Romana.PDF>, pp. 15-45 (dernière consultation le 25/11/2013).

primaire, collège et lycée (Gutu, 2012 : 18) se réfèrent aux *niveaux de connaissance* ou maîtrise d'une langue étrangère, établis conformément au CECRL²²⁴ (cf. tableau 5).

- La LVE 2 se rajoute au lycée, dans la plupart des cas. Le *Curriculum pour la discipline Langue étrangère II*²²⁵ (2010) prévoit les niveaux à atteindre lors de son apprentissage.

Le tableau 5 *infra*, se réfère aux deux cas de figure, LVE 1 et 2, et contient les niveaux CECRL prévus par les documents cités.

Tableau 5 - Niveaux CECRL pour LVE 1 et LVE 2 dans l'enseignement moldave

CECRL	LVE 1	LVE 2
Niveau A1	II–IV ^e classes/niveaux (primaire)	
Niveau A2		X–XII ^e classes/niveaux (lycée) - pour les compétences de production
Niveau A2+	V–IX ^e classes/niveaux (collège)	
Niveau B1	X–XII ^e classes/niveaux (lycée)	X–XII ^e classes/niveaux (lycée) - pour les compétences de réception

Selon le *Curriculum pour la discipline Langues étrangères, X–XII classes (2010)*, la « langue étrangère » figure à l'épreuve du baccalauréat. On se pose la question s'il s'agit de la LVE 1 ou la LVE 2, car le document n'indique pas de terme précis. Le *Programme pour l'examen de baccalauréat à la discipline Langue étrangère*²²⁶ (2012) note que « les exigences de l'examen de baccalauréat correspondent au niveau de compétence B1 du CECRL pour les langues étrangères et B2 pour les élèves issus des classes bilingues » et qu'il s'agit d'un « examen écrit ». Selon les contenus d'enseignement, le niveau B1 (toutes compétences confondues) est atteint en terminale pour la LVE 1 (cf. tableau 5). La finalité pour la LVE 2 correspond au niveau A2 pour les « compétences de production » et B1 pour les

²²⁴ Le CECRL (www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre1_fr.asp) décrit les compétences en langues étrangères à six niveaux : A1 et A2, B1 et B2, C1 et C2. Il définit également des niveaux intermédiaires (A2+, B1+, B2+). Cf. « Echelle globale » (A1, A2 – utilisateur élémentaire ; B1, B2 – utilisateur indépendant ; C1, C2 – utilisateur expérimenté), www.coe.int/t/dg4/education/elp/elp-reg/Source/Global_scale/globalscalefrench.pdf

²²⁵ Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie (2010) : *Curriculum pour la discipline Langues étrangères II (X–XII classes [lycée])*, en roumain « Curriculum pentru disciplina LIMBI STRĂINE II, Clasele X–XII », Chisinau.

²²⁶ Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie, Langue étrangère, programme pour l'examen de baccalauréat pour 2012–2013, Chisinau 2012 : « Le statut de la matière d'enseignement « langue étrangère » est le suivant : c'est une discipline obligatoire prévue dans le Plan-cadre pour 2012–2013. Les exigences de l'examen de baccalauréat correspondent au niveau de compétence B1 du CECRL pour les langues étrangères et B2 pour les élèves issus des classes bilingues. L'examen se passe à l'écrit. Source : particip.gov.md/public/documente/137/ro_641_17.-PROGRAMA-BAC-2013-LIMBI-STRAININA.pdf (dernière consultation le 20/01/2014).

« compétences de réception ». Implicitement, c'est la LVE 1 (qui cible le niveau B1) qui figure au baccalauréat.

Si l'on examine le *Plan-cadre pour l'année 2011-2012*, on voit que la discipline « langue étrangère » occupe une place différente selon la langue d'enseignement (roumain, russe ou autre), le niveau d'étude des langues étrangères (approfondie ou « classes bilingues ») et le domaine de spécialisation/profil (arts, sport, etc.), cf. annexe 23.

Pour l'enseignement (les écoles) en roumain, le plus répandu²²⁷ dans l'enseignement moldave, au lycée, profil *littéraire*, où se rajoute la LVE 2, le nombre d'heures qui lui est accordée est différent par rapport à la LVE 1 (cf. tableau 6) :

Tableau 6 - Extrait du Plan-Cadre pour le lycée, profils *littéraire* et *scientifique*

Discipline scolaire	Profil ²²⁸ , nombre d'heures par classes					
	Littéraire			Scientifique		
	X	XI	XII	X	XI	XII
Langue étrangère I	3	3	3	3	3	3
Langue étrangère II	2	2	2	–	–	–
Cours optionnels	0–2	0–2	0–2	0–1	0–1	0–1

Dans la pratique²²⁹, au lycée, au profil *scientifique*, certaines écoles utilisent les heures de cours optionnels (1-2 heures par semaine) pour enseigner une autre langue que la LVE 1.

Pour les autres types d'enseignement cités *supra*, le nombre d'heures accordé à la LVE 2 est inférieur à celui pour la LVE 1, soit la LVE 2 n'est pas du tout prévue dans l'enseignement (cf. annexe 23).

Les écoles qui proposent un **enseignement différent** en nombre d'heures et d'années pour l'étude de la LVE 1 et 2 font exception. Le *Plan-cadre pour 2011-2012* prévoit deux types d'enseignement : les « classes bilingues » et l'étude approfondie des langues

²²⁷ On utilisera le terme de « standard » pour définir désormais le type d'enseignement *le plus répandu/courant*.

²²⁸ Selon le Plan-cadre pour l'année 2011-2012, p. 22.

²²⁹ Selon le discours obtenu lors de l'entretien avec un directeur d'école, avril 2012, et le discours des interlocuteurs du Ministère de l'Éducation en 2013.

étrangères. Il nous semble considérons important de les présenter ici plus en détail²³⁰, car la disposition favorise l'enseignement de la langue française.

3.1.3. Dispositions spéciales à l'égard de l'enseignement du français

A. Classes Bilingues

Ce type d'enseignement concerne les établissements où l'enseignement se fait *en roumain* uniquement. A la différence des écoles *standard* d'enseignement en roumain, la première langue étrangère est étudiée dès la première année du primaire jusqu'en terminale ; l'étude de la deuxième langue étrangère se fait sur toute la durée des niveaux *collège* et *lycée* et le nombre d'heures accordées aux deux langues est plus important (cf. tableau 7, d'après le *Plan-cadre* 2011-2012 : 10, 24).

Tableau 7 - Extrait du Plan-cadre pour les Classes bilingues, 2011-2012

Discipline scolaire	Le primaire				Le collège					Le lycée			
	Les classes / les nombre d'heures												
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	
Langue étrangère I	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	
Langue étrangère II	-	-	-	-	2	2	2	2	2	2	2	2	

Le nombre total d'heures accordées à l'étude des langues étrangères dans les Classes bilingues est bien supérieur que dans l'enseignement *standard*, vu précédemment.

Une autre particularité de cet enseignement bilingue réside dans le fait que l'étude des disciplines comme les mathématiques, la physique, la chimie et la biologie se fait dans la première langue étrangère. Selon le *Plan-cadre* (2011-2012 : 10), cette première langue étrangère peut être « le français, l'anglais ou l'allemand ». Toutefois, les éléments d'information trouvés montrent que l'enseignement bilingue se fait seulement en français, notamment, dans le cadre du projet de Classes bilingues *français-roumain*, appelées aussi « francophones » (cf. chapitre 1, p. 2.2.1.). Ce type d'enseignement a fait l'objet d'une convention entre l'AUF (avec une délégation du MAE français) et le Ministère moldave de l'Education entre 1998-2010. Il concerne 2 % du total d'élèves étudiant le français à la rentrée scolaire 2011.

²³⁰ Nous n'avons pas trouvé d'indications pour établir un rapport quantitatif entre les écoles avec un système « standard » concernant les langues et celles qui ont des dispositions spéciales (étude approfondie ou « classes bilingues »).

Si nous disposons d'informations sur ces classes francophones, ce n'est pas le cas pour les autres langues mentionnées dans le *Plan-cadre pour 2011-2012* que sont l'anglais et l'allemand. Nous trouvons un indice qui pencherait surtout du côté de leur absence dans l'arrêté du mois de mai 2013 concernant la liste des élèves lauréats des prix aux Olympiades nationales²³¹, émis par la Ministre de l'Education. Ce document contient les noms des disciplines concernées par la compétition : *le français, le français pour les élèves des Classes bilingues, l'anglais, l'allemand, l'espagnol*. Seule la discipline *le français* est prévue pour le public des classes bilingues. Ce qui suppose, avec la prudence nécessaire, que l'enseignement bilingue existe uniquement en français en Moldavie et que les deux autres langues sont mentionnées par le Ministère dans le Plan-cadre cité afin de permettre éventuellement une ouverture de l'enseignement bilingue aux établissements scolaires qui proposaient jusqu'à lors une étude approfondie d'une langue étrangère²³². Ceci aurait pu se faire également pour inciter d'autres initiatives didactiques dans le domaine de l'enseignement bilingue concernant d'autres langues que le français.

B. Ecoles avec étude approfondie des langues étrangères

Les écoles avec étude approfondie des langues étrangères datent d'avant 1991, comme l'atteste l'arrêté n° 133 du 2 juin 1989 concernant l'ouverture d'écoles avec étude approfondie d'une langue étrangère (cf. annexe 17). Cet arrêté mentionne trois écoles avec étude approfondie de l'anglais et trois écoles avec l'étude du français. Ces écoles ont été créées suite aux propositions des comités exécutifs des députés des régions *Sovietic, Nistrean, Frunze* [de la communauté urbaine de Chisinau].

Nous retrouvons ce type d'enseignement approfondie des langues étrangères dans le *Plan-cadre pour 2011-2012*. Il offre à la discipline « langue étrangère », en l'occurrence au français, une place plus importante en termes d'heures que celle accordée par l'enseignement ou les écoles *standard*. Il se distingue des classes bilingues également par le fait qu'il ne donne pas la possibilité d'étudier d'autres disciplines [scientifiques] en langue étrangère, en français en l'occurrence. Une autre différence par rapport à la section bilingue est le fait que l'enseignement approfondi des langues étrangères est plus répandu, car il est proposé tant dans les écoles en langue roumaine que dans les écoles en langues russes.

Pour **l'enseignement en roumain**, comme dans les Classes bilingues, la première langue étrangère est étudiée dès la première année du primaire jusqu'en terminale ; l'étude de la deuxième langue étrangère se fait sur toute la durée des niveaux collège et lycée –

²³¹ Source : edu.gov.md/file/Anun%C5%A3uri/Lista%20Elevilor%20premianti.pdf (dernière consultation le 11/02/2014).

²³² Dans ce cas-ci, nous nous interrogeons sur l'absence de mention de l'italien et de l'espagnol dans la catégorie « classes bilingues », langues qui sont également enseignées en Moldavie. Dans certains établissements de la capitale, il s'agit même de leur étude renforcée.

profils *littéraire* et *scientifique* (cf. tableaux 8 et 9 contenant des extraits du *Plan-cadre* : 11, 25 ; notre traduction).

Tableau 8 - Extrait du Plan-cadre pour les classes I–IX, étude approfondie des langues étrangères, 2011-2012

Discipline scolaire	Le primaire				Le collège				
	Les classes / les nombre d'heures								
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
A. Langue et communication									
Langue étrangère I	2	4	4	4	3	3	3	3	4
Langue étrangère II	–	–	–	–	2	2	2	2	2
Langue russe	–	–	–	–	2	2	2	2	2

Tableau 9 - Extrait du Plan-cadre pour les classes X–XII, étude approfondie des langues étrangères, 2011-2012

Discipline scolaire	Profil, nombre d'heures par classes					
	Littéraire			Scientifique		
	X	XI	XII	X	XI	XII
Langue étrangère I	4	4	4	3	3	3
Langue étrangère II	3	3	3	2	2	2

Une petite différence peut être observée dans les établissements homologues avec un **enseignement en russe** (cf. *Plan-cadre* : 49, 63) où il est prévu le même nombre d'heures pour les langues étrangères que pour les écoles avec enseignement en roumain. Notamment, il s'agit d'une heure de moins pour la première langue étrangère en primaire.

Ce type d'enseignement présente des avantages pour sa mise en place dans les institutions scolaires, car il semble moins coûteux que l'enseignement bilingue pour ce qui est de la **formation** des enseignants de disciplines scientifiques en langue étrangère. Par ailleurs, aucune formation n'est proposée par les universités moldaves, à l'exception du « Master conjoint en formation initiale des enseignants de DNL » [en français] mis en œuvre à la rentrée 2012 dans une des universités de Chisinau.

Voici quelques exemples d'établissements scolaires avec étude approfondie de la **langue étrangère I**, situés dans la capitale moldave²³³ : le lycée²³⁴ roumain-anglais

²³³ Nous n'avons pas trouvé de liste d'établissements de ce type existant en Moldavie, mais nous savons qu'ils sont **peu nombreux** et qu'il y a une forte concentration dans la capitale.

²³⁴ Rappelons que l'établissement scolaire appelé « lycée » en Moldavie peut avoir des classes de I à XII correspondant à tous les niveaux (primaire, collège, lycée).

« M. Eliade » qui, comme son nom l'indique, propose l'étude approfondie de l'anglais ; le lycée « M. Kogălniceanu » – l'**allemand** ; le lycée roumain-**espagnol** « Miguel de Cervantes », le lycée « Dante Alighieri » avec étude approfondie de l'**italien**. Le lycée roumain-**français** « Gh. Asachi » propose en plus de ses Classes bilingues, un enseignement renforcé du français. Les noms de ces lycées où la langue étrangère est proposée en étude approfondie prêtent à confusion dans les usages, car ils sont qualifiés de « bilingues »²³⁵.

Le Plan-cadre pour l'année scolaire suivante, 2013-2014, ne contient plus cet *enseignement approfondi des langues* afin de laisser une autonomie dans la création de nouveaux contenus (selon le discours de nos interlocuteurs du Ministère de l'Education, 2013). Ceux-ci seraient ensuite présentés au Ministère pour approbation et utilisés dans le cadre de nouvelles heures de cours qui correspondraient à ce type d'enseignement approfondi des langues. Ce mode d'intervention du Ministère relève d'une approche libérale (« laisser-faire ») à l'égard de l'enseignement de langues où les écoles peuvent produire des contenus d'enseignement pour mettre en place de nouveaux types d'enseignement, validés ou invalidés par un accord final du Ministère.

Au vu de tous ces éléments, il y a une **différence** nette et visible entre les **LVE 1** et **LVE 2** par rapport aux objectifs à atteindre (niveaux de compétences selon le CECRL), au nombre d'heures et d'années d'études dans l'enseignement-apprentissage *standard* ou à *dispositions spéciales*, à l'évaluation finale – présence ou absence au baccalauréat. Il y a donc une *hiérarchie* qui s'installe entre les langues dans l'enseignement par ses deux places différentes qu'elles peuvent occuper, en tant que LVE 1 ou LVE 2. En effet, la LVE 1 a un statut « privilégié » étant apprise en premier, dès le plus jeune âge, pour toute la durée de la scolarité (primaire, collège et lycée), contrairement à la LVE 2 qui se rajoute (ou non) au lycée généralement (dans l'enseignement *standard*), à raison d'un nombre d'heures inférieur à celui pour la LVE 1.

Au vu de tout cela, revenons maintenant à ce constat d'« équilibre » évoqué précédemment par rapport au français et l'anglais en 2011. Il ne paraît plus ni valide, ni totalement pertinent, dans la mesure où les unités de mesure sont différentes : on compte tous les élèves qui apprennent une langue sans opérer de **distinction** entre LVE 1 et LVE 2 ce qui, selon les conditions d'enseignement-apprentissage, peut se révéler importante.

Se pose ensuite la question de la situation linguistique, *de facto* : quelles places pour quelles langues ? En effet, le seul texte disponible [en ligne] qui touche légèrement au sujet

²³⁵ L'enseignement *bilingue* recouvre des situations diverses dans différents pays, mais il ne se réduit pas nécessairement à l'étude approfondie d'une deuxième langue en tant que discipline scolaire, à côté de la langue dite maternelle, mais d'autres matières sont enseignées dans les deux langues.

Le terme de *bilingue* ne suppose pas non plus une parité entre l'enseignement de deux langues, roumain-français par exemple, égalité exprimée du côté de l'institution par le nombre d'heures proposé pour chaque langue (appelé également enseignement bilingue paritaire en France, par exemple) ou par le nombre de matières enseignées dans ces deux langues, et, du côté de l'apprenant, par une finalité consistant en une maîtrise « égale » des deux langues.

de la LVE 2 est le rapport « Langues étrangères, 2012 »²³⁶ dans la ville de Chisinau, élaboré par la « spécialiste principale des langues étrangères » auprès de la Direction d'enseignement de la ville de Chisinau :

Cette année scolaire, le Ministère de l'Education a sollicité des données statistiques sur l'étude des cinq langues étrangères dans les institutions d'enseignement préuniversitaire de la ville de Chisinau. Ces données montrent un recul annuel du nombre d'élèves qui étudient le français. Cette année, le français est sollicité par 16 120 élèves, et l'anglais par 54 673. [...] Le français se maintient grâce à son enseignement en tant que langue étrangère II. (Frumuzachi, 2012 : 10)

A la demande d'un rapport pour les cinq langues étrangères enseignées à Chisinau en 2012 venue du Ministère de l'Education, la responsable des langues évoque le nombre total d'élèves pour chaque langue. Elle conclut sur le maintien du français en tant que LVE 2 sans donner d'éléments qui soient comparables entre eux, par exemple, le nombre d'élèves pour le français en tant que LVE 1 et LVE 2 de l'année 2012 et celui de l'année précédente. Ces précisions manquent également pour les autres langues.

Nous nous demandons si ce mode opératoire est pertinent pour alimenter la prise ultérieure de décision sur les langues²³⁷. Tenir compte de cette différence entre la LVE 1 et la LVE 2²³⁸ dans l'élaboration des statistiques ou rapports sur les langues dans l'enseignement permettrait d'avoir une connaissance plus précise et nuancée de la situation des langues. Ceci soutiendrait l'élaboration d'un état des lieux nécessaire pour appuyer ou élaborer une politique linguistique²³⁹.

Dans cet état de choses, il est difficile de savoir sous quelle catégorie, LVE 1 ou LVE 2 – qualitativement et quantitativement différentes – apparaît le français dans l'enseignement moldave aujourd'hui. En dehors de cela, il est important de voir s'il existe un lien entre cette hiérarchisation des langues et les choix/objectifs à l'égard des langues du Ministère de l'Education et des autres acteurs éducatifs ou sociaux. Nous y reviendrons ultérieurement avec des éléments de réponses appuyés principalement sur le discours des acteurs institutionnels, sur l'étude des plans et des rapports d'activités et une enquête sociolinguistique.

²³⁶ Frumuzachi, Victoria, [en roumain : specialist principal la limbile străine la DGETS], *Langues étrangères, 2012* [Limbi străine, 2012], www.google.fr/#q=curriculum+limba+straina+curs+optional+moldova, dernière consultation le 05/02/2014, notre traduction.

²³⁷ Quels choix de politique éducative pourraient se faire sur la base des chiffres généraux qui n'indiquent pas d'éléments qualitatifs à l'égard des langues enseignées et apprises ?

²³⁸ Ces deux termes sont aussi à clarifier dans les contenus d'enseignement de 2010, car il y a une ambiguïté à partir des titres des documents cités *supra* (« langues étrangères » pour l'un et « langue étrangères II » pour l'autre) et dans les textes ensuite. Par le titre « langues étrangères » du *curriculum* faut-il comprendre « langues étrangères » en général ou « langues étrangères I » ?

²³⁹ C'est probablement aussi nécessaire pour une *cohérence* entre le texte du Plan-cadre qui contient ces termes de distinction, LVE 1 et LVE 2, et le texte des rapports sur les langues qui permettent d'avoir un retour évaluatif.

3.2. Variation de la place du français

Il existe une variation de la place de chacune des langues étrangères étudiées en fonction des villes ou des régions moldaves et de la langue d'enseignement, selon les textes élaborés par le Ministère de l'Education.

3.2.1. Particularités géographiques

Nous avons retenu la *Note informative pour l'année scolaire 2004–2005*²⁴⁰ (cf. annexe 22) pour donner un bref aperçu de la place des langues étrangères en général et celle du français en particulier. Différents endroits ont été choisis pour leur importance territoriale-administrative en Moldavie : centre, nord, sud, la Transnistrie et l'UTAG. Notons une baisse générale du nombre d'élèves dans l'enseignement entre 2004-2005 et 2011-2012²⁴¹. De même, une progression lente mais stable en faveur de l'anglais. Le français est devancé par l'anglais. La ville et le district de Cahul, dans le sud du pays forment une exception. Ces particularités géographiques remontent à la période avant 1991 et déterminent encore aujourd'hui le paysage linguistique éducatif moldave.

Dans la capitale moldave, la ville de **Chisinau**, se concentre le plus grand nombre d'élèves pour chacune des langues étrangères étudiées en Moldavie dans le primaire et secondaire (y compris le turc, qui n'est pas inclus dans la figure 9). Cependant, l'on peut relever une exception : l'UTAG la devance en ce qui concerne l'allemand.

²⁴⁰ Suite à un travail de lecture et d'analyse que nous avons effectué, la Note informative concernant l'étude des langues étrangères dans l'enseignement primaire et secondaire de la République de Moldavie pour l'année scolaire 2004-2005 est le seul document retenu parmi ceux que la responsable des langues étrangères du Ministère de l'Education nous a fournis en avril 2012 qui contient des informations plus ou moins complètes sur les 5(+1 – le turc) langues étrangères principalement étudiées en Moldavie et sur la Transnistrie.

²⁴¹ D'après les statistiques évoquées *supra*. Il n'existe pas de recensement en Moldavie depuis 2004 ; il en est prévu un pour 2014.

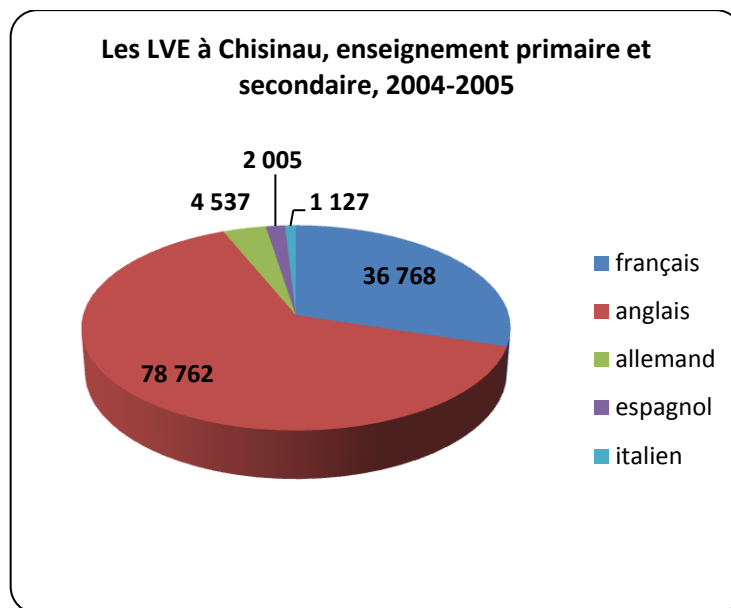


Figure 9 - Enseignement des langues étrangères à Chisinau, 2004-2005

En 2012, l'anglais est étudié par le plus grand nombre d'élèves, contrairement au français qui enregistre un recul :

[...] Ces données montrent un recul annuel du nombre d'élèves qui étudient le français. Cette année, le français est sollicité par 16 120 élèves, et l'anglais par 54 673. L'allemand est étudié par 2539 élèves, l'espagnol – 1227 élèves et l'italien – 1089 élèves. Le français se maintient grâce à son enseignement en tant que langue étrangère II. (Frumuzachi, 2012, op. cit.)

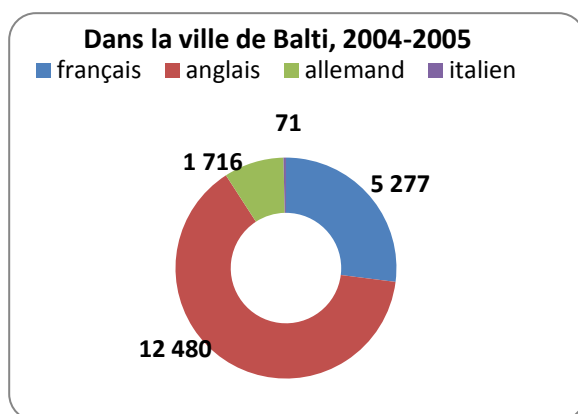
Selon les deux sources citées, de 2004-2005 à 2011-2012, le français enregistre une régression équivalente proportionnellement (environ 9%) à la progression de l'anglais (cf. tableau 10²⁴²). Dans cette période, le classement ne subit pas de modifications, le français est précédé par l'anglais et suivi loin derrière par les trois autres langues que sont l'allemand, l'espagnol et l'italien.

²⁴² Le tableau s'appuie sur des sources combinées : les données fournies par la responsable des langues du Ministère de l'Éducation (en 2012) et les statistiques évoquées par la spécialiste principale des langues étrangères auprès de la Direction d'enseignement de la ville de Chisinau, *op. cit.*

Tableau 10 – Enseignement des langues étrangères à Chisinau, 2004-2005 et 2011-2012

LVE	2004-2005		2011-2012	
	nombre d'élèves	pourcentage	nombre d'élèves	pourcentage
anglais	78 762	63,93	54 673	72,45
français	36 768	29,84	16 120	21,36
allemand	4 537	3,68	2 359	3,13
espagnol	2 005	1,63	1 227	1,63
italien	1 127	0,91	1 089	1,44

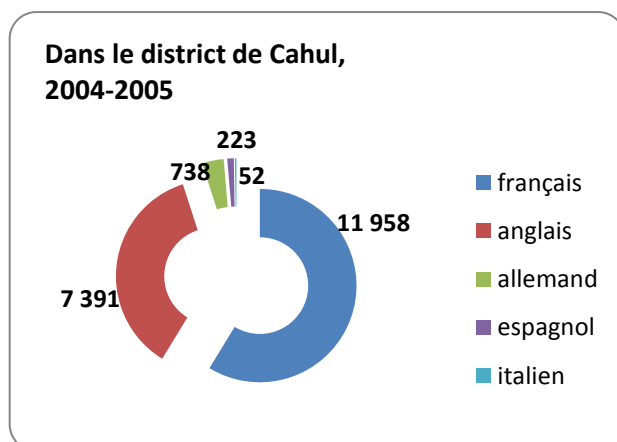
Selon la responsable des langues de Chisinau, le français se maintient en tant que LVE 2. Cette situation rejoint la tendance observée dans l'enseignement du français en Roumanie où il figure premier dans le classement en tant que LVE 2, à l'échelle du pays (cf. figure 3).



Dans la ville principale du nord de la Moldavie, à Balti, c'est également l'anglais qui est en tête, suivi par le français.

L'espagnol, selon cette note informative, n'y est pas étudié. L'italien se place en dernière position, comme à Chisinau.

Figure 10 - Le français à Balti, 2004-2005



Dans le sud, dans le district de Cahul, c'est le français qui se place en tête du classement avec les 58,7 % du total d'élèves (qui apprennent des langues étrangères).

Figure 11 - Le français dans le district de Cahul, 2004-2005

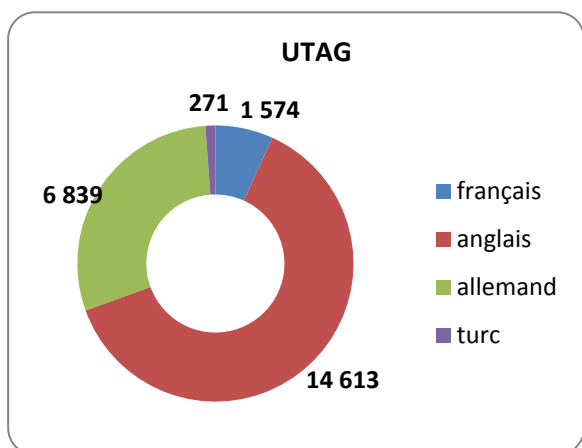


Figure 12 - Langues étrangères dans l'UTAG, 2004-2005

Dans l'Unité territoriale-administrative de Gagaouzie (UTAG), le français est étudié par environ 7 % du total d'élèves et se place en troisième position. C'est l'anglais qui domine, suivi par l'allemand (UTAG devance la ville de Balti selon le nombre d'élèves qui l'étudient). L'espagnol et l'italien n'y sont pas enseignés, d'après cette source.

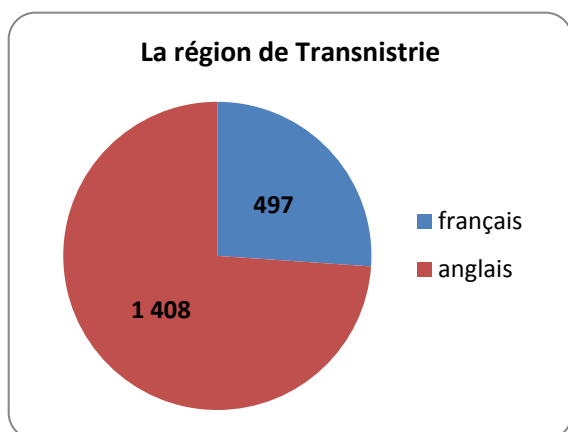


Figure 13 - Le français et l'anglais en Transnistrie, 2004-2005

En Transnistrie, 75 % des élèves étudient l'anglais et 25 % le français. L'allemand, l'espagnol et l'italien ne figurent pas dans les statistiques pour 2004-2005²⁴³.

Si nous résumons, pour la répartition géographique, d'abord dans les villes de Chisinau et de Balti (centre, nord), c'est l'anglais qui domine. Cette situation caractérise les grandes villes qui ont probablement plus de moyens pour suivre la vague de la modernité et donc, de l'anglais.

Ensuite, dans la ville et le district de Cahul (sud), c'est le français qui se maintient. Nous expliquons cette place du français par une tradition d'enseignement du français qui est fortement ancrée dans cette région. Elle s'appuie sur la dynamique des personnes en place (responsable des langues, professeurs de français) qui la défendent. Nous pouvons également évoquer ici l'argument contraire, celui des moyens financiers plus réduits des villes plus petites que la capitale. Ainsi les changements sont plus difficiles à mettre en place pour suivre la tendance de la modernité. Cet argument est valable pour toutes les autres

²⁴³ Ils n'étaient probablement pas étudiés dans cette région à cette époque-là.

villes moldaves²⁴⁴ indiquées dans la *Note informative* de 2004-2005 (cf. annexe 22), relativement plus petites que celles de Balti et de Cahul. En 2004-2005, le français dominait le classement par le nombre d'élèves et devançait souvent de 2 ou 3 fois l'anglais. En 2011-2012, pourtant, **l'écart est réduit** ou n'existe plus entre le nombre d'élèves qui étudient ces deux langues. L'anglais gagne donc du terrain à grands pas dans toutes les villes moldaves.

Enfin, dans l'UTAG et la Transnistrie, c'est l'anglais qui se place en tête du classement. Cela est dû à une mise en lien entre la langue d'enseignement, le russe, et la langue étrangère, l'anglais (cf. *infra*).

3.2.2. Différences en fonction de la langue d'enseignement

Une des conséquences du passé historique de la Moldavie est que l'enseignement peut être dispensé en *roumain* (sa langue officielle), en *russe* ou dans les *langues des minorités* (uniquement en primaire et au collège²⁴⁵). En 2011-2012, environ 80 % du total d'élèves²⁴⁶ font leurs études en roumain et 20 % en russe.

Dans les rapports statistiques du Ministère de l'Éducation, nous remarquons l'existence d'une certaine corrélation entre la langue d'enseignement et la langue étrangère enseignée²⁴⁷. Et plus précisément, une corrélation entre **l'enseignement en roumain** et les langues romanes comme le français principalement, l'espagnol et l'italien et une corrélation entre **l'enseignement en russe** et celui des langues germaniques comme l'anglais ou l'allemand (ex., dans l'UTAG, la Transnistrie). Le tableau 11, *infra*, contient la répartition par langue et par classes (de la 2^e du primaire jusqu'en terminale, 12^e) du nombre d'élèves qui étudient les langues étrangères en 2004-2005.

²⁴⁴ Sauf la ville de Taraclia où 78 % de la population est constituée par les Bulgares (cf. au sujet de leur installation en Moldavie, « Arlequin ethnographique » - I^{ère} partie, chapitre 1, p. 2.2.).

²⁴⁵ Au lycée, les minorités russe, ukrainienne, gagaouze et bulgare peuvent choisir uniquement entre les écoles avec enseignement en roumain ou en russe et non pas dans leurs langues maternelles, comme c'est le cas pour le niveau primaire et collège. Source : le Plan-cadre pour 2011-2012, *op. cit.*

²⁴⁶ Statistiques pour l'année 2011-2012, selon la publication statistique déjà citée « L'Éducation en Moldavie 2012-2013 », p. 52.

²⁴⁷ En fonction de la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé, la discipline « langue étrangère » occupe une place différente en termes de nombre d'heures, de présence comme LVE 1 et LVE 2. L'analyse du Plan-cadre pour 2011-2012 aboutit à quelques observations à ce sujet, illustrées dans le graphique de l'annexe 23.

Tableau 11 - Les langues étrangères en 2004-2005, écoles en roumain et russe

1. Ecoles avec enseignement en roumain, 2004-2005
(nombre exprimé en pourcentage)

Classe	ANGLAIS	Français	ALLEMAND	ESPAGNOL
2	22,4	76,2	0,4	0,8
3	21,1	77,6	4,1	0,7
4	28,9	77,8	0,3	0,7
5	20,4	77,8	0,3	1,3
6	18	80,1	0,3	1,3
7	18,6	79,5	0,4	1,3
8	18,6	79,9	0,4	1,1
9	16,5	81,5	0,5	1,3
10	20,7	76,0	0,6	2,2
11	21	76,0	0,8	2,4
12	31,5	59,9	1,8	1,6

2. Ecoles avec enseignement en russe

Classe	ANGLAIS	Français	ALLEMAND	ESPAGNOL
2	60,4	26,7	10,6	2,2
3	65,2	21,2	11,7	0,2
4	64,4	22,5	11,9	1,3
5	64,4	20,6	13,8	1,1
6	63,2	20,9	14,4	1,5
7	59,2	24,8	13,8	2,3
8	63,3	20,3	14,7	1,7
9	62,9	22,2	13,8	1,1
10	65,1	21,6	11,6	1,7
11	56,8	24,1	16,2	2,9
12	80,3	6,3	10,7	2,6

Les données du tableau 11²⁴⁸ montrent que le classement (décroissant) des langues étrangères dans l'école en roumain débute avec le français qui enregistre un écart important avec l'anglais et surtout avec l'allemand, tandis que dans l'école en russe, c'est l'anglais qui domine et le pourcentage d'élèves qui étudient l'allemand est beaucoup plus important que dans les écoles en roumain. Comment peut s'expliquer cette relation ?

Les textes officiels ne contiennent pas d'éléments d'explication à ce sujet. La *Note informative* de 1993 renvoie, de façon implicite, à la corrélation *roumain-français, russe-anglais* : « Ces dernières années l'enseignement de l'anglais s'est beaucoup élargi dans

²⁴⁸ Source : Les documents mis à disposition en avril 2012 par la responsable des langues du Ministère de l'Éducation.

les groupes d'élèves dont la langue d'enseignement est le roumain. » On pourrait en déduire que jusqu'à cette époque-là, l'anglais était enseigné plutôt dans les groupes russophones.

A ce sujet, l'ambassadeur moldave, M. Oleg Serebrian²⁴⁹ témoigne de la même relation entre la langue de l'enseignement et la langue étrangère enseignée :

Je me rappelle, en 1992, quand je venais d'entrer au MAE, on n'avait pas de collaborateurs roumanophones qui connaissaient l'anglais, il n'y en avait pas, parce que dans toutes les écoles roumaines de Moldavie, c'était le français qu'on apprenait. [...] (cf. annexe 7)

Les témoignages des informateurs de notre enquête sur la langue française indiquent également ce lien existant entre l'enseignement en roumain et l'étude de la langue française *versus* l'enseignement en russe et l'étude de l'anglais ou l'allemand.

Dans son discours, la responsable des langues du Ministère de l'Education évoque la « tradition » :

Le français est moins étudié dans les écoles russes, car c'est une tradition dans ces écoles-là, comme, par exemple, dans l'UTAG où l'on étudie l'anglais et l'allemand. C'est une tradition d'enseigner le français dans les écoles où l'enseignement est dispensé en roumain. [...] (Entretien avec E. Brinza, du 26 avril 2012)

Sur quoi se base cette « tradition » ?

Il s'agirait d'une *loi non écrite*²⁵⁰ respectée tacitement dans l'enseignement moldave où le critère d'une certaine proximité ou « distance linguistique » (Defays, Detour, 2003 : 31) déterminerait l'enseignement d'une langue étrangère à l'école. Suivant cette logique, le français était **généralement** enseigné dans les écoles où la langue d'enseignement était le roumain et l'anglais dans les écoles en russe. Un des informateurs emploie même les mots « droit » et « loi à l'école », ce qui semble être la perception d'une norme où « le choix » de la langue étrangère à apprendre est d'une certaine façon prédéterminé.

En s'appuyant sur la proximité linguistique, les responsables de politique éducative visaient-ils à cette époque-là l'objectif de rendre plus **facile** l'apprentissage d'une langue étrangère ? Si c'était le cas, il faut mentionner que les informateurs roumanophones de notre enquête (cf. *infra*) ne considèrent pas à l'unanimité l'apprentissage du français comme étant facile. Par ailleurs, il faut se souvenir du fait que les Russes maîtrisaient bien le français et qu'ils ont même contribué à sa diffusion au XIX^e siècle²⁵¹. Ces éléments n'alimenteraient pas l'argument de l'apprentissage « facile »²⁵².

²⁴⁹ Extrait du discours de l'Ambassadeur de la Moldavie en France, M. Oleg Serebrian, du 23 janvier 2012, Collège doctoral européen de Strasbourg.

²⁵⁰ Nous n'avons trouvé aucune trace écrite dans les documents du Ministère de l'Education.

²⁵¹ Cf. 1^{ère} partie, chapitre 1, p. 2.4. de notre travail.

²⁵² Nous n'entrerons pas ici sur le terrain des recherches en (psycho)didactique des langues, car ce n'est pas le sujet de notre travail.

La relation *anglais/allemand-russe* pourrait également s'appuyer sur une *imitation* de la situation de l'enseignement des langues en Russie à l'époque soviétique où l'allemand et le russe étaient les langues les plus enseignées.

Garder ce mode opératoire aujourd'hui (basé sur la corrélation *roumain-français, anglais-russe*) serait curieux, au regard des choix qui semblent avoir été faits et relèverait plus d'habitudes difficiles à modifier que d'un choix volontariste.

3.3. Tendances et perspectives

Il s'agit d'examiner, de façon contextualisée, des documents émanant des autorités centrales retenus pour la présence des objectifs actuels et des orientations de perspective à l'égard des langues étrangères, afin de voir si le français est concerné par les actions prévues par les autorités politiques.

3.3.1. Objectifs en vue

Après un travail de lecture de textes de politique éducative élaborés à partir de 2011 pour repérer toute référence aux langues étrangères et particulièrement au français, nous avons retenus deux documents, les plans d'activité du Gouvernement et du Ministère de l'Éducation.

Comme le Ministère de l'Éducation notait dans son programme pour 2012-2014 que l'élaboration de ses politiques de moyen terme s'appuyait sur le plan d'actions du Gouvernement, nous avons procédé à l'examen du *Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2011–2014*²⁵³, afin de voir s'il y avait des actions prévues concernant les langues étrangères et en quoi elles consistaient. Ensuite, le seul document repéré du Ministère, postérieur à 2011, qui indique de façon explicite des actions à l'égard des langues étrangères, est le *Plan d'activité du Ministère de l'Éducation pour l'année 2013*²⁵⁴.

Nous proposons une lecture comparée de ces deux documents :

- *Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2012-2015,*
- *Plan d'activité du Ministère de l'Éducation pour l'année 2013,*

²⁵³ *Le Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2011-2014*, [Planul de acțiuni al Guvernului pentru anii 2011-2014], disponible sur le site suivant :

<http://lex.justice.md/index.php?action=view&view=doc&lang=1&id=337937>, p. 105. Il a été abrogé et remplacé (par la décision n° 289 du 07/05/2012) par le *Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2012-2015*, le texte visant l'action concernant l'anglais étant inchangé : <http://lex.justice.md/md/343206/>, p. 93.

²⁵⁴ Source : Le Plan d'activité du Ministère de l'Éducation pour l'année 2013 [Planul de activitate a Ministerului Educației pentru anul 2013], approuvé par l'arrêté ministériel n° 69 du 13/02/2013, edu.gov.md/file/Educatia%20Incluziva/Plan%20activitate%20ME,%202013.pdf (dernière consultation le 09/11/2013).

pour faire ressortir l'orientation commune donnée à la politique à l'égard des langues étrangères. Ensuite, nous présenterons les extraits proprement-dits qui ont fait l'objet de notre réflexion.

Dès le départ, il faut mentionner qu'il y a très **peu de références aux langues étrangères** dans les deux textes. En effet, le Gouvernement prévoit « la promotion de la langue anglaise à tous les niveaux d'enseignement » du préuniversitaire comme **seule action à l'égard des langues étrangères** pour la période 2011-2014 et charge le Ministère de sa mise en œuvre. Le document de politique éducative du Ministère nomme uniquement **l'anglais** lorsqu'il est question des « langues étrangères », comme c'est le cas dans le plan d'actions du Gouvernement. Si le plan du Gouvernement se réfère au renforcement de l'anglais dans l'enseignement préuniversitaire, le plan du Ministère se rapporte à l'anglais dans l'enseignement secondaire professionnel et au supérieur.

Aucune mention n'est faite concernant le français ou une autre langue étrangère, ce qui laisse entendre que le seul **besoin** relevé par le Ministère sur le terrain éducatif des langues étrangères était celui de renforcer l'anglais, ceci afin d'« accroître l'attractivité » de l'enseignement technique et d'« améliorer la qualité de l'éducation » (cf. tableaux 12 et 13).

Ensuite, il est à noter que **l'objectif gouvernemental** à l'égard de l'anglais est exclusivement **quantitatif** et ne fait aucune référence à des éléments **qualitatifs**²⁵⁵ (niveau de compétences selon le CECRL visé ou catégorie LVE 1 ou 2,...). Plus précisément, les résultats escomptés par le Gouvernement visent l'augmentation de **2 % annuellement** du quota d'élèves qui apprennent l'anglais, dans la période de 2011²⁵⁶ à 2014²⁵⁷, à tous les niveaux de l'enseignement préuniversitaire (primaire, collège, lycée ou autre).

Si l'on regarde du côté des statistiques disponibles pour la période 2011–2013²⁵⁸, le pourcentage d'élèves étudiant le français et l'anglais dans le primaire et le secondaire en Moldavie, sur 3 années scolaires, de 2010 à 2013 (cf. figure 14), on observe notamment une différence d'une année scolaire à l'autre d'environ 2 % pour le français et pour l'anglais. Il s'agit d'une hausse pour l'anglais et d'une baisse pour le français. Cette évolution correspondrait à l'action prévue par le Gouvernement moldave à l'égard de l'anglais, mais

²⁵⁵ Comme nous l'avons vu *supra*, dans les notes informatives ou statistiques du Ministère de l'Éducation qui contiennent que des données chiffrées (nombre total d'élèves par langue, par ex., sans aucune distinction pour la qualité de l'enseignement, les objectifs visés, ...).

²⁵⁶ D'après le Plan 2011-2014 en vigueur jusqu'en mai 2012.

²⁵⁷ Selon le Plan 2011-2014 et le Plan 2012-2015 qui en mai 2012 remplace le premier.

²⁵⁸ Source : Publication statistique « L'Éducation en République de Moldova 2012-2013 », élaborée par le Bureau National de Statistique de la République de Moldavie, 2013, Chisinau. www.statistica.md/public/files/publicatii_electronice/Educatia/Educatia_RM_2013.pdf, p. 53 (dernière consultation le 29/08/2013).

nous ne savons pas si sa mise en place suppose des conséquences en détriment du français ou d'une autre langue²⁵⁹.

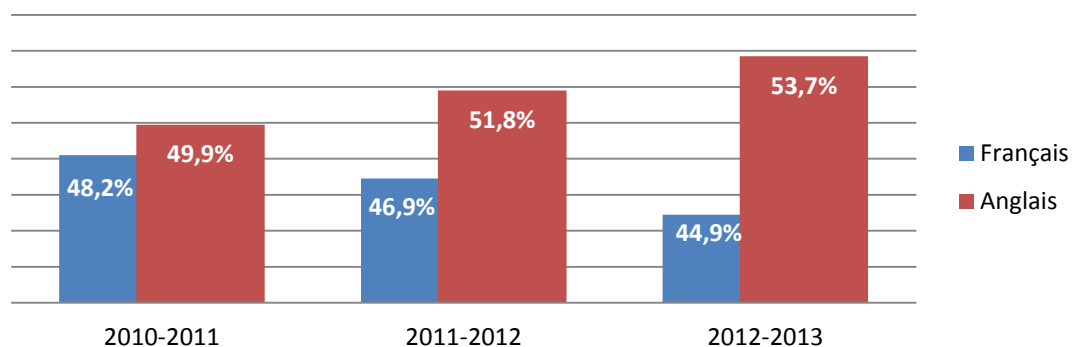


Figure 14 - Le français et l'anglais de 2010 à 2013

Au vu des éléments d'information dont nous disposons à ce stade, la probabilité semble être qu'il y ait une coïncidence entre les objectifs du Gouvernement en faveur de l'anglais et les données statistiques.

A l'instar du Gouvernement, dans son plan d'activité, le Ministère se réfère aux résultats **quantitatifs** de la mise en place des objectifs à l'égard des langues sans donner de précisions sur le nombre de cours mis en place ou le nombre de professeurs qui étudient l'anglais²⁶⁰.

Une autre observation concernant le document ministériel en question, concerne **le russe** qui est mis dans la catégorie « langues étrangères ». C'est le tout premier exemple dont nous disposons, relevé dans un document émis par une autorité étatique, où le russe est nommé langue « étrangère » en Moldavie. Selon le Plan-cadre pour 2011-2012, le russe est une discipline obligatoire au collège, prévu en dehors de la discipline « langue étrangère ». Nous observons que le discours au sujet du statut de la langue russe est ambigu et flou. Si on lui accordait le statut de langue étrangère, alors il serait dans une position égalitaire avec les autres langues étrangères. Or, dans le Plan-cadre 2011-2012, il n'est pas mentionné sous la dénomination « langue étrangère », on le nomme explicitement « langue russe ».

On pourrait interpréter la mention du russe sous la catégorie « langue étrangère » dans le plan d'activité du Ministère de l'Éducation de 2013 comme un indice de volonté

²⁵⁹ Dans cette réflexion, nous tenons compte du fait que dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement sur le terrain, il y a d'autres facteurs qui peuvent participer et influencer les résultats. Il s'agit des conditions matérielles des établissements scolaires, de la disponibilité des professeurs d'anglais en l'occurrence, des choix effectués par les parents en vertu de leurs droits stipulés dans la Loi de l'Enseignement.

²⁶⁰ Ces résultats doivent être obtenus suite à l'action de promotion des cours de langues étrangères (anglais et russe) et à l'étude approfondie des langues étrangères (langue anglaise) dans les institutions d'enseignement supérieur.

politique, exprimée et claire, de donner un *autre* statut formel à la langue russe en Moldavie, ce qui constituerait une rupture visible avec les positions antérieures à son égard.

Il est intéressant de noter que dans d'autres pays de l'Europe de l'Est, l'histoire de son enseignement a pris une autre tournure il y a environ vingt ans :

Au cours des années 1990, dans cette partie de l'Europe [de l'Est] l'obligation d'enseignement du russe a été abandonnée, et les langues ont été mises en concurrence. Cette concurrence a très largement profité à l'anglais dont l'enseignement a connu un bond en avant. (Truchot²⁶¹, 2002 : 8)

En Moldavie, le russe se maintient comme discipline obligatoire jusqu'en 2013 encore et l'anglais arrive à dépasser le français par le nombre d'élèves qui l'étudient seulement en 2011.

Une dernière observation par rapport aux deux documents analysés ici serait que tant pour les objectifs à l'égard des langues du plan gouvernemental que pour les objectifs du plan ministériel, c'est le Ministère de l'Education qui a la charge de leur mise en place. Cela nous a amenée à faire une démarche auprès du Ministère de l'Education pour obtenir des informations sur la mise en place effective de ces objectifs, en particulier, sur les questions en lien avec le quota de 2 % pour l'anglais : Le Ministère, a-t-il été consulté sur cette action ? Quel service/quelle personne est à l'origine de cette action ? Quelles sont les « sous-actions » pour la mettre en place ? Comment se justifie le calcul du quota de 2 % ?

A ces questions adressées à différents responsables du Ministère de l'Education, lors de nos entretiens et dans une correspondance écrite, des renvois nous ont été faits vers la Chancellerie d'Etat. En effet, la Chancellerie d'Etat est uniquement en charge du contrôle de l'exécution de la décision²⁶² qui prévoit que les ministères concernés assurent la mise en place du plan gouvernemental. La charge des actions et de la présentation d'un rapport trimestriel sur la mise en place des actions du plan en question revient aux ministères, dont le Ministère de l'Education, rapports d'activités que nous n'avons pas trouvés²⁶³.

Malgré l'absence d'écrits sur la mise en place des actions prévues dans les deux documents analysés et sur leur impact à l'égard du français ou des autres langues étrangères dans l'enseignement, de ces deux documents analysés nous retenons les indices d'une tendance claire et explicite, celle de promouvoir l'anglais.

²⁶¹ Truchot Claude (2002) : *L'anglais en Europe : Repères*. Division des politiques linguistiques, Conseil de l'Europe, Strasbourg, www.coe.int/T/DG4/linguistic/Source/TruchotFR.pdf (dernière consultation le 08/02/2014).

²⁶² Cf. la décision n° 289 du 07/05/2012. Il est à noter par ailleurs que les signataires de cette décision approuvant le Plan d'actions du Gouvernement pour 2012-2015 sont : le premier-ministre et quatre vice-premier-ministres, dont le ministre des affaires étrangères et de l'intégration européenne et le ministre de l'économie.

²⁶³ Nous avons fait des recherches ciblées sur le site de la Chancellerie d'Etat à la catégorie « rapports » : cancelaria.gov.md/lib.php?l=ro&idc=333&, dernière consultation 24/11/2013. Il n'y est probablement pas disponible, comme d'ailleurs sur le site web www.egov.md/index.php/ro/ qui offre des informations sur les actions de l'Etat moldave.

Suite à cette présentation contrastée des deux documents, nous proposons les extraits proprement-dit qui ont servi d'appui à notre analyse et des éléments complémentaires qui expliquent le cadre conceptuel.

Le Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2012-2015

Le *Programme de développement stratégique du Ministère de l'Éducation pour 2012-2014*²⁶⁴, approuvé en **décembre 2011** par la décision du Conseil du Ministère de l'Éducation, prévoit que le Ministère élabore **ses politiques à moyen terme** en s'appuyant sur le *Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2011-2014* (Programme, 2011 : 15).

Le *Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2011-2014*, étant abrogé et remplacé en mai 2012 par le *Plan d'actions 2012-2015*, nous avons examiné également ce dernier qui est actuellement [2013/2014] en vigueur. Les deux documents du Gouvernement, contiennent **une seule et même action** (texte identique) prévue à l'égard des langues étrangères, au chapitre sur **l'enseignement préuniversitaire**, cf. tableau 12²⁶⁵ :

Tableau 12 - Extrait du Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2012-2015

Nr.	Actions	Sous-actions	Institutions responsables	Délais	Indicateurs-résultats
307	La promotion de la langue anglaise à tous les niveaux d'enseignement		Le Ministère de l'Éducation	Trimestre IV, 2014	L'augmentation de 2 % annuellement du quota d'élèves qui apprennent l'anglais

Cette action cible la langue anglaise et le Ministère de l'Éducation est chargé de sa mise en œuvre. Les objectifs généraux dans lesquelles s'inscrit l'action de promotion de la langue anglaise visent à rendre efficace le processus d'enseignement afin d'assurer une « préparation pour la vie », ainsi que le perfectionnement du cadre législatif selon les « normes européennes et les tendances mondiales les plus récentes » (Plan d'actions du Gouvernement, 2012 : 91)

²⁶⁴ Source : *Le Programme de développement stratégique du Ministère de l'Éducation pour 2012-2014*, [Programul de dezvoltare strategică al Ministerului Educației pentru anii 2012-2014], approuvé par la *décision* n° 3.1 du 23/12/2011 du Conseil du Ministère de l'Éducation, document disponible en ligne - www.edu.gov.md/file/docs/File/Programul%20de%20Dezvoltare%20Strategica%20al%20ME,%202012-2014.pdf (dernière consultation le 24/11/2013).

²⁶⁵ Page 93, notre traduction.

Le Plan d'activité du Ministère de l'Éducation pour l'année 2013

L'extrait du plan ministériel contient l'objectif général, sa déclinaison en d'autres objectifs, les actions à mettre en place, ainsi que les délais, les responsables et les indicateurs du résultat. En effet, les actions inscrites dans la « **priorité de politique pour le moyen terme** » concernent **la promotion de la langue anglaise** dans l'enseignement secondaire professionnel / technique (équivalent français) et dans le supérieur. Selon ce document, cette politique vise un enseignement de **qualité** qui répondrait aux exigences du **marché du travail**, cf. tableau 13, *infra*.

L'acteur associé à la réalisation de l'action concernant l'étude approfondie de l'anglais dans le supérieur est le *Corps de la Paix*. Le résultat escompté se mesure dans le « nombre des professeurs qui étudient l'anglais » dans le supérieur, donc il s'agit ici de la formation de professeurs.

Ainsi, cette annonce du soutien à l'anglais constitue une **rupture visible** avec les positions antérieures où le discours officiel, à travers les documents émanant des pouvoirs publics (décisions, arrêtés ministériel, plan-cadre pour l'enseignement), ne comportait aucune distinction à l'égard d'une langue étrangère précise. À côté de cette nouvelle tendance, des éléments de la tradition sont présents dans ces textes administratifs/politiques, comme le maintien du russe en tant que langue **obligatoire** dans l'enseignement. Implicitement, le français, en déclin **quantitatif**, comme le montrent les statistiques pour 2011-2013 *supra*, ne constitue pas une préoccupation pour les autorités politiques.

Tableau 13 - Extrait du Plan d'activité du Ministère de l'Éducation pour l'année 2013

Actions	Délais	Coûts	Responsables	Indicateurs/résultats
II–Cadre des politiques				
Objectif : Elaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation des politiques dans le domaine de l'éducation				
2.1. Renforcement des capacités de prestation de services éducationnels de qualité. Priorité de politique pour le moyen terme				
2.1.3.9. Accroître l'attractivité et l'accès à l'enseignement technique ou professionnel				
1. La promotion dans les institutions d' enseignement secondaire professionnel des cours de : [...] (iii) – langues étrangères (anglais, russe)	Conformément aux plans d'enseignement	-	La direction concernée du Ministère [<i>DISPMS</i>] et les institutions de l'enseignement	Les cours mis en place
2.1.4.2. Améliorer la qualité de l'éducation afin de consolider les compétences de mise en pratique des connaissances				
2. Assurer la qualité du système d' enseignement supérieur en le raccordant aux exigences du marché du travail , et en l'intégrant dans sphère de recherche : [...] (V) L'étude approfondie des langues étrangères (langue anglaise) dans les institutions d' enseignement supérieur .	Au cours de l'année	-	La direction concernée du Ministère [<i>DISDS</i>] avec le soutien du programme « Pas à pas [Step by Step] » ²⁶⁶ et le <i>Corps de la Paix</i>	[...] Le nombre des professeurs qui étudient l'anglais

Source : Extrait du Plan d'activité du Ministère de l'Éducation pour l'année 2013 (pp. 14-15, notre traduction)

²⁶⁶ Programme éducatif d'origine américaine, initié en Moldavie pour le niveau préscolaire en 1994 et élargi au niveau primaire en 1996. Il se caractérise par une approche éducative individualisée centrée sur l'enfant, avec une implication plus importante de la famille et de la communauté.

3.3.2. Orientations pour l'éducation 2020

Une projection vers 2020 s'appuie sur un document qui sera présenté est discuté, notamment *L'Éducation-2020, la Stratégie Sectorielle de Développement de l'Éducation pour 2013-2020* (désormais *Stratégie Éducation-2020*). C'est le « document principal de politiques dans le domaine de l'éducation », qui

fixe les objectifs et les actions à moyen terme en vue du développement de l'éducation et définit les orientations et les directions prioritaires de développement du système de l'enseignement de la République de Moldavie »²⁶⁷ (2013 : 3, notre traduction).

Nous y avons porté une attention particulière, car il répond à nos interrogations sur les objectifs du Ministère de l'Éducation à l'égard de l'enseignement des langues étrangères et les incidences pour la langue française. Ceci dans un cadre plus large qui définit les **orientations** et les **directions prioritaires** de développement du système de l'enseignement moldave pour les années à venir.

En préalable, nous verrons ce qui amène le Ministère de l'Éducation à élaborer ce document de stratégie éducative, car les objectifs à l'égard des langues tombent dans le champ de son argumentaire.

Les prémisses de la Stratégie Éducation-2020

Le document *Stratégie Éducation-2020* est en étroite corrélation avec la *Stratégie nationale de développement, Moldavie 2020* »²⁶⁸ qui fait de l'éducation sa priorité.

Dans l'argumentaire sur la nécessité et la pertinence de la *Stratégie Éducation-2020*, le Ministère de l'Éducation évoque le constat d'un « déséquilibre substantiel entre l'offre et la demande sur le marché du travail », ainsi que d'un « déficit de main-d'œuvre qualifiée » (*Stratégie Éducation*, 2013 : 16²⁶⁹, notre traduction). L'analyse des domaines de l'emploi et du chômage en Moldavie indique le fait que son système éducatif n'est pas raccordé au marché du travail et n'offre pas de qualifications requises par ce dernier (*ibid.*).

Au même sujet de l'adéquation entre la formation et l'emploi, la *Stratégie Éducation-2020* renvoie à la réforme des *curricula* dans l'enseignement préuniversitaire,

²⁶⁷ Le Ministère de l'Éducation (2013) : *L'Éducation-2020, la Stratégie Sectorielle de Développement de l'Éducation pour 2013-2020*, [Educația-2020, Strategia sectorială de dezvoltare pentru anii 2014-2020], p. 3 (47 pages), particip.gov.md/public/documente/137/ro_1112_STRATEGIA-EDUCATIA-2020.pdf (dernière consultation le 01/11/2013).

²⁶⁸ Source : Le Gouvernement de la République de Moldavie (2012) : *Moldavie 2020, Stratégie nationale de développement de la République de Moldavie* [Moldova 2020, Strategia Națională de Dezvoltare a Republicii Moldova 2012-2020], particip.gov.md/public/files/strategia/Moldova_2020_proiect.pdf, pp. 6, 11-15 ; (dernière consultation le 23/01/2014).

²⁶⁹ Pour la *Stratégie Éducation-2020*, publié en 2013, nous adoptons la forme *Stratégie Éducation, 2013* lorsque nous indiquons les pages. Ceci pour éviter la répétition de l'année qui apparaît dans le titre et respectivement de l'année de publication, 2020 et 2013.

démarrée dans la période 1997-2001, qui n'a pas réussi le passage vers un mécanisme « moderne d'élaboration de contenus d'enseignement ». Une nouvelle édition de 2006 visait la réduction des contenus d'enseignement très théorisés. Ultérieurement, leur version révisée de 2010 inclut le terme de « compétence », à partir des compétences-clés indiquées par les documents européens (Stratégie Education, 2013 : 17). Comme nous le verrons, la *Stratégie Education-2020* se construit autour du terme de « compétence » et s'appuie sur les textes européens.

Au vu des problèmes relevés, la politique dans le domaine de l'éducation visera à « assurer la qualité des études » et ceci en rapport avec la « vision stratégique "Education 2020" », formulée ainsi :

Le système d'éducation de la République de Moldavie en 2020 est accessible à tous les citoyens, offre une éducation de qualité, en adéquation²⁷⁰ avec la société et l'économie, dans des conditions d'efficacité économique. (Stratégie Education : 31)

La stratégie vise donc le rapprochement entre l'éducation et le développement économique du pays.

Les langues étrangères et le cadre européen de compétences clés

Selon le texte de stratégie éducative 2020, parmi les problèmes principaux de l'enseignement mis en exergue par les enseignants, les élèves, les parents, ainsi que par les études faites par les différentes organisations non gouvernementales, il y a une *formation insuffisante des compétences de communication en langues étrangères* (2013 : 17). Pour remédier à ce problème, la partie « Vision stratégique » renvoie au « contexte européen²⁷¹ » (2013 : 29), au vu de la politique de rapprochement avec la communauté européenne menée par le Gouvernement moldave, et souligne l'importance d'intégrer le Cadre de référence européen des « Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie »²⁷² dans les documents de politiques nationales :

²⁷⁰ En roumain, « relevant ».

²⁷¹ L'orientation européenne est adoptée par la politique éducative moldave qui appuie ses textes réglementaires, dont la Stratégie éducative 2020, sur les instruments européens, comme : a) le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL), mentionné à plusieurs reprises, un instrument du Conseil de l'Europe, dont la Moldavie est membre ; b) le Cadre de référence européen Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie (2006).

²⁷² Ce document constitue l'annexe d'une recommandation du Parlement européen et du Conseil du 18/12/2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie, qui a été publiée au *Journal officiel de l'Union européenne* du 30/12/2006 – JO L 394.

Ce travail est mené depuis le Conseil européen de Lisbonne de 2000 qui « a reconnu que l'Europe rencontrait des difficultés pour s'adapter à la mondialisation et passer à une économie fondée sur la connaissance, en se basant notamment sur le constat que plus d'un tiers de la main-d'œuvre européenne est faiblement qualifiée. Il concluait qu'il était nécessaire d'adopter un cadre européen définissant des compétences de base pour l'éducation et la formation tout au long de la vie ». Source : *L'accès aux compétences clés*, www.arftlv.org/Dossier_Thematique/227/acces_aux_compences_cles.aspx (dernière consultation le 23/01/2014).

Les compétences sont définies en l'occurrence comme un ensemble de connaissances, d'aptitudes et d'attitudes appropriées au contexte. Les compétences clés sont celles nécessaires à tout individu pour l'épanouissement et le développement personnels, la citoyenneté active, l'intégration sociale et l'emploi²⁷³.

Le texte de la *Stratégie Education-2020* cite et décrit les huit compétences clés, dont les deux premières concernant les langues : *communication dans la langue maternelle et communication en langues étrangères*²⁷⁴.

Après avoir donné ce préalable terminologique concernant les compétences, le Ministère de l'Éducation revient à un autre moment au sujet des langues pour évoquer les actions à mettre en place dans le cadre de la stratégie éducative.

Deux langues étrangères : direction stratégique et actions prioritaires

Dans le texte de la *Stratégie Education-2020*, on retrouve les références aux langues étrangères dans la partie concernant la direction stratégique à adopter, les actions prioritaires à mettre en place et les résultats escomptés :

Direction stratégique 2 : Assurer la pertinence des études pour la vie, la citoyenneté active et le succès dans la carrière (2013 : 35).

Objectif spécifique 2.2. : Assurer la pertinence des études dans l'enseignement primaire et secondaire général (2013 : 36)

Actions prioritaires – 2.2.2. : le perfectionnement du cadre normatif pour l'actualisation des contenus [...] ; l'élaboration des contenus pour la formation des compétences nécessaires à la vie, dont **les compétences de communication efficiente en langue roumaine et au moins deux langues modernes** [...] (notre traduction).

Dans le texte *supra*, il s'agit de l'action prioritaire qui relève de la maîtrise d'au moins deux langues « modernes »²⁷⁵.

Consultation publique, étape préalable avant l'élaboration du texte final

Par la *Disposition n° 165, du 31 mars 2010*²⁷⁶ sur la mise en place de la Loi concernant la transparence dans le processus décisionnel²⁷⁷, le Ministère de l'Éducation s'engage à

²⁷³ Source : Les *Compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie* – un cadre de référence européen (2007), ec.europa.eu/dgs/education_culture/publ/pdf/ll-learning/keycomp_fr.pdf

²⁷⁴ D'après le Cadre européen cité (2007 : 5), les *connaissances, aptitudes et attitudes essentielles* correspondant à la compétence « communication en langues étrangères » relèvent d'éléments suivants :

« La communication en langues étrangères exige une **connaissance** du vocabulaire et d'une grammaire fonctionnelle, ainsi qu'une connaissance des principaux types d'interaction verbale et des registres de langage. [...]. Les **aptitudes** essentielles à la communication et langues étrangères consistent en la faculté de comprendre des messages oraux, d'amorcer, de poursuivre et de terminer des conversations et de lire, comprendre et rédiger des textes répondant aux besoins de l'individu. [...]. Une **attitude** positive implique une sensibilité à la diversité culturelle, et un intérêt et une curiosité pour les langues et la communication interculturelle. »

²⁷⁵ Terme utilisé pour (langues) « étrangères ».

informer, à consulter le public – « citoyens, associations et autres parties intéressées » – et à prendre en compte ses recommandations à l'égard des « projets d'actes législatifs et administratifs [du Ministère] qui peuvent avoir un impact social, économique et environnemental ».

Le consensus de la société moldave à l'égard de la **vision de l'éducation** exprimée dans la *Stratégie Education-2020* représente pour le Ministère la garantie de sa mise en place efficace. Il a lancé ainsi une invitation à toutes les parties intéressées à participer au processus de consultation de la Stratégie *via* la *plateforme de démocratie participative*²⁷⁸, créée afin de donner la possibilité au public de réagir, commenter, apporter des suggestions aux documents de politiques ou aux projets du Gouvernement et des Ministères.

Le délai pour les commentaires de la Stratégie étant le 1^{er} novembre 2013, il serait intéressant de connaître ultérieurement les résultats de la consultation : l'avis des citoyens moldaves sur le texte de la *Stratégie Education-2020*, en général, et sur l'apprentissage des langues étrangères, en particulier.

Observations sur le texte de la Stratégie Education-2020

Cette présentation d'éléments à l'égard des langues étrangères contenus dans la *Stratégie Education-2020* répond à nos interrogations sur les objectifs, la vision stratégique, mais elle amène une autre question : La place accordée aux langues étrangères est-elle **suffisante** par rapport à la *direction stratégique* à laquelle elles devraient contribuer ? Et, finalement, quelle place y aura-t-il pour le français ?

S'agissant de la première question, regardons d'abord la représentation graphique *de bas en haut* pour situer la place accordée aux langues dans le texte :

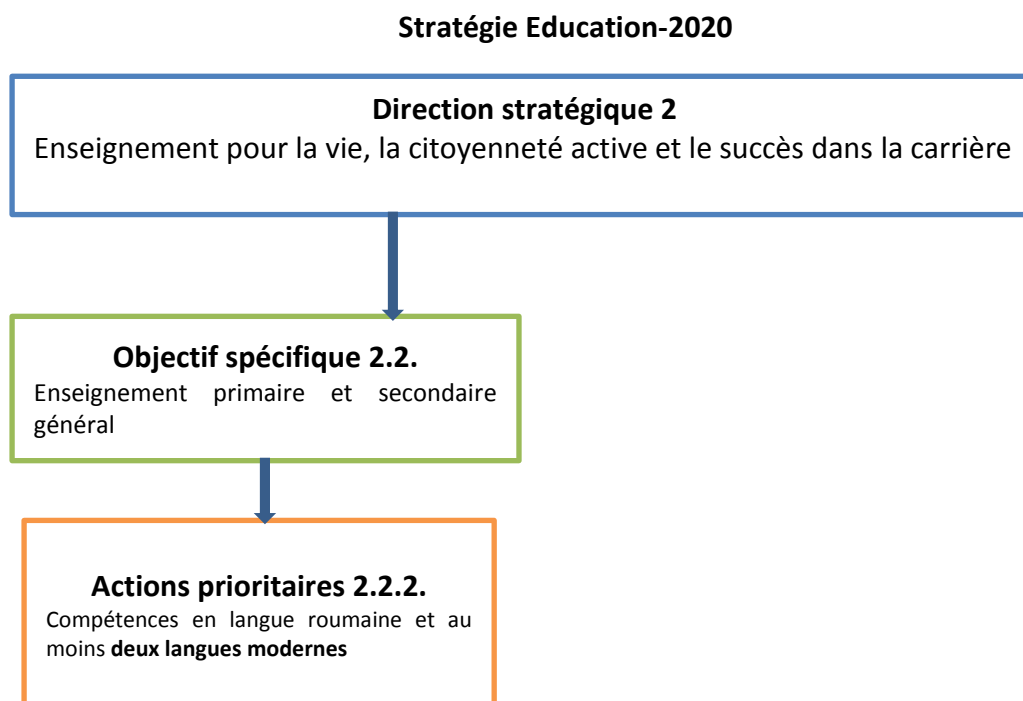
- une des **actions prioritaires** que le Ministère prévoit dans sa stratégie concerne « l'élaboration des contenus pour la formation des compétences nécessaires à la vie, dont les compétences de communication en langue roumaine et au moins deux langues modernes » (2013 : 36) ;
- cette action répond à l'**objectif spécifique** d'« assurer la pertinence des études dans l'enseignement primaire et secondaire général » ;

²⁷⁶ En roumain : « Dispoziție, nr. 165, 31/03/2010, Cu privire la implementarea în Ministerul Educației a prevederilor Legii nr. 239-XVI din 13.11.2008 privind transparența în procesul educațional ». Disponible en ligne : edu.md/file/Dispozitia%20nr%20165%20din%2031%20martie%202010.pdf, pp. 2-3, notre traduction ; dernière consultation le 02/11/2013.

²⁷⁷ La Loi n° 239 [en roumain : *Lege privind transparența în procesul decizional*] du 13/11/2008, entrée en vigueur le 05/03/2009 ; lex.justice.md/index.php?action=view&view=doc&lang=1&id=329849, dernière consultation le 02/11/2013.

²⁷⁸ Source : La Plateforme « Je participe », particip.gov.md/proiectview.php?l=ro&idd=1112, dernière consultation le 02/11/2013.

- cet objectif à son tour s'inscrit dans la **direction stratégique** du Ministère d'« assurer la pertinence de l'enseignement pour « la vie, la citoyenneté active et le succès dans la carrière ».



La *Stratégie Education-2020* mentionne les langues uniquement dans la catégorie « Enseignement primaire et secondaire général » qui s'inscrit dans le domaine stratégique du Ministère concernant la formation pour « la vie, la citoyenneté active et le succès dans la carrière ». Au premier abord, il est tout à fait pertinent de parler de la formation des compétences en langues en commençant par l'enseignement primaire et secondaire, puisque c'est dans l'ordre chronologique des choses et ensuite parce que celui-ci constitue l'enseignement **obligatoire** en Moldavie. Pourtant, le Ministère se déclare être

l'organe de spécialité de l'administration publique centrale qui élabore et promeut la politique d'Etat dans le domaine de l'**éducation** et de la **formation professionnelle**, ajustée aux **tendances nationales et internationales** modernes de développement **social et économique**, en assurant l'accès à l'**éducation tout au long de la vie** à tous les citoyens de la République de Moldavie²⁷⁹.

Il doit donc promouvoir la politique dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle et assurer l'accès à l'éducation tout au long de la vie à tous les citoyens.

Vu ces missions du Ministère, il semble y avoir une absence dans la *Stratégie Education-2020* à l'égard de la formation en langues étrangères, car elle est prévue uniquement pour les niveaux **primaire et secondaire**. Est-ce suffisant pour assurer un

²⁷⁹ Source : Le Programme de développement stratégique du Ministère de l'Education pour 2012-2014, *op. cit.*

« enseignement pour la vie », comme la direction stratégique l'indique ? L'absence de mention de langues pour l'enseignement supérieur agrandit davantage le vide qui existe dans la couverture par la stratégie des domaines au regard de la formation de compétences en langues étrangères, dont le français. Cela dit, il est probable que la place accordée aux langues dans la stratégie éducative 2013-2020 est trop réduite pour permettre d'assurer un enseignement pour la vie, la citoyenneté et la carrière ou, plus encore, une éducation tout au long de la vie et à tous les citoyens de la République de la Moldavie.

S'agissant de la question portant sur la **place pour le français**, l'on peut constater que la *Stratégie Education-2020* ne se réfère pas à une langue étrangère précise, mais à la formation des compétences en « au moins deux langues modernes » ou étrangères. Notre réflexion sur la place du français peut se faire en fonction du **statut formel** du russe dans l'enseignement moldave et notamment à travers deux cas de figure :

1) le russe n'est pas considéré par le Ministère de l'Education comme étant une langue étrangère ou moderne. Dans cette situation, les deux langues étrangères ciblées par le texte de la stratégie pour 2013-2020, peuvent être principalement l'anglais et le français, car selon les données statistiques pour l'année scolaire 2012-2013, *op. cit.*, le français est appris par 44,9 % du nombre total d'élèves du niveau primaire et secondaire et l'anglais par 53,7 %, LVE 1 et 2 confondus.

2) le russe est considéré par le Ministère de l'Education comme étant une langue moderne ou étrangère²⁸⁰. Dans ce cas-là, si le russe est une langue étrangère et continue à être **obligatoire au collège** pour tout type d'enseignement en Moldavie, alors l'anglais ou le français serait parmi les « deux langues modernes » ciblées par la stratégie 2013-2020, en tant que deuxième langue (selon le nombre d'élèves qui l'apprennent).

Ces deux situations montrent que le français peut être présent, sous l'incidence de la *Stratégie Education-2020*, de manière hypothétique et que sa place est moins favorable que celle de l'anglais et du russe.

Contrairement au français, l'anglais aura une place assurée dans l'enseignement. En effet, même si le texte de la stratégie éducative 2020 ne se réfère pas à une langue étrangère précise, il renvoie aux mêmes termes/objectifs que le texte du *Plan d'action pour le Gouvernement*, présenté *supra*, qui annonce explicitement la « promotion de la langue anglaise » : « enseignement efficace », « préparation pour la vie », « normes européennes », « tendances mondiales les plus récentes » (Plan d'actions du Gouvernement, 2012, *op. cit.*, p. 91). Un rapport direct est donc constitué entre les « tendances mondiales » et la « langue anglaise ».

²⁸⁰ Cf. le Plan d'activité du Ministère de l'Education pour l'année 2013 : 14-15, cité *supra*.

Le même rapprochement peut être fait entre le texte de la « vision stratégique de l'éducation 2020 » (« [...] éducation de qualité, en adéquation avec la société et l'économie, dans des conditions d'efficacité économique ») et celui du *Plan d'actions du Ministère de l'Éducation pour 2013* qui indique la promotion de l'anglais (« enseignement de qualité qui répond aux exigences du marché du travail »). Un rapport d'interdépendance est fait entre « éducation de qualité », « marché du travail » (lié à l'économie) et l'« anglais ».

A côté de ces documents, le discours des représentants du Ministère de l'Éducation²⁸¹ confirme de façon explicite la place de l'anglais dans l'enseignement (2013) : « Nous parlons actuellement de la nécessité de connaître au moins deux langues étrangères, l'une d'entre elles étant l'anglais. »

Tous ces exemples montrent que les choix de politique linguistique actuels se font en lien avec des considérations de développement économique et (donc) en lien avec l'anglais. Le français n'est mentionné dans aucun document. Malgré son recul, cela ne constitue pas une raison pour le Gouvernement et le Ministère de l'Éducation de prendre de mesures pour soutenir son enseignement (en dehors des Classes bilingues). Ces mesures, sont-elles laissées aujourd'hui à la charge des acteurs éducatifs qui jouent le rôle de « défenseurs de la langue française » ? Ou à la responsabilité des acteurs exogènes de la francophonie en Moldavie (Alliance française, Agence universitaire de la Francophonie, Organisation internationale de la Francophonie, etc.) ?

²⁸¹ Entretien de 2013, les interviewés ont souhaité garder l'anonymat.

CHAPITRE 2 : LES ACTEURS EDUCATIFS SUR LE TERRAIN

Les choix politiques du pouvoir central peuvent être accompagnés ou confrontés sur le terrain éducatif à des choix des régions, villes–villages, à ceux effectués par les acteurs sociaux eux-mêmes (élèves, parents ou autres) qui peuvent influencer la/les politique(s) linguistique(s).

Dans cette partie nous cherchons à appréhender **les niveaux** du circuit administratif du *centre* vers le *terrain* en rapport avec **la prise de décision et** l'intervention sur la situation des langues dans l'enseignement, dans la mesure où cet aspect fait partie constituante d'une politique linguistique.

La loi de l'enseignement et d'autres textes réglementaires ont fourni des indications sur ce fonctionnement. Les entretiens avec des acteurs du domaine éducatif ont aidé à saisir les pratiques, sur le terrain, et les facteurs clés (tradition, défense linguistique) qui contribuent à un certain état de choses où le français jouit d'une position privilégié.

Dans cette partie, il s'agira également de s'intéresser à la présence des professeurs de français dans l'enseignement comme acteurs-clés dans le processus du maintien du français. L'examen de l'offre de formation pour les (futurs) enseignants des langues permet de saisir les tendances à l'égard du français, déterminées par la demande, le développement économique et la (nouvelle) approche de la politique éducative.

1. Les décideurs favorables au français

Il s'agit de situer d'abord les décideurs en fonction des niveaux de gestion du système éducatif et de s'intéresser ensuite à quelques critères de choix à l'égard des langues et du français en particulier qui ressortent du discours des acteurs interviewés.

1.1. Niveaux du circuit décisionnel

La gestion du système de l'enseignement en Moldavie²⁸² est différente selon les cycles ou les niveaux d'enseignement. Pour l'enseignement primaire et secondaire, le circuit administratif se fait à trois niveaux qui relèvent du *Ministère de l'Education*, des *directions d'enseignement* et de la *direction de l'établissement scolaire*. Dans le supérieur, l'autonomie universitaire fait que la prise de décision s'appuie sur le niveau interne, celui de l'institution, mais en tenant compte des textes réglementaires du Ministère de l'Education et des traités internationaux auxquels il a adhéré.

²⁸² Source : la Loi de l'enseignement n° 47-XIII, du 21/07/1995, articles 40-51 sur *La gestion du système de l'enseignement en Moldavie*.

Nous examinerons de plus près la gestion de l'enseignement pour les cycles primaire et secondaire retenus à raison du caractère obligatoire des études. Dans ce cadre général, la question qui se pose est de savoir qui porte la responsabilité de l'enseignement des langues étrangères et à quel niveau.

C'est l'arrêté ministériel n° 333 du 13 octobre 1993, présenté *supra*, qui indique les responsables de la mise en place des décisions en lien avec les langues étrangères et plus précisément les personnes désignées au sein du Ministère de l'Education, dont la *spécialiste* qui a élaboré la *Note informative* sur l'enseignement des langues et qui a été chargée de l'envoyer à toutes les directions d'enseignement des districts moldaves :

Envoyer la Note informative aux directions d'enseignement des districts (et celles des villes) afin qu'ils prennent des mesures concrètes sur le terrain pour améliorer la situation des langues modernes dans les institutions d'enseignement préuniversitaire. Les directions doivent en informer le Ministère de l'Enseignement avant le 01/11/1993²⁸³. (Arrêté du 13 octobre 1993)

De cet extrait de l'arrêté du 1993, il ressort que les directions d'enseignement font le relais entre le Ministère de l'Education et les institutions d'enseignement du primaire et secondaire. Deux ans plus tard, la *Loi de l'enseignement* de 1995 (art. 43-44, *Loi de l'enseignement, 1995, op. cit.*) définit le rôle de la *Direction d'enseignement* qui peut être résumé comme suit :

- assurer dans son aire territoriale la promotion de la politique de l'Etat dans le domaine de l'enseignement et le respect des lois du domaine de l'enseignement/éducation ;
- assurer le relais entre les établissements d'enseignement sous sa coordination, les autorités locales et le Ministère de l'Education ;
- organiser la mise en place des plans d'enseignement, des programmes d'études ;
- contribuer au développement de la dotation technique des établissements scolaires sous sa coordination ;
- assurer la formation des enseignants et de l'inspection scolaire.

A notre question sur l'existence des responsables de l'enseignement des langues étrangères à différents niveaux de l'administration de l'enseignement, les interlocuteurs du Ministère de l'Education précisent qu'au Ministère, dans la Direction de l'Enseignement préuniversitaire

²⁸³ Notons, entre autres, le délai très court (deux semaines, à condition que la Note informative soit envoyée au plus tard le lendemain du jour de l'émission de l'arrêté) accordé aux directions d'enseignement pour la prise de mesures.

[...] il y a un poste qui n'est pas appelé « responsable des langues étrangères », mais la Direction est constituée d'une telle manière qu'il y ait un représentant pour chaque discipline scolaire, ainsi il est facile de prendre des décisions générales. De cette personne dépend la prise des décisions majeures, mais ce n'est pas elle qui dicte ce qu'il faut adopter dans le système de l'enseignement.

Dans les régions, il y a les directions d'enseignement qui ont actuellement des noms différents - Direction générale Enseignement ou Direction générale Enseignement et Culture, etc. Dans ces structures, il y a un spécialiste principal qui n'est pas responsable uniquement des langues modernes, mais aussi d'autres disciplines.

Dans les écoles, il y a le directeur adjoint qui est responsable en règle générale de la partie « enseignement » et le directeur qui est responsable de toute l'activité de l'établissement scolaire. Si l'école est plus grande, les professeurs se réunissent en chaire de Langues modernes, ou par aire curriculaire comme « Langue et communication », comme cela est prévu dans le curriculum. (Entretien avec deux interlocuteurs du Ministère de l'Éducation, 2013)

Au vu de ces éléments de réponse, nous avons élaboré le graphique *infra*, figure 15, pour une meilleure représentation du circuit décisionnel.

Tous ces éléments montrent que le domaine des langues étrangères ne représente pas une mission à part réservée à un poste administratif spécifique, mais qu'il y a des « spécialistes » qui ont parmi d'autres missions la charge de l'enseignement des langues étrangères. Il semble ainsi possible de suivre la trace d'une décision qui détermine la situation linguistique d'une école, d'une région ou autre.

Dans cet état de choses, il faut s'interroger sur la marge de manœuvre ou l'autonomie dans les choix à l'égard des langues entre les différents niveaux politico-administratifs. Cette autonomie peut être déterminée par des textes qui définissent la politique dans le domaine de l'éducation, et en même temps par les acteurs eux-mêmes en fonction de leurs critères de choix. Dans le cadre de notre étude de terrain, nous avons rencontré et interviewé certains d'entre eux et ainsi pu obtenir des éléments de réponse en lien avec les facteurs qui influencent leurs décisions sur la langue française en particulier. Dans ce qui suit, nous examinerons quelques extraits des entretiens de la période 2007-2012 avec le directeur d'une école et deux « spécialistes » chargés de l'enseignement des langues étrangères.

Circuit administratif dans le domaine des langues étrangères au niveau primaire et secondaire

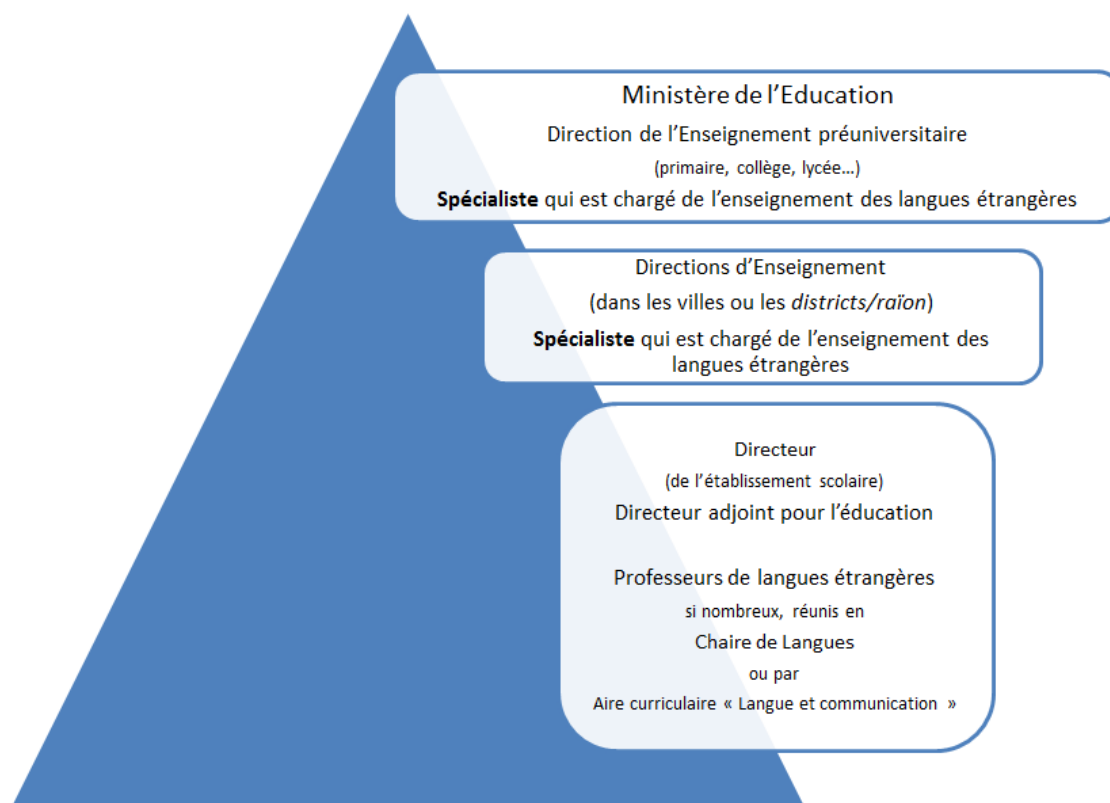


Figure 15 - Circuit décisionnel pour les langues dans l'enseignement

1.2. Critères de choix : tradition et/ou défense linguistique

Entretien avec le directeur d'une école²⁸⁴

Les propos tenus par le directeur d'une école tendent à montrer que l'un des facteurs qui influence les choix ou les décisions à l'égard des langues relève de la « tradition » d'enseignement installée dans un établissement. Une tradition qui se perpétue, si elle n'est pas confrontée, dans un premier temps, aux demandes des élèves ou des parents qui s'y opposent et, dans un deuxième temps, à la prise de décision sur de mesures concrètes et l'octroi des moyens pour mettre en place des changements.

Nous présentons ici des extraits (cf. annexe 25) qui contiennent des éléments sur les deux langues étrangères enseignées et sur le « choix » des élèves :

Le français est la langue étrangère **de base** dans notre école, il est enseigné **depuis de nombreuses années**. Ici on a **toujours** eu de professeurs de français et une **continuité** est

²⁸⁴ Ecole qui contient les niveaux primaire, collège et lycée, située en milieu rural. L'enseignement est dispensé en roumain. L'entretien a été réalisé le 31 octobre 2011.

assurée, une **tradition**. A présent, 299 élèves étudient le français comme langue étrangère I dans notre lycée et 65 d'entre eux étudient également l'anglais comme langue étrangère II. (Entretien du 31 octobre 2011, notre soulignement)

Dans ses propos, le directeur insiste sur le fait que l'enseignement du français, considéré comme « langue de base » de l'école, relève d'une continuité, d'une tradition installée depuis de nombreuses années, appuyée sur la disponibilité des professeurs de français.

En réponse à notre question sur le nombre d'heures accordé à chaque langue, il fournit les indications suivantes :

Du II^e au IX^e (en primaire et au collège) : 2h de français – langue étrangère I - par semaine (obligatoire).

Au lycée (X-XII) : 3h obligatoires et 1h optionnelle de français (« technique de traduction »). La majorité des élèves choisissent ce cours optionnel pour mieux préparer les épreuves de français au baccalauréat.

Au lycée (X-XII), on étudie l'anglais comme langue étrangère II - 2h par semaine, obligatoire ; 1h d'anglais optionnelle est proposée, mais les élèves ne la choisissent pas, car il n'y a pas d'épreuves d'anglais au baccalauréat.

De son discours, il ressort que les élèves n'ont pas le choix de la langue étrangère à apprendre et cela dès le début de leur scolarité, car le français est la « langue de base », donc la LVE 1 enseignée sur toute la durée de la scolarité, qui figure aux épreuves du baccalauréat. L'anglais est enseigné comme langue étrangère II au niveau lycée uniquement. Le seul choix fait par les élèves est celui de cours optionnel de français - *technique de traduction* - et ceci afin de mieux préparer l'examen de langue française au baccalauréat. Ce choix de « réussir son bac » est certainement différent du *choix d'une langue étrangère à apprendre*, même s'il ne l'exclut pas forcément.

A nos questions sur d'éventuelles démarches pour faire des changements à l'égard de l'enseignement des langues dans son école, le directeur a répondu négativement :

Avez-vous déjà fait des démarches auprès de la Direction de l'enseignement pour avoir des professeurs d'autres langues ? Si oui, quelle a été la suite ?

Réponse : Non, nous avons suffisamment de professeurs. Ils ne travaillent même pas à temps plein, car avec le processus d'optimisation - la réduction de nombre de classes, d'élèves et du nombre d'heures - il y a moins de cours/heures.

Si vous pouviez changer la situation par rapport au français et aux autres langues en général dans votre école, quel serait ce changement ?

Réponse : Je ne changerai rien, la situation actuelle me convient bien. J'ai des professeurs, il y a une continuité.

Il justifie l'absence de démarches par le nombre suffisant de professeurs, par la satisfaction de la situation existante et par la « continuité »²⁸⁵ dans l'enseignement.

Au vu de ses réponses, nous comprenons que la situation concernant les langues étrangères relève de **sa décision** et/ou de celle des instances consultative et administrative de l'école, instances que **le directeur préside**²⁸⁶. Une décision qui s'appuie sur le fait que le français a été la seule langue étrangère enseignée dans cette école. Il est resté la langue étrangère « principale » lorsque l'anglais a été introduit au lycée. De par son autorité, le directeur fait le choix de continuer de la même manière, sans changements. Les élèves et les parents d'élèves se conforment probablement à cette décision, surtout en milieu rural où avoir une école avec les trois niveaux d'enseignement (primaire, collège, lycée) constitue déjà un grand avantage.

Il faut mentionner que le directeur avait également appris le français lors de sa scolarité, c'est pourquoi, selon ses dires, il a une préférence pour cette langue par rapport à l'anglais.

Cet exemple²⁸⁷ montre que les choix ou les **décisions sur le terrain**, dans les écoles, peuvent s'appuyer sur une situation existante depuis de nombreuses années, sur une sorte de balisage se fondant sur ce qui est déjà en place ou même un **devoir** d'assurer des heures de travail aux professeurs de langues qui exercent leur métier dans cet établissement. Hormis ce côté technique, la **préférence linguistique personnelle des décideurs**²⁸⁸ peut également jouer un rôle en faveur d'une langue ou d'une autre.

Entretiens avec des responsables des langues étrangères

D'après le discours des représentants du Ministère de l'Éducation *supra*, il y a un spécialiste au ministère et dans les directions d'enseignement des villes et des districts qui ont, parmi d'autres missions, la charge de l'enseignement des langues étrangères. Même si le poste n'indique pas explicitement cette responsabilité, nous appelons ces spécialistes, pour des raisons opérationnelles, « responsables des langues étrangères ». Nous verrons que les personnes en place qui remplissent cette mission à une époque donnée peuvent agir en faveur d'une langue ou d'une autre.

²⁸⁵ Terme qui revient souvent dans son discours.

²⁸⁶ Il s'agit du *Conseil des professeurs* formé des enseignants et présidé par le directeur et du *Conseil administratif* dont font partie le directeur qui préside ce Conseil, les directeurs adjoints, les professeurs, les représentants des parents, de l'administration publique locale et les élèves (pour le lycée et les écoles professionnelles/techniques). Source : art. 46, c) et 47, (7), Loi de l'enseignement n° 47-XIII du 21/07/1995.

²⁸⁷ Il peut être représentatif à l'échelle nationale pour les écoles du milieu rural. Il va de soi que les situations peuvent être plus complexes.

²⁸⁸ La question du « choix » effectué ou souhaité par les élèves et les parents d'élèves sera traitée plus en détail dans la partie 2, chapitre 3, p. 2.2.

D'abord, il est utile de constater qu'en 2012, les deux tiers des responsables de langues étrangères dans les directions d'enseignement étaient des anciens professeurs de français et un tiers d'anciens professeurs d'anglais²⁸⁹, une conséquence du fait que le nombre des professeurs de français étaient plus élevé que celui de professeurs d'anglais. De même, la responsable des langues étrangères au Ministère (depuis une quinzaine d'années) était un ancien professeur de français. Ensuite, quelques éléments d'entretien permettront de dégager un lien entre leur action et la langue française.

- Entretien avec un responsable des langues étrangères²⁹⁰ au sein de la Direction Générale d'Enseignement de Cahul, ancien professeur de français :

Malgré les difficultés, **nous faisons des efforts** et nous essayons de **maintenir** le nombre d'élèves qui apprennent le français dans notre région. (Turcan, 2007 : 130)

Il est difficile de **maintenir le nombre d'élèves** qui étudient le français lorsque le nombre général d'élèves est en décroissance. Il s'agit probablement plutôt de maintenir un certain pourcentage, supérieur à 50 points, comme cela était le cas en 2007, à l'époque de l'entretien. Dans ce sens, « faire des efforts » témoigne d'une volonté en faveur du français, LVE 1 ou LVE 2, sachant que la LVE 1 est étudiée dès le primaire sur toute la durée de la scolarité, ce qui a un impact plus grand sur le nombre d'élèves.

Il a également témoigné de son action pour obtenir de l'aide externe pour la création d'une bibliothèque francophone, de la mise en place des formations pour les professeurs de français de la région, de la coopération entre la ville de Port-sur-Saône et la ville de Cahul dans laquelle il s'est beaucoup impliqué (Turcan, 2007 : 129-132).

- La responsable des langues étrangères du Ministère de l'Education affirmait à différents occasions :

A notre grand regret, le nombre d'élèves qui choisissent l'apprentissage du **français** langue étrangère plutôt que l'anglais, l'allemand, l'espagnol et l'italien, a **diminué** ces dernières années (Brinza, 2004 : 53²⁹¹)

Lors de l'entretien de 2007, elle exprime sa volonté de soutenir l'enseignement du français à travers **certaines actions** :

Actuellement [entretien de 2007], une des actions que **je considère très importante** c'est **l'introduction du français en tant que seconde langue étrangère obligatoire** [LVE 2] dans le programme des **lycées** pour les élèves qui étudient l'anglais comme première langue étrangère [LVE 1]. Les meilleurs d'entre eux, en terminale, aboutissent à maîtriser le

²⁸⁹ Information obtenue lors de l'entretien avec E. Brinza le 26/04/2012.

²⁹⁰ Entretien (mai 2007) avec M. V. Baban, responsable des langues étrangères et chef du Centre méthodique (ancien professeur de français), Direction Générale d'Enseignement, région de Cahul.

²⁹¹ Intervention à la réunion régionale de réflexion et de concertation des pays francophones d'Europe centrale et orientale, Sofia, Bulgarie, 2004.

français aussi bien que l'anglais. [...] il y a beaucoup d'actions que nous mettons en place au moins **pour maintenir** le nombre d'élèves qui apprennent le français ou plutôt pour **ne pas le laisser baisser**. (Turcan, 2007 : 133)

En 2012, lors d'un second entretien, la responsable des langues donne d'autres éléments au sujet des langues étrangères en général et du français en particulier :

En 2010–2011, a été introduit dans les programmes **l'étude approfondie d'une première langue étrangère**²⁹² dès la première année de scolarité en primaire et celui de la deuxième langue étrangère dès le collège. Il y a des écoles qui ont accepté ce type d'enseignement proposé par le Ministère, disposant du nombre nécessaire d'enseignants. Les manuels sont en cours d'élaboration.

Les parents sollicitent l'anglais comme première langue étrangère. En introduisant le français comme deuxième langue étrangère, **nous le sauvegardons, je pense**. [...] Moi-même à la base **je suis professeur de français**. [...] J'ai obtenu des financements pour la formation des professeurs de français. Aux réunions internationales, je **donne l'alarme** que le français perd du terrain en Moldavie. **Dommage**, car nous avons des professeurs de français bien formés²⁹³. (Entretien du 26 avril 2012, notre traduction)

Dans ces deux discours produits à cinq ans d'intervalle (2007 et 2012), il est question de mise en place des actions qui relèvent de deux types d'enseignement :

- premièrement, de l'enseignement « standard » (le plus répandu au niveau du pays) où la LVE 2 est enseignée à partir du lycée (cf. Plan-cadre 2011-2012). L'information complémentaire donnée par la responsable est que le français a été introduit comme LVE 2 pour ceux qui choisissent l'anglais en LVE 1.
- deuxièmement, de l'étude approfondie d'une LVE 1 et de l'introduction au collège (à 9/10 ans) d'une LVE 2 (cf. Plan-cadre 2011-2012, *op. cit.*).

La première action, telle qu'énoncée²⁹⁴ par la responsable des langues, d'introduire l'obligation du français comme LVE 2 dans l'enseignement « standard » pourrait avoir un impact sur le maintien, quantitatif, du français.

La deuxième action présente comme avantage l'augmentation du nombre d'heures pour les langues vivantes étrangères et une LVE 2 étudiée dès la première année du collège (à 9/10 ans). Dans le cas où le français serait étudié comme LVE 2, cette fois-ci à partir du collège (à la différence de l'enseignement « standard »), le nombre d'élèves augmenterait également. Comme nous l'avons déjà mentionné, nous n'avons pas pu trouver

²⁹² Cf. Le Plan-cadre *supra* : l'étude approfondie des langues étrangères.

²⁹³ La responsable de langues semble se soucier pour le futur emploi des professeurs de français (et sur ce point, elle rejoint le discours du directeur d'école, cf. *supra*) et probablement du fait que les élèves ne puissent pas à l'avenir profiter de bonnes compétences des enseignants de français.

²⁹⁴ Nous n'avons pas trouvé de textes émanant du Ministère de l'Éducation qui prévoient cette obligation d'apprendre le français en tant que LVE 2 lorsque l'anglais est choisi/enseigné comme LVE 1. Les données statistiques pour l'année 2011 évoquées *supra*, montrent qu'effectivement l'anglais et le français sont *grosso modo* presque à égalité par rapport au nombre d'élèves qui les apprennent, en tant que LVE 1 et LVE 2 confondues. Ceci permet de faire un rapprochement entre cette action en faveur du français et les effets sur le terrain.

d'informations détaillées sur le nombre d'écoles et d'élèves qui suivent ce type d'enseignement en Moldavie.

Sur cet objectif de maintenir le nombre d'élèves, le discours de la responsable des langues du Ministère rejoint celui du responsable des langues dans la région de Cahul. De plus, cet objectif dénote une prise de conscience de la part de ces acteurs du Ministère de l'Éducation que le français serait en quelque sorte **en danger** et qu'il faudrait agir pour le « sauvegarder », l'indicateur de réussite étant ici le maintien du nombre d'élèves (dans l'enseignement primaire et secondaire).

Concernant les réunions internationales où la responsable des langues du Ministère « donne l'alarme que le français perd du terrain »²⁹⁵, un exemple dans ce sens est documenté dans son intervention à la réunion régionale de 2004 devant les représentants de huit pays de l'Europe centrale et orientale (ECO), en présence de l'AUF, de l'OIF, de la FIFP²⁹⁶ et d'autres acteurs de la francophonie. Elle leur a donné un (bref) aperçu de la situation du français dans l'enseignement et a exprimé son « grand regret » à l'égard de la diminution du nombre d'élèves qui le « choisissent » (Brinza, 2012, *op. cit.*). Mis à part le côté informatif de cette intervention, il semble aussi s'agir, implicitement, d'une demande d'intervention pour soutenir l'enseignement du français²⁹⁷ :

[...] la position du français en Moldova est forte et la francophonie a ici un patrimoine spirituel qu'on ne devrait pas perdre. **Nous n'y parviendrons pas seuls**, sans une présence plus sensible, plus forte de **la France en Moldova**, sans une collaboration plus étroite avec la **communauté francophone**, sans des **actions communes plus combatives**. (Brinza, 2004 : 55)

Tous ces extraits de discours montrent que la responsable des langues a eu un **positionnement de soutien et de défense du français**, au fil des années, adopté en sa qualité de « spécialiste » au sein du ministère moldave de l'Éducation. Comme cela a été le cas pour le responsable des langues de Cahul et pour le directeur d'école, des raisons personnelles, dont le parcours antérieur fait partie, déterminent le discours et l'action de la responsable des langues au Ministère en faveur du français : « à la base, je suis professeur de français » (entretien de 2012, cf. extrait *supra*). Affirmer cela, c'est d'une certaine façon légitimer, justifier l'attention particulière portée au français.

En guise de conclusion

La prise des décisions à l'égard des langues vivantes étrangères et leur mise en place se réalisent, donc, à différents niveaux administratifs et politiques. Ce sont les personnes en place, au sein du Ministère, des directions d'enseignement, des écoles, qui, de par leurs convictions, donnent des impulsions en faveur d'une langue, en l'occurrence du français.

²⁹⁵ Entretien de 2012, extrait cité *supra*.

²⁹⁶ FIFP – Fédération Internationale des Professeurs de français.

²⁹⁷ Et cela encore à l'époque où il était appris par environ 60 % du total d'élèves.

Parmi les facteurs qui peuvent influencer cette prise de décision en faveur du français (surtout comme LVE 1), d'un côté, il y a la **tradition**, instituée dans l'enseignement durant plusieurs décennies avant 1991. De l'autre côté, il y a le **rôle de défense** que certains acteurs du système éducatif adoptent envers la langue française. A ce sujet, il est important de mentionner que face aux changements quantitatifs dans l'enseignement du français après 1991, le **militantisme** pour le français et, par conséquent, sa « défense » se déclinent à travers différents discours selon l'époque :

a) **entre 1991 et 2001**, lorsque la baisse du nombre d'élèves qui étudient le français et la hausse de ceux qui étudient l'anglais deviennent plus visibles et plus importantes, on observe un **discours de défense du français par le biais du discours offensif contre l'anglais** : « l'invasion de l'anglais », « résister aux coups de force de l'anglais », « la bataille pour la francophonie », mener des actions « plus combatives »²⁹⁸ ;

b) **après 2001**, on révèle un discours de promotion du français pour la défense du plurilinguisme et de la diversité linguistique : **le français contre le monolingue (anglais), contre l'uniformisation** ;

Ce discours est influencé par les instruments du Conseil de l'Europe concernant les langues comme le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) créé et diffusé lors de l'*Année européenne des langues 2001*, organisée de concert avec la Commission européenne. Dans ce contexte, de nombreuses activités (conférences, tables rondes, séminaires) sur la diversité linguistique, le plurilinguisme, ont été mise en place à Chisinau principalement, en partenariat avec le Ministère de l'Education, les universités et d'autres acteurs²⁹⁹.

Quelques années plus tard, un autre document qui appuie ce discours du plurilinguisme en Moldavie est la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'Unesco de 2005³⁰⁰ (action appuyé par l'OIF) qui rappelle que « la diversité linguistique est un élément fondamental de la diversité culturelle ». Ce discours devient de plus en plus fréquent ces dernières années où le français et l'anglais arrivent à une situation d'équilibre quantitatif dans le cycle primaire et secondaire de l'enseignement. Dans un communiqué de presse³⁰¹ du 2 mars 2011, le Ministère de l'Education note l'existence de « l'ouverture pour la

²⁹⁸ Cf. Turcan, 2007 : 46.

²⁹⁹ Source : *Livre de la campagne de l'Année Européenne des Langues 2001*, élaboré par le Conseil de l'Europe, 2001 : 56, www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/LivreAEL_FR.pdf, dernière consultation le 24/10/2013.

³⁰⁰ La *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* a été ratifiée par la République de Moldavie en octobre 2006 et elle est entrée en vigueur en mars 2007.

Source : portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=31038&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, dernière consultation le 24/10/2013.

³⁰¹ Source : Site du Ministère de l'Education moldave, www.edu.gov.md/?lng=ro&MenuItem=8&Article=1256, consulté le 07/03/2011.

culture et la langue françaises » en République de Moldavie et « la perspective de l'étude du français dans le contexte de la diversité culturelle et linguistique ».

c) **après 2011**, où l'anglais dépasse le français par le nombre d'élèves qui l'étudie, les acteurs éducatifs évoquent le **français comme un atout à côté de l'anglais**.

A côté de la **tradition** et du **militantisme** en faveur du français, un autre facteur auquel la représentante du Ministère et les deux autres acteurs sur le terrain ont fait référence en lien avec le maintien du français est la **présence des professeurs de français**, plus nombreux que les professeurs d'autres langues étrangères enseignées en Moldavie, dont il s'agira ensuite.

2. Les professeurs de français : acteurs-clés dans le maintien du français

2.1. Etat des lieux

Les professeurs de langues étrangères sont des acteurs importants dans la diffusion d'une langue. **Leur nombre** dans le système de l'enseignement peut constituer un indicateur de politique linguistique éducative.

En effet, comme cela a été mentionné *supra*, le nombre de places prévu pour l'admission dans l'enseignement supérieur avant 1991 était trois fois supérieur pour la spécialité « français », que pour l'anglais ou l'allemand. Le Ministère de l'Education favorisait par cette mesure l'enseignement du français, à cette époque-là.

Après 1991, lorsque le Ministère de l'Education introduit une LVE 2 obligatoire dans les programmes scolaires, un objectif majeur qui en découle est de faire en sorte que les établissements scolaires soient pourvus de suffisamment de professeurs de langues vivantes étrangères. C'est dans ce sens que le Ministre de l'Education a demandé aux services concernés d'élaborer un « programme de formation et de répartition des enseignants pour les quinze années à venir, dont un cadre juridique qui prévoit une activité d'enseignement obligatoire de 3 ans pour les jeunes diplômés des écoles normales et des universités pédagogiques³⁰² » (cf. Arrêté ministériel n° 333, du 13/10/1993, *op. cit.*, notre traduction). Les données dont nous disposons permettent d'observer une évolution de la situation quantitative à l'égard des professeurs de LVE (français, anglais, allemand³⁰³) dans l'intervalle correspondant au délai de 15 ans, évoqué dans l'arrêté ministériel cité (cf. tableau 14) :

³⁰² Une mesure qui concerne tous les jeunes diplômés issus d'une formation d'enseignant, dont ceux des langues vivantes étrangères.

³⁰³ Les trois langues étrangères les plus enseignées, selon le nombre d'élèves (excepté le russe, langue obligatoire au collège).

Tableau 14 - Situation quantitative à l'égard des professeurs des langues étrangères (en exercice)

Année	nombre de professeurs de français	nombre de professeurs d'anglais	nombre de professeurs d'allemand	Total ³⁰⁴
1994	2 226	1 027	181	3434
2008	2 028	1 799	101	3928

Source : Données mises à disposition par la responsable des langues au Ministère de l'Éducation, avril 2012

En 2008, le nombre de professeurs de français (exprimé en pourcentage) a baissé de 10 points³⁰⁵ par rapport à 1994, alors que le nombre de professeurs d'anglais a augmenté de 75 points - situation favorable à l'enseignement de l'anglais, à la différence de 1993 lorsque, après l'introduction de la LVE 2, il y a eu une forte pénurie de professeurs d'anglais.

La même tendance à l'équilibre quantitatif peut être observée tant pour le nombre de professeurs d'anglais et de français en 2008 que pour le nombre d'élèves qui étudiaient ces deux langues. Cette sorte d'égalité s'appuie sur une certaine stabilité du nombre des professeurs de français au fil des années et une augmentation importante concernant l'anglais.

Cet état de fait pourrait être le résultat du programme de formation et de répartition des professeurs que le Ministère s'est fixé en 1993 pour une période de 15 ans (cf. *supra*) - un objectif qui ne contenait pas d'éléments en faveur d'une langue précise. Toutefois, le discours des participants à la réunion de réflexion et à la prise de décision concernant l'enseignement des langues vivantes étrangères tendait à renforcer l'enseignement de l'anglais (cf. le PV et la décision du Collège du Ministère de l'Éducation, 1993, *op. cit.*). Ce renforcement pouvait s'effectuer à travers l'ouverture de plus de places à l'admission dans le supérieur pour les futurs professeurs d'anglais.

Le nombre de places pour la formation des futurs professeurs de langues étrangères

La *Note informative* de 1993 se réfère à une **demande** venue du terrain de la part d'une « majorité »³⁰⁶ d'élèves qui souhaitait étudier l'anglais. A partir de cette époque-là, le Ministère de l'Éducation s'exprime en termes de demande et d'offre, dans une logique de « marché aux langues »³⁰⁷. En effet, pour satisfaire à la **demande** des élèves et des parents d'élèves, il évoque l'objectif de fournir aux établissements scolaires suffisamment de

³⁰⁴ En 2008, le nombre total des professeurs pour les trois langues a augmenté de 14 points par rapport à 1994.

³⁰⁵ Le nombre de professeurs d'allemand a également diminué de 44 points.

³⁰⁶ Il s'agit d'un constat appuyé sur une observation générale de la représentante du Ministère de l'Éducation sur le terrain et *non* pas sur une étude ou un sondage à échelle nationale. Il s'agit donc de prendre l'affirmation avec une certaine réserve.

³⁰⁷ Pour reprendre, un peu différemment, la métaphore utilisée par Louis-Jean Calvet (2002) : *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris, Editions Plon.

professeurs de langues, donc d'intervenir sur **l'offre**, c'est-à-dire les langues proposées dans le système scolaire. Cela supposerait qu'il faille **anticiper, en recrutant et en formant** des enseignants, un processus complexe et nouveau par l'approche (libérale) à adopter. La mission de **formation** revient aux universités qui, pour répondre aux « exigences du marché »³⁰⁸, et sous les effets de la concurrence, doivent « moderniser les plans d'enseignement »³⁰⁹ et diversifier l'offre de formations pour les futurs enseignants des langues. Ainsi, de nouvelles spécialités apparaissent au sein des facultés de langues³¹⁰ et notamment les « doubles spécialités »³¹¹ : *anglais-français, français-roumain, français-allemand*, etc. La spécialité « simple » (basée sur une seule langue) disparaît petit à petit, car elle n'est plus choisie par les futurs étudiants³¹².

Concernant la planification du nombre de places ouvertes aux différentes spécialités par les institutions d'enseignement supérieur, il s'agit de savoir si le Ministère de l'Éducation intervient toujours actuellement. Lors d'un entretien avec deux représentants du Ministère de l'Éducation en 2013, la question de l'existence d'une coordination de l'offre de formation (les places ouvertes pour différents cycles et spécialités) par le Ministère de l'Éducation avec les universités moldaves et la demande a été posée. Un de nos interlocuteurs a affirmé :

Concernant la planification [admission dans le supérieur], les estimations sont faites par le Ministère du Travail. Par exemple, lorsqu'il s'agit d'établir le nombre d'étudiants à chaque spécialité, il y a bien évidemment une partie d'informations que le Ministère de l'Éducation fournit, mais c'est le Ministère du Travail qui collabore avec le Ministère de l'Économie pour la partie planification. Par ailleurs, je pense que nous n'avons pas encore de service qui fasse une analyse complète du marché du travail en général, non seulement pour la partie éducation.

Si on transpose ce discours général à notre domaine, dans la planification du nombre de places ouvertes à la formation des futurs enseignants de langues dans les établissements d'enseignement supérieur, il n'y a pas que le Ministère de l'Éducation qui intervient, mais aussi deux autres ministères : le Ministère du Travail et le Ministère de l'Économie. La planification semble résulter d'une approche plurisectorielle *éducation-travail-économie*, dont une analyse **du marché du travail**³¹³ et de la relation *formation-emploi*, même si elle n'est encore pas « complète », selon notre interlocuteur.

De la planification, en passant par la formation jusqu'à occuper un poste de professeur de langues dans les établissements scolaires, le processus est complexe et relève de

³⁰⁸ Cf. les *Rapports* de sept universités moldaves.

³⁰⁹ *Idem*

³¹⁰ Dénomination différente des facultés selon les universités : Faculté de langues étrangères, Faculté de philologie, etc.

³¹¹ La « double spécialité » offre la possibilité aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences nécessaires afin de pouvoir enseigner deux langues ou, dans des cas plus rares, de se spécialiser dans un domaine non linguistique (pédagogie, informatique) et d'enseigner une langue. Certaines doubles spécialités existent déjà depuis plusieurs décennies, mais elles se sont multipliées autour de l'an 2000.

³¹² En guise d'exemple, la spécialité *Langue et littérature françaises* de l'Université d'État de Moldavie, qui a eu comme dernière promotion celle de l'année universitaire 2004-2005.

³¹³ Cette analyse du marché est censée mettre en accord l'offre et la demande en fonction des besoins, des estimations et des attentes d'une population cible, en l'occurrence celle du champ éducatif.

plusieurs acteurs et facteurs politiques, économiques et sociaux. Exposer et analyser ce processus ne constituent pas le but de notre travail. Ce que nous nous proposons ici est d'observer des tendances générales, surtout celles des dix dernières années, dans le cadre de : 1) l'**offre** de formation à l'égard de la langue française comparée à celle pour d'autres langues, 2) la **demande** qui en est faite par les candidats à l'admission, et éventuellement 3) le nombre de **postes occupés** par les jeunes enseignants³¹⁴ à l'issue de leurs études. Cette observation est déterminée par l'idée que la présence de professeurs, mis à part la qualité de leur travail, constitue un des facteurs importants du maintien d'une langue dans l'enseignement. Cette présence de professeurs de langues dans l'enseignement est influencée, d'une certaine façon, par les autorités publiques, de par leurs décisions et actions.

2.2. Offre de formation pour les (futurs) enseignants des langues

Des tendances générales de l'offre de formation pour les (futurs) enseignants des langues ont pu être dégagées lors de l'étude que nous avons effectuée ciblant sept universités moldaves, avec une attention particulière aux spécialités qui se réfèrent à la langue française. Concernant les sources utilisées, il s'agit généralement des rapports de 2005-2007³¹⁵ élaborés par les sept universités publiques³¹⁶ – trois de la ville de Chisinau et quatre autres situées dans les chefs-lieux des différentes régions moldaves – Balti (nord), Cahul (sud), Comrat (UTAG), Tiraspol (Transnistrie). Les informations disponibles sur les sites web de ces universités permettent d'avoir des éléments récents concernant les formations proposées³¹⁷. On remarquera qu'il y a un nombre plus réduit de spécialités contenant le français par rapport à celles qui contiennent l'anglais et que le nombre d'étudiants inscrits est plus grand dans les spécialités qui incluent l'anglais.

³¹⁴ A la différence de l'arrêté ministériel n° 333 du 13/10/1993 qui se réfère à un programme établissant l'obligation pour les jeunes diplômés de travailler durant 3 ans à l'issue des études à finalité enseignement, cette obligation est annulée à présent. Les jeunes enseignants ont donc le choix d'accepter ou non les postes d'enseignants de langues proposés par le Ministère de l'Enseignement ou les institutions d'enseignement supérieur elles-mêmes.

³¹⁵ Ce sont des sources auxquelles nous avons eu accès lors de notre recherche documentaire à Chisinau. Elles n'offrent pas toutes les mêmes éléments d'information ; certaines indiquent l'offre de formation et le nombre d'étudiants inscrits, d'autres indiquent également le nombre de jeunes diplômés qui occupent des postes dans l'enseignement.

³¹⁶ A une exception près.

³¹⁷ En Licence surtout, un diplôme qui permet déjà d'exercer le métier d'enseignant.

L'Université d'Etat « A. Russo » de Balti

En 1954, suite au transfert des sections de langues de Tiraspol et de Chisinau à Balti, cette université³¹⁸ devient la seule institution avec des **sections** et ensuite une **faculté** de langues [étrangères]. Le français occupait alors une place beaucoup plus importante que l'anglais, l'allemand ou d'autres langues qui se sont rajoutées par la suite.

Offre de formation et de demande des langues en général et du français en particulier

Le Rapport de l'Université d'Etat « A. Russo » de Balti de 2007, le document le plus récent auquel nous avons eu accès, se réfère à deux grandes catégories de spécialités linguistiques, *Philologie* et *Langues et littératures étrangères*³¹⁹.

Dans la catégorie *Philologie*, il y a différentes options, toutes en doubles spécialités, contenant en tant que langue A le roumain dans la plupart des cas, ensuite vient le russe et une seule fois l'ukrainien, et comme langue B le français, l'anglais, l'espagnol, l'allemand³²⁰, le roumain/russe³²¹. Le français apparaît une seule fois, dans la combinaison « Langue roumaine et langue française », avec 84 étudiants, soit environ 20 % sur un total de 429 étudiants, toutes années et spécialités de philologie confondues.

Sous la catégorie *Langues et littératures étrangères*, trois doubles spécialités sur quatre au total³²² contiennent le français, dont une seule comme *langue A* : **français-anglais** (149 étudiants), **anglais-français**³²³ (119 étudiants) et **allemand-français** (33 étudiants). Remarquons le nombre le plus élevé d'étudiants de la spécialité *français-anglais*.

Dans les deux catégories de spécialités citées *supra*, il y a uniquement des doubles spécialités. Elles préparent les étudiants pour l'activité d'enseignement des deux langues – professeur des langues A et B, selon le *Rapport* de l'Université de Balti, 2007.

Quelques années plus tard, le *Plan d'admission pour 2012-2013, Licence*³²⁴, à l'Université de Balti, permet de constater que les spécialités linguistiques se multiplient, elles contiennent aussi des domaines non linguistiques – *Informatique et langue anglaise*,

³¹⁸ C'est l'une des premières universités ouvertes sur le territoire de l'actuelle Moldavie, elle a été créée en 1945 sous le nom d'*Institut de formation d'enseignants* [en roumain, *Învățătoresc*], plus tard *Institut pédagogique* de Balti.

³¹⁹ Cf. l'extrait du Rapport de 2007 : Répartition des étudiants selon les spécialités et les années d'études, état du 1^{er} septembre 2006 (annexe 38, 1A).

³²⁰ La spécialité « Langue russe/roumaine et langue allemande » a été créée en 1956.

³²¹ Il s'agit des spécialités suivantes : Roumain – français/anglais/allemand/espagnol ; Russe – anglais/roumain ; Ukrainien – roumain. (cf. annexe 38, 1A).

³²² La quatrième spécialité est *allemand-anglais* (100 étudiants). Par ailleurs, nous avons exclu de la liste *Langues et littératures étrangères* les spécialités de traducteur, pour parler uniquement de celles à finalité d'enseignement.

³²³ Les spécialités *français-anglais* et *anglais-français*, qui sont les plus sollicitées, ont été créées en 1997.

³²⁴ Source : Plan d'admission pour 2012-2013, Licence - www.usarb.md/admitere/admitere-2012/licen/plan/ (dernière consultation le 08/01/2014).

Pédagogie de l'enseignement primaire et langue anglaise. Concernant le français, le nombre de spécialités le contenant reste le même, alors que celui concernant l'anglais augmente³²⁵ : l'anglais est présent dans 10 spécialités, alors que le français ne l'est que dans 3 spécialités (cf. annexe 38, 1B) :

- Langue et littérature roumaines et langue française,
- Langue et littérature françaises et langue anglaise,
- Langue et littérature anglaises et langue française.

Le *Plan d'admission pour 2013-2014, Licence*³²⁶, indique que pour les spécialités contenant le français, le nombre de places reste le même, sauf pour la spécialité *Langue et littérature roumaines et langue française* (8 places de moins qu'en 2012-2013). Par ailleurs, le nombre total de places pour les spécialités linguistiques (des facultés de Philologie, de Langue et littératures étrangères et de Sciences de l'Éducation) diminue par rapport à l'année précédente : 345 places en 2012-2013 *versus* 265 places en 2013-2014 (cf. annexe 38, 1B).

Tous les éléments présentés *supra* pour 2012-2014 constituent l'offre de l'Université de Balti. Du côté de la demande venue de la part des candidats à l'admission, le seul document disponible sur le site de l'Université de Balti présente les données pour l'admission 2012-2013³²⁷ (annexe 38, 1C). Voici deux exemples des spécialités les plus sollicitées³²⁸ : du total de 25 places ouvertes pour la spécialité *Langue et littérature anglaises et langue française*, il y a eu (seulement) 5 demandes d'inscriptions ; 8 demandes d'inscriptions sur 20 places ouvertes pour la spécialité *Langue et littérature roumaines et langue anglaise*.

Ce qui est à retenir ici c'est l'existence d'une différence entre l'offre – les places accordées par l'Université de Balti pour la formation des futurs professeurs de langues – et la demande, le nombre de candidatures ou le choix de spécialités effectué par les candidats/futurs étudiants.

Pour conclure, il faut mentionner que l'offre présentée *supra* ne contient que des doubles spécialités³²⁹. La langue française est moins présente dans les spécialités, mais elle

³²⁵ Nous faisons références aux spécialités qui préparent les futurs enseignants de langues.

³²⁶ Source : Le Plan d'admission pour 2013-2014, Licence, disponible en ligne à l'adresse suivante - http://www.usarb.md/fileadmin/noutati/admiterea_2013/Plan_inmatr_Lic_Zi_USARB_2013_cronologic.pdf (dernière consultation le 08/01/2014).

³²⁷ Source : La note informative concernant le nombre de demandes d'inscription effectuées par les candidats à l'admission 2012-2013, en Licence, à l'Université de Balti, état du 16/07/2012. Source : www.usarb.md/admitere/admitere2012/licen/dinamica/ (dernière consultation le 08/01/2014).

³²⁸ Il est à noter que les chiffres peuvent avoir évolué, car ils représentent l'état de l'admission du 16/07/2012, qui est probablement différent de la situation de la rentrée universitaire au 1^{er} septembre 2012.

³²⁹ La double spécialité serait probablement un critère de polyvalence pour assurer une facilité dans l'insertion professionnelle à l'issu de études universitaires. La question est de savoir si le programme de formation est suffisamment adapté pour assurer une formation de qualité, à égalité, pour chacune des deux disciplines constituant la double spécialité.

est dans une position relativement stable dans la période 2007-2014. Elle apparaît souvent comme langue B dans le cadre des doubles spécialités. C'est probablement une façon de lui assurer une place dans l'offre de formation et de la rendre plus attractive.

L'anglais, par contre, connaît une progression concernant les spécialités qui le contiennent.

En 2006, c'est la spécialité *français-anglais* qui enregistre le nombre le plus élevé d'étudiants par rapport à d'autres spécialités contenant le français.

L'Université d'Etat de Moldavie

A l'Université d'Etat de Moldavie, à la *Faculté de langues et littératures étrangères*³³⁰ (créée en 1964), l'offre de formation pour la préparation des enseignants en 2011 est la suivante :

- Langue et littérature anglaises - langue B (**français**, allemand, espagnol, italien, arabe, chinois, polonais portugais, suédois, turc),
- Langue et littérature **françaises** - langue B (anglais, allemand, espagnol, italien, arabe, polonais, portugais, turc),
- Langue et littérature espagnoles – langue anglaise,
- Langue et littérature italiennes – langue anglaise,
- Langue et littérature allemandes – langue anglaise/**française**.

Dans le cadre de ces doubles spécialités, le français apparaît une fois comme langue A et deux fois comme langue B.

L'offre de 2012³³¹ par rapport à l'information de 2011, est moins explicite concernant la langue B : Langue et littérature **françaises**/anglaises/espagnoles/italiennes/allemandes et langue B.

L'Université libre internationale de Moldavie

La Faculté des Langues étrangères de l'Université libre internationale de Moldavie³³² (ULIM) proposent les doubles spécialités suivantes : **français-anglais**, anglais-**français**, anglais-espagnol, anglais-allemand, allemand-anglais, espagnol-anglais³³³. L'anglais est

³³⁰ Source : le site de l'Université d'Etat de la Moldavie www.usm.md/?langs=1&mode=112 (consulté le 09/03/2011).

³³¹ Source : le site de l'Université d'Etat de la Moldavie usm.md/?page_id=1896 (dernière consultation le 28/12/2013).

³³² Créée en septembre 1992, elle devient la troisième faculté des langues étrangères, après celles de l'Université de Balti et de l'Université d'Etat de Moldavie.

³³³ Source : *Le concept de la Faculté des langues étrangères*, anagutu.net/?page_id=58 (consulté le 09/05/2011)

présent dans toutes les spécialités, tandis que la présence du français est réduite à deux spécialités, dont l'une comme langue A et l'autre comme langue B.

L'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga »

A l'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga »³³⁴ comme à l'Université de Balti, il y a deux catégories de spécialités linguistiques³³⁵ : *Philologie* et *Langues et littératures étrangères*.

Dans la catégorie *Philologie*, les doubles spécialités consistent de la langue A³³⁶ (le roumain dans la plupart des cas et le russe) et de la langue B (le **français**, l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien ; le bulgare, le turc et le gagaouze³³⁷). Le français apparaît une seule fois, dans la combinaison « Langue et littérature roumaines et langue française », avec 86 étudiants sur un total de 799 étudiants, soit environ 11 %, toutes années et spécialités philologiques confondues³³⁸.

Sous la catégorie *Langues et littératures étrangères*, six doubles spécialités sur dix au total contiennent le français, dont quatre fois le français comme langue A (selon le *Rapport* de 2007, état de l'année 2006): anglais-**français** (198 étudiants), **français**-anglais (179 étudiants), **français**-italien (101 étudiants), **français**-allemand (37 étudiants) et allemand-**français** (11 étudiants), **français**-espagnol (11 étudiants).

Il est à remarquer le nombre élevé d'étudiants pour les spécialités *anglais-français* et *français-anglais*, mais également pour la spécialité *français-italien*³³⁹.

Une autre double spécialité qui contient le français, mais également un domaine non linguistique est la *Pédagogie de l'enseignement primaire et langue française*³⁴⁰, créée en

³³⁴ L'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga » a été créée en août 1940. En 1948, elle a ouvert des formations pour des spécialistes en anglais et en français. Quelques années plus tard, la faculté des langues étrangères a été transférée à l'Institut pédagogique de Balti. En 1993, a été rouverte la formation des enseignants à la *Faculté des langues et littératures étrangères* de l'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga » (Rapport de l'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga », 2007, notre traduction).

³³⁵ Voici quelques doubles spécialités, énumérées dans l'ordre chronologique de leur création :

- Langue et littérature russes et anglaises (1997),
- Langue et littérature roumaines et russes (1998),
- Langue et littérature anglaises et allemandes (2001),
- Langue et littérature allemandes et anglaises (2001),
- Langue et littérature **françaises** et allemandes (2001),
- Langue et littérature **françaises** et italiennes (2002).

³³⁶ Dénomination complète : la langue et la littérature A.

³³⁷ L'italien, le bulgare, le turc et le gagaouze se rajoutent à la liste des langues B, en comparaison à celle de l'Université de Balti.

³³⁸ Source : *Le nombre d'étudiants inscrits dans la période 2002-2006*, extrait concernant la Faculté de Philologie et celle de Langues et littératures étrangères, Rapport de l'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga », 2007, cf. annexe 38, 2A.

³³⁹ La demande pour l'italien est probablement en lien avec la forte tendance migratoire des Moldaves vers l'Italie.

2001. Elle forme les futurs instituteurs, en même temps enseignants de français, vu qu'une LVE commençait à être enseignée dès le primaire après 1991.

Tous les éléments mentionnés montrent que cette université propose l'offre la plus diversifiée pour la langue française.

A la différence des universités citées *supra*, les spécialités « simples » sont toujours présentes dans l'offre de l'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga » : anglais (65 étudiants), **français** (13 étudiants), allemand (5 étudiants) et italien (11 étudiants). On remarque que la spécialité *anglais* l'emporte en nombre d'étudiants. En lien avec l'anglais, il y a une double spécialité qui est présente dans l'offre des formations de l'Université pédagogique « Ion Creanga », à l'instar de l'Université de Balti. Il s'agit de *l'anglais-informatique*, avec le plus grand nombre d'étudiants inscrits – 225, un indice d'une forte demande de la part d'étudiants. Cela correspondant probablement à une perception de la nécessité de ces deux domaines sur le marché du travail.

Le *Rapport* de l'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga » de 2007 indique également l'état de la « répartition des jeunes diplômés sur le marché du travail »³⁴¹, dans la période 2002-2006 (cf. annexe 38, 2B). On remarque que les jeunes diplômés de la spécialité *français* occupent presque tous des postes dans l'enseignement selon la répartition proposée par le Ministère de l'Education, alors que le nombre de ceux issus des doubles spécialités qui contiennent le français comme langue A est plus réduit dans l'enseignement, surtout pour la double spécialité *français-anglais* : en 2006 – 16 jeunes diplômés *versus* 6 postes occupés ; en 2005 – 19 *versus* 5 ; en 2004 – 22 *versus* 12 ; en 2003 – 25 *versus* 17 (cf. annexe 38, 2B).

Les jeunes diplômés des spécialités contenant *l'anglais* occupent d'autres postes que ceux de l'enseignement secondaire, car la maîtrise de l'anglais est beaucoup sollicitée dans d'autres domaines professionnels (souvent mieux rémunérés), à part celui de l'enseignement. Cela expliquerait, en partie, la pénurie d'enseignants d'anglais, toutefois moins importante que dans les premières années après l'introduction de la LVE 2 dans l'enseignement secondaire moldave.

Il est à noter que pour la répartition des postes d'enseignants, les établissements scolaires remontent leurs demandes au Ministère de l'Education qui, à son tour, les transmet aux institutions d'enseignement supérieur à destination des étudiants en fin d'études. Un représentant du Ministère de l'Education s'est exprimé à ce sujet lors d'un entretien de 2013 :

³⁴⁰ L'Université de Balti propose la spécialité Pédagogie de l'enseignement primaire et langue anglaise.

³⁴¹ Il s'agit de l'enseignement.

Il y a des mécanismes qui fonctionnent : encore au mois de mars chaque établissement scolaire et ensuite chaque Direction d'enseignement remplit un centralisateur avec les besoins en cadres didactiques [enseignants]. Nous le transmettons en avril-mai aux institutions d'enseignement supérieur qui ensuite le communique aux étudiants en fin d'études [jeunes diplômés]. Il fonctionne, ce mécanisme de répartition. Mais il est vrai qu'il y a une pénurie de jeunes diplômés dans certains établissements scolaires.

L'Université d'Etat « B. P. Hasdeu » de Cahul

L'Université d'Etat « B. P. Hasdeu » de Cahul, fondée en 1999, est la plus jeune université parmi les sept qui sont décrites dans cette partie.

Nous avons dressé un tableau avec des informations concernant le nombre d'étudiants aux spécialités linguistiques en 2004-2005, d'après le *Rapport* de 2005 dont nous disposons :

Tableau 15 - Nombre d'étudiants répartis par spécialités, en 2004-2005

	Spécialités	nombre total d'étudiants admis en 2004-2005	nombre total d'étudiants en 2004-2005
1.	Langues et littératures anglaises et françaises	22	22
2.	Langues et littératures françaises et anglaises	21	21
3.	Langues et littératures roumaines et anglaises	15	36
4.	Langues et littératures roumaines et françaises	0	23
5.	Langue et littérature anglaises	0	76
6.	Langue et littérature françaises	0	52

Source : Rapport de l'Université d'Etat « B. P. Hasdeu » de Cahul, 2005

Les données de l'annexe 38, 3 permettent de voir que les doubles spécialités *Langues et littératures anglaises et françaises* et *Langues et littératures françaises et anglaises* ont été créées en 2004-2005. Le nombre d'étudiants admis aux deux spécialités est quasi identique – 22 *versus* 21 étudiants. De même, il est à noter que les spécialités « simples » *Langue et littérature françaises*, *Langue et littérature anglaises*, n'ont plus été sollicitées en 2004-2005, une première pour cette université. La même chose arrive pour la double spécialité *Langues et littératures roumaines et françaises*. Le **nombre total d'étudiants** (cf. la dernière colonne du tableau 15) le plus élevé concerne les spécialités qui contiennent l'anglais (cf. les lignes impaires et paires du tableau : 1 et 2, 3 et 4, 5 et 6).

L'université d'Etat de Comrat

La *Faculté de Culture nationale* de l'Université d'Etat de Comrat (chef-lieu de l'UTAG³⁴²) est formée de quatre chaires de langues : *Philologie gagaouze, bulgare, roumaine et Langues étrangères*.

La *Chaire de langues étrangères* a été fondée en 1991, dès la création de l'Université. Elle assure l'enseignement de cinq langues : anglais, allemand, français, espagnol et grec³⁴³. Selon le Rapport de 2005, la Faculté de *Culture nationale* propose pour l'année universitaire 2004-2005 plusieurs doubles spécialités, dont les suivantes (cf. annexe 38, 4A) :

- Langue et littérature roumaines³⁴⁴ et langue **anglaise** : **83** étudiants,
- Langue et littérature roumaines et langue grecque : 10 étudiants,
- Langue et littérature anglaises et Langue et littérature russes : 5 étudiants,
- Langue et littérature roumaines et Langue et littérature bulgares : 21 étudiants,
- Langue et littérature roumaines et Langue et littérature **gagaouzes** : **81** étudiants.

La spécificité de cette université consiste dans les doubles spécialités basées sur les langues et littératures gagaouzes et bulgares, mais également sur la langue grecque. La langue turque y est également enseignée comme matière. La langue française ne figure pas parmi les spécialités, mais elle est enseignée en tant que matière. Le nombre le plus élevé d'étudiants est enregistré pour les spécialités *Langue et littérature roumaines et langue anglaise* et *Langue et littérature roumaines et Langue et littérature gagaouzes* (cf. liste *supra*). L'offre de formation en 2013-2014³⁴⁵ se diversifie, mais le français n'est toujours pas présent comme spécialité (cf. annexe 38, 4B) :

- Informatique et langue allemande/anglaise,
- Langue et littérature allemandes et langue anglaise,
- Langue et littérature allemandes et langue grecque,
- Langue et littérature anglaises et langue espagnole.

Il faut également savoir que dans le cadre de ces quatre spécialités, l'enseignement est dispensé en roumain, anglais, allemand et grec. A l'issue de leurs études, les jeunes diplômés peuvent travailler en tant qu'enseignants dans les établissements scolaires du niveau

³⁴² En guise de rappel : l'UTAG est l'Unité territoriale autonome gagaouze, située dans le sud de la Moldavie et habitée principalement par la minorité gagaouze.

³⁴³ Source : le site web de l'Université d'Etat de Comrat, pages en russe et en anglais, notre traduction : www.kdu.md/en/facult-nats-kult/caf-in-iaz.html ET www.kdu.md/en/facult-nats-kult.html (dernière consultation le 08/01/2014)

³⁴⁴ Dans le Rapport de 2005 au lieu de langue « roumaine » c'est le terme de « moldave » qui est utilisé. Sur le site web de l'université de Comrat, consulté en 2013, c'est le terme de « roumain » qui est utilisé. Pour éviter la confusion du lecteur, nous utilisons le terme de « roumain », scientifiquement justifié et juridiquement correct selon la décision de la Cour constitutionnelle moldave du 05/12/2013.

³⁴⁵ Selon les informations disponibles sur le site web de l'Université, *op. cit.*

primaire et secondaire, mais aussi à l'université. Les établissements d'affectation des jeunes diplômés sont situés dans la ville de Comrat³⁴⁶.

L'Université d'Etat de Tiraspol

L'Université d'Etat de Tiraspol³⁴⁷, a été ouverte en 1930, sous le nom d'*Institut d'Education publique*, renommé plus tard en *Institut pédagogique de Tiraspol*³⁴⁸. Le Rapport de 2007 mentionne deux spécialités de la Faculté de Philologie, créées en 1999 : *Langue et littérature roumaines et langue française* et *Langue et littérature roumaines et langue anglaise* (cf. annexe 38, 5). Comme pour d'autres universités citées *supra*, les spécialités basées sur l'anglais sont plus sollicitées par les (futurs) étudiants : 109 étudiants *versus* 56, en 2006-2007.

Aujourd'hui, trois doubles spécialités ayant comme langue B l'anglais et le français, sont proposées à l'admission³⁴⁹ :

- Langue et littérature roumaines et langue française,
- Langue et littérature roumaines et langue anglaise,
- Langue et littérature russes et langue anglaise.

Le seul plan d'admission à l'Université d'Etat de Tiraspol disponible en ligne se réfère à l'année universitaire 2013-2014 et à une catégorie très large ne permettant pas de connaître les spécialités précises : 115 places ouvertes aux « langues et littératures »³⁵⁰.

Le descriptif des formations indique qu'à l'issue de ces études, parmi les débouchés possibles liés à l'enseignement, il y a le métier de *professeur de langue anglaise/française* dans le secondaire ou dans les institutions de formation des enseignants et des instituteurs appelées « collèges », similaires aux ESPE en France.

Conclusion

Les tendances générales liées à l'offre et à la demande des formations pour les futurs enseignants de langues semblent aller dans le même sens :

³⁴⁶ *Idem*

³⁴⁷ Nom actuel, obtenu en 1992.

³⁴⁸ L'Institut pédagogique de Tiraspol a connu en 1954 le transfert de certaines spécialités, dont les langues et les littératures, aux établissements d'enseignement supérieur de Chisinau et de Balti. Dans la période 1960-1970 ont été créées de nouvelles spécialités comme *Langue allemande, Langue française et langue allemande*. Source : *L'histoire de l'Université*, www.ust.md/infogen/istoria (consulté le 08/01/2014).

³⁴⁹ Source : le site web de l'Université de Tiraspol, <http://www.ust.md/facultati/filologie/70-desprephilologie>, dernière consultation le 08/01/2014.

³⁵⁰ Source : www.ust.md/acasa/303-planul-de-inmatriculare-pentru-anul-de-studii-2013-2014 (dernière consultation le 08/01/2014).

- Adaptation des formations aux exigences du marché du travail, perçues, supposées ou anticipées selon les tendances de choix, d'année en année, effectués par les candidats à l'admission aux spécialités qui préparent les futurs enseignants de langues.
- Changements dans l'offre de formations, en particulier la double spécialité qui apparaît dans certaines universités ou qui se multiplie dans d'autres, généralement autour de l'année 2001 (dix ans après l'indépendance de la République moldave). Les candidats à l'admission dans le supérieur sollicitent moins ou presque plus la spécialité simple.
- Multiplication des doubles spécialités contenant majoritairement la langue anglaise, diminution de celles qui contiennent le français, rarement présent dans l'offre générale comme première spécialité ou langue A, ce qui amène au constat que le français garde une place dans les formations en tant que spécialité B.
- La double spécialité *anglais-français* ou *français-anglais* apparaît comme la plus sollicitée, selon le nombre d'étudiants inscrits, correspondant à une situation similaire de ces deux langues dans l'enseignement primaire et secondaire qui comptent un nombre quasi identique d'étudiants en 2011³⁵¹.
- La spécialité *français-italien* enregistre également un succès selon le nombre d'étudiants qui y sont inscrits.
- Des doubles spécialités contenant un domaine non linguistique sont créées : *Informatique-anglais*, *Pédagogie de l'enseignement primaire et anglais/français*. Les deux composantes de la spécialité semblent constituer réciproquement une valeur ajoutée pour l'attractivité de la formation auprès des candidats.

Pour ce qui est de la **spécificité** des universités décrites *supra* à l'égard de la formation d'enseignants de français, il est à noter que :

- L'Université d'Etat « A. Russo » de Balti maintient un nombre élevé d'étudiants dans les doubles spécialités incluant le français comme langue A. Ceci probablement dans le maintien de la tradition installée depuis plusieurs décennies.
- L'Université pédagogique d'Etat « I. Creanga » propose l'offre la plus diversifiée pour la langue française.
- Le français comme spécialité n'existe pas dans l'offre de l'Université d'Etat de Comrat, institution où l'anglais, l'allemand et le grec prédominent, mis à part le gagaouze et le bulgare, les langues des minorités nationales qui habitent la région.

Concernant le **nombre de jeunes diplômés** qui répondent aux demandes des écoles et y vont enseigner une ou deux langues, selon leur spécialité, certaines sources permettent de saisir la **différence** avec le **nombre d'étudiants inscrits dans le supérieur**. Plus précisément, on arrive au constat que les jeunes diplômés en **langue française** vont travailler plutôt dans

³⁵¹ En diminution lente pour le français ces deux dernières années scolaires.

l'enseignement³⁵² [primaire et secondaire surtout], tandis que les jeunes diplômés issus des doubles spécialités incluant l'anglais répondent moins aux sollicitations venues du domaine éducatif. Cela accentue la pénurie de professeurs d'anglais, évoquée également par les représentants du Ministère de l'Éducation lors d'un entretien en 2013 :

[...] Pour cette année, il y a un manque de professeurs d'anglais, un grand manque, partout, car la demande de l'anglais est plus grande. Comme deuxième langue [LVE 2], nous étudions la langue française, pour des raisons historiques. Mais beaucoup de monde se rend compte que l'anglais est nécessaire pour l'utilisation de l'Internet et pour le marché du travail à l'étranger et que le français ne suffit pas. Pour ces raisons, les élèves et les parents sollicitent l'anglais. En même temps, les professeurs d'anglais ont plus d'opportunités d'embauche ailleurs qu'à l'école et les jeunes professeurs d'anglais ne vont pas forcément travailler à l'école après leurs études³⁵³. (Entretien, 2013)

Rappelons que dans la *Note informative* de 1993, on évoquait l'anglais en tant que langue internationale plus répandue et nécessaire à l'ouverture du pays. En 2013, vingt ans après, le discours³⁵⁴ des représentants du Ministère s'appuie sur la perception d'une grande utilité de la langue anglaise sur le marché du travail et dans l'utilisation de l'internet. Donc, sa maîtrise deviendrait nécessaire à chacun pour des raisons personnelles, cette fois-ci, ce qui amène à acquérir des compétences indispensables au quotidien et à la vie professionnelle. Cela semble déterminer la demande de l'anglais, toujours en progression, venue de la part des élèves et des parents. Par conséquent, le Ministère est toujours confronté avec le problème de manque d'enseignants d'anglais (malgré les progrès qui ont été faits depuis 1993).

Concernant le français, en affirmant [cf. citation *supra*] qu'il est « appris pour des raisons historiques », mais qu'il « ne suffit pas » aujourd'hui, on lui accorde implicitement une certaine importance, si l'emploi des termes n'était pas fait dans un but euphémisant.

Dans les offres universitaires, on lui accorde majoritairement une place en tant que spécialité B (dans les doubles spécialités) et pour ce qui est de l'enseignement secondaire – « une place comme LVE 2 »³⁵⁵, selon l'extrait du discours *supra*. La « deuxième place » est davantage accordé au français, mais cette place n'est **stable** que tant qu'il y a des professeurs qui l'enseignent et que la LVE 2 n'est pas supprimée du programme scolaire de certains établissements. Par ailleurs, la crainte du déclin du français avait été exprimée par le

³⁵² Selon les chiffres des postes occupés fournis par le *Rapport* de l'Université pédagogique d'État « I. Creanga » de 2007.

³⁵³ La même chose a été affirmée par la responsable des langues du Ministère de l'éducation lors de l'entretien d'avril 2012.

³⁵⁴ Les personnes interviewées ont souhaité donner leur avis **personnel** qui résulte de leur expérience de travail dans le domaine de l'éducation, mais qui ne représente pas forcément l'avis du Ministère de l'Éducation.

³⁵⁵ Comme nous l'avons déjà noté, il n'existe pas encore de statistiques officielles pour l'enseignement des langues en tant que LVE 1 et LVE 2, mais les différents discours confirment cette place de LVE 2 que le français occupe principalement dans l'enseignement secondaire aujourd'hui.

directeur de l'Alliance Française de Moldavie en lien avec l'abandon de l'étude de la LVE 2 dans certains établissements³⁵⁶ :

L'abandon de l'enseignement de la langue B dans les écoles moldaves, faute de moyens, fait peser des risques réels sur l'enseignement du français à un moment où celui de l'anglais progresse et figure au rang des priorités portées par les autorités moldaves (Skoulios, 2013).

Un état des lieux, plus nuancé, effectué par le Ministère de l'Education tant dans le primaire et secondaire que dans le supérieur, permettrait de comprendre le degré du « risque » qui pèse sur l'enseignement du français en Moldavie.

³⁵⁶ Source : Intervention d'Emmanuel Skoulios à la Régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, du 19/11/2013, à Chisinau. Texte disponible en ligne www.alfr.md/IMG/pdf/discours_ESK-APF.pdf (dernière consultation le 10/01/2014).

CHAPITRE 3 : LES ACTEURS SOCIAUX : AROUND DU CHOIX ET DES REPRESENTATIONS

Si, selon L.-J. Calvet, la politique linguistique apparaît comme « liée à l'Etat » (1999 : 155), cela ne constitue pas un « choix théorique » de sa part,

[...] mais plutôt l'enregistrement d'un **état de fait**, et il ne faut pas exclure la possibilité de politiques linguistiques qui soit transcendent les frontières, soit au contraire concernent un **groupe restreint**, une communauté plus petite que l'Etat au sein duquel elle coexiste avec d'autres communautés. [...] En revanche, le passage à l'acte que constitue la planification linguistique nécessite le plus souvent l'intervention de l'Etat [...].

L'Etat fait ses choix et intervient sur l'enseignement des langues, mais il existe un droit de réplique des communautés plus petites que l'Etat, une influence venue de la part des acteurs sociaux et de la société civile. Cette influence s'exerce à travers leurs propres choix et actions à l'égard des langues.

Ce chapitre sera notamment consacré aux acteurs sociaux en lien avec la question du choix d'une langue étrangère. Nous verrons dans quelle mesure ces acteurs peuvent influencer la situation des langues étrangères, particulièrement du français en Moldavie. De même, nous aborderons le sujet des représentations sociolinguistiques du français qui orientent ou peuvent orienter le choix.

Par **acteurs sociaux**, nous entendons ici les parents d'élèves et/ou les élèves eux-mêmes qui agissent³⁵⁷ sur la situation de l'enseignement des langues étrangères en Moldavie.

Le degré d'intervention des acteurs sociaux varie selon l'époque qui accorde (ou non) différents droits aux citoyens, comme celui d'exprimer ses avis/préférences ou faire des choix, si c'est prévu (cf. « dimensions sociales » d'une politique linguistique, Truchot, 2008b). Une démocratie suppose plus de libertés pour les citoyens et des leviers pour les exercer, individuellement ou par le biais de leurs représentants, à différents niveaux.

A l'époque soviétique où dans les écoles on enseignait une seule langue étrangère obligatoire, majoritairement le français, on ne pouvait *de facto* pas parler du choix, sauf peut-être en ville pour le choix de l'école avec enseignement en roumain ou russe qui déterminait d'une certaine façon la langue étrangère enseignée.

³⁵⁷ De par leur *implication/intervention* qui relève de l'*action*, ils deviennent des acteurs *sociaux* ou *sociétaux*.

Avec l'obtention de l'Indépendance en 1991, la Moldavie tend vers le modèle démocratique. La *Constitution* de 1994 annonce la démocratie comme état de fait, art. 1 (3)³⁵⁸ :

La République de Moldavie est un Etat de droit, démocratique où la dignité de l'homme, ses droits et ses libertés, le développement libre de la personnalité humaine, la justice et le pluralisme politique représentent des valeurs suprêmes garanties.

L'article 35 se réfère au droit à l'éducation/enseignement et notamment au droit de choisir :

Article 35 (2) : L'Etat assure, dans les conditions de la loi, le droit de choisir la langue de l'éducation et de l'instruction des personnes. [...] (9) Le droit prioritaire de choisir la sphère de l'instruction des enfants revient aux parents.

Un an plus tard, la *Loi de l'enseignement*³⁵⁹ de 1995 mentionne également le droit des parents ou des tuteurs de *choisir* les établissements scolaires et la langue dans lequel l'enseignement sera dispensé [roumain, russe ou autre langue des minorités nationales] (cf. article 60, 1a). Sous cette incidence du droit de choisir se trouvent aussi les langues étrangères, dont l'Etat moldave « facilite l'étude », notamment pour les « langues de circulation internationale » (art. 13 (3) de la Constitution).

Cela dit, nous nous interrogeons sur la situation *de facto* : Le droit au choix d'une langue étrangère est-il exercé par les parents ou/et les élèves ? Quels choix sont effectués ou souhaités ? Pour quelles raisons ? Quelles représentations sociolinguistiques les ont déterminés ou auraient pu les influencer ? Toutes ces questions ciblent particulièrement la langue française. Les éléments de réponses obtenus permettent une distinction selon l'époque, avant et après 1991.

Plus loin, nous exposerons d'abord un cas précis qui illustre l'initiative des parents concernant l'enseignement des langues étrangères au niveau local. Ensuite, nous présenterons les réponses relatives au choix, obtenus lors de notre enquête sur la langue française.

³⁵⁸ Texte en roumain : Articolul 1 (3) : Republica Moldova este un stat de drept, democratic, în care demnitatea omului, drepturile și libertățile lui, libera dezvoltare a personalității umane, dreptatea și pluralismul politic reprezintă valori supreme și sînt garantate. **Source** : La Constitution de la République de Moldavie, entrée en vigueur le 27 août 1994, lex.justice.md/document_rom.php?id=44B9F30E:7AC17731 (dernière consultation le 13/01/2014).

³⁵⁹ **Source** : lex.justice.md/index.php?action=view&view=doc&lang=1&id=311684 (dernière consultation le 08/09/2013).

1. Implication des parents à l'égard de l'enseignement des langues étrangères

1.1. Etude de cas : reconnaissance des droits

Le seul exemple d'initiative parentale à l'égard de l'enseignement des langues, retracé dans les documents d'archives que nous avons consultés, réside dans des démarches d'un groupe de parents du village Bravicea, du district Calarasi³⁶⁰. Il s'agit d'une demande de la part des parents de faire enseigner l'anglais au lieu du français à leurs enfants du primaire, demande appuyée sur la continuation de la tradition des quinze dernières années [1980-1995] installée dans l'école en question, comme l'indique l'extrait ci-dessous :

A la rentrée scolaire 1994-1995, un groupe de parents du village Bravicea s'est adressé plusieurs fois au Ministère de l'Enseignement en lien avec le fait que la direction de l'école, soutenue par la Direction de l'enseignement de Calarasi, ait introduit l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère, contrairement à la tradition (l'anglais avait été enseigné pendant 15 ans à l'école de Bravicea), aux doléances des parents et aux possibilités réelles de l'école.

Remplacer l'anglais par le français était un cas assez rare à l'époque, peu après 1991, où l'on commençait le processus inverse, celui d'introduire l'anglais dans les écoles moldaves³⁶¹. Trois instances ont été saisies par les parents d'élèves – la direction de l'école et la direction d'enseignement du district qui n'ont pas pris en compte leur demande et la mairie du village qui l'a soutenue :

A la réunion des parents qui ont des enfants en III^{ème} [cycle primaire, troisième année de scolarité, correspondant à l'âge de 8-9 ans], organisée par la Mairie du village Bravicea et la direction de l'école, la majorité d'entre eux (65 sur 86 personnes) ont opté pour l'enseignement de l'anglais. Cette décision a été soutenue par la mairie, mais elle n'a pas été respectée par la direction de l'école et la Direction régionale de l'enseignement.

La dernière instance a été celle du Ministère de l'Education auprès duquel les démarches répétées ont abouti à un arrêté ministériel qui stipulait :

Dans cet état de fait, compte tenu de la Constitution de la République de Moldavie en vigueur depuis 1994 (l'article 35, p. 9 : Le droit prioritaire de choisir la sphère d'instruction des enfants revient aux parents ; l'article 13, p. 3 – L'Etat facilite l'enseignement des langues de circulation internationale), des plans d'enseignement qui prévoient l'introduction des langues étrangères en fonction du potentiel des cadres, du matériel didactique, des préférences des élèves et des parents, le Ministère arrête :

³⁶⁰ Cf. l'Arrêté n° 281 du 21 septembre 1994 : Concernant les démarches d'un groupe de parents du village Bravicea, district Calarasi, à l'égard de l'étude des langues étrangères (cf. annexe 26, notre traduction).

³⁶¹ Par ailleurs, la raison de ce changement n'est pas indiquée.

1. Satisfaire aux doléances des parents du village Bravicea concernant l'enseignement de la langue anglaise à partir de la deuxième année de scolarité [où l'on commence à apprendre une LVE].
2. Prévenir la direction de l'école et la Direction régionale de l'enseignement du non-respect de la législation et du fait de ne pas avoir pris en compte les indications du Ministère de l'Enseignement quant à la résolution des problèmes évoqués ci-dessus.

Cette initiative *bottom up* a été soutenue par le Ministère qui a obligé l'école du village et la Direction d'enseignement à satisfaire les revendications des parents, selon la législation en vigueur qui n'avait pas été respectée, en l'occurrence la loi suprême de l'Etat. L'arrêté ministériel s'appuie également sur le fait que les plans d'enseignement « prévoient l'introduction des langues étrangères en fonction du *potentiel des cadres, du matériel didactique, des préférences des élèves et des parents*. Le fait de solliciter une (autre) langue étrangère (que le français) à faire enseigner à leurs enfants est donc un droit des parents qui peuvent l'exercer et même obtenir gain de cause à condition qu'il y ait des professeurs de la langue demandée et que les ressources matérielles de l'établissement scolaire le permettent.

Cet arrêté représente une **reconnaissance des droits stipulés dans la législation moldave**, un précédent qui donne le feu vert aux éventuelles démarches des parents. Comme le montre l'arrêté susmentionné, il faudrait probablement associer d'autres parents pour défendre ou servir leurs intérêts communs et obtenir gain de cause, en occurrence 65 parents sur 86 ont opté pour l'anglais. Un autre avantage en leur faveur a été aussi le fait qu'à l'école de Bravicea, il y avait déjà un professeur d'anglais. Le niveau de difficulté augmenterait dans un contexte différent où l'on solliciterait une autre langue que celle qui avait déjà été enseignée à l'école, comme LVE 1 (en primaire et secondaire³⁶²) ou LVE 2 (au lycée). Une sorte de **cercle vicieux** semble se mettre en place lorsque la législation moldave garantit aux parents le droit de choisir et de solliciter une langue étrangère, mais que son introduction effective ne peut se faire que sous certaines conditions. De ces conditions essentielles font partie la présence d'un enseignant et les ressources matérielles nécessaires, dans l'établissement scolaire concerné.

Alors se pose la question : Qui devrait intervenir pour assurer ces conditions matérielles à l'égard de l'enseignement des LVE dans les écoles : la direction de l'école, le Ministère de l'Education, les parents eux-mêmes ?

Ce type de problématique, sous d'autres formes, existe aussi dans d'autres Etats. Ce sont plutôt les conditions contextuelles et historiques (avant et après 1991) qui diffèrent.

³⁶² En référence au type d'enseignement/école le plus répandu en Moldavie.

Vingt ans après l’initiative des parents de Bravicea³⁶³, nous avons pu poser cette question aux personnes susceptibles de nous donner une réponse au Ministère de l’Education. Nous présentons les différents discours par la suite.

1.2. Conditions pour l’enseignement des langues : responsabilités partagées

Au sujet de l’intervention du Ministère de l’Education afin d’assurer les conditions nécessaires à l’enseignement-apprentissage des langues étrangères, la responsable des langues du Ministère de l’Education affirmait dans un entretien³⁶⁴, en 2012 :

Le Ministère de l’Education **est obligé** de doter les bibliothèques avec des manuels, **d’assurer les écoles avec des cadres didactiques**, de respecter les droits des parents au choix des langues à faire apprendre à leurs enfants. Les parents choisissent, car la loi leur permet cela. Si les parents choisissent une langue étrangère quelconque et **s’il y a des professeurs de cette langue dans l’école en question**, le Ministère, à son tour, **permet** son enseignement, conformément aux sollicitations des parents. [...].

De ce discours, il ressort que d’un côté, le Ministère a l’*obligation de doter* les écoles d’enseignants de langues, LVE 1 et LVE 2. De l’autre côté, si les parents sollicitent une l’enseignement d’une langue vivante, le Ministère *permet* son enseignement dans l’école concernée à condition qu’il existe des professeurs de la langue demandée. Il s’agit ici plutôt de la situation où les parents revendiquent une *autre* langue que celles que l’école propose. Il semble que la responsabilité de satisfaire les doléances des parents appartient plutôt à l’école, le Ministère exprime seulement son accord par rapport à la décision de celle-ci, *a posteriori*.

Deux autres interlocuteurs du Ministère nous ont offert d’autres éléments de réponse à ce sujet, lors d’un entretien en 2013. L’un d’entre eux a affirmé (interlocuteur A³⁶⁵) :

Ce cercle vicieux peut être interrompu par les politiques très claires³⁶⁶ que le Ministère élabore en fonction des stratégies de développement de l’enseignement. Par exemple, nous parlons aujourd’hui de la nécessité de connaître au moins deux langues étrangères, dont l’anglais. [...] Il s’agit donc de mettre en place des actions qui relèvent d’une politique éducative déclarée : changements au niveau de la formation des enseignants, car il y a des difficultés pour certaines disciplines liées au nombre insuffisant d’enseignants ; révision des contenus, formation continue des professeurs. (Notre traduction)

De ce discours, on retient l’idée qu’une politique éducative « très claire » et « déclarée » du Ministère de l’Education peut assurer les conditions nécessaires pour satisfaire aux demandes de la langue à étudier. Au Ministère reviendrait, donc, le rôle

³⁶³ Aucun document retraçant un autre cas similaire à celui des parents de Bravicea n’a pas été trouvé lors de notre recherche documentaire dans l’Archive du Ministère de l’Education de 2010.

³⁶⁴ Entretien du 26 avril 2012 avec M^{me} E. Brinza (notre traduction).

³⁶⁵ Nous rappelons que les interlocuteurs ont souhaité rester anonymes.

³⁶⁶ C’est notre soulignement.

d'élaborer cette politique éducative. A cela, un autre interlocuteur a ajouté (interlocuteur B) :

Il ne s'agit pas d'un cercle vicieux, il est question d'un droit et dans certaines localités, par exemple, dans les villes ou les chefs-lieux des districts, où il y a des professeurs de 2-3 langues comme l'espagnol, l'allemand, le français ou l'anglais, il existe des établissements scolaires où la moitié d'une classe étudie le français, par exemple, et l'autre moitié l'allemand. Il y a des situations de ce genre [en Moldavie].

Et dans d'autres pays, il y a la même chose. En Roumanie, dans le milieu rural, où il y a un ou deux professeurs d'anglais, par exemple, si les parents sollicitent le français et qu'il y a un nombre suffisant d'élèves pour former un groupe, alors l'école chercherait des possibilités de recruter un professeur de la langue sollicitée. Mais, techniquement, même dans les pays développés, cela n'est pas possible. Donc, il ne s'agit pas d'un cercle vicieux spécifique pour la Moldavie, mais il s'agit de problèmes de logistique/techniques qui ne peuvent se résoudre même dans les pays développés qui ont des ressources. [...]

Par ailleurs, il faut noter que nous offrons à tous les élèves les mêmes possibilités, un minimum que l'Etat peut assurer, et, ensuite, si les parents d'élèves ont d'autres souhaits, ils ont le droit de payer des cours supplémentaires pour leurs enfants, des cours qui peuvent se mettre en place même au sein de l'école. (Notre traduction)

Ce discours met en avant l'idée que le choix d'une langue est un droit qui peut être exercé dans certains établissements plus que dans d'autres, d'où il ressort qu'il y a une situation inégalitaire concernant les possibilités des écoles à l'égard de l'enseignement des langues vivantes étrangères, surtout celles des villes et des villages.

Le rôle de créer les conditions nécessaires pour l'étude d'une langue étrangère sollicitée par les parents reviendrait à l'école qui chercherait des possibilités de recruter un professeur à condition qu'il y ait un nombre suffisant d'élèves pour former un groupe. En même temps, l'école ne peut pas répondre à toutes les demandes, elles doivent atteindre un certain nombre et concerner un certain nombre d'élèves³⁶⁷ pour qu'ensuite l'école cherche des solutions en leur faveur. C'est une situation similaire, selon notre interlocuteur, à celle des écoles (du milieu rural) du pays voisin, la Roumanie³⁶⁸, et même à celle des pays développés dans la mesure où ce ne sont pas uniquement les ressources matérielles qui jouent un rôle, mais que « techniquement » il n'est pas possible de satisfaire à toutes les demandes à l'égard des LVE dans l'enseignement. En évoquant l'exemple des autres pays, notre interlocuteur souligne l'idée que cette situation ne relève pas d'une particularité en soi de la Moldavie.

A la fin de sa réponse, l'interlocuteur B fait une autre précision, notamment à l'égard du Ministère de l'Education qui offre des « possibilités égales à tous les élèves », selon un niveau minimal que l'Etat peut assurer, en l'occurrence des professeurs qui enseignent les LVE 1 et 2 (selon les plans d'enseignement). Ensuite, si les parents d'élèves ont d'autres

³⁶⁷ 15 élèves, selon les précisions ultérieures.

³⁶⁸ L'exemple de la Roumanie est souvent évoqué dans le discours des représentants du Ministère moldave de l'Education.

souhaits, ils ont la possibilité de payer des cours supplémentaires pour leurs enfants, des cours qui peuvent se mettre en place même au sein de l'école.

Dans ce sens, ce sont les parents qui sont chargés de satisfaire eux-mêmes leurs demandes, en payant des cours de langues, en se substituant à l'école.³⁶⁹

Déjà en 2006, la directrice qui est aussi professeur de français à l'école de Bobeica témoignait au sujet de cours privés³⁷⁰ :

Les élèves qui veulent apprendre l'anglais sont obligés de suivre des cours privés et payants. Cette répartition de l'enseignement à Bobeica s'explique par le manque de moyens humains : les professeurs de français sont plus nombreux en République de Moldova que les professeurs d'anglais.

Aux questions sur l'existence des démarches à l'égard de l'enseignement des langues vivantes étrangères auprès du Ministère de la part des parents et dans l'affirmative, sur les langues concernées par leurs demandes et la suite que le Ministère leur a accordée, nous avons reçu la réponse suivante de la part de nos deux interlocuteurs, lors du même entretien de 2013 :

Des sollicitations, je ne me souviens pas qu'il en ait existé beaucoup, mais il y en a eu quelques-unes, liées à l'anglais, que nous n'avons malheureusement pas pu soutenir vu les conditions locales. Je me souviens d'un cas où les parents ont sollicité l'enseignement de l'anglais dans une école où l'on enseignait le français. Comme il n'y avait pas de professeur d'anglais, nous n'avons pas pu les aider... (Interlocuteur A)

Et alors nous pouvons aider les parents en leur disant qu'ils devraient intervenir, faire une étude du marché, voir qui sont les anciens élèves de l'école concernée partis faire des études de professeur de langues et prendre soin de les faire revenir pour enseigner dans leur ancienne école. (Interlocuteur B)

Selon les dires de l'interlocuteur A, le Ministère de l'Education n'a pas pu soutenir et aider les parents qui sollicitaient l'enseignement d'une langue, en l'occurrence l'anglais, car l'école n'avait pas de professeur de cette langue. Implicitement, il revient à l'école de trouver une solution. L'interlocuteur B va plus loin en affirmant qu'il a suggéré aux parents-mêmes d'intervenir dans l'éventuel recrutement des professeurs de LVE, anciens élèves de l'école.

Vu tous les éléments exposés précédemment, la responsabilité de créer des conditions pour l'enseignement d'une autre LVE que celle qui est proposée par l'école (en tant que LVE 1 ou LVE 2) sollicitée par les parents **revient à plusieurs parties** :

1. à l'école (sa direction), citée plusieurs fois ;
2. au Ministère de l'Education, par sa « politique éducative » ;

³⁶⁹ On assiste donc à une ouverture de l'école publique à des cours privés pour les élèves dont les parents peuvent se permettre de rétribuer les maitres.

³⁷⁰ Source : *Le français au-delà de l'école*, par Marion Urban, article publié le 11/12/2006, Radio France Internationale, www.rfi.fr/lffr/articles/090/article_1726.asp?pc=1 (consulté le 23/03/2011).

3. aux parents eux-mêmes (qui doivent réunir le nombre suffisant de demandes pour que l'école prenne des mesures, payer des cours supplémentaires de langue étrangère ou même participer indirectement au recrutement des professeurs de langues).

Si cette mission de **changement** revient à la direction de l'école, elle peut choisir, comme nous l'avons vu *supra*, de ne pas faire de changements, en gardant la « tradition » installée avant 1991 où le français dominait. Situation qui caractérise aujourd'hui plutôt le milieu rural³⁷¹ (cf. l'entretien avec un directeur d'école en 2012).

Quant aux **parents**, le cas de l'école du village Bravicea en 1994 reposait sur une façon de faire et une logique de démocratie (s'exprimer, revendiquer, continuer jusqu'à l'obtention du gain de cause) qui n'étaient pas très courantes, au moins à l'époque, dans un Etat avec un récent passé soviétique.

Aujourd'hui, les parents peuvent **solliciter** à la direction de l'école une autre langue étrangère, mais aussi **participer** à la prise de décision au sein de l'école³⁷².

Dans un **avenir proche** l'implication des parents d'élèves pourra être davantage renforcée. Il s'agit notamment de la *Stratégie de Décentralisation dans le Secteur de l'Education*³⁷³ qui résulte d'une nécessité de démocratiser la gestion de l'enseignement et de renforcer l'autonomie des institutions, qui prévoit la mise en place de la **décentralisation**³⁷⁴ dans la période janvier 2014-décembre 2015. Cela se décline en plusieurs objectifs à l'égard de l'implication des parents d'élèves dans la vie de l'école, nous en citons quelques-uns :

- impliquer les parents et la **communauté locale** dans l'activité de l'école ;
- renforcer les capacités des écoles à répondre aux **nécessités des parents** ;
- renforcer le **dialogue public** ;
- introduire un mécanisme de **transparence** concernant les décisions ;
- constituer le comité de l'école (professeurs, **parents**, autorités publiques locales).

Les parents d'élèves pourraient donc davantage exprimer leurs demandes et contribuer à la prise de décision au sein de l'école. Pourtant, cela risque de rester théorique, si les moyens en enseignants ou financiers ou en matériel ne sont pas assurés (cf. les Etats occidentaux).

³⁷¹ En milieu rural les possibilités de choix peuvent être réduites en l'absence de professeurs de langue étrangère qui vont plutôt enseigner en ville.

³⁷² Selon l'article 46, c, la Loi de l'enseignement, 1995 : Le conseil d'administration d'une institution d'enseignement est formé du directeur, directeur-adjoint, chef-comptable, professeurs élus, **représentants des parents d'élèves**, des autorités publiques locales, des élèves (pour les lycées et les écoles professionnelles).

³⁷³ En roumain, *Strategia de Descentralizare în Sectorul Educației*. Cette Stratégie se base sur la Stratégie Nationale de Décentralisation du 5 avril 2012 et sur la Loi n° 435-XVI du 28 décembre 2006.

³⁷⁴ La décentralisation – un transfert de compétences et de ressources financières nécessaires de l'autorité centrale à l'autorité locale.

Un autre élément prévu par la *stratégie de décentralisation dans l'éducation* qui retient notre attention concerne le **contenu d'enseignement** (*curriculum*) qui contiendra trois parties³⁷⁵ : la composante **nationale**, établie par le Ministère de l'Éducation, obligatoire pour toutes les écoles et tous les élèves ; la composante **régionale** (les matières optionnelles) établie par l'autorité régionale de l'enseignement et obligatoire pour toutes les écoles et tous les élèves de la région qui ont choisi ces matières ; la composante **de l'école** (les matières optionnelles et les heures supplémentaires) établie par l'école pour soutenir les élèves avec des besoins spéciaux, ainsi que les élèves qui excellent dans différents domaines.

Sous l'incidence de la **composante régionale du contenu d'enseignement** et surtout de la **composante de l'école** peuvent se trouver les langues étrangères sollicitées par les parents ou les élèves. Ceci toujours probablement à condition d'avoir les enseignants nécessaires et un budget prévu pour cela. L'école aura davantage de poids dans la gestion de ses ressources locales et elle devra également « répondre aux nécessités des parents » (cf. *supra*). Dans quelle mesure cela aura une incidence sur la situation du français dans les écoles ?

Rappelons que le peu de sollicitations arrivées jusqu'au Ministère concernait l'anglais, plus précisément son introduction dans les écoles où le français était enseigné (probablement comme LVE 1). Dans la mesure où ces demandes [de l'anglais] seraient **représentatives** pour la majorité des parents, le temps nécessaire pour que la **décentralisation** se mette en place, pour que les parents obtiennent plus de **poids dans la prise de décision** et pour que les **ressources** soient prévues pour le recrutement des professeurs d'anglais ou une autre langue étrangère sollicitée, **le français se maintiendra** encore comme LVE 1. Ceci dans les écoles où une « tradition » de l'enseigner existe³⁷⁶, avant de glisser vers le statut de LVE 2³⁷⁷.

³⁷⁵ Source : le texte du projet de la Stratégie, page 53, document disponible en ligne le 14/01/2014 - ro_652_Proiectul-Strategiei-de-descentralizare-in-sectorul-educatiei.docx, 65 pages (notre traduction).

³⁷⁶ En référence au discours du directeur de l'école, cf. *supra*.

³⁷⁷ Un statut moins « important » que celui de LVE 1, car il y a moins d'années pour son étude, moins d'heures de cours, moins d'élèves qui l'étudient, moins de motivation pour son étude en lien, entre autre, à son absence à l'examen de baccalauréat, etc.

2. Choix en matière de langues étrangères

2.1. Enquête sur la langue française

2.1.1. La démarche d'une enquête de terrain

Comprendre et décrire la situation de la langue française en Moldavie ne se limite pas aux faits historiques, aux données quantitatives ou autres indicateurs d'action institutionnelle. Une autre approche a été nécessaire, notamment celle qui sollicite le regard, les avis (les représentations) des citoyens moldaves et qui permet de lire la situation au travers leur subjectivité :

[...] la subjectivité co-construit la situation dans la mesure où c'est à travers elle que la situation existe pour les locuteurs et que, par un effet de rétroaction, elle agit sur les traits « externes » ou d'autres éléments situationnels. De la même manière, la mise en discours des représentations fait partie de la « réalité » et est prise dans la même logique de co-construction et de rétroaction³⁷⁸. (Huck, 2008 : 37)

Les représentations de la langue française et les pratiques déclarées sont à comprendre comme **constitutives** de la situation du français, en ce qu'elles contribuent à sa construction.

Compte tenu du fait qu'elles sont exprimés/matérialisées dans le *discours* (oral ou écrit), pour l'obtenir, nous recourons à une *enquête de terrain*.

Dans l'approche sociolinguistique, d'après Bulot, le *discours* est considéré comme « l'un des éléments du réel » et en tant que « faits langagiers issus d'une **interaction** entre un enquêteur et un enquêté, mais aussi la mise en mots – que l'on doit considérer comme l'appropriation masquée, assumée, rejetée – du réel par un locuteur » (Bulot et Blanchet, 2013 : 39). Une enquête *de terrain* ou *sociolinguistique* (en tant que discipline de terrain) permet cette **interaction** avec les enquêtés, dans notre cas avec les citoyens moldaves qui ont accepté d'y participer. Le terme de « terrain » ne renvoie pas uniquement à « une aire territoriale, un espace géographique ou un lieu où se produisent des phénomènes humains et sociaux » (Blanchet, 2012 : 31), mais « avant tout » à « un ensemble d'**interactions** (de relations, d'échanges, d'expérience) entre un chercheur et d'autres personnes [...] situées dans le temps, dans l'espace, dans des sociétés, des cultures, etc. [...] (*idem*).

L'objet de notre recherche étant la langue française en Moldavie, l'espace géographique ciblé par l'enquête envisagée relève du territoire de la République de Moldavie principalement. Le « terrain » dans notre cas concerne les citoyens moldaves avec

³⁷⁸ *Rétroaction* (son équivalent en anglais est *feedback*) renvoie au principe systémique de l'action-rétroaction ; elle consiste dans l'action en retour d'un effet sur sa propre cause.

lesquels nous avons choisi d'interagir, d'échanger³⁷⁹, même en dehors des frontières de leur pays d'origine. Une condition implicite de participation à notre enquête était le fait d'avoir effectué une partie de sa scolarité en Moldavie, car l'enseignement-apprentissage du français dans ce pays constitue une des thématiques principales de notre questionnement.

Recueillir la parole (orale ou écrite) des Moldaves sur la langue française nous a semblé important et nécessaire, entre autres, pour une mise en contraste ultérieure du discours d'acteurs-usagers avec le discours institutionnel à son égard. Lorsque les statistiques officielles montraient le français en tête du classement des langues étrangères dans l'enseignement secondaire moldave, nous souhaitions aborder la problématique du **choix** effectué par les élèves ou par leurs parents et recenser les raisons de ce choix lorsqu'il était ou aurait été possible. A ce sujet, il était également important de connaître l'avis de Moldaves sur cette langue, compte tenu du fait que « les représentations [...] orientent les choix, pèsent sur les pratiques et influencent les apprentissages »³⁸⁰ (Castellotti, Moore, 2002 : 22).

D'autres éléments d'interrogation portaient sur **l'usage** et **l'utilité** du français déclarés et perçus par les Moldaves et les situations ou domaines dont ils relevaient, éventuellement selon les générations (la variable « âge » étant, donc, une donnée importante).

Dans le cadre de l'enquête, les principales thématiques choisies (l'avis sur le français, le choix de l'apprendre, l'utilité, l'apprentissage du français) devaient nous permettre d'obtenir des éléments qui alimenteraient notre réflexion sur le statut du français et sa place en Moldavie.

2.1.2. Eléments de méthode

Afin de nourrir notre réflexion, nous avons élaboré deux modèles de questionnaire : 1) un questionnaire appelé « tout public » qui s'adresse à tout Moldave/citoyen de la République de Moldavie ayant appris ou non la langue française, d'une part, et 2) un questionnaire destiné au public³⁸¹ de l'Alliance française de Moldavie et de son réseau, d'autre part.

Le questionnaire « tout public », comme son intitulé l'indique, a été ouvert à tout citoyen moldave, puisqu'il était intéressant pour nous de connaître les représentations du français de ceux qui l'ont appris et de ceux qui ne l'ont pas appris, ce dernier élément étant en lien avec une approche esthétique ou une image véhiculée du français dans la société.

³⁷⁹ Un ou des terrains qui ne sont pas des « lieux objectifs et extérieurs au chercheurs » (De Robillard, 2012 : 33).

³⁸⁰ Castellotti Véronique, Moore Danièle (2002) : *Représentations sociales des langues et enseignements. Strasbourg*. Division des politiques linguistiques, Conseil de l'Europe, www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/CastellottiMooreFR.pdf, p. 22 (dernière consultation le 10/02/2014).

³⁸¹ Abonnés, inscrits aux cours de français, utilisateurs des ressources mises à disposition, participants à ses activités, etc.

Au début du questionnaire, il y a une partie commune de questions pour les deux catégories de *témoins*³⁸², jusqu'à la question « Parlez-vous français ? » qui les départage en ceux qui déclarent parler français et ceux qui déclarent ne pas parler français. En effet, cette question sollicitait une autoévaluation sur une échelle de 6 possibilités (proposée en lien avec les 6 niveaux du CECRL) de la maîtrise du français avec un accent sur l'oral, mais n'excluant pas l'écrit. Elle pouvait mener au fait d'avoir des témoins qui, pour différentes raisons,³⁸³ déclarent ne pas parler français, même s'ils l'ont appris à l'école. Le choix de cette question se justifie par l'objectif d'obtenir un discours d'appréciation générale du niveau d'appropriation/acquisition du français par les enquêtés. Comme nous l'avons vu par la suite dans le corpus constitué, cette interrogation a déterminé certains informateurs de rejeter leur minimum de connaissances/compétences en français et de répondre par une négation, malgré le fait qu'ils l'ont appris à l'école. Ensuite, en fonction de la réponse choisie (*oui* ou *non*), chaque catégorie d'enquêtés continuait à répondre à des questions différentes (cf. figure 16).

La partie du questionnaire « tout public » spécifique aux personnes qui ont déclaré avoir appris le français est commune à celle du questionnaire pour le public de l'AF de Moldavie et porte principalement sur la langue française – l'avis/image, l'utilité et l'usage du français, le choix et la motivation de l'apprendre, les ressources/moyens utilisés pour l'apprentissage du français, etc. (cf. annexes 10, 11 A, B).

Les questions ont été rédigées en roumain et en français. Les informateurs avaient le choix entre le roumain, le français et le russe³⁸⁴ pour répondre au questionnaire.

La diffusion des questionnaires et les résultats obtenus

La première étape de l'enquête a été réalisée en Moldavie en août 2009, notamment par des entretiens semi-dirigés (appuyés sur des questions ouvertes du questionnaire « tout public ») avec des **témoins** de différents profils (âge, occupation, région, etc.). Ensuite, la diffusion des deux questionnaires de l'enquête s'est faite par courrier électronique, à plusieurs reprises, avec des relances, car le taux de réponse a été faible, malgré le nombre élevé de témoins potentiels, destinataires de nos messages. Cela nous a amenée à faire des

³⁸² Entre *informateur*, *enquêté* et *témoin*, nous privilégions ce dernier qui désigne pour Blanchet (2012 : 45-46) les personnes qui « sont et restent des individualités complètes avec l'ensemble de leurs fonctionnements sociaux » et non seulement des « fournisseur[s] d'informations pour le chercheur », terme « moins connoté » et « largement adopté depuis les années 2000 ». Pourtant, pour des raisons opérationnelles – éviter la répétition du même terme, par exemple - nous utiliserons également les deux autres termes.

³⁸³ Des raisons qui peuvent être liées à la perception d'une *norme* ou d'un *minimum* à connaître pour pouvoir dire qu'on « parle » une langue. Cette question touche de loin au domaine de la psycholinguistique et particulièrement à la notion de « sécurité linguistique ». Cf. à ce sujet, « (In)sécurité linguistique », www.sociolinguistique.fr/cours-4-4.html dans Bulot Thierry, Blanchet Philippe (2011) : *Dynamiques de la langue française au 21^{ème} siècle : une introduction à la sociolinguistique*, www.sociolinguistique.fr (dernière consultation le 07/11/2013).

³⁸⁴ Nous avons donné la possibilité aux russophones, citoyens moldaves, qui se sentaient plus à l'aise de s'exprimer en russe de répondre en cette langue.

modifications de forme au questionnaire pour l'Alliance française de Moldavie afin de le raccourcir (tout en gardant les points essentiels) et de le renvoyer ensuite au public de l'Alliance française de Moldavie.

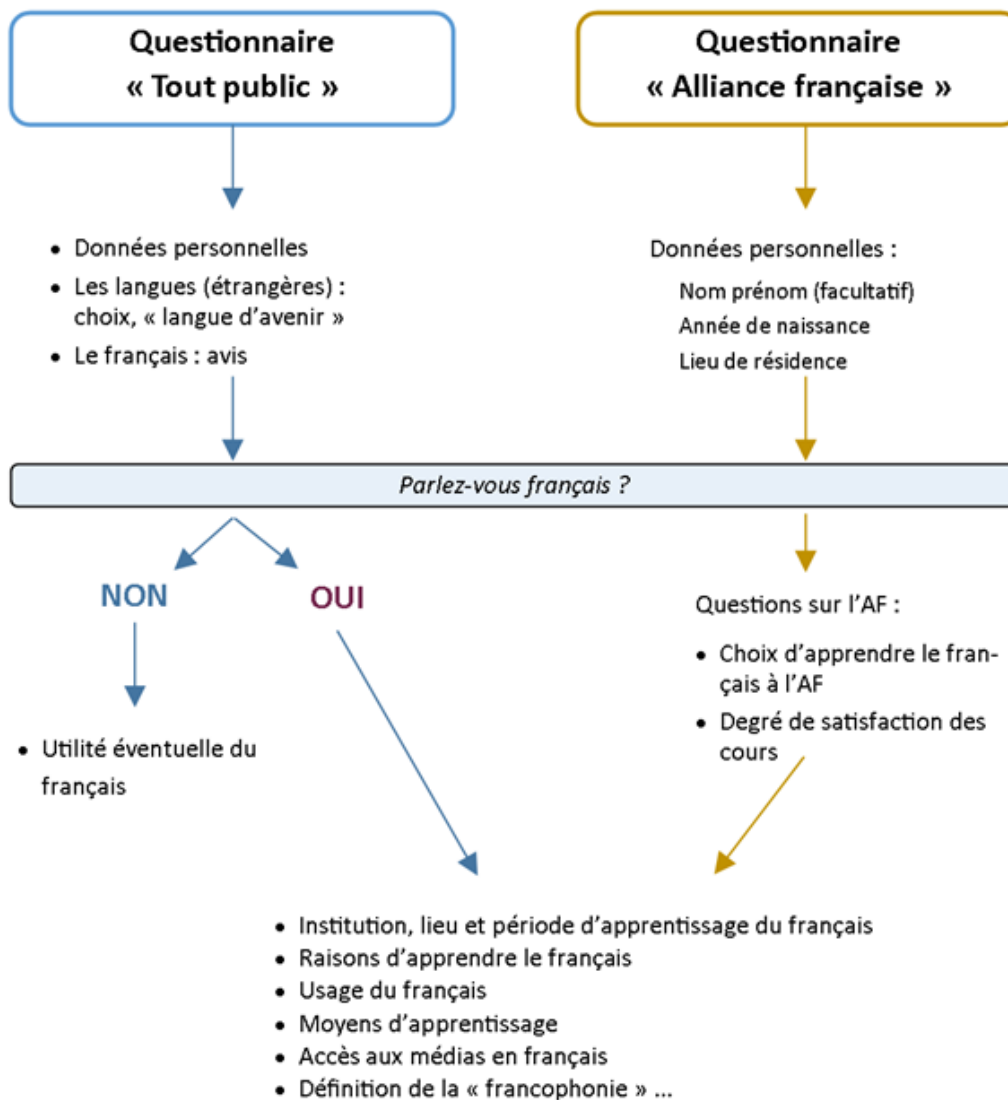


Figure 16 - Schéma des questionnaires

Au total, 72 questionnaires (écrits) ont été retournés : 32 « tout public » et 40 venant du public de l'Alliance française de Moldavie (ville de Chisinau) et de ses antennes et/ou centres de ressources en français, situés dans les villes de Cahul, Nisporeni et Tiraspol (la majorité de témoins apprennent le français à l'école également). Sur la base du questionnaire « tout public », 15 entretiens semi-dirigés en tout ont été réalisés dans la période août-octobre 2009, c'est-à-dire 47 informateurs pour ce type de questionnaire administré par écrit ou faisant office de fil directeur pour un entretien semi-dirigé.

Le profil des informateurs

Les **87 participants**³⁸⁵ à l'enquête ont de 13 à 65 ans (nés entre 1944 et 1996), habitent différentes régions de Moldavie et couvrent une palette large de fonctions et d'activités. Leur discours contient des données factuelles sur le français couvrant une période comprise entre 1960–2010, en lien avec une quarantaine d'établissements scolaires moldaves et environ une trentaine de localités (cf. annexe 12). Ont participé également à l'enquête des citoyens moldaves habitant (au moment de l'enquête) d'autres pays que la Moldavie ; dans ces cas spécifiques, nous avons retenu de leurs réponses les éléments qui concernent surtout la situation du français dans le contexte moldave.

Les 47 témoins qui ont répondu au questionnaire « tout public » sont tous *bilingues* (roumain-russe ou russe-roumain), **trilingues** en grande partie (maîtrise d'une ou deux langues étrangères et, pour certains, en plus de leur langue, celle des minorités nationales de Moldavie), et **plurilingues**, pour une partie d'entre eux. Ces informations sur le profil linguistique des témoins et de leur entourage, nous les avons obtenues à travers les réponses aux questions sur les langues parlées, apprises par l'informateur, ainsi que sur les langues étrangères apprises, parlées, connues par leur entourage (amis, famille, travail, etc.). Voici un exemple de profil linguistique (l'enfant d'une informatrice), qui n'est de loin pas unique en Moldavie :

Tous, on parle russe et roumain. Les parents ont appris le français, les frères – l'anglais, mon fils parle le russe, le roumain, l'anglais, le français et le turc. (TP-41-1975)

Le corpus constitué

Nous avons pu constituer un **corpus** qui permet de mener une réflexion sur la situation d'ensemble de la langue française en Moldavie. Quelques points forts à mentionner ici sont d'abord le fait que chaque locuteur est porteur de représentations sociales partagées (cf. chapitre 3, p. 3), c'est-à-dire de représentations dont le noyau est partagé par une certaine partie, voire une grande partie de la société. Dans ce sens, elles sont représentatives, d'un point de vue qualitatif, quelle que soit la proportion chiffrée.

Le corpus est constitué des discours individuels des personnes qui représentent des institutions. Dans ce sens, il s'agit de productions discursives sur des parcours privés croisées avec celles de l'institution dont ils font partie (francophonie institutionnelle, universités

³⁸⁵ **L'anonymat des témoins** est assuré par la codification suivante : TP se réfère au questionnaire « tout public », AF – le public de l'Alliance française ; ensuite vient le numéro d'ordre (de 1 à 47 pour les 47 questionnaires TP et de 1 à 40 – pour ceux de l'AF) ; et l'année de naissance – l'âge étant une **variable** pertinente dans la discrimination des représentations sur l'axe diachronique.

Dans la mesure où l'anonymisation des enquêtes ne suffit pas à la non-identification totale des répondants, le principe de précaution concernant les données personnelles a été appliqué, "données personnelles" étant compris au sens de l'article 2 de la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, modifiée, de sorte que l'intégralité des enquêtes n'est pas mise à la disposition du grand public.

moldaves). De même, les témoins de différents âges se réfèrent à la période 1960-2010 nous permettant de renouer avec la dimension plus diachronique de notre travail.

2.2. Discours sur le choix du français

La question du *choix* du français est importante pour l'explication de la situation du français en Moldavie, à différents époques, et la compréhension des raisons de son maintien dans l'enseignement. Notre enquête sur la langue française amène souvent l'informateur à parler du *choix* d'une langue étrangère, particulièrement du français. Le questionnaire TP³⁸⁶ s'y réfère directement à travers quelques-unes de ses questions :

- *Avez-vous eu le choix d'apprendre une langue étrangère (à l'école ou ailleurs) ?*
- *Si oui, quelle langue étrangère avez-vous choisie ? Pourquoi ?*
- *Si vous aviez eu le choix d'une langue étrangère à l'école ou ailleurs, laquelle auriez-vous choisi en premier, en second lieu ?*
- *Pourquoi avez-vous choisi/appris le français ?*

Mis à part ces questions directes, les témoins ont été amenés à aborder la question du choix en répondant à d'autres questions, dont celle qui concerne la motivation ou la raison d'apprendre le français. Nous avons également pris en compte ces réponses.

Par ces interrogations, nous souhaitons d'abord savoir si les enquêtés avaient eu la **possibilité** de choisir une langue étrangère et dans l'affirmative, quel avait été leur choix. Ensuite, nous avons posé la question sur un choix souhaité afin de recenser les deux langues visées par leur choix et la hiérarchie établie par les témoins. Cette dernière question était en lien avec la présence de la LVE 1 et LVE 2 dans l'enseignement moldave. Nous l'avons posée dans le but de savoir quelle serait la place du français lorsque le choix était possible pour les acteurs usagers.

Nous évoquerons les différents cas de figure et présenterons des extraits de discours des témoins d'après les tendances qui se dégagent suite au travail de traitement des *observables*³⁸⁷ contenus dans le corpus de l'enquête (ex. : la récurrence d'éléments mentionnés par les informateurs).

³⁸⁶ Le questionnaire AF contient une seule question qui interroge sur le choix d'apprendre le français à l'Alliance française de Moldavie : *Pourquoi avez-vous choisi d'apprendre le français à l'Alliance française / à l'antenne de l'Alliance française ?*

³⁸⁷ D'après Blanchet, « [...] il est préférable de parler d'*assemblage des observables* plutôt que de "recueil de données" », car il s'agit « des phénomènes ordinaires, plus ou moins spontanés, activés dans la vie sociale, mais en l'occurrence, plus ou moins suscités par le chercheur qui les rassemble de façon consciente et volontaire, avec un objectif précis, pour leur donner le statut d'informations à observer. » (2012 : 57).

2.2.1. (In)existence du choix linguistique

A la question sur la *possibilité du choix de la langue étrangère à apprendre* (à l'école ou dans une autre institution d'enseignement), nous avons obtenu différentes réponses. Des tendances de choix peuvent être observées en fonction de l'époque ou d'autres conditions.

Nous présenterons des extraits regroupés autour des thèmes et les confronterons lorsque cela s'y prête à des données et des discours institutionnels, ceci afin de saisir la complexité de la situation du français.

Absence de choix

- le français est la seule langue étrangère enseignée à l'école : les témoins évoquent essentiellement la période comprise entre 1957 et 1987

A l'école, on n'avait que le français. (TP-26-1947)

Il n'y avait pas de choix. Pendant mes années de scolarité de 1974 à 1984, j'ai appris le français, une matière obligatoire, à partir de la V^e jusqu'en X^e. (TP-29-1967)

Je ne l'ai pas choisi. C'était obligatoire à l'école. (TP-39-1977)

- le français comme première langue étrangère obligatoire (LVE 1), autour de 1991

Je n'ai pas eu le choix. Le français – obligatoire, l'anglais – deuxième langue étrangère, au lycée. (TP-36-1981)

- l'anglais comme seule langue étrangère enseignée, selon le témoignage d'une informatrice originaire de la région de Comrat, aujourd'hui le chef-lieu de l'UTAG

A l'école où j'ai fait mes études la seule langue étrangère enseignée était l'anglais, mais j'en étais contente, car j'aimais bien cette langue. (TP-41-1975)

Par ailleurs, la question du choix ne se posait pas nécessairement :

A l'école, je ne me posais pas la question – tout le monde apprenait le français, au moins c'est l'impression qu'on s'est faite. A l'université, j'ai choisi l'anglais pour les meilleures perspectives d'études, de voyage, d'emploi, etc., pour le futur. (TP-46-1976)

Comme il ressort de ces exemples, il n'y avait pas le choix d'une langue vivante avant 1991, sauf dans la capitale ou éventuellement dans d'autres villes moldaves. Le français était en grande partie la seule LVE enseignée dans les écoles. A cette époque, il y avait une sorte d'évidence, on ne se posait même pas la question d'un éventuel choix de langue : « tout le monde apprenait le français », selon les dires du dernier témoin cité.

Comme l'indique une autre informatrice, l'anglais était également la seule LVE enseignée³⁸⁸ dans les écoles à prépondérance avec un enseignement en russe, comme c'était le cas de l'école de Comrat.

Autour de 1991, l'anglais a été introduit comme LVE 2 au lycée, comme l'indique le témoin né en 1981, originaire de la ville de Cahul. Déjà à cette époque-là, comme le montre le dernier exemple, on associait l'anglais à de meilleures opportunités d'études, de voyage, et d'emploi pour le futur.

Ces extraits de discours semblent être représentatifs et correspondre aux résultats issus des documents d'archives, ainsi qu'aux statistiques pour l'enseignement des langues avant 1991 que nous avons trouvées ou établies.

De ces éléments donnés par les informateurs se dégage une idée générale : une des raisons de la présence et du maintien du français dans les écoles moldaves avant et peu après 1991 serait **l'absence de la possibilité de choix** d'une autre langue étrangère que celle qui était imposée dans l'enseignement.

Il existe néanmoins un choix effectué par les parents d'élèves (1980-1987) et non par l'élève.

Choix parental

Le choix a été fait par mes parents à l'école. A l'Université, le français m'a été imposé comme une suite de l'étude de cette langue à l'école. En fait, j'aurais voulu étudier l'anglais pour apprendre ainsi une autre langue. (TP-47-1970)

D'abord c'étaient mes parents qui m'ont inscrite à un lycée³⁸⁹ roumain-français. J'ai continué à l'apprendre parce que j'ai commencé à adorer cette langue. (TP-16-1977)

Ces deux informateurs sont originaires de Chisinau, donc il s'agit des parents d'élèves qui pouvaient effectuer un choix de langue, mais ceci dans les écoles de la capitale moldave. Ces témoins relatent également le fait que l'absence de choix à l'école pouvait se poursuivre à l'université qui imposait aux étudiants d'étudier la même langue vivante qu'à l'école.

Pour le second exemple, en dépit du fait que le français n'était pas son choix à l'école, mais celui de ses parents, l'informatrice a continué son étude pour des raisons personnelles – le fait d'avoir aimé cette langue.

³⁸⁸ Pour environ un tiers d'élèves moldaves, selon les statistiques.

³⁸⁹ Nous rappelons qu'un *lycée* en Moldavie peut être une institution d'enseignement qui contient également les niveaux primaire et collège.

Le choix dans les écoles avec enseignement en roumain *versus* les écoles avec enseignement en russe

Comme nous l'avons indiqué *supra*, en Moldavie, dans la majorité d'établissements scolaires, l'enseignement est dispensé en roumain, mais il existe des écoles où l'enseignement est dispensé en russe et dans les langues des autres minorités nationales comme l'ukrainien, le bulgare, le gagaouze, etc. Selon le discours de certains témoins, il y avait une certaine corrélation entre la langue de l'enseignement et la langue étrangère qui était enseignée à l'école :

C'était la langue que j'ai apprise depuis toute petite et à l'époque seulement les groupes roumains avaient le droit d'apprendre le français et les groupes russes apprenaient l'anglais, c'était une loi à l'école. (TP-40-1981)

En réalité je n'ai pas choisi. L'apprentissage du français était obligatoire dans les écoles d'enseignement en roumain (tandis que dans les écoles d'enseignement en russe, ils apprenaient l'anglais depuis la 4^{ème} [9 ans]). Au niveau du gymnase – 13-14 ans/ 8e-9e classes – une deuxième langue étrangère se rajoute : l'anglais pour les écoles roumanophones et l'allemand dans certaines écoles russophones. (C'est à ce niveau que le choix de langues étrangères était plus varié, certaines écoles proposant l'espagnol, l'italien ou l'allemand en plus du français ou l'anglais). Enfin, j'ai commencé l'apprentissage de l'anglais au lycée (à l'âge de 15 ans), après avoir changé d'école. (TP-45-1978)

A l'école du village [...], en 1963, j'ai commencé à étudier la langue française dès la V^e jusqu'en VIII^e, [correspondant au niveau collège, d'une durée de 4 ans à l'époque]. [...] Je me suis fait la conclusion suivante : dans les écoles russes en Moldavie on enseignait l'anglais et le français, mais dans les écoles moldaves – on enseignait le français pour son appartenance à la famille des langues romanes comme le roumain. (TP-38-1952)

Les témoignages des informateurs vont dans le même sens que les données statistiques ultérieures, pour l'année 2004-2005 (cf. annexe 23) : le français était prévu comme matière obligatoire dans le programme des écoles où l'enseignement était fait en roumain et, en conséquence, les informateurs n'ont pas vraiment eu le choix de la langue étrangère à apprendre une fois qu'ils étaient inscrits dans ces écoles-là.

Le choix dans les écoles du milieu urbain *versus* celles du milieu rural

Une autre langue que le français n'était pas étudiée dans les écoles moldaves situées dans les périphéries dans les années 1980. (TP-42-1973)

[...] A la campagne, c'est le français qu'on étudie d'habitude. En ville – l'anglais et le français. L'allemand – moins, d'après ce que je sais. (TP-32-1978)

Les informateurs qui ont étudié le français dans les écoles situées dans le milieu rural ont affirmé ne pas avoir eu le choix d'apprendre une langue autre que le français, tandis que les informateurs du milieu urbain affirment avoir étudié l'anglais comme première ou deuxième langue ou avoir eu la possibilité de choisir l'école avec l'étude approfondie d'une des langues comme l'anglais, l'italien, l'allemand ou l'espagnol.

C'est surtout dans les villes que les parents peuvent exercer leur droit de choisir la langue de l'enseignement et la langue étrangère à apprendre, stipulés dans la législation. Un certain conformisme domine dans le milieu rural où l'offre des langues est beaucoup plus restreinte et se réduit souvent au français comme LVE 1.

Dans le milieu rural, la situation est différente selon l'effectif de l'école, d'après les éléments donnés par le directeur d'école interviewé (cf. *supra*) :

[...] A présent, 299 élèves étudient le français comme langue étrangère I dans notre lycée et 65 d'entre eux étudient également l'anglais comme langue étrangère II. Dans les villages voisins le français est également étudié ; dans un grand lycée d'un des villages voisins on étudie le français et l'anglais ; dans les établissements scolaires du chef-lieu de la région on étudie aussi le français et l'anglais. (Entretien du 31 octobre 2011)

Une des raisons du maintien du français dans les campagnes, surtout dans les écoles avec un effectif d'élèves réduit, serait l'absence de possibilités de choisir une autre langue étrangère que le français, déterminée principalement par le manque de ressources matérielles et humaines (enseignants d'anglais ou d'autres langues étrangères). Comme cela a été déjà indiqué, dans la section de français de l'Université de Balti, on formait conformément au plan d'admission en 1977 trois fois plus d'étudiants en français, futurs enseignants de français, qu'en anglais ou en allemand. L'enseignement du français repose ainsi sur un **effet mécanique**, une sorte de continuité :

A l'école du village, en 1963, j'ai commencé à étudier la langue française dès la 5^e jusqu'en 8^e [niveau « collègue », pendant 4 ans]. Aujourd'hui, de même, on y apprend le français. Nous les disciples, nous sommes devenus des professeurs de français et, à notre tour, nous l'avons enseigné. [...] Alors, à l'Université [de Balti, de 1969 à 1973], à la Faculté des langues étrangères, j'ai choisi le français. Comme deuxième langue de la spécialité « langue française », on étudiait l'anglais, surtout pour le progrès technique. A Balti, on avait la meilleure faculté avec de bons spécialistes en français ; pour l'anglais – ce n'était pas le cas, leur nombre était réduit. (TP-38-1952³⁹⁰)

A l'époque, on formait beaucoup plus de professeurs de français que d'anglais, d'allemand ou d'une autre langue. Par la suite, ils enseignaient cette langue dans les écoles, surtout dans le milieu rural, car 66 % de la population moldave habitait dans ce milieu en 1979, par exemple, un pourcentage légèrement en baisse au dernier recensement de 2004³⁹¹.

³⁹⁰ Notre traduction du roumain.

³⁹¹ Selon les données publiées par le Bureau national de Statistique de la République de Moldavie dans le document « La population au recensement des années 1959, 1970, 1979, 1989 et 2004 », en ligne : www.statistica.md/pageview.php?l=ro&idc=295&id=2234 (dernière consultation le 10/09/2013).

L'Ambassade de France en Moldavie³⁹² note par rapport à la rentrée 2009-2010 que « l'enseignement du français conserve une très large avance dans les campagnes et les petites villes de Moldavie, plus de 63 % des jeunes y apprennent encore le français. »

Lorsque peu après l'année 1991, la volonté du Ministère de l'Education consiste à renforcer l'enseignement de l'anglais dans le secondaire, la mise en place des actions sur le terrain a rencontré des problèmes liés notamment à l'effectif réduit d'enseignants d'anglais, particulièrement à leur absence dans le milieu rural.

La *Note informative* de 1993 précisait au sujet du nombre insuffisant d'enseignants de LVE en Moldavie à l'époque :

Ces dernières années, la situation est devenue plus compliquée ; l'augmentation du nombre d'heures dans les plans d'enseignement, l'embauche des spécialistes des langues modernes par les entreprises et les établissements d'enseignement privé, ont accentué le manque de professeurs dans l'enseignement [public]. Cette année, il y a eu 260 demandes faites par les écoles secondaires, et seulement 140 étudiants jeunes diplômés issus des universités de Chisinau et de Balti ; 109 d'entre eux ont été répartis dans les écoles du pays; dans certaines régions il manque entre 11 et 14 professeurs de langues modernes. Dans d'autres, la langue moderne n'est pas enseignée par manque de professeur.

A Chisinau, la situation est encore plus compliquée; il manque 128 professeurs d'anglais, 44 de français et 6 professeurs d'autres langues comme l'allemand, l'espagnol et l'italien.

Lors de la conférence qu'il a tenue à l'Université de Strasbourg, en 2012, l'ambassadeur moldave a analysé la situation concernant le choix de l'anglais *versus* le français de la manière suivante :

Vous me direz qu'il y a encore des professeurs, des instituteurs qui sont des professeurs de langue française dans les écoles, surtout dans les villages et que c'est un peu forcé, il n'y a pas de choix, donc ils sont un peu forcés d'apprendre le français. Pas nécessairement. A Chisinau, il y a beaucoup de professeurs de langue anglaise, il y a des lycées où l'anglais est présent, et pourtant ils choisissent aussi le français. (cf. annexe 7)

« Choisir aussi le français », mais dans quelle mesure ?

Une publication de 1999³⁹³ de l'Observatoire régional du français en Europe centrale et orientale (ORECO), auprès de l'Agence Universitaire de la Francophonie précise par rapport à la ville de Chisinau :

En ville, l'anglais est de plus en plus recherché, là où des choix des élèves et des parents peuvent intervenir, et à ce titre les chiffres concernant le district de Chisinau, capitale de la Moldova, sont assez parlants : dans la capitale, c'est bien l'anglais qui est étudié par 60 % des

³⁹² Article publié sur l'ancien site de l'Ambassade de France en Moldavie, consulté en février 2010, www.ambafrance.md/spip.php?article1124&var_recherche=le%20fran%C3%A7ais, lien indisponible aujourd'hui.

³⁹³ *Synthèse régionale*, novembre 1999, p. 72, www.odf.auf.org/IMG/pdf/synthese_oreco.pdf (dernière consultation le 12/10/2013).

élèves, alors qu'en province ou au niveau de la moyenne nationale, les chiffres se renversent en faveur du français.

Les statistiques du Ministère de l'Éducation indiquent une augmentation du nombre d'élèves qui étudient l'anglais dans la ville de Chisinau en 2011–2012 : du nombre total d'élèves (76 619), seulement **21,2 %** étudient le **français** et **73,9 %** l'anglais (cf. figure 17).

Le français et l'anglais à Chisinau dans le secondaire, 2011-2012

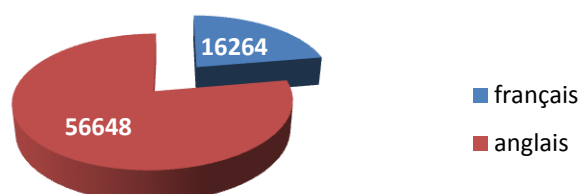


Figure 17 - Le français et l'anglais à Chisinau dans le secondaire, 2011-2012

Les possibilités de choisir une langue vivante sont différentes en ville, dans les villages et une situation tout à fait à part est enregistrée dans la capitale moldave qui concentre environ un quart de la population moldave (et la moitié de la population urbaine moldave). Cette différence concernant le choix et notamment son absence en milieu rural constitue **en partie** la raison pour laquelle l'enseignement du français s'y est maintenu, surtout après 1991.

Les deux catégories de témoignages qui suivent contrarient l'idée du choix uniquement liée à l'anglais.

Choix du français dans l'enseignement supérieur, grâce au professeur de français de l'école

A l'Université, j'ai choisi le français, parce qu'à l'école j'ai eu une enseignante de français extraordinaire qui m'a inspiré cet amour pour la langue et la culture françaises. (TP–22–1988)

Les professeurs moldaves de français (cf. *infra*) ont joué un rôle important dans la transmission d'un attachement pour le français à leurs élèves. Ces élèves ont continué à l'apprendre même lorsque le choix d'une autre langue était possible dans l'enseignement supérieur.

Choix du français déterminé par l'intérêt pour la culture française

Au début, parce que j'aimais tout ce qui était français (livres, cuisine...) de ce que j'entendais ou je lisais. Ensuite, j'ai continué à l'apprendre parce que j'aimais la langue et je voulais devenir traductrice. (TP–27–1980)

La culture française bénéficiait et bénéficie encore d'un certain prestige auprès des Moldaves. L'image de la France est positive et relève de plusieurs stéréotypes qui seront évoqués *infra*. « Aimer tout ce qui est français » peut venir de la perception de cette belle image de la France ce qui a déterminé le témoin ci-dessus de choisir la langue française.

Selon ces exemples, le français pouvait également être étudié par choix, à l'école ou à l'université, choix lié à un attachement au français transmis par les professeurs ou à une admiration pour la France et la culture française.

On observe pourtant que les réponses qui indiquent le manque de choix et l'étude d'une langue imposée à l'école, majoritairement le français, dominent dans le total de 47 questionnaires « tout public ».

2.2.2. En cas de possibilité de choix réel de la langue étrangère

Sachant que les première et deuxième places dans le classement des langues étrangères selon le nombre d'élèves se répartissent en Moldavie entre le français et l'anglais (tant avant qu'après 1991), il est intéressant de voir quelle serait la situation quantitative à l'égard des langues dans un contexte où le choix existerait réellement pour tous les élèves. La question *Si vous aviez eu le choix d'une langue étrangère à l'école ou ailleurs, laquelle auriez-vous choisi en premier, en deuxième/second lieu ?* nous a permis de connaître les préférences des informateurs et leur hiérarchisation des langues. Il faut mentionner que souvent, leurs réponses ne se limitent pas à ces deux niveaux de choix. Les témoins indiquent même une troisième langue qu'ils auraient aimée apprendre et qui ne figure pas nécessairement parmi les cinq langues habituellement enseignées à l'école en Moldavie³⁹⁴.

Classement des préférences des informateurs en matière des langues étrangères

Comme tend à le montrer le classement de la figure 18 *infra*, 20 informateurs ont choisi le français en premier et l'anglais en deuxième lieu ; 14 informateurs opteraient pour l'anglais en premier et le français en deuxième lieu. Les combinaisons « anglais-allemand » et « anglais-italien » constituent chacune une option mentionnée par trois témoins. D'autres cas de figure³⁹⁵ sont également représentés dans un ordre décroissant selon le nombre de personnes. Lorsqu'il s'agit de l'anglais comme premier choix, l'allemand, l'italien, l'espagnol et le russe figurent loin derrière le français en tant que deuxième choix.

Si on prend les langues séparément, en tant que **premier choix**, le français apparaît 22 fois, dont une fois comme la seule langue choisie ; l'anglais 23 fois, dont une fois comme

³⁹⁴ Français, anglais, allemand, espagnol, italien.

³⁹⁵ Une seule réponse n'est pas incluse dans le classement, car elle n'est pas claire.

le seul choix opéré ; l’allemand 1 fois. Une sorte d’égalité ressort des choix opérés concernant le français et l’anglais ; l’allemand constitue l’exception sur le terrain partagé uniquement entre le français et l’anglais (comme premier choix).

Comme **deuxième choix**, c’est l’anglais qui domine – 21 fois ; le français apparaît 14 fois ; ensuite vient l’allemand 4 fois et l’italien 3 fois ; le russe et l’espagnol 1 fois.

Les informateurs ont tenu également à exprimer leur troisième choix : l’espagnol 8 fois ; l’italien, le chinois, le japonais sont également mentionnés (cf. annexe 27).

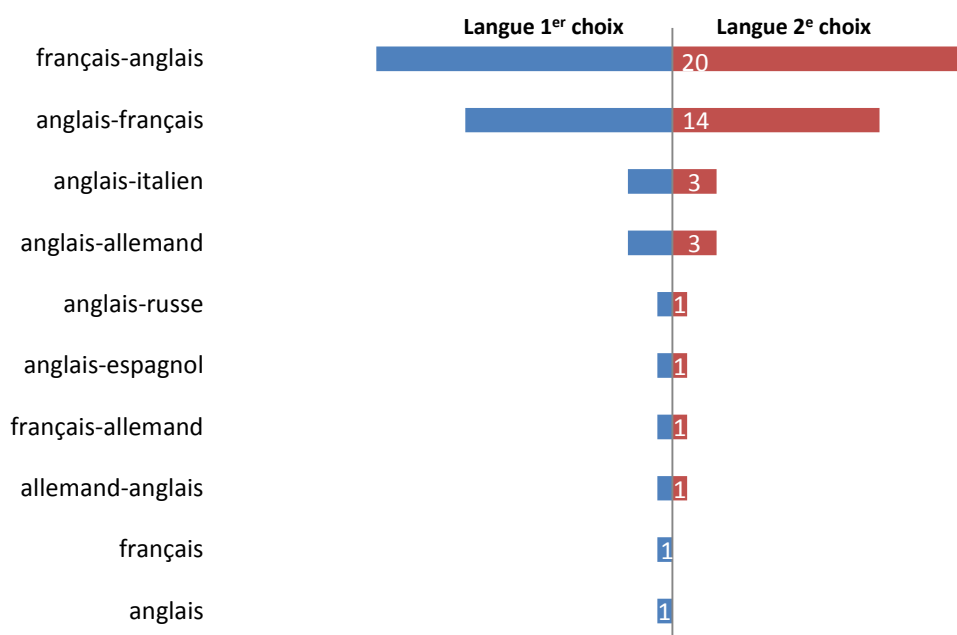


Figure 18 - Choix de langues : premier et deuxième choix

Certes, c’est une étude de la question du choix à (très) petite échelle, mais il y a une diversité de réponses qui peuvent être **représentatives** dans la mesure où elles sont **partagées** pour l’essentiel de ce qui est dit par les autres Moldaves.

L’élément central, ce sont les explications que les informateurs rattachent aux choix souhaités en langue étrangère. Voici de nombreux cas de figure évoqués :

Le choix imaginé ne diffère pas de la langue apprise en réalité

Le français, car je l'aime. (TP-43-1961)

A l'école, j'ai étudié le français et le russe. Si je devais choisir de nouveau, ça serait toujours le français. (TP-19-1985)

L'anglais resterait mon premier choix, car j'aime beaucoup cette langue. [...]. (TP-41-1975)

Choix du français comme première langue étrangère pour :

- sa proximité avec le roumain

Mon choix serait le suivant : le français comme première langue étrangère et l'anglais comme deuxième langue. Pourquoi ? Parce que le français est plus proche comme mélodie de la langue du roumain. (TP-42-1973)

- le plaisir de le parler, de l'apprendre

Par le temps qui court, l'anglais est plus utilisé et parlé partout dans le monde, mais j'ai eu un plaisir à part pour le français³⁹⁶. (TP-24-1985)

- les occasions qu'il offre ou qu'il pourrait offrir

D'abord, le français, indifféremment du niveau d'études... Quand je parle français, le monde m'ouvre toutes les portes. Aujourd'hui, sachant que je dois comprendre les technologies informationnelles, je choisirais en deuxième lieu l'anglais. (TP-38-1952)

- assurer une continuité par rapport au cycle précédent d'études

J'aurais choisi le français que j'ai déjà eu l'occasion d'apprendre en primaire et ensuite l'anglais, car c'est une langue d'usage international. (TP-11-1989)

Ces témoins ont choisi l'anglais comme deuxième langue pour son usage international, pour l'usage des technologies informationnelles (logiciels informatiques ou autres) qui sont proposées aux utilisateurs moldaves le plus souvent en langue anglaise.

Choix de l'anglais comme première langue étrangère :

- Le fait d'aimer cette langue

L'anglais en premier, c'est la langue que j'aime bien et que j'aurais choisie. A l'école je me conformais, je ne me rendais pas compte que je pouvais faire un choix. Les parents l'ont fait à ma place. A l'université, j'ai choisi l'anglais et au lieu du français comme deuxième langue, j'aurais choisi l'italien. (TP-37-1985)

- La sympathie envers le peuple américain

³⁹⁶ C'est le texte d'origine que l'informateur a écrit en français

L'anglais resterait mon premier choix, car j'aime beaucoup cette langue. En plus, je ressens une sympathie à part pour le peuple américain et en apprenant sa langue j'avais toutes les chances de mieux comprendre leur culture. (TP-41-1975)

- Une langue plus « à la mode », pour les possibilités d'embauche

J'aurais choisi l'anglais en premier, parce qu'il était plus « à la mode » que le français. En plus, on trouvait plus facilement des ressources en anglais qu'en français, ainsi que des possibilités d'embauche. Mon deuxième choix se porterait sur le français. (TP-45-1978)

Le critère de la préférence de l'anglais en tant que langue des logiciels, de l'informatique revient souvent et appuie le choix de l'anglais comme première langue :

J'ai un regard pratique envers les langues. Les logiciels que j'utilise sont en anglais... L'anglais est très répandu et on se débrouille partout dans le monde si on le connaît. Il est suivi du chinois et du russe. Je crois que le français perd du terrain même face au chinois. (TP-28-1980)

Au choix de l'anglais et de français ou de l'anglais et de l'allemand les témoins rajoutent parfois une troisième option qui relève de la perception de l'utilité des langues asiatiques (le chinois, le japonais) :

J'aurais choisi d'abord l'anglais, parce que c'est une langue de communication internationale et une langue parlée dans plusieurs pays de l'espace européen, aussi pour le fait qu'il y a beaucoup de littérature de spécialité en anglais. Deuxièmement, j'aurais choisi le français parce que c'est une langue romane et ressemble au roumain et aussi pour sa musicalité. En troisième lieu, j'aurais choisi une langue moins connue et parlée – une langue orientale, peut-être le japonais, car cette langue m'aurait offert l'ouverture et la possibilité d'apprendre plus de choses sur les pays que l'on connaît moins. (TP-44-1970)

L'anglais, ensuite l'allemand et le chinois en troisième lieu. (TP-36-1981)

En dehors de l'option *anglais-français*, d'autres langues latines sont mentionnées :

[...] j'aurais choisi en premier l'anglais, ensuite le français et, en troisième lieu, l'italien. (TP-31-1981)

En premier lieu, l'anglais, en deuxième lieu le français et en troisième lieu l'espagnol. (TP-34-1993)

Choix de la majorité

Un point important soulevé par un des témoins est le choix individuel *versus* le choix majoritaire/collectif. Même si *de jure* chacun peut faire un choix, dans la pratique les groupes ou les classes d'élèves pour une certaine langue étrangère ne se constituent qu'à partir d'un certain nombre d'élèves, voire de la majorité :

Le français d'abord, l'anglais après, mais mon choix dépendrait également de ce que la majorité de mes collègues choisissait. (TP-22-1988)

Un autre témoin touche aussi à ce sujet :

On proposait des cours d'espagnol, dans une école d'un village situé dans le sud de la Moldavie [...], mais il n'était pas possible de former un groupe, parce qu'il n'y avait pas un nombre minimum d'élèves souhaitant étudier l'espagnol pour former un groupe [...]. (TP-38-1952)

Choix selon l'époque

Sans avoir d'indices qui expliqueraient pourquoi les préférences en langues étrangères changent, un des témoins relève que ses choix varient selon le moment considéré :

A l'époque, j'aurais aimé apprendre le français, mais maintenant c'est l'allemand que je souhaiterais apprendre. (TP-25-1987)

Choix en corrélation avec la langue maternelle

Comme nous l'avons vu *supra*, il existe une corrélation entre la langue de l'enseignement et les langues étrangères enseignées à l'école, une sorte de loi non écrite qui institue une tradition d'enseigner une langue étrangère en fonction de la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé. Cela ressort également des témoignages obtenus lors de notre enquête. Notons uniquement ici l'exemple des citoyens moldaves d'origine ukrainienne ou bulgare qui préféreraient l'allemand en deuxième choix, après l'anglais dans la plupart des cas (TP-08-1989, TP-25-1987, TP-30-1957) et celui des Moldaves d'origine gagaouze qui opteraient pour l'anglais en premier (TP-41-1975, TP-29-1967).

Choix du russe en tant que langue étrangère

Les avis des témoins sont partagés : il y a ceux qui le mentionnent au conditionnel dans leur répertoire des langues étrangères – « si l'on considère le russe comme langue étrangère » – et ceux qui ne le considèrent pas comme langue étrangère³⁹⁷ ou ceux qui le situent dans un entre-deux :

Le russe, langue étrangère ? Je m'identifie avec deux langues maternelles : le roumain et le russe. (TP-35-1981)

On ne considère pas le russe assez « étranger », je ne peux non plus dire que c'est une langue maternelle, mais nous avons des russophones [dans la famille] et cette langue reste avec nous. Elle est aussi la langue de communication avec les autres ethnies avec lesquelles on cohabite, c'est une réalité dont il faut en tenir compte pour garder l'équilibre, l'entente. Il faut la respecter, mais eux aussi, il faut qu'ils respectent la langue d'Etat, le roumain. (TP-38-1952)

Un cas atypique concernant le choix souhaité, constitue celui d'un témoin qui a des origines gagaouzes par la filière maternelle et qui indique le russe en deuxième lieu après

³⁹⁷ Par ailleurs, dans les annuaires élaborés par le Bureau national de Statistique le russe ne fait pas partie de la catégorie de « langue étrangère ».

l'anglais. Nous ne savons pas s'il considère le russe comme langue étrangère, mais son choix le situe implicitement dans cette catégorie :

L'anglais, en premier. Le russe, ensuite, car c'est une langue que j'aime bien. (TP–29–1967)

Choix en fonction du pays d'émigration

On apprend une langue étrangère en lien avec la migration et le travail. Les Moldaves apprennent aujourd'hui la langue du pays d'émigration de leurs familles, leurs proches. (TP–38–1952)

Les témoins mentionnent l'Italie, la Belgique, la France (surtout pour les études), les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada (pour les dernières années) comme destination d'émigration.

Selon les sondages que j'ai effectués pour le centre d'investigations où je travaille, la migration des citoyens moldaves s'oriente premièrement vers la Russie, ensuite vers l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et les Etats-Unis. Je pense que dans les prochaines années ce sont l'anglais, le russe, s'il est considéré comme langue étrangère, et le français qui seront le plus enseignés. (TP–28–1980)

Un document de 2007 sur les tendances migratoires des Moldaves note qu'en 2006, environ un quart de la population moldave active du point de vue économique travaillait à l'étranger et que le nombre de migrants enregistré une croissance constante depuis 1999 (Lücke, 2007 : 13). Les destinations choisies par les femmes étaient l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, etc., alors que les hommes émigraient plutôt en Russie, au Portugal et en France (2007 : 26). La ville de Paris était la 9^e sur les 10 villes préférées des Moldaves comme destination de migration³⁹⁸.

Choix de la part d'un témoin à profil linguistique exceptionnel

Nous souhaitons mettre en exergue le cas d'un informateur plurilingue (TP–16–1977) qui affirme parler huit langues : roumain, français, anglais, allemand, russe, italien, norvégien et latin. A la question sur les choix, il a mentionné le français en premier et l'allemand en deuxième lieu.

En guise de conclusion, notons d'abord que les choix linguistiques souhaités par les enquêtés et leur justification relèvent d'une confrontation entre les considérations économiques et utilitaires d'une part et culturelles et esthétiques, d'autre part. En effet, de

³⁹⁸ Source : Lücke Matthias *et al.* (2007) : *Modèles et tendances de la migration et des rémittances en République de Moldavie*. Institut d'Economie mondiale de Kiel (Allemagne). Editeur : Organisation Internationale pour la Migration (OIM), Chisinau, 57 pages (publication en roumain). www.iom.md/materials/5_patterns_ro.pdf (dernière consultation le 16/01/2014).

Nous n'avons pas trouvé de rapport officiel récent (2012 ou 2013) qui offre une hiérarchie des pays d'émigration des Moldaves après 1991 et surtout depuis 1999 lorsque la migration a enregistré une croissance.

manière récurrente, l'anglais serait choisi pour les possibilités d'embauches, pour l'utilisation de l'Internet et des logiciels informatiques et le français plutôt pour sa ressemblance au roumain, pour le plaisir de le parler, pour sa musicalité, etc. Ensuite, les témoignages des informateurs montrent que dans les conditions où le choix existe et peut être exercé, le français va de pair avec l'anglais, la distinction sur le marché de travail, selon eux, sera faite à l'aide d'une troisième langue étrangère (l'italien, l'allemand, l'espagnol, etc.). Comme le note une informatrice, le plurilinguisme serait indispensable pour la « survie » économique des habitants des petits pays comme la Moldavie :

Pour un pays aussi petit que la République de Moldavie, il est vital d'apprendre les langues étrangères afin de s'ouvrir aux autres pays du monde et d'entretenir des relations économiques et politiques. (TP-45-1978)

L'ambassadeur moldave en France, M. Serebrian, insiste sur la même idée concernant le plurilinguisme comme compétence nécessaire pour les Moldaves :

C'est l'avantage des petits pays, on est forcé d'apprendre plusieurs langues pour se débrouiller. (cf. annexe 7, 2012)

3. Représentations sociolinguistiques du français

Les réponses à la question du choix et tout le discours que l'enquêté a construit autour du choix des langues relèvent de ses représentations d'une langue. La question directe *Que pensez-vous du français ?* a déterminé la production d'un discours sur la langue française, un discours **constitutif** de la situation du français, de son statut, de ses fonctions en Moldavie.

Pour aborder la question des représentations, nous empruntons la dichotomie **formel-informel**, proposée par Louise Dabène, à l'égard des **statuts** « attribués par une collectivité humaine aux différentes langues qu'elle pratique ou avec lesquelles elle est appelée à entrer en contact » (1994 : 40-41). Le statut formel du français en Moldavie est celui de langue étrangère, en général. Dans l'explication du statut informel d'une langue, Dabène nous renvoie notamment aux 1) « représentations qu'une collectivité attache à une langue donnée » et à 2) « une série d'échelles de mesures », dont l'utilité, la facilité, le prestige, la sympathie ou l'antipathie, que toute société utilise pour situer « intuitivement chacune des langues catégorisées par elle comme étrangères » (1994 : 50). Nous compléterons cette liste de critères par d'autres qui n'apparaissent pas parmi les propositions de Dabène, notamment le **critère esthétique** présent dans le discours des citoyens moldaves participant à notre enquête de terrain de 2009.

Le **statut informel** est constitué des représentations « sociolinguistiques », si on adopte le terme qu'utilisent Blanchet, Boyer et d'autres chercheurs, ou des représentations « linguistiques » (par Bothorel-Witz et autres) inclus dans une notion plus englobante et plus complexe de représentation « sociale » (par Moscovici, Jodelet et de nombreux autres chercheurs).

Pour Jodelet, la « représentation sociale », est une « connaissance de sens commun »³⁹⁹ constituée « à partir de nos expériences, mais aussi des informations, savoirs, modèles de pensée que nous recevons et transmettons par la tradition, l'éducation, la communication sociale » « une connaissance socialement élaborée et partagée » qui « vise essentiellement à maîtriser notre environnement, comprendre et expliquer les faits et idées qui meublent notre univers de vie ou y surgissent, agir sur et avec autrui, nous situer à son égard, répondre aux questions que nous pose le monde » (2011 : 366). Dans la définition proposée par Arlette Bothorel–Witz, les « représentations linguistiques » font partie des représentations sociales :

Les représentations sociales dont font partie les représentations linguistiques peuvent, en première approximation, être définies, comme un savoir de sens commun, médiatisé dans le discours, savoir qui s'exprime par des attitudes, des images, des opinions, des croyances..., qui sont, pour partie au moins, déterminées par les modalités de l'interaction⁴⁰⁰. (1998 : 241)

Cela étant dit et sans entrer dans le débat, pour notre champ de recherche où l'intérêt se porte sur les représentations de la langue française des citoyens moldaves, nous avons une préférence pour la notion qui présente de manière **explicite** une référence à la **langue** tout en nommant l'appartenance au **social**⁴⁰¹, les représentations **sociolinguistiques**.

Le deuxième élément vers lequel renvoie Dabène à propos du **statut informel** d'une langue « catégorisée comme étrangère » sont **les échelles de mesures** et notamment les quatre critères, l'utilité, la facilité, le prestige, la sympathie ou l'antipathie, vers lesquelles convergent les représentations sociolinguistiques.

Ces critères, auquel nous rajoutons le critère esthétique, nous permettrons de présenter les **représentations sociolinguistiques des Moldaves** autour des **thématiques récurrentes** (Paillé, Mucchielli, 2011 : 188), tout en prenant en compte les singularités.

Ces échelles de mesures correspondent à des interrogations de nos questionnaires TP et AF au sujet de l'image du français, de son utilité ou usage, de l'intérêt de l'apprendre :

Que pensez-vous du français ? TP

Dans quelles situations avez-vous fait / faites-vous l'usage du français ? AF et TP

A quoi pourrait vous servir le français ? TP non-francophones

Selon vous, quelle langue étrangère sera la plus enseignée et apprise en Moldavie dans les années à venir, («langue d'avenir» en Moldavie) ? Pourquoi ? TP

³⁹⁹ « Ce qu'on appelle le **sens commun** nous apparaît sous deux formes. D'abord en tant que corpus de connaissances produit spontanément par les membres d'un groupe, et fondé sur la tradition et le consensus. Connaissance de première main, c'est sur son terrain qu'est née et qu'a prospéré la science. Ensuite, en tant que somme d'images mentales et de liens d'origine scientifique, consommés et transformés pour servir à la vie quotidienne. En ce sens, il est pénétré par la raison, soumis à une autorité légitime, celle de la science. C'est une connaissance de seconde main qui s'étend et établit constamment un nouveau consensus à propos de chaque découverte et de chaque théorie. » (Moscovici et Newstone, 2011 : 550).

⁴⁰⁰ Notre mise en avant des mots.

⁴⁰¹ Le social y intervient de plusieurs façons : par le contexte où se situent individus et groupes ; par la communication qui s'établit entre eux ; par les codes et valeurs liés aux positions sociales. (Jodelet, 2011 : 366).

La dernière question demandait une sorte de projection dans l'avenir que les témoins pouvaient faire en fonction de la perception du rôle ou de l'utilité d'aujourd'hui de la langue française, qui leur permettait d'évoquer, de fait, les grandes tendances qui se dégagent, selon eux, et qui, à leur sens, s'accroîtront dans un futur proche à l'égard des langues et du français. A ce sujet, on verra que certains enquêtés prennent une position de défense du français, d'autres évoquent des faits observés dans le cadre de leur activité professionnelle.

3.1. Utilité et usage du français : différences générationnelles

Louise Dabène distingue l'utilité **réelle** ou **supposée**,

des langues dont la **connaissance est jugée nécessaire, voire indispensable** [...] donc partout utilisables [...]; des langues dont on estime que la pratique ne présente aucun caractère d'utilité, sauf pour répondre à des **besoins individuels particuliers**. [...] estimation liée au **poids économique des pays** où ces langues sont parlées [...] à de **fortes variations selon les époques** et les circonstances historiques [...]. (1994 : 50-51)

Nous présentons ci-dessous plusieurs cas de figure en référence à l'utilité du français qui ressortent des discours des témoins moldaves.

- Le français est perçu comme langue des institutions européennes⁴⁰², langue de circulation internationale/universelle/de la diplomatie.

C'est une très belle langue et utile également en tant que langue de circulation internationale. (TP-12-1987)

C'est une langue importante de l'Union Européenne [...]. (TP-27-1980)

Le français est encore une langue enseignée et apprise en Moldavie. Le pays a encore des liens forts avec le Conseil de l'Europe où le français est une langue importante et utilisée, mais je pense que ça ne reste qu'au niveau politique et un peu au niveau culturel et que cette langue commence à être dépassée par l'anglais [...]. (TP-39-1977⁴⁰³)

Le français est une très belle langue, la langue de la diplomatie et des institutions internationales, largement parlée. (TP-16-1977)

Les critères *utilité* et *esthétique* sont évoqués dans la proximité immédiate dans certains exemples. D'abord *l'esthétique* qui est suivi de *l'utilité* dans la perception que certains témoins ont du français.

⁴⁰² Cela correspond d'ailleurs au statut *formel* lié à sa *fonction* de langue de travail des organisations internationales auxquelles la Moldavie a adhéré après 1991.

⁴⁰³ L'informateur a répondu en français.

- L'utilité est liée au (futur) domaine professionnel (à l'international)

[...] Le français me paraît proche, doux à l'oreille, j'aimerais l'apprendre. Il pourrait me servir pour la communication et pour être recrutée dans le cadre des projets internationaux. (TP–41–1975⁴⁰⁴)

[...] Le français m'aidera à trouver un travail prestigieux, si j'ai de la chance même à l'étranger. [...] (AF–29–1993)

[...] Elle [la langue française] est aussi un avantage pour mon CV. (TP–09–1990)

Le premier exemple de cette séquence concerne un témoin qui n'a pas appris le français, mais qui évoque la perception d'une proximité et un souhait de l'apprendre. Ensuite, le témoin s'exprime sur son utilité probable pour la communication et pour l'emploi à l'international. Le deuxième témoin se réfère également à un travail *prestigieux* dans l'avenir, de préférence à *l'étranger*. Le dernier exemple est de même en lien, implicite, avec l'emploi.

- Utilité pour l'apprentissage d'autres langues romanes

Pour moi, le français reste le point de départ pour l'apprentissage d'autres langues romanes, comme l'espagnol. [...]. (TP–35–1981)

- Le français est perçu comme indispensable pour un intellectuel.

La langue française est une belle langue, utile. En tant qu'intellectuel, il faut la connaître. (TP–36–1981)

- Utilité (perçue) du français sur le marché du travail moldave en rapport avec d'autres langues

Par rapport à l'embauche en Moldavie, une des exigences pour que je sois recruté est de bien connaître l'anglais et le français et une troisième langue pour laquelle on trouve moins de spécialistes (polonais, tchèque, etc.). Depuis deux ans, je travaille auprès d'un bureau de traduction et d'après le nombre de demandes de traduction, celui en langues allemande et italienne augmente. (TP–37–1985)

Pour ce qui est de la langue étrangère la plus parlée et apprise dans les prochaines années en Moldavie : l'anglais – sûrement, le français – moins, je dirais ; l'italien aura du poids en lien avec le processus d'immigration en Italie ; il y a de plus en plus de projets financés par les Italiens, projets entre la Moldavie et l'Italie ; l'espagnol – peut-être, je n'en suis pas sûre. (TP–35–1981)

D'après moi, l'anglais et le français seront les plus enseignés en Moldavie dans les prochaines années. En Moldavie, pour se débrouiller, il faut connaître 3 langues – le roumain, le russe et l'anglais. C'est une condition récurrente pour trouver un bon poste. Dès fois, la connaissance de l'italien est requise, car il y a des investisseurs italiens en Moldavie. Dans la plupart de cas,

⁴⁰⁴ Il s'agit, bien évidemment, d'un témoin qui n'a pas appris le français.

je dirais autour de 90 %, c'est l'anglais qui est demandé, c'est une langue internationale. (TP–31–1981)

Ces informateurs mentionnent l'exigence d'au moins 3 langues sur le marché du travail moldave. Comme langues, le premier témoin indique l'anglais, le français et une troisième langue, dont l'italien, langue d'une utilité émergente en Moldavie en lien avec la présence croissante des investisseurs italiens.

La demande des langues sur le marché du travail moldave ne correspond pas tout à fait aux deux langues les plus enseignées dans « les années à venir », dans le troisième exemple. Ceci mène à l'idée que l'enseignement ne suit pas au même rythme les besoins en termes de compétences exigées pour l'emploi, dans un contexte où une **approche économique** dans l'enseignement des langues devrait être adoptée.

A ce sujet, il est intéressant d'apporter un autre exemple, externe à notre enquête, qui provient d'un acteur social. Il s'agit d'un extrait du discours⁴⁰⁵ d'une étudiante moldave prononcé à l'inauguration des Journées de la francophonie à l'Université d'État de Moldavie le 20 mars 2008, où elle mentionne que la demande de français est beaucoup plus réduite sur le marché de travail moldave que celle d'anglais :

Je prends au hasard un numéro d'un quotidien national, dont la rubrique « offres de travail » contient 13 annonces qui exigent la connaissance d'une langue étrangère et voici ce que l'on demande : 10 fois l'anglais, 1 fois le français, 1 fois l'allemand et 1 fois une langue au choix (anglais, français ou allemand).

- Utilité (future) dans un but touristique

A présent, je n'utilise pas le français, mais je suis sûr qu'à l'avenir il me sera très utile. Je voudrais absolument visiter la France et d'autres pays aussi. Avec la maîtrise d'une langue universelle, c'est plus facile. (AF–23–1994)

L'utilité et l'usage

En lien avec l'utilité de la langue française, on peut évoquer un autre élément de notre enquête qui porte sur l'usage du français (questions présentes dans le contenu des deux types de questionnaires, TP et AF).

Aux questions sur l'usage de la langue française que les témoins en ont fait, en font ou pensent en faire à l'avenir, les réponses concernent les éléments suivants :

⁴⁰⁵ Source : Discours de l'étudiante Valeria Varta (Université d'État de Moldavie), Portail francophone de la Moldavie <http://www.moldavie.fr/spip.php?article845> (dernière consultation le 17/01/2014).

- Usage scolaire

J'ai utilisé le français en classe de français et lors des Journées de la Francophonie. A présent, il ne m'est pas très utile, mais j'espère qu'il le sera à l'avenir, peut-être pour me spécialiser en tant que guide pour les touristes français. (TP-11-1989)

A l'école, surtout pour les matières en français. (AF-03-1994)

J'ai utilisé le français quand j'étais en France pour un échange scolaire et aussi à l'Alliance. (AF-28-1994)

Pendant les cours à l'université. (AF-34-1990)

[...] Je ne l'ai utilisé qu'à l'école. Actuellement, il n'est pas utile pour moi. Si j'allais au travail à l'étranger, je l'apprendrais. (TP-31-1981)

En tant que matière obligatoire et/ou facultative dans l'enseignement secondaire et supérieur, le français est utilisé par les informateurs dans le cadre académique (aux cours, pendant les stages, les échanges scolaires, aux concours, aux activités extra-scolaires dédiées à la francophonie, etc.). Pour certains informateurs, son usage se réduit au cadre scolaire ou universitaire.

- Usage professionnel (enseignement, traduction-interprétariat, déplacements professionnels)

En tant que professeur de français, j'emploie le français dans différentes situations : pendant les cours de français, les conférences, les séminaires, lors des rencontres et réunions avec les Français qui viennent visiter notre université⁴⁰⁶. (AF-25-1944)

J'ai utilisé le français lors de mes participations à des événements internationaux, dans le cadre des visites d'études à l'étranger, même aux Etats-Unis : j'ai été hébergée par une famille francophone et comme je ne connaissais pas l'anglais, je me suis bien débrouillée avec le français. (TP-44-1970)

- Etudes ou travail en France

La connaissance du français m'a permis de postuler pour des études universitaires en France. Actuellement, c'est une de mes langues de travail. (TP-21-1981)

J'ai utilisé le français au lycée et à l'Université Technique de Moldavie (la filière francophone) pendant les cours et les activités liées à la francophonie, ainsi que lors de mes stages et études (de master) en France. (TP-19-1985)

- Information, recherches, documentation

Mon usage du français consiste dans la lecture des informations, des documents sur internet, utiles pour ma thèse de doctorat, pour mes recherches ; je m'intéresse à tout ce qui est étude

⁴⁰⁶ Il s'agit de l'Université d'Etat de Tiraspol.

de cas et à des documents élaborés par le Conseil de l'Europe sur la coopération transfrontalière. (TP–36–1981)

A présent, j'utilise le français dans la recherche des informations sur internet. (TP–37–1985)

- Loisirs : pour la lecture des classiques français en original, pour regarder des films en français, écouter de la musique française

Pour Céline Dion – ma grande passion – pour la comprendre [...]. Je connais d'autres fans qui ont appris le français pour Céline. Après, j'ai appris cette langue pour ma carrière, pour la lecture ; j'aime la culture française ; j'aime la langue française ; pour les voyages aussi (en France également), etc. (TP–15–1981)

- Usage dans un but touristique, lors des voyages en France, en Belgique...

Pendant mes voyages en France, en Belgique j'ai eu la nécessité d'utiliser le français. (AF–17–1994)

- Communication avec les Français ou les francophones via Internet ou lors des rencontres en Moldavie et à l'étranger

[...] je parle sur Internet avec des copains français. (AF–27–1992)

Je parle souvent avec des Français (AF–24–1982)

L'Alliance française de Moldavie, de son côté, offre sa réponse à la question sur l'utilité d'apprendre le français⁴⁰⁷ qui correspond tout à fait aux réponses données par les témoins de notre enquête :

A quoi cela me servira-t-il d'apprendre le français ?

A voyager, à échanger avec des francophones du monde entier, à mieux partager la culture et les valeurs de la France à intégrer un cursus bilingue franco-moldave ou à poursuivre des études dans une filière universitaire francophone en Moldavie, à faire des études supérieures en France, à travailler en Moldavie, en France ou ailleurs, à rejoindre une carrière dans la diplomatie, à apprendre plus facilement encore d'autres langues étrangères, etc.

Différences dans la perception de l'utilité du français

1) Témoins « tout public » versus témoins de l'Alliance française

Nous observons une différence entre le discours des témoins qui ont répondu au questionnaire « tout public » et celui du public de l'Alliance française et de ses

⁴⁰⁷ Source : *Questions/remarques, généralités sur les cours et l'apprentissage*, site de l'AF de Moldavie www.alf.fr/md/spip.php?lang=fr§ion=4&subsection=310#12013 (dernière consultation le 17/01/2014).

antennes régionales⁴⁰⁸. Ce dernier se caractérise essentiellement par un *usage plus fréquent* du français, un *but plus précis* lié à son utilisation à l'avenir, un usage *en dehors du cadre scolaire*, dans des *situations de contact avec les Français ou les francophones*.

2) Témoins jeunes versus témoins d'un âge plus avancé

Une autre distinction se dégage des avis de ceux qui sont plus jeunes et des ceux d'un âge plus avancé.

A. Concernant **les informateurs de 13 à 19 ans**, en grande partie, nous observons des réponses qui dégagent une perception plus pragmatique de l'apprentissage de la langue française (ou d'une langue étrangère, en général), orientée professionnellement, comme : « une langue étrangère est toujours une bonne carte dans la main d'un futur étudiant », « le français est un atout sur le CV », « pour des études en France ».

Ce public jeune semble avoir un **contact plus étroit avec le milieu francophone naturel**, en dehors des cours : usage du français lors des voyages en France, en Belgique, communication avec des Français, des amis français. Parmi les raisons qui expliqueraient ce « contact » peuvent figurer la migration des Moldaves qui a beaucoup augmenté ces dernières années, les possibilités de voyager sont devenues plus importantes ; la mise en place d'échanges scolaires par les antennes de l'Alliance française, l'utilisation des nouvelles technologies (internet, les réseaux sociaux, etc.), les visites des délégations françaises dans le cadre des coopérations franco-moldaves.

Le français n'est plus perçu comme **un but en soi** ou une **matière scolaire**, comme il l'a été principalement pour les informateurs des générations d'avant 1991. Il est devenu plutôt un moyen pour accéder à des études universitaires relevant d'autres domaines que les spécialités linguistiques :

A l'avenir, je voudrais faire mes études à l'Université d'Etat, la spécialité Relations internationales. (AF-27-1992)

Pour eux, le français est un **outil de communication** dans des situations réelles, en dehors d'un cadre formel comme le cadre académique, une langue qui pourrait être **nécessaire sur le marché du travail** ou qui donnerait une **ouverture** vers les institutions européennes, entre autres.

⁴⁰⁸ Comme nous l'avons déjà mentionné, la majorité d'informateurs de l'AF apprennent le français à l'école également. Ce « contact institutionnel » que l'apprenant entretient avec le français à l'école est accompagné d'une « acquisition extra-institutionnelle » à l'AF, pour reprendre les termes de Louise Dabène (1994 : 37).

B. Dans les réponses des **témoins âgés de 25 à 65 ans** au moment de l'enquête, l'usage du français relève souvent du **culturel** et de **l'affectif** : lecture en version originale des livres des écrivains français préférés ; pour enrichir sa culture ; le plaisir de le parler ; par amour pour le français ; usage lors des voyages en France– « le pays de mes rêves ». A ce sujet, un des témoins âgé de 56 ans (à l'époque de l'entretien) nous a fait part de ses observations :

Aujourd'hui, je constate que les élèves apprennent une langue étrangère pour le **confort économique**, pour en tirer **profit**. A l'époque, même celle de l'URSS, il n'y avait pas une telle tendance, il y avait de **l'enthousiasme**. Nous, même si on n'allait pas en France nous l'avons appris plutôt pour notre **confort spirituel**, ensuite venaient les autres choses : le travail, le salaire.... (TP–38–1952)

Un autre témoin s'exprime sur l'utilité de la langue française, en confrontant le passé – les années 80 – et le présent⁴⁰⁹ :

En fait, quand j'étais étudiant en Moldavie, dans les années 80, le français, oui, était présent dans les classes [enseignement], mais il était comme une langue absolument morte, c'était comme apprendre du grec ancien ou du latin, ça ne servait à rien, on n'avait aucun accès à la France aux chaînes TV françaises, à la littérature française [...]. Aujourd'hui, il y a l'accès aux chaînes françaises, il y a des journaux français, des entreprises françaises où le français est parlé et, surtout, il y a une ambassade, une Alliance française qui est très active, dont les produits, c'est-à-dire, les étudiants moldaves, sont ici dans toutes les universités de la France. Donc, globalement, le français est plus utile et parlé en Moldavie. (TP–47–1970)

Comme le note Claude Truchot, « [...] la connaissance des langues acquiert un rôle social et économique dans la société et devient un objet de marché. »⁴¹⁰

Mise à part le **statut scolaire** dont il dispose et sur lequel on insiste beaucoup dans les recherches sur la francophonie en faisant une référence très brève à la Moldavie, le français acquiert un statut (basé sur la fonction) de **langue de travail** des Moldaves dans les entreprises françaises implantées en Moldavie.

3.2. Approche esthétique, fil conducteur des discours

L'approche **esthétique** a été adoptée par la majorité de témoins qui ont répondu à la question *Que pensez-vous du français ?* [en roumain, *Ce părere aveți despre limba franceză?*⁴¹¹] : *une langue (très) belle, mélodieuse, harmonieuse, douce (à l'oreille), élégante.*

⁴⁰⁹ Il s'agit du discours d'un des informateurs de notre enquête lors de la session questions-réponses de la conférence de l'Ambassadeur de la Moldavie en France, M. Oleg Serebrian, « Entre deux Europe(s) : le cas de la République de Moldavie », du 23/01/2012, au Collège doctoral européen de Strasbourg. (cf. annexe 7, dernière page).

⁴¹⁰ Truchot Claude (2008a) : *Europe : l'enjeu linguistique*. Paris, La Documentation française, p. 139.

⁴¹¹ La traduction fidèle de *Ce părere aveți despre limba franceză?* serait « Quel est votre **avis** du français ? »

Les rares témoins de notre enquête qui n'ont pas appris le français partagent le même avis, parmi eux, des locuteurs du russe en tant que langue dite maternelle :

J'aime beaucoup le français, c'est une langue mélodieuse et je la sens proche. (TP-41-1975)

Je trouve le français très mélodieux. (TP-31-1981)

Certains informateurs ont évoqué la *beauté* du français au début de leur réponse et l'*utilité* ensuite, en complémentarité ou en opposition (le goût esthétique *versus* la fonction d'une langue).

La facilité

Différents critères interviennent dans cette estimation : la plus ou moins grande proximité linguistique des langues (les langues romanes seront ainsi jugées facile du fait de la relative possibilité d'intercompréhension entre leurs locuteurs), le fait que l'alphabet soit le même que celui de la langue source ou non [...]. (Dabène, 1994 : 51)

Dans leurs discours sur le français, les témoins mentionnent notamment ce critère de la **proximité linguistique** ou de la **parenté avec le roumain** : langue latine comme le roumain, proche du roumain ; il ressemble au roumain.

Le français est une **belle** langue, proche de la langue roumaine (le vocabulaire, surtout les néologismes en roumain provenant du français) [...]. (TP-22-1988)

Le français est proche du roumain [...]. Dans la langue française, il y a beaucoup de mots qui ressemblent à ceux du roumain. [...] (TP-28-1980)

C'est une **belle** langue qui ressemble beaucoup au roumain et à l'italien. C'est une langue latine comme le roumain [...]. (TP-43-1961)

Pour ce dernier exemple, le témoin né en 1961 évoque plutôt une ressemblance phonétique ou lexicale entre le roumain et le français perçue à l'oral et non pas à l'écrit, puisque à l'époque de sa scolarisation le roumain était écrit à l'aide de l'alphabet cyrillique, imposé en 1941. La proximité linguistique a pu être favorable dans les deux sens : non seulement pour apprendre le français, mais aussi pour (ré)apprendre le roumain et notamment sa graphie latine à partir de 1989 (cf. *supra*).

Malgré la proximité linguistique, l'apprentissage du français paraît (un peu / pas trop / très) difficile :

[...] facile à apprendre à la première vue, mais dès que l'apprentissage devient plus approfondi, surtout celui de la grammaire, on se rend compte que ce n'est pas si simple que ça. (TP-22-1988)

C'est une **belle** langue, un peu difficile du point de vue grammatical. [...] A la différence d'autres langues romanes, le français a pris une autre direction dans son développement. Les autres langues romanes sont plus faciles à apprendre, mais le français avec son évolution est devenu plus difficile à apprendre. (TP-21-1981)

C'est une **belle** langue et pas trop difficile à apprendre. (TP–20–1988)

Le français est proche du roumain, mais je le trouve plus difficile à apprendre que l'anglais, spécialement la grammaire. [...] (TP–28–1980)

Une langue exagérément compliquée. (TP–47–1970)

Le prestige

Le prestige [...] est évidemment le résultat de la richesse culturelle attachée à chaque langue, de ce que l'on sait de son histoire, et aussi de la considération que l'on a pour ses locuteurs (Dabène, 1994 : 51-52)

En effet, la plupart des témoins perçoivent le français comme la langue de la France, perception faite curieusement même par un informateur moldave qui réside dans un autre pays que la France où le français est langue officielle. Ainsi, le français est considéré porteur d'une **culture**⁴¹² riche, prestigieuse – celle de la France et des Français. Comme nous le rappelle Blanchet, « culture et langue sont une construction sociale permanente indissociablement liée, un processus complexe, et non un produit fini, homogène et tranché. » (2012 : 132) :

J'aime le français, il est porteur d'une culture riche (TP–09–1990)

[...] pour moi c'est une **belle** langue que j'ai appris à aimer au fur et à mesure en l'apprenant et en apprenant la culture et la civilisation françaises, en lisant les auteurs classiques français. (TP–45–1978)

J'ai appris le français, parce que c'est une langue mélodieuse et, aussi, du fait de son prestige et celui de la culture des Français. (AF–39–1985)

Au champ du **prestige** se rapportent les mots suivants employés par un des témoins : le « charme » du français lié à celui de la France, l'« image » de la France, l'« influence » du pays, « s'est imposée », la France a été beaucoup « promue » :

⁴¹² « Il existe en gros trois définitions répandues de la notion de culture : 1) le sens traditionnel courant du type "savoir acquis, transmissible" où la quantité prévaut (on est alors pas, peu ou très cultivé), et dont la sélection relève d'une domination élitiste : il s'agit en gros des beaux-arts, des belles-lettres, d'un certain patrimoine intellectuel ; 2) le sens opposé, très général, issu de l'anthropologie où "tout ce qui n'est pas nature" chez l'homme est culture, dans l'ensemble de son mode de vie et de ses pratiques quotidiennes ; 3) le sens plus précis, intermédiaire, usité en psychologie sociale où la culture est "le schème fondamental, la grille de lecture, le système de signification, partagés par un groupe humain, qui permet à un individu d'interpréter la signification symbolique des comportements humains, et donc de construire en écho son propre comportement [Blanchet cite C. Clanet, 1993]" ; [...]. Cette dernière définition est beaucoup plus satisfaisante [...]. » (Blanchet, 2012 : 132).

La France a une histoire, des traditions, [...] elle s'est imposée par sa culture, son histoire. L'image de la France en Europe... [...]. Le pays exerce une influence, il ne s'agit pas seulement de la langue, mais de tout ce qui va avec. La France a été beaucoup promue, ainsi la langue a plus de charme. Même si l'italien et l'espagnol me semblent beaux, le français a un charme à part grâce à l'histoire, aux traditions, à la diplomatie française, etc. (TP-21-1981)

De son discours sur la langue française avec des termes récurrents, nous retenons l'idée d'un prestige qui n'est pas uniquement liée à la langue, mais à « tout ce qui va avec » : l'histoire, les traditions, la culture françaises.

Le témoignage d'un professeur de français fait également ressortir la perception par les parents d'élèves du prestige de la France et des études à Paris :

[...] Le français – oui, « voilà, peut-être mon enfant ira en France », le symbole de la beauté, enfin je pense, je le sens, c'est même la réalité... Les Etats-Unis – c'est plutôt pour les affaires... On disait avec tant de fierté : « il a été à Paris ! ». On pouvait parler de l'Angleterre, des Etats-Unis, mais lorsqu'on disait « à Paris » c'était l'équivalent des plus hautes études, je l'ai entendu personnellement. (TP-38-1952)

La sympathie ou l'antipathie

Enfin, les aléas de l'histoire et les relations diverses, de conflit ou de domination, existant entre les Etats, ont doté chacune des langues étrangères d'un certain coefficient de sympathie ou d'antipathie qui variera fortement d'un pays à l'autre et d'une époque à l'autre. (Dabène, 1994 : 52)

Les éléments d'explication de Dabène comme « l'histoire », « les relations diverses », dont nous avons longuement traité *supra* dans la première partie de ce travail, se retrouvent également dans le discours des témoins et sont considérés comme étant des raisons de l'*attrait* et de l'*intérêt* pour la langue française actuellement :

[...] il y a eu aussi des traditions, des liens entre les intellectuels, les personnalités roumaines dans la culture française,... les dadaïstes, Kogalniceanu, Alecsandri, la parodie dans laquelle Chirita⁴¹³ parlait un français avec des erreurs. [...] (TP-38-1952)

Dans leur discours épilinguistique (« discours sur »), certains témoins vont au-delà de la sympathie. Ils révèlent leur **fort attachement** au français, une forme de lien affectif, quasiment irrationnel : *J'aime (beaucoup), j'adore le français. Comment ne pas tomber amoureux du français ? C'est une langue tellement belle ! L'affection persiste.*

Pour certains d'entre eux, il s'agit d'une attitude (ou rapport à la langue) tout à fait particulière :

[...] j'aime cette langue, elle est **proche de mon cœur**, je m'identifie avec. Une attitude personnelle, inexplicable... (TP-35-1981)

⁴¹³ Il s'agit du personnage de la pièce « Chirița în Iași » (1850), écrite lors de son séjour à Paris par Vasile Alecsandri - dramaturge, poète, folkloriste, diplomate et homme politique roumain (1821-1890), dont il a été question dans ce travail au sujet des quarante-huitards roumains/moldaves.

Oh, c'est comme ma **seconde langue maternelle** pour moi ! (TP-24-1985)

[...] L'anglais a attaqué le terrain par les affaires, un domaine sec. Le français – **langue de cœur**, ne sèche pas, même si la vague de l'anglais est venue. [TP-38-1952]

D'un côté, nous avons le statut **scolaire** du français – langue **étrangère**, et de l'autre côté, le discours des témoins lui accordant une toute autre valeur qui dénote une **familiarité**⁴¹⁴, voire plus, envers cette langue (le témoin « s'identifie » avec le français ou le considère comme « seconde langue maternelle »). L'élément présent dans ces trois exemples de rapport à la langue constitue le **contact** avec des locuteurs natifs qui concourt à faire ressentir une sorte de familiarité avec le français, « une langue plus ou moins étrangère » (Dabène, 1994 : 28).

L'attachement des témoins pour le français relève aussi d'une perception (subjective) de la proximité linguistique (ressemblance phonétique, lexicale ou autre) entre le français et le roumain, aspect que nous avons déjà évoqué.

Par ailleurs, certains informateurs affichaient une attitude de **défense de la langue française**, lorsqu'il s'agissait d'exprimer leur avis sur la langue la plus apprise en Moldavie dans les années à venir :

Il existe chez nous une concurrence entre le français et l'anglais, « la langue d'avenir » sera celle qui a plus d'alliés, de partenaires. Je soutiens que le français gagnera ! (TP-03-1985)

D'autres exprimaient un certain regret en lien avec cette supposée « langue d'avenir » qui, selon eux, n'était pas le français :

Malheureusement, l'anglais (TP-07-1965 ; TP-16-1977)

Par des majuscules, un témoin mettait en avant l'importance accordée au français, son positionnement de soutien et en quelque sorte son attachement :

[...] la langue qui sera la plus enseignée et apprise c'est LA LANGUE FRANCAISE. (TP-13-1992)

⁴¹⁴ Pour parler du qualificatif d'« étrangère » qu'on attribue à une langue, Louise Dabène (1994 : 35) emprunte le terme de *xénité* à Weinrich (1989). Selon elle, la *xénité* peut être la résultante de plusieurs sortes de **distance** : **matérielle** (« l'éloignement géographique »), **culturelle** (« les différences au niveau des pratiques relationnelles et des systèmes de valeur en vigueur dans les sociétés »), **linguistique**. Autres facteurs de distance relèvent des conditions d'apprentissage, l'environnement où se déroule celui-ci, institutionnel ou extra-institutionnel, le contexte *homoglotte* (lorsque l'apprentissage se déroule dans un pays où la langue est parlée) *versus* le contexte *alloglotte*, les contacts « plus ou moins fréquents avec des locuteurs natifs, voire simplement avec l'univers médiatique » (1994 : 37). Ces types de distance permettent de nuancer le terme d'« étrangère » utilisé généralement pour désigner le statut scolaire de la langue française en Moldavie et de voir qu'il y a diverses degrés de *xénité* qui ressortent du discours des citoyens moldaves concernant la langue française, une langue qui leur est plus au moins « étrangère ».

3.3. « Le phénomène du français »

Pour définir cette relation à la langue française qui sort de l'ordinaire, nous reprenons le titre d'un essai envoyé en pièce jointe au questionnaire AF par un professeur de français avec une riche expérience dans l'enseignement supérieur, qui habite dans la région de l'Est de la Moldavie : « Le phénomène du français » (cf. annexe 39).

Par le « phénomène du français », l'auteur entend le côté **remarquable**, **impressionnant** et **paradoxal** en même temps, de la situation (présence et transmission) de la langue française en Moldavie à l'époque dont il témoigne. Il s'agit plus précisément du **fort attachement** au français transmis aux apprenants dans un **contexte alloglotte** par des enseignants qui, en grande partie, n'ont jamais visité la France ou un autre pays francophone, qui n'ont jamais rencontré de Français ou parlé avec un francophone natif, mais ont su transmettre au fil des années leur admiration pour la langue et la culture françaises, surtout pour les écrivains français, la chanson française et les monuments français célèbres :

Comment expliquer cet Amour ? Je suis sûre que même les scientifiques ne peuvent pas expliquer ce phénomène. Comment un simple enseignant villageois a pu saisir cette beauté de la langue, transmise de bouche à oreille, et inculquer aux autres cette attitude révérencieuse pour la langue et tout ce qui est français ? Personne n'a pu expliquer ce mystère...

[...] enfin où se trouve cette France ? Elle était toujours quelque part, loin et inabordable. [...] [on était] détachés du pays dont on apprenait la langue, de la Francophonie – mot qui n'existait même pas dans notre vocabulaire [...]. Par contre, chaque année on vivait les émotions de Gavroche, on ranimait sur scène les événements historiques de la vie française. (Extrait essai⁴¹⁵, AF-18-1945)

Il est important d'apporter ici d'autres témoignages⁴¹⁶ sur les professeurs de français qui confirment leur passion pour la langue et la culture françaises et l'attachement qu'ils ont transmis à leurs élèves :

C'étaient des personnes très motivées de transmettre l'amour pour le français à leurs élèves. Elles organisaient beaucoup d'activités extrascolaires. Jusqu'à maintenant je connais par cœur les paroles de différentes chansons françaises, des comptines très joyeuses. (TP-44-1970)

J'ai eu de très bons professeurs, très créatifs. (TP-46-1976)

Pendant 10 ans, j'ai eu une seule professeure de français, la meilleure, je lui suis reconnaissante toute ma vie. [...]. (TP- 16-1977)

[...] grâce à mon professeur de français, je suis tombée amoureuse de cette langue et de la France que je regardais sur la carte, essayant d'assimiler la culture du peuple qui parle le français [...]⁴¹⁷. (TP-01-1984)

Ils sont des professeurs très, très formidables, mais le meilleur professeur de français à mon avis c'est madame [...]⁴¹⁸. (TP-13-1992)

⁴¹⁵ Notre traduction (du russe vers le français).

⁴¹⁶ Les informateurs sont nés entre 1970 et 1992.

⁴¹⁷ Texte d'origine en français.

⁴¹⁸ L'informateur a répondu en français.

La liste de ce type d'exemples peut être allongée. Elle concerne tant les professeurs de français du milieu rural que du milieu urbain. Il y a eu également des avis contraires, mais très rares :

Je pense que je n'ai pas aimé le français à cause du prof. (TP-29-1967)

Ce n'était pas toujours le bonheur : à l'école, j'apprenais parce que c'était obligatoire et j'avais peur de ma prof. Au lycée, j'ai eu la chance d'avoir une professeure plus innovante et moderne avec qui j'ai commencé même à aimer le français. Cette approche s'est concrétisée à l'université où j'ai pris un grand plaisir au cours de français, grâce à la professeure. (TP-45-1978)

Concernant le fait d'enseigner le français « des livres », voici le témoignage d'un professeur de français qui, après environ 30 ans d'expérience dans le domaine, a eu l'occasion de visiter pour la première fois la France en 2006⁴¹⁹ :

La France c'est « le pays de mes rêves », dans le sens professionnel et personnel. J'ai été en France en 2006 [...] grâce à l'activité de [...] à l'Alliance Française de Cahul, elles ont insisté pour que les professeurs qui enseignaient depuis longtemps le français puissent visiter ce pays. [...] Je ne regrette pas de ne pas avoir visité les Etats-Unis ou Rome... La France, le français, c'est ici le point de départ. [...] J'ai voulu partir en France, voir la Tour Eiffel, le quartier Montmartre - puisque j'aime la chanson, j'ai visité le quartier d'artistes. Pour moi la France, le français renvoie à l'âme [au spirituel], aux beaux moments. Je ne parle pas de la politique [...]. J'attire l'attention des disciples à tout ce qui est beau⁴²⁰. (TP-38-1952)

Voici ce qu'un témoin note concernant l'activité des professeurs de français et le contenu d'enseignement (relativement décalé des « réalités » culturelles et linguistiques françaises) :

La plupart de professeurs de français parlaient le français « des livres », sans avoir connu des situations linguistiques réelles. De ce fait, mon premier contact avec les Français natifs a été un choc linguistique. Il m'a fallu du temps pour m'adapter. (TP-27-1980)

Une enseignante de français reconnaît ce manque de contact direct avec les réalités culturelles françaises⁴²¹ :

Nous ne sommes pas formés à la culture, nous n'allons pas régulièrement en France, c'est un énorme manque. Il y a des moments où soi-même on se pose des questions et on n'est pas toujours capable de répondre à toutes leurs questions [celles des élèves].

D'après les témoignages des informateurs, jeunes et moins jeunes, apprenants ou professeurs de français, qui ont participé à notre enquête, nous observons qu'à présent

⁴¹⁹ La raison pour laquelle un professeur de français ne pouvait pas visiter la France résidait dans le fait que, jusqu'en 1989 la circulation d'un pays soviétique dans un pays occidental n'était pas chose courante et qu'après 1991, les bas revenus et la difficulté d'obtenir un visa ne permettaient pas de voyager en France.

⁴²⁰ Notre traduction de l'entretien qui a eu lieu en roumain.

⁴²¹ Source : *Les volontaires français interviennent dans les cours de l'Alliance*, publié le 08/12/2010 sur le site de l'AF de Moldavie, www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=4&subsection=12&article=908 (dernière consultation le 17/01/2014).

cette situation relative au **contact** avec la France – lointaine et « inabordable » – a relativement changé, mais pas beaucoup surtout quand il s’agit du milieu rural (éloigné des villes moldaves les plus importantes) où les professeurs de français n’ont pas de possibilités financières, ni de programmes ou projets qui les aident à avoir un contact avec la France à travers les voyages, les échanges, les formations, etc. On serait amené à croire que tant que l’**enthousiasme** des professeurs de français persiste, le français « livresque » (uniquement) pourrait suffire pour qu’il soit encore enseigné et même pour le faire tant apprécier par les apprenants.

Le mythe « non-démythifié »

Le « phénomène du français » est en lien avec une perception « idéalisée » de la France, une image embellie, sublimée, considérée bien mieux que la « réalité ». Cette image du français relève d’un mythe⁴²², comme le note un des témoins :

L’image du français constitue un mythe « non-démythifié » [...]. La France est pour la Moldavie comme le « rêve américain ». En Moldavie, j’ai beaucoup entendu parler de la France. Encore aujourd’hui, [...] la France y maintient son charme. Lorsque je regardais TV5 chez moi, en Moldavie, pendant les vacances d’été (2009) j’ai revu l’image que j’avais de la France avant d’y aller pour mes études. En dehors de la France, ce pays paraît idéalisé, [...]. Maintenant, que j’y habite, [...] elle ne me paraît plus un « mythe ». (TP-21-1981)

Ce témoin suggère que les médias contribuent dans une certaine mesure à cette « idéalisation » et l’entretiennent en ayant recours aux **stéréotypes**⁴²³, présents d’ailleurs dans le discours de nombreux autres témoins. En effet, le français est associé à la ville de Paris et à ses monuments, à l’amour – « langue des amoureux », « langue romantique » :

C’est la langue de l’amour [...]. (TP-07-1983)

[...] je l’associe à l’amour [...]. (TP-41-1975)

Conclusion

Notre deuxième partie interroge l’existence d’une ou des politiques linguistiques pour la langue française. Rappelons que par « politique linguistique », nous entendons les interventions explicites et implicites de l’Etat à l’égard des langues dans certains domaines. Nous avons examiné les actions des autorités étatiques moldaves, particulièrement du Ministère de l’Education ayant pouvoir dans le domaine de l’enseignement des langues étrangères. De même, nous avons interrogé les actions des autres acteurs éducatifs qui

⁴²² Le « mythe » pourrait être défini comme une représentation amplifiée et déformée par l’imaginaire collectif.

⁴²³ Des « représentations collectives figées », selon Amossy et Herschberg Pierrot (1997 : 43).

prennent des décisions sur le terrain. L'analyse des documents et discours provenant du Ministère de l'Éducation et du Gouvernement moldaves permet de voir les interventions dans l'enseignement des langues étrangères, avant et après 1991. Avant 1991, dans les écoles une seule langue était généralement enseignée à côté du roumain et du russe. La position dominante était accordée à la langue française, durant plusieurs décennies. Après l'indépendance, le Ministère de l'Éducation introduit des changements dans l'enseignement des langues, argumentés par le rôle que peuvent jouer les langues étrangères dans l'ouverture à l'international du nouvel Etat. Les nouvelles mesures offrent plus de place à la matière « langue étrangère » par l'introduction d'une deuxième langue, mais cela au lycée pour les écoles standard. Des écoles avec étude approfondie d'une langue étrangère, dont le français, sont créées, particulièrement dans la capitale.

La langue française tombe sous le coup de ces mesures générales à l'égard des langues, sans être spécialement visée par les objectifs du Ministère de l'Éducation. Dans leurs discours en 1993, les acteurs décisionnels mentionnent l'intention de renforcer l'anglais. Le français n'est pas mentionné, ni remis en cause. En 1998, par contre, le Ministère de l'Éducation, s'implique dans la mise en place d'un nouveau type d'enseignement, les Classes bilingues, initié par les acteurs exogènes de la francophonie en Moldavie. Par ce projet, le français se voit offrir une place privilégiée à travers une autre qualité d'enseignement-apprentissage, ainsi qu'un usage et utilité renforcés.

Devant le recul progressif du nombre d'élèves qui étudient le français et un renversement des statistiques générales en faveur de l'anglais en 2011, aucune mesure de soutien du français ne figure dans les textes de politique éducative produits par le Ministère de l'Éducation, ni par le Gouvernement moldave. Au contraire, les autorités politiques moldaves annoncent clairement des objectifs pour le renforcement de l'enseignement de l'anglais.

Autant d'indices qui montrent qu'il n'existe pas d'objectifs fixés par les autorités étatiques (objectifs inscrits dans une vision à moyen et long termes), qui concerne explicitement la langue française. Par conséquent, il n'existe pas de politique linguistique à l'égard du français dans le champ éducatif.

L'enseignement du français s'appuie aujourd'hui sur une sorte de tradition qui se perpétue, si elle n'est pas confrontée, dans un premier temps, aux demandes des élèves ou des parents qui s'y opposent et si, dans un deuxième temps, elle n'est pas soumise à la prise de mesures concrètes pour opérer des changements.

D'autres acteurs, notamment les acteurs sociaux, peuvent contribuer à une politique linguistique. A la suite de Coste (2008), il semble que la politique linguistique renvoie à une pluralité des acteurs, ainsi qu'aux « rapports entre des partenaires divers et exigeant des formes de négociation, d'ajustement, de gestion dans la durée ». Comme nous l'avons vu, le

terrain de « négociation » entre les acteurs à l'égard des changements favorisant une langue ou une autre est, pourtant, réduit aux conditions matérielles, souvent insuffisantes.

Certes, dans une société démocratique la politique se construit sur un terrain de débat, consultation entre plusieurs acteurs (politiques, sociaux, etc.), mais tant qu'un processus d'élaboration d'une politique linguistique à l'égard du français n'est pas engagé, il est difficile de parler de négociation.

PARTIE 3 : LES ACTEURS EXOGENES DE LA FRANCOPHONIE EN MOLDAVIE

Si l'on examine la langue française en Moldavie, il n'est guère possible de ne pas s'intéresser aux acteurs de la francophonie présents dans cet espace. La présence et l'action de ces acteurs forment une question assez vaste et très peu thématifiée et traitée. A notre connaissance, les seuls ouvrages qui abordent (sous une approche différente) le sujet de la Francophonie institutionnelle en Moldavie sont *Moldavie. Les atouts de la francophonie* (Parmentier, 2010 : 73-89) et *Pour une francophonie réaliste* (Morel, 2008).

Une des raisons de l'absence de publications pourrait être la présence relativement récente de ses acteurs *exogènes* en Moldavie (environ 20 ans) et le manque de recul nécessaire. En même temps, la République de Moldavie n'est pas beaucoup plus ancienne. Une autre raison pourrait être la satisfaction générale à l'égard de leur action et la reconnaissance pour leurs efforts, qui ne semblent pas susciter un regard critique. Une dernière raison que nous souhaitons évoquer est liée aux autres acteurs exogènes qui sont probablement tellement plus présents par des projets sociaux et économiques que, à côté d'eux, les acteurs de la francophonie restent méconnus par le large public, ainsi que par les chercheurs issus d'autres domaines que celui de la francophonie.

Il s'agit donc de s'intéresser ici aux acteurs exogènes de la francophonie qui apportent un soutien à la diffusion et au maintien du français en Moldavie, dans le domaine de l'enseignement principalement. Ils accompagnent ce pays depuis son indépendance, une présence qui a marqué et peut encore influencer le cours de son développement. Dans ce cadre, nous nous interrogeons sur les enjeux, notamment culturels, mais aussi politiques du français et de la francophonie en Moldavie, dans la mesure où notre travail précédent (Turcan, 2007) avait laissé entrevoir que, pour cet Etat, cela pouvait aussi être une manière d'entrer dans la modernité et de se rapprocher de l'Union européenne.

Préalable terminologique

Le terme de **francophonie** recouvre une multiplicité d'acceptions⁴²⁴ (linguistique, géographique, culturelle, politique ou institutionnelle). Nous retenons principalement dans ce travail le sens linguistique qui renvoie à la *langue française*.

⁴²⁴ Cf. La francophonie : acceptions du terme (Turcan, 2007 : 10-17).

Par **acteur de la francophonie** nous entendons toute institution, organisation, personne qui entreprend une série d'actions en faveur du français en Moldavie. Les termes retenus pour ce travail⁴²⁵ s'appuient sur la dichotomie **endogène-exogène** (exogène – venant de l'extérieur, qui ne relève pas d'un acteur moldave), sans exclure les cas de la mixité⁴²⁶. Cette distinction permettra de mieux comprendre les approches de la francophonie propres à chaque acteur **institutionnel** (faisant l'objet de cette partie), leurs objectifs, leurs domaines d'action et les relations qui existent entre eux dans la mise en œuvre de tel ou tel projet ou action.

Intervention externe en matière de francophonie

Les **acteurs exogènes de la francophonie** apparaissent en Moldavie à différents moments, après son indépendance, à l'exception de l'Alliance française qui s'y installe déjà en 1989 par le biais d'un comité informel (cf. figure 4). Cette association précède l'Etat français qui établira des relations diplomatiques avec la République de Moldavie en mars 1992 et qui y enverra ses ambassadeurs quelques années plus tard⁴²⁷.

TV5 Monde diffuse ses émissions en français à partir de 1993, d'abord à Chisinau et dans les alentours et ensuite dans le reste du pays.

L'antenne de l'Agence Universitaire de la Francophonie s'installe à Chisinau en 1997, la même année où la Moldavie devient membre de plein droit de l'Organisation Internationale de la Francophonie.

Ces acteurs sont arrivés sur un **terrain éducatif propice** à la diffusion du français depuis plusieurs décennies, une tradition d'enseignement installée sur l'héritage des siècles précédents. En même temps, il s'agit d'un terrain où une **demande** à leur égard se faisait ressentir. En effet, l'Etat moldave, devenu indépendant, dans une démarche d'ouverture, était à la recherche des partenaires externes qui pouvaient le soutenir dans l'étape appelée de transition⁴²⁸ politique, économique, sociale, etc. Cette transition concernait également le domaine de l'éducation où la nécessité des compétences de communication en langue étrangère était devenue un des objets principaux de préoccupation au Ministère de l'Education. Pour trouver un appui externe, il a porté son regard vers l'ouest, en particulier vers son pays voisin, la Roumanie, et son expérience en matière de l'enseignement des langues étrangères, sans y trouver nécessairement les réponses aux problèmes qui se

⁴²⁵ Dans notre travail de recherche antérieur, nous distinguons acteur *moldave* et *non-moldave*, sur des critères empruntés au champ juridique (acteur relevant du droit local ou étranger), cf. Turcan, 2007 : 20.

⁴²⁶ Le critère de la mixité est d'ailleurs obligatoire dans certains cas où les équipes doivent être formées ou présidées par les représentants locaux, l'Alliance française de Moldavie en est un exemple (cf. *infra*).

⁴²⁷ Le premier ambassadeur français pour la Moldavie est nommé en 1996 et le premier ambassadeur français **résidant** en Moldavie en 2003 (cf. figure 4).

⁴²⁸ Transition qui s'est avérée être assez longue et assez lente due à plusieurs facteurs, dont une « crise » économique et des bouleversements politiques.

posaient. En effet, des discussions au sein du Collège du Ministère de l'Éducation⁴²⁹, il ressort que face aux changements introduits dans l'enseignement des langues après 1991 et notamment dans les programmes scolaires des écoles *standard* et des écoles avec dispositions spéciales (étude approfondie des langues étrangères), il y avait un grand manque de manuels, de méthodes et d'autres ressources nécessaires à la mise en place des cours, et que le Ministère cherchait de **l'aide externe** en la matière. Cela a été formulé sous forme **d'objectif** à suivre, dans un autre document ministériel⁴³⁰ : « Dans le but d'améliorer la situation concernant l'étude des langues modernes, [...] **utiliser** de façon **efficace l'aide humaine et matérielle** accordées par certains Etats à l'égard de l'enseignement des langues modernes ».

La formulation de cet objectif, « **utiliser** ... l'aide humaine et matérielle **accordées** par certains Etats » ne permet pas de comprendre si l'« aide » est accordée suite à une *demande* venue des autorités moldaves ou s'il s'agit d'une initiative des autres Etats de faire des offres en lien avec leur propre politique internationale de soutien à leur langue ou de promotion de leur culture à l'international, par exemple. Cette réflexion est en lien avec nos interrogations sur les rôles des acteurs exogènes et endogènes à l'égard du français en Moldavie ainsi que leurs rapports qui orientent l'évolution de l'état du français.

Eléments du cadre légal

Si l'on examine la liste des traités internationaux dans le domaine de l'éducation dont la Moldavie est une partie contractante⁴³¹, parmi les 50 documents mentionnés, il y en a seulement quatre qui concernent des pays ou organisations de la Francophonie [institutionnelle] : accords entre les gouvernements moldave et français (1994), entre le gouvernement moldave et l'AUF (1997), accord avec la Communauté française de Belgique (2003) ainsi qu'une convention entre le Ministère de l'Éducation et l'AUF⁴³² (1998). Nous examinerons *infra* l'accord de 1994 avec la France, le seul des quatre documents qui est disponible en ligne. Il permettra de voir les domaines d'action concernés par l'accord et les rôles de chaque partie signataire.

Un autre document qui fournit des informations sur les rapports entre le Ministère de l'Éducation et les acteurs de la francophonie, publié en 2012 sur le site du Ministère de

⁴²⁹ Source : PV n° 8 du 30/09/1993.

⁴³⁰ Source : Note informative de 1993, *op. cit.*

⁴³¹ Source : *Les traités internationaux dans le domaine de l'éducation dont la Moldavie est partie*, publiée sur le site du Ministère de l'Éducation (dernière consultation le 26/01/2014), edu.gov.md/ro/tratate-internationale-in-domeniul-educatiei/.

⁴³² La Convention sur les « Classes bilingues », citée dans la 2^e partie. La liste n'est probablement pas encore mise à jour, puisqu'il y a une nouvelle convention concernant les Classes bilingues qui a été conclue en novembre 2013 pour 12 ans entre le Ministère de l'Éducation, l'Ambassade de France et l'Alliance Française de Moldavie.

l'Education est une liste des *parties intéressées impliquées dans le processus décisionnel* du domaine de l'éducation⁴³³. Parmi les 44 entités endogènes et exogènes, il y a l'Alliance française de Moldavie et l'Organisation Internationale de la Francophonie⁴³⁴. Sans faire une analyse sémantique poussée du titre du document, nous retenons le fait que ces deux acteurs participent dans la prise de décision dans le domaine éducatif. Aucun autre document qui indiquerait la manière dont cette implication s'effectue n'est disponible en ligne.

Ensuite, en juin 2013, la Ministère de l'Education crée et préside le *Conseil sectoriel dans le domaine de l'assistance externe pour l'éducation*⁴³⁵, qui aura comme mission la coordination de l'assistance externe « dans le but d'augmenter l'efficacité, l'efficacité et la durabilité de l'assistance externe accordée à la République de Moldavie par les organisations internationales et les pays donateurs ». Parmi les 26 noms de personnes représentant diverses structures gouvernementales et non gouvernementales⁴³⁶ au sein de ce Conseil, ne figurent aucun acteur de la francophonie en Moldavie.

Au vu de ces deux documents, il ressort que l'Alliance française et l'OIF figurent parmi les parties participantes au processus décisionnel, mais non pas parmi les membres du Conseil qui coordonne l'aide externe dans le domaine de l'éducation⁴³⁷.

Par ailleurs, en janvier 2014, la Chancellerie d'Etat auprès du Gouvernement a lancé une « plateforme de gestion de l'assistance externe pour le développement de la République de Moldavie⁴³⁸ ». Elle offre au public une vision d'ensemble des projets ou programmes financés/menés par les acteurs externes⁴³⁹ (institutions, pays, organisations,...). La recherche

⁴³³ En 2010, le Ministère de l'Education s'engage à publier et à mettre à jour la liste des « parties intéressées », pour assurer la transparence dans le processus décisionnel du domaine de l'éducation : *Liste des parties intéressées impliquée dans le processus de décision*, en roumain, *Lista părților interesate implicate în procesul decizional*, fichier créé sur le site le 20/01/2012 ; dernière consultation le 26/01/2014 : edu.md/file/Lista%20p%C4%83r%C5%A3ilor%20interesate%20implicate%20%C3%AEn%20procesul%20decizional.pdf.

⁴³⁴ Repérées pour leur lien avec la langue française et la francophonie ; cf. annexe 36 : n^{os} 35-36 de la liste.

⁴³⁵ Source : Arrêté n° 567, 7/06/2013, concernant le Conseil sectoriel dans le domaine de l'assistance externe pour l'éducation [Consiliul sectorial în domeniul asistenței externe pentru educație].

www.dropbox.com/s/0cv10pxdfikhw17/Ordin-Consiliul-Sectorial-in-Domeniul-Asistentei-Externe-04-06-2013.pdf (dernière consultation, le 29/01/2014), reproduit dans l'annexe 35.

⁴³⁶ Dont l'UNICEF, la délégation de l'UE en Moldavie, la Fondation SOROS, les Programmes TEMPUS, Microsoft en Moldavie, l'Agence autrichienne pour le développement, le Conseil américain pour l'éducation internationale en Moldavie [*American Council for International Education in Moldova*].

⁴³⁷ Par ailleurs, lors de la première réunion de ce Conseil sectoriel, la Ministre de l'Education qui le présidait a souligné l'« importance de l'assistance externe pour la réalisation des objectifs stratégiques dans le domaine de l'éducation » (PV du 24/09/2013) et a présenté le projet de la *Stratégie Education-2020* en tant que « document principal, de référence, pour l'assistance externe dans le secteur pour la période 2014-2020 ». Source : PV de la réunion du Conseil sectoriel dans le domaine de l'assistance externe pour l'éducation, 24/09/2013, edu.md/file/Admiterea%202013/Proces%20Verbal.pdf (dernière consultation, le 29/01/2014).

⁴³⁸ Source : Plateforme de gestion de l'assistance externe pour le développement de la République de Moldavie – « AMP – Aid Management Platform », en roumain *Platformă de gestionare a asistenței externe pentru dezvoltarea Republicii Moldova*, <http://public.amp.gov.md/>, dernière consultation le 29/01/2014.

⁴³⁹ Source : « La Chancellerie d'Etat a lancé une charte interactive concernant la gestion de l'assistance externe » (notre traduction), publié le 27/01/2014 sur le site web du Gouvernement moldave, www.gov.md/libview.php?l=ro&idc=436&id=7242 (dernière consultation, le 29/01/2014).

dans cette liste par pays ou mots-clés ne fait apparaître aucun projet financé par la France ou un autre acteur de la francophonie, ni de projets qui visent, pour l'instant du moins, explicitement le français⁴⁴⁰ (renforcement de son usage ou de son enseignement,...).

Le terme d'« assistance externe » par lequel nous entendons *aide ou soutien de la part des acteurs exogènes* crée l'idée d'une sorte de dépendance du Ministère de l'Education, ainsi que du Gouvernement des contributions venues de l'extérieur. Est-ce un facteur qui réduit leur rôle ou l'initiative à l'égard des actions dans le domaine d'une politique éducative, particulièrement linguistique à l'égard du français ? Nous avons touché à ce sujet par la question suivante adressée aux interlocuteurs du Ministère de l'Education :

Comment travaillez-vous avec l'Alliance Française, l'AUF ou l'Ambassade de France. Est-ce plus précisément le Ministère de l'Education qui les sollicite ou est-ce l'inverse ?

Ils viennent vers nous avec un accord de collaboration qu'ils nous proposent. Cet accord est discuté, analysé et signé par les deux parties. En vertu de cet accord, il y a des actions qui se mettent en place par la suite. C'est comme cela que ça se passe avec l'Alliance Française, l'Ambassade de France, l'Ambassade de l'Allemagne, etc.

Au vu de cette réponse, le Ministère ne semble pas prendre l'initiative et l'action à l'égard du français est ainsi due à l'initiative des acteurs de la francophonie présents en Moldavie. Ce discours se rapproche du terme de *l'assistance* employé dans les différents documents récents cités précédemment. Nous verrons pourtant que malgré l'absence d'initiative, l'implication ultérieure du Ministère de l'Education dans le cadre des projets ou actions s'avère importante.

Sur le choix des acteurs de la francophonie

Les acteurs de la francophonie en Moldavie après 1991 sont retenus selon l'ampleur et la visibilité de leur contribution à la promotion du français. Il s'agit avant tout de la France (ambassade, Alliance française, entreprises), de l'OIF et des opérateurs du Sommet de la Francophonie⁴⁴¹.

La France est un contributeur important pour le rayonnement du français (et de l'influence française ?), tant dans les faits que dans la perception des Moldaves.

L'OIF, organisation à laquelle la Moldavie a adhéré quelques années après son indépendance, trouve dans ce pays un terrain d'action propice pour soutenir le français à travers trois opérateurs du Sommet : l'AUF, TV5Monde et AIMF. Deux de ses réseaux créés au niveau de l'Europe centrale et orientale où la Moldavie est représentée seront présentés

⁴⁴⁰ Un des pays francophones comme la Suisse finance en Moldavie des projets dans différents domaines (assainissement d'eau, accès aux soins médicaux, ...), en dehors de l'éducation ou de la francophonie (linguistique).

⁴⁴¹ « La Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, communément appelée "Sommet de la Francophonie", est l'instance suprême de la Francophonie », <http://www.francophonie.org/Le-Sommet.html>, dernière consultation le 13/09/2013.

et discutés. L'APF comme organe consultatif de l'OIF et sa section moldave sera également mis en exergue pour son action à l'égard du français.

Le domaine d'action commun à tous ces acteurs constitue l'éducation, tant dans l'espace privé que dans l'espace public. Les acteurs locaux sont impliqués dans des projets conjoints.

Il s'agit à présent d'examiner les rôles de chaque acteur, le fondement de leurs actions (selon les actes fondateurs ou les documents de politique à l'égard du français) et leurs liens ou partenariats avec les institutions locales. Lorsque les éléments le permettront, nous interrogerons la réception des actions par le public ciblé par l'action linguistique ou culturelle francophone.

Ces éléments devraient permettre de mieux comprendre l'orientation de l'évolution de la situation du français en Moldavie.

CHAPITRE 1 : LA FRANCE EN MOLDAVIE

Si on remonte à l'époque soviétique, certaines actions culturelles concernant la langue française en Moldavie étaient mises en œuvre suivant les directives données par le conseiller culturel depuis son poste de Moscou créé en mars 1957. La mention de la capitale de l'URSS est faite dans les arrêtés ministériels consultés⁴⁴² dans les archives concernant les délégations d'étudiants moldaves en France qui passaient par Moscou, les professeurs français invités qui venaient de Moscou, etc. Les Ministères des Affaires Etrangères et de l'Enseignement (« supérieur et secondaire ») de l'URSS réglementaient, participaient et surveillaient de près ces actions en Moldavie relevant, entre autres, de la sélection des candidats pour les missions en France ou dans un autre pays (« socialiste ou capitaliste », comme il est noté dans les documents ministériels).

1. Relations bilatérales à versant linguistique

Après 1991, la République de Moldavie établit des relations de coopération avec la République française faisant objet d'accords et de traités bilatéraux.

Il convient de mentionner le *Traité d'amitié, d'entente et de coopération*⁴⁴³, signé le 29 janvier 1993 et entré en vigueur le 1^{er} décembre 1995 (cf. annexe 28). Conformément à l'article 10 du traité, la République française et la République de Moldavie, « contribuant à la création d'un espace culturel européen »,

- renforcent leur coopération dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation et de la culture ;
- chaque Partie encourage sur son territoire l'enseignement de la langue de l'autre Partie ;
- contribuent au développement des relations entre les établissements d'enseignement en encourageant les échanges et les contacts directs entre enseignants, chercheurs, étudiants et élèves ;
- soutiennent les échanges culturels et artistiques, et favorisent la coopération dans le domaine des médias ainsi que la diffusion des livres et de la presse de l'autre Etat ;

⁴⁴² Cf. Arrêté n° 681 du 18 décembre 1978 concernant la sélection des candidats [moldaves] pour la participation à des stages scientifiques lors de l'année universitaire 1980-1981.

Cf. aussi, l'arrêté n° 202 du 28 mai 1991 concernant la délégation des étudiants de l'Université de Moldavie et de l'Institut de Balti pour un séjour en France [texte en roumain, en graphie latine], cf. annexe 17.

⁴⁴³ Source : les bases de données sur www.legifrance.gouv.fr via le site de l'Ambassade de France en Moldavie : www.ambafrance-md.org/Accords-et-traites,29 (dernière consultation le 13/09/2013).

- encouragent les contacts directs entre associations et fédérations dans le cadre de la coopération décentralisée.

En 1994, la France et la Moldavie signent un accord qui **développe** les directions générales de la politique de **coopération** concernant les trois volets (culturel, scientifique et technique) stipulés par le traité de 1993.

1.1. Accord de coopération culturelle, scientifique et technique

L'*Accord de coopération culturelle, scientifique et technique*, signé le 24 novembre 1994 et entré en vigueur le 1^{er} août 1997, se référant au *Traité* cité *supra*, cible, comme son nom l'indique, les domaines culturel, scientifique et technique. Son texte précise les actions à mettre en place par les parties signataires (cf. annexe 29). Nous présentons l'Accord de 1994 autour de quatre volets, les trois indiqués dans son intitulé (culturel, scientifique et technique) et le quatrième qui est omniprésent dans le texte et auquel nous portons une attention particulière dans ce travail - le volet linguistique. Nous commençons par ce dernier.

1.1.1. Volet linguistique

Même si le volet linguistique n'est pas mentionné dans le titre de l'accord de coopération, il en constitue une partie importante. L'article premier reprend fidèlement le texte du point 2 de l'article 10 du *Traité* basé sur la **réciprocité** à l'égard de la diffusion linguistique : « chaque Partie encourage l'enseignement et la diffusion sur son territoire de la langue de l'autre Partie ». Le développement des actions à réaliser, par contre, est **unilatéral** et concerne uniquement la partie française et la promotion du français :

La Partie française, en particulier, **seconde** les efforts déjà **consentis** par la Partie moldave **en faveur du français**, en lui apportant une **aide appropriée**, à mettre au point d'un **commun accord**, telle que la mise à sa disposition de personnels qualifiés (lecteurs, assistants, attachés linguistiques), le soutien aux filières francophones de l'université de Chisinau et aux instituts pédagogiques moldaves, l'organisation de stages de formation linguistique, sur place et en France à l'intention de professeurs et d'étudiants de français, une collaboration en matière de manuels et de méthodes audiovisuelles d'enseignement du français. (C'est nous qui soulignons)

Le volet linguistique est inclus dans la coopération éducative, scolaire et universitaire que les deux parties sont censées favoriser :

- la **coopération éducative**, notamment par des échanges d'expériences et de personnes qualifiées ;
- la **coopération scolaire** à travers des échanges de classes entre établissements d'enseignement secondaire ;

- la **coopération universitaire**, notamment par la conclusion entre universités et autres établissements d'enseignement supérieur des deux Etats, d'accords sur des programmes concrets dans le cadre des réglementations nationales en vigueur ;
- **l'échange** de manuels, de documents pédagogiques, de publications en littérature, histoire et civilisation.

1.1.2. Volet culturel

Le volet linguistique ne peut pas être séparé du volet culturel, il en fait partie. L'article 2 de l'*Accord* s'appuie sur le même schéma déclaratif de la réciprocité de la diffusion culturelle dans les deux Etats et sur l'unilatéralité concernant les actions à mettre en œuvre, cf. *infra* l'énumération du type d'établissements culturels :

Chacune des Parties favorise la diffusion de la culture de l'autre Partie sur son territoire. Les Parties encouragent l'activité des établissements culturels existants ou qui viendraient à être ouverts sur leurs territoires respectifs par l'autre Partie, tels que **centres culturels, alliances françaises, salles de lecture**, et prennent, dans le cadre de leur législation, toutes les dispositions susceptibles de faciliter leur fonctionnement. (C'est nous qui soulignons)

Le domaine culturel concerne également les contacts entre personnalités du monde intellectuel et artistique des deux Etats, la diffusion des livres et autres publications d'un Etat dans l'autre, les échanges de manifestations artistiques (théâtre, musique, arts plastiques...), les coproductions, les rencontres d'artistes et de professionnels de la culture, ainsi que la formation, notamment par l'organisation de stages ou l'attribution de bourses d'études. L'article 3 se réfère au développement de la coopération dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision « notamment par la diffusion de programmes francophones en République de Moldova », du cinéma « en particulier par des échanges de films » et du journalisme, « notamment en matière de formation ».

Ces passages du texte où l'on se réfère à la réciprocité, à l'échange et à la coopération laissent percevoir une sorte d'**asymétrie** où la partie française serait amenée à apporter davantage (ouverture de centres culturels, d'alliances françaises, bourses d'études, etc.) que la partie moldave. La même chose ressort pour les autres volets, *infra*.

1.1.3. Volet scientifique

Ce volet implique également la langue française. L'article 4 prévoit l'encouragement de la coopération entre les communautés scientifiques moldave et française dans les « domaines des sciences exactes et appliquées ainsi que des sciences humaines et sociales » par le biais des actions suivantes :

- échanges d'informations scientifiques et les publications communes,
- séjours de longue durée des chercheurs des deux Etats au niveau postdoctoral,
- codirections de thèses,
- échanges d'enseignants et de chercheurs pour des missions d'études et des travaux de recherche communs,
- liens directs entre laboratoires.

1.1.4. Volet technique

Le volet technique s'appuie sur la « coopération en matière d'aide à la gestion publique (formation de cadres administratifs, par exemple, formation juridique) et d'aide à la mise en œuvre de réformes économiques » (cf. article 5 de l'*Accord*), à laquelle la partie française est disposée à apporter son concours à travers ses expertises et son conseil, ses actions de formation, en Moldavie ou en France. Pour cela, « des mises à niveau linguistiques sont organisées, en tant que de besoin, à l'intention des futurs stagiaires moldaves ».

Se référant aux trois volets évoqués *supra*, l'Article 7 de l'*Accord* mérite d'être souligné : « les Parties encouragent les diverses formes de la coopération décentralisée, complémentaire de la coopération entre Etats : relations directes entre personnes et institutions, jumelages de villes ou de régions, etc. » (cf. *infra*, les cas des villes de Nisporeni et de Saint Amand, de Cahul et de Port-sur-Saône).

1.2. L'asymétrie dans les relations organisées par l'Accord

Il est à noter que les deux textes réglementaires (le *Traité* et l'*Accord*) évoquent la **réciprocité** à l'égard de la diffusion linguistique (« chaque Partie encourage l'enseignement et la diffusion sur son territoire de la langue de l'autre Partie »), mais elle ne semble concerner que **le français**⁴⁴⁴, langue fort présente à l'époque dans l'enseignement moldave et en même temps objet des actions du côté français.

⁴⁴⁴ Et non pas le roumain, la langue de l'Etat moldave.

En effet, dans ce contexte où il ne s'agit que de la langue française, la Partie française s'engage à « **seconde[r]** les efforts **déjà consentis** par la Partie moldave en faveur du français, en lui apportant une aide appropriée, à mettre au point d'un commun accord ».

Cette formulation laisse entendre que les autorités moldaves ont le rôle *principal* à jouer dans la diffusion du français et que la partie française s'engage à les « *seconder* par une *aide* appropriée » à déterminer de commun accord. A travers l'examen des actions nous verrons si cela se traduit dans les faits ultérieurement.

Il est à noter que le seul acteur « français »⁴⁴⁵ présent sur place, en Moldavie, avant l'entrée en vigueur du *Traité* et de l'*Accord* en question⁴⁴⁶ entre les deux gouvernements, moldave et français, était l'Alliance française. Trois ans après l'entrée en vigueur de l'*Accord*, « le Programme-cadre de coopération et d'action culturelle franco-moldave », signé lors de la réunion de la *Commission mixte*⁴⁴⁷ à Chisinau en juillet 2000, a désigné l'Alliance Française de Moldavie comme « opérateur⁴⁴⁸ de coopération culturelle et linguistique de l'Ambassade de France en Moldavie »⁴⁴⁹.

Mais, pour cet opérateur, s'agit-il uniquement d'accomplir des actions ou de participer à tout ce qui la précède (consultation, participation à la prise de décision, etc.) ?

2. L'Alliance Française de Moldavie

2.1. « Premier établissement culturel étranger »

Dans un article publié en 2012, l'Alliance Française de Moldavie note, en ce qui la concerne, qu'elle est le « premier établissement culturel étranger »⁴⁵⁰ en Moldavie après 1991. La même source donne les informations suivantes :

Une institution locale reconnue et influente⁴⁵¹

L'Alliance Française de Moldavie a été créée en 1992.

⁴⁴⁵ Le sens du terme est atténué par les guillemets, puisque, comme nous le verrons plus tard, l'association Alliance française de Moldavie est constituée en grande partie de l'élément local.

⁴⁴⁶ Il s'agit de la période 1993-1997 : pour le *Traité* - 1993/1995 et pour l'*Accord* - 1994/1997.

⁴⁴⁷ Selon l'article 10, 6), du *Traité*, les Parties créent une *Commission mixte intergouvernementale de coopération culturelle, scientifique et technique*. Elle « se réunit régulièrement, alternativement en France et en République de Moldova, pour élaborer des programmes d'échanges culturels, scientifiques et techniques, fixer les axes prioritaires de la coopération et définir les modalités pratiques de son exécution. » (*Accord*, 1994, article 8).

⁴⁴⁸ Par « opérateur », il faut comprendre « celui/celle qui *opère*, qui *accomplit une action*, cf. TLFi, atilf.atilf.fr (dernière consultation le 09/02/2014).

⁴⁴⁹ Source : *L'Alliance Française de Moldavie : premier centre culturel étranger en Moldavie*, publié le 31 juillet 2012, site de l'Alliance française de Moldavie (dernière consultation le 28/01/2014) www.alf.fr/md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=9&article=22#1.

⁴⁵⁰ Source : *L'Alliance Française de Moldavie : premier centre culturel étranger en Moldavie*, op.cit. (*idem*, note de bas de page précédente).

⁴⁵¹ Titre mis en avant dans le texte d'origine.

Association de droit local, reconnue d'utilité publique par les autorités moldaves depuis 2008, agréée par la Fondation Alliance Française, elle est administrée par un conseil d'administration composé de personnalités de la vie culturelle, universitaire, ou économique.

Nous proposons à présent d'explicitier les termes de « local » et d'« étranger » à son égard, dans le cadre de notre démarche de comprendre le rôle des différents acteurs (endogènes et exogènes) à propos de la langue française en Moldavie. De même, il est important de s'arrêter sur les rapports institutionnels d'interdépendance entre l'AF de Moldavie et celle de Paris, ainsi qu'entre l'AF et le gouvernement français pour mieux comprendre dans quel cadre s'inscrit leur action de promotion du français en Moldavie.

2.1.1. Clarification des qualificatifs « étranger » et « local »

Comme nous l'avons mentionné *supra*, le premier **comité informel** de l'Alliance Française (désormais AF) de Moldavie s'est constitué en 1989, « à l'initiative⁴⁵² d'un groupe de professeurs francophones moldaves mené par Alexandru Munteanu »⁴⁵³. Il a été officialisé trois ans plus tard avec le concours de Xavier Deniau⁴⁵⁴, député français qui a mené « en faveur de la "francophonie", une action vigoureuse et multiforme » (Salon, 1981 : 887). En 1998, l'association a été enregistrée auprès du Ministère moldave de la justice, ayant comme président (encore aujourd'hui) le leader du groupe initial. C'est seulement dix ans plus tard qu'elle va être reconnue d'utilité publique par les autorités moldaves.

Vu le fait que le président de l'association est un Moldave et que l'association est enregistrée auprès des autorités moldaves, comment faut-il comprendre les termes d'*étranger* et *local* à son égard ?

⁴⁵² Cette initiative est soutenue par la France, en particulier par l'Ambassadeur de France à Moscou (1992-1996), M. Pierre Morel, et le chef des services culturels, scientifiques et techniques à Moscou (1991-1994), M. Philippe Etienne. Source : www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=9&article=44, dernière consultation le 21/09/2013.

⁴⁵³ En 2007, il est élevé au grade de Chevalier dans l'Ordre national français de la Légion d'Honneur. Source : www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=9&article=22 (consulté le 21/09/2013). Source : www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=9&article=37 (consulté le 21/09/2013).

⁴⁵⁴ « Depuis son élection en 1962 comme député gaulliste, il [Xavier Deniau] s'est attaché particulièrement à créer et développer des groupes d'amitiés parlementaires et des associations nationales. Il a contribué, du côté français [...], au succès des conférences de Niamey qui ont donné naissance en 1969 et 1970 à l'Agence de coopération culturelle et technique. Secrétaire général parlementaire de l'Association internationale des parlementaires de langue française depuis sa création en 1967, liée au "groupe francophone" de l'ONU, il a beaucoup contribué à l'œuvre de ces organismes et notamment au succès de leurs interventions en faveur de l'utilisation effective de la langue française dans les institutions internationales. Ces diverses activités, et son appartenance à plusieurs autres institutions (Alliance Française, [...], commission nationale pour l'UNESCO, [...]), lui ont valu de se voir confier en 1974 par le Premier Ministre la présidence du comité interministériel de la francophonie. Il préside en outre l'Association francophone d'accueil et de liaison (AFAL), qui s'efforce depuis 1976, [...], de resserrer les liens entre les diverses associations et institutions qui traitent d'affaires "francophones". » (Salon, 1981 : 887-888).

Dans sa thèse sur l'action culturelle de la France, Albert Salon donne des éléments d'explication de l'imbrication de l'élément local et français dans la constitution des associations « Alliance française » à l'extérieur :

1) l'Alliance Française [de Paris] est une association française créée en 1883 et régie par les dispositions de la loi de 1901. Elle n'étend sa compétence que sur le territoire français et son conseil d'administration se compose de Français ;

2) l'Alliance française à l'étranger :

Les « **comités** » ou « **sections** » **formés à l'étranger** sont des associations régies par les lois des pays où ils se trouvent avec des assemblées générales composées **en grande majorité d'étrangers** que leur qualité d'amis de la France ou de la langue et de la culture françaises ne prédispose pas nécessairement à recevoir des directives d'une « centrale » parisienne. (Salon, 1981 : 692–693)

Ses assemblées générales composées en grande majorité d'étrangers élisent leurs conseils d'administration et leurs présidents « en toute liberté et déterminent eux-mêmes leurs cotisations, leurs budgets, leurs orientations, leur pédagogie, l'ensemble de leurs activités. » (*idem*, 1981 : 693).

La **formule** trouvée ainsi par **l'Alliance française** pour s'installer à l'étranger, à l'occurrence en Moldavie, était d'inclure l'élément local dans la direction et de se faire enregistrer comme association de droit local (moldave) à but non lucratif.

On perçoit une mixité entre l'élément local moldave et externe français à l'égard de l'Alliance Française de Moldavie⁴⁵⁵. Moldaves et Français mènent ensemble l'association.

2.1.2. Rapports institutionnels d'interdépendance

Il est intéressant de s'arrêter sur deux points : le rapport entre l'AF de Moldavie et l'AF de Paris (depuis 2007, Fondation Alliance française) et l'Alliance française et le Gouvernement français, dont les interlocuteurs sont le Ministère français des affaires étrangères et l'Ambassade de France en Moldavie. Cela a une influence sur l'activité de l'AF de Moldavie à l'égard du français dans la mesure où le subventionnement est assuré en grande partie par les autorités centrales basées à Paris. La Fondation AF et le gouvernement français imposent à l'AF de Moldavie, chacun à son niveau, les orientations de politique de promotion de français à suivre.

Pour traiter de ces sujets, nous nous référons à l'ouvrage de Salon de 1981 et aux sources plus récentes.

⁴⁵⁵ Dans le conseil d'administration sous présidence moldave environ la moitié est constituée de Français (4 sur 9) et dans le reste de l'équipe d'une quinzaine de personnes menée par un directeur français, il y a trois Français. Cf. deux sources consultées le 05/09/2013 : *Conseil d'administration*, publié le 21/07/2010, www.alf.fr/md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=9&article=37 et *L'équipe*, publié le 22/07/2010, www.alf.fr/md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=43.

**Alliance française de Moldavie et la Fondation Alliance française de Paris :
« indépendance tempérée »**

Dès la création et pour toute la durée de son existence, les deux associations sont dans un rapport étroit.

En amont, l'association en cours de création à l'étranger devait passer par une étape importante, celle de l'**approbation** des statuts par l'Alliance française de Paris (Salon, 1981 : 693) :

Pour avoir le droit de s'appeler « Alliance Française », celle-ci doit soumettre son projet de statuts et la liste de ses fondateurs à l'examen du Conseil de l'Alliance de Paris. Celui-ci les approuve généralement sans les modifier, non sur la base de statuts-types, seulement indicatifs, mais en fonction de critères essentiels qui sont : **la conformité des buts** à ceux de toutes les Alliances, **la présence d'une majorité d'étrangers** dans le comité directeurs – la **présidence** étant généralement confiée à **une personnalité étrangère influente**⁴⁵⁶ – et l'existence de divers facteurs difficilement pondérables tendant tous à augmenter les chances de vitalité et de durée de la nouvelle association. L'approbation des statuts s'accompagne d'une inscription au fichier des Alliances, [...].

L'Alliance française de Paris veillait donc à ce que des critères essentiels pour « augmenter les chances de vitalité et de durée » de la nouvelle association soient respectés.

En aval, les relations entre le « Boulevard Raspail » (le siège de l'AF de Paris⁴⁵⁷) et les « Alliances », relevait de l'indépendance, d'après Salon :

[L'indépendance] tempérée seulement par l'**aide distribuée** par celui-là, sollicitée et acceptée par les bénéficiaires à condition qu'elle n'entame pas leur liberté d'action et d'allure. Il s'agit donc de relations subtiles qui s'établissent dès la naissance d'une Alliance locale. (*ibid.*)

Nous retenons l'idée d'une « indépendance tempérée » par une « aide » que l'Alliance française « distribue » aux autres alliances, ce qui serait le signe d'une relative indépendance. Dans ce contexte, de quelle **aide** s'agit-il plus précisément et dans quel but ?

Il faut noter en préalable que depuis 2007, on ne parle plus de l'Alliance française de Paris, mais de la Fondation Alliance Française⁴⁵⁸, créée pour « soutenir la bonne

⁴⁵⁶ La « personne étrangère influente » pour le comité moldave c'est A. Munteanu, qui après avoir obtenu un master en management des politiques économiques à l'Université de Colombie aux Etats-Unis et un autre à l'Université d'Etat de Moscou en physique théorique, a occupé divers postes importants en Moldavie et à l'étranger. Depuis 2008, il détient également la fonction de « directeur exécutif de la société *Dragon Capital – Asset Management* » (une banque d'investissement dont une partie d'actions appartient à *Goldman Sachs*). Source : www.dragon-capital.com/en/about/management/_page_2.html (consulté le 14/09/2013).

⁴⁵⁷ Aujourd'hui, le siège de l'« Alliance Française Paris Ile-de-France ».

⁴⁵⁸ Source : *Fonctionnement de la Fondation : ses missions*, www.fondation-alliancefr.org/?p=440 (dernière consultation le 05/09/2013).

gouvernance dans les Alliances⁴⁵⁹ ». Concernant la question de l'aide, le *Rapport d'activité* pour 2011 de la Fondation Alliance Française précise qu'il s'agit de subventions publiques :

Les subventions publiques attribuées à notre réseau sont régies par la convention cadre signée entre le ministère des Affaires étrangères et la Fondation et par les conventions de partenariat établies entre certaines Alliances françaises et les ambassades concernées. (2011 : 35)

La Fondation Alliance française en interlocuteur direct distribue à son réseau les subventions publiques accordées par le Ministère des Affaires étrangères⁴⁶⁰, sur la base d'un partenariat existant entre les deux parties⁴⁶¹. A côté du financement public, il y a également des subventions des partenaires privés, même si elles sont moins importantes. Sans entrer dans les détails du sujet complexe du financement, il convient de mentionner qu'aujourd'hui le **cofinancement** constitue une partie du budget d'une Alliance, comme l'indique le *Rapport d'activités* pour l'année 2010 de la Fondation Alliance Française :

Il était exigé des Alliances une participation d'au moins 30 % dans le financement des actions. [...] Les partenaires extérieurs aux AF sont bien plus présents qu'en 2009. En effet, 16 % des actions ont reçu une subvention du SCAC [Service de coopération et d'action culturelle des ambassades françaises] et 16 % ont bénéficié de partenaires privés contre 5 % l'an passé. » (2010 : 32-33).

A ce rapport entre l'Alliance française de Moldavie et la Fondation Alliance française, il y a donc un acteur important qui se rajoute, c'est le Ministère des Affaires étrangères à travers son Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Moldavie.

L'Alliance française de Moldavie – opérateur de coopération culturelle et linguistique de l'Ambassade de France.

A propos des relations entre l'*Alliance française* et l'*Etat français*, Jean Dubois note dans son article (2006) sur l'« Histoire de l'Alliance Française »⁴⁶² :

Il est ainsi vrai que les Alliances sont assez largement indépendantes des administrations, mais le soutien des pouvoirs publics français possède un double tranchant et entretient au niveau

⁴⁵⁹ Le réseau des Alliances françaises est présent dans 136 pays, 40 délégations générales, 813 Alliances françaises. Source : www.fondation-alliancefr.org/?cat=16, consulté le 15/09/2013.

⁴⁶⁰ Salon notait également l'aide, « non négligeable » avec le temps, que le Gouvernement français donne, au début « aux plus actifs », et qui « n'entame guère le principe d'autonomie précité [...] » (1981 : 691).

⁴⁶¹ Le partenariat entre la Fondation AF et le Ministère des Affaires étrangères et européennes est consolidé et renouvelé par la signature d'une convention triennale (2011–2013) le 1^{er} octobre 2010 : « Cette convention permettra de rapprocher les identités visuelles des deux réseaux, public et privé, de rendre leurs implantations géographiques complémentaires et de multiplier les actions communes. Elle inscrit dans la durée le soutien du gouvernement à l'Alliance française. **Source** : « Partenariats », article publié le 08/07/2011 sur le site de la Fondation AF, www.fondation-alliancefr.org/?p=381 (dernière consultation le 20/09/2013).

⁴⁶² Dubois Jean (2006) : *Histoire de l'Alliance Française*, publié le 05/11/2006 ; en ligne : www.afi.ouvaton.org/Histoire-de-l-Alliance-Francaise (dernière consultation le 23/09/2013).

politique et financier une **certaine dépendance de l'Alliance vis-à-vis de l'Etat**. Jacques Viot⁴⁶³ montre ainsi que dans la mesure où les Alliances « contribuent de fait à la coopération internationale de la France, leur action et leur développement s'inscrivent dans les orientations générales en matière linguistique et culturelle définies par le ministère des Affaires étrangères. » L'Alliance française est ainsi liée de près à la **politique culturelle extérieure de la France** dont elle est un partenaire privilégié [...].

Jean Dubois se réfère à une sorte de « dépendance de l'Alliance vis-à-vis de l'Etat », ce qui pourrait plutôt être vu comme une **interdépendance** dans la mesure où l'Etat français a besoin d'un acteur pour mettre en place ses actions de politique culturelle, et nous rajoutons linguistique, à l'étranger. Ensuite, Dubois emploie le terme de « partenaire » de politique culturelle par rapport à l'Alliance, ce qui laisse entendre que le Gouvernement et l'Alliance sont associés et de nouveau interdépendants pour la réalisation d'un but commun, dont la promotion de la langue et de la culture françaises à l'extérieur de la France.

Comment cette interdépendance se traduit-elle dans le cas de l'Alliance française de Moldavie ?

Tout d'abord, il faut mettre en exergue le fait que dans la période 1994-2010, une seule personne cumulait le poste de *directeur* de l'AF de Moldavie et celui de *conseiller de coopération et d'action culturelle* (précédemment appelé « attaché culturel ») auprès du service du même nom de l'Ambassade de France en Moldavie (cf. figure 19, *infra*).

Cette logique change en septembre 2010 avec la séparation des deux fonctions relevant dès le début de deux entités différentes, mais avec des buts communs concernant la diffusion de la langue française. Même si à travers ce cumul de postes les relations entre *Ambassade* et *Alliance* ont existé depuis à peu près leurs débuts⁴⁶⁴ en Moldavie, c'est en juillet 2000 que l'AF de ce pays est désignée comme « opérateur de coopération culturelle et linguistique de l'Ambassade de France en Moldavie ».

L'aspect financier est également souligner dans le sens que l'Alliance française de Moldavie reçoit un financement de la part du Ministère français des Affaires étrangères. Son directeur adjoint, Adrian Cibotaru donne quelques précisions à ce sujet, dans une interview en 2012⁴⁶⁵ :

Il y a des Alliances qui sont subventionnées par le Ministère français des Affaires étrangères. C'est le cas de notre association, nous percevons une **subvention annuelle** pour les activités culturelles et linguistiques. Mais cette subvention ne représente qu'une petite partie de notre

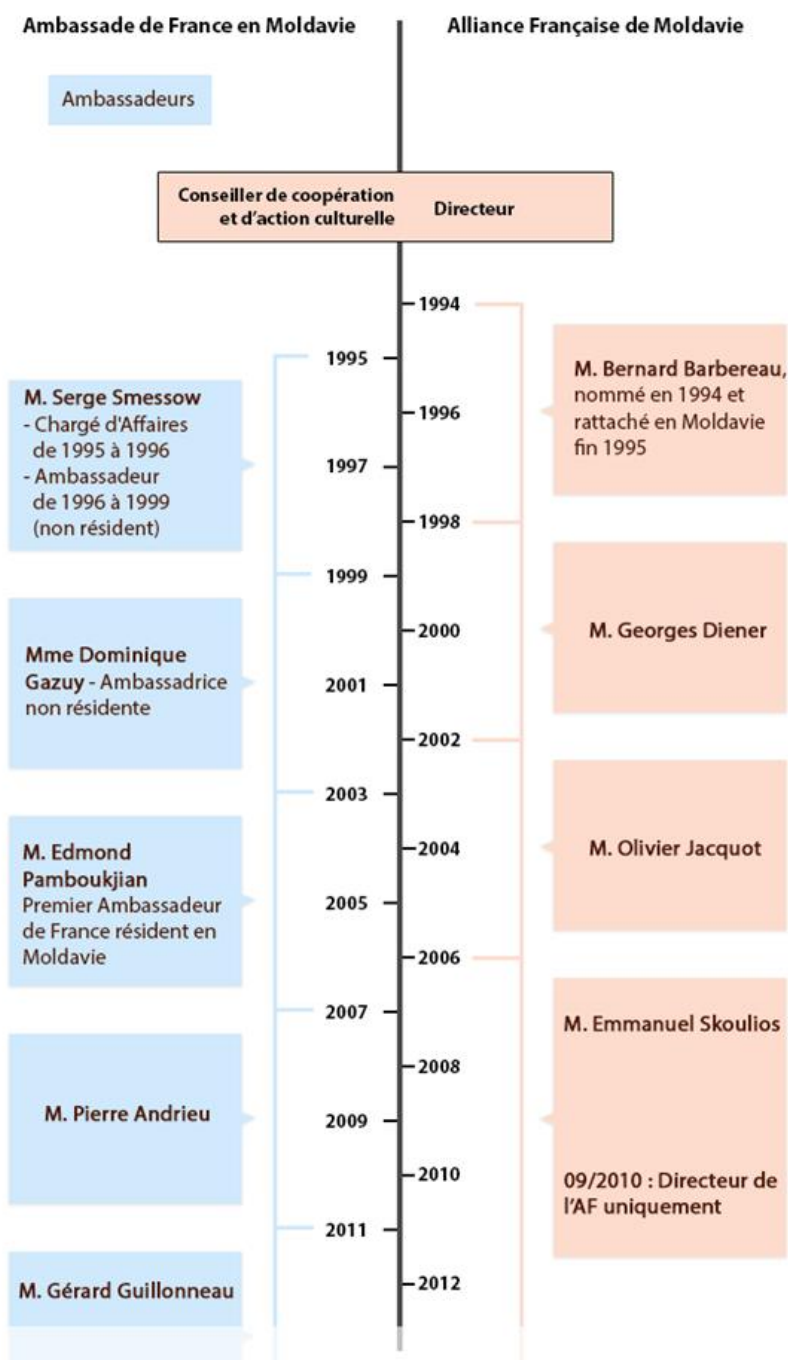
⁴⁶³ Jacques Viot, ambassadeur de France, a été président de l'Alliance Française de 1994 (certaines sources indiquent l'année 1993) à 2004.

⁴⁶⁴ Concernant les débuts, notons le fait que l'AF de Moldavie est officialisée en 1992 et le premier ambassadeur non résident est nommé en 1996 (cf. figure 19).

⁴⁶⁵ Source : *Francophonie* [La Francophonie], interview avec Adrian Cibotaru, directeur adjoint de l'Alliance française de Moldavie, publié le 12/10/2012, Radio Europe Libre (dernière consultation le 07/08/2013) www.europalibera.org/content/article/24737835.html, notre traduction.

budget, environ 10 %. Le reste, c’est de **l’autofinancement** grâce à nos activités – des cours de français principalement, et d’autres services qu’on offre, comme la traduction, l’interprétariat pour les missions officielles, la location de nos salles.

Figure 19 - Chronologie des nominations des ambassadeurs et des directeurs de l’AF de Moldavie



Les subventions annuelles concernent donc les activités culturelles et linguistiques mises en place par l’Alliance française de Moldavie. De son côté aussi, l’Alliance française

contribue dans une certaine mesure au financement de celles-ci⁴⁶⁶, comme il est indiqué par son site qui résume les liens existants aujourd'hui avec l'Ambassade :

- L'Alliance Française de Moldavie fait partie intégrante du **dispositif de coopération bilatérale français en Moldavie**.
- L'Alliance Française de Moldavie bénéficie de subventions annuelles de l'Ambassade de France pour la réalisation de ses projets, dont elle participe au cofinancement de certains.
- L'Alliance Française bénéficie de la **mise à disposition de collaborateurs par l'Ambassade de France**, rémunérés par le ministère français des Affaires étrangères et européennes, pour la réalisation de ses projets dans les domaines culturel et linguistique.
- Le Président d'Honneur de l'Alliance Française est l'Ambassadeur de France en Moldavie.

Tous ces éléments mentionnés *supra* rend officiellement inséparable **l'action linguistique et culturelle** (au moins) de la France en Moldavie de celle de l'Alliance française.

Une fois les termes « étranger » et « local » explicités, concernant l'Alliance française de Moldavie, ses rapports avec la Fondation Alliance française et le MAE français, dont l'Ambassade de France en Moldavie, il s'agira de se pencher sur le but de son action à l'égard de la langue française en Moldavie. De même, nous examinerons ses différents types d'actions, mis en place avec d'autres acteurs sur le terrain, et leur réception par le public.

2.2. Le but de l'Alliance française : évolution du discours

Selon Salon (1981), dès les origines de cette association, cette dernière créée en 1883, poursuivait les objectifs suivants :

Association créée en 1883⁴⁶⁷, [...] l'Alliance Française fut le premier grand acteur privé non religieux, voué à « la diffusion de la langue et de la civilisation de la France dans ses colonies et à l'étranger ». Paul Bert, Paul Cambon, l'abbé Charmetant, Jusserand, Foncin et quelques autres la firent naître, afin de **maintenir et d'étendre l'influence de la France par la propagation de sa langue**⁴⁶⁸. (Salon, 1981 : 690)

⁴⁶⁶ Source : le site de l'AF de Moldavie « Questions/remarques : Quels sont les liens de l'Alliance Française de Moldavie avec l'Ambassade de France ? », publié le 23/07/2010 ; dernière consultation le 30/01/2014 : www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=45.

⁴⁶⁷ Il s'agit en 1883 de « l'association nationale pour la propagation de la langue française dans les colonies et à l'étranger » créée sous l'égide de Paul Cambon et de Pierre Foncin. En 1884, Ferdinand de Lesseps, Louis Pasteur, Ernest Renan, Jules Verne, Armand Colin comptent parmi les membres du conseil d'administration de l'Alliance française de Paris ». Source : *Historique*, site de la *Fondation Alliance Française*, créée en 2007 : www.fondation-alliancefr.org/?cat=538 (dernière consultation le 16/09/2013).

⁴⁶⁸ C'est nous qui soulignons dans toutes les citations de Salon.

Au départ, il s’agissait donc de **maintenir et d’étendre l’influence de la France** par la **propagation de sa langue**, par le biais d’un acteur non religieux, dans ses colonies à l’étranger.

Un examen attentif de plusieurs sources (discours, statuts de l’association) permet d’observer une évolution dans la formulation du but d’origine saisie à travers plusieurs moments-clés, ultérieurs à la création de cette association. Nous l’exposerons de façon thématisée ensuite :

a) Influence culturelle

Dans son discours du 30 octobre 1943, à Alger, à l’occasion du 60^e anniversaire de l’Alliance, le Général de Gaulle emploie le mot « influence », mais en rajoutant « culturelle » :

Nous avons, une fois pour toutes, tiré cette conclusion que c’est par de **libres rapports** spirituels et moraux établis entre nous-mêmes et les autres que notre **influence culturelle** peut s’étendre à l’avantage de tous et qu’inversement peut s’accroître ce que nous valons. [...].

b) Langue et pensée françaises

Dans les statuts types⁴⁶⁹ de l’Alliance française (valables encore en 2000) susceptibles d’être **adaptés à la législation locale** par les Alliances françaises hors de France, l’article premier se réfère à la diffusion de la langue française, mais également à la « pensée française » :

Association à but non lucratif, l’« Alliance Française de... » (ou l’« Alliance franco-... » ou l’« Association »), constituée en conformité avec les statuts et les buts de l’Alliance Française fondée à Paris en 1883, a pour objet de **diffuser la langue française** dans la ville de..., de regrouper tous ceux qui désirent contribuer au développement de la connaissance et du goût de **la langue et de la pensée françaises** et, plus largement, de favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre... (pays) et la France en développant les échanges linguistiques et culturels. Elle est étrangère à toutes préoccupations politiques, religieuses ou raciales. Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à ...

c) Langue et culture francophone

Les statuts de l’Alliance Française de Paris approuvés par arrêté du Ministre de l’Intérieur en date du 30 mars 2000⁴⁷⁰, contient un élément d’ouverture dans le premier article se référant au but de l’association :

L’association dite « Alliance française », fondée en 1883, a pour mission d’enseigner la langue française dans le monde, d’organiser des manifestations culturelles, de rassembler à l’étranger les amis de la France afin de maintenir ou de développer la pratique de la langue française et

⁴⁶⁹ Source : Annexe n° V : Statuts types de l’Alliance Française, dernière consultation le 23/09/2013 : doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2001/blaisea/these_back.html

⁴⁷⁰ Cf. source déjà citée :

doc.sciencespo-lyon.fr/Ressources/Documents/Etudiants/Memoires/Cyberdocs/MFE2001/blaisea/these_back.html

le goût des **cultures francophones**⁴⁷¹. Elle est étrangère à toute préoccupation politique ou religieuse. Sa durée est illimitée. Elle a son siège social à Paris.

Du « goût de la langue française » à celui « des cultures francophones », s'agirait-il d'un changement de discours pour être dans l'air du temps ou d'une reconnaissance effective du fait que le français n'est pas uniquement la langue de la France et qu'elle ne représente pas uniquement la « pensée française » (cf. *supra*).

d) Diversité culturelle

Dans son discours en tant que nouveau Président d'honneur de l'Alliance française en 2000, Jacques Chirac, président de la République française à l'époque, se réfère à la mission de l'Alliance française, « universelle », qui affirme la « diversité culturelle » :

Née voici 117 ans de la reconstruction morale et politique de la France après Sedan, confortée dans sa mission prosélyte et résistante par le Général de Gaulle en 1943, l'Alliance a su s'enraciner, se développer et s'imposer. Universelle, elle apparaît **aujourd'hui** plus précieuse que jamais, pour affirmer la **diversité culturelle** et le nécessaire dialogue des civilisations⁴⁷².

e) influence intellectuelle et morale de la France ; cultures francophones, échanges entre cultures

Aujourd'hui, la Fondation Alliance française affirme avoir pour mission⁴⁷³ :

de développer dans le monde l'enseignement et l'usage de la langue française, de contribuer à accroître l'influence intellectuelle et morale de la France et l'intérêt de toutes les cultures francophones, de favoriser les échanges entre cultures et de contribuer en général à l'épanouissement de la diversité culturelle. Pour réaliser ses objectifs, la Fondation apporte son soutien aux Alliances françaises existantes et futures. [...]. (La mise en relief est présente dans le texte d'origine)

En suivant l'évolution du discours concernant le but de l'Alliance française, on constate qu'aujourd'hui on ne parle pas uniquement de développer l'enseignement de la langue française, mais aussi son « usage ». De même, il ne s'agit pas que de l'influence de la France mais de son influence « intellectuelle et morale », tout en gardant dans le texte l'ouverture vers les « cultures francophones » et l'affirmation de la « diversité culturelle », exprimées il y a un peu plus de dix ans dans les textes de l'Alliance française de Paris.

Incitées à suivre le même mouvement, les autres Alliances dans le monde adoptent **le même discours que celui de la Fondation**. Dans ce cadre-là, **l'AF de Moldavie** affirme œuvrer afin de « promouvoir la **langue française** d'une part, et les **cultures française, francophones et moldave** d'autre part »⁴⁷⁴.

⁴⁷¹ C'est nous qui soulignons ici comme dans les autres citations sauf mention contraire.

⁴⁷² Cf. *Alliances 2000*, Rapport établi à l'initiative de Jacques Viot, cité par Jean Dubois (2006, *op.cit.*).

⁴⁷³ Source : *Fonctionnement de la Fondation : ses missions*, www.fondation-alliancefr.org/?p=440 (dernière consultation le 05/09/2013).

⁴⁷⁴ Source : le site de l'AF de Moldavie - www.alfr.md/spip.php?lang=fr&page=soutenez (consulté le 01/09/2013).

Dans notre travail, ce sont les actions de l'AF de Moldavie concernant la langue française qui sont au centre de notre intérêt.

2.3. Le volet linguistique de l'activité de l'Alliance française de Moldavie

Dans le discours actuel de l'association, on sépare l'« action linguistique » et les « cours de français », probablement pour bien les mettre en exergue et délimiter les missions des ceux qui concourent à leur mise en œuvre. Une autre raison de cette séparation serait l'activité proprement dite de l'association et celle qui est mise en place en tant qu'opérateur de coopération culturelle et linguistique de l'Ambassade de France en Moldavie.

En effet, dans le cadre du « pôle linguistique et pédagogique », il y a d'un côté le « bureau des cours » avec son équipe de gestion et une équipe de 12 professeurs⁴⁷⁵ titulaires et 80 vacataires et de l'autre côté la « mission linguistique »⁴⁷⁶. Cette dernière se réfère à un poste de « chargée de mission linguistique », dont l'activité relève de la « coopération linguistique et de la promotion du français », des séjours linguistiques et culturels, du relais « Campus France », etc.

Dans la catégorie « action linguistique »⁴⁷⁷ de l'AF de Moldavie (à Chisinau), on trouve les éléments suivants :

- la « promotion du français »,
- les « formations linguistiques pour fonctionnaires »,
- le « soutien pédagogique » (formation des professeurs),
- les « dotations pédagogiques » (des livres pour enfants aux établissements scolaires de Moldavie, des outils pour le français),
- « les médias en français »,
- les « échanges scolaires ».

Ce sont des catégories dans lesquelles s'inscrivent les actions de promotion du français auprès d'un public varié. Nous présenterons et discuterons quelques exemples ensuite.

⁴⁷⁵ Les professeurs moldaves accomplissent différentes missions au sein de l'association : « spécialistes pour l'enseignement du français auprès des enfants, des jeunes, des adultes, des fonctionnaires ; évaluateurs des examens DELF/DALF, TCF, TEF ; spécialistes du français de spécialité : médecine, relations internationales, économie et commerce, etc. ; concepteurs de tests et de cursus à la carte ; formateurs de formateurs, spécialistes des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Éducation (TICE), etc. » Source : www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=4&subsection=15 (dernière consultation le 17/09/2013).

⁴⁷⁶ Il est à mentionner que dans le cadre de la mission linguistique, un projet de création d'une école française à Chisinau est en cours.

⁴⁷⁷ Source : le site de l'AF de Moldavie www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=166 (dernière consultation le 15/09/2013).

2.3.1. Formation pour les professeurs de français

Dans le cadre de la « mission linguistique », l'AF de Moldavie met en œuvre des formations pour les enseignants, animées par des intervenants français, moldaves ou autres. Ces séminaires, visent le soutien et le renforcement de l'enseignement du français. Elles sont organisées avec les autorités éducatives moldaves, notamment le Ministère de l'Éducation.

La *Note informative concernant l'enseignement des langues étrangères dans l'enseignement préuniversitaire*⁴⁷⁸ précise que ces formations concernent tant les professeurs de français, que les professeurs des disciplines non linguistiques (qui enseignent en français) :

L'Alliance française de Moldavie, de commun accord avec le Ministère de l'Éducation, organise régulièrement, dans la période des vacances scolaires, des séminaires de formation continue pour les professeurs de français et des séminaires pour l'apprentissage efficient du français pour les professeurs des disciplines non linguistiques. Ceci avec l'implication des experts du domaine venus de France ou d'autres pays francophones.

Pour saisir les changements dans le domaine de la formation des professeurs, nous avons examiné plusieurs sources différentes, l'une qui remonte à 2003 publiée sur le site de l'Ambassade de France en Moldavie et l'autre de 2010 confrontée à des informations plus récentes, publiées sur le site de l'Alliance française de Moldavie. Les éléments retenus seront présentés en complément au document plus ancien.

En effet, concernant la formation des professeurs, un plan pluriannuel établi en 2003 entre l'Alliance française de Moldavie, l'Ambassade de France et le Ministère moldave de l'Éducation, fixait trois domaines d'action (Turcan, 2007 : 27-28⁴⁷⁹) :

a) Organisation de séminaires de formation pédagogique animés par des experts français sur des thématiques ciblées (élaboration de manuels scolaires de français, appui à la conception des tests d'évaluation au baccalauréat, soutien à la formation initiale des professeurs de français, ...).

Entre 2010 et 2013, on remarque une tendance décroissante à l'égard du nombre de ces séminaires : en 2010, l'Alliance Française de Moldavie met en place 7 séminaires de formation⁴⁸⁰, 5 en 2011, 4 en 2012 et 3 en 2013⁴⁸¹. Aucun indice ne permet de comprendre les causes de cette réduction des formations d'année en année.

⁴⁷⁸ Ce document a été fourni en 2012 par la responsable des langues du Ministère de l'Éducation.

⁴⁷⁹ Il s'agit d'un plan de formation auquel se référait un article sur le site de l'Ambassade de France en Moldavie en 2006 et qui indisponible aujourd'hui.

⁴⁸⁰ Source : *La formation continue des professeurs de français*, publié le 02/03/2011, www.alf.fr.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=170&article=441, (dernière consultation le 01/10/2013)

⁴⁸¹ D'après les articles publiés sur le site de l'Alliance française à la rubrique « Soutien pédagogique », www.alf.fr.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=170&debut_articlessubsection=12#, dernière consultation le 08/01/2014.

b) Organisation de séminaires de formation pédagogique animés par des formateurs de formateurs moldaves, eux-mêmes formés en France à l'ingénierie de la formation et aux pratiques pédagogiques en FLE. Ces formateurs assuraient dans leur région des séminaires de formation continue ne demandant qu'une logistique légère de la part de l'Alliance française de Moldavie.

En 2010, l'Alliance française note la multiplication du nombre de formations par rapport aux années précédentes. Cela serait dû à la décentralisation des séminaires de formation et à l'implication des responsables des langues du Ministère de l'Education dans les districts. Une autre raison serait une implication des annexes et des centres de ressources de l'Alliance Française de Moldavie dans ce dispositif de formation.

c) Bourses de stages linguistiques et pédagogiques, octroyées par le Gouvernement français qui permettaient à des enseignants moldaves de primaire, secondaire et du supérieur de bénéficier d'un stage de perfectionnement linguistique et pédagogique de quatre semaines au CLA de Besançon.

La source documentaire de 2010 indique l'implication de l'Ambassade de France en Moldavie dans le domaine de la formation par l'octroi entre 2003 et 2010 de bourses pédagogiques du Gouvernement français à des enseignants de français sélectionnés par l'Alliance Française de Moldavie. Ce qui laisse supposer que des bourses de stages à Besançon ne sont plus octroyées. Cela n'apparaît plus ni sur le site de l'Alliance française qui d'ailleurs n'intervient plus depuis 2013 dans le traitement et la réception des demandes ou des dossiers de bourses du Gouvernement français, ni sur le site de l'Ambassade de France en Moldavie qui a désormais la charge intégrale des traitements des dossiers de bourses.

La réduction du nombre de formations animées par des experts français et la suppression des bourses de stage de perfectionnement pour les professeurs sont quelques indices d'une probable diminution de la place accordée au soutien pédagogique dans l'activité de l'Alliance française de Moldavie et de l'Ambassade de France, en général. De plus, aucune information sur leur site web ne se réfère aujourd'hui à un programme ou plan concret de formation pour les enseignants.

2.3.2. Dotation pédagogique

En 2006, dans le cadre de l'opération « Des outils pour le français », l'AF de Moldavie a doté 577 établissements scolaires où le français était enseigné dans les classes de lycée de supports audio destinés à accompagner les manuels de français réalisé par le Ministère de l'Education. En 2007, le SCAC et l'AF fait la même chose pour les manuels de français du collège et les offre ensuite à 1135 institutions d'enseignement. (Turcan, 2007 : 28)

L'Alliance Française se réfère dans son article de 2011⁴⁸² à des difficultés enregistrées dans l'enseignement du français en Moldavie liées à plusieurs facteurs, dont le manque de livres :

À la rentrée 2010-2011, le ministère de l'Éducation recensait 53,3 % d'apprenants de français en Moldavie. Plus de 1.900 professeurs de français diplômés enseignent en cycle primaire et secondaire. Cependant, la « bonne santé » du français en Moldavie ne doit pas masquer les difficultés que rencontrent les professeurs de français dans leur travail quotidien. L'enseignement du français, malgré les efforts importants du ministère de l'Éducation nationale moldave, souffre **d'un manque de matériel pédagogique et didactique** et d'un manque de formation professionnelle. Au-delà des dotations diverses et régulières en matériel pédagogiques ou didactiques, l'Ambassade de France, l'Alliance Française de Moldavie et leurs partenaires, viennent en appui à l'enseignement du français [...].

Dans ce contexte, il est à mentionner que les dernières publications sur le site de l'AF de Moldavie au sujet des « dotations pédagogiques » datent de 2010⁴⁸³, le dernier concernant un don de livres effectué par une association française⁴⁸⁴. La question est de savoir si depuis trois ans, aucune action n'a été entreprise par l'AF dans le domaine en question. Dans l'affirmative, cela rejoindrait le constat concernant les formations pour les professeurs, dans le sens où l'objectif de la dotation pédagogique resterait aujourd'hui derrière d'autres priorités de l'AF et de l'Ambassade de France.

2.3.3. Formations linguistiques pour fonctionnaires

Devant les risques d'homogénéisation linguistique au profit de l'anglais, l'OIF, notamment les pays membres comme la France, le Grand-Duché du Luxembourg, la Communauté française de Belgique et des opérateurs de la francophonie institutionnelle se mobilisent pour le soutien à l'apprentissage et à l'usage du français dans les sphères politiques de haut niveau en Europe et dans les institutions internationales. Les pays non membres et voisins de l'UE sont également ciblés par les différents programmes mis en place après 2002 :

⁴⁸² Cf. <https://www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=170&article=441>, *op. cit.*

⁴⁸³ Cf. *Dotations pédagogiques*, www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=171, dernière consultation le 31/01/2014.

⁴⁸⁴ Source : *ADIFLOR fait honneur à la Moldavie*, www.alfr.md/IMG/pdf/Adiflor.pdf, publié le 04/11/2010, dernière consultation le 31/01/2014.

a) Depuis 2003, l'AF de Moldavie dispense des cours de français aux députés et fonctionnaires⁴⁸⁵ du Parlement moldave dans le cadre d'un programme soutenu financièrement par de nombreux partenaires, « la Section française de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie plusieurs années de suite, mais également par la Fondation Robert Schuman et par le Fonds d'Intervention Pédagogique (FIP) du ministère français des Affaires étrangères auparavant ». La pratique du français au parlement moldave contribuerait, selon l'AF, au « renforcement de la coopération et des échanges avec les autres assemblées parlementaires francophones dans le monde ».

Cela étant dit, il n'y a pas de détails concernant ces cours. S'agirait-il d'une initiation ou d'un perfectionnement des compétences en français des députés ou fonctionnaires du Parlement moldave ?

Au sujet de la présence du français au parlement moldave, quelques précisions sont utiles. Il est à mentionner d'abord qu'il y a une section francophone du parlement moldave dont fait partie une vingtaine de députés sur un total de 101 (cf. la partie sur l'APF⁴⁸⁶ *infra*). Il y a également un « Groupe d'amitié avec la France⁴⁸⁷ » constitué d'une trentaine de députés, dont ceux qui sont membres de la section moldave de l'APF. Toutefois, nous ne savons pas si cela implique pour tous une maîtrise du français, des échanges en français avec leurs homologues français. Pour certains d'entre eux, il est possible de constater qu'ils font leurs discours en français lors de leur activité dans les organisations internationales comme le Conseil de l'Europe.

Ensuite, depuis peu, une des langues du site du Parlement moldave est le français, même si les informations ne sont pas encore intégralement présentées dans cette langue. Ce sont des indices d'une volonté de promouvoir cette langue dans cette sphère parlementaire.

⁴⁸⁵ « Ils ont été ainsi 34 députés et collaborateurs du Parlement en 2010, 35 en 2011 et 36 en 2012 à avoir pu bénéficier de cours de français offerts dans le cadre de ce programme. A nouveau sollicitée par l'Institution moldave, l'Alliance Française de Moldavie a engagé un nouveau cycle de formations linguistiques en 2013. Il concerne 30 députés et collaborateurs du Parlement. [...] Cette année, cette action bénéficie d'un soutien appuyé de la Région Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie dont le Chargé de mission Europe, le Député wallon Jean-Paul WAHL, avait été accueilli à l'Alliance française de Moldavie le 17 avril dernier pour mettre au point le programme de la réunion annuelle de la Régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie qui se tiendra à Chisinau du 25 au 28 novembre 2013. » **Source** : l'article « La région Europe de l'APF soutient les formations en français au Parlement moldave », du 24/06/2013, publié sur le site de l'AF, www.alf.fr/md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=192&article=4000 (consulté le 11/09/2013).

⁴⁸⁶ Assemblée parlementaire de la francophonie.

⁴⁸⁷ **Source** : Site du Parlement de la République de Moldavie (notre traduction) www.parlament.md/Diploma%C5%A3ieparlamentar%C4%83/Grupurideprietenie/tabid/158/Id/18/legid/9/language/fr-FR/Default.aspx (dernière consultation le 31/01/2014).

b) « Le français dans la Diplomatie et la Fonction publique »⁴⁸⁸ est un autre programme plus vaste de formation linguistique auquel l'AF de Moldavie participe depuis cinq ans. Il cible les fonctionnaires moldaves en charge de dossiers européens : 221 agents de 27 ministères ou institutions moldaves en 2013, « sélectionnés par le ministère moldave des Affaires étrangères et de l'Intégration européenne en concertation avec l'Alliance Française de Moldavie ». Géré par l'OIF et financé avec le soutien conjoint de la France, du Grand-Duché du Luxembourg et de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴⁸⁹, ce programme a pour but « d'accompagner le rapprochement européen et l'ouverture internationale de la Moldavie ». Il rappelle, entre autres, le statut du français comme langue de travail des institutions internationales, dont l'usage permettrait « le développement et l'approfondissement de contacts, l'organisation de travaux et d'échanges plus réguliers et fructueux entre administrations moldaves et celles des États francophones » (site de l'AF de Moldavie).

Selon le rapport *Evaluation externe du programme « Français dans l'Union européenne »*, de juin 2011, dans le cadre du Programme national de formation⁴⁹⁰, il y a eu au total 1010 bénéficiaires des sessions de formation en Moldavie⁴⁹¹, pour les années 2003 et 2009-2010, ce qui nous semble être une quantité non négligeable (cf. extrait du tableau 2 du Rapport, p. 105).

Tableau 2 : Nombre des bénéficiaires des sessions de formation dans le cadre des PNF

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
Moldavie		50						600	360	1010

Des informations sur la motivation des participants à ces cours dans les différents pays bénéficiaires du programme, dont la Moldavie, sont données par la même source. Elle indique, parmi plusieurs raisons, « une demande de français **pour échanger avec des francophones** » ainsi que « faire entendre en Europe le point de vue des francophones non européens », en l'occurrence des Moldaves. Les deux sont inclus dans le constat

⁴⁸⁸ Formations en français pour les fonctionnaires : l'article « L'OIF poursuit son engagement en faveur de la Moldavie » du 26 avril 2013, disponible sur le site de l'AF (dernière consultation le 10/09/2013) : www.alf.fr.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=192&article=3739.

⁴⁸⁹ Cf. *Evaluation externe du programme Français dans l'Union européenne*, rapport de synthèse, juin 2011, www.francophonie.org/IMG/pdf/rapport_final_dme__vi_07-10.pdf (dernière consultation le 30/01/2014).

⁴⁹⁰ « Les formations dispensées dans les pays peuvent prendre trois formes principales : cours extensifs en groupe (98% des opérations), cours individuels, séminaires spécialisés. Le détail de ces formations est défini chaque année dans un plan national de formation établi conjointement avec les organismes de formation, sur la base des demandes des différentes administrations nationales, et transmis par le correspondant national à l'OIF avec une demande d'appui financier. » (Rapport d'évaluation, 2011 : 104).

⁴⁹¹ Ce programme est ouvert aux pays voisins de l'UE comme la Moldavie.

[de l'évaluateur] que ce programme « contribue néanmoins à la diffusion d'une conception francophone de la construction européenne » (Rapport, 2011 : 40-44).

Suite à une enquête auprès des bénéficiaires, l'évaluateur a constaté qu'il y avait également des « pratiques opportunistes » (2011 : 39-40) déterminées par la gratuité des cours, par l'avantage pour le CV lié à une augmentation de la rémunération, etc. De même, ces pratiques pouvaient être liées à des « prestataires de formation (Alliances, Instituts et/ou Centres culturels français la plupart du temps) qui avaient un intérêt à susciter une demande la plus large possible » ; « dans le cas (assez fréquent) où les opérateurs sont aussi les concepteurs des plans nationaux de formation, l'offre crée assez facilement sa propre demande (dans la limite de l'enveloppe budgétaire attribuée au pays) ».

Des raisons énumérées *supra*, nous ne savons pas lesquelles se réfèrent exactement aux bénéficiaires moldaves, car ce Rapport ne donne pas de précisions sur les réponses aux questionnaires au sujet de la motivation par pays ce qui aurait été fort intéressant de le savoir. En tout état de cause, cette évaluation multicritère commanditée par l'OIF indique une « pertinence mitigée » et une « efficacité très faible » au regard de l'objectif linguistique initial d'augmenter l'usage du français dans les institutions internationales (Rapport, 2011 : 10).

Par ailleurs, il est intéressant de noter le discours du premier-ministre moldave qui encourage ses ministres à apprendre l'anglais et le français⁴⁹² (lui-même maîtrisant bien l'anglais et le français, comme nous pouvons le voir dans ces différentes interventions dans les médias en France ou ailleurs). Ceci ne peut probablement qu'augmenter la demande des cours mis en place par l'Alliance française de Moldavie.

2.3.4. Formation pour militaires

Avec les cours de français pour les militaires, le public concerné par les formations linguistiques de l'AF de Moldavie se diversifie davantage. Cette formation s'inscrit dans le cadre d'un projet d'enseignement du français en milieu militaire, soutenu financièrement par le Ministère français des Affaires Etrangères et, plus précisément, par la Direction de coopération de sécurité et de défense.

En effet, 28 jeunes militaires moldaves bénéficient en 2013 des cours de français organisés par l'AF de Moldavie (action engagée depuis 2006) et dispensés au sein de l'Académie militaire de Chisinau. A part l'approfondissement des connaissances, cette

⁴⁹² Dans son intervention lors de la session du Cabinet des ministres du 4 décembre 2013 le premier-ministre moldave, M. Iurie Leanca, a affirmé : « Apprenez les langues étrangères l'anglais et le français ! Je discuterai avec chacun d'entre vous pour voir comment vous les maîtriser/parler. Mettez l'accent sur le perfectionnement, c'est très important ! ». (Notre traduction) Source : point.md/ro/noutati/politica/leanca58-sa-vad-cum-vorbitzi-limbile-straine (dernière consultation le 08/12/2013).

formation permet aux militaires, d'après l'AF, « de découvrir les spécificités de ce métier en France et de renforcer leurs liens avec leurs homologues français »⁴⁹³, un objectif difficile à comprendre dans la mesure où l'AF ne donne pas de précisions sur les actions qui y contribuent et qui justifierait l'intérêt réel de ces cours de français pour les militaires.

2.3.5. Actions pour le large public : Les Journées de la Francophonie en Moldavie

Il faut noter aussi la présence de la langue française dans les actions qui relève de la catégorie « culture et événements »⁴⁹⁴ de l'Alliance française de Moldavie, auxquelles le large public a accès : les « Journées de la Francophonie », les concours (« Plume d'Or », « Dix mots », concours de la chanson francophone, de la traduction, etc.), le « ciné-club » et les « cercles de discussion » (autour de thèmes variés comme la musique, la littérature, la cuisine, les jeux, etc.), avec entrée libre pour les deux derniers.

Nous retenons comme exemple particulier les Journées de la Francophonie pour le fait qu'ils représentent des temps forts pour la langue française en Moldavie, avec toute une mobilisation des efforts de la part des acteurs locaux à différents niveaux (institutions d'enseignement, Ministère de l'Education, institutions culturelles, ...) et des acteurs de la francophonie présents en Moldavie, dont l'Alliance française.

Les « Journées de la Francophonie »⁴⁹⁵ avec les 200 événements enregistrés au mois de mars et cela depuis plusieurs années, font de la Moldavie le pays le plus actif dans ce cadre en Europe centrale et orientale. Pour cette action d'envergure, l'AF de Moldavie prend le rôle d'organisateur (le Festival du film francophone, par ex.) ou de soutien aux activités en lien avec le français (le Festival national de la Chanson Française) et au réseau éducatif de Moldavie⁴⁹⁶.

Nous apporterons par la suite des éléments de la réception de cette action et plus précisément quelques témoignages du public participant à notre enquête (cf. annexe 42). A la question *Avez-vous entendu parler des Journées de la francophonie en Moldavie ?* du

⁴⁹³ Source : « Enseignement du français en milieu militaire : les formations se poursuivent en 2013 », article du 26 avril 2013, publié sur www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=192&article=3736.

⁴⁹⁴ Source : le site de l'AF - www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=6 (consulté le 20/08/2013)

⁴⁹⁵ Source : « Journées de la Francophonie », www.20mars.francophonie.org/-2013-?page=evenements&code_pays=MD&annee=2013.

⁴⁹⁶ « Parmi les centaines d'événements organisés en Moldavie, nombreux furent ceux proposés par les établissements scolaires et universitaires, ainsi que par les bibliothèques et librairies : concours de grammaire, concours d'expression orale, spectacles de théâtre, défilé de mode, conférences, concours de connaissance de la culture française, soirées, concours de cuisine, etc. L'Alliance Française, sollicitée par de nombreuses institutions, a fourni des prix aux gagnants et participants de certains de ces concours. ». Source : « Journées de la Francophonie en Moldavie : du rock au slam en faisant un arrêt au cinéma ! », article du 18/04/2013 publié sur le site de l'AF - www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=6&subsection=291, dernière consultation le 20/08/2013.

questionnaire « tout public », des 47 témoins 3 uniquement n'ont pas entendu parler de ces journées.

La question sur leur participation aux activités a apporté différents témoignages qui montrent que cela touche un public divers, particulièrement du domaine éducatif (élèves, parents d'élèves, professeurs, étudiants), concerné d'une manière ou d'une autre par la langue française :

J'ai participé activement à toutes sortes d'olympiades, concours, théâtre, etc., à l'Alliance Française, à l'ULIM, au lycée. (TP-16-1977)

J'ai eu l'occasion d'assister à des activités à l'Alliance française lors de mes années d'études au lycée (TP-40-1981)

J'ai participé aux activités organisées par l'Alliance française de Cahul. J'ai été invité en tant que journaliste. (TP-42-1973)

Certains informateurs sont même impliqués activement dans l'organisation :

Chaque année j'organise les Journées de la francophonie, je prépare avec mes élèves des soirées, des débats, etc. (TP-06-1965)

Je n'ai pas seulement entendu parler des Journées de la Francophonie. Plus que ça : j'organise chaque année quelque chose avec les étudiants francophones. Nous avons géré et financé des activités pour les étudiants : campagne d'information, table rondes, concours, etc. (TP-27-1980)

Un professeur de français mentionne dans son discours la perception qui reflète l'esprit de ces journées pour le public directement impliqué dans l'organisation de différentes activités extracurriculaires des plus traditionnelles au plus inédites⁴⁹⁷ :

Nous les vivons, ces journées de la francophonie. Il ne s'agit pas d'en entendre parler, nous les vivons. On essaie d'embellir, enrichir, sentir ses journées... C'est une grande fête ! (TP—38-1952)

Une des actions qui réunit un public de différents âges, en dehors du cadre scolaire ou universitaire c'est le *Festival du film francophone* en Moldavie, arrivé à sa 13^e édition en 2013⁴⁹⁸. Il s'agit de la projection de plusieurs films en français en version originale (VO) ou en version originale sous-titrée (VOST) en roumain ou en russe, à Chisinau principalement et dans d'autres villes (Cahul, Ungheni⁴⁹⁹, Balti, Tiraspol).

⁴⁹⁷ Un exemple serait le témoignage suivant : « J'ai aussi été animateur à la *discothèque* francophone [...]. » (TP-37-1985).

⁴⁹⁸ Source : « Le Festival du Film Francophone : un vrai succès ! », article du 25/03/2013, www.alf.fr.md/spip.php?lang=fr§ion=6&subsection=291&article=3595 (dernière consultation, le 31/01/2014). Note : En 2013, 12 films récents, 4 400 spectateurs sur 9 jours à Chisinau.

⁴⁹⁹ Pour les villes de Cahul et de Ungheni, la dernière édition les concernant était celle de 2012.

Source : « 2012 : 12^{ème} édition du Festival du Film Francophone », article publié le 09/03/2012, www.alf.fr.md/spip.php?lang=fr§ion=6&subsection=285&article=2392 ; www.alf.fr.md/IMG/pdf/Preview_brosura_2012_08VFinale.pdf (dernière consultation le 31/01/2014). Le record de fréquentation pour le Festival a été battu en 2013 avec plus de 6000 spectateurs sur 10 jours.

Les témoins de notre enquête mentionnent leur participation à ces projections de film :

J'ai vu des films dans le cadre du Festival du film francophone. Mes amis m'ont invité. (TP-04-1985)

On participe tous les ans au Festival du film francophone au cinéma « Patria » de Cahul⁵⁰⁰ et c'est tout. [...]. (TP-44-1970)

Pour certains, comme l'indique le dernier témoin, c'est la seule activité de l'année concernant le français, une sorte de francophonie **ponctuelle**. Il rajoute à cela l'expression d'un regret par rapport à l'absence d'activités pour le public adulte qui souhaiterait pratiquer le français appris à l'école ou à l'université :

On n'organise pas beaucoup d'activités de promotion du français. Il y a eu des bons moments, mais ces derniers temps ces activités sont minimales. En tant que simple citoyen, je comprends que l'activité de l'Alliance française en Moldavie soit orientée vers le domaine éducationnel assuré par les institutions d'enseignement, mais nous, ceux qui aiment le français, nous avons plus d'attentes. [...]. (TP-44-1970)

De ce témoignage, il ressort que le public adulte est moins visé par les activités de promotion du français. Une autre différence est celle des villes et des villages, un témoin s'y réfère :

J'en ai entendu beaucoup plus sur ce qu'on organise à Chisinau. Chez moi à la campagne - pas vraiment. (TP-29-1967)

Un autre aspect remarqué à l'égard de la réception de des activités de la francophonie concerne les médias. En effet, ils traitent des Journées de la Francophonie en Moldavie et des sujets liés au français en général (presque) en exclusivité dans cette période du mois de mars :

J'ai lu quelque chose sur un site sur les Journées de la Francophonie en Moldavie et j'ai regardé une émission sur ce sujet. Je n'y ai pas participé. (TP-31-1981)

Oui, j'en ai entendu parler au mois de mars. Je n'y ai pas participé. (TP-30-1957)

Mis à part ces témoignages, nous avons consulté sur Internet quelques médias moldaves qui ciblent le large public moldave (roumanophone) et nous avons repéré tous les articles accessibles en ligne (2009-2013), en lien avec le français, la francophonie et la Moldavie⁵⁰¹. Parmi ces 156 textes repérés, une grande partie traite des actions de l'Alliance Française de Moldavie (les *Journées de la Francophonie en Moldavie* et le *Festival de film francophone*) écrits par les organisateurs eux-mêmes dans un but informatif et publicitaire.

⁵⁰⁰ D'ailleurs, ce cinéma ouvre ses portes uniquement pour le Festival du film francophone, le reste du temps étant fermé et cela depuis plusieurs années.

⁵⁰¹ Au total ils sont 120 pour la presse écrite, en ligne : *Timpul* – 63, *Ziarul de Garda* – 36 ; *Europa Libera* – 20, *Moldova Suverana* – 1. De même, nous avons fait des recherches sur le portail Unimedia.md avec une large audience parmi les internautes moldaves (3 articles trouvés) et Blogosfera.md qui regroupe 1904 blogs créés en majorité par des Moldaves et permet une recherche ciblée par des mots-clés français, francophonie (33 articles repérés).

Aucun article ne porte un regard extérieur du journaliste, avec des avis de la part du public cible, sur l'intérêt et l'impact de ses actions à l'égard du français.

2.3.6. Cours de français

D'autres activités de l'AF de Moldavie concernant la langue française sont les cours de français tout public, payants. Il s'agit de cours de français, « raccordés au CECRL » qui s'adressent à un public varié (enfants, adolescents, adultes) présentant divers « besoins langagiers (français général, français sur objectif spécifique, français de spécialité, français en entreprise, cours de perfectionnement écrit ou oral, cours de préparation aux examens, etc.) »⁵⁰². Des ateliers de français par la cuisine ou par le théâtre sont également proposés.

Quelques données chiffrées (cf. tableau 16) correspondant au nombre de bénéficiaires des cours de français sur trois ans (2009-2011) dispensés par l'AF de Moldavie indiquent une très légère baisse d'année en année. Si on les compare aux autres pays comme la Roumanie et la Russie, l'AF de Moldavie est précédée par son homologue russe, mais lorsqu'on rapporte le nombre d'élèves de l'AF à celui des habitants du pays, la Moldavie dépasse largement les deux autres pays par un pourcentage très élevé⁵⁰³.

Tableau 16 - Nombre d'apprenants de français de l'AF de Moldavie

Pays	Cours de français (nombre d'élèves par pays)			Total hors soutien pédagogique			En soutien pédagogique			Total ⁵⁰⁴		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Moldavie	3143	3336	3391	3148	3338	3393	0	0	0	3148	3338	3393
Roumanie	2915	2486	2642	2929	2533	2691	0	0	1256	2929	2533	3947
Russie	3964	4975	4195	3964	4975	4196	1039	162	610	5017	5137	4806

Source : Extraits des *Rapports d'activités* de 2010 (p. 62) et 2011 (pp. 74-75) de la Fondation Alliance Française

Selon le site de l'AF de Moldavie⁵⁰⁵, il y a « chaque année, plus de 6 000 inscrits à ses cours ». Quelques éléments de notre enquête auprès du public bénéficiaire des cours et d'autres activités organisées par l'AF à Chisinau et dans d'autres villes seront présentés *infra*.

⁵⁰² Source : site de l'AF www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=4&subsection=304&article=4171.

⁵⁰³ Le ratio (nombre d'élèves AF sur le nombre d'habitants) pour chacun des Etats : Moldavie – 1/1130 ou 0,09 % ; Roumanie – 1/7282 ou 0,01 % ; Russie – 1/28562 ou 0,003 %. Estimation de la population de ces trois pays : Moldavie – 3,56 millions d'habitants (2012), Roumanie – 21,33 millions (2012), Russie – 143,3 millions (2013).

⁵⁰⁴ Nous n'avons pas inclus la colonne « cours autres que français », car cette catégorie n'est pas pertinente pour illustrer notre propos.

Autres types de cours de français

A part les cours de français général, de français pour les professionnels ou les entreprises, l'AF de Chisinau propose à la rentrée 2013 des cours qui visent la préparation de plusieurs examens⁵⁰⁶. En plus, un choix d'ateliers de perfectionnement des compétences s'offre également au public : le français par le théâtre, le français et mass-médias, le français pour les voyages, le français du domaine culinaire, le français pour l'embauche (la rédaction d'une lettre de motivation, d'un CV, la préparation pour un entretien d'embauche), le français pour les études en France. Des ateliers sur la vie au Québec sont proposés aux personnes qui souhaitent voyager, étudier ou vivre au Québec. En effet, la Moldavie est « le 8^e pays-source d'immigrants au Québec [...] un des pays les plus importants pour l'immigration au Québec. »⁵⁰⁷.

Cette offre constitue la preuve d'adaptation aux besoins et intérêts actuels très divers du public moldave et plus précisément de celui de Chisinau et de ses alentours (qui, de par la proximité géographique, ont plus facilement accès aux locaux de l'AF).

Pourtant, une singularité de la diversification des activités de l'Alliance française semble être les examens d'anglais : en mars 2013, l'AF de Moldavie devient centre d'examens d'anglais agréé « Cambridge ESOL »⁵⁰⁸ et propose à partir de la rentrée 2013 des « cours de langue anglaise générale avec un renforcement linguistique axé sur les compétences requises à l'examen ». Cette initiative semble être singulière dans un cadre qui a pour mission la promotion de la langue française.

2.4. Le réseau de l'Alliance française de Moldavie

L'Alliance française de Moldavie a son siège à Chisinau, mais depuis 1996, elle a constitué un réseau en dehors de la capitale. Cette déconcentration assure une proximité du public scolaire et universitaire principalement avec la langue et la culture françaises à travers de nombreuses ressources (livres, CD, accès aux chaînes TV en français) et activités. Nous présenterons le réseau à partir de quelques moments clés de son développement, ce qui nous permettra de voir son évolution et l'incidence sur la diffusion du français. Cette incidence peut être davantage observée à travers une brève étude de cas concernant l'antenne de Cahul de l'AF.

⁵⁰⁵ Source : « Présentation », article du 27/07/2012, consulté le 15/08/2013 sur le site de l'AF de Moldavie - www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=4&subsection=304&article=24.

⁵⁰⁶ DELF B2, DALF C1, TEFaQ et TCF Québec (les seuls tests reconnus par le ministère de l'immigration de Québec), TCF DAP, TCF ANF (pour ceux qui souhaitent obtenir la citoyenneté française) et le baccalauréat moldave.

⁵⁰⁷ Source : « Le Québec continue à ouvrir ses portes aux professionnels moldaves », article publié le 8 octobre 2012 sur le site de l'AF - www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=4&subsection=14&article=2888, dernière consultation le 12/11/2013.

⁵⁰⁸ Source : ESOL Cambridge : accessibles à tous, article publié le 10/06/2013, dernière consultation le 31/01/2014 www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=58&subsection=297&article=3976.

2.4.1. Moments clés du développement du réseau

1996

A partir de 1996, l'AF anime et soutient 7 centres de ressources situés dans les villes suivantes : Balti, Nisporeni, Ungheni, Cahul, Bobeica, Calarasi et Tiraspol (cf. figure 20, reproduction adaptée du site de l'AF).

Ces centres assurent le relais de l'AF dans les différentes régions moldaves et proposent au public, qui s'avère plutôt jeune (élèves, étudiants), des ressources pour l'apprentissage du français et la découverte de la culture française que l'on ne trouvait nulle part ailleurs, des livres, des dictionnaires, des revues, des films français, etc., les centres étant équipés de télé(s) et de lecteur(s) de support audio étant chose assez rare à l'époque pour une salle de classe (et même aujourd'hui pour certains établissements).

2003

Ensuite, à partir de 2003, l'AF de Moldavie en accord avec les institutions d'enseignement qui hébergeaient ces centres, rénove et/ou inaugure de nouveaux locaux appelés, pour partie, « centre franco-moldave de ressources scolaires et universitaires », dénomination qui a encore changé aujourd'hui. Quatre d'entre eux (Balti, Ungheni, Nisporeni et Cahul) ont enregistré, avec l'encouragement, le soutien et la coordination de l'AF de Moldavie, des associations locales avec le nom de l'« Alliance française », et un statut quasi identique en ce qui concerne le but ou les missions à celui de l'AF avec le siège à Chisinau. Plus loin, nous nous référons plus en détails à l'une d'entre elles : l'« Alliance française de Cahul ».

2.4.2. « Alliance française de Cahul », brève étude de cas

Nous proposons d'exposer le cas du relais de l'AF de Moldavie dans le sud de la Moldavie où le français s'appuyait sur une dynamique locale, un cas de coopération décentralisée et une implication de plusieurs acteurs dans de nombreuses activités.

D'abord, un « Centre franco-moldave de ressources scolaires et universitaires » est créé en 2004 dans la ville de Cahul grâce au soutien de l'Ambassade de France en Moldavie et financée par le Ministère français des Affaires étrangères et l'AF de Moldavie. Ce centre, une salle polyvalente au sein de l'Université d'Etat de Cahul, devient quelques mois après son ouverture le siège d'une association, créée grâce à une dynamique locale et sous l'impulsion de l'AF de Moldavie, sous le nom de « Alliance française de Cahul ».



Figure 20 - Réseau AF de Moldavie

Selon les *Statuts* adoptés par l'Assemblée constitutive le 27 décembre 2004, l'association « Alliance française de Cahul » est une organisation non gouvernementale, à but non lucratif, apolitique, « constituée en conformité avec les statuts et les buts de l'Alliance Française fondée à Paris en 1883 ».

Elle a pour objet

de diffuser la langue française et la culture française dans la ville et la région de Cahul. L'Association regroupe tous ceux qui désirent contribuer au développement de la connaissance et du goût de la langue et de la culture française et aussi de favoriser une meilleure connaissance mutuelle entre la Moldavie et la France à travers les relations linguistiques et culturelles.

Sous cette forme juridique, mais appelée et perçue par l'AF de Chisinau comme l'« antenne de Cahul de l'AF de Moldavie », l'association a mené une activité intense pour réaliser son but sur la base de bénévolat d'une petite équipe de professeurs et étudiants de/en langue et littérature françaises à l'Université de Cahul. Son financement était assuré par une subvention annuelle de l'AF de Moldavie qui couvrait les frais de fonctionnement⁵⁰⁹.

En 2007, par exemple, l'association locale comptait environ 200 membres (Turcan, 2007 : 74), en grande partie étudiants (vu le fait que son siège était au sein de l'Université de

⁵⁰⁹ Fourniture de bureau, internet, téléphone, TV par satellite.

Cahul), professeurs de français et élèves de la ville et de la région⁵¹⁰ de Cahul. Une permanence était assurée pour que ses membres puissent travailler sur place ou emprunter des documents. En outre, ils pouvaient participer aux activités (séminaires, conférences, événements dans le cadre des « Journées de la Francophonie », etc.) organisées en collaboration avec l'AF de Moldavie (Chisinau), l'Université de Cahul et les établissements scolaires de la région.

Suite à un *Accord de coopération* signé en septembre 2005 entre la Mairie de Cahul (République de Moldavie), la Communauté de communes « La Saône Jolie » et la Mairie de Port-sur-Saône (République française), auxquelles se sont associées au niveau de la société civile les organisations « Culture et Loisirs » de Port-sur-Saône et l'« Alliance française de Cahul », plusieurs actions de **soutien** à l'enseignement du **français**⁵¹¹ (principalement) ont été mises en place dans le cadre d'une coopération décentralisée (cf. Turcan, 2007 : 73-80). Il s'agit de conférences pour les étudiants et les professeurs de français de la région, des dons de livres (plus de 9 000 remis en priorité aux professeurs de français de la ville de Cahul et de la région), des rencontres des délégations françaises avec des élèves et des étudiants en français, des séjours des enseignants de français moldaves à Port-sur-Saône avec la visite d'autres villes françaises, dont Strasbourg (et le Conseil de l'Europe), etc. Pour les élèves⁵¹² et les étudiants, c'était la seule occasion de rencontrer des francophones natifs et de parler en français en dehors des cours.

Pour les enseignants, après une longue carrière dédiée à l'enseignement du français pour certains, cette coopération offrait une première occasion de visiter la France de créer des liens avec des Français⁵¹³.

D'après les interlocuteurs français (la délégation de Port-sur-Saône), l'AF de Cahul avait un « rôle pivot dans les relations, notamment en raison de la maîtrise de la langue française et d'un rôle de mise en contact, d'une interface entre les partenaires français et les partenaires moldaves »⁵¹⁴ (Turcan, 2007 : 66-67).

⁵¹⁰ La population de la région de Cahul compte environ 124 900 d'habitants en 2013.

⁵¹¹ « Quoique l'objectif de départ n'ait pas essentiellement été la langue française, elle est arrivée au premier plan, au fur et à mesure, pour donner un autre sens à cette coopération. » (Turcan, 2007 : 82-83).

⁵¹² Ceci est confirmé par le témoignage de A. N., ancienne élève des Classes bilingues du Lycée « I. Voda » de Cahul, lors d'un entretien réalisé en novembre 2013. En effet, à part la rencontre de la délégation française à Cahul lors des Journées de la Francophonie ou de leur visite à d'autres moments de l'année, A.N. a eu l'occasion de participer à un stage d'un mois à Port-sur-Saône avec son groupe de danse de Cahul. Cela lui a donné l'occasion de parler avec des Français, d'établir des contacts.

⁵¹³ Nous nous référons ici surtout aux bénévoles qui s'impliquaient dans l'organisation du Festival international de folklore de Port-sur-Saône et qui accueillaient les délégations de professeurs de l'Alliance française de Cahul.

⁵¹⁴ Source : Entretien du 30/05/2007 avec M. Gérard Seville, président de l'Association « Culture et Loisirs » auprès de la Mairie de Port-sur-Saône, aujourd'hui, ancien président, auquel succèdera M. Patrick Lescuyer.

2010

La visite de mars 2010 en Moldavie (la première en son genre) du Secrétaire général⁵¹⁵ de la Fondation Alliance Française (créée en juillet 2007), M. Jean-Claude Jacq, comporte des enjeux différents pour l'AF de Chisinau et ses antennes ou centres de ressources : à Tiraspol, il assiste à l'inauguration après rénovation du *Centre de ressources et d'information sur la France contemporaine* (désormais, CR) et à Chisinau, à l'inauguration d'un espace pédagogique de l'AF⁵¹⁶.

Pour ce qui concerne les antennes locales de quatre villes (dont Cahul), elles ont reçu en avril 2010 une lettre circulaire⁵¹⁷ dans laquelle le président de l'AF de Moldavie renvoie aux « observations et conclusions » du Secrétaire général par rapport à leur mode d'organisation, observations qui s'inscrivent, par ailleurs, dans l'action de révision des statuts, menée par la Fondation « avec le soutien des délégués généraux et la participation active des conseils d'administration »⁵¹⁸ :

Suite à la mission en Moldavie de M. Jean-Claude Jacq, Secrétaire général de la Fondation Alliance Française, je souhaite vous faire part de ses observations et conclusions relatives aux modalités d'organisation de nos antennes de province, qui, en l'état, ne peuvent être reconnues comme des « Alliances françaises ». Ces observations concernent en particulier nos centres à gestion associative de x, Cahul, y et z. Jean-Claude Jacq nous a confirmé qu'à défaut du lancement d'une procédure d'agrément par la Fondation Alliance Française de Paris, ces 4 établissements devaient cesser, **sans délai**⁵¹⁹, de se prévaloir du réseau des Alliances Françaises. Seule l'Alliance française de Moldavie à Chisinau est à ce jour agréée.

Les trois propositions « pour remédier à ce problème » lié au « label Alliance Française »⁵²⁰ se réduisent à une seule option pour l'association de Cahul : la dissolution avec « la seule solution envisageable » de devenir « centre de ressources et d'information sur la France contemporaine ». Contrainte, l'association locale ferme ses portes, après cinq ans d'activités au service de la langue et de la culture françaises, voire de la francophonie ou de ceux qui s'y intéressaient dans la ville et la région de Cahul. Or, c'est à Cahul et dans sa région que le français se place en tête du classement par rapport au nombre total d'élèves qui l'apprennent.

⁵¹⁵ « M. Jean-Claude Jacq, 12^e Secrétaire Général de l'Alliance Française, a également été le premier Secrétaire Général de cette institution à faire une visite en Moldavie. »

Source : www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=6&subsection=28&article=57 (dernière consultation le 22/09/2013).

⁵¹⁶ Source : l'article « Première visite officielle d'un secrétaire général de l'Alliance française en Moldavie » dans *Le Fil d'Alliances*, n° 12, avril-mai 2010 : 1 ; le journal international de la Fondation Alliance française disponible sur le site www.fondation-alliancefr.org/?cat=540 (dernière consultation le 22/09/2013).

⁵¹⁷ Lettre circulaire aux Directrices des Antennes locales de x, y, z, Cahul de l'Alliance française de Moldavie du 07/04/2010.

⁵¹⁸ Source : « Révision des statuts », Rapport d'activités pour l'année 2011 : 35, disponible sur le site de la Fondation www.fondation-alliancefr.org/?cat=1066.

⁵¹⁹ Soulignement dans le texte d'origine.

⁵²⁰ « La Fondation Alliance française est une sorte de "garde du sceau". C'est elle qui accorde le label "Alliance française", après avoir approuvé les statuts d'une nouvelle association. Les statuts doivent être conformes aux grands principes et aux missions de diffusion du français et des cultures francophones. » Source : « Accorder le label Alliance française », www.fondation-alliancefr.org/?p=448 (consulté le 22/08/2013).

Pour l'un des acteurs français initiateurs de la coopération décentralisée en 2005, la fermeture de l'AF de Cahul, la seule au sud de la Moldavie, constitue la « perte d'un partenaire, d'un contact à Cahul, un manque de repère »⁵²¹ pour le côté français.

2011

En janvier 2011, seuls les centres de ressources de Balti et de Nisporeni deviennent des « annexes de Chisinau et font désormais partie intégrante de l'Alliance Française de Moldavie »⁵²². Aujourd'hui, l'AF de Moldavie « anime et soutient » un réseau de 2 annexes et de 5 centres de ressources et d'information sur la France contemporaine (Cahul, Ungheni, Calarasi, Tiraspol, Bobeica) – 7 entités qui, vu leurs fonctionnements, ressources humaines et moyens, ne présentent pas les mêmes enjeux pour la francophonie linguistique et culturelle dans la ville et la région de leur implantation, ni les mêmes relations avec l'AF de Chisinau.

Dans son article « Pourquoi choisir l'Alliance Française de Moldavie », *op.cit.*, l'AF met en avant le fait d'avoir un réseau dans 7 autres villes que Chisinau, mais il faut souligner qu'aujourd'hui, il s'agit uniquement de Balti et Nisporeni, ses « annexes », qui sont autorisées à dispenser des cours de français, l'offre n'étant de loin pas aussi variée que celle de son siège à Chisinau.

Après avoir exposé cette évolution du réseau de l'AF de Moldavie depuis sa création en 1996, nous porterons notre attention sur le public de l'AF et sur son témoignage à l'égard du français.

2.5. Témoignages sur l'Alliance française de Moldavie et son réseau

Comme nous l'avons mentionné dans la deuxième partie de ce travail, en 2009 nous avons mis en place une enquête sur la base de deux questionnaires, dont un destiné au public de l'AF de Moldavie.

2.5.1. Éléments de méthodologie

Ce questionnaire (cf. annexe 11), dans sa version finale, est constitué de 19 questions, dont une partie sur l'informateur, l'établissement où il apprend le français (ou il l'a appris », selon le cas), la motivation de l'apprendre, l'usage qu'il en fait, les ressources utilisées pour apprendre le français. La partie spécifique, différente du questionnaire

⁵²¹ Source : Entretien du 22/07/2013 avec M. Gérard Sebillé sur la suite des actions de coopération entre les villes de Cahul et de Port-sur-Saône.

⁵²² Source : « Le réseau », sur www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=9&article=47 (dernière consultation le 05/10/2013).

« tout public », repose sur les questions concernant l'AF de Moldavie : les activités dont l'informateur bénéficie, la motivation d'y apprendre le français, le degré de satisfaction à propos des cours, son explication du terme « francophonie » et sa participation éventuelle aux Journées de la Francophonie en Moldavie (à l'organisation desquelles l'AF participe).

L'envoi du questionnaire s'est fait en 2009 par courrier électronique ayant comme intermédiaires pour leur diffusion plus large les responsables des antennes de l'AF de l'époque. Le questionnaire a également été envoyé au siège, à Chisinau.

Des relances ont été faites, car le taux de réponse a été faible, malgré le nombre élevé d'informateurs potentiels, destinataires de nos messages. Cela nous a amenée à faire des modifications de forme au questionnaire afin de le raccourcir et de le renvoyer ensuite à l'AF de Chisinau et aux antennes.

Au total, 40 personnes ont répondu au questionnaire :

- 17 inscrits aux cours de français à l'AF de *Chisinau*,
- 10 personnes qui ont bénéficié des activités de l'AF de Cahul, dont 8 étudiants à l'Université de *Cahul* où se situe le siège de l'antenne (actuellement « centre de ressources ») et 2 jeunes enseignantes de français,
- 10 élèves de l'antenne de *Nisporeni*,
- 3 professeurs de français de l'Université de *Tiraspol* où se trouve le *Centre de ressources sur la France contemporaine*.

Les 40 témoins ont des profils et parcours différents, mais qui présentent des similitudes :

- âge – trois quarts des témoins constitue un public⁵²³ jeune, nés entre 1991 et 1996 ;
- but – assez précis, en lien avec l'usage et l'utilité future de la langue française : projets liés en grande partie aux études en France ou dans d'autres pays francophones et à la migration ;
- étude approfondie du français – les témoins apprennent le français à l'AF de Moldavie hors de l'institution scolaire, dont les « Classes Bilingues » (projet mené par l'AUF en Moldavie dans la période 1998-2011, cf. *infra*) :

A l'Alliance française [de Chisinau] à partir de l'âge de 6 ans et au lycée roumain-français « Gh. Asachi », depuis la première année du primaire. (AF-03-1994)

Au lycée « Gh. Asachi » depuis 2000 jusqu'à présent, à l'Alliance française [de Chisinau] depuis 2007 jusqu'à présent. (AF-04-1993)

⁵²³ Concernant les témoins qui ont répondu au questionnaire pour l'Alliance française de Moldavie et de ses antennes de l'époque en 2009 : 28 personnes nées entre 1991 et 1994, 2 en 1995 et 1 en 1996 ; 8 personnes entre 1982 et 1989 ; 2 personnes nées en 1944 et respectivement en 1995.

Nous évoquerons ensuite des réponses regroupés autour de quelques thématiques : motivation d'apprendre le français, choix de l'apprendre à l'AF, participation à d'autres activités autour du français en dehors de cours.

2.5.2. Motivation et intérêt d'apprendre le français

Les réponses obtenus à la question *Pourquoi apprenez-vous / avez-vous appris le français ?* se réfèrent à deux raisons principales : à des études en France et à une migration en France ou dans un pays francophone.

- Etudes en France

Selon les réponses des informateurs, une des motivations principales pour apprendre le français à l'école et à l'AF de Moldavie constitue la poursuite d'études en France comme le montre les exemples ci-dessous :

Pour faire des études universitaires en France (AF-02-1991)

Un témoin qui a appris le français en France où il a étudié pendant 3 ans et qui apprend le français à l'AF de Chisinau évoque le souhait d'y retourner pour des études :

J'espère poursuivre mes études universitaires en France (AF-08-1994)

Un témoin qui communique en français avec ses cousines habitant en France exprime son but précis d'y aller pour des études :

Pour faire des études en France (AF-13-1993)

D'autres informateurs, après avoir étudié le français à l'école primaire, au collège et au lycée, suivent des cours de français à l'AF dans le but de faire des études en France :

Pour faire des études de master. (AF-16-1988)

D'après une estimation approximative, plus de 1 000 étudiants moldaves⁵²⁴ poursuivent leurs études supérieures (licence, master, doctorat) en France. Comme le note le directeur de l'AF de Moldavie, M. Emmanuel Skoulios :

La France par exemple, est le quatrième pays d'accueil des étudiants moldaves poursuivant des études supérieures à l'étranger, devant la Russie, la Roumanie et l'Ukraine. [...] La Moldavie est aussi le pays d'Europe qui a vu son nombre d'étudiants accueillis en France connaître la plus forte progression ces cinq dernières années. [...] La France n'est pas seule non plus à accueillir les jeunes Moldaves poursuivant des études supérieures. Ils sont nombreux aussi à se rendre en Suisse ou en Belgique.

⁵²⁴ Source : « Les étudiants moldaves en France », moldavie.fr/spip.php?article1786 (dernière consultation le 27/10/2013).

- Migration

Un des informateurs qui est déjà sorti du cadre scolaire (après ses études), apprenait le français à l'AF afin de s'installer dans un pays francophone :

Pour habiter dans un pays francophone. (AF-14-1984)

Pour avoir une idée du flux migratoire, en dépit de nos recherches, nous ne disposons pas de données⁵²⁵ sur le nombre de Moldaves installés en France ou dans un autre pays où le français est la langue ou l'une des langues officielles (Belgique, Suisse, Québec, etc.).

- Autres raisons

Pour enrichir mes connaissances. (AF-03-1994)

Pour connaître plus de langues. (AF-04-1993), (AF-11-1994)

Dans l'enseignement public, le plurilinguisme des jeunes Moldaves est renforcé à partir du collège dans les écoles *standard* où, à côté du roumain et d'une langue étrangère (au moins), ils apprennent aussi le russe.

2.5.3. Choix de l'AF de Moldavie pour y apprendre le français

Pourquoi avez-vous choisi d'apprendre le français à l'Alliance française / à l'antenne de l'Alliance française ?

Concernant les raisons du choix de l'AF de Moldavie pour y apprendre le français, les réponses des informateurs de l'AF de Chisinau vont de la notoriété de cette association jusqu'à la proximité avec le lieu de travail :

Parce que c'est une institution spécialisée avec des enseignants professionnels (bien préparés). (AF-01-1991)

L'Alliance fait preuve d'un niveau élevé d'enseignement du français. (AF-14-1984)

L'Alliance française est plus connue. (AF-17-1994)

Parce qu'ici il y a de bonnes conditions, de bons professeurs. (AF-02-1991)

Par commodité. (AF-16-1988)

C'est plus proche de mon travail. (AF-15-1976)

⁵²⁵ En dehors de chiffres sur le trafic des êtres humains, nos recherches sur les sites web des organisations comme la *Banque Mondiale*, le *Conseil de l'Europe*, l'*Union européenne*, etc., n'ont pas été fructueuses par rapport à la migration des Moldaves (pays de destination, nombre de migrants). Le *Bureau moldave de la Statistique*, à travers sa base de données sur la migration, ne propose pas de réponses claires à notre question. Il est à mentionner que suite à une décision de 2012 du Gouvernement moldave qui approuve la liste des indicateurs **des profils migratoires élargis**, un rapport devrait être présenté à ce sujet avant le 25 décembre de chaque année (fin 2013, il y aura donc un premier document plus ou moins complet avec les données pour 2012).

Comme nous l'avons vu *supra*, le public de l'AF a déjà une forte motivation et un intérêt d'apprendre la langue française. Le choix se porte sur l'AF pour sa spécialisation dans l'enseignement (privé) du français, pour ses professeurs et les conditions d'apprentissage.

En même temps, ce ne sont pas les seules raisons, des facteurs externes à l'apprentissage proprement-dit entrent en jeu.

Il est intéressant de noter qu'aucun des informateurs qui souhaitent faire des études en France n'ait mentionné le fait que l'AF de Chisinau offre la possibilité de passer des examens pour obtenir les diplômes attestant la maîtrise du français reconnu dans l'enseignement français, européen ou autre⁵²⁶.

A la question *Les cours de français à l'Alliance française vous conviennent-ils ? Pourquoi ?* la plupart de réponses concernant l'AF de Chisinau relèvent d'une satisfaction générale, sauf quelques exceptions :

Cours efficaces qui me conviennent bien. (AF-04-1993)

70 % (AF-16-1988)

À moitié satisfaite, car il y a plusieurs sujets pas pratiques. (AF-15-1976)

L'insatisfaction est mentionnée principalement par les apprenants adultes.

Pour les autres villes : à Tiraspol et Cahul, on ne dispensait pas de cours de français. Le questionnaire pour Nisporeni dans sa forme initiale ne contenait pas la question sur le degré de satisfaction des cours de français, mais les réponses à d'autres questions laissent entrevoir la bonne appréciation que les élèves en font :

L'Alliance de Nisporeni est la seule chance pour les enfants d'étudier le vrai français. (AF-21-1991)

L'AF représente un soutien pour ceux qui souhaitent approfondir leur connaissance du français. (AF-20-1991)

Deux aspects semblent se détacher, la qualité de l'enseignement du français, qui a partie liée avec la représentation d'une sorte de français authentique.

⁵²⁶ L'AF de Moldavie met en avant ses partenariats et labels pour orienter le choix du public intéressé d'apprendre le français : « [...] l'Alliance Française de Moldavie est agréée par la Fondation Alliance Française [...]. Son espace sur les études en France est labellisé par Campus France (centre d'information officiel sur les études en France. [...]. L'Alliance Française est le seul partenaire officiel en Moldavie du bureau d'immigration du Québec pour les tests de français (TEFaQ, e-TEF, e-TEFaQ). [...] Elle est habilitée par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et participe, en liaison avec le service consulaire de l'Ambassade de France en Moldavie, à la procédure d'évaluation du degré de connaissance du français et des valeurs de la République. **Source** : l'article « Pourquoi choisir l'Alliance Française de Moldavie ? », publié sur le site de l'AF de Moldavie le 13/08/2010 – www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=3&subsection=9&article=97 (dernière consultation le 27/09/2013).

2.5.4. Offre locale : Nisporeni, Cahul, Tiraspol

Concernant les activités dont les usagers bénéficient ou bénéficiaient, les antennes de Nisporeni et Cahul et le centre de ressources de Tiraspol présentent des spécificités. En effet, Nisporeni met en place des échanges scolaires avec une école française, Cahul est impliqué dans une coopération avec la ville de Port-sur-Saône. Quant au centre de Tiraspol, il constitue une ouverture pour les professeurs de français et les étudiants de la région enclavée (politiquement) de Transnistrie.

- Nisporeni

A part les cours de français et les activités culturelles, les élèves de Nisporeni évoquent l'opportunité de visiter la France dans le cadre d'**échanges scolaires**, organisés par l'antenne de l'AF :

L'Alliance a un apport très important pour notre ville parce que les élèves qui connaissent bien la langue française ont étudié à l'Alliance, en plus ils ont fait des voyages en France (AF-19-1992)⁵²⁷

En effet, M. Fabrice Dubus, président de l'association Berry-Moldavie et enseignant en histoire au collège « Jean Valette » du côté français, et M^{me} Raisa Andriuta, la directrice de l'antenne de Nisporeni (de l'Alliance française de Moldavie) du côté moldave, organisent depuis 2004 des échanges scolaires entre les collèges de Nisporeni et de Saint Amand-Montrond.

Cela permet aux élèves moldaves de découvrir la France (à travers les visites de Bourges, de Saint-Amand-Montrond et de ses alentours), de communiquer avec leurs pairs et avec les familles françaises qui les hébergent, de suivre quelques cours en français au collège et aussi de parler de la Moldavie et de créer des liens qui s'inscrivent dans la durée :

Dragos Nikolai est Moldave et ce n'est pas la première fois qu'il viendra en France. Il fait ses études à Reims et connaît déjà Saint-Amand, pour l'avoir découverte dans le cadre de l'amitié entre sa ville natale et le collège Jean-Valette. [...]. « On n'a jamais perdu le contact [confie Valérie Trompat]. Il a été hébergé chez nous grâce à l'échange mis en place au sein du collège Jean-Valette, et mes enfants ont été accueillis dans sa famille. Il y a une histoire qui est née entre nos familles, entre nos pays, ces dernières années. »⁵²⁸

A leur tour, les élèves français viennent à Nisporeni et créent des liens avec leurs pairs moldaves en communiquant dans leur langue commune, le français. Une élève française témoigne du lien fort créé avec sa correspondante moldave :

⁵²⁷ Il est à préciser que les réponses sont données en français par la plupart d'élèves de Nisporeni.

⁵²⁸ Source : l'article « Sept adolescents sont partis avec Berry-Moldavie à la découverte de l'Europe de l'Est » du 03/12/2012, www.leberry.fr/cher/actualite/pays/boischaut/2012/12/03/sept-adolescents-sont-partis-avec-berry-moldavie-a-la-decouverte-de-leurope-de-lest-1357890.html (dernière consultation le 20/09/2013).

Je retourne là-bas en juin, assure Chloé, désormais lycéenne. Et si ce n'est pas juin, ce sera août. Mais ce que je sais, c'est que je veux y aller. Pour retrouver ce pays dont j'aime la liberté et surtout pour voir ma correspondante Victoria. (*idem*)

Malgré les points forts de ce type d'activités pour la pratique de la langue française en contexte réel de communication, il n'y a que très peu d'échanges scolaires⁵²⁹ entre les établissements moldaves et français (ou francophones).

- Cahul

Le public bénéficiaire des activités de l'AF de Cahul est en grande majorité celui de l'Université d'Etat de Cahul, particulièrement les étudiants et les professeurs de français. Les formations organisées par les formateurs locaux qui ont suivi des formations à l'AF de Chisinau réunissaient ponctuellement les professeurs de français de la ville et de la région dans un cadre convivial d'échanges.

Les jeunes professeurs de français formés à l'Université de Cahul, qui enseignent dans les établissements scolaires de la ville et de la région de Cahul, témoignent de leur participation aux **formations** proposées par l'association :

Je participe à presque chaque séminaire que l'Alliance Française de Cahul organise pour les profs. (AF-39-1985)

D'autres informateurs de l'AF de Cahul mentionnent les **ressources en français** disponibles pour l'apprentissage ou le perfectionnement du français : dictionnaires, méthodes pour l'apprentissage du français oral et écrit, livres de spécialité, œuvres littéraires, magazines, une télé avec des chaînes en français et autres ressources audio et vidéo.

L'Alliance française peut m'aider à apprendre efficacement le français, car ici je peux consulter des dictionnaires, écouter des enregistrements, travailler avec des méthodes, regarder la télé. (AF-34-1990)

Pour certains, c'est la seule possibilité d'accès aux **chaînes TV en français** : « seulement à l'Alliance Française » (AF-37-1988).

Les activités culturelles organisées lors des **Journées de la Francophonie** en Moldavie par l'AF de Cahul en partenariat avec celle de Chisinau (qui apporte son soutien financier) sont perçues par certains informateurs comme l'essence même de la « francophonie ». Cela est lié au fait que c'est la seule période où la francophonie est rendue visible à travers les nombreuses manifestations (cf. annexe 42) :

⁵²⁹ Dans la Note sur les Classes bilingues de 2011, projet dont il sera question dans la partie sur l'activité de l'AUF, sous le nom d'« échanges scolaires » on retrouve les stages culturels de 1 à 5 semaines dans des lycées ou collèges de France effectués par les enseignants et les élèves des Classes bilingues moldaves avec une bourse de l'AUF.

Francophonie – la semaine quand on a la possibilité de participer et organiser des concours. [...]. (AF-31-1990)

J'ai participé aux activités organisées par l'Alliance Française de Cahul : tables rondes, Festival du Film francophone. Lors de ces Journées était présente la délégation de Port-sur-Saône, ce qui a fait beaucoup parler de la France dans cette période. Leurs visites pourraient donner une impulsion aux activités liées à la langue française, à la France, à la nécessité de connaître le français. (TP-36-1981)

Comme le note le dernier informateur, la présence de l'équipe française de Port-sur-Saône au mois de mars, riche en activités autour de la langue française, donne des impulsions à l'apprentissage de cette langue. Le même avis est exprimé par une professeure de français dans un échange par questionnaire en mai 2007 (Turcan, 2007 : 153-154) :

Le dialogue avec les représentants de la délégation française constitue une autoévaluation de leur niveau de français, de leur capacité à participer à une situation de conversation réelle, avec des Français, et un encouragement à améliorer leur niveau. Ainsi, pour moi en tant qu'enseignant, il sera plus facile de les motiver et de leur faire apprendre cette belle langue.

Dans une situation de communication réelle, les interlocuteurs moldaves prennent conscience de leur niveau de maîtrise du français et cela peut déterminer donc un perfectionnement ultérieur. L'Alliance française de Cahul contribuait⁵³⁰ à multiplier ces occasions de communication par son rôle de relais entre la délégation française et les établissements scolaires.

- Tiraspol

Le *Centre de ressources et d'information sur la France contemporaine* de Tiraspol, hébergé par l'Université d'Etat de Tiraspol⁵³¹ depuis 2003 joue le rôle de relais pour l'AF de Moldavie en Transnistrie (plus encore, une présence indirecte de l'Ambassade de France en Moldavie dans cette région difficilement contrôlable par l'Etat moldave).

La promotion de « l'enseignement du français et la culture française auprès des étudiants de Transnistrie », l'appui « pédagogique et didactique aux enseignants de français de l'Université et des établissements scolaires de Transnistrie », l'organisation d'« événements culturels afin de promouvoir la culture française » représentent les axes principaux de l'action locale⁵³² de l'AF de Moldavie. A ce sujet, une informatrice – enseignante à l'Université de Tiraspol, note :

⁵³⁰ Aujourd'hui, ce n'est plus le cas vu sa fermeture.

⁵³¹ L'Université d'Etat de Tiraspol est la première université créée en Moldavie le 01/10/1930.

⁵³² Source : *80^{ème} anniversaire de l'Université de Tiraspol*, article publié le 05/10/ 2010, sur le site de l'AF de Moldavie – www.alf.fr.md/spip.php?lang=fr§ion=6&subsection=28&article=467, dernière consultation le 02/10/2013.

a) le soutien à l'enseignement du français

L'Alliance française fait beaucoup d'efforts pour l'expansion du français. Elle organise beaucoup de concours auxquels nos étudiants prennent part avec plaisir et gagnent parfois les premières places. (AF-24-1982)

b) la participation aux activités organisées

Les étudiants de notre université prennent part à toutes les activités organisées par l'Alliance française [de Chisinau], ce sont surtout les différents concours, par exemple, le concours « Allons en France », « Vision d'Europe », « Plume d'or » et d'autres. (*idem*)

A côté des formations organisées par l'AF de Moldavie, les professeurs de Tiraspol témoignent de la possibilité de participer aux stages pédagogiques en France au CLA de Besançon, avec une bourse d'un mois du Gouvernement français, suite à une sélection de dossiers de candidature faite par un jury composé principalement des représentants de l'AF de Moldavie et l'Ambassade de France en Moldavie :

Cette année, j'ai fait mon stage pédagogique auprès du Centre de linguistique appliquée de Besançon, région Franche-Comté et aussi je participe souvent aux séminaires organisés par l'Alliance Française de Moldavie. (AF-25-1944)

Comme nous l'avons mentionné plus haut, ce type de bourse n'est plus octroyé depuis 2010.

Ces témoignages sur l'offre du réseau montrent qu'il y a une spécificité locale, liée probablement à la dynamique des responsables de ces centres ou antennes. De même, ils laissent entendre que ces antennes sont nécessaires dans les villes pour le soutien à l'apprentissage du français, à la formation des enseignants de français, pour le contact avec les locuteurs du français. Si ce réseau constitue pour l'Alliance française de Moldavie le relais de son action, pour les bénéficiaires des activités dans les différentes villes c'est la proximité avec la langue et la culture de la France même qui y est assurée et vécue. Concernant la diversité du public des antennes ou centres de l'AF de Moldavie, il faut noter que le public adulte du milieu professionnel non scolaire ou universitaire, public « amoureux » du français, n'a pas beaucoup de possibilités pour participer à des ateliers de français, à des rencontres ou autres actions culturelles, en dehors des Journées de la Francophonie.

2.6. Orientation économique de l'Alliance française de Moldavie

Depuis son existence en Moldavie, l'Alliance Française a connu une évolution résultant, d'une part, de **l'orientation générale de la politique linguistique et culturelle** de la France à travers ses ambassadeurs ainsi que de l'installation de l'ambassade de France en Moldavie (cf. figure 4) et, d'autre part, de la **dynamique des personnes en place** (directeurs, conseillers français, etc.) déterminée par leur formation et leurs choix de domaines prioritaires. Les acteurs locaux contribuent à cette évolution.

2.6.1. L'Alliance française – une « entreprise économique-culturelle »

Déjà en 1981, dans sa thèse, Albert Salon notait par rapport à l'Alliance française et ses « comités » à l'étranger :

Il [le comité] mobilise des bénévoles sans qui lui-même et ses quelques collaborateurs et secrétaires (dans les meilleurs des cas) ne pourraient soutenir l'activité débordante de cette véritable « entreprise économique-culturelle » [...]. (1981 : 697)

Par l'emploi des termes « entreprise économique-culturelle », Salon dévoile l'implicite de l'action linguistique et culturelle de cette association présente en France et à l'étranger. Comme il a été déjà mentionné *supra*, le but premier de l'Alliance française créée en 1883 était « d'étendre l'influence de la France par la propagation de sa langue » (Salon, 1981 : 690), une influence qui englobe les composantes politique et économique. Même si la formulation du but de l'association a changé au fur et à mesure du changement de ses statuts, sa mission essentielle de départ est conservée.

Dans le contexte plus large de la francophonie, le rapprochement de la promotion de la *langue française* avec le monde *économique* n'est pas non plus un fait nouveau. La nouveauté consisterait plutôt dans son institutionnalisation et ensuite dans sa visibilité. A cet égard, M. Hervé Cronel, le Conseiller spécial chargé de l'Economie et du Développement durable au sein de l'OIF, note quelques dates importantes dans son intervention intitulée « Les enjeux de la Francophonie économique »⁵³³ (2012) :

La Francophonie [...] attend [...], faut-il le rappeler, [...] 1993 pour déclarer au Sommet de Maurice que l'économie est un des éléments indissociables de la culture des peuples [...] 2004, au Sommet de Ouagadougou, pour faire du développement durable et de la solidarité axée sur la coopération économique une des quatre missions de son Cadre Stratégique Décennal et enfin 2010 pour [...] se donner mandat de – je cite le paragraphe 40 de la Déclaration du Sommet – « valoriser **le français en tant que langue technique, scientifique, économique et financière** ». (Soulignement dans le texte d'origine)

Dans son article « Histoire de l'Alliance Française », publié en novembre 2006, Jean Dubois cite Jacques Viot, le président de l'époque de l'Alliance française de Paris (élu en 1993), qui soulignait la « fonction économique de la langue : "toute langue qui veut se maintenir à un niveau international doit témoigner de son utilité, en particulier dans le domaine économique" ». Jacques Viot affirmait que même si l'enseignement de la langue française restait « la priorité des priorités », l'Alliance Française était devenue la plus importante « multinationale culturelle »⁵³⁴. L'ouverture de l'AF de Paris vers le monde économique se développe, selon Jean Dubois, à travers ses « partenariats avec 120 entreprises de la région parisienne [...] ». L'auteur de l'article s'interroge plus loin sur les

⁵³³ Source : Intervention de M. Hervé Cronel devant le Cercle Richelieu Senghor de Paris, le 13 mars 2012 : www.cercle-richelieu-senghor.org/index.php?option=com_content&view=article&id=185.

⁵³⁴ Source : www.afi.ouvaton.org/Histoire-de-l-Alliance-Francaise (dernière consultation le 23/09/2013).

possibles conséquences de l'orientation économique de l'activité de cette association, un questionnement pertinent encore en 2013 :

L'Alliance Française semble devenir elle-même une sorte d'entreprise défendant son propre « label » grâce à une véritable politique « marketing » où l'image de l'institution est centrale. Sous prétexte d'adaptation, n'est-ce pas une façon de réduire la langue française ?

[...] Concernant l'Alliance Française, Jacques Viot poursuit ce raisonnement selon lequel il faut s'adapter au monde moderne en affirmant que le double principe d'« autonomie » et de « droit local » révèle aujourd'hui « toute sa modernité ». Elle repose en effet sur « l'initiative civile et l'esprit de partenariat »⁵³⁵. Mais c'est le sens commercial qui semble prévaloir dans cette idée de partenariat. En voyant dans l'Alliance Française moderne, à l'origine une association à but non lucratif, une « multinationale culturelle », ne risque-t-on pas de dériver vers une sorte d'économisme subordonnant la dimension culturelle à la dimension économique. (*idem*)

Cela étant dit, nous nous penchons *infra* sur quelques éléments qui relèvent de l'orientation économique de l'action de l'AF de Moldavie.

2.6.2. Tendances économiques visibles de l'Alliance française de Moldavie

L'orientation économique de l'AF de Moldavie est devenue plus visible depuis 2007, avec son nouveau directeur⁵³⁶ qui développe et encourage les partenariats de l'AF avec le monde des entreprises. Les exemples ci-dessous appuient le constat que la nouvelle personne en place, rattachée par ses fonctions jusqu'en 2010 à l'AF de Moldavie et à l'Ambassade de France, accorde une place prioritaire au domaine économique.

Dans un courrier adressé au Maire de Port-sur-Saône en mars 2007, partie signataire de l'accord de coopération dans le domaine culturel avec la Mairie de Cahul (en septembre 2005), M. E. Skoulios dans sa qualité de conseiller culturel de l'Ambassade de France en Moldavie (et de directeur de l'AF), évoque « l'utilité d'associer à la mise en œuvre d'actions de coopération des **acteurs économiques** ou institutionnels de la région de Port-sur-Saône [...] » (Turcan, 2007 : 70). Même si au départ les objectifs de la coopération décentralisée (entre les collectivités locales) étaient de « développer les relations culturelles » et de « favoriser les échanges culturels universitaires » (2007 : 57), le conseiller culturel encourage l'implication des acteurs économiques français pour « élargir le champ des coopérations en cours [...] » (2007 : 70).

⁵³⁵ L'auteur de l'article indique les sources des citations dans une de ces notes : « d'après des documents consultés à l'Alliance Française de Paris, 101 boulevard Raspail », dont « le Rapport "Alliances 2000", établi à l'initiative de Jacques Viot ».

⁵³⁶ M. Emmanuel Skoulios, diplômé de l'Institut des études politiques de Strasbourg.

En 2007, l'Ambassadeur de France en Moldavie, M. Edmond Pamboukjian, confirmait le soutien au développement économique de la Moldavie :

En 2007, notre effort en matière de bourses se poursuivra, particulièrement dans les domaines où les besoins en matière grise sont importants en Moldavie, économie et finances, droit, administration [...]. Il est, en effet, essentiel désormais que la Moldavie puisse, demain, s'appuyer sur des compétences nouvelles, qui lui permettront d'accompagner son développement économique et sa prospérité future, ainsi que son rapprochement vers l'Union Européenne » (Turcan, 2007 : 48)

En juillet 2008, l'AF de Moldavie héberge dans ses locaux le *Club d'Affaires France Moldavie* nouvellement créé sous l'impulsion de chefs d'entreprise français présents en Moldavie, avec le soutien de l'Ambassade de France, devenu *Chambre de Commerce et d'Industrie France Moldavie – Club France* (désormais CCIFM) en septembre 2010, ses objectifs sont de « fédérer, informer, promouvoir et assister la communauté d'affaires française – et plus largement francophone –, en Moldavie et de renforcer les liens avec les entreprises moldaves entretenant des courants d'échanges commerciaux ou économiques avec la France »⁵³⁷.

Le directeur de l'AF de Moldavie s'est impliqué dès la création du *Club d'Affaires France Moldavie*, ensuite de la CCIFM, dont il était vice-président et depuis le 2 mars 2012⁵³⁸ – élu président. L'AF de Moldavie devient partenaire et membre de la CCIFM et au titre de ce partenariat, « les collaborateurs des sociétés membres bénéficient de tarifs privilégiés »⁵³⁹.

Dans son intervention devant les parlementaires francophones en novembre 2013 à Chisinau, le directeur de l'Alliance française met en exergue le lien personnel et celui de son association avec la CCIFM. Il justifie ce lien par les intérêts communs et la compatibilité entre la langue française, la culture et le domaine économique⁵⁴⁰.

A travers son (nouveau) partenariat⁵⁴¹ avec la Chambre de commerce, le « duo » *Ambassade-Alliance* renforce son orientation économique, dans une volonté de « redynamiser l'image du français en lui imposant une dimension économique »⁵⁴².

⁵³⁷ Source : le site web de la CCIFM-Club France – <http://www.ccifm.md/web/content/presentation>, dernière consultation le 10/09/2013.

⁵³⁸ Source : « CCI France Moldavie, une nouvelle équipe prend le relais », du 05/03/2012, www.uccife.org/jp/luccife/actualites/single-news/n/ci-france-moldavie-une-nouvelle-equipe-prend-le-relais/ (dernière consultation le 10/09/2013).

⁵³⁹ Source : « Questions/remarques », www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=4&subsection=310#1, publié le 09/08/2013, dernière consultation le 10/09/2013.

⁵⁴⁰ Intervention d'Emmanuel Skoulios à la Régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, du 19/11/2013, à Chisinau. Texte disponible en ligne www.alfr.md/IMG/pdf/discours_ESK-APF.pdf (dernière consultation le 10/01/2014).

⁵⁴¹ Le mot « partenariat » est probablement un peu ambigu dans ce contexte où le directeur de l'AF et le président de la CCIFM est la même personne.

Dans quelle mesure cette dimension économique aura-t-elle un impact sur la dimension culturelle du français en Moldavie ?

Comme nous l'avons vu précédemment, l'économique semble prendre le dessus par rapport au culturel, dans la mesure où l'Ambassade française déclare que son domaine prioritaire pour l'octroi des bourses est l'aspect économique et que les formations pour les professeurs de français sont réduites.

L'aspect économique serait-il la seule voie d'issue pour la langue française en Moldavie ?

⁵⁴² Source : « Un contexte francophone privilégié », publié le 28/10/2010 sur le site de l'AF de Moldavie, www.alf.fr.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=194&article=727 (dernière consultation le 09/08/2013)

CHAPITRE 2 : LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE : DISCOURS ET ACTIONS EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE EN MOLDAVIE

Lorsqu'on écrit « Francophonie » avec une majuscule, le fait d'ajouter « institutionnelle » ou « politique » peut paraître redondant. Toutefois, nous préférons utiliser ces termes ensemble pour éviter la confusion dans la mesure où les informateurs moldaves de notre enquête de 2009 montrent qu'elle s'y prête. Plus précisément, dans leurs réponses à la question « Qu'entendez-vous par le terme de "francophonie" ? », certains l'ont écrit en majuscule pour montrer leur forte appréciation pour la langue française, tandis que d'autres l'ont écrit en minuscule lorsqu'ils se référaient au sens politique ou institutionnel auquel la francophonie renvoie.

La Francophonie est une galaxie d'institutions ayant au centre l'Organisation internationale de la Francophonie. Cette place centrale que l'OIF occupe ne réduit pas l'importance des autres institutions qu'elle a réunies autour d'elle de par son évolution, l'ampleur de son action et les moyens investis.

Comme il s'agit à nouveau d'un ensemble très vaste, les éléments que nous avons retenus concernent les institutions de la Francophonie en lien avec la Moldavie, en particulier ceux qui portent sur des questions de politique linguistique à l'égard du français au sein de la Francophonie et dont nous sommes amenée à tenir compte.

1. Organisation Internationale de la Francophonie

1.1. Instances et domaines essentiels de coopération multilatérale

L'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) créée par la Convention de Niamey du 20 mars 1970, devenue l'Agence de la Francophonie en 1995 au VI^e Sommet de Cotonou, prend l'appellation *Organisation internationale de la Francophonie*⁵⁴³ en 2005.

Dans un des textes fondamentaux⁵⁴⁴ qui est la *Convention relative à l'ACCT* (1970 : 3), on note :

Article premier – *Buts et Principes*

Le but de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, ci-après dénommée « l'Agence », est de promouvoir et de diffuser les cultures des Hautes Parties contractantes et d'intensifier la coopération culturelle et technique entre elles. L'Agence doit être l'expression d'une nouvelle solidarité et un facteur supplémentaire de rapprochement des peuples par le dialogue permanent des civilisations.

⁵⁴³ L'OIF est une personne morale de droit international public et possède une personnalité juridique.

⁵⁴⁴ Site de l'OIF : Archives ACCT – www.francophonie.org/IMG/pdf/acct-textes-fondamentaux-1970-convention-et-charte-3.pdf, dernière consultation le 09/10/2013.

Article 2 – *Fonctions*

- a) Aider les Etats membres à assurer la promotion et la diffusion de leurs cultures respectives [...].
- c) Organiser et faciliter la mise à la disposition des Etats membres des moyens nécessaires notamment à la formation des enseignants et des spécialistes de la langue et de la culture françaises [...].

L'**objectif fondamental** était donc la mise en œuvre d'une **coopération multilatérale** dans le domaine culturel et technique appuyée sur **l'usage d'une langue commune**, le français.

22 des 26 gouvernements des pays « partiellement ou entièrement de langue française » présents à la conférence constitutive de l'ACCT (dont la Belgique, le Canada, la France, le Luxembourg, la Tunisie, le Sénégal) ont signé la *Convention* de la nouvelle organisation internationale avec le siège fixé à Paris.

La philosophie des pères fondateurs de la Francophonie institutionnelle – Léopold Sédar Senghor, le président du Sénégal à l'époque, et ses homologues tunisien, Habib Bourguiba et nigérien, Hamani Diori, ainsi que le Prince Norodom Sihanouk du Cambodge – se retrouvait dans la formule que Senghor évoquait souvent : « Dans les décombres du colonialisme, nous avons trouvé cet outil merveilleux, la langue française ».

Notons le fait que dans la *Convention*, initialement, il s'agissait de la « formation des enseignants et des spécialistes de la langue et de la culture françaises » (cf. extrait art. 2 « Fonctions », *supra*) et non pas des cultures des autres pays membres qui avait le français en tant que langue officielle. Comme le note Jean-Marc Leger, le premier Secrétaire général de l'ACCT, lors d'un colloque de 2001 à Paris, les termes « Francophonie », « francophone » ne se sont vraiment imposés qu'à partir du milieu des années 1980 et surtout dans la décennie 90 du XX^e siècle. Ces termes ont comme dénominateur commun **la langue française** et ne font pas uniquement référence à la France (« la langue et la culture françaises »).

L'OIF est placée sous l'autorité de **trois instances politiques**⁵⁴⁵ : le *Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, communément appelé « Sommet de la Francophonie » (le *Sommet*), l'instance suprême de la Francophonie qui se réunit tous les deux ans, la *Conférence ministérielle de la Francophonie* (CMF) et le *Conseil permanent de la Francophonie* (CPF).

Le premier Sommet se réunit pour la première fois en 1986 à Versailles (France, à l'invitation du Président de la République française, François Mitterrand. Les 42 Etats et gouvernements participants retiennent quatre **domaines essentiels de coopération multilatérale** : « le développement, les industries de la culture et de la communication, les

⁵⁴⁵ Cf. Charte de la Francophonie, chapitre II, art. 2-5, disponible sur le site de l'OIF (dernière consultation le 09/10/2013) : www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf.

industries de la langue ainsi que le développement technologique couplé à la recherche et à l'information scientifique »⁵⁴⁶.

A la **culture** et à **l'éducation**, domaines originels de la coopération francophone, se sont ajoutés, au fil des Sommets, le champ **politique** (paix, démocratie et droits de l'Homme), le **développement** durable, **l'économie** et les technologies **numériques**.

Après le dernier Sommet de Kinshasa, en 2012, l'OIF compte 77 États et gouvernements (57 membres et 20 observateurs⁵⁴⁷). Le prochain, le XV^e, se tiendra en 2014 à Dakar (Sénégal).

Pour son VII^e Sommet de Hanoï (1997), la Francophonie se dote d'un *Secrétaire général* (SG), le **plus haut responsable de l'OIF** : Boutros Boutros-Ghali, l'ancien secrétaire général de l'ONU, est élu à ce poste⁵⁴⁸. Abdou Diouf succède à Boutros Boutros-Ghali, étant élu par le Sommet en 2002 à Beyrouth (Liban), puis réélu en 2006⁵⁴⁹ par le Sommet de Bucarest (Roumanie). Un troisième mandat⁵⁵⁰ de trois ans lui a été confié en 2010 au Sommet de Montreux (Suisse).

L'OIF dispose de plusieurs représentations permanentes, de bureaux régionaux⁵⁵¹ et d'**une antenne régionale** à Bucarest (Roumanie) pour l'Europe centrale et orientale (APECO).

La mission de l'**APECO**, selon son chef, M. David Bongard, est de contribuer à « l'action politique et diplomatique de l'OIF »⁵⁵² :

Elle intègre des fonctions de représentation et de concertation mais aussi de veille, d'observation, d'analyse, d'alerte et de propositions tout en étant étroitement associée à la politique et aux actions de coopération que développe l'OIF dans la région.

Il précise que « la République de Moldavie restent le "fer de lance" de la francophonie dans la région », vu le nombre de locuteurs de français.

⁵⁴⁶ Source : « Une histoire de la Francophonie », article publié sur le site de l'OIF - www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html (dernière consultation le 07/10/2013).

⁵⁴⁷ La République centrafricaine, la Guinée-Bissau, Madagascar et le Mali sont actuellement suspendus des instances de la Francophonie. Source : mediatheque.francophonie.org/-Etats-et-gouvernements-.html (dernière consultation le 25/10/2013)

⁵⁴⁸ Lors du même Sommet, les 51 pays participants adoptent la « Charte de la Francophonie », version remaniée du traité de Niamey.

⁵⁴⁹ Le SG nomme un Administrateur chargé d'exécuter et de gérer la coopération et c'est Clément Duhaime qui occupe cette fonction depuis 2006.

⁵⁵⁰ En 2014, il sera probablement difficile (mais pas impossible) d'avoir des candidatures à la hauteur de cette personnalité importante et symbolique pour la Francophonie qui est Abdou Diouf : ancien président du Sénégal, succédant à cette fonction à Léopold Sédar Senghor – un des quatre pères fondateurs de l'OIF.

⁵⁵¹ L'OIF dispose de 4 représentations permanentes - à Bruxelles, auprès de l'UE, à New York et à Genève auprès de l'ONU, à Addis-Abeba, auprès de l'Union Africaine et de la Commission économique de l'Afrique de l'ONU ; de 4 bureaux régionaux - à Lomé (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest, à Libreville (Gabon) pour l'Afrique centrale et l'océan Indien, à Hanoï (Vietnam) pour la zone Asie-Pacifique et à Port-au-Prince (Haïti) pour la zone Caraïbe.

⁵⁵² Source : « L'Invité des Echos », bulletin du CREFECO, septembre 2011, crefec.org/display.php?fr/InviteDB (dernière consultation le 12/10/2013).

1.2. L'OIF et la politique de promotion du français

Vu le sujet très vaste et les nombreuses et importantes réalisations de l'OIF dans ce domaine, nous nous limitons ici à mettre en exergue le document intitulé « Politique intégrée de promotion de la langue française »⁵⁵³, adopté par le XIV^e Sommet de l'OIF (Kinshasa, 13-14 octobre 2012). La Moldavie en tant que membre de l'OIF depuis 1996 est directement concernée.

Cette politique est résultat d'un processus de consultation et de concertation entre l'OIF, les opérateurs de la Francophonie et les États et gouvernements membres. Elle s'appuie également sur les propositions émises par les participants au premier *Forum mondial de la langue française* (Québec, juillet 2012).

1.2.1. Domaines et objectifs prioritaires : valoriser l'usage de la langue française

Le texte de politique intégrée⁵⁵⁴ pour le français présente d'abord un rappel de l'état des lieux de la place du français dans le « nouvel équilibre linguistique mondial », et définit **six domaines prioritaires** qui appellent une « intervention énergique et concertée des francophones » (OIF, 2012 : 2-3), aux côtés de différents acteurs de la Francophonie⁵⁵⁵ :

1. renforcer la place et le rayonnement du français sur la scène **internationale** ;
2. relever le défi politique du **multilinguisme** ;
3. adapter l'**action multilatérale** aux contextes linguistiques **régionaux** et **nationaux** ;
4. consolider le français comme langue d'**accès** au **savoir** pour tous ;
5. mettre en valeur l'apport de la langue française au développement **économique** ;
6. valoriser l'**usage** de la langue française.

⁵⁵³ Source : OIF (2012) : « Politique intégrée de promotion de la langue française : Le français, une langue d'aujourd'hui et de demain. », www.francophonie.org/IMG/pdf/SOMMET_XIV_Politique_LF_2012.pdf, dernière consultation le 15/08/2013.

⁵⁵⁴ Le concept de « politique intégrée » renvoie notamment à une approche globale d'un sujet (dans notre cas, la promotion du français), approche qui prend en compte l'interdépendance des éléments/facteurs/acteurs qui y contribuent : « On parle généralement d'une politique intégrée lorsque l'on évoque une action coordonnée entre un ensemble d'acteurs privés ou publics, se situant à des niveaux ou des échelles différentes, qui agissent sur un même problème ». **Source** : le site du DPH (« dialogues, propositions, histoires » : pour une citoyenneté mondiale), qui contient « plus de 7000 fiches sur des démarches exemplaires, des initiatives innovantes, des analyses à partager – en quatre langues et issues de tous les continents ». base.d-p-h.info/en/fiches/dph/fiche-dph-8328.html, dernière consultation le 15/08/2013.

⁵⁵⁵ Une présentation synthétique des 6 domaines est faite dans l'article publié sur le site de l'OIF : www.francophonie.org/Pour-une-politique-integree-de.html, dernière consultation le 02/02/2014.

Dans la formulation de ces domaines, remarquons l'emploi répété des termes comme « renforcer » (« consolider ») d'un côté et « valoriser » (« mettre en valeur ») de l'autre côté. Cela semble être un constat d'une position faible ou affaiblie du français dans différents secteurs et d'une image qui ne semble pas correspondre aux exigences actuelles à tendance économique.

Notons que les objectifs prioritaires⁵⁵⁶ qui concernent la consolidation de la place du français relèvent des terrains d'action qui ne sont pas nouveaux : le multilinguisme dans les organisations internationales, le français comme langue de la diplomatie, le français dans la communication scientifique et technique.

Pour ce qui est de l'adaptation aux contextes nationaux, il s'agit de préserver la place du français dans les systèmes éducatifs des pays et de s'assurer de sa présence dans l'offre linguistique éducative.

A l'égard du français et du développement économique, la politique intégrée vise le maintien ou l'intégration de la langue française parmi les leviers importants du développement économique des pays, son utilité dans des domaines répondant aux besoins des populations. Notamment, en termes d'objectifs, il s'agit de faire en sorte que la langue française soit un atout pour l'insertion professionnelle des jeunes et de valoriser le français dans le monde de l'entreprise et du travail en général.

Tous ces objectifs restent encore assez généraux et ne donnent pas d'indications sur leur déclinaison en actions précises.

Le dernier domaine mentionné dans la liste – « valoriser l'usage de la langue française » – semble être implicitement rattaché aux autres domaines prioritaires. Nous proposons d'abord quelques extraits du texte de politique intégrée sur les constats, les enjeux et les objectifs prioritaires à ce sujet (OIF, 2012 : 7) :

Constats

[...] la mise en valeur de la langue va au-delà de sa simple promotion dans les moyens d'information et de communication. Elle exige que l'on agisse plus en profondeur sur **l'image** de cette langue qui dépend de son **utilité effective**.

Enjeux

La Francophonie, dans toute la diversité de ses composantes, doit véhiculer une image moderne et positive de la langue française. **Les systèmes d'éducation** et les grands instruments culturels doivent être mis au service de cette ambition, car ils **déterminent** les **choix individuels et collectifs** à long terme.

⁵⁵⁶ Chacun de ces six domaines est développé en trois parties dans le texte de politique intégrée pour le français : constats, enjeux et objectifs prioritaires.

Objectifs prioritaires

[...] faire de l'action culturelle et de la **politique éducative** des vecteurs de la politique de compétitivité linguistique de façon à **combattre les perceptions déformantes** à l'égard du français.

Ensuite, pour une meilleure compréhension de ces enjeux et objectifs, voici les idées principales autour des mots-clés :

1. La mise en valeur du français demande d'agir sur l'image du français qui dépend de l'utilité effective du français : *image - utilité*.
2. La Francophonie doit véhiculer une image moderne et positive : *image moderne et positive (utilité par défaut ?)*.
3. Les systèmes d'éducation doivent intervenir dans cette promotion d'image positive et moderne du français, car ils déterminent les choix individuels et collectifs : *image moderne et positive – choix individuels et collectifs*.
4. Faire de la politique éducative un vecteur de la politique de compétitivité linguistique de façon à combattre les perceptions déformantes à l'égard du français : *politique éducative – compétitivité linguistique – combattre l'image déformée (négative ?)*.

Au total, le schéma qui ressort de ce raisonnement à l'égard du français est le suivant : *politique éducative – image (utilité ?) – choix*. En effet, l'utilité effective, du français en l'occurrence, n'apparaît qu'au début du texte et c'est sur elle que l'image de la langue s'appuie. Ensuite, le raisonnement peut être résumé de la manière suivante : le rôle des acteurs est d'agir sur l'image et, par conséquent, sur le choix du français, un des acteurs-clés étant le système éducatif par le biais de sa politique éducative.

Dans ce contexte, quel serait l'élément central sur lequel une politique éducative à l'égard du français doit s'appuyer : **l'utilité effective** du français ou son **image** ? De même, qu'est-ce que le texte de politique intégrée de promotion de la langue française entend par l'« image **moderne** du français » ? Une modernité liée à la mondialisation économique, culturelle,... ? Pour cette dernière question, il est intéressant d'observer que la référence à la culture est faite autant de fois qu'à l'économie dans ce texte de politique pour le français (13 fois pour la première *versus* 14 fois pour la deuxième). Cette situation ne relève probablement pas d'une égalité, mais d'une ampleur que l'aspect économique prend lorsqu'on traite d'une politique à l'égard du français. Le texte mentionne au sujet de l'avenir du français « le défi de rester une langue de communication internationale, d'être reconnu à la fois comme langue de **culture** et de développement **économique** »⁵⁵⁷ (OIF, 2012 : 9).

⁵⁵⁷ Cf. également à ce sujet, OIF (2012) : *L'impact économique de la langue française et de la Francophonie*. http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Impact_economique_de_la_langue_francaise_et_de_la_Francophonie.pdf, 28 pages, dernière consultation le 20/12/2013.

1.2.2. Acteurs de politique en faveur du français

La mise en œuvre de la politique intégrée de la langue française, repose sur des rôles et des responsabilités partagées par l'OIF et les opérateurs du Sommet réunis autour du *Pôle de la langue française*⁵⁵⁸, ainsi que par les États et gouvernements et la société civile. Ils sont censés rechercher « autant que possible des partenariats et des synergies. » (OIF, 2012 : 8). La synergie des actions entre les États et gouvernements, dont leurs composantes décentralisées, et la Francophonie institutionnelle « pourra se refléter dans la signature de pactes linguistiques⁵⁵⁹. » (OIF, 2012 : 9).

Cette politique rappelle le pouvoir de légiférer et de réglementer incontournable des États et gouvernements et leur rôle dans l'élaboration des « stratégies nationales volontaristes, ambitieuses et coordonnées de promotion de la langue française » qui

devraient porter en priorité sur l'enseignement du et en français, s'appliquer autant que possible aux produits culturels nationaux et être susceptibles d'entraîner l'adhésion des agents économiques, et tout particulièrement des entreprises, ainsi que celle des milieux associatifs, relais sur lesquels la promotion de la langue française a intérêt à s'appuyer. (OIF, 2012 : 8)

Concernant la Moldavie, il serait intéressant d'observer quelle sera sa réponse à cet appel d'élaborer une stratégie nationale de promotion du français ayant comme priorité son enseignement.

Champs d'action

Le document de politique intégrée en faveur du français mentionne, en dernier lieu, que la Francophonie « souhaite se donner les moyens de renforcer la position de cette langue sur la scène internationale à l'horizon 2050 », qu'elle « entend œuvrer pour que la langue française conserve les **atouts** qui, aujourd'hui, lui confèrent un statut, des fonctions et un **réel pouvoir d'influence** » (2012 : 9). Pour ce faire, elle compte agir à la fois sur :

- le nombre de locuteurs,
- le maintien de son caractère officiel dans les États et les organisations internationales,
- le développement de l'enseignement du et en français,
- son usage comme un des moyens de communication et d'expression culturelle privilégiés par des populations très diverses.

⁵⁵⁸ « L'évolution des discussions au sein du Pôle sera également portée à l'attention du Conseil de coopération qui réunit les hauts responsables de l'OIF et des opérateurs et qui est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie. Le Secrétaire général doit être au centre du dispositif politique, en incarner le projet et lui insuffler sa dynamique. [...] »

⁵⁵⁹ Quatre pactes ont déjà été signés avec différents pays. La Moldavie n'apparaît pas dans la liste pour le moment. Source : Textes de référence www.francophonie.org/-Textes-de-reference-.html (dernière consultation le 02/02/2014).

Avec des éléments nouveaux, mais aussi avec la réaffirmation des aspirations de longue date de l'OIF et les opérateurs du Sommet, ce document de 2012 inspire et oriente de nombreux acteurs dans leurs actions présentes et futures en faveur du français. A cet égard, nous verrons *infra*, en adoptant une approche diachronique, quelle est leur action en Moldavie.

1.3. Adhésion de la République de Moldavie à l'OIF

Lorsqu'on évoque les membres de l'OIF, le discours ordinaire se réfère aux pays membres qui ont le français en tant que langue officielle ou les pays qui sont d'anciennes colonies françaises où le français avait occupé une place importante. La Moldavie ne remplit aucun de ces deux critères. La première question qui se pose ainsi porte sur la raison et la justification de sa qualité de membre de l'OIF. Nous pouvons trouver la réponse en examinant les modalités d'adhésion et le parcours d'adhésion de la Moldavie, démarche entamée par le Gouvernement moldave auprès de l'OIF⁵⁶⁰ en 1995. Nous nous arrêtons plus longuement sur la question de l'adhésion puisqu'elle renvoie à différents moments à la situation du français dans l'enseignement moldave qui appuiera sa candidature. Nous essayerons de comprendre la volonté politique moldave déterminant cette démarche d'adhésion et les enjeux en vue, particulièrement pour le français.

1.3.1. Modalités d'adhésion à l'OIF et critère linguistique

Un éclairage sur ce point est apporté par le document contenant les « Statuts et modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'Etats et de gouvernements des pays ayant le français en partage »⁵⁶¹. Il souligne l'importance du **critère linguistique** : c'est au regard de la place qu'occupe la langue française dans le pays concerné que sont examinées les demandes d'adhésion, qu'elle ne soit pas la langue officielle du pays requérant ne constitue cependant pas un obstacle à son adhésion. C'est le cas pour la Moldavie où le français n'est pas langue officielle, sa demande d'adhésion s'appuyant principalement sur la place qu'occupe le français dans l'enseignement.

Le site du ministère moldave des affaires étrangères indique 1997 comme l'année de l'adhésion de la République de Moldavie à l'OIF, le site de l'OIF – l'année 1996. Devant ces

⁵⁶⁰ A l'époque AIF- Agence intergouvernementale de la Francophonie, devenue OIF en 2005.

⁵⁶¹ Il a été adopté par le IX^e Sommet de la Francophonie (Beyrouth, le 18-20 octobre 2002) et amendé par le XI^e Sommet de la Francophonie (Bucarest, 28-29 septembre 2006). Il se substitue au document issu des travaux du Sommet de Cotonou (1995) et amendé au Sommet de Hanoi (1997). **Source** : Les modalités d'adhésion à l'OIF - www.francophonie.org/Les-modalites-d-adhesion-a-l.html (dernière consultation le 29/09/2013).

sources officielles récemment consultées, la question se pose sur la différence de ces informations.

Un examen attentif d'une trentaine de documents produits par les instances de l'OIF (le *Sommet* et la *Conférence ministérielle de la Francophonie*) entre 1994 et 2012 permet de trouver une explication à ces deux dates différentes. Nous présenterons les extraits retenus en deux temps : Moldavie, membre associé et membre de plein droit de l'OIF. Les documents retenus permettent de retracer les discours politiques à l'égard du français, dont les engagements en sa faveur annoncés par les autorités moldaves.

1.3.2. Moldavie, membre associé de l'OIF

Toute **demande d'adhésion** peut se faire soit pour le statut d'*observateur* soit pour celui de *membre associé* et seulement à l'étape ultérieure, par une demande formelle adressée directement au Secrétaire général de la Francophonie, l'Etat intéressé exprime sa volonté de passage du statut d'*observateur* au statut de *membre associé* ou du celui de *membre associé* à celui de *membre de plein droit*, l'accession à un statut supérieur n'étant pas de droit. La demande est examinée par les trois instances de l'OIF – d'abord, le Conseil permanent, ensuite la Conférence ministérielle et au final le Sommet.

1) La Moldavie fait sa demande d'adhésion à l'OIF pour obtenir le statut de membre associé en 1995.

Dans une nouvelle vague d'adhésion à l'OIF après 1989 (la Roumanie et la Bulgarie, par exemple, y adhèrent en 1991 comme observateurs et en 1993 en tant que membres), la Moldavie, devenue Etat indépendant, fait une demande pour rejoindre cette organisation internationale. Le Rapport général (1995 : 6) de la 6^e Conférence ministérielle de la Francophonie, réunie comme organe du Sommet, à Cotonou, les 29 et 30 novembre 1995, contient la mention de l'adoption de nouvelles modalités d'adhésion et la proposition de la candidature de la Moldavie (cf. annexe 41 (A), p. 1). Selon la procédure⁵⁶², en amont, **une lettre** du chef de l'État ou du gouvernement moldave, accompagnée d'un **dossier**

⁵⁶² « Toute nouvelle demande d'adhésion en qualité d'**observateur** ou de **membre associé** doit être introduite par **une lettre du chef de l'État** ou du gouvernement intéressé, adressée par les voies diplomatiques habituelles au Président en exercice de la Conférence des chefs d'État ou de gouvernement, c'est-à-dire au chef de l'État ou du gouvernement du dernier pays ayant accueilli la Conférence. Cette **demande**, accompagnée d'un **dossier circonstancié de candidature**, doit être déposée au moins six mois avant la tenue du Sommet. Elle est aussitôt communiquée au Secrétaire général de la Francophonie pour instruction. [...] Le Secrétaire général de l'OIF, en sa qualité de Président du Conseil permanent de la Francophonie, soumet la demande et le dossier à l'examen du Conseil. [...] Celui-ci, après examen, **adopte un avis** destiné à la Conférence ministérielle. [...] La Conférence ministérielle formule **une recommandation destinée au Sommet**, qui est déposée par son Président. À l'ouverture de ses travaux, le Sommet, sur la base des recommandations de la Conférence ministérielle, **délibérant à huis clos et à l'unanimité**, décide d'accueillir ou non le nouveau requérant. Aucun État ou gouvernement ne peut accéder au statut de membre de plein droit sans avoir été au préalable membre associé. » **Source** : Les modalités d'adhésion à l'OIF - www.francophonie.org/Les-modalites-d-adhesion-a-l.html (dernière consultation le 29/09/2013).

constitué d'éléments d'information requis est envoyée aux instances décisionnelles de l'OIF. A la différence de la demande du statut d'*observateur* qui doit se fonder sur une « volonté de favoriser le développement de l'usage du français, quel que soit son usage effectif au moment de la demande », celle du statut de *membre associé* doit se fonder sur une « **démonstration détaillée** d'une **situation satisfaisante** au regard de **l'usage du français** dans le pays concerné et traduire **une réelle volonté d'engagement** dans la Francophonie, tant au plan national qu'international, en souscrivant à ses valeurs, telles qu'affirmées par sa Charte et par les Déclarations de ses Sommets et Conférences ministérielles ».

Les éléments d'information requis⁵⁶³ pour l'instruction de la demande du statut de *membre associé*, relèvent de plusieurs domaines ou « espaces » (*ibid.*). Nous essayons de reconstituer les éléments du dossier moldave à partir de la situation du français à l'époque de la demande en fonction des critères suivants à remplir :

- **linguistique** : le statut du français (langue nationale, officielle, d'enseignement, seconde, étrangère la plus favorisée) ; les mesures éventuelles, législatives ou réglementaires, concernant le français ; l'évolution concernant la place du français dans le pays par rapport aux autres langues, le nombre et le pourcentage de francophones estimés ; l'existence d'une structure spécifique chargée de l'action en faveur du français ; la présence d'associations œuvrant en faveur de la langue française.
- **pédagogique** : la scolarisation en français (quand celui-ci n'est pas langue première) ; le nombre total d'élèves et d'heures d'enseignement du et en français aux niveaux primaire, secondaire et supérieur [...].

Pour ces deux domaines, en Moldavie en 1993-1994, 71,3 % du nombre total d'élèves du secondaire étudiaient le français, 23,5 % l'anglais et 4,2 % l'allemand ; l'enseignement était assuré par 2 226 professeurs de français, 1 027 professeurs d'anglais et 181 professeurs d'allemand⁵⁶⁴.

- **culturel** : les manifestations francophones les plus marquantes (littérature, théâtre, musique, etc.), l'existence de centres ou d'instituts culturels francophones, [...]
- **communication** : les principaux titres de la presse écrite en langue française importés dans le pays, la captation de chaînes de radio en langue française, la réception de chaînes de télévision en langue française, l'existence d'accords de coopération (formation du personnel, aide technique et en matériel) et de coproduction avec des pays francophones.

⁵⁶³ Nous n'avons pas consulté le dossier de candidature, mais nous exposons les éléments qui correspondent à l'état des faits de 1995.

⁵⁶⁴ Source : données du Ministère de l'Éducation.

Quelques exemples dans ce sens seraient l'existence de l'AF de Moldavie, la signature de *l'Accord de coopération culturelle, scientifique et technique* avec la France en 1994, la diffusion de RFI (Radio France Internationale) d'abord à Chisinau et alentours et ensuite sur tout le territoire du pays, la réception de TV5 Europe dans la capitale moldave à partir du mois de mars 1993⁵⁶⁵.

En résumant, nous pouvons affirmer que la première place du français en tant que langue étrangère dans l'enseignement moldave (obligatoire) et la présence de l'Alliance française en Moldavie semblent être des atouts majeurs dans l'appui du dossier de candidature en 1995 auprès de l'OIF.

2) La Moldavie est admise en tant que **membre associé** au cours du VI^e Sommet de la Francophonie de Cotonou (Bénin), 2-4 décembre 1995

Nous nous référons à deux documents des instances de l'OIF, celui du Sommet d'abord qui donne l'accord final à la demande d'adhésion. Ensuite, le document de la CFM qui nous instruit sur d'autres démarches importantes de la Moldavie concernant la francophonie institutionnelle.

A. Les Actes de la 6^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Sommet de Cotonou, 2-3 décembre 1995.

Ce document contient la mention de l'admission de la Moldavie comme membre associé du Sommet. Il contient également le discours du représentant moldave⁵⁶⁶ sur la situation du français en Moldavie qui est très instructif au sujet des éléments que la Moldavie a mis en avant dans sa candidature (cf. annexe 41, B). Le vice-ministre moldave des Affaires étrangères met en avant le fait que le français est la langue la plus enseignée dans le secondaire (à rajouter « en primaire » également pour cette époque-là) avec 70 % du nombre total d'élèves. De même, il se réfère à l'enseignement supérieur où différentes disciplines, non linguistiques également⁵⁶⁷, sont enseignées en français, et à l'enseignement du français à l'école maternelle⁵⁶⁸. D'autres éléments mis en exergue sont l'usage du français dans les réunions

⁵⁶⁵ Les participants à notre enquête sur la langue française, questionnaire « Tout public » témoignent en 2009 de la réception du TV5Monde comme, parfois, la seule chaîne en français qui leur est accessible (cf. annexe 42).

⁵⁶⁶ Discours de S.E. M. Ion Capatina, vice-ministre des Affaires étrangères de la République de Moldavie, suite à l'admission de la Moldavie comme membre associé du Sommet. La Table des matières de la page 5 des *Actes* indique le discours du représentant moldave sur deux pages – 241-242, mais dans le corps du document, c'est uniquement la page 242 qui est disponible : il y a probablement eu une omission pendant la numérisation du document. L'Annexe 32 de notre thèse contient cette deuxième page du discours.

⁵⁶⁷ S'agirait-il des cursus universitaires précédents la création des filières francophones universitaires (dont nous avons parlé dans la deuxième partie de notre travail) ?

⁵⁶⁸ Pour cette époque-là, il s'agit probablement des cas émergents d'enseignement précoce du français dans les écoles de la capitale et non pas d'une situation caractéristique pour tout le pays.

internationales par les représentants de l'administration moldave, l'activité de l'Alliance française de Moldavie et la diffusion de TV5 Europe.

Concernant la volonté d'engagement, notons que dans cet extrait le représentant moldave mentionne l'attachement des pouvoirs publics à la « tradition francophone » et leur volonté de « maintenir le français au premier rang des langues étrangères enseignées » en Moldavie⁵⁶⁹.

Vu l'admission de la Moldavie à l'OIF en tant que membre associé, tous les éléments mentionnés ci-dessus relèvent vraisemblablement des critères à remplir pour une admission à ce statut, notamment d'une « situation satisfaisante au regard de l'usage du français » et d'« une réelle volonté d'engagement dans la Francophonie, tant au plan national qu'international » (cf. Les modalités d'adhésion à l'OIF, *op. cit.*).

Notons au final que dans ce discours politique le glissement du terme « francophone » à celui de « langue et civilisation françaises », qui fait ressortir la perception de la « francophonie » réduite à un seul pays membre de l'OIF⁵⁷⁰ où le français est langue officielle – la France. La présence des « professeurs français » dans les établissements d'enseignement, l'activité de « l'Alliance française à Chisinau » renforcent cette idée historiquement encrée, basée sur le triptyque *langue française – civilisation française – France*.

B. Document de la CMF réunie pour sa 7^e session à Bordeaux, les 16-17 février 1996 :

Un autre document des instances de l'OIF qui fait mention de l'adhésion de la Moldavie est celui de la CMF : au point V⁵⁷¹ qui présente les travaux de la CMF siégeant comme Conseil d'administration de l'ACCT (27^e session), le secrétaire général de l'ACCT, Jean-Louis Roy, présente les interventions que l'ACCT a menées durant les années **1994-1995** et salue la venue de la Moldavie. Le discours du représentant moldave est résumé comme suit :

⁵⁶⁹ Toutefois, rappelons le discours de 1993 des représentants du Ministère de l'Éducation moldave qui relève d'une volonté de promouvoir l'anglais et laisse entendre, implicitement, que la place qu'occupait le français était déjà importante (cf. *supra*).

⁵⁷⁰ Au cours du VI^e Sommet de Cotonou, en décembre 1995, la Moldavie est admise dans la famille des 49 États et gouvernements de la Francophonie. Source : le site de l'OIF – www.francophonie.org/VIe-Sommet-Cotonou.html (dernière consultation le 30/09/2013).

⁵⁷¹ Une autre mention de la Moldavie dans ce document est faite au p.VI, où le CMF siège comme Conférence générale de l'ACCT (14^e session). Un rappel des adhésions de 1995 y est fait : « Demandes d'adhésion de nouveaux membres », § 3 : « Sur proposition de la présidente de la Conférence qui fait droit à la demande de la Confédération suisse et de la République de Moldavie, la Conférence accepte l'adhésion des deux pays comme membres de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) (cf. résolutions relatives à l'adhésion de la Confédération suisse et de la République de Moldavie, pp. 191, 193). Les représentants de la Suisse et de la Moldavie remercient tous les États et gouvernements membres pour leur décision. »

5.2. Débat général⁵⁷²

Soulignant l'attachement à la langue française des pouvoirs publics de son pays, le représentant de Moldavie se réjouit de son adhésion à la Francophonie. Exprimant la détermination de son gouvernement d'être intégré à toutes les instances de la Francophonie, en vue d'une coopération réellement efficace, il annonce qu'une demande d'adhésion a été déposée auprès de l'ACCT, ainsi qu'auprès de l'AIFLF et de l'Aupelf-Uref.

Retenons ici le fait qu'une détermination d'intégrer les instances de la Francophonie du gouvernement moldave est annoncée, en vue d'une « coopération réellement efficace ». Un moment important que nous avons retracé à travers ce document est l'annonce des demandes d'adhésion déposées auprès l'AIFLF, aujourd'hui l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et l'Aupelf-Uref, aujourd'hui l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF).

Tous les éléments présentés des documents retenus montrent que toute une dynamique d'adhérer aux instances de la Francophonie institutionnelle a été engagée par les autorités politiques moldaves en 1995. Cette volonté des décideurs moldaves d'intégrer les structures internationales de la francophonie politique ou universitaire a eu des conséquences directes sur la situation du français, comme nous le verrons *infra*.

1.3.3. Moldavie, membre de plein droit de l'OIF

1) La Moldavie fait une demande de changement du statut de membre associé à celui de **membre de plein droit**

Des deux membres associés admis au 6^e Sommet, à Cotonou, seule la Moldavie a fait connaître officiellement son souhait d'être admise comme membre à part entière. Pour obtenir ce statut, la Moldavie a dû faire une **demande** formelle de **changement de statut** et un **rapport** qui faisait apparaître **les avancées** accomplies par rapport à la situation présentée au moment de l'obtention du statut de membre associé qui reflétaient « un engagement dans la concertation et la coopération francophones, ainsi qu'un **usage en progrès de la langue française.** »

A l'instar de l'adhésion en tant que membre associé à l'OIF, la demande pour le statut de membre de plein droit est également examinée par ses trois instances : CPF, CMF et le Sommet. C'est l'instance supérieure de l'OIF, le Sommet, qui dit son dernier mot à l'égard de la demande formulée par la Moldavie.

Le *Rapport général* de la 9^e CMF réunie comme organe du Sommet et comme Conférence générale extraordinaire de l'Agence de la Francophonie [aujourd'hui OIF], à

⁵⁷² Lors du **débat général**, le représentant de la Bulgarie exprime son souhait qu'une « coopération bien articulée s'élabore avec les pays de l'Est, notamment en matière de langue, d'éducation, de culture, d'informatique et de droits de l'Homme ». Le délégué roumain, « après s'être réjoui du souci marqué par l'ACCT d'élargir son action, notamment, en direction des pays d'Europe centrale et orientale », émet le vœu « qu'à l'avenir, la jeunesse francophone puisse travailler en français sur les inforoutes ».

Hanoï, au Vietnam, les 11 et 12 novembre 1997, indique **ses décisions favorables** à l'égard de la Moldavie (cf. annexe 40, p. 2.2.).

Le même *Rapport* (1997) permet de voir **les avancées** que la Moldavie indique par rapport à ses démarches annoncées en 1995 concernant l'adhésion à l'AUF :

9.1.6. Débat général sur le point 9.1 : Le président ouvre le débat sur les présentations de l'ensemble des opérateurs. Le **représentant de Moldavie** souligne l'intérêt croissant que représente pour son pays l'adhésion à la communauté francophone. Il se félicite de la signature d'un **accord-cadre** entre le gouvernement et l'Agence de la Francophonie [OIF], ainsi que de l'action de l'Aupelf–Uref [aujourd'hui, AUF] qui se traduit par **l'adhésion de cinq universités et l'ouverture d'un bureau**. (cf. p. 18 du Rapport).

L'ouverture d'une antenne de l'AUF à Chisinau en 1997 marquait une étape importante pour la francophonie moldave et particulièrement pour le renforcement de l'enseignement du français dans les universités avec la création ultérieure des filières francophones universitaires. Jusqu'alors, seule l'Alliance française de Moldavie, avec l'Ambassade de France, soutenait l'enseignement du français dans ce pays.

2) La Moldavie devient membre de plein droit au Sommet de 1997

C'est durant la VII^e Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage (le Sommet), de Hanoï, 14-16 novembre 1997⁵⁷³ où l'avis final, favorable à la Moldavie, est donné :

3.2. Examen des demandes d'adhésion et de modification de statut

[...] Les demandes de modification de statut présentées par la Moldavie et São Tomé et Príncipe **sont acceptées**. Ces deux pays sont **désormais membres à part entière de la Conférence**. [...]. M. Ion Ciubuc, Premier ministre de la Moldavie, exprime sa grande satisfaction de voir son pays accéder au **statut de membre à part entière**⁵⁷⁴ de la Francophonie. Il marque **l'intérêt** de son pays pour **renforcer** sa participation aux organismes de la Francophonie, en particulier aux programmes de l'Agence de la Francophonie et de l'Aupelf–Uref. (Actes, 1997 : 35)

En tant que membre de plein droit la Moldavie peut désormais participer pleinement à l'ensemble des instances de la Francophonie, soit : Sommet de la Francophonie, Conférence

⁵⁷³ Source : les Actes du VII^e Sommet de Hanoï, www.francophonie.org/Actes-du-VIIe-Sommet-Hanoi.html.

⁵⁷⁴ **Statut de Membre de plein droit** : Les membres de plein droit participent pleinement à l'ensemble des instances de la Francophonie, soit : Sommet de la Francophonie ; Conférence ministérielle de la Francophonie ; Conseil permanent de la Francophonie. Ils participent également aux Conférences ministérielles sectorielles de la Francophonie ; Commissions du Conseil permanent de la Francophonie (Commission politique, Commission économique, Commission de coopération et de programmation, Commission administrative et financière). Les membres de plein droit sont seuls admis à présenter des candidatures aux postes à pourvoir dans les institutions de la Francophonie ; à se porter candidats pour accueillir les réunions des instances (Sommet, Conférence ministérielle de la Francophonie et Conseil permanent de la Francophonie) ; à prendre part à un vote au sein des instances mentionnées ci-dessus. Les membres de plein droit s'acquittent obligatoirement d'une contribution statutaire dont le montant est fixé par la Conférence ministérielle. Ils contribuent volontairement au financement de la coopération francophone dans le cadre du Fonds multilatéral unique (FMU). **Source** : www.francophonie.org/IMG/pdf/adhesion_bucarest_2006-2-2.pdf (Chapitre I : Statuts, A).

ministérielle de la Francophonie, Conseil permanent de la Francophonie. Elle doit en même temps s'acquitter d'une contribution statutaire fixée par la Conférence ministérielle.

Avec ce statut de membre à part entière de la Moldavie, un « nouveau pôle de la Francophonie institutionnelle [est] créé en Europe centrale et orientale autour de la Roumanie, de la Bulgarie et de la Moldavie », comme le souligne dans son intervention⁵⁷⁵ M. Emil Constantinescu, Président de la République de Roumanie de l'époque :

La Roumanie, en raison de son histoire de **plus de deux siècles de francophonie** – une histoire dont témoignent ses **affinités linguistiques** et ses traditions culturelles –, en raison de ses atouts découlant de sa position géostratégique et de sa politique de bon voisinage et de coopération régionale, ne peut que se féliciter du renforcement de ce pôle, surtout dans le contexte du statut d'observateur acquis à ces assises mêmes par l'Albanie, la Pologne et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine. Dans cet ordre d'idées, je souhaiterais souligner la nécessité de consacrer la vitalité et la cohérence de **ce pôle régional** de la Francophonie par la création d'un **bureau régional** de l'Agence de la Francophonie pour l'Europe centrale et orientale à Bucarest, qui puisse fonctionner en synergie avec le bureau de l'Aupelf-Uref inauguré en 1994 dont l'activité a déjà pleinement porté ses fruits.

Suite à la demande faite par le président roumain lors du Sommet de Hanoi, l'*Antenne régionale* de l'OIF pour les pays de l'Europe centrale et orientale (APECO) sera ultérieurement créée à Bucarest, marquant de façon emblématique la francophonie régionale.

Lors du même discours, le président roumain pose de manière formelle la candidature de la Roumanie pour accueillir le 9^e Sommet en 2001, initiative qui aboutira seulement en 2006 avec le Sommet de Bucarest. Nous y reviendrons avec d'autres détails *infra*.

En guise de conclusion

Une brève relecture de ce processus d'adhésion de la Moldavie à l'OIF mérite que l'on s'arrête sur l'un ou l'autre des moments de la procédure.

La question de départ sur la différence qui existe dans les différentes sources concernant l'année de l'adhésion de la Moldavie à l'OIF trouve l'explication dans la procédure liée au statut du pays au sein de cette organisation internationale : l'OIF indique l'année 1996, compte tenu du fait que la Moldavie devient *membre associé* lors du Sommet de Cotonou, en décembre 1995 ; le MAE moldave indique sur son site officiel l'année 1997, lorsque la Moldavie obtient le statut de *membre de plein droit* au Sommet de Hanoi (novembre 1997).

L'examen de ces différents documents produits par les instances de l'OIF fait ressortir l'idée que la période 1995-1997 a été fructueuse pour l'intégration de la Francophonie

⁵⁷⁵ Source : « Document 45 » dans les *Actes du Sommet*, 1997, pp. 301-302.

institutionnelle par la Moldavie. Toute une dynamique, appuyée sur une volonté politique, a été engagée en deux ans : passer d'un statut de membre associé à un statut de membre de plein droit de l'OIF, signer des accords avec l'APF, l'AUF. Plusieurs facteurs auraient pu donner des impulsions à cette dynamique. Parmi eux, d'abord, l'émergence d'une francophonie régionale dans l'Europe centrale et orientale⁵⁷⁶ avec l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'OIF⁵⁷⁷ qui aurait pu déterminer la Moldavie de suivre la vague. Ensuite, il y a eu la politique d'ouverture sur la scène internationale et la recherche de partenaires par la Moldavie après l'Indépendance. Dans ce contexte, la tradition d'enseignement du français a appuyé la démarche d'intégrer une organisation internationale comme l'OIF. Enfin, des personnes dans les sphères politiques moldaves de haut niveau, de par leur conviction et attachement à la langue française, auraient pu influencer de telles actions/démarches⁵⁷⁸.

Quels que soient les facteurs, l'adhésion de la Moldavie à la Francophonie institutionnelle, mis à part le côté politique de cette démarche, représente une sorte de **reconnaissance** de la place importante du français en Moldavie, mais également un **engagement** (ou une promesse d'engagement) pris à l'époque en sa faveur, tant du côté des autorités moldaves que du côté de l'OIF et de ses partenaires.

Enfin, comment cet engagement de promouvoir le français sera-t-il traduit dans des actions sur le terrain ? Quels acteurs interviendront dans leur mise en place ? Quel sera leur impact pour la situation du français ?

Quinze ans après l'adhésion de la Moldavie à l'OIF, le document de politique intégrée en faveur du français de 2012 présenté *supra*, rappelle le fait que sa mise en place relève des responsabilités partagées entre la Francophonie institutionnelle et les Etats membres et gouvernements. Que s'est-t-il passé dans cet intervalle entre l'adhésion et aujourd'hui du côté de la Francophonie institutionnelle à l'égard du français en Moldavie ? Comment les autorités locales s'y sont-elles impliquées ?

⁵⁷⁶ C'est en Europe centrale et orientale que la Francophonie s'est principalement élargie depuis la chute du mur de Berlin, selon les informations données par le site de l'OIF.

⁵⁷⁷ On ne peut pas exclure que l'OIF ou l'un de ses membres sensibilise aussi, de son côté, les futurs membres à l'élargissement de l'organisation et au renforcement de leur action commune.

⁵⁷⁸ Une certaine dynamique s'est créée autour de l'organisation du Sommet 2012 pour laquelle la Moldavie s'est portée candidate en 2005. En 2006, au Sommet de Bucarest, le président du Parlement de la République de Moldavie avait lancé son appel pour le soutien de la candidature de la République de Moldavie en tant que pays hôte du XIV^e Sommet, en 2012. (cf. Actes du XI^e Sommet, 28-29/09/2006, www.francophonie.org/IMG/pdf/actes_som_xi_2006.pdf, pp. 261-262). Quelques actions de promotion de la francophonie ont accompagné cette perspective du Sommet, dont le « Forum France Moldavie : La francophonie est le chemin européen de la Moldavie » (juillet 2007), dans le but de rapprocher les sociétés civiles de France et de Moldavie dans une perspective européenne : « La perspective d'organiser le Sommet de la Francophonie à Chisinau en 2012 est réelle, à condition d'impulser de nouvelles dynamiques : valoriser le multiculturalisme moldave (russophone et turcophone), associer les trois niveaux de la francophonie (institutions - société civile - sympathisants), entretenir des liens avec les Moldaves de l'étranger, voilà trois chantiers pour penser "Chisinau 2012" ». **Source** : Article « Chisinau 2012 » : 1^{er} Forum France – Moldavie, moldavie.fr/spip.php?article656, publié sur le Portail francophone de la Moldavie de l'association « Les Moldaviens », actuellement « Cercle Moldavie ». Cf. à ce sujet, Parmentier, Florent (2010) : *Moldavie. Les atouts de la francophonie*. Paris, Editions Non Lieu, pp. 91-110.

2. Partenaires et institutions de l'OIF en Moldavie

Malgré la complexité des institutions de la Francophonie, il est utile d'esquisser son rapport avec la Moldavie.

En effet, la Francophonie est une galaxie d'institutions spécialisées qui ont en commun des valeurs, principes et intérêts et surtout une même langue, le français – outil de communication et domaine plus ou moins prioritaire de leur action. L'OIF peut être située au centre de la francophonie institutionnelle :

- L'OIF met en œuvre la *coopération multilatérale* au côté des quatre « opérateurs spécialisés des Sommets » : l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), TV5Monde – chaîne internationale de télévision⁵⁷⁹, l'Association internationale des maires francophones (AIMF) – tous les trois présents en Moldavie par leur action – et l'Université Senghor d'Alexandrie.
- L'OIF⁵⁸⁰ mène son activité *en synergie* avec l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) qui constitue un organe consultatif et avec deux Conférences ministérielles permanentes – la Conférence des ministres de l'Éducation nationale⁵⁸¹ (CONFEMEN) et la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports⁵⁸² (CONFESJES).
- L'OIF s'appuie sur les organisations de la société civile⁵⁸³.

En tant que membre à part entière de l'OIF, la Moldavie **participe** à toutes ses instances politiques, mais elle est également **représentée** à différents niveaux dans les institutions de la Francophonie avec lesquelles l'OIF met en place ses actions. Trois opérateurs du Sommet de la Francophonie sont **présents en Moldavie** à travers leur action, cf. figure 21 qui illustre de manière synthétique notre propos.

⁵⁷⁹ La seule chaîne culturelle en français conçue pour une diffusion mondiale.

⁵⁸⁰ La répétition du terme de « OIF » est intentionnelle par souci de clarté.

⁵⁸¹ « La CONFEMEN est la plus ancienne institution de la Francophonie. Depuis sa création en 1960, elle œuvre pour la promotion de l'éducation et de la formation professionnelle et technique. Elle compte aujourd'hui 44 États et gouvernements membres. [...] De sa création jusqu'à aujourd'hui, l'organisation est un partenaire important de l'OIF. Depuis le 23 novembre 2005, par le parachèvement de la Charte de la Francophonie entérinée par les États membres de la Francophonie, la CONFEMEN fait « officiellement » partie intégrale de cette grande famille institutionnelle francophone. » Sources : www.confemen.org/ ET www.confemen.org/479/partenaires/ (dernière consultation le 10/10/2013).

⁵⁸² Créée en 1969, la CONFESJES est une institution intergouvernementale qui œuvre pour la promotion de la jeunesse, du sport et des loisirs au sein de l'espace francophone. Suite à la réforme institutionnelle de la Charte de la Francophonie, la CONFESJES a été érigée au rang d'institution de l'OIF. Depuis la 32^{ème} Conférence ministérielle de mars 2009 à Bujumbura (Burundi), la CONFESJES compte 43 États et gouvernements membres. Source : www.confesjes.org/historique/6-confejes-direct (dernière consultation le 10/10/2013).

⁵⁸³ Le SG convoque tous les deux ans une Conférence francophone des organisations internationales non gouvernementales (OING). En 2012, on compte 67 OING et autres organismes de la société civile accrédités auprès des instances de la Francophonie, consultées et associées dans la mise en œuvre de certains programmes de l'OIF.

Dans cette partie de notre travail, notre propos concernera une partie des institutions mentionnées *supra* en lien avec des actions ou projets portés en Moldavie. Ces acteurs sont regroupés sur trois niveaux/catégories (cf. figure 21⁵⁸⁴) :

- Opérateurs du Sommet de la Francophonie présents en Moldavie : AUF, TV5Monde et AIMF ;
- Réseaux de la Francophonie au niveau de l'Europe centrale et orientale dont la Moldavie fait partie : CREFECO, RESIFECO ;
- Francophonie au niveau parlementaire : APF, section moldave.

L'ordre de présentation des acteurs de la francophonie des trois catégories s'appuie sur deux critères : l'importance (moyens, durée, enjeux) de leur action pour le français, l'ordre chronologique (du plus ancien au plus récent) de leur présence en Moldavie (ou de leur création pour les deux réseaux cités *supra* dont la Moldavie fait partie). Dans la première catégorie, sera présenté et discuté un projet conjoint mis en place par l'OIF et l'AIMF, auxquels s'associent d'autres acteurs locaux moldaves, premier projet de ce type en Europe centrale et orientale : la Maison des Savoirs. Nous commençons par le plus ancien, mais aussi le plus visible et important de par ses actions dans l'enseignement du français en Moldavie : l'AUF.

2.1. L'Agence Universitaire de la Francophonie en Moldavie

En 1997, le représentant moldave au Sommet de l'OIF mentionnait dans son discours l'adhésion de cinq universités moldaves à l'AUF et l'ouverture d'une antenne de l'AUF à Chisinau⁵⁸⁵ (cf. *supra*). Avant d'aborder le sujet des actions de l'AUF en Moldavie, il nous semble important de présenter de manière générale cette association.

2.1.1. Présentation générale de l'AUF

L'AUF est une association qui rassemble des institutions d'enseignement supérieur et de recherche des cinq continents⁵⁸⁶ utilisant le français comme langue d'enseignement et de recherche (776 établissements membres dans 98 pays). Au départ il s'agissait de deux associations, AUPELF et UREF, qui se sont rapprochées pour devenir une seule association en

⁵⁸⁴ Nous avons tenu à inclure les deux conférences ministérielles de l'OIF, CONFEMEN (éducation) et CONFEJES (jeunesse et sport), dans la figure 21, même si la Moldavie n'en fait pas partie, pour le moment du moins, contrairement à la Roumanie. Sources : CONFEMEN, www.confemen.org/445/les-ministres/ et CONFEJES www.confejes.org/, dernière consultation le 11/02/2014.

⁵⁸⁵ Selon le Rapport général de la 9^e CMF, *op. cit.*

⁵⁸⁶ L'AUF est présente dans 40 pays avec 70 implantations régionales. Son siège est installé à Montréal, ses services centraux à Paris.

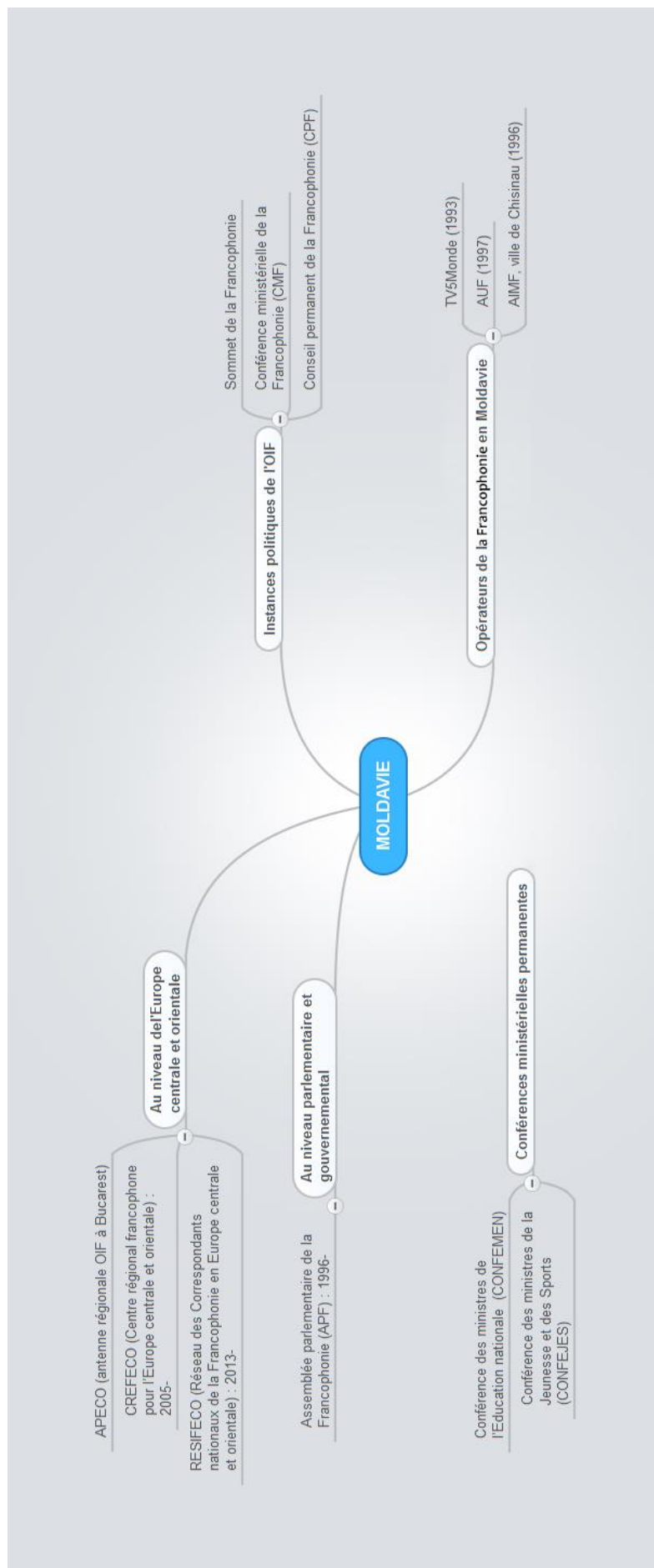


Figure 21 - La Francophonie institutionnelle et la Moldavie

1994⁵⁸⁷. Depuis 1997, l'AUF est reconnue comme institution de la Francophonie et opérateur du Sommet (OIF).

L'AUF s'appuie sur les valeurs inscrites dans le *Cadre stratégique décennal de la Francophonie*, adopté lors de la X^e Conférence des chefs d'États et de gouvernement des pays ayant le français en partage : la solidarité, la diversité culturelle et linguistique, la défense de la démocratie et des droits de la personne, l'égalité des hommes et des femmes et la coopération multilatérale⁵⁸⁸. Elle a pour **missions** « de contribuer à la solidarité entre les établissements universitaires francophones et au développement d'un **espace scientifique en français** dans le respect de la diversité des cultures et des langues »⁵⁸⁹.

L'Agence universitaire mène des **actions** de soutien à la recherche individuelle ou en réseau, de soutien à la formation professionnalisante ou à la formation à la recherche, d'appui à la gouvernance universitaire ou encore d'aide à la production et à la diffusion de l'information scientifique. En plus de relations soutenues avec les États et gouvernements membres de la Francophonie, l'AUF participe à de nombreux projets réalisés en collaboration avec l'OIF et ses 3 autres opérateurs (cf. *supra*). Le **financement** des actions de l'AUF dépend en majeure partie de **contributions gouvernementales**⁵⁹⁰, les principaux pays contributeurs étant la France le Canada, le Canada-Québec, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Cameroun et la Suisse.

Le Bureau Europe centrale et orientale

L'AUF est représentée dans la région par le Bureau Europe centrale et orientale⁵⁹¹ (BECO), installé à Bucarest depuis 1994. Cette présence régionale donne l'impulsion en quelque sorte à la signature de l'accord entre l'AUF et le gouvernement moldave et à l'ouverture d'une antenne à Chisinau. Nous avons vu que l'adhésion à l'OIF de la Moldavie et son accord avec l'AUF relèvent de la même période de 1995-1997 et que l'émergence d'une francophonie institutionnelle régionale aurait pu les déterminer. Aujourd'hui, BECO compte 8 implantations dans 6 pays de la région⁵⁹², dont deux à Chisinau : l'Antenne de l'AUF et

⁵⁸⁷ Cf. Annexe 33 : Statuts de l'Agence Universitaire de la Francophonie, adoptés par la 16^{ème} Assemblée générale de São Paulo, le 7 mai 2013, www.auf.org/media/uploads/status_auf_web.pdf (dernière consultation le 10/02/2014).

⁵⁸⁸ Source : Programmation quadriennale 2014-2017, www.auf.org/media/adminfiles/P4bis.pdf, dernière consultation le 03/02/2014.

⁵⁸⁹ Source : « L'AUF en bref », www.auf.org/auf/en-bref/, dernière consultation le 10/02/2014.

⁵⁹⁰ « Les ressources propres de l'AUF, ainsi que des contributions contractuelles et des biens et services à titre gratuit viennent également abonder son budget. En 2012, il était de 37,09 millions d'euros, dont les contributions gouvernementales qui représentaient 33, 27 millions d'euros. » **Source** : www.auf.org/auf/en-bref/budget/, dernière consultation le 10/02/2014.

⁵⁹¹ Source : « À propos du bureau Europe centrale et orientale », www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/ (dernière consultation le 07/10/2013).

⁵⁹² Bucarest – Roumanie, Bureau régional ; Sofia – Bulgarie, Institut de la Francophonie pour l'Administration et la Gestion (IFAG) et Antenne de l'AUF à Sofia ; Tirana – Albanie, Erevan – Arménie et Tbilissi – Géorgie – des Campus Numériques Francophones.

le Campus Numérique Francophone de Chisinau. A présent, l'activité du bureau régional concerne 81 établissements universitaires et/ou de recherche installés dans 17 pays différents.

La présence des instances de l'AUF comme la *Commission régionale d'experts* (CRE) et la *Conférence régionale des recteurs des universités membres AUF en Europe centrale et orientale* (CONFRECO) contribue à mieux adapter l'action de l'Agence aux besoins locaux suite à la concertation et à la prise de décision par les acteurs du terrain. La CRE⁵⁹³ détient un mandat scientifique et technique et joue un rôle essentiel dans l'appréciation de l'opportunité régionale d'un projet. La CONFRECO a été créée en 1999 pour faire en sorte que les chefs d'établissements « adhèrent à une politique régionale imaginée en commun, à une vision partagée de l'avenir »⁵⁹⁴. La Moldavie est représentée dans les deux instances.

2.1.2. L'AUF en Moldavie

Elle est présente en Moldavie depuis une quinzaine d'années, depuis l'existence de l'antenne de l'AUF à Chisinau. Son siège se trouve au sein de l'Université Technique de Moldavie, mais est transféré à la rentrée 2013 dans les locaux de l'Université libre internationale de Moldavie. Cette proximité avec les universités n'est pas anodine, son champ d'action étant notamment le soutien à l'enseignement supérieur en français.

L'antenne de l'AUF à Chisinau met en place différentes actions dans le cadre des programmes de l'AUF. Depuis 2009, une nouvelle approche est développée, notamment l'approche par projets venant du terrain, de la part des universités moldaves, sur la base de partenariats régionaux, auquel l'AUF apporte son soutien financier ou autre.

L'antenne est visible pour le grand public principalement par les bourses de stage pour les étudiants et pour les professeurs, mais également par ses deux actions phares pour l'enseignement du français en Moldavie – la création et le soutien aux Filières universitaires francophones et la gestion du projet « Classes bilingues » dans la période 1998-2011. Ces actions ont sollicité l'implication des acteurs locaux comme les universités moldaves ou les établissements scolaires, sous la coordination du Ministère de l'Éducation. L'élément local est présent dans l'équipe de l'antenne qui est formée de Moldaves, sauf le responsable qui est français.

⁵⁹³ Aujourd'hui, 11 membres (représentants des universités de Roumanie, Bulgarie, Ukraine, Turquie, Russie, Lituanie, Macédoine) constituent la CRE. Mme Ana Gutu, Université Libre Internationale de Moldavie, en est également membre. Source : www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/instances-de-lauf-dans-la-region/, dernière consultation le 03/02/2014.

⁵⁹⁴ Il s'agit d'une politique pour favoriser les échanges d'étudiants et de chercheurs au sein de la région, accepter des reconnaissances d'acquis, voire de diplômes, faire de la coopération universitaire francophone un laboratoire pour des pédagogies nouvelles, pour des approches universitaires originales, performantes [...]. Source : www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/instances-de-lauf-dans-la-region/ (dernière consultation le 03/02/2014).

Dans cette partie consacrée à l'AUF, il s'agit de rappeler les filières francophones moldaves, en fonction des éléments trouvés sur les sites des universités dont elles relèvent, suite à un travail de recueil documentaire rendu difficile par l'absence d'informations détaillées, claires et récentes. Nous n'interprétons pas ceci comme un manque de vitalité ou de dynamique de la part de ces filières, toutefois un travail sur la visibilité de leur action s'imposerait⁵⁹⁵. A part quelques articles dans les médias, aucun rapport n'a été publié sur l'activité de ces filières moldaves après au moins une décennie d'activité où une rétrospective et un bilan peuvent déjà être faits. Cela rend également difficile la compréhension du rôle actuel de l'AUF à l'égard de ces filières francophones.

Ensuite, nous présenterons et discuterons les actions récentes de 2012 et les orientations pour 2014-2017 à l'égard de la langue française en Moldavie.

Enfin, nous reviendrons sur le projet Classes Bilingues avec des détails et une partie d'analyse qui permettra de mieux comprendre leur spécificité (fonctionnement et perception du public) par rapport à l'enseignement standard du français dans les écoles moldaves. Il est vrai qu'on pourrait se poser la question sur la pertinence de l'intégration du projet Classes Bilingues dans le champ d'action de l'AUF qui relève de l'enseignement supérieur. La seule chose qui est mentionnée dans les rapports ou sur les manuels élaborés dans le cadre de ce projet, est le fait que le Ministère des Affaires étrangères français a délégué ce projet à l'AUF en Moldavie. Il nous a été difficile de trouver plus d'informations qui expliquent le rôle exact de la France, son but et la raison pour laquelle ce projet a été délégué à l'AUF. Actuellement, ce sont l'Alliance française et l'Ambassade de France en Moldavie qui ont pris la relève en signant la convention avec le Ministère de l'Éducation qui assure une continuation aux Classes bilingues existantes dans différentes villes moldaves.

Francophonie universitaire professionnelle

Les filières universitaires francophones ont été abordées brièvement dans la deuxième partie de notre travail où nous avons évoqué d'une part l'année 1997 qui a marqué une étape importante dans l'enseignement du français dans le supérieur et d'autre part, la volonté des autorités politiques moldaves qui ont créé le terrain propice à la présence de l'AUF en Moldavie.

Il s'agit d'exposer plus en détail l'activité d'une partie de ces filières francophones pour montrer la dimension de l'enseignement du et en français, langue appliquée à des domaines non linguistiques (droit, économie, médecine, ...) qui assure une ouverture vers les universités françaises ou francophones. De même, les informations permettent de voir en

⁵⁹⁵ Leur visibilité pourrait être assurée par la création des pages web en français et en roumain avec des informations détaillées et mises à jour sur le fonctionnement de ces filières.

partie le rôle de l'AUF à l'égard de ces filières créées au sein des universités moldaves membres de l'AUF.

Entre 1997 où cinq universités moldaves ont adhéré à l'AUF et aujourd'hui, il y a encore 3 nouveaux membres. En tout, il s'agit de 6 membres titulaires et 2 membres associés⁵⁹⁶ :

Académie d'Etudes économiques de Moldavie	<i>titulaire</i>	Chisinau
Université d'État de Médecine et de Pharmacie « Nicolae Testemitanu »	<i>titulaire</i>	Chisinau
Université d'État de Moldavie	<i>titulaire</i>	Chisinau
Université Libre Internationale de Moldavie	<i>titulaire</i>	Chisinau
Université Pédagogique d'État « Ion Creanga »	<i>titulaire</i>	Chisinau
Université Technique de Moldavie	<i>titulaire</i>	Chisinau
Université Agraire d'État de Moldavie	<i>associé</i>	Chisinau
Université d'État « Alecu Russo » de Balti	<i>associé</i>	Balti

Une des conditions requises pour l'admission d'une université, en l'occurrence moldave, en tant que *membre titulaire* de l'AUF est le fait qu'« une partie importante de **l'enseignement est dispensée régulièrement en français** dans plusieurs disciplines (autres que les études françaises proprement dites dans l'enseignement supérieur) ».

Pour la qualité de *membres associés*, les deux universités moldaves ont dû remplir la condition de l'existence en leur sein d'un ou des « départements, centres, sections ou instituts **d'études françaises** ou dans lesquelles un ou des départements, centres ou instituts font **usage du français** comme langue de travail et sont à même de développer des actions de coopération internationale avec l'AUF » (cf. annexe 33).

L'AUF a mis en place **6 filières universitaires francophones**⁵⁹⁷ (FUF) dans des domaines variés au sein de ses cinq universités membres, situées dans la ville de Chisinau⁵⁹⁸ :

- Agro-alimentaire et Génie des procédés : *technologies alimentaires* à l'Université Technique de Moldavie ;

⁵⁹⁶ « Les membres associés peuvent assister aux colloques et séminaires de l'AUF et bénéficier des services de celle-ci selon les décisions du conseil d'administration. Ils peuvent participer à l'assemblée générale avec voix consultative, sauf exception prévue à l'article 2.3 où ils disposent d'une voix délibérative. » (cf. annexe 33 : Statuts de l'AUF, art. 1).

⁵⁹⁷ Source : « Liste des filières universitaires francophones », site de l'AUF - www.auf.org/les-services-de-l-auf/etudiants/etudier-en-francais/filieres/ (dernière consultation le 14/10/2013).

⁵⁹⁸ Pour une meilleure lecture, nous reproduisons la liste présentée dans la 2^e partie de notre travail, au Chapitre 1, p. 2.2.

- Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication : *informatique* à l'Université Technique de Moldavie ;
- Médecine : *médecine* à l'Université d'État de Médecine et de Pharmacie « Nicolae Testemitanu » ;
- Sciences économiques et gestion : *gestion et administration des entreprises* à l'Université Libre Internationale de Moldavie et *Relations économiques internationales* à l'Académie d'Etudes économiques de Moldavie ;
- Sciences juridiques (droits publics, droits fondamentaux) : *Droit* à l'Université d'État de Moldavie.

Nous présenterons d'abord trois filières, relevant de l'enseignement public et en dernier une filière du privé⁵⁹⁹, afin de montrer la place importante accordée au français et le nouveau rôle qu'il prend, celui de langue de travail en dehors des domaines linguistiques.

La FUF Informatique

La FUF *Informatique*⁶⁰⁰, créée en septembre 1997 à l'initiative de l'AUF (AUPELF–UREF à l'époque), fonctionne comme un département de la faculté *Ordinateurs, Informatique et Microélectronique* de l'Université Technique de Moldavie (UTM), l'unique institution de génie d'ingénieur en domaine informatique en Moldavie. L'enseignement dans cette filière est dispensé en français à hauteur de 82 % (en roumain à 15 %, en anglais à 3 %). Une source plus récente⁶⁰¹ indique que 90 % de l'enseignement est fait en français (cours, TD, etc.). Des cours de français⁶⁰² sont organisés ayant comme support les ressources en ligne (action de l'AUF en partenariat avec TV5 Monde).

Les programmes d'études sont élaborés en prenant appui, dans une certaine mesure, sur ceux des universités partenaires de la FUF, un Consortium d'établissements constitué de l'Université « Aix-Marseille II »⁶⁰³ (France) et l'Université Laval (Canada). Un accord de coopération bilatérale a été signé en 2002 avec l'université française pour la promotion de

⁵⁹⁹ Cette présentation s'appuie principalement sur les éléments d'information trouvés en ligne sur les sites de certaines filières, mais également sur les sites des universités partenaires. De même, le rapport d'activité du BECO de 2012 y fait certaines références. Pour le côté réception, une thèse de doctorat effectuée par Marie Virginie en 2008 fournit des éléments de discours des étudiants de la filière de médecine.

⁶⁰⁰ Source : la page en français sur la filière *Informatique* du site web de l'UTM, www.francophonie.utm.md/?mop=1 (vu les informations qu'elle contient, sa mise à jour n'a probablement pas été faite depuis quelques années).

⁶⁰¹ La page en roumain sur la filière Informatique de l'UTM : www.utm.md/ro/facultatea-calculatoare-informatica-si-microelectronica/filiera-franconfona-informatica (dernière consultation le 11/10/2013).

⁶⁰² Les étudiants en I et II années de la FUF Informatique de l'UTM ont suivi des cours de français sur Internet « Apprendre et enseigner avec TV5MONDE », dans la période octobre - novembre 2012. **Source** : Rapport d'activité 2012, Bureau de l'Europe centrale et orientale de l'AUF, p. 66 : Organisation des cours de français - www.auf.org/media/adminfiles/RAPPORT_ANNUEL_BECO_2012_cu_coperti_HighRez.pdf

⁶⁰³ Aix-Marseille II, nommée université de la Méditerranée en 1994 ; en juin 2007, les trois universités d'Aix-Marseille ont manifesté leur volonté de fusionner pour créer Aix-Marseille Université (AMU). **Source** : www.univ-amu.fr/presentation.

l'enseignement et de la recherche en favorisant les échanges d'étudiants et de professeurs et la reconnaissance bilatérale des diplômes.

L'immersion en milieu francophone (constitué par des francophones « natifs ») est rendue possible grâce à des bourses de perfectionnement pour les professeurs ou bourses d'études ou de stage pour les étudiants de la filière moldave dans le cadre des universités partenaires en France, au Canada ou autres. Les stages⁶⁰⁴ sont mis en place en partenariat avec les entreprises moldaves, françaises, roumaines et canadiennes. Dans la continuité de leurs parcours, certains jeunes diplômés de cette filière poursuivent leurs études de master ou doctorat en cotutelle (depuis 2004) dans les universités partenaires.

Enseignement en français à hauteur de 80-90 % du cursus, échanges d'étudiants, immersion en milieu francophone, poursuite d'études dans les universités partenaires rendent cette filière **attractive** pour les futurs étudiants, mais il faut s'interroger sur l'existence de débouchés en Moldavie.

En effet, la double compétence *français-informatique* est recherchée sur le marché moldave, surtout par les entreprises françaises, un exemple dans ce sens serait l'agence de Chisinau de l'entreprise informatique « Pentalog »⁶⁰⁵ (avec le siège à Orléans, France), ouverte en 2005, la deuxième société de technologie de Moldavie, qui compte parmi ses collaborateurs⁶⁰⁶ les jeunes diplômés (niveau Licence, dans la plupart des cas) de la filière francophone *Informatique* de l'UTM. En 2012, le président de cette entreprise témoigne notamment sur le choix et les atouts de la Moldavie⁶⁰⁷ :

Pentalog étant une société française a fait le choix pour la République de Moldova qui est un pays francophone. La position stratégique entre l'Europe et l'Asie, les bonnes aptitudes linguistiques en français, anglais, russe, le niveau de formation des ingénieurs et la qualité des études dans le domaine TIC sont des arguments qui ont favorisé le choix. [...]

J'apprécie la Moldavie parce que c'est un pays extrêmement accueillant [...]. La main d'œuvre jeune et professionnelle, dont les ingénieurs qualifiés IT, nous a permis d'avoir à l'heure actuelle une agence de production de plus de 120 personnes. [...]

⁶⁰⁴ Exemples : « Victor Moraru, 1^{er} boursier CIME de l'AUF, 1999-2000 ; Elena Suntova, boursière CIME 2000-2001, stagiaire, été 2001, et maîtrise à Laval ; Viorel Rusu : stage d'études, novembre 2004, sur le thème des bases de données ». **Source** : www.ift.ulaval.ca/~agamache/pageperso/PhotosGrad/album_grad.html, la page web de l'Université de Laval - « Diplômés(es) et chercheurs qui ont travaillé au laboratoire d'informatique LIGE de IFT-GLO (1973-2003) ».

⁶⁰⁵ **Source** : www.pentalog.fr/entreprise/contact_agence_chisinau_moldavie.htm.

⁶⁰⁶ Cf. A) Emission du 23/02/2013 « Destination francophonie », réalisée à Chisinau sur cette entreprise, www.tv5.org/cms/chaine-francophone/Revoir-nos-emissions/Destination-Francophonie/Episodes/p-24520-Destination-Chisinau.htm (dernière consultation le 05/02/2014).

B) Exemple de parcours universitaire d'un employé *Pentalog* de Chisinau : 2006-2010 – Licence Informatique, Faculté d'Informatique et Microélectronique, Filière Francophone – UTM ; 2010-2011 – Master 2 Recherche Informatique, Parcours AVI (Multimédia) – INP ENSEEIHT, Toulouse. **Source** : CVthèque, « CV Collaborateurs », équipe de Moldavie – www.pentalog.fr/equipe/cv_collaborateurs_ssii_offshore_fr.htm

⁶⁰⁷ **Source** : « Frédéric Lasnier, Président de Pentalog », www.ccifm.md/web/portrait/detail/portrait/2, publié le 02/02/2012 (dernière consultation le 08/08/2013).

Dans cet état de fait, le français n'est pas uniquement une langue d'enseignement/recherche, elle est devenue également une **langue de travail** en Moldavie, dans des domaines non linguistiques tout particulièrement.

Concernant le rôle de l'AUF à l'égard de cette filière, il est mentionné une seule fois pour les cours de français appuyés sur les ressources en ligne suite à l'action de l'AUF en partenariat avec TV5 Monde. Un renvoi implicite à son action est fait lorsqu'il s'agit des bourses de perfectionnement pour les professeurs ou bourses d'études ou de stage pour les étudiants de la filière.

La FUF Technologies alimentaires

La FUF *Technologies alimentaires* a été créée la même année que celle d'informatique, les établissements du Consortium étant l'Université Laval et l'École nationale supérieure agronomique de Toulouse⁶⁰⁸ (ENSAT). A l'instar de la FUF *Informatique*, la majorité des disciplines sont enseignées en français⁶⁰⁹ par des professeurs de l'UTM, dont une bonne partie a bénéficié des stages pédagogiques et linguistiques en France au Canada, en Belgique etc. Des professeurs étrangers⁶¹⁰ dispensent également des cours à l'UTM.

La mobilité étudiante s'appuie en grande partie sur les bourses de l'AUF ; à part les bourses CIME pour une année d'études dans les universités du consortium, les étudiants ont bénéficié des bourses pour parfaire leurs compétences linguistiques en français dans les universités françaises (« Jean Monnet » de Saint-Etienne, « Jean Moulin » de Lyon III, « Henri Poincaré – Nancy 1 »⁶¹¹) et à l'Université Laval. Il existe un partenariat avec l'Université de Gand (Belgique), mais la plupart des universités qui accueillent les étudiants moldaves sont françaises (Toulouse, Rennes, Nantes, en dehors de celles qui sont mentionnées supra).

La FUF Médecine

L'Université d'État de Médecine et de Pharmacie « Nicolae Testemitanu » est devenue membre titulaire de l'AUF en 1997 et fait partie de deux de ses réseaux, la Conférence

⁶⁰⁸ L'ENSAT est une composante de l'Institut National Polytechnique de Toulouse, membre fondateur de l'Université de Toulouse. Source : www.ensat.fr/fr/ensat2.html.

⁶⁰⁹ Un des informateurs de notre enquête tout public (TP-19-1985) témoigne du fait que toutes les disciplines étaient enseignées en français ce qui lui a permis un usage du français [FUF Technologies alimentaires], fait aussi pendant ses stages en France.

⁶¹⁰ Ex. : Prof. D. Coquart et J. Barloy (France), prof. J. Zee (Canada), prof. R. Tchavdarova et prof. K. Popov (Bulgarie). Source : www.utm.md/ro/facultatea-tehnologie-si-management-in-industria-alimentara/filiera-francofon-tehnologii-alimentare (dernière consultation le 11/10/2013).

⁶¹¹ Le 1^{er} janvier 2012, l'Institut national polytechnique de Lorraine, l'université Henri Poincaré, l'université Nancy 2 et l'université Paul Verlaine-Metz ont fusionné en un établissement unique, l'Université de Lorraine.

Internationale des Doyens et des Facultés de Médecine d'Expression Française et la CONFRECO (cf. *supra*). La FUF *Médecine*, créée la même année, propose un enseignement en langue française, dispensé par les enseignants moldaves.

La FUF offre des opportunités de stages pour les enseignants et les étudiants dans les universités/institutions partenaires. Des accords de coopération ont été signés avec plusieurs institutions françaises⁶¹² (dans la période 2001-2012) : universités (Nantes, Angers, Montpellier), hôpitaux (« Notre Dame de Bon Secours » de Paris, « Saint Joseph » de Marseille), centres/groupes hospitaliers (« Alphonse Guerin » de Ploermel, « Saint Augustin » de Malestroit), associations (ex. Fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne – FEHAP – avec le siège à Paris).

En guise d'exemple, on peut évoquer la convention de coopération (mai 2009) avec l'Université de Montpellier 1 qui prévoit les **actions** suivantes⁶¹³ : des stages pour les enseignants et les représentants de l'administration moldave pour se familiariser avec les programmes et les contenus d'enseignement de l'université française afin de repenser et réorganiser ceux de l'université moldave ; des stages pour les étudiants, les internes et les doctorants moldaves au CHU de Montpellier ; des recherches menées en commun dans le domaine de la médecine et du management de la santé ; l'intégration de l'Université de Montpellier 1 dans le Consortium d'établissements partenaires de la FUF *Médecine*.

D'autres universités renforcent le cadre de la coopération francophone de l'université moldave : l'Université libre de Bruxelles (Belgique), l'Université de Genève (Suisse) et les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG), l'Université Mohammed V–Souissi, Rabat (Maroc).

D'après le **discours** des étudiants de la FUF⁶¹⁴, la langue française est utile pour « avoir accès aux informations (la littérature scientifique, l'internet) », « parler avec des Français, faire des études en France [...] » (Marie, 2008 : 423). L'apprentissage de la langue française médicale est un choix défini pour « accéder aux progrès de la médecine française » (*idem*, 2008 : 310), pour leur carrière médicale et certains aimeraient avoir « toutes les matières » en français à l'université (*ibid.*, 2008 : 438).

⁶¹² Source : le site de l'Université de Médecine et de Pharmacie - usmf.md/international/parteneri (dernière consultation le 02/02/2014).

⁶¹³ Source : « La signature de la Convention de coopération avec l'Université de Montpellier 1 » (notre traduction), site de l'Université de médecine - usmf.md/1747-semnarea-conventiei-de-cooperare-cu-universitatea-montpellier1 (dernière consultation le 12/10/2013).

⁶¹⁴ Selon le corpus recueilli pour sa thèse par Virginie Marie lors du stage effectué en Moldavie (recouvrant la période février-avril 2005), à l'Université d'État de Médecine et de Pharmacie, auprès des étudiants de 1^{ère} année et de 2^{ème} année de médecine (comprenant les étudiants de la filière francophone et les étudiants de médecine générale). Pour la FUF, il s'agit de 28 étudiants qui ont répondu au questionnaire : le groupe 1 - 1^{ère} année et le groupe 2, 2^{ème} année, regroupant 14 personnes chacun. (cf. Marie, 2008 : 300 – « Présentation du corpus » ; 301-440 pour le corpus de 28 questionnaires). **Source** : Marie, Virginie (2008) : *Conception de la Francophonie/Francophilie en Moldavie : représentations discursives et stéréotypes*. Thèse de doctorat en Sciences du Langage, sous la direction de Mme Olga Galatanu, Université de Nantes, 620 pages. Disponible en ligne : archive.bu.univ-nantes.fr/pollux/show.action?id=6e6af8e7-b6ba-4e3a-854c-a61945ccc14f (dernière consultation le 08/09/2013).

Le français perçu comme moyen de communication avec les Français, moyen d'accès à l'information et au progrès de la médecine française et moyen d'accès aux études en France constitue des arguments pour apprendre le français et en français à la FUF *Médecine*. Cette perception renforce l'utilité du français, mais également sa demande de la part d'étudiants (cf. l'exemple de ceux qui souhaitent que toutes les matières soient en français).

Concernant l'AUF et la FUF *Médecine*, une Convention concernant la création d'un *Centre de réussite universitaire* (CRU) a été signée entre en novembre 2012, pour « moderniser les enseignements, accroître l'attractivité de l'offre universitaire francophone et augmenter la visibilité des actions francophones locales ». Il s'agit d'un projet du BECO qui vise la mise en place dans les universités de la région « d'espaces didactiques convenablement aménagés, dotés de ressources pédagogiques et d'équipement technique de pointe » (cf. Rapport BECO, 2012 : 12). Ce CRU vient **combler le manque d'équipement nécessaire** et surtout celui de ressources pédagogiques que la description de la dotation matérielle des FUF, dont celle de médecine, laisse entrevoir.

La FUF Gestion et Administration des entreprises

La filière *Gestion et Administration des entreprises*, inaugurée en 1997 à l'Université Libre Internationale de Moldavie⁶¹⁵ (ULIM) offre une « formation universitaire en économie dispensée en français » et une « formation bilingue en gestion et administration des entreprises »⁶¹⁶.

Parmi les objectifs de cette filière, il y a « l'impulsion de la recherche en français » et celle des mobilités universitaires étudiants/enseignants/chercheurs dans l'espace académique francophone. Les universités partenaires qui contribuent à leur réalisation sont nombreuses : l'Université d'Orléans, l'Université de Rennes 1, Université de Bordeaux IV (France, Université de Liège et Université catholique de Louvain (Belgique), Université de Tunis, ancienne Tunis-III (Tunisie), Université Laval, HEC de Montréal (Canada), Institut de la Francophonie pour l'Administration et la Gestion – IFAG (Bulgarie), Académie d'études économiques de Bucarest (Roumanie).

Comme « résultats » de son activité, la FUF indique la constitution d'un corps professoral francophone, l'élaboration de nouveaux *curricula* en français suite aux stages de perfectionnement effectués dans les centres universitaires francophones, la mise en place des espaces d'accès à l'information et à la documentation francophones, le taux d'embauche élevé des jeunes diplômés des premières promotions de la filière et la poursuite d'études de master et de doctorat dans des établissements francophones pour une partie d'entre eux

⁶¹⁵ L'ULIM est une institution privée d'enseignement supérieur (cf. la Charte de l'ULIM, art. 1, www.ulim.md/assets/files/codex_ulim.pdf).

⁶¹⁶ Source : page web de la FUF de l'ULIM - filierefrancophone.ulim.md/?page_id=2 (dernière consultation le 13/10/2013).

(cf. page web FUF, *op. cit.*). Les résultats mis en avant renforce l'attractivité de la filière tant pour les professeurs que pour les étudiants.

Comme pour la FUF *Médecine*, grâce à l'action de l'AUF, l'ULIM ouvre fin avril 2013 un CRU, « un espace d'(auto)formation et d'étude du français destiné à tous les étudiants et professeurs francophones »⁶¹⁷.

En guise de conclusion

Les Filières universitaires francophones constituent un **nouveau terrain** pour la diffusion du français. Différentes spécialités non linguistiques sont enseignées en français : industrie alimentaire, médecine, droit, économie, gestion, informatique et relations économiques internationales. Les exemples trouvés pour une partie des filières sur le pourcentage des cours dispensés en français indiquent entre 80-90% d'heures de cours en cette langue. Aucune autre langue étrangère ne bénéficie d'une telle place dans l'enseignement supérieur moldave. A l'heure du bilan, après 10 ans d'existence des FUF en décembre 2007, il y avait plus de 950 de diplômés formés, plus de 800 bourses accordées, plus de 2000 heures de cours dispensées par des enseignants francophones étrangers dans le cadre des missions d'enseignement.⁶¹⁸

Les FUF proposent un enseignement qui donne une ouverture vers la communauté francophone régionale, française, européenne et internationale par les mobilités des professeurs et des étudiants, soutenues à travers des bourses⁶¹⁹ par l'AUF.

Elles ouvrent également une porte vers les universités françaises pour la poursuite d'études de master ou doctorat. Dans ce contexte, il serait intéressant de savoir dans quelle mesure ce type d'enseignement est profitable à la Moldavie en lien avec la migration, notamment le rapport quantitatif entre les jeunes diplômés des FUF qui restent travailler dans le pays et ceux qui choisissent de partir à l'étranger.

Ce sujet a d'ailleurs été discuté de manière plus large dans le cadre d'une conférence internationale « La fuite des cerveaux : comment faire revenir les jeunes diplômés dans leur pays d'origine? Stratégies et expériences », initiée par le Président de la République de Moldavie de l'époque, Marian Lupu, soutenue par AUF et son Bureau Europe Centrale et Orientale, en collaboration avec l'ULIM. Aucune allocution qui puisse alimenter notre

⁶¹⁷ Source : « Centre de Réussite Universitaire (CRU) », ulim.md/cru (dernière consultation le 13/10/2013).

⁶¹⁸ Source : « 10^{ème} anniversaire des filières universitaires francophones : Cap sur l'emploi », publié en décembre 2007 sur le site de l'Ambassade de France en Moldavie, lien indisponible aujourd'hui, www.ambafrance.md/article.php3?id_article=564 (dernière consultation le 02/06/2008). Cet article est reproduit dans l'annexe 44.

⁶¹⁹ *Infra*, il s'agira des bourses proposées et octroyées aux étudiants moldaves par l'AUF en 2012.

réflexion au sujet de la migration n'a été publiée, ni la recommandation qui devait être remise au Gouvernement moldaves par les experts intervenants.⁶²⁰

Concernant les opportunités d'emploi **en milieu francophone en Moldavie** à l'issue des études dans les FUF, il faut mentionner qu'elles sont liées à une présence des entreprises françaises principalement qui se fait ressentir ces dernières années. Au bilan des FUF en 2007, les entreprises ont noté « l'importance des liens entre la formation et l'emploi ». A cette occasion, l'Ambassadeur de France en République de Moldavie, en rappelant « l'attention qui était celle de la France à l'égard des filières francophones dans ce pays », avait présenté « les grands axes des actions communes du Service de Coopération et d'Action Culturelle et de l'AUF » pour 2008 qui visaient « à mieux articuler les filières francophones au monde économique »⁶²¹.

Ceci dit, pourrait-on attacher l'avenir du français en Moldavie à ce monde de l'entreprise française ou francophone, à ce marché économique en émergence ?

Orientation locale et synergies régionales des actions de l'AUF en 2012

L'examen des actions de 2012 montre un renforcement d'une coopération régionale dans la conception et la mise en place des projets autour du français et une participation active de la part des universités moldaves membres AUF. L'appui à l'insertion professionnelle des étudiants francophones devient une des orientations principales de l'action de l'antenne de Chisinau pour « l'employabilité des jeunes diplômés francophones »⁶²². Par ailleurs, ce discours sur l'employabilité est le même que celui de l'UE dans le cadre de sa stratégie Education 2020 et maintenant celle du Conseil de l'Europe⁶²³.

Lors d'un entretien⁶²⁴, le responsable de l'Antenne de Chisinau, M. Roman Kwiatkowski, et M^{me} Claudia Visan, responsable du projet « Classes Bilingues » à l'époque

⁶²⁰ « A la fin de la conférence, les experts intervenants ont fait un bilan de bonnes pratiques et rédigé une **recommandation** qui va être remise au Gouvernement de la République de Moldavie. »

Source : « Monsieur Bernard Cerquiglini, Recteur de l'AUF est Docteur Honoris Causa », du 06/03/2012, site de l'AUF, www.auf.org/actualites/dhc-ulim/ (dernière consultation le 04/02/2014).

⁶²¹ Il serait intéressant de savoir comment cette coopération de l'Ambassade et de l'AUF s'est traduite dans des actions.

⁶²² Source : « Participation de l'Antenne de Chisinau à la 26^{ème} assemblée de la région Europe de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) », publié le 22/11/2013, site de l'AUF, www.auf.org/actualites/participation-de-lantenne-de-chisinau-la-26eme-ass/ (dernière consultation le 04/02/2014). Notons la définition du terme d'« employabilité » de la Commission européenne : c'est la « faculté d'adaptation d'une personne pendant toute sa vie qui dépend de son niveau d'éducation et de ses compétences clés. Les indicateurs utilisés en ce qui concerne la capacité d'insertion professionnelle sont : le niveau d'éducation atteint par la population ; les compétences des adultes ; la rentabilité de l'éducation et de la formation. »

⁶²³ Cf. Conférence « Qualité et inclusion en éducation : le rôle unique des langues », Strasbourg, 18-19 septembre 2013.

⁶²⁴ Entretien du 26 avril 2012, à l'antenne de l'AUF à Chisinau.

(aujourd'hui, responsable de Formations), ont évoqué l'**approche par projet** comme nouvelle orientation de l'activité de l'AUF à partir de 2009 :

L'AUF soutient les projets des universités moldaves membres de l'AUF suite à une sélection des projets. Par exemple, en septembre 2012 démarre un projet concernant la mise en place d'un master de formation des enseignants de DNL (disciplines non linguistiques) en français à l'Université « I. Creanga » de Moldavie. (Entretien avec M. Kwiatkowski, 2012)

Effectivement, ce « Master conjoint en formation initiale des enseignants de DNL » mis en œuvre en 2012 vient combler un manque de formation universitaire pour les enseignants des sciences en langue française, après plus de dix ans d'existence de ce type d'enseignement en Moldavie.⁶²⁵

Avec la **déconcentration**, l'approche par projet constitue les « acquis de la quadriennale 2010–2013 »⁶²⁶ de l'AUF, ayant plusieurs effets au plan structurel, méthodologique et des services : l'essentiel des initiatives a été lancé à partir de ses bureaux régionaux ; les activités ciblent « des objectifs précis et mesurables » ; les actions « de proximité et d'accompagnement » des universités sont favorisées. L'AUF (à travers le BECO et l'antenne de Chisinau) apporte un soutien aux FUF moldaves et à ses universités membres, les encourage à la réflexion et à la conception des projets qui d'une part visent la langue française et d'autre part correspondent aux « thématiques prioritaires » indiqués dans les textes d'appel à projets.

Actions de soutien à la formation, à la recherche, à la gouvernance et aux « actions francophones »

Le *Rapport d'activité 2012* du BECO⁶²⁷ de l'AUF contient les actions de soutien (2012 : 19-69) à la formation, à la recherche, à la gouvernance et aux « actions francophones ». Après un examen attentif du rapport, nous avons retenu quelques exemples relatifs aux universités moldaves membres AUF qui donne un aperçu de l'**orientation locale et des synergies régionales** pour *la* (et *en*) langue française (cf. la présentation détaillée dans l'Annexe 43). Leur présentation sera ponctuée par des éclairages issus d'autres sources documentaires et par certaines interrogations que les actions soulèvent.

⁶²⁵ Pour le moment, sur le site de l'université moldave, il n'y a pas d'informations concernant ce master. Source : Facultés, Université pédagogique d'Etat, www.upsc.md/new/?page_id=400 (dernière consultation le 04/02/2014).

⁶²⁶ Source : « Programmation quadriennale 2014- 2017 », site de l'AUF, dernière consultation le 04/02/2014 – www.auf.org/media/adminfiles/P4_1.pdf.

⁶²⁷ Source : Rapport d'activité du BECO, « Actions de soutien » (2012 : 19-69), dont la Formation (21-37), la Recherche (38-48), la Gouvernance (49-51) et les Actions francophones (52-69). www.auf.org/media/adminfiles/RAPPORT_ANNUEL_BECO_2012_cu_coperti_HighRez.pdf (dernière consultation le 15/10/2013).

Le **volet « formation »** concerne les activités d'appui aux cours de français dans des universités membres (Rapport BECO, 2012 : 26), aux formations de formateurs (2012 : 34), **aux projets de formation** et à l'insertion professionnelle. Nous présenterons quelques détails des deux dernières.

Dans le cadre d'un appui aux projets de formation, plusieurs projets de formation « Soutien à l'enseignement du et en français » ont été sélectionnés en 2011 et ont démarré leurs activités en janvier 2012 (cf. Rapport BECO, 2012 : 22). L'Université d'Etat de Moldavie figure comme établissement porteur de projet en partenariat avec d'autres universités, dont deux universités françaises dans le projet « Mutualisation des formations en FOS [français sur objectifs spécifiques] sur des réseaux universitaires (droit et économie) ».

Un autre projet (cité *supra*) est porté par une université moldave, notamment l'Université pédagogique d'État « Ion Creanga » de Chisinau, en partenariat avec l'Université d'Etat de Moldavie, une université roumaine, française et une association canadienne : « Master conjoint en formation initiale des enseignants de DNL [discipline non linguistique] ».

Dans le cadre de la formation à la recherche, un espace régional de rencontres, d'échanges et de réflexions sur les doctorats en Sciences humaines a été créé en octobre 2012, notamment le *Collège doctoral d'Europe centrale et orientale en Langues, Lettres, Arts et Sciences humaines*, avec le siège pour les premières trois années de fonctionnement à Tbilissi⁶²⁸ (Géorgie). Le Collège est une structure académique de l'AUF⁶²⁹. Parmi les 9 membres actuels, il y a deux universités moldaves, celles de Balti et de Chisinau. Un deuxième exemple constitue la mise en place d'un master interdisciplinaire porté par deux universités moldaves.

Dans le même volet de la formation, il y a les activités qui offrent un appui à **l'insertion professionnelle** (Rapport BECO, 2012 : 32-34), et notamment les **bourses de stage professionnel et actions locales**. A ce sujet, nous apportons des éléments d'éclairage retenus du discours du responsable de l'antenne de l'AUF de Chisinau (mai 2013).

Dans sa présentation intitulée « Les instruments de l'Antenne de l'AUF en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés moldaves : comment améliorer encore, avec les entreprises, les dispositifs existants »⁶³⁰, il mentionne les **bourses de stages à l'international** : 26 candidatures moldaves retenues en 2012, 20 en 2013, dont 17 en France et 3 en Belgique. Ces bourses constituent un « instrument toujours très motivant pour les étudiants des filières [francophones] et l'un des outils de mobilité dont profitent le plus les

⁶²⁸ Tous les trois ans, le Collège change de siège, par rotation, au sein des universités membres.

⁶²⁹ Cf. *Les Statuts*, www.codfreurcor.iliauni.edu.ge/index.php/accueil/les-statuts-du-codfreurcor (dernière consultation le 27/01/2014).

⁶³⁰ Source : Kwiatkowski, Roman : Les instruments de l'Antenne de l'AUF en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés moldaves : comment améliorer encore, avec les entreprises, les dispositifs existants, présentation sous format powerpoint au petit-déjeuner de la Chambre de Commerce et d'Industrie France Moldavie (CCIFM), le 24 mai 2013.

Moldaves ». Les bénéficiaires sont « en très grande majorité les étudiants en médecine (plus de la moitié des stages) », assez peu d'étudiants font leurs stages dans « le monde de l'entreprise ». Il conclut qu'il y a « relativement peu de candidatures en dehors des filières francophones pour un instrument de mobilité internationale *a priori* très attractif ».

Concernant les **bourses de stage local** (11 bénéficiaires en 2012; environ 25 en 2013, dont 10 dans le cadre d'un accord avec *MobiasBanca*), c'est un « dispositif utile aux étudiants ayant besoin d'un stage au cours de leur scolarité » qui permet en même temps « aux sociétés de rencontrer de potentiels futurs collaborateurs ». Toutefois, il y a un « **manque de structures** permettant de développer un projet de stage spécifiquement francophone **avec utilisation du français** » et un nombre de filiales d'entreprises françaises « relativement faible » en Moldavie. Après un état des lieux à ce sujet, le responsable de l'antenne de l'AUF à Chisinau propose « d'accroître les liens entre l'Antenne et les entreprises, notamment les plus petites ; de créer une plateforme/mécanisme pour diffuser les candidatures de stages vers les entreprises et communiquer les besoins des entreprises vers les candidats potentiels ; d'institutionnaliser les coopérations dans ce domaine avec la CCIFM et l'Ambassade de France ». Il donne aussi des éléments à l'égard des « avantages pour les entreprises à collaborer avec l'AUF » :

Tout d'abord, il existe certains cas où notre action n'est pas utile (dynamisme des responsables de certaines filières, relations privilégiées déjà existantes cf. Pentalog, Lactalis, cas d'étudiants plus dynamiques que d'autres...), mais des liens plus proches avec l'AUF ont des **avantages** (accès privilégié de l'AUF aux universités, étudiants, chercheurs, étudiants bien formés - de multiples spécialités, scientifiques et littéraires, connaissant le français, mais aussi d'autres langues).

L'antenne de Chisinau fait donc la démarche vers une coopération avec la CCIFM et l'Ambassade de France, afin d'accroître les liens avec les entreprises, en vue d'une meilleure communication avec les candidats potentiels pour les stages locaux et d'une augmentation de la demande de bourses de l'AUF de la part de ces derniers, tout ceci pour une meilleure insertion professionnelle en langue française en Moldavie.

A l'égard du **volet « actions francophones »**, il est à noter les formations (2012 : 64-66) à l'utilisation d'outils de TV5 Monde pour les étudiants en informatique (FUF *Informatique* de l'Université Technique de Moldavie), les projets du CNF [Campus numérique

francophone⁶³¹] (2012 : 68-69), avec l'objectif spécifique de remettre à niveau les compétences langagières en français des professeurs enseignant en Filières francophones.

Un autre projet (2012 : 67-68) à mettre en exergue concerne « la mise en réseau et le développement des **filières francophones en économie** adaptées aux **exigences du marché du travail** par la formation, la coopération scientifique et le dialogue interdisciplinaire et intersectoriel », avec la participation de l'Université d'État « Alecu Russo » de Balti.

Dans le cadre du **volet « recherche »**, 4 manifestations scientifiques ont été financées par le BECO en Moldavie (2012 : 41-42), deux congrès dans le domaine de la médecine, une conférence sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et un colloque international intitulé « L'interculturalité à travers la linguistique, la littérature et la traduction ».

Le **volet « gouvernance »** se réfère à la création de l'association CONFRECO comme personne juridique (dossier présenté devant l'instance roumaine) et au renouvellement de la Commission régionale d'experts (CRE) : des 29 candidatures, 8 experts ont été sélectionnés – Bulgarie, Lituanie, Macédoine, **Moldavie**, Roumanie, Russie, Turquie, Ukraine.

Pour conclure, au vu des actions énumérées dans le rapport d'activité du BECO à l'égard de la Moldavie, il faut mentionner le fait qu'il y a toute une dynamique engagée par les universités moldaves⁶³² en tant que porteurs ou partenaires de projets, encouragée par l'antenne locale et le BECO de l'AUF.

De même, notons le rapprochement entre le terrain de la formation et de l'emploi en français se concrétise par l'action de l'antenne de Chisinau qui souhaite devenir l'interlocuteur entre le monde universitaire et les acteurs locaux du paysage économique

631 « Inauguré en octobre 2009, dans les locaux de l'UTM [depuis la rentrée 2013, transféré dans les locaux de l'ULIM], le Campus numérique francophone de Chisinau est une plateforme technique, dotée d'ordinateurs fixes et portables qui sont connectés à l'Internet par fibre optique. Le CNF de Chisinau dispose de deux salles de formation de 11 postes chacune. Le campus dispose à la fois d'un système de visioconférence et il est ouvert à tout public francophone souhaitant s'appropriier les outils des technologies de l'information et de la communication. La mission du CNF de Chisinau est d'offrir différents services pour faciliter les recherches bibliographiques et documentaires ; d'organiser des formations aux technologies de l'information et à la recherche documentaire ; le CNF peut héberger des sites Web dont l'objet est la diffusion d'information ayant trait à la vie universitaire, aux activités de recherche, d'enseignements, de développement techniques, de transfert de technologies, de diffusion d'informations scientifiques, technique et culturelles, etc. » Source : « Inauguration du Campus numérique francophone de Chisinau », publié le 28 octobre 2009, www.auf.org/actualites/3636-inauguration-campus-numrique-francophone-chis/ (dernière consultation, le 03/09/2013).

632 Dans cette activité concentrée à Chisinau et à l'international, l'antenne de l'AUF encourage-t-elle d'autres universités moldaves des régions (Cahul, UTAG, Tiraspol) à se familiariser avec ses actions et pourquoi pas à s'impliquer, cela pour un soutien à la francophonie dans les régions en dehors de la capitale, à l'instar de l'Université de Balti devenue membre associé ?

principalement français⁶³³. Aujourd'hui, il y a 43 entreprises françaises et moldaves membres de la CCIFM⁶³⁴, ce qui constitue un terrain potentiel à valoriser dans le sens de l'insertion professionnelle des moldaves francophones.

Enfin, il semble possible d'observer une sorte de correspondance, de lien étroit entre les actions de l'AUF sur le terrain avec les objectifs de renforcement du français comme langue de la recherche, langue du développement économique, inscrits dans la politique intégrée en faveur du français (2012) de l'OIF.

La langue française dans l'action de l'AUF pour 2014-2017

Nous avons étudié la Programmation quadriennale 2014-2017 de l'AUF pour voir quelle est la place annoncée pour la langue française dans l'action de l'AUF.

En effet, pour la période 2014-2017, la langue française et le numérique éducatif constituent les deux champs **prioritaires**⁶³⁵. Trois nouveaux principes s'ajoutent à ceux définis lors de la dernière programmation : « le partenariat, la priorité donnée aux actions structurantes et la capitalisation des expériences ».

Dans le texte de la quadriennale, comme dans l'action de 2012, l'on peut souligner une oscillation/fluctuation entre le français de la tradition et le français de l'avenir :

L'Agence entend assurer le développement et la promotion du **français** comme **langue universitaire** et comme **tradition intellectuelle**. Cette orientation s'accompagne d'une responsabilité : faire la promotion de la Francophonie et de ses valeurs de solidarité. Elle suppose **l'accès continu à l'apprentissage du français**. Définie en tant que **langue commune**, elle est la condition même **de la coopération universitaire francophone**. Le français devient ainsi l'expression particulière du lien social, le lieu d'une délibération sur le devenir de nos sociétés. Aussi, ce n'est pas le passé qui fonde la Francophonie universitaire, mais la communauté de destin et l'avenir que se donnent les francophones eux-mêmes et les universités qui ont choisi le français comme langue de coopération. Ainsi tous les chantiers où s'engagera l'AUF au cours des quatre prochaines années favoriseront **le développement et**

⁶³³ La Table ronde « La demande et l'offre professionnelle dans le secteur bancaire de Moldavie. Des solutions d'optimisation » du 30/01/2014, organisée par l'antenne de Chisinau dans le cadre de son partenariat avec Mobiasbanca – Groupe Société générale (MBSG), va dans le même sens. Elle a réuni une trentaine de professeurs de profil économique de quatre établissements membres de l'AUF en Moldavie (Académie d'Etudes Economiques de Moldavie, Université Libre Internationale de Moldavie, Université Technique de Moldavie et Université Agraire d'Etat de Moldavie) et des représentants de MBSG. **Source** : www.auf.org/bureau-europe-centrale-et-orientale/actualites-regionales/table-ronde-la-demande-et-loffre-professionnelle-d/ (dernière consultation le 07/02/2014).

⁶³⁴ « Notre Chambre comptera 43 membres en cette fin d'année. Nous étions 38 l'année dernière. Etre membre de la CCIFM, cela sert l'intérêt collectif de la présence économique française en Moldavie [...] ». **Source** : Le mot du Président, www.ccifm.md/web/present/le-mot-du-president (dernière consultation, le 04/02/2014)

⁶³⁵ Cf. « Programmation quadriennale 2014-2017 », *op.cit.*

l'usage de la langue française, en même temps qu'ils s'appuieront sur elle. Cet engagement traverse toutes nos actions. (Programmation quadriennale 2014-2017)

Si au début dans cet extrait de texte, l'AUF note la promotion du français comme « langue universitaire » et comme « tradition intellectuelle », elle mentionne ensuite que « ce n'est pas le passé qui fonde la Francophonie universitaire », mais « la communauté de destin et l'avenir que se donnent les francophones eux-mêmes ». D'un côté, il y a le rappel de la tradition, de l'autre, l'AUF laisse au dépend des « francophones eux-mêmes » de décider sur l'avenir.

Entre tradition et avenir, y aura-t-il en parallèle le soutien au français de la littérature/culture et au français à penchant économique ou une prépondérance pour le deuxième ?

Dans sa programmation, en matière d'enseignement, l'AUF se donne comme devoir d'« encourager la **consolidation des compétences linguistiques** des étudiants et des enseignants ». Au niveau du master comme au niveau doctoral, l'AUF « favorisera **l'accès à la documentation scientifique francophone** et l'organisation de manifestations et de conférences thématiques, susceptibles de conduire à la **formulation de programmes de recherche ambitieux** et à la création de **nouveaux réseaux universitaires francophones** » (*idem*). L'Agence entend agir au cours des quatre prochaines années par des **projets** régionaux, interrégionaux et internationaux.

Ce texte de programmation emportera-t-il l'adhésion et orientera-t-il l'action au niveau régional, des universités moldaves ? Dans l'affirmative, il reste à voir pour quels objectifs, dans quels intérêts, avec quels acteurs et quels bénéficiaires.

2.1.3. Action phare pour la langue française en Moldavie déléguée à l'AUF

Dans le Chapitre 1, point 2.2. « Actions et nouveaux rôles appuyés sur la tradition », nous avons apporté le témoignage des responsables du projet de l'époque sur l'enseignement du et en français dans les Classes Bilingues. Nous avons également touché au sujet des classes bilingues lorsque nous avons abordé les dispositions spéciales de l'enseignement du français prévu par le Plan-cadre de 2011-2012.

Dans cette partie, nous examinerons de plus près les rôles des parties impliquées, le nouveau statut du français dans l'enseignement moldave et la réception du projet par le public cible (parents, élèves, professeurs).

Présentation du projet

Les « Classes Bilingues » de Moldavie est un projet complexe qui implique plusieurs acteurs externes et locaux. Il ne concerne pas uniquement les établissements participants de Chisinau, mais également ceux des villes de quelques régions moldaves, un point important à mentionner dans la mesure où la plupart de projets des acteurs de la francophonie concernent la capitale.

Rappelons que le projet « Classes Bilingues »⁶³⁶ de Moldavie constitue une action déléguée à l'AUF par le Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE) en octobre 1998 pour une durée de 12 ans – soit la durée du cycle d'études comprenant les niveaux *primaire, collège et lycée*⁶³⁷.

La Convention signée entre le Ministère moldave de l'Éducation et l'AUF avait comme objectifs **l'ouverture des classes bilingues** expérimentales, dans un premier temps à Chisinau, puis dans les « capitales régionales » de la République de Moldova, la formation des enseignants de français pour ces classes et des enseignants des disciplines scientifiques enseignées en français. (Note sur le projet, 2011).

Ce projet propose un enseignement qui s'appuie sur l'étude approfondie du français et l'enseignement en français des DNL.

De 1998 avec deux établissements scolaires de la capitale, une équipe d'une trentaine d'enseignants (FLE et DNL) et 335 élèves, le projet arrive à la rentrée scolaire 2011, à neuf établissements scolaires repartis sur 7 centres régionaux de la République de Moldova, avec 3 908 élèves et 120 cadres didactiques (cf. annexe 34).

Rôles dans le projet

Il s'agit d'exposer tous les éléments disponibles sur les rôles de chaque partie impliquée dans le projet afin d'essayer de les clarifier. Cela permettra de voir l'implication et éventuellement l'existence d'une politique claire en faveur du français de la part du Ministère de l'Éducation et de ses partenaires externes. De même, on essayera de saisir les acteurs sur lesquels s'appuient principalement cet enseignement « bilingue » et les chances de sa pérennisation ou de sa survie en cas d'éventuelle absence de soutien de la part des acteurs exogènes (France ou autres Etats ou institutions). La difficulté de la tâche est liée à l'absence d'information et, parfois, au discours ambigu qui rend la compréhension plus difficile.

Le nom du **Ministère français des affaires étrangères** (MAE) apparaît sur les couvertures des livres élaborés dans le cadre du projet en tant que financeur. Il a donc

⁶³⁶ Source : Note sur le Projet Classes bilingues de Moldova (état des lieux de 2011) et ses annexes, op. cit. (cf. annexe 34).

⁶³⁷ Action reconduite pour l'année 2011.

assuré son financement⁶³⁸ et a délégué le projet à l'AUF pour sa gestion. Aucun texte ne donne davantage d'éléments à ce sujet pour expliciter l'origine du projet, les acteurs qui l'ont initié, le cadre et l'idéologie qui l'accompagnait.

Dans son livre *Pour une Francophonie réaliste*, Pierre Morel⁶³⁹ note que le projet relève de l'initiative de l'AUF et du financement de la France :

[...] les classes bilingues créées en Moldova - sur le modèle de dispositifs similaires existant en Asie du Sud-Est - à l'**initiative de l'Agence universitaire de la Francophonie** mais financées par la France. La stratégie poursuivie est ici celle de la « spirale vertueuse » visant à favoriser la constitution d'une population de francophones réels suffisamment importante numériquement pour que la langue française puisse jouer un rôle effectif dans les systèmes d'offre et de demande éducatifs, scientifiques et sociaux. (2008 : 62)

Concernant l'AUF, une autre source indique le rôle de gérant du projet, mais également d'« exécuter des actions »⁶⁴⁰, ce qui rend la compréhension des rôles plus difficile, vu l'ambiguïté que cela génère :

[...] le projet des Classes bilingues est le projet du Ministère de l'Éducation mise en place avec l'appui financier de l'AUF. Toute action mise en place dans le cadre du projet a été identifiée et proposée par le MEN [Ministère de l'Éducation]. L'AUF a été exécuter des actions [...], c'est lui [le Ministère] qui assure la partie scientifique, l'impact, l'évaluation, etc.

Si la précision devait être exacte, l'AUF a joué le rôle d'« appui financier ». Dans ce cas-là, s'agit-il d'un financement partiellement ou intégralement octroyé par le MAE français au projet ou l'AUF y contribuait aussi par ses propres moyens ?

Selon les informations dont nous disposons, le budget du projet pour 2011, est assuré à hauteur de 47 % par l'AUF (dont 82,5 % pour les actions pédagogiques et 17,5 % pour le fonctionnement). S'agit-il d'un co-financement du projet ? Pour 2011 uniquement ou pour les années précédentes également ?

L'ambiguïté du discours touche au financement et au rôle de l'AUF et du Ministère de l'Éducation.

Dans l'extrait ci-dessus, le **Ministère de l'Éducation de la Moldavie** apparaît comme décideur principal sur les actions du projet Classes Bilingues : « toute action mise en place dans le cadre du projet a été identifiée » par le Ministère de l'Éducation.

Si l'on examine la liste des conventions de partenariat, entre 2004-2007, ont été signées huit conventions *bi- et multilatérales*⁶⁴¹ où le Ministère figure comme partie signataire deux fois uniquement. Peut-on ainsi considérer le ministère comme étant le seul acteur qui « identifie » les actions dans le cadre du projet « Classes Bilingues » ?

⁶³⁸ Budget total - frais de fonctionnement et de personnel, pour 1999 (début) - 81 299 euros, pour 2010 (fin) - 75 810 euros (Note sur le projet, 2011).

⁶³⁹ Pierre Morel a travaillé à l'ULIM à Chisinau, et aussi à l'AUF à Bucarest avant cela.

⁶⁴⁰ Formulation utilisée durant un échange lié à une demande de complément d'information en 2013.

⁶⁴¹ Liste des Conventions de partenariat (2004-2007), cf. Annexe 34

Comme cela a été mentionné dans la deuxième partie du travail, le rôle du Ministère dans le projet était important et se concrétisait à différents niveaux :

- « mise à disposition »⁶⁴² des programmes scolaires et des manuels pour les disciplines étudiées en roumain et en français ;
- mise à disposition des salles de cours, du matériel didactique pour les laboratoires de chimie, physique et biologie, des locaux pour l'organisation des séminaires nationaux et pour les *espaces francophones* – des salles avec de ressources pour l'enseignement-apprentissage du français tant pour les élèves, que pour les enseignants ;
- mise à disposition et rémunération des enseignants de français et de DNL.

En termes de logistique, de ressources humaines et de réglementation de l'enseignement bilingue en l'incluant dans les plan-cadre d'enseignement, le Ministère de l'Éducation est incontournable.

D'après la Note sur le projet, la « gouvernance du projet » est assuré par un comité de pilotage depuis 2004 : le **comité de pilotage**, mis en place à la fin de l'année 2004, est co-présidé par le directeur du BECO et le représentant du Ministère de l'Éducation. Il est composé de représentants des principaux partenaires institutionnels, des directeurs des lycées, des parents d'élèves, des enseignants, des partenaires universitaires (filiales francophones, etc.). Il a pour mission de :

- définir les orientations et les priorités stratégiques du projet ;
- discuter et valider la répartition budgétaire en fonction des priorités définies ;
- proposer les arrêts officiels pour les contenus et les supports d'enseignement ;
- soumettre au Ministère de l'Éducation Nationale les mesures structurelles jugées opportunes.

Cette coprésidence montre qu'il y a deux acteurs qui jouent des rôles majeurs dans la prise de décision et dans la validation de mesures : l'AUF et le Ministère de l'Éducation.

Le projet est géré entre 1998 et 2011 par un chef de projet recruté par l'AUF à temps plein, qui a pour mission de :

- définir les objectifs annuels du projet et mettre en œuvre un plan d'action en concertation avec le Comité de pilotage, notamment, un plan de formation annuel des enseignants des classes bilingues ;
- assurer la coordination, l'animation et le suivi des équipes pédagogiques locales (conseillers pédagogiques, assistants linguistiques et responsables des espaces francophones) ;
- planifier et gérer la logistique des missions de coopération scientifiques ;
- assurer le suivi des relations avec les autorités ministérielles et universitaires ;

⁶⁴² Termes utilisés dans la Note sur le projet de 2011.

- veiller au bon fonctionnement du site des classes bilingues www.vizavi-edu.md et alimenter le site ;
- planifier et gérer le budget des classes bilingues.

La première mission de la liste qui consiste à « définir les objectifs annuels du projet et mettre en œuvre un plan d'action en concertation avec le Comité de pilotage » confirme la part importante de responsabilité de la part de l'AUF dans la réalisation du projet.

Un autre acteur est impliqué dans le projet selon la liste des conventions est **l'Alliance française de Moldavie**. La première convention entre « L'Alliance Française de Moldavie et l'AUF » concerne les « Modalités de passation des certifications linguistiques DELF-DALF des enseignants de DNL » (cf. annexe 34).

L'Alliance française intervient également dans l'évaluation du niveau de français des bacheliers et délivre, sur la base d'un examen d'expression orale en langue française (minimum B2), une attestation appelée « certificat français » (niveau B2 du CECR) qui les dispense de l'examen de français d'intégration dans les universités françaises.

Une autre convention tripartite signée entre l'Alliance Française de Moldavie, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France d'une part, l'AUF, de l'autre part et l'Association « Vents et Marées » concerne la mise en place de la formation « Apprendre le français par le théâtre ».

L'Ambassade de France en Moldavie, en dehors de la convention précédemment mentionnée, fait partie d'un autre partenariat en 2007, avec le Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie et l'AUF. L'intitulé de la convention « Modalités d'inscription des lycées bilingues moldaves sur la liste conjointe du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR) » ne permet pas de comprendre de quelle liste il s'agit exactement et dans quel but cela compte être initié.

Pour résumer, il faut mentionner qu'il y a eu donc deux parties signataires de la convention, le Ministère de l'Éducation et l'AUF, un financement (en partie ?) assuré par le MAE français, deux autres acteurs qui sont associés l'Alliance française de Moldavie et l'Ambassade de France.

Il s'agit donc des responsabilités partagées, des acteurs incontournables (pour certains d'entre eux) et une gestion assurée par l'AUF, qui semble avoir été le moteur de ce projet.

Autres partenariats

Il est important de noter que d'autres acteurs locaux et étrangers ont contribué à la réalisation du projet – 4 partenaires français à l'étranger, les associations des parents d'élèves et la Maison des Savoirs de Chisinau (cf. extrait de la Note sur le projet, 2011) :

Les institutions de formations partenaires pour la formation continue des enseignants :

L'université de Franche-Comté : stages de formation continue pour les enseignants des disciplines non linguistiques du projet ; stages professionnels des enseignants stagiaires de l'Université de Franche-Comté dans les établissements à classes bilingues moldaves ;

Centre International d'Études Pédagogiques de Sèvres : stages de formation continue pour les enseignants de langue française du projet par des missions de coopération scientifique ;

Atalante Innovations : stages de formation continue pour les enseignants de langue française ;

Association Vents et Marées : stages de formation continue pour les enseignants de français ; modules complémentaires aux programmes nationaux « Apprendre le français par le théâtre ».

Les associations des parents d'élèves :

Participation aux travaux de rénovation des établissements à classes bilingues;

Location des manuels nationaux ;

Contribution financière aux compléments des salaires des enseignants impliqués dans le projet.

La Maison des Savoirs de Chisinau (cf. *infra*)

Mise à disposition des salles et du système de visioconférence pour l'organisation des séminaires.

Tout ce qui a été évoqué à l'égard des parties impliquées dans le projet concerne la première étape liée à la convention bilatérale signée en 1998 entre l'AUF et le Ministère moldave de l'Éducation pour une période de 12 ans, jusqu'en 2010.

Quelle continuité ? A l'expiration de la convention, le projet a encore reçu des financements pour un an en 2011 afin d'assurer la « transition » vers « l'appropriation » par le Ministère de l'Éducation (selon la Note sur le projet de 2011).

En 2011-2012, le Ministère faisait figurer les classes bilingues dans le Plan-cadre et maintenait ce type d'enseignement (par son propre financement probablement : rémunération des professeurs). Les Classes bilingues semblent être bien intégrées dans l'offre de l'enseignement public.

Fin septembre 2013, **une nouvelle convention** tripartite est signée pour 12 ans entre, cette fois-ci, le Ministère de l'Éducation, l'Ambassade de France et l'Alliance Française de Moldavie et concerne neuf établissements scolaires⁶⁴³. Selon l'article publié à ce sujet sur le site de l'AF de Moldavie⁶⁴⁴,

un **comité de pilotage** composé des représentants des partenaires du projet, des représentants des proviseurs, des enseignants et des parents d'élèves sera constitué et réuni à

⁶⁴³ Selon le site du Ministère de l'Éducation, il s'agit de 8 institutions : LT [lycée théorique – sur 12 ans] „Gh. Asachi” de Chişinău, LT „M. Eminescu” de Chişinău, LT „M. Eminescu” de Bălţi, LT „C. Stere” de Soroca, LT „Ioan Vodă” de Cahul, LT „I.L. Caragiale” d'Orhei, LT „V. Alecsandri” d'Ungheni et LT „M. Sadoveanu” de Hînceşti.

⁶⁴⁴ Source : *Classes Bilingues de Moldavie : une nouvelle convention pérennise le projet*, publié le 04/11/2013, www.alf.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=193&article=4616 (dernière consultation le 04/02/2014).

l'initiative du ministère de l'Éducation moldave. Il aura pour vocation de suivre le projet⁶⁴⁵ mais aussi de réfléchir à son financement, aux évolutions possibles de son contenu, notamment en termes de renforcement de l'enseignement du français, mais aussi d'amélioration du dispositif de certification, tant au terme du cursus, qu'en cours de cycle.

Si c'est au Ministère que revient le rôle de constituer un comité de pilotage, sera-t-il l'acteur décisif principal ? Pour le moment, il est encore difficile de savoir comment les rôles seront répartis dans la gestion des Classes bilingues et aussi quels seront les (nouveaux) objectifs⁶⁴⁶.

Enseignement des Classes Bilingues : nouveau statut du français en Moldavie

Il s'agit d'examiner les éléments sur la partie conceptuelle contenue dans le *Curriculum de Français pour les classes bilingues*⁶⁴⁷ (désormais *Curriculum*), ouvrage publié en 2008, dix ans après le début du projet Classes bilingues, par le Ministère de l'Éducation, avec l'appui de l'AUF et du MAE français. Le Curriculum sert de « plateforme commune » pour tous les cycles de formation scolaire (primaire, gymnase/collège, lycée) concernant le concept, les objectifs, les compétences, les stratégies, les domaines et les méthodologies d'enseignement et évaluation du FLS.

Ce document mérite que l'on s'y attarde, car il présente un nouveau statut du français pour le contexte éducatif moldave, celui de « Français langue seconde » (FLS).

En effet, les auteurs du *Curriculum* s'appuient sur le sens du terme de FLS donné dans un ouvrage collectif français de 1999 (2008 : 4) :

la langue seconde est une langue non-maternelle qui, sans être parlée dans le milieu familial, est parlée dans le milieu scolaire, et éventuellement dans le milieu social et institutionnel (P. Dumont, B. Maurer, M. Verdelhan⁶⁴⁸, 1999, p. 4).

Ils expliquent ce **nouveau statut du français** dans l'enseignement moldave comme étant un cas « spécial » du français des classes bilingues qui relève des « conséquences historiques » :

⁶⁴⁵ Sans exclure la manière propre de fonctionner de nouveaux acteurs qui vont gérer le projet, il faut se demander, par ailleurs, si l'expertise de gestion du projet de l'AUF sera en partie utilisée par la suite et si les partenariats qui ont été mis en place seront renouvelés.

⁶⁴⁶ Le texte ne dit rien sur une éventuelle création de nouvelles classes bilingues dans d'autres établissements en dehors de ceux qui existent actuellement.

⁶⁴⁷ Gutu Ion, Cotelea Maia, Voroniuc Silvia (2008) : *Curriculum de français pour les classes bilingues : I-IV^{ème}, V-IX^{ème}, X-XII^{ème}*. Chisinau, Ministère de l'Éducation, Conseil national pour le curriculum et l'évaluation, AUF, CEP USM. Ce document est conçu dans le cadre du projet Classes bilingues du Ministère de l'Éducation moldave, financé par le MAE français et géré par l'AUF.

⁶⁴⁸ Référence citée dans le Curriculum (2008 : 43) : Dumont, P. et al., *Un référentiel général d'orientations et de contenus d'enseignement pour le français langue seconde*, Montpellier, 1999. Un autre ouvrage à ce sujet paraît en 2000 – Agence Universitaire de la Francophonie (2000) : *L'Enseignement du français langue seconde*. Vanves, Edition : Edicef.

Le cas du français enseigné dans les classes bilingues est plus spécial, car le français en Moldova n'est ni langue maternelle d'une communauté ethnoculturelle, comme il en existe au Canada, en Suisse ou Belgique ni langue officielle sans être langue maternelle, tel le cas de certains pays africains (le Cameroun). Privilégié historiquement, le français a actuellement le même statut que toutes les autres langues étrangères (anglais, espagnol, allemand, etc.). Néanmoins, les conséquences historiques sont encore favorables et maintiennent aujourd'hui le français comme langue étrangère (FLE) pour une moitié des élèves moldaves. (2008 : 285)

Dans un cadre éducatif où le français est langue étrangère, les auteurs du *Curriculum* distinguent le français des Classes bilingues comme étant « Français langue seconde ».

Dans le contexte didactique moldave, l'apprentissage du FLS est conçu pour 3 à 6 heures par semaine, trois cycles d'enseignement, en 12 niveaux ou classes (cf. tableau 17).

Tableau 17 - Apprentissage du FLS dans les Classes bilingues

Cycle	Type de formation	Niveaux / Classes	Equivalents institutionnels
1	Formation niveau élémentaire Apprentissages fondamentaux Ouverture disciplinaire et culturelle	1 – 4	Ecole primaire
2	Formation niveau secondaire Renforcement, diversification disciplinaire et culturelle Ouverture de profil	5 – 9	Gymnase
3	Formation niveau spécialisé Apprentissages approfondis Orientation professionnelle	10 – 12	Lycée

Source : *Curriculum de français pour les classes bilingues*, 2008 : 5

En effet, le cycle **primaire** pour les élèves des classes bilingues constitue un « choix spécifique » en faveur des « apprentissages **approfondis et en français**⁶⁴⁹ des sciences exactes et naturelles » (*idem*, 2008 : 4).

Au **collège**, si l'objectif central pour la **langue étrangère 1** conformément au Curriculum national, est que l'élève soit en mesure « d'entretenir une conversation sur des thèmes quotidiens au niveau intermédiaire », alors celui du FLS consiste dans la capacité de l'élève « de dialoguer sur des sujets tant d'usage courant que spécifique au niveau intermédiaire ». Ce dernier est réalisé par le biais « d'un enseignement de 3-6 heures par

⁶⁴⁹ C'est nous qui soulignons pour rendre la phrase plus facilement compréhensible.

semaine » à la différence des 2 heures dans les « classes ordinaires », de la « sensibilisation en français aux plusieurs disciplines », de la « diversité des domaines et thèmes étudiés », du « lexique plus riche et plus spécifique », de « l'initiation à la variété des cultures francophones » (2008 : 74).

Pour atteindre les objectifs du FLS au **lycée**, il s'agit de 4-5 heures par semaine à la différence des 2 heures dans les « classes ordinaires », de « l'approfondissement du/en français des savoirs scientifiques », de « l'augmentation et l'élargissement des domaines et unités thématiques proposés », de « la variété du bagage lexical et la connaissance continue des cultures francophones » (2008 : 287).

Ces types de formation prévus par le *Curriculum* de 2008 doivent aboutir à des niveaux CECRL⁶⁵⁰ à la fin de chaque étape à l'intérieur du cycle (*idem*, 2008 : 74, 287) :

Tableau 18 - Curriculum de FLS, Classes bilingues, niveaux CECRL

CECRL	Curriculum de FLS, classes bilingues
Niveau A1+	I–IV ^e classes/niveaux
Niveau A2	V–VI ^e classes/niveaux
Niveau B1	VII–IX ^e classes/niveaux
Niveau B2	X–XII ^e classes/niveaux

En dehors des cours de français, **quatre matières sont enseignées en français**⁶⁵¹ : les mathématiques, la physique, la chimie, la biologie. Selon la *Note sur le projet* de 2011, ces quatre disciplines et le français sont évaluées en fin de différents cycles :

⁶⁵⁰ Le CECRL (www.coe.int/t/dg4/linguistic/cadre1_fr.asp) décrit les compétences en langues étrangères à six niveaux : A1 et A2, B1 et B2, C1 et C2. Il définit également des niveaux intermédiaires (A2+, B1+, B2+). Cf. « Echelle globale » (A1, A2 – utilisateur élémentaire ; B1, B2 – utilisateur indépendant ; C1, C2 – utilisateur expérimenté), Division des politiques linguistiques du Conseil de l'Europe, www.coe.int/t/dg4/education/elp/elp-reg/Source/Global_scale/globalscalefrench.pdf (dernière consultation le 05/02/2013).

⁶⁵¹ Le matériel pédagogique indispensable aux enseignants et élèves des classes bilingues a été conçu avec l'appui de l'AUF. Il s'agit des manuels de sciences en français édités en collaboration avec les éditeurs moldaves et les experts de CLA de Besançon et l'Université de Franche-Comté (biologie, 5^e - cahier de l'élève, biologie, 6^e - manuel ; physique, 6^e, 7^e, 8^e - manuels ; chimie, 7^e, 8^e, 9^e - manuels ; mathématiques, 5^e, 6^e - manuels). En janvier 2012, l'antenne de Chisinau a démarré un projet de conception de trois autres manuels scolaires mathématiques, 7^e et 8^e; chimie, 10^e).

Niveau d'enseignement	Année de mise en place	Disciplines évaluées en français	Intitulé de l'examen en langue française	Niveau de compétences linguistiques attendues / niveau du Cadre européen de référence
Cycle collège 9 ^{ème}	2003	Mathématiques en français La discipline au choix, quand il s'agit de la physique ou de la biologie	Examen de fin d'études gymnasiales	DEL F B1
Cycle lycée (12 ^{ème})	2001	1. Mathématiques 2. Français 3. Discipline au choix, en français si l'élève choisit parmi : physique, chimie, biologie	Baccalauréat	DEL F B2
Cycle lycée (12 ^{ème}) épreuve spécifique	2007	Examen d'expression orale Baccalauréat, note minimale de 7 sur 10 à l'épreuve (2).	Attestation française	DEL F B2

Source : Note sur le projet Classes Bilingues, 2011

On remarque une évolution du dispositif où différents objectifs d'apprentissage et types d'évaluation ont été mis en place, dont un examen de français en 2007 permettant d'obtenir une attestation qui dispense de l'examen de français d'intégration dans les universités françaises. A part cette attestation, d'autres avantages pour les élèves seraient :

[...] « une possibilité réelle » d'accéder par le français aux « domaines des sciences et d'accéder aux valeurs européennes et universelles de la francophonie. » (2008 : 75)

La classe de FLS constitue le milieu privilégié où l'élève peut se familiariser avec l'existence de la francophonie, sa richesse et sa diversité. (2008 : 84)

Les auteurs du *Curriculum* mentionnent à plusieurs reprises la francophonie et l'Europe et laisse entendre que la première doit permettre d'accéder à la deuxième : un enseignement qui apparaît suite au « développement fructueux des relations de collaboration dans le cadre de la francophonie régionale et internationale », à « l'activité dans l'espace moldave des structures et organismes politiques, économiques et culturels français et francophones » et à « la volonté de la RM d'accéder au système européen d'enseignement [...] » (2008 : 284). Ce type d'enseignement devrait donc assurer une intégration plus effective [...] » de l'enseignement moldave dans les systèmes éducatifs européen (conformément à la Déclaration de Bologne signée par la Moldavie en 2004) et international, en lien avec « la conception linguistique européenne de vivre dans une Europe multilingue et multiculturelle par l'apprentissage des langues étrangères à circuit international, non seulement de l'anglais [...] » (2008 : 4). Il s'agit, par ailleurs, d'une conception de l'enseignement *en* et *du* français qui suit tout à fait l'air du temps et le discours du multilinguisme (à travers le français).

Au vu de cette présentation et de tous les avantages qu'offre le projet Classes bilingues pour les élèves, ainsi que pour les professeurs, il faut revenir au concept de FLS. Les auteurs du *Curriculum* s'appuient sur une définition où la langue seconde est une langue non-maternelle parlée dans le milieu scolaire, et **éventuellement** dans le milieu social et institutionnel. Une autre définition, plus récente, donnée par Philippe Blanchet (2012 : 163-164), nuance très fortement cette vision, dans un cadre plus large à l'égard des « grands types de situations sociodidactiques »: a) la langue est soit *moyen*, soit *objet* d'enseignement, en référence aux situations où le français, par exemple, est la langue "maternelle" ou "première" des « enfants » ; b) la langue est langue *étrangère* ou *seconde* :

[...] la langue seconde est une langue effectivement pratiquée à des degrés divers dans l'environnement quotidien **spontané** des apprenants, ce qui est le cas dans toutes sortes de situations plurilingues, comme le français au Maghreb, [...] dans les Etats officiellement francophones [...], pour ceux dont ce n'est pas la langue première. Dans cette situation, les principales acquisitions linguistiques se font par **le contact social spontané** avec la langue et la **fonction didactique de l'enseignement est de contribuer à organiser et développer ces acquisitions par des apprentissages systématisés**. (Blanchet, 2012 : 164)

Blanchet se réfère donc à la pratique de la langue dans un « environnement quotidien spontané », où la langue est acquise par un « contact social spontané » et l'école a pour tâche d'organiser et de « développer ces acquisitions par des apprentissages systématisés ». A partir de cette dernière définition, peut-on parler du FLS dans le contexte éducatif moldave où le français est appris de manière approfondie et où quatre autres matières sont apprises en français, en dehors d'un « environnement quotidien spontané » du milieu social, autre que le milieu scolaire ? C'est un questionnement qui reste ouvert.

La réception du projet

Il est probablement intéressant de voir si la conception de cet enseignement correspond au ressenti sur le terrain de la part du public impliqué dans ce projet. Plusieurs sources donnent des éléments à ce sujet.

Dans un article de 2002 (après quatre ans d'existence du projet), les responsables du projet témoignaient de la « motivation exceptionnelle » des élèves, parents et professeurs :

Pour sentir les classes bilingues, il faut venir assister à des cours. Bien des visiteurs ont été frappés et admiratifs devant ces jeunes Moldaves parlant de biologie ou de physique en français, sans effort apparent. Nul doute qu'à cet égard **le programme est un succès** : il est symbolique de voir que, chaque année, des parents réorientent leurs enfants vers le français alors qu'ils avaient commencé la langue anglaise... **Ce succès est dû** principalement à la **motivation exceptionnelle** des uns et des autres. Les **professeurs** d'abord, qui s'investissent totalement dans l'aventure. Les parents ensuite, à qui la décision d'inscrire les enfants dans ce projet appartient : eux pensent surtout à **l'avenir de leurs enfants** et considèrent que ce programme est à même de leur donner **un plus dans la vie**, parce qu'il est assuré dans une autre langue, avec des **méthodes nouvelles**, par des **professeurs bien formés**. Les **élèves**

enfin, qui prennent un **réel plaisir** dans la classe parce que **l'enseignement est différent**, s'ouvrent à l'internet et rêvent de la France... [...] (FDLM, op.cit., 2002)

Il est tout à fait possible que ce discours qui provient des responsables du projet soit positif, voire très positif. D'après nos recherches, des faits et d'autres discours tendent à le confirmer. Nous apporterons quelques exemples, tout d'abord par rapport aux **professeurs** bien formés et à un enseignement « différent » avec des nouvelles méthodes. A ce sujet, la *Note sur le projet* en 2011 indique divers types de formations pour les enseignants : *perfectionnement en langue française* et *perfectionnement en didactique du français et des DNL*, animées par des formateurs locaux⁶⁵² et étrangers (à partir de 2005-2006) et des formations à l'international sur toute la durée du projet (cf. annexe 34) :

Formations locales animées par des formateurs locaux

Les conseillers pédagogiques ou des professeurs des universités membres AUF de Moldova animent des séminaires par disciplines. Les assistants linguistiques assurent des cours de remise à niveau linguistique aux enseignants de sciences et les préparent aux examens DELF B1 et DELF B2 (environ 3800h de cours/an au total)

Formations locales animées par des formateurs étrangers

Dans le cadre de coopération scientifique, des formateurs de CIEP de Sèvres, de *Vents et Marées*, d'*Atalante Innovations*, du *Centre de Linguistique Appliquée* de Besançon et de l'Université de Franche-Comté assurent des missions de formations sur place, comme le séminaire régional destiné aux enseignants du bilingue de Moldova et de la région (Roumanie, Pologne, Russie, Ukraine, Bulgarie).

Formations en mobilités internationales

Les enseignants du projet bénéficient de bourses de perfectionnement, pour des stages auprès des centres de formation et d'universités partenaires. En 2011, 15 enseignants du projet ont bénéficié de ces bourses (6 enseignants de FLE chez *Atalante Innovations*, 8 enseignants de DNL et de de FLE à l'Université de Franche-Comté (depuis 2008) et 1 enseignant DNL au CIEP de Sèvres).

Ces formations incitaient probablement les enseignants à s'impliquer et à continuer l'enseignement dans ces classes bilingues. Si au début ils étaient une quarantaine, en 2011 leur nombre s'élevait à 120 enseignants. Ce chiffre qui concerne les professeurs de français et DNL confondus n'est pourtant pas trop élevé par rapport au nombre total d'enseignants, particulièrement du français, en Moldavie. Cela signifie qu'il y a eu probablement dès le départ une sélection qui a fait que les bonnes compétences dans l'enseignement et la forte motivation l'emportent. Le projet s'appuyait donc dès le début sur de bonnes bases, de « bons » professeurs, pour ainsi dire.

⁶⁵² Dans ce cadre, la formation des formateurs locaux ciblait un public encore plus large : les enseignants de langue française, des DNL, les assistants linguistiques, les conseillers pédagogiques et les responsables des espaces francophones.

De même, les formations à l'international constituaient une motivation importante, surtout dans un pays où, comme cela a déjà été évoqué dans la deuxième partie, ces opportunités étaient rares ou inexistantes. Du côté de la rémunération, nous n'avons pas d'éléments d'information pour savoir si une des motivations était un travail mieux rétribué. Or, comme c'est le Ministère de l'Éducation qui assurait leur rémunération, nous ne savons pas si une discrimination salariale par rapport aux autres professeurs de français des classes non bilingues a été faite.

Au sujet des professeurs, il faut mentionner les enseignants-stagiaires de l'ESPE (ancien IUFM) de Besançon⁶⁵³ et de l'Université Paul Valéry de Montpellier qui assuraient des missions ponctuelles dans les Classes bilingues de certains établissements.

Il est utile d'apporter ici le témoignage d'une ancienne élève de ces Classes Bilingues, A.N., à travers un questionnaire (cf. annexe 45) et un entretien ultérieur⁶⁵⁴ où elle mentionne que cet enseignement, en comparaison avec l'enseignement *standard* dispensé dans son établissement, lui a paru « beaucoup plus avantageux et intéressant », les élèves et les professeurs « travaillaient toujours suivant des méthodes pas ordinaires » (notre traduction). Il y avait également une relation professeur-élève plus libre « où l'on se sentait autrement ».

Ensuite, du côté des **parents**, si la motivation d'inscrire leurs enfants dans les classes bilingues pouvait être au départ l'enseignement renforcé du français et en français, une langue étrangère qui puisse donner une ouverture vers les universités françaises ou ailleurs, une autre raison s'est rajoutée par la suite, au fil des années, **l'excellence scolaire**. Les taux de réussite ont été très élevés pour toute la durée du projet de 1999 à 2011⁶⁵⁵ (cf. annexe 34, p. 3). Selon l'informatrice A.N., la condition d'accès à ces classes bilingues en primaire était un « test de connaissances générales en roumain ». Après, « il y a eu une sélection naturelle », parmi ceux qui ont été inscrits, car certains n'ont pas réussi à faire face aux exigences d'apprentissage en classes bilingues et ont abandonné en cours de route, « en changeant de classe ». Selon elle, si au début dans sa classe il y avait une trentaine d'élèves, à la fin ils sont restés 16, donc la moitié avait changé pour un enseignement *standard*, une excellence scolaire qui avait probablement un prix⁶⁵⁶.

Nous n'avons pas suffisamment d'éléments pour aborder la question de l'existence d'un lien entre l'excellence scolaire et la **stratification sociale** des élèves des Classes

⁶⁵³ En 2010, 7 enseignants-stagiaires de l'IUFM de Franche-Comté ont réalisé leur stage professionnel dans les lycées à classes bilingues. Source : Note sur le projet, 2011.

⁶⁵⁴ Informateur : A.N., ancienne élève des Classes bilingues du Lycée « Ioan Voda » de la ville de Cahul, promotion 2001-2013. Nous avons eu l'occasion de réaliser d'abord un questionnaire et ensuite un entretien pour clarifier ou obtenir plus d'informations, en novembre 2013.

⁶⁵⁵ En 2011, les taux de réussite des élèves des classes bilingues sont de 100 % aux examens de fin de collège et de 85,87 % au baccalauréat.

⁶⁵⁶ Si on parle du sens direct du mot « prix », nous avons posé la question sur la participation éventuelle des parents au complément des salaires des professeurs (information mentionnée dans la note sur le projet de 2011). A.N. a indiqué le fait qu'il y avait une petite contribution (environ 3 euros mensuels) pour les frais liés aux impressions des tests d'évaluation ou des supports de cours.

bilingues. Selon le discours de A.N. (entretien de 2013), dans son ancienne classe, les élèves « ne venaient pas tous des familles très aisées », l'excellence scolaire n'était pas liée à « une influence matérielle », mais plutôt aux « bons résultats aux olympiades scolaires, à la meilleure moyenne de la classe dans leur établissement scolaire, à la bonne discipline, à une relation professeur-élève plus libre où l'on se sentait autrement » et à la méthode d'enseignement. Toutefois, elle percevait les Classes bilingues comme un enseignement de prestige : « Toutes ces années, j'ai eu l'impression qu'on était un groupe plus prestigieux que les autres. Dans chaque promotion, il y avait un seul groupe. »

Enfin, par rapport aux **élèves**, les responsables du projet mentionnaient « le réel plaisir » d'étudier. Effectivement, l'informatrice A.N. mentionne les « activités intéressantes » qui rendaient l'apprentissage du français plus facile, malgré les exigences et le rythme intense des cours. Un autre aspect intéressant à noter, c'est le fait que la connaissance du français lui [à A.N.] permettait l'accès aux ressources en français pour la préparation des devoirs pour les matières apprises en roumain (idée évoquée dans le *Curriculum* de 2008).

Les élèves des Classes bilingues et leurs encadreurs de différents établissements ont pu bénéficier des « échanges scolaires ». Il s'agit des séjours culturels annuels de 1 à 5 semaines dans des lycées ou collèges de France et d'Allemagne (cf. annexe 34). Entre 1998 et 2010, l'AUF a attribué 151 bourses de stage culturel aux enseignants et aux élèves des classes bilingues.

Les échanges scolaires pour les élèves en France permettent une immersion linguistique, une motivation de mieux apprendre la langue, la création des liens avec des francophones « natifs », une communication en français en dehors du cadre formel, etc.

Pour ce qui est du « rêve de la France » (extrait FDLM de 2002, *supra*), A.N. témoigne que 8 personnes sur 16 qui sont arrivés au baccalauréat dans sa classe (dans la ville de Cahul), ont été admises dans les universités françaises à la rentrée 2013, ce qui constitue un taux assez important. Une forte motivation pour ces élèves de suivre ce cursus semble donc être la poursuite d'études en français, principalement en France.

Un autre témoin (TP-20-1988) de notre enquête sur la langue française qui a suivi le cursus bilingue indique également comme motivation d'apprendre le français la poursuite des études en France (c'était déjà le cas au moment de sa réponse au questionnaire).

Concernant la poursuite des études à l'issue de l'enseignement en classes bilingues, il y a un discours récurrent (cf. l'AUF, le *Curriculum* de 2008 et l'AF de Moldavie) qui se réfère aux filières universitaires francophones de Moldavie :

Les classes bilingues doivent en effet demeurer synonymes d'un enseignement d'excellence, qui ouvre prioritairement les portes des universités françaises, celles des autres pays francophones où celles des filières bilingues gérées par l'AUF en Moldavie⁶⁵⁷.

La francophonie offre aujourd'hui aux jeunes Moldaves une continuité, du primaire au supérieur, puisqu'au niveau universitaire des filières francophones permettent de continuer à apprendre en français. (FDLM, 2002)

Un des objectifs du projet « Classes bilingues » était de « renforcer le niveau des filières universitaires francophones par une meilleure préparation des élèves au niveau de l'enseignement secondaire » (d'après la Note sur le projet, *op. cit.*, 2011). Dans ce cadre-là, il serait utile de connaître le taux d'admission des élèves issus du cycle de 12 ans des classes bilingues dans les FUF moldaves (il y a 4 générations depuis 2010), mais aucune source ne donne cette information.

D'après notre témoin, A.N., aucune séance d'information sur les FUF moldaves (ou sur les études en France) n'a eu lieu dans son établissement, à sa connaissance ; elle mentionnait également que l'admission à l'université française était due à ses démarches et recherches sur internet.

Au total, les avantages de cet enseignement bilingue sont nombreux, vu sa spécificité et l'ouverture qu'il donne aux élèves⁶⁵⁸ vers l'enseignement français, européen et francophone. C'est un projet qui donne depuis plus d'une dizaine d'années une nouvelle dimension à l'enseignement du français, le renforce à travers des enjeux qualitatifs, sans pour le moment viser la quantité. En 2002, les responsables du projet notaient que la langue française devenait un moyen de rapprochement de la communauté européenne, et cela reste valable encore aujourd'hui :

[...] dans le contexte économique très difficile que connaît la Moldova, la langue française devient pour les Moldaves un moyen de se rapprocher de l'intégration à la Communauté européenne et un mode d'accès à une qualification professionnelle dont les parents espèrent qu'elle ouvrira des portes à leurs enfants. (FDLM, 2002)

Dans un cadre encore plus large, il s'agit de la formation d'une génération de jeunes ouverts au monde, donc une force de changements pour la Moldavie. A la rentrée 2013, l'Ambassade de France et l'Alliance française de Moldavie prennent le relais et se proposent de soutenir la continuité du projet, par la signature de la Convention avec le Ministère de l'Education, donc de soutenir les changements de la Moldavie ?

⁶⁵⁷ Source : Classes Bilingues de Moldavie : une nouvelle convention pérennise le projet, publié le 04/11/2013, *op.cit.*

⁶⁵⁸ Rappelons que le projet concerne 1 % du total d'élèves étudiant le français en 2001-2002 et il arrive à 2 % à la rentrée 2011.

2.2. TV5 Monde

Vu le fait que TV5Monde est associé à la plupart des actions de formation et de soutien à l'enseignement du français organisées par les autres acteurs de la francophonie en Moldavie et que nous y faisons souvent référence, dans cette partie il y aura uniquement une brève présentation avec la mise en avant de quelques éléments.

Tout d'abord, il faut rappeler que TV5 Monde est la seule chaîne qui a un statut d'opérateur direct d'une organisation internationale – l'OIF.

Ensuite, il faut noter que cette chaîne apparaît comme liée à la France. En effet, le discours politique français à l'égard de cette chaîne est le suivant : « opérateur de la France et de la francophonie, TV5Monde se met au service du français » ou « la chaîne francophone demeure le principal outil télévisuel de **rayonnement mondial de la France**, disponible dans plus de 243 millions de foyers TV répartis dans 198 pays »⁶⁵⁹. Pourtant, si on regarde la liste des actionnaires (cf. annexe 21 – actionnaires), plusieurs chaînes nationales des autres pays francophones, en dehors de la France, contribuent au fonctionnement de TV5Monde :

[...]nos chaînes partenaires nous apportent des programmes. Les meilleurs programmes nationaux sont mis à la disposition de TV5, et puis nous achetons du cinéma, quelques droits sportifs, nous fabriquons des journaux, parce que nous avons une rédaction propre. Même la rédaction de TV5 travaille avec les rédactions partenaires et avec les reportages faits par les rédactions partenaires. Donc, c'est un modèle assez unique, que ni CNN, ni aucune chaîne internationale n'a repris et n'a imité⁶⁶⁰.

Pour le financement de TV5Monde, la France apparaît comme contributeur principal :

A côté de ces chaînes nationales, il y a les gouvernements, la France qui est contributeur principal, mais également la Suisse, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Canada et le Québec, et puis des contributions volontaires des pays africains. (*idem*)

Le site de **France diplomatie** note le fait que TV5Monde est « un partenaire privilégié du ministère des Affaires étrangères [français] », tout en précisant que c'est « un formidable instrument de diffusion des **cultures francophones** et de promotion de la langue française »⁶⁶¹. Notons ce discours d'ouverture où il ne s'agit pas que du rayonnement de la France, mais aussi des cultures francophones.

A part le fait que c'est une chaîne de télévision, TV5Monde s'est engagé à travers son site web également dans la promotion du français à travers une panoplie d'activités, dans le

⁶⁵⁹ Source : « Titre III : TV5 Monde, un équilibre précaire », www.senat.fr/rap/a13-158-10/a13-158-1010.html (dernière consultation le 05/02/2014).

⁶⁶⁰ Source : Discours de présentation de TV5Monde faite par Michèle Jacobs, Directrice Francophonie et promotion du français à TV5 Monde, dans le cadre d'une table ronde organisée à Annecy le 04/10/2013 par Codifam, à laquelle nous avons eu l'occasion de participer (cf. extrait présenté dans l'annexe 21).

⁶⁶¹ Source : « Outils innovants pour apprendre et enseigner le français », sur le site *France diplomatie*, www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/promotion-de-la-francophonie-et-de/apprendre-et-enseigner-le-francais-22089/article/outils-innovants-pour-apprendre-et (dernière consultation le 06/02/2014).

cadre d'un dispositif pédagogique « Apprendre et enseigner avec TV5Monde » à destination d'enseignants et d'apprenants du français.

En partenariat avec le Ministère français des Affaires étrangères, l'OIF et l'AUF, TV5Monde a créé en 2005 un journal télévisé hebdomadaire, sous-titré en français et accessible en ligne : « 7 jours sur la planète » qui associe l'enseignement et l'apprentissage du français à l'information internationale. Tous ces outils sont accessibles en ligne⁶⁶².

La chaîne est diffusée en Moldavie et bien évidemment accessible aux Moldaves sur internet. En 2009, pourtant, 30 % de nos témoins de l'enquête sur la langue française, au questionnaire « tout public », ont affirmé de ne pas recevoir cette chaîne ni aucune autre en français d'ailleurs⁶⁶³.

Enfin, nous souhaitons mettre en exergue ici l'émission « Destination francophonie » du 23/02/2013 réalisée à Chisinau où TV5Monde aborde le sujet des « filières universitaires professionnelles qui permettent aux francophones de trouver un emploi » en Moldavie⁶⁶⁴. C'est une action importante pour la visibilité des filières francophones moldaves à l'international.

2.3. Association Internationale des Maires Francophones

Le troisième (et dernier) opérateur de la Francophonie présent en Moldavie est l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

L'AIMF est un opérateur direct de la Francophonie pour la coopération décentralisée⁶⁶⁵.

Elle est créée en 1979 à l'initiative des maires de Paris et Québec, Jacques Chirac et Jean Pelletier, le premier étant élu Président de l'association. Aujourd'hui, l'AIMF est **un réseau des élus locaux** de plus de 200 villes dans 49 pays⁶⁶⁶ où « le français est la langue officielle, la langue de communication ou une langue largement utilisée »⁶⁶⁷ :

⁶⁶² Site TV5Monde : <http://apprendre.tv5monde.com/>

⁶⁶³ A la question *Captez-vous des chaînes en français à la télé ? Si oui, lesquelles ?*, 14 informateurs sur 47 ont répondu « non », la majorité de ceux qui ont répondu « oui » ont mentionné TV5 (annexe 42).

⁶⁶⁴ www.tv5.org/cms/chaine-francophone/Revoir-nos-emissions/Destination-Francophonie/Episodes/p-24520-Destination-Chisinau.htm (dernière consultation le 05/02/2014)

⁶⁶⁵ « A l'issue de la Résolution 6, votée en octobre 1993 à Maurice, l'AIMF est devenue un opérateur associé de l'Agence Intergouvernementale de la Francophonie (ancienne ACCT, aujourd'hui l'OIF).

La Résolution 19, votée en décembre 1995 à Cotonou, considérant la place prise par l'AIMF dans la mise en place des politiques de développement des municipalités francophones, et soulignant son rôle dans l'appui au processus de démocratisation, reconnaît l'AIMF comme opérateur direct des Sommets de la francophonie. » Source : « AIMF / Un opérateur de la Francophonie », www.aimf.asso.fr/default.asp?id=108, dernière consultation le 23/10/2013.

⁶⁶⁶ 49 pays, selon le site de l'OIF www.francophonie.org/Association-internationale-des-12.html et 48 pays selon le site de l'AIMF, dernière consultation le 23/10/2013.

⁶⁶⁷ Source : AIMF - www.aimf.asso.fr/default.asp?id=107 (dernière consultation le 23/10/2013).

Les rencontres et les séminaires organisés offrent aux élus et aux cadres de l'administration territoriale un espace d'échange, de réflexion et de dialogue autour des pratiques de gestion territoriale. Elle favorise ainsi les transferts de savoir-faire, le renforcement de l'expertise francophone et le développement d'une solidarité concrète entre ses membres.

Parmi les 4 missions principales de l'AIMF au service des élus locaux et de la Francophonie urbaine, il y a la promotion du français :

- **promotion de la langue française**⁶⁶⁸, de la diversité linguistique et culturelle,
- promotion de la Paix, de la Démocratie et des Droits de l'Homme,
- appui à l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche,
- coopération au service du développement durable et de la solidarité.

Enfin, l'AIMF est « **un partenaire du développement local** », celui des collectivités locales, qui développe son appui autour de deux axes :

▪ **Décentralisation et gouvernance locale**

A travers ses programmes, l'AIMF s'attache à renforcer les capacités de ses membres en matière de gestion axée sur les résultats, d'élaboration de plans de développement, de démocratie participative. Elle développe également d'importants projets de modernisation des finances municipales et des services d'état civil.

▪ **Développement socio-économique durable**

Depuis sa création, l'AIMF a ainsi soutenu plus de 700 projets⁶⁶⁹ dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, du développement durable, du développement économique, de la santé, de l'éducation, de la préservation du patrimoine, ou encore de la modernisation et de la formation des services municipaux.

L'AIMF décide en 2004 de s'ouvrir aux associations nationales de villes et de porter de 5 à 10 par pays⁶⁷⁰ le nombre maximum de ses villes membres. Concernant la Moldavie, sa capitale, la ville de Chisinau, est **le seul membre de l'AIMF** depuis son adhésion⁶⁷¹ en 1996.

⁶⁶⁸ Notre travail d'études et de recherche (T.E.R.) sur la promotion de la francophonie par la coopération décentralisée franco-moldave (Turcan, 2007) montre l'apport de la coopération décentralisée en faveur du français, en particulier, et de la francophonie, en général, à travers l'étude de cas de la coopération entre la ville de Cahul (au sud de la Moldavie) et la ville de Port-sur-Saône (France).

⁶⁶⁹ Source : www.francophonie.org/Association-internationale-des-12.html (dernière consultation le 23/10/2013).

⁶⁷⁰ Exemple de la **France** : Paris, Strasbourg, Nantes, Tours, Bordeaux, Lyon, Le Havre, Lille, Marseille, Saint-Denis de la Réunion – villes membres ; Nancy (communauté urbaine) ; Nice, Poitiers et Angoulême en tant que villes associées. Pour la **Roumanie** : trois villes membres, dont la capitale - Bucarest, Ploiesti, Targoviste ; et deux associations - Association des municipalités de Roumanie, Association des Villes de Roumanie. **Source** : www.aimf.asso.fr/default.asp?id=40.

Lors de sa première visite à Chisinau en mars 2008, le Secrétaire permanent de l'AIMF, Olivier Chambard, a rencontré le maire de Chisinau dans le but de relancer les relations entre les villes francophones, cf. extrait de son discours :

Depuis que la ville de Chisinau est membre de l'AIMF, **nous n'avons réalisé aucune action commune**, à l'exception d'un don de livres. Pour mettre en œuvre des actions, il faut que les maires nous proposent des projets dans différents domaines – de la formation des fonctionnaires jusqu'au domaine de l'eau, de la gestion des déchets. De par son absence de l'activité de l'AIMF, la ville de Chisinau constitue une priorité aujourd'hui.⁶⁷²

Le maire de Chisinau s'est montré ouvert à une coopération dès la même année. Une preuve ultérieure constitue l'implication dans le projet « Maison des Savoirs » à Chisinau (cf. *infra*). A l'avenir, l'éventuelle adhésion d'autres villes moldaves (Balti, Cahul, par exemple) ne pourraient que renforcer la coopération appuyée sur la langue française et en sa faveur (directement ou indirectement).

2.4. Maison des Savoirs de Chisinau – projet conjoint de l'OIF, de l'AIMF et des acteurs moldaves

La *Maison des Savoirs* (MDS) de Chisinau est un projet pilote, lancé à « titre expérimental »⁶⁷³ et mis en place conjointement par l'OIF, l'AIMF et la Mairie de Chisinau. A ces acteurs s'associent TV5Monde, l'AUF et l'Académie d'Etudes Economiques de Moldova.

Ce projet a retenu notre attention pour l'implication de nombreux acteurs, d'une part l'OIF et de l'autre part ses opérateurs, mais aussi des acteurs moldaves. Parmi ces derniers, la ville de Chisinau, qui s'est portée candidate suite à l'appel à projets.

Nous accordons une place importante à la présentation et à la discussion de ce projet, car il pourrait constituer un **modèle** pour l'ouverture de l'accès à la langue française (par le numérique) pour un public moldave très **divers**.

Les premières sources consultées sur le site de l'OIF donnent un aperçu général du projet. En effet, il s'agit de la deuxième Maison des Savoirs dans l'espace francophone et de la première en Europe centrale et orientale, qui a été inaugurée le 29 janvier 2010 par le

⁶⁷¹ Concernant la procédure d'adhésion : « Les Maires des villes francophones et les Présidents ou responsables d'associations nationales de villes francophones qui souhaitent devenir membres de l'AIMF adressent au Président de l'association une demande d'adhésion qui sera instruite au Bureau et, après avis du Maire de la ville capitale concernée, soumise à la décision de l'Assemblée générale. » **Source** : le site de l'AIMF, *op. cit.*

⁶⁷² Source : « Chisinau relance ses relations avec les villes francophones » (notre traduction du roumain), article publié le 18 mars 2008 sur le site 2011.europa.md/stiri/show/3134/chisinaul-relanseaza-relatiile-cu-orasele-franfone (dernière consultation le 23/10/2013).

⁶⁷³ Source : « Qu'est-ce qu'une MDS ? », le site de l'OIF www.francophonie.org/Que-sont-les-MDS.html (dernière consultation le 25/10/2013).

maire général de Chisinau, en présence de l'Administrateur de l'OIF et des représentants du MAE de Moldavie⁶⁷⁴ :

À Chisinau, la Maison des savoirs est un **espace public** de 585 m², désormais ouvert à la population, en particulier aux jeunes et aux femmes, qui offrira un accès facile et **peu coûteux** aux savoirs et à la **culture numérique** et proposera différentes activités éducatives et pédagogiques, notamment **la promotion et le perfectionnement de la langue française** ainsi que l'initiation aux logiciels libres pour les éducateurs et les étudiants pré-universitaires. (CP, 2010 ; notre soulignement)

Le même communiqué de presse note que pour le renforcement de l'apprentissage de la langue française et l'appropriation des logiciels libres « par environ 8 000 étudiants », la MDS de Chisinau « a conclu des ententes avec des institutions universitaires et scolaires : l'Académie d'études supérieures de Moldova, les Écoles supérieures des langues étrangères de l'Université de Moldova et de la Faculté de français, le Lycée professionnel n° 1 d'hôtellerie et de tourisme (accueillant une classe bilingue), ainsi que huit lycées académiques ».

Cette première source n'explique pas certains termes⁶⁷⁵, ni l'objectif quantitatif fixé (8 000 étudiants) en ce qui concerne les délais, les actions pour le réaliser, etc.

Le dossier de presse⁶⁷⁶, une autre source vers laquelle nous renvoie le communiqué de presse, note que la MDS de Chisinau :

offre des services d'abord destinés aux francophones. Une attention particulière est portée à l'intégration de la Maison des Savoirs dans leur contexte local de la ville de Chisinau. À cet effet, la MDS a établi **un partenariat** avec les acteurs éducatifs pré-universitaires tels que **les écoles primaires, secondaires, professionnelles**. La recherche de **complémentarité** avec le Centre culturel français⁶⁷⁷ de Chisinau ou les bibliothèques municipales est au cœur de la **stratégie d'intervention** de la ville. (Dossier de presse, 2010 : 4)

Ces informations générales soulèvent plusieurs questions, notamment sur le **contexte** de la mise en œuvre de ce projet à Chisinau, les **missions** de la MDS, les actions, le public, les partenaires et leurs rôles prédéfinis, le financement. Le document retenu, qui pourrait éclairer nos interrogations, est un rapport d'évaluation externe commandité par l'OIF et

⁶⁷⁴ Source : « Inauguration de la Maison des savoirs de Chisinau en Moldavie », Communiqué de presse (CP) ; Paris, le 29 janvier 2010, www.francophonie.org/IMG/pdf/CP_com_29_01_2010MDSok.pdf (dernière consultation le 04/10/2013).

⁶⁷⁵ Les termes « académie d'études supérieures », « écoles supérieures des langues étrangères », « lycées académiques » ne sont pas clairs et il est difficile de savoir quels sont leurs équivalents dans l'enseignement moldave. S'agirait-il des Facultés des langues étrangères ? Du lycée académique (« théorique ») *versus* lycée « professionnel » ? Nous constatons un manque de précision et de référents à l'égard des institutions d'enseignement moldaves évoquées dans le texte du communiqué de presse.

⁶⁷⁶ Source : Le dossier de presse intitulé « La Maison des Savoirs de Chisinau en Moldavie », www.francophonie.org/IMG/pdf/DP_MDS.pdf (dernière consultation le 04/10/2013).

⁶⁷⁷ Sauf erreur de notre part, il n'y a pas de Centre culturel français à Chisinau sous cette dénomination.

réalisé par la société EUREVAL, Centre européen d'expertise et d'évaluation, à l'aide d'experts intervenants. Il s'agit notamment du Rapport de synthèse *Evaluation externe du projet-pilote « Réseau des Maisons des Savoirs »*⁶⁷⁸ (désormais Rapport), publié en mars 2012 (97 pages : huit parties et quatre annexes). Nous lui accordons une place importante pour plusieurs raisons :

- 1) C'est le seul document trouvé qui s'appuie sur des entretiens avec les représentants des structures de la francophonie en Moldavie (la correspondante moldave de l'OIF, AF de Moldavie, AUF, Ministère de l'Éducation, la municipalité et le maire de Chisinau – membre AIMF, l'université qui héberge la MDS, etc.) et qui traite le sujet de la cohérence, de l'efficacité du projet, dont les relations/les synergies (ou leur manque) entre les acteurs.
- 2) Le rapport est constitué du discours de l'évaluateur, mais également de celui de l'OIF et de ses opérateurs qui participaient aux débats et réunions dans le cadre du processus de l'évaluation par la société EUREVAL.
- 3) Le texte propose des recommandations dont l'OIF doit tenir compte principalement pour la pérennité du projet, pour l'action future en Moldavie.
- 4) Le texte provoque notre réaction « critique » (des interrogations, des propositions indirectes,...) sur la base de notre observation ou de l'enquête de terrain de 2009.

Cela étant dit, nous prenons en compte le fait que l'évaluation a ses limites temporelles relativement éloignées de 2013⁶⁷⁹, aussi son manque de recul et d'outils d'observation ou d'analyse par rapport à certains aspects du projet, comme les auteurs du *Rapport* le mentionnent dans le texte.

Par choix opérationnel, nous présenterons les éléments retenus dans l'ordre adopté par les auteurs du texte.

2.4.1. Présentation et étapes du projet

Depuis le XI^{ème} Sommet de la Francophonie qui s'est tenu à Bucarest, du 28 au 29 septembre 2006, l'OIF décide de renforcer son action afin de lutter contre la fracture

⁶⁷⁸ Rapport disponible sous format PDF, www.francophonie.org/IMG/pdf/projet_pilote_mds_2012.pdf, (97 pages) : « Dès la conception du projet, il a été prévu que celui-ci fasse l'objet d'une évaluation externe au terme de sa phase expérimentale (ou pilote) de la même manière que les deux autres projets initiés par la Francophonie au Sommet de Bucarest de 2006 (Volontariat francophone, Initiative de formation à distance des maîtres –IFA-DEM).[...] L'évaluation porte sur la période **septembre 2006 - juin 2011** durant laquelle la phase pilote du projet a été mise en œuvre en 3 phases : de conception (octobre 2006-décembre 2007) ; de déploiement (janvier 2008 - décembre 2009) ; de mise en œuvre des activités du projet : depuis janvier 2010. » (Rapport, 2012 : 82-83).

⁶⁷⁹ La période évaluée est septembre 2006 – juin 2011. L'espace de la MDS de Chisinau étant ouvert au public fin janvier 2010, l'évaluation a été donc faite pour son activité d'un an et demi.

numérique⁶⁸⁰ (Rapport, 2012 : 13). Face aux nouveaux enjeux que représente la culture numérique, l'OIF choisit de structurer son action autour de quatre grands axes, dont le « renforcement de l'accès et des **formations aux ressources numériques** dans les pays francophones en développement avec notamment le lancement du projet-pilote de Maisons des Savoirs » (*idem*, 2012 : 17). Au vue de l'expérience de l'AUF (qui met en place ses premiers campus numériques dès le début des années 1990) et celle de l'AIMF (qui lance les centres multimédias municipaux à la fin des années 90), la Déclaration de Bucarest (art. 39) indique que « l'action déjà engagée par l'AIMF, grâce aux centres multimédias existants, doit être renforcée, en étroite coopération avec l'OIF et les autres opérateurs, et dans le respect de leurs mandats. » (*ibid.*).

Dans la période octobre 2007-septembre 2008, suite à un appel à candidatures, douze réponses ont été reçues et quatre villes ont été sélectionnées⁶⁸¹ : Hué (Vietnam), Chisinau (Moldova), Ouagadougou (Burkina Faso) et Kinshasa (RDC)⁶⁸². La phase opérationnelle démarrée en octobre 2008 avec la signature des premières conventions tripartites (OIF-AIMF-villes) permet de lancer la mise en œuvre des MDS. Il est à noter que la coopération entre l'OIF et les opérateurs de la Francophonie (AIMF, AUF, TV5 Monde) est régie par des protocoles d'accords bilatéraux. Dans la mise en œuvre du projet⁶⁸³, « les opérateurs de la Francophonie ont participé aux différentes opérations en fonction de leurs compétences » (*op. cit.*, 2012 : 18) :

- l'OIF sur le pilotage et la gestion de l'ensemble du projet, en fournissant un chef de projet à temps plein ;
- l'AIMF sur l'appui à la réfection des bâtiments, notamment par la mise à disposition d'un architecte et la mise en relation entre l'OIF et les autorités municipales ;
- l'AUF par la mise en place du plateau technique, identique à celui des campus numériques, avec le choix de logiciels libres permettant aux villes de ne pas être liées par les achats de licences, et la formation des techniciens ;

⁶⁸⁰ Définition citée dans le Rapport (2012 : 13) : La **fracture numérique** peut être définie comme « une inégalité face aux possibilités d'accéder et de contribuer à l'information, à la connaissance et aux réseaux, ainsi que de bénéficier des capacités majeures de développement offertes par les TIC ». (Élie MICHEL, « Le fossé numérique. L'Internet, facteur de nouvelles inégalités ? », Problèmes économiques et sociaux, août 2001).

⁶⁸¹ Le choix a été fait « par appel à propositions, sur la base des meilleures offres reçues, méthode qui permettait de garantir l'implication des acteurs locaux dans le projet et leur respect des conditions présentées par la Francophonie » (Rapport, 2012 : 18).

⁶⁸² « Pour des raisons opérationnelles, le lancement des Maisons des Savoirs a été réparti sur deux ans avec une périodicité de 4 mois entre les trois premières. La MDS de Hué a été inaugurée le 17/09/09. La MDS de Chisinau a été inaugurée le 29/01/2010. Les MDS de Ouagadougou ont été inaugurées le 21/05/2010. La MDS de Kinshasa a été inaugurée le 05/07/2011. » (Rapport, 2012 : 30)

⁶⁸³ Pour la gouvernance et le budget : « le **Comité de Pilotage** est décisionnaire lorsque l'Administrateur de l'OIF et le Secrétaire permanent de l'AIMF y siègent. Dans le cas contraire, les propositions de décision sont transmises à la hiérarchie des deux organisations qui les valident ou non ». Du **comité de gestion local** de Chisinau font partie la Mairie de Chisinau (maire et directrice des Relations Internationales, la correspondante nationale de l'OIF, un animateur qui agit comme secrétaire). (Rapport, 2012 : 22). Les dépenses engagées par l'OIF pour le projet-pilote entre 2008-2011 pour la MDS de Chisinau : 363 449 euros (*idem*, 2012 : 25).

- TV5 Monde par la mise à disposition de supports numériques de formation au français.

2.4.2. Fonctionnement du projet-pilote à Chisinau

À Chisinau, les activités de la MDS se concentrent principalement le domaine socioculturel (organisation d'événements à l'initiative de la MDS ou de partenaires extérieurs) et celui de la formation des enseignants au dispositif « J'apprends et j'enseigne avec TV5Monde » (2012 : 30). L'équipe est formée de 3 animateurs et 2 volontaires francophones. Le bâtiment de la MDS, au sein de l'Académie des études économiques de Moldavie dans le centre-ville, contient un espace numérique : une trentaine de postes informatiques et composantes multimédias (projecteur, télévision, visio-conférence, etc.), une bibliothèque⁶⁸⁴ et une ludothèque (5 postes informatiques dédiés à la recherche documentaire ; entre 3 000 et 5 000 titres – livres, DVD, CD), un espace socioculturel (une salle de conférences avec entre 50 et 130 places assises)⁶⁸⁵. La fréquentation de MDS de Chisinau « a connu une réelle croissance entre 2010 et 2011 (+66 %) » (2012 : 32).

Le Rapport d'évaluation répond à un certain nombre de questions portant, en grande partie, sur la MDS de Chisinau. Nous les exposerons dans l'ordre de présentation dans le texte du rapport.

2.4.3. Pertinence du projet

Dans quelle mesure le projet-pilote Réseau des Maisons des Savoirs répond-il aux besoins des parties prenantes ? Pour répondre à cette question sur la « pertinence » du projet⁶⁸⁶, **trois critères de réussite** ont été retenus d'une liste établie avec le Comité de pilotage :

Adéquation des objectifs aux besoins des publics visés

D'après les entretiens réalisés avec les responsables de la conception et de la mise en œuvre du projet-pilote et les premiers documents de description du projet, les Maisons des Savoirs visent à répondre à **deux objectifs centraux** (2012 : 34-35) :

⁶⁸⁴ Un système d'abonnement a progressivement été mis en place sur la base des tarifs validés « par les comités de gestion locaux suite à une analyse comparative portant sur les structures offrant des services similaires ». (*op. cit.*, 2012 : 32).

⁶⁸⁵ Cf. Tableau 4, Rapport 2012 : 31.

⁶⁸⁶ Source : « Partie IV – La pertinence du projet-pilote », Rapport, 2012 : 34.

*Le renforcement de « la francophonie de proximité »*⁶⁸⁷

L'objectif de renforcer « la francophonie de proximité » s'oppose schématiquement à une vision intergouvernementale de la Francophonie. Il vise à ancrer l'action de la Francophonie au plus près des populations et s'appuie notamment sur une coopération importante avec les collectivités territoriales et l'opérateur direct de la coopération décentralisée qu'est l'AIMF. Dans le cadre du projet-pilote, il est associé à la volonté de la Francophonie d'inscrire le projet dans une démarche territoriale et de créer un espace physique ouvert à un public varié.

La diffusion des savoirs francophones (connaissances linguistiques et culturelles principalement) notamment via les technologies numériques

Le deuxième objectif s'inscrit pleinement dans l'esprit de la Déclaration de Bucarest : « le projet vise à réduire la fracture numérique et favoriser le développement en misant sur l'accès facile et peu coûteux aux connaissances et savoirs » afin de promouvoir l'accès à l'éducation et à la formation.

Dans leur mission, les évaluateurs se concentrent sur le deuxième objectif, scindé en deux : « l'accès aux technologies numériques » et « l'usage de la langue française, qui est une condition essentielle de la réception des savoirs francophones » (2012 : 35).

Concernant **l'accès aux technologies numériques**, selon les deux principaux indicateurs – l'accès à internet et aux outils informatiques – la situation de Chisinau est décrite comme suit :

L'accès à internet a connu une croissance rapide en Moldavie [...]. Internet est accessible dans la plupart des cafés, des restaurants et des parcs à Chisinau. En outre, les universités disposent d'espaces multimédias ouverts tous les jours à l'exception du dimanche avec des connexions internet. [...] des formations aux outils informatiques sont proposées à Chisinau [...]. (2012 : 36)

Pour décrire **l'usage de la langue française**, les auteurs du rapport s'appuient sur les chiffres de la publication de l'OIF, « Francophonie dans le monde, mars 2007 »⁶⁸⁸.

⁶⁸⁷ « [...] La description du concept « francophonie de proximité » s'inspire des discussions soulevées lors de l'atelier évaluatif ainsi que d'une description de la « francophonie décentralisée » : www.cncd.fr/frontoffice/print.asp?aid=547 » (2012 : 34).

⁶⁸⁸ Dans le Tableau 6 « Les francophones dans les quatre pays » (Rapport, 2012 : 37), il est noté que le nombre de francophones en Moldavie est de 1 050 000, ce qui, selon les auteurs du rapport, constitue 9 % de la population. Sachant qu'en Moldavie la population s'élève *grosso modo* à environ 4 millions d'habitants, le calcul paraît problématique.

Par ailleurs, il existe d'autres sources plus récentes à ce sujet, comme « La langue française dans le monde », 2010, Nathan : www.francophonie.org/IMG/pdf/langue_francaise_monde_integral.pdf, où dans la partie « Le dénombrement des francophones », il est noté que la Moldavie compte entre 16 et 35 % (la fourchette est large, mais elle dépasse largement les 9 % indiqués par les auteurs du Rapport de 2012, *op. cit.*), soit 894 000 personnes ou 25 % de la population, selon les « anciennes données en l'absence de nouveaux éléments » (2010 : 15).

Le français est la première langue étrangère étudiée en Moldavie [...]. À Chisinau, la Maison des Savoirs peut s'appuyer sur le dynamisme de la communauté des professeurs de français de la ville qui compte près de 500 personnes. (2012 : 37)

Les auteurs constatent que « la raison d'être de la MDS à Chisinau est difficile à argumenter dans la mesure où les habitants ont déjà un accès aisé aux TIC et à des cours de français. » (2012 : 38).

Ce constat (probablement à revoir sur la base d'une enquête auprès des usagers et d'éventuels futurs usagers⁶⁸⁹) nous mène, entre autres, à l'interrogation sur l'utilité de ce projet dans d'autres villes moldaves, du nord ou du sud de la Moldavie (un réseau, une démultiplication en dehors de la capitale où tout se concentre, pour plus de « proximité » avec la francophonie ou pour une francophonie plus « décentralisée »).

Adéquation des modalités d'intervention par rapport aux différents publics visés

Concernant « la réponse aux besoins spécifiques des usagers », le rapport indique les éléments suivants (2012 : 38) :

La formation aux outils numériques

Ces formations ont une très faible valeur ajoutée pour les jeunes habitants de Chisinau qui disposent souvent d'un accès à internet à domicile ainsi que de formations de qualité au sein de leurs établissements scolaires ou universitaires.

La formation au dispositif « J'apprends et j'enseigne avec TV5Monde »

Le choix de s'appuyer sur le dispositif « J'apprends et j'enseigne avec TV5Monde » correspond bien aux besoins des enseignants de français de la ville de Chisinau, qui peuvent ensuite les réutiliser avec leurs élèves.

La mise à disposition d'un espace communautaire

À Chisinau, [...] certaines activités destinées à dynamiser la vie communautaire (événements socioculturels, prêt de livres, mis à disposition d'espaces d'étude) semblent répondre à un besoin de la population locale.

À Chisinau, les événements socioculturels connaissent un fort succès, comme en témoigne leur fréquentation. (2012 : 39)

La présence des deux éléments positifs montre qu'il y a un besoin et que les activités proposées y répondent. En ce qui concerne la « valeur ajoutée » des formations aux outils numériques, afin de l'augmenter, un niveau **plus avancé** en fonction des besoins

⁶⁸⁹ Dans la liste des personnes interrogées à Chisinau en novembre 2011 (Annexe 3, pp. 97-98), il y a un seul usager - une étudiante de l'université qui héberge la MDS.

recensés auprès du public, dont les francophones plus âgés⁶⁹⁰ ou avec des possibilités matérielles réduites, ne seraient-ils pas à envisager ?

Cohérence (externe) des MDS par rapport à d'autres actions de la Francophonie et des tiers

Dans la partie sur les « autres acteurs actifs dans le domaine des TIC, de la promotion du français ou des activités socioculturelles » (2012 : 39), le Rapport mentionne dans le domaine des TIC le Campus numérique francophone de Chisinau (cf. *supra*) qui propose « des stages de formation aux logiciels libres ; à la rédaction de documents scientifiques ; aux technologies éducatives »; dans le domaine de la promotion du français – [...] l'AF de Chisinau qui propose des cours de français sanctionnés par des diplômes. Ce dernier acteur est mentionné également en ce qui concerne les activités socioculturelles : il dispose « d'un fonds documentaire important et proposent des activités ludiques (projections cinématographiques, conférences littéraires...) » (2012 : 40).

Les données présentées dans le tableau 19, *infra*, sont issues des missions de terrain lors desquelles un entretien a été mené avec un responsable des structures existantes. Il semble utile de revenir sur le point de la « redondance » des activités.

En effet, l'objectif commun de « promotion de la culture francophone » de l'AF de Chisinau et de la MDS se réalise à travers des activités socio-culturelles différentes et touche un public qui pourrait être différent et plus nombreux, ce qui ne semble pas être redondant. Nous rappelons que l'AF est une association et en même temps un opérateur de l'Ambassade de France, alors que la MDS est un projet de l'OIF (et ses partenaires) – une organisation internationale composée de 77 Etats membres et observateurs. Ces deux acteurs réalisent (ou peuvent réaliser) **en synergie** des actions de promotion du français et de la « culture francophone » en Moldavie (cf. *supra*, les parties concernant l'AF et l'OIF). Une concertation peut probablement éviter l'éventuelle « redondance »⁶⁹¹, si c'est le cas.

⁶⁹⁰ Notre enquête « tout public » sur la langue française contient la réponse d'une informatrice (TP-44-1970) qui regrette de ne plus avoir des possibilités d'accès aux activités *en français* une fois sortie du milieu scolaire ou universitaire.

⁶⁹¹ Dans l'hypothèse de la « redondance » qui se confirmerait avec le temps, les acteurs de la francophonie présents à Chisinau devraient noter le manque de structures dans les petites villes et les localités rurales, qui restent un problème pour la promotion du français et le numérique : par exemple, dans un entretien du 31 octobre 2011 avec une jeune enseignante de français du milieu rural, elle nous a fait savoir que les ressources en français manquaient (livres, méthodes, etc.) dans son établissement scolaire – un des plus grands dans le département - et que pour assurer ses cours de français, elle est obligée d'apporter à l'école son ordinateur personnel.

Tableau 19 - Présentation des MDS

Programme ou structure	Commentaires	Cohérence
« J'apprends et j'enseigne avec TV5Monde »	Le dispositif « J'apprends et j'enseigne avec TV5Monde » est mis à disposition des MDS et les professeurs de français y sont formés.	Complémentarité
Campus numérique francophone	Les formations proposées par les CNF visent un public uniquement « académique » disposant déjà de compétences informatiques. À la différence des MDS, les CNF proposent des formations diplômantes.	Complémentarité
AF Chisinau : cours de français	Les MDS se consacrent à des cours de français à partir du matériel didactique produit par TV5Monde alors que l'AF offre des cours de français basés sur « des méthodes plus traditionnelles ». [...] l'AF est un centre d'examen agréé à la différence des MDS.	Complémentarité
AF de Chisinau : activités socio-culturelles	Les activités proposées par l'AF peuvent viser les mêmes objectifs que celles mises en œuvre au sein de la MDS (promotion de la culture francophone). La collaboration entre la MDS et l'AF est très peu développée.	Redondance

Source : Extrait⁶⁹² du Tableau 7 « Présentation simplifiée de la complémentarité des MDS » (2012 : 40-41)

L'annexe 3 déjà citée (2012 : 97-98) indique que les personnes interrogées sont les représentants des autres structures de promotion du français en Moldavie. Est-ce l'idée de la « concurrence » qui influencerait leur discours par rapport à la « redondance » des actions de la MDS de Chisinau ? Une enquête auprès des usagers serait à même d'apporter des éclairages sur la cohérence de la MDS par rapport à d'autres acteurs de la francophonie.

2.4.4. Efficacité du projet

Une autre question posée dans le Rapport d'évaluation concerne l'efficacité des MDS (2012 : 44) : *Quelles actions du projet ont le plus contribué à atteindre les objectifs escomptés ? Pourquoi ?* La réponse s'appuie principalement sur la vérification des « 3 chaînes causales » : l'efficacité des actions des MDS, du partenariat avec les acteurs locaux et celui avec des opérateurs de la Francophonie.

⁶⁹² Dans cet extrait, nous retenons les informations qui concernent uniquement la MDS de Chisinau.

Effacité des actions mises en place dans les MDS⁶⁹³

A. Développement d'un espace de convivialité communautaire

Entre 2010 et 2011, plus de 70 événements ont été organisés à Chisinau. Les *événements socioculturels* (2012 : 45) représentent 76 % des entrées de la MDS de Chisinau en 2010 et 52 % en 2011. Ils sont le plus souvent organisés par l'équipe d'animateurs de la MDS, mais ils peuvent également être une initiative de partenaires extérieurs : entre 2010 et 2011, près de 40 événements accueillis à la MDS de Chisinau ont ainsi été organisés par des acteurs tels que le Conseil National de la Jeunesse de Moldavie ou l'Association des Professeurs de Français.

Concernant les *publics touchés*, « les observations de terrain permettent de penser que l'emplacement des MDS a une incidence sur le type de visiteurs » qui participent aux activités proposées. À Chisinau, elle est située en centre-ville et attire « à ce stade un public plutôt aisé fréquentant les établissements scolaires ou universitaires situés à proximité de la MDS » (2012 : 45).

Si le « coût d'accès aux services de la MDS est jugé « raisonnable » par une grande majorité d'usagers » (cf. « La satisfaction des usagers », Rapport, 2012 : 38) et que « les observations de terrain » permettent aux auteurs du rapport de penser que le public⁶⁹⁴ qui fréquente « à ce stade » la MDS est « plutôt aisé », peut-on supposer que le coût « raisonnable » est une appréciation venue de ce public-là ? Si on va plus loin dans le raisonnement : cet espace public qu'est la MDS de Chisinau réussit-il à accomplir son objectif de départ d'offrir « un accès facile et peu coûteux aux savoirs et à la culture numérique » (cf. Communiqué de presse, *op.cit.*, Paris, le 29 janvier 2010) ?

En effet, l'article 3 de la Charte des MDS lui impose d'offrir « des services gratuits ou au prix coûtant ». (2012 : 55). Le coût moyen d'une entrée à Chisinau varie entre 6,3 euros en 2010 et 3,8 euros en 2011 (ce qui semble assez élevé pour un revenu moyen en Moldavie), variations liées aux évolutions de la fréquentation⁶⁹⁵ (2012 : 62). A ce sujet, voici un des « constats empiriques » évoqués dans ce *Rapport* : « La mise en place d'activités génératrices de revenus peut se développer en veillant à limiter la

⁶⁹³ Nous retenons les éléments qui concernent principalement la MDS de Chisinau.

⁶⁹⁴ Le constat relatif au « public aisé » ne semble pas avoir de fondement. Il est à noter que les auteurs ne détiennent pas d'informations sur le profil des bénéficiaires : « Par ailleurs, bien que le système de suivi dont disposent les MDS permette, depuis 2011, d'identifier les usagers par catégorie et par genre, il ne permet pas de collecter des informations sur leurs origines géographiques ou sociologiques, leurs degrés d'acculturation aux TIC ou leurs connaissances de la langue française, informations utiles à la construction d'un profil détaillé des bénéficiaires des MDS. » (Rapport, 2012 : 28).

⁶⁹⁵ Cf. Figure 17 : « Le coût moyen d'une entrée dans les MDS », Rapport, 2012 : 62.

sélectivité sociale induite » (2012 : 58). Donc, il s'agit d'assurer **l'accès aux savoirs et à la culture numérique en français** dans les MDS à toutes et tous, sans discrimination.

B. Accès à des outils d'apprentissage et de promotion du français

Dans le domaine de l'apprentissage du français, l'action des MDS s'appuie sur des **formations** pour élèves ou enseignants, à partir du dispositif « J'apprends et j'enseigne avec TV5 Monde » et sur un fonds composé de près de 3000 à 5000 documents (livres, CD, DVD).

- Formations à destination des enseignants

Les formations des enseignants au dispositif « J'apprends et j'enseigne avec TV5Monde » sont nombreuses à Chisinau où la MDS bénéficie quelques jours par mois de la présence d'une formatrice labellisée par TV5Monde. Elles ont bénéficié à 529 enseignants de français entre 2010 et 2011. En outre, deux enseignants de français ont participé à une formation organisée par le Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (CREFECO) portant sur « l'intégration de l'approche actionnelle dans l'enseignement des quatre compétences de communication ». Ils ont ensuite démultiplié cette formation en mai 2011 au sein de la MDS au profit d'autres enseignants. (Rapport, 2012 : 46)

Entre 2010 et 2011, plus d'un quart⁶⁹⁶ d'enseignants de français de Moldavie a bénéficié des formations au dispositif pédagogique de TV5Monde, un chiffre qui semble assez important.

- Formations à destination des élèves

Compte tenu de la présence de l'Alliance française, les cours de français à destination d'élèves sont « assez peu développés » dans la MDS de Chisinau (*idem*). D'après nous, une preuve de complémentarité avec l'AF de Chisinau serait le « module de 16 semaines », entre septembre et décembre 2010, organisé par la MDS pour les 37 fonctionnaires municipaux qui en ont bénéficié (*ibid.*).

- **La bibliothèque** constitue 16 % des entrées de la MDS de Chisinau en 2010 et 13 % en 2011.

- Effets des formations à destination des enseignants

Les observations de terrain ne permettent pas de constater les effets sur les élèves ou les usagers des bibliothèques. Seuls les effets sur les enseignants ont pu être observés

⁶⁹⁶ Les derniers chiffres concernant le nombre des professeurs dont nous disposons concerne l'année 2008 : 2 028 professeurs. Entre 2008 et 2011, leur nombre a probablement subi de changements importants, vu (principalement) la baisse du nombre d'élèves (52000 personnes de moins en 2011 par rapport à 2008).

indirectement. [...] À Chisinau, les connaissances et compétences acquises par les professeurs lors de ces formations sont réutilisées dans leurs classes, particulièrement par les jeunes professeurs (2012 : 47).

Un exemple dans ce sens serait l'atelier du 29 mai 2013⁶⁹⁷ (deux ans après l'évaluation) pour une vingtaine de professeurs de différents établissements scolaires de Chisinau et deux autres villes « visant à renforcer leurs capacités dans l'usage des TIC pour la promotion de la langue française en milieu scolaire ». Lors de l'atelier, une enquête effectuée auprès de 850 étudiants et enseignants a été présentée « afin d'orienter l'expérimentation de démarches pédagogiques innovantes appuyant la pratique soutenue des TIC et l'usage des logiciels libres en classe. La très grande majorité des écoles secondaires de Chisinau (92 % selon l'Institut national des statistiques) ont accès à Internet. »

C. Accès aux savoirs, notamment via le numérique⁶⁹⁸

- Fréquentation des MDS par catégorie d'utilisateurs

La catégorie d'élèves et d'étudiants « ne regroupe que 23 % des fréquentations de la MDS de Chisinau », celle des enseignants et des chercheurs 13 %, 64 % concernent « tout public francophone »⁶⁹⁹ (catégorie « vague », selon les auteurs du rapport), 0 % – « fonctionnaires, diplomates » (catégorie présente dans les trois autres MDS dans le monde). La MDS présente ainsi une complémentarité par rapport à l'AUF et à l'AF de Moldavie concernant l'ouverture à la catégorie « tout public ». Même si cette catégorie reste encore vague, l'accès semble couvrir un public plus large, en dehors du cadre universitaire, le public restreint au milieu scolaire et universitaire étant notamment une caractéristique (et en quelque sorte un problème) constatée dans le réseau de l'AF de Moldavie.

Du point de vue du sexe, les femmes représentent la grande majorité des utilisateurs au sein de la MDS de Chisinau (90 %), cela « peut s'expliquer par la part importante de femmes parmi les étudiants de langues étrangères et les professeurs de français⁷⁰⁰ ».

D. Formation aux TIC de nouveaux utilisateurs

Des ateliers de formation de base aux technologies numériques sont organisés dans les quatre Maisons des Savoirs. Différents modules de formation peuvent être organisés sur :

⁶⁹⁷ Source : sites de l'OIF, www.francophonie.org/Moldavie-TIC-et-promotion-du.html et de la MDS de Chisinau : mdschisinau.blogspot.fr/, article du 30/05/2013, dernière consultation le 06/02/2014.

⁶⁹⁸ « [...] le système de suivi mis en place ne permettant pas de caractériser les degrés d'acculturation des utilisateurs aux TIC, peu d'explications peuvent être ici présentées. » (Rapport, 2012 : 47)

⁶⁹⁹ Source : Figure 13 : « Fréquentation des MDS par catégorie d'utilisateurs en 2011 » (le graphique porte sur l'ensemble des entrées recensées en 2011), Rapport 2012 : 47.

⁷⁰⁰ Source : Figure 14 : « Fréquentation des MDS par genre en 2011 », Rapport, 2012 : 48.

- l'initiation à l'outil informatique ;
- l'initiation à Internet et la recherche documentaire ;
- l'initiation au traitement de texte et au tableur. (2012 : 48)

La part de la fréquentation de l'espace numérique par rapport à la fréquentation totale de la MDS de Chisinau « est très faible » : 13 % des entrées. Il s'agit donc de « formation de base », de modules d'« initiation » qui, comme nous l'avons vu dans la partie sur l'« adéquation des modalités d'intervention par rapport aux différents publics visés » (cf. supra), « ont une très faible valeur ajoutée pour les jeunes habitants de Chisinau », selon l'équipe d'évaluateurs. Cette « valeur ajoutée » des formations aux outils numériques relèverait de l'adaptation du niveau (débutant, intermédiaire, avancé, par exemple) de la formation au public ou *vice versa*.

Concernant les activités mentionnées *supra*, l'annexe 1 du Rapport (2012 : 81) contient d'autres détails et données quantitatives pour l'année 2010⁷⁰¹ à l'égard de la MDS de Chisinau, inaugurée fin janvier 2010 sur les **activités socio-culturelles** (bibliothèque/salle de lecture) : 46 usagers/mois, les **événements** (espace socio-culturel) : 301 usagers/mois ; les **cours de français** (cf. annexe 30, a). Les différents espaces que la MDS de Chisinau met à disposition ont été fréquentés par 4 777 usagers, ce qui n'est probablement pas négligeable pour un début de projet encore méconnu par le public.

E. Appui à la production de contenus numériques par les usagers

Selon le texte de l'évaluation, « aucun indice ne permet d'affirmer que les MDS [dont celle de Chisinau], contribuent au développement de contenus numériques suite aux formations citées ci-dessus » (2012 : 49).

Un mois après la période de l'évaluation (septembre 2006-juin 2011), une des activités comme le concours « Blog francophone »⁷⁰² (édition 2011⁷⁰³, 4 juillet-10 octobre) aurait été censé encourager la production des blogs en français. D'après le Règlement,

ce prix destiné au public francophone a pour but de découvrir et encourager des jeunes talents francophones. [...] Le participant doit produire un blog en français qui touche aux problèmes, réalisations, événements, tendances, et/ou autres aspects du monde francophone.

Vu le fait que le gagnant du concours⁷⁰⁴ est un Suisse, il y aurait des progrès à faire dans le développement de la production de contenus numériques en français par la MDS de Chisinau.

⁷⁰¹ Pour les années suivantes (2011-2013), le site www.mdschisinau.blogspot.fr nous offre un aperçu des activités de la MDS de Chisinau, contenant également leur description, les témoignages des participants, des photos, etc.

⁷⁰² Source : « Blog Francophone », www.mdschisinau.blogspot.fr/2011/07/blog-francophone.html, dernière consultation le 25/11/2013.

⁷⁰³ Comme il s'agit de l'édition 2011, implicitement y aurait-il eu une autre édition en 2010 ?

Figure 15 : L'efficacité potentielle des actions des MDS dans le domaine de la promotion des technologies numériques et du français

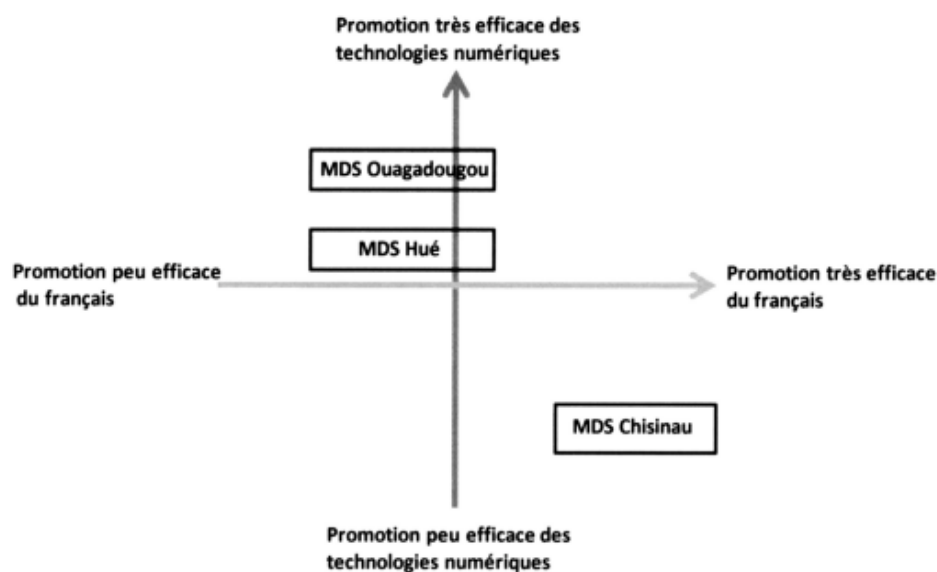


Figure 22 - Efficacité potentielle des actions des MDS pour le français et le numérique

Source : Extrait du Rapport de synthèse, 2012 : 50.

Au stade de l'évaluation de la MDS de Chisinau (cf. figure 22), l'efficacité de son action apparaît « assez forte dans le domaine de la promotion du français [...], à travers la formation d'enseignants » (2012 : 50).

F. Appui des usagers dans le développement de projets socio-économiques

D'après le rapport d'évaluation, très peu d'activités de « soutien au montage de projets socioéconomiques » ont été organisées au sein des Maisons des Savoirs depuis leur inauguration. A Chisinau, « un atelier a été organisé sur le montage de projets de coopération économique et la recherche de financements internationaux » (2012 : 51).

Efficacité du partenariat avec les acteurs locaux

Concernant l'efficacité du partenariat avec les acteurs locaux (la deuxième « chaîne causale » de l'efficacité de la MDS), le rapport indique la contribution financière de la ville de Chisinau au fonctionnement et aux opérations de la MDS. Elle concerne les années 2010 et 2011 et s'élève en moyenne à 46,5 %, restant stable pour la période mentionnée (2012 : 53).

⁷⁰⁴ Source : www.mdschisinau.blogspot.fr/2011/12/concours-du-blog-francophone-un-voyage.html, dernière consultation le 25/11/2013.

Si la ville contribue à hauteur de 25 188 € en 2010 et de 26 196 € en 2011 ; l'OIF assure 30 000 euros pour chaque année (2010, 2011)⁷⁰⁵. Concernant la contribution des villes et de l'OIF aux salaires des animateurs⁷⁰⁶ (2012 : 61), la ville de Chisinau contribue à hauteur de 12 % et l'OIF – 88 % (respectivement, un salaire de 47 euros et une prime de 347 euros). Compte tenu de la « participation forte de l'OIF à la rémunération des animateurs principaux », les auteurs du Rapport s'interrogent sur la « la pérennité du projet ». Il faut noter qu'en dehors de la contribution financière, la MDS génère chaque année « des revenus propres sur la base des abonnements proposés ou de la location de leur espace, mais reste toutefois très limité ». (2012 : 55)

Un autre point est abordé au sujet des acteurs locaux est **la participation de la ville à la programmation** des activités de la MDS. La ville de Chisinau est représentée dans le comité de gestion local où siège le maire ainsi que le responsable de la direction de la coopération internationale à laquelle la MDS est rattachée. On y retrouve également des représentants d'autres services de la municipalité : jeunesse, éducation. La MDS présente chaque année le programme des activités qui doit ensuite recevoir un accord de la part de la municipalité. A ce sujet, les partenaires de la MDS soulignent « la gestion très directive de la municipalité qui semble laisser peu de liberté aux parties prenantes pour proposer des activités. (2012 : 56).

De plus, le Rapport note que « la MDS n'est pas rattachée à un axe d'intervention bien spécifique de l'action municipale. Aucun objectif précis n'est affiché par la ville. » (2012 : 56). Au vu de ce constat, nous nous demandons si la municipalité est mise au courant de ces remarques qui sont faites à son égard et, dans l'affirmative, si des changements ont été enregistrés entre temps.

Efficacité du partenariat intégré entre les opérateurs de la Francophonie

La troisième et dernière « chaîne causale » pour répondre à la question indiquée *supra* sur les « actions du projet qui ont le plus contribué à atteindre les objectifs escomptés », relève du partenariat entre l'OIF et ses opérateurs⁷⁰⁷. Nous retenons ici les éléments qui portent sur « la mutualisation et la valorisation des savoir-faire » des acteurs suivants (2012 :

⁷⁰⁵ Cf. Tableau 8 : « La contribution des villes et de l'OIF au fonctionnement et aux opérations des MDS », Rapport, 2012 : 53.

⁷⁰⁶ « Depuis le lancement des MDS, les équipes en place n'ont pas changé à l'exception de la MDS de Chisinau qui a déjà connu le départ de deux animateurs principaux, une bibliothécaire et trois animateurs numériques. Les entretiens avec les anciens animateurs principaux de la MDS de Chisinau ne laissent néanmoins pas penser que leur départ soit lié à une rémunération trop faible. » (Rapport, 2012 : 61)

⁷⁰⁷ Nous rappelons que le projet-pilote s'appuie sur un comité de pilotage qui regroupe des représentants de l'OIF, de l'AIMF, de l'AUF et de TV5Monde. Ses décisions sont validées par l'Administrateur de l'OIF et le Secrétaire Général permanent de l'AIMF. Il faut noter que TV5Monde et l'AUF n'ont pas de pouvoir décisionnaire. (2012 : 66)

57, cf. annexe 30, B) : l'AIMF, a joué un rôle central de « facilitateur » entre l'OIF et les villes dans le cadre du premier projet mené par l'OIF en collaboration avec des autorités locales ; TV5Monde a mis à disposition un nombre important de ressources pédagogiques afin de favoriser l'apprentissage du français ; l'AUF a mise à disposition son expertise technique développée dans le cadre des Campus numériques francophones pour la mise en place des plateaux techniques dans les différentes Maisons des Savoirs ; les animateurs numériques des Maisons des Savoirs ont été formés par les équipes de l'AUF. Malgré cela, le représentant de l'AUF estime que le projet-pilote ne contribue pas à la valorisation de son savoir-faire.

Cela étant dit, en réponse à la question d'**efficacité** des MDS, les auteurs du Rapport (tout en prenant des précautions⁷⁰⁸) font état des points suivants (2012 : 69, cf. annexe 30, C) :

- la satisfaction des usagers, majoritairement des jeunes et des femmes par rapport à l'accessibilité de la MDS de Chisinau, à la qualité des équipements et des services proposés de la part ;
- la MDS potentiellement efficace pour la diffusion du français via les supports de TV5Monde ;
- une intégration encore marginale de la MDS dans l'environnement socioéconomique ;
- les conventions tripartites sont évasives sur la gouvernance locale du projet et en particulier sur le fonctionnement des comités de gestion locaux des MDS à perfectionner.

Recommandations

La dernière partie du Rapport contient sept recommandations, ainsi que des solutions/ « améliorations concrètes », formulées « de façon non exhaustive et à titre de suggestion » (2012 : 70). Les trois premières portent sur la **légitimité des MDS** (dont celle de Chisinau), les activités qu'elles abritent et la question de leur **pérennisation**.

1. Clarifier les objectifs stratégiques des MDS et le soutien accordé aux projets selon leur valeur ajoutée.
2. Renforcer la modularité des MDS en fonction des besoins locaux.
3. Définir et mettre en œuvre une procédure de désengagement progressif de l'OIF et de l'AIMF, notamment dans les MDS non prioritaires.

⁷⁰⁸ Cf. Partie VIII – Conclusions et recommandations : « [...] soulignons que les conclusions et les recommandations de cette évaluation ont été élaborées dans le cadre d'une démarche participative avec le groupe de pilotage. L'équipe chargée de l'évaluation a poursuivi cette réflexion. Euréval est seule responsable de la rédaction ci-dessous qui n'engage pas les institutions concernées. [...] la validité de nos conclusions est conditionnée par les limites décrites en fin de deuxième chapitre ; et notamment : les carences du système de suivi encore en rodage et le manque de transparence au niveau de la gouvernance locale [...] ; le manque de recul temporel qui ne permet pas d'observer empiriquement les résultats ou effets à moyen terme. » (2012 : 68).

Concernant cette dernière recommandation, la solution, selon les évaluateurs, serait de « tester, dès que possible, la procédure de désengagement financier de l’OIF » dans le projet de Chisinau qui s’avère, à l’expérience, « moins légitime ». (2012 : 70). A cet égard, après un examen des activités mentionnées dans le texte et l’annexe 1 du Rapport (2012 : 81), ainsi qu’un aperçu de celles réalisées dans la période 2011-2013⁷⁰⁹, ultérieure à la période d’évaluation décrite dans le Rapport, nous constatons que l’offre d’actions se **diversifie** et que le public y **participe**, éléments importants parmi plusieurs autres qui pourraient justifier la raison d’être de la MDS de Chisinau. A la rentrée 2013, la MDS de Chisinau continue son activité en proposant de nouvelles activités constituant un élément de réponse à la question de la **viabilité du projet** posée dans le Rapport d’évaluation (cf. Partie VII, 2012 : 64).

Une campagne pour rendre visible la MDS de Chisinau pour qu’éventuellement elle ne soit pas perçue comme un centre de ressources en français destiné en exclusivité au public de l’Académie d’études économiques qui l’héberge et une enquête auprès des usagers présents et même futurs peuvent probablement apporter des réponses à la question de la légitimité du projet à Chisinau.

Quatre autres recommandations, ayant un caractère plus opérationnel, portent sur les « responsabilités des opérateurs, les synergies à développer au sein de la Francophonie et avec des tiers, l’intégration socio-économique des MDS et enfin, la gestion axée sur les résultats »⁷¹⁰. Pour l’intégration socioéconomique des MDS, le Rapport propose les améliorations suivantes (2012 : 72) :

- Inscrire dans les objectifs de chaque MDS, la valorisation de l’économie et de la culture locales.
- Préciser pour chaque MDS la nature des objectifs socioéconomiques à atteindre en précisant des objectifs intermédiaires à court et moyen terme.
- Renforcer la participation des acteurs économiques et de la société civile aux comités de gestion locaux.
- Développer des appels à projets centrés sur la promotion de la diversité culturelle à destination des organisations de la société civile.

De par son hébergement par l’Académie d’études économiques de Moldavie, université membre AUF qui a une Filière francophone en *Relations économiques internationales*, la MDS de Chisinau aurait une facilité pour se rapprocher des (futurs) acteurs économiques, afin de créer des liens et des projets s’intégrant dans l’orientation économique de l’action de la Francophonie.

⁷⁰⁹ Cf. Site web www.mdschisinau.blogspot.fr/ (dernière consultation le 22/10/2013).

⁷¹⁰ « Préciser les responsabilités et rôles respectifs des différents opérateurs de la Francophonie et des villes ; systématiser les **synergies** possibles ; développer l’intégration socioéconomique des MDS ; consolider la gestion axée sur les résultats des MDS s’appuyant sur un système d’information adéquat (améliorer le système de suivi quantitatif et qualitatif, afin de collecter des informations plus précises sur les usagers ; [...] suivre numériquement les effets des formations dédiées à la production de contenus numériques francophones (nombre de sites, blogs créés et actualisés [...]) ». (2012 : 71)

La présentation et la discussion de ce projet appuyé sur le rapport d'évaluation externe du réseau des Maisons des Savoirs, dont celle de Chisinau amène au final à la question de pérennisation du projet. Pour la MDS à Chisinau, la **pérennité** devrait constituer un sujet de réflexion **concertée** des acteurs de la francophonie impliqués. Ceci en tenant compte du fait que le projet a réuni de grands acteurs de la francophonie institutionnelle, qu'il est le résultat d'un investissement important en termes de temps, de ressources humaines et financières et autres dans un pays où **la francophonie en a besoin** (et *vice versa*, le pays a besoin de la francophonie).

2.5. Institutions de la Francophonie régionale où la Moldavie est représentée

La Francophonie est une « réalité réticulaire »⁷¹¹ et la multiplication des réseaux au niveau régional en est une preuve. On se demande quelle est l'importance de ces structures pour la présence et la diffusion du français en Moldavie. Nous évoquerons ici deux réseaux au sein desquels la Moldavie est représentée. L'examen du plus ancien des deux montre que les réseaux peuvent être utiles au niveau régional s'ils contribuent réellement au renforcement de la francophonie **nationale** des pays représentés.

2.5.1. Réseau des Correspondants nationaux de la Francophonie en Europe centrale et orientale

Le réseau le plus récent a été constitué le 20 septembre 2013 à Bucarest, en Roumanie : le *Réseau des Correspondants nationaux de la Francophonie en Europe centrale et orientale*⁷¹² (RESIFECO). Ce troisième réseau, après celui de l'Afrique de l'Ouest et celui de l'Afrique centrale et de l'Océan Indien, constitue une « plateforme de consultation, de concertation et d'échange d'informations pour les six pays membres de cette région » (République d'Albanie, République d'Arménie, République de Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldavie et Roumanie).

Le RESIFECO semble officialiser un réseau qui existe de longue date, car les structures de la Francophonie institutionnelle au niveau de l'Europe centrale et orientale ont toujours fait appel à des personnes en place, principalement auprès des ministères nationaux de l'éducation, pour les divers besoins, particulièrement de relais ou obtention d'informations.

⁷¹¹ Source : Programmation quadriennale 2014-2017 de l'AUF.

⁷¹² Source : Le Réseau « RESIFECO », www.francophonie.org/RESIFECO-le-reseau-des.html.

Une telle plateforme de consultation et de concertation peut s'avérer nécessaire si les correspondants nationaux, mis à part le rôle de **relais** (correspondant), acquièrent un rôle d'**acteurs** qui « agissent » pour la F/francophonie.

2.5.2. Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale

Le Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (CREFECO) veut être « un réseau d'expertise et de conseil », « un centre d'excellence pour les formateurs d'enseignants » et « un espace commun d'information »⁷¹³. Mis en œuvre à la demande des ministères de l'Éducation de six pays francophones de la région (Albanie, Arménie, Bulgarie, ex-République yougoslave de Macédoine, Moldavie, Roumanie), le CREFECO a été inauguré à Sofia (Bulgarie) le 26 mai 2005, faisant l'objet d'une convention signée entre l'OIF et le Gouvernement bulgare (projet de l'OIF, dans le cadre du Programme « Enseignement du français » de la Direction de l'Éducation et de la Formation, rattaché administrativement à l'APECO⁷¹⁴).

Missions

Trois missions guident le Centre régional et ses instances⁷¹⁵ – le Conseil d'Orientation et le Conseil Administratif – dans son action :

1. Contribuer à l'amélioration de l'enseignement de la langue française et de l'enseignement en français des matières non linguistiques.
2. Améliorer les compétences des professeurs de français.
3. Contribuer au rayonnement de la Francophonie et aux échanges francophones, notamment dans le cadre du processus d'élargissement de l'Union européenne.⁷¹⁶

Les deux premières concernent explicitement l'enseignement de la langue française et donnent lieu à des **formations**⁷¹⁷ **régionales** ouvertes aux enseignants de et en français des

⁷¹³ Source : « Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale, un outil pour l'enseignement du français langue étrangère », www.crefeco.org/display.php?fr/Quisommesnous (dernière consultation le 18/10/2013).

⁷¹⁴ En guise de rappel : Antenne régionale pour les pays d'Europe centrale et orientale.

⁷¹⁵ Le Conseil d'Orientation est composé de 6 membres représentant les ministères de l'éducation des pays membres de l'antenne régionale de l'OIF. Le Conseil Administratif est formé également de 6 membres représentant l'APECO, l'OIF, les ministères bulgares des affaires étrangères et de l'éducation.

⁷¹⁶ Source : « Missions du CREFECO », www.crefeco.org/display.php?fr/LeCREFECO (dernière consultation le 18/10/2013).

⁷¹⁷ « La durée de la formation est de 30 heures, du lundi au vendredi et la présence est obligatoire pendant toute la durée de la formation. Les frais des stagiaires liés à la formation (déplacement, séjour, assurance médicale), sont pris en charge par le CREFECO. Une attestation est délivrée à l'issue de chaque formation uniquement aux personnes qui ont suivi la formation intégrale (30 heures) ». **Source** : Foire aux questions (FAQ) au lien www.crefeco.org/display.php?fr/FoireAuxQuestions.

six pays membres se déroulent au siège, à Sofia, en Bulgarie (sauf le cas de délocalisation d'une formation régionale sur le FOS de 2013, à Buzau, en Roumanie) et **nationales** qui se déroulent dans les pays membres du CREFECO. Les **thématiques traitées** correspondent aux « besoins des enseignants exprimés par les **représentants nationaux** au Conseil d'orientation : Formations au FOS, à l'enseignement précoce, aux TICE, en Ingénierie de la formation, à l'enseignement de l'Oral, à la Synthèse de documents » (cf. site web du CREFECO).

Les bénéficiaires des **formations**⁷¹⁸ (cf. figure 23) ou **des séminaires** peuvent être l'ensemble des catégories professionnelles de l'enseignement du français des systèmes éducatifs de la région : « formateurs de formateurs, décideurs des ministères, inspecteurs d'académies, responsables des dispositifs nationaux de formation continue, professeurs universitaires des départements de langue française enseignants de français ou des disciplines non linguistiques en français » (*idem*).

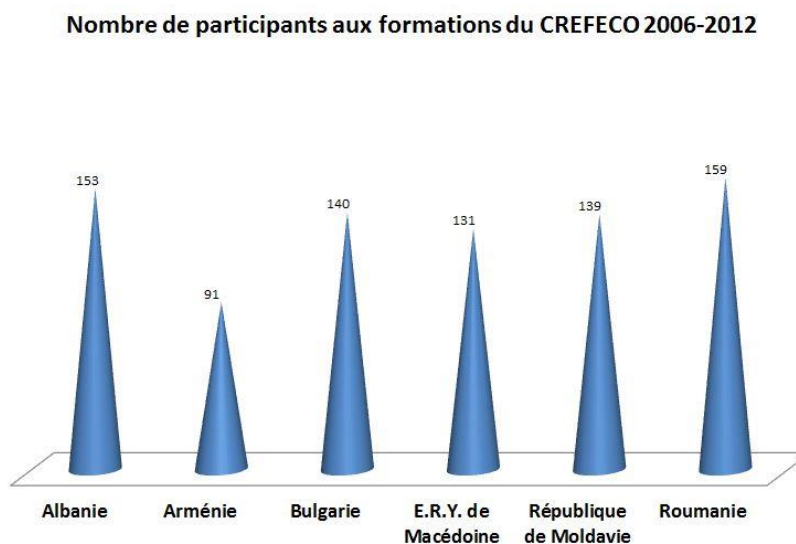


Figure 23 - Participants aux formations du CREFECO

Le CREFECO offre un appui aux actions portant sur la réflexion pédagogique et **la production d'outils pédagogiques** et favorise le partenariat avec les associations d'enseignants du et en français.

La troisième mission qui consiste à contribuer au rayonnement de la Francophonie dans le cadre du processus d'élargissement de l'UE renvoie au rapprochement des deux parties, Francophonie et UE. Toutefois, nous ne trouvons aucune action dans le programme des dernières années qui concerne directement cette mission.

⁷¹⁸ Source : Le CREFECO en chiffres, www.crefeco.org/display.php?fr/Chiffres. Il est à noter que l'Arménie a adhéré en 2009.

Partenariats

Concernant les **partenaires** du CREFECO, il faut noter qu'ils sont nombreux. D'abord, les ministères de l'éducation nationale des six pays membres, ensuite les ambassades de France de la région d'Europe centrale et orientale (pour la Moldavie, l'Ambassade de France et son opérateur l'Alliance française), la Délégation Wallonie-Bruxelles à Bucarest et la Confédération Suisse à Sofia, ainsi que la commission pour l'Europe centrale et orientale de la Fédération internationale des professeurs de français (CECO⁷¹⁹ de FIFP), l'AUF et l'IFAG de Sofia.

Réunir les ministères de l'éducation au niveau du CREFECO constitue une avancée pour la francophonie régionale. Le Ministère est-il un acteur incontournable lorsqu'il s'agit des mesures pour l'enseignement du français dans chaque pays séparément ou y a-t-il une politique effective qui se construit au niveau du CREFECO sur la base de partenariat **interministériel** ?

Pour ce qui est de la FIFP, elle représente la voix des professeurs de français du monde entier en tant qu'organisation fédératrice de leurs associations nationales. La Moldavie en a une également, l'Association des professeurs de français de la République de Moldavie (APFM), « reconstituée en 2000 »⁷²⁰. Selon le témoignage de l'Ambassade de France en Moldavie, l'APFM est un acteur majeur de la francophonie par les actions qu'elles mènent. Cela n'est pourtant pas rendu visible à travers une page web⁷²¹ ou par le biais de son espace du site de la FIFP.

Toujours au sujet du partenariat, le CREFECO est le premier réseau régional qui réunit l'Ambassade de France, la Délégation Wallonie-Bruxelles et la Confédération Suisse. Il manque le Luxembourg pour que tous les pays de l'UE ayant le français comme langue officielle soient réunis autour de la francophonie de l'Europe centrale et orientale.

L'AUF est également le partenaire du CREFECO. Au regard de cela, on se demande si leurs activités, particulièrement celles de soutien à la formation de professeurs de français sont redondantes. Les programmes d'activité du CREFECO (2010-2013) montrent que le public est plus diversifié que celui de l'AUF (inspecteurs de langues, recteurs d'universités,

⁷¹⁹ « La Commission de l'Europe Centrale et Orientale, créée en 1991, réunit 35 associations de 25 pays et a pour but d'encourager et de coordonner les actions nationales et internationales visant la promotion de la langue française et de la culture francophone dans cette partie du monde ». Source : ceco.fipf.org/accueil (dernière consultation le 10/02/2014).

⁷²⁰ Source : site de la FIFP qui offre un espace à l'association moldave, apfm-mda.fipf.org/organigramme (dernière consultation le 10/02/2014).

⁷²¹ En 2008, par ailleurs, le Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France en Moldavie et l'AF de Moldavie proposaient de soutenir la création d'un site Internet « afin de permettre d'assurer une meilleure communication et de développer les liens entre professeurs de français en République de Moldavie », qui « leur offrira de nouvelles possibilités d'accès à des informations ou des documents didactiques et pédagogiques ». Cette action ne semble pas avoir été mise en place. On ne la trouve ni sous son nom en français, ni en roumain [Asociația profesorilor de franceză din Moldova]. Source : www.ambafrance.md/spip.php?article462 (consulté le 03/01/2009, indisponible aujourd'hui).

directeurs de département de français, etc.). Pour illustrer notre propos, nous présenterons et discuterons *infra* quelques exemples.

Actions 2010-2013

Nous avons examiné les actions du CREFECO des quatre dernières années (2010-2013). Elles montrent que la Moldavie est l'un des pays les plus actifs dans ce réseau, après la Roumanie.

Selon les documents de programmation disponible en ligne pour 2010-2013, on remarque des différences suivant les années. Notamment, le CREFECO organise plus de formations nationales suite à une tendance de démultiplication des actions en 2012-2013 par rapport à 2010.

En effet, en 2010, le CREFECO met en place 6 formations régionales avec la participation des intervenants de CIEP de Sèvres, de la société *Atalante Innovations* et du CLA Besançon.

En 2011, le Centre œuvre pour la **démultiplication** des formations au niveau national. La formation régionale « Ingénierie de la formation » (10-14 octobre 2011) contribue à développer des actions de démultiplication par les enseignants ayant déjà suivi plusieurs formations au CREFECO. Ultérieurement, les bénéficiaires de ses actions en Moldavie étaient les plus nombreux, après ceux de Roumanie (cf. figure 24⁷²²).

S'agissant du séminaire « Utilité et professionnalisation du français »⁷²³ (26-27 mai 2011), il est important de le mettre en exergue dans la mesure où il a réuni divers acteurs-décideurs sur le terrain de l'enseignement du français⁷²⁴ et où il a traité de trois objectifs qui semblent très importants pour l'action ultérieure à l'égard de la place du français dans l'enseignement : « mener une réflexion sur les **raisons** qui poussent les étudiants à apprendre le français, faire valoir l'**usage** du français **dans la vie professionnelle** et contribuer à la **visibilité** du français ».

⁷²² Source : Le CREFECO en chiffres, *op. cit*

⁷²³ Source : Programmation 2011, crefec.org/intraweb/download/programmation%202011%20tableau.pdf

⁷²⁴ Inspecteurs de langues, recteurs d'universités et instituts francophones, directeurs de département de français, présidents d'associations de professeurs de et en français, directeurs de lycées bilingues, chercheurs et professeurs de et en français.

Bénéficiaires de démultiplications des formations du CREFECO 2011-2012

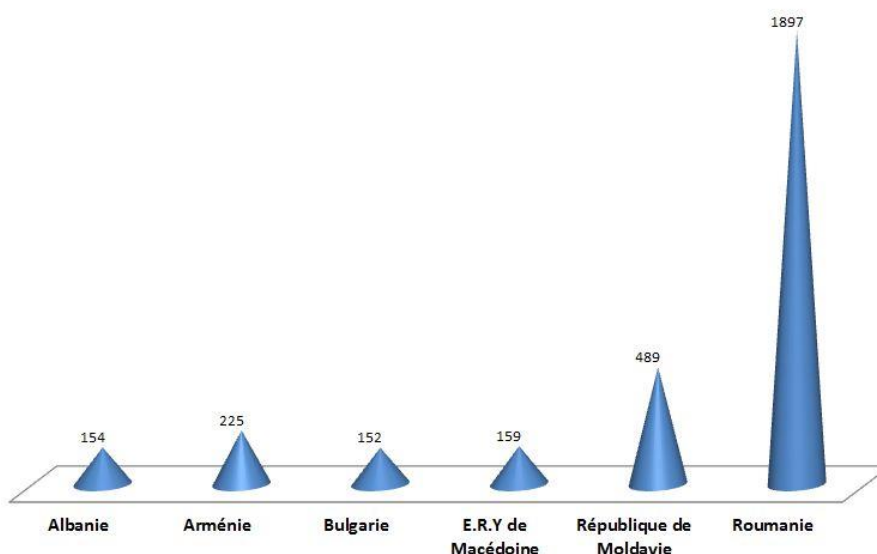


Figure 24 - Formations du CREFECO 2011-2012

Nous n'avons pas d'éléments sur les retombées de ce séminaire, mais déjà le fait qu'une telle réflexion ait été menée est une avancée qui fait sortir le français du cadre d'usage purement scolaire/académique par le fait que l'apprenant ou l'étudiant puisse envisager une finalité professionnelle de son apprentissage. La place du français en Moldavie est en corrélation avec son **usage** et son **utilité** en dehors du contexte éducatif qui constitue aujourd'hui, pour la jeune génération (comme nous l'avons remarqué par notre enquête sur le français), une des raisons principales de l'apprendre. La visibilité du français et même son attractivité pourraient s'appuyer sur un **recensement** des raisons de l'étudier. Un exemple à suivre dans ce sens serait l'article publié le 8 juillet 2013 sur le site web de l'Ambassade de France à Bucarest : « 12 bonnes raisons générales d'apprendre le français »⁷²⁵, texte où plusieurs arguments relèvent de l'utilité professionnelle :

Apprendre une seule langue ne suffit pas

[...] Un élève qui parle plusieurs langues multipliera ses chances sur le marché de l'emploi dans son propre pays et au niveau international.

Un atout pour sa carrière professionnelle

Parler français et anglais, c'est un atout pour trouver un emploi auprès des nombreuses multinationales françaises et francophones dans des secteurs d'activités variés (distribution, banque, automobile, luxe, aéronautique...). [...]

⁷²⁵ Source : L'article « 12 bonnes raisons générales d'apprendre le français » sur le site de l'Ambassade de France à Bucarest : www.ambafrance-ro.org/spip.php?article2158 (consulté le 10/08/2013).

Pour l'année 2012, à la différence des deux années précédentes, le document contenant la programmation affiche les **formations nationales** (une par pays membres). Pour la Moldavie, c'est la « perspective actionnelle »⁷²⁶ privilégiée par le CECRL qui est choisie comme domaine de la formation ayant comme public les enseignants moldaves du secondaire : « Perspective actionnelle : stratégies et activités d'enseignement/apprentissage favorisant le développement des compétences d'expression orale et d'expression écrite en français langue étrangère dans l'enseignement secondaire (niveaux A2, B1 du CECRL) »⁷²⁷ (24-28 septembre 2012). Les activités ultérieures sur le terrain, en classe de français, sont censées mieux faire comprendre aux élèves l'utilité et la nécessité de travailler des points grammaticaux ou lexicaux, par exemple ; tout cela pour apporter au final un éclairage sur la motivation et la finalité de l'apprentissage du français.

En 2013⁷²⁸, le nombre des **formations nationales** pour la moitié des pays membres du CREFECO a doublé. Concernant la Moldavie, il s'agit de deux formations co-organisées avec le Ministère de l'éducation ayant comme public les enseignants moldaves (cf. annexe 47). La Maison des Savoirs et l'Institut des Sciences de l'Education de Moldavie y sont également impliquées.

Le **volet régional** pour 2013 contient plusieurs activités qui touchent un public divers, dont un séminaire pour les jeunes enseignants chercheurs sur la motivation en classe de FLE et un projet en vue de concevoir du matériel pédagogique (cf. annexe 47).

En dehors des activités pour les acteurs de l'enseignement du français, le CREFECO ouvre ses activités aux jeunes apprenants ou locuteurs du français de la région en leur permettant des séjours linguistiques dans des pays francophones comme la Suisse et la France. Il s'agit notamment du concours destiné aux jeunes francophones entre 18 et 23 ans dans le but de sensibiliser à la protection de l'environnement et à l'expression en français, ayant comme prix pour les trois premiers, dans l'ordre décroissant, « un séjour linguistique de 3 semaines à l'Université de Genève – Maison des Langues ; un séjour linguistique de 2 semaines au CAVILAM–Alliance Française à Vichy (France) ; des lots de bandes dessinées belges francophones »⁷²⁹.

⁷²⁶ La **perspective actionnelle** considère « avant tout **l'usager et l'apprenant** d'une langue comme des **acteurs sociaux** ayant à accomplir des **tâches** (qui ne sont pas seulement langagières) dans des circonstances et un environnement donnés, à l'intérieur d'un domaine d'action particulier. Si les actes de parole se réalisent dans des activités langagières, celles-ci s'inscrivent elles-mêmes à l'intérieur d'actions en **contexte social** qui seules leur donnent leur pleine signification. [...] Il y a « tâche » dans la mesure où l'action est le fait d'un (ou de plusieurs) sujet(s) qui y mobilise(nt) stratégiquement les compétences dont il(s) dispose(nt) en vue de parvenir à un résultat déterminé. » (CECRL, 2001 : 15). C'est nous qui soulignons.

Source : *Cadre européen commun de référence pour les langues : apprendre, enseigner, évaluer* (2001), Unité des Politiques linguistiques, Strasbourg, www.coe.int/t/dg4/linguistic/source/framework_fr.pdf.

⁷²⁷ Source : Programmation 2012, www.crefeco.org/intraweb/download/programmation_2012.pdf, disponible sur le site du CREFECO, dernière consultation le 10/10/2013.

⁷²⁸ Source : Programmation 2013, document disponible sur le site du CREFECO, dernière consultation le 10/10/2013, www.crefeco.org/intraweb/download/file/Programmation%202013_CREFEFCO.pdf.

⁷²⁹ Source : « Au secours de la planète », concours organisé par CREFECO, www.crefeco.org/ausecours/doc/Concours_Conditions.pdf (dernière consultation le 06/02/2014).

Néanmoins, par la création et les activités du CREFECO, l'OIF souhaite favoriser les synergies régionales. Une étude comparée actuelle des situations du français dans les pays de l'Europe centrale et orientale, à l'instar de celle de mai 2004⁷³⁰, serait pourtant de nouveau nécessaire pour observer l'évolution et l'impact des actions des années précédentes, de manière à ce que ces institutions se donnent les moyens d'élaborer des politiques de promotion du français au niveau régional et national qui suivent les changements. Comme on l'a vu pour la Moldavie, il s'agit d'un recul quantitatif important du français en 2013 par rapport à 2004.

Peut-on imaginer que le CREFECO soit un (autre) levier d'influence de la politique moldave à l'égard du français, vu le partenariat avec le ministère de l'Éducation moldave ?

Conclusion

Actuellement, les réseaux autour du français se multiplient par l'action de la Francophonie institutionnelle. Ils présentent des atouts car ils constituent un terrain de rencontres, d'échanges et de réflexions. Pourtant, ne risque-t-on pas de rester trop général lorsqu'on ne connaît pas plus en profondeur les parties impliquées dans le réseau ? Nous nous référons ici à la Moldavie en guise d'exemple et à sa méconnaissance de la situation, liée notamment à l'absence d'un état des lieux clair et détaillé sur l'enseignement du français en Moldavie (une analyse multicritère concernant les élèves, les professeurs, les ressources d'enseignement, etc.). Tout cela concerne (toutes) les écoles standard que les écoles avec étude approfondie d'une langue étrangères ou classes bilingues, tant les filières francophones que l'enseignement du et en français dans les universités. En l'absence d'un tel état des lieux, on risque aujourd'hui soit d'avoir un discours basé sur les éléments du passé où l'on vante la francophonie et la francophilie moldaves, soit d'opter pour un discours négatif appuyé sur un **constat vague** du recul du français. En fonction de cette façon de présenter la situation, quelles seraient les solutions à apporter à l'enseignement du français en Moldavie par la francophonie institutionnelle régionale ?

2.6. Francophonie parlementaire : Assemblée Parlementaire de la Francophonie

2.6.1. Présentation générale

C'est à Luxembourg, en mai 1967, qu'a eu lieu l'assemblée constitutive de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). Elle réunissait alors les

⁷³⁰ Réunion régionale de réflexion et de concertation des pays francophones d'Europe centrale et orientale – « Situation du français et politiques linguistiques et éducatives », Sofia, Bulgarie, organisée par l'OIF.

délégués de 23 sections issues de Parlements d’Afrique, d’Amérique, d’Asie, d’Europe et d’Océanie.

Lors du Sommet de Maurice d’octobre 1993, les chefs d’État et de gouvernement ont décidé de reconnaître l’AIPLF comme l’Assemblée consultative de la Francophonie, ce qu’a confirmé la Charte de la Francophonie adoptée à Hanoi en novembre 1997. Pour se mettre en conformité avec la Charte, l’Assemblée a décidé lors de sa Session ordinaire d’Abidjan, en juillet 1998, d’adopter le nom d’Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).

Dans son discours à l’occasion du 40^e anniversaire de l’APF⁷³¹, Abdou Diouf, le Secrétaire général de la Francophonie, apporte un hommage à cette organisation dont la création marque les débuts de la francophonie institutionnelle :

Véritables pionniers de l’aventure francophone, vous avez su donner corps à cette aspiration nourrie, dès 1966, par le Président Senghor, de « réunir, dans une association interparlementaire, les parlements de tous les pays où l’on parle le français ».

Composée de parlements et de groupes parlementaires constitués en section, l’APF est à la fois « **l’assemblée consultative** de la francophonie institutionnelle et **le relais** entre les instances de la Francophonie et les populations francophones »⁷³².

Des nombreux **objectifs**⁷³³ de l’APF, nous en mettons en exergue quelques-uns, dont les deux qui font explicitement référence à la langue française :

- de représenter auprès des instances de la Francophonie les intérêts et les aspirations des peuples de l’espace francophone ;
- de contribuer au développement et à la connaissance réciproque des cultures et des civilisations des peuples qui **font un usage habituel de la langue française**, sans être de culture et de civilisation françaises ;
- de contribuer **au rayonnement de la langue française**.

L’APF œuvre pour réaliser ces objectifs à travers toutes les **instances**⁷³⁴, en commençant par l’*Assemblée plénière*, réunie annuellement en session ordinaire, le *Bureau*, le *Secrétariat général*, sous la direction d’un *Secrétaire général parlementaire*, jusqu’aux *assemblées régionales* et au *Réseau des femmes parlementaires*. Les *Commissions permanentes*⁷³⁵ en font également partie. C’est la *Commission de l’éducation, de la*

⁷³¹ Discours prononcé par le Secrétaire général de la Francophonie à l’occasion du 40^e anniversaire de l’Assemblée parlementaire de la Francophonie à Châlons-en-Champagne (France), 17/01/2007, www.francophonie.org/Discours-de-M-Abdou-Diouf-Chalons.html (dernière consultation le 11/10/2014).

⁷³² Source : site de l’APF Région Europe - apf.pcf.be/ROOT/APF/menu/ (dernière consultation le 11/10/2014).

⁷³³ Source : apf.francophonie.org/spip.php?article1246 (dernière consultation le 11/10/2014).

⁷³⁴ Source : apf.francophonie.org/spip.php?rubrique22

⁷³⁵ Commission politique ; Commission de l’éducation, de la communication et des affaires culturelles ; Commission des affaires parlementaires ; Commission de la coopération et du développement.

*communication et des affaires culturelles*⁷³⁶ qui examine les questions relatives à « l'expression culturelle en langue française, l'éducation, la formation, la communication, les technologies de l'information et des communications et l'audiovisuel ». La Commission en question collabore avec plusieurs organisations internationales, dont l'OIF, l'Unesco, l'AUF, la CONFEMEN et TV5Monde. Voici un aperçu des travaux de la Commission pour 2012-2013⁷³⁷ qui portent sur :

- l'Éducation pour tous ;
- la marchandisation de l'éducation ;
- le *Vade mecum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales ;
- les Éléments pour une **politique intégrée de promotion de la langue française**⁷³⁸ ;
- la mobilité dans l'espace francophone ;
- le suivi du débat intitulé « Egal accès aux TIC pour une Francophonie solidaire et efficace » de la Session APF 2012 ; [...]
- le suivi de la Déclaration de Québec (CIDEDEC 2011).

Notons la référence à la politique intégrée de promotion du français de l'OIF de 2012. Quelles sont les mesures prises par l'APF pour sa mise en place ? Elles sont indiquées dans les *résolutions* ou les *recommandations* des Commissions, en l'occurrence la *Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles*. Une fois adoptées par l'Assemblée plénière, elles sont transmises aux chefs d'Etat et de gouvernement de la Francophonie et aux instances de la Francophonie.

Au niveau régional, la responsabilité de la mise en œuvre des objectifs de l'Assemblée revient aux quatre **assemblées régionales** : l'Afrique, l'Amérique, l'Europe et l'Asie-Pacifique. L'**Assemblée régionale Europe**⁷³⁹ est composée de sections membres, sections associées et Parlements observateurs.

⁷³⁶ « La Commission se réunit deux fois par an : une fois au printemps, [...] et une fois en été, dans le cadre de la session ordinaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Chaque année, deux ou trois thèmes de rapports sont choisis. Ils donnent lieu à des résolutions ou des recommandations [...]. **Source** : <http://apf.francophonie.org/spip.php?rubrique14>

⁷³⁷ **Source** : Rapports de la Commission, apf.francophonie.org/spip.php?article123. Note : un des deux rapporteurs du Bureau de la sous-commission de l'éducation est M^{me} Sanda-Maria Ardeleanu, la présidente de la *section associée* roumaine de l'APF.

⁷³⁸ En guise de rappel, cf. 3^e partie, chapitre 2, p. 1.2 de notre travail : « Politique intégrée de promotion de la langue française : Le français, une langue d'aujourd'hui et de demain », www.francophonie.org/IMG/pdf/SOMMET_XIV_Politique_LF_2012.pdf

⁷³⁹ **Source** : site de l'APF Europe apf.pcf.be/. Sur la page d'accueil, **Jean-Paul WAHL**, Député du Parlement de la Communauté française, Chargé de mission Europe, Bourgmestre de la ville de Jodoigne, note : « Le site APF de la Région Europe, hébergé sur le site du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et réalisé sous ma responsabilité par le secrétariat de la Région et la Cellule Internet du Parlement, avec le concours de toutes les sections, a pour objet : de présenter les différentes sections européennes de l'APF et le statut qu'accordent ces sections à la langue française dans l'enseignement ; de vous proposer de prendre connaissance des règlements antérieur et du Programme d'Actions et de Coopération de l'APF-Région Europe ouvert à la jeunesse francophone européenne ; de vous permettre de consulter les résolutions adoptées par l'Assemblée régionale Europe depuis sa 8^{ème} session, qui a eu lieu en 1993 à Berne. »

2.6.2. Section moldave de l'APF Europe

De la **Section associée**⁷⁴⁰ moldave de l'AFP (adhésion en 1996) font partie actuellement 22 députés.

La page du site de l'APF Europe consacrée au « statut du français dans l'enseignement » a attiré notre attention. Elle présente la Moldavie⁷⁴¹ avec sa langue d'origine latine (sans la nommer – le roumain), les Moldaves comme étant la plupart francophones (sans données appuyant cette affirmation), les pouvoirs publics – « très attachés à la tradition francophone » :

La République de Moldova est un pays de civilisation latine, la seule des républiques de l'ex-URSS au sein de laquelle la langue officielle est **une langue d'origine latine**. La plupart des Moldaves sont francophones. Les pouvoirs publics moldaves restent très attachés à la **tradition francophone** et soutiennent toutes les initiatives tendant à **maintenir le français au premier rang** des langues étrangères enseignées en Moldova.

Les données quantitatives à l'égard de l'enseignement du français semblent correspondre à la situation autour de l'année 1999-2000, sans aucune mise à jour depuis⁷⁴² :

Actuellement, dans la République de Moldova, le français est enseigné par environ 2.000 professeurs, à approximativement 700 000 élèves – soit 67 % du nombre total des élèves – au sein de 1 124 établissements d'enseignement secondaire.

A ce sujet, il faut relever que, d'après les données du Bureau moldave des statistiques, entre 1995 et 2013 le nombre total d'élèves apprenant le français n'a jamais dépassé 400 000 (cf. II^e partie). En 2012-2013, le français est appris par 44,9 % du nombre total d'élèves (à titre comparatif, l'anglais par 53,7 %). Le français n'est donc plus au premier rang *quantitativement* parmi les langues étrangères dans le secondaire, étant dépassé par l'anglais (depuis 2011). De même, l'affirmation « la plupart des Moldaves sont francophones » est à revoir sous l'aspect quantitatif et qualitatif, dont celui de l'usage effectif du français actuellement.

Cela étant dit, pour agir en vue de la promotion du français en Moldavie, un état des lieux est nécessaire et une mise à jour de l'espace le concernant sur le page de l'AFP Europe s'impose.

⁷⁴⁰ Sources : la page du site de l'APF Europe sur la Moldavie - apf.francophonie.org/spip.php?article59 (dernière consultation, le 25/10/2013) et la page du Parlement moldave contenant la liste des membres : www.parlament.md/Diploma%C5%A3ieparlamentar%C4%83/Delega%C5%A3iiparlamentare/tabid/157/Id/9/legld/9/Default.aspx

⁷⁴¹ « Statut accordé à la langue française dans l'enseignement », apf.pcf.be/ROOT/APF/main.html?menu

⁷⁴² La phrase suivante contient des indices : « L'Université technique possède depuis 4 ans une filière avec enseignements pour partie en français ». Elle renvoie probablement à une des deux filières universitaires francophones de l'UTM créée en 1997.

Appui à l'enseignement du français

Comme nous l'avons déjà mentionné, l'AF de Moldavie dispense des cours de français aux députés et fonctionnaires du Parlement moldave depuis 2003, programme dès l'origine soutenu financièrement par de nombreux partenaires, dont la Section française de l'APF plusieurs années de suite. A cet égard, le dernier *Rapport d'activité* de l'AFP Région Europe⁷⁴³ (2013 : 3), indique l'octroi d'un (co)financement pour la continuité du programme de formation linguistique :

Saisie par une requête introduite, le 1^{er} juin dernier [2013] par l'Alliance française de Moldavie, de cofinancement d'un programme de formation linguistique au bénéfice du Parlement moldave, la Conférence des présidents a décidé d'y répondre positivement.

L'AF de Moldavie publie de son côté d'autres informations à ce sujet⁷⁴⁴ :

Cette année, cette action bénéficie d'un soutien appuyé de la Région Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie [...]. La décision d'octroi d'une subvention de cofinancement de 6 430 euros à l'Alliance Française a été prise lors de la réunion de la Conférence des Présidents de la Région Europe qui s'est tenue le 7 juin à Berne (Suisse). La pratique du français au parlement moldave contribue au renforcement de la coopération et des échanges avec les autres assemblées parlementaires francophones dans le monde.

Session de l'Assemblée régionale à Chisinau (novembre 2013)

Sous l'impulsion de la présidente de la Section moldave de l'AFP, M^{me} Ana Gutu, la XXVI^e session de l'Assemblée régionale Europe de l'APF se tient à Chisinau, du 18 au 21 novembre 2013. Elle clôturera le cycle de trois assemblées réunies sous le fil conducteur de « La relance économique et sociale durable » (en application de la décision de la Conférence des Présidents de la Région Europe, réunie à Poznan en 2011). Elle se penche plus spécifiquement sur le « rôle de la recherche et des chercheurs dans la relance économique et sociale durable et la promotion du français »⁷⁴⁵ (le rôle des enseignants et des médias ayant été développé à Vilnius, en 2011, et celui des entreprises à Montreux, en 2012⁷⁴⁶).

⁷⁴³ Source : *Rapport d'activité de l'AFP Région Europe*, publié le 8 juillet 2013, disponible sous format PDF - apf.francophonie.org/IMG/pdf/2013_07_bureau_rapport_d_activites_region_europe.pdf (dernière consultation, le 06/02/2014)

⁷⁴⁴ Source : « La région Europe de l'APF soutient les formations en français au Parlement moldave », publié le 24 juin 2013 sur le site de l'AF de Moldavie (dernière consultation le 16/09/2013) - www.alf.fr.md/spip.php?lang=fr§ion=166&subsection=192&article=4000

⁷⁴⁵ Source : Le Rapport d'activité de l'AFP Région Europe (2013 : 3).

⁷⁴⁶ Cf. Les Résolutions adoptées à Vilnius - apf.pcf.be/ROOT/apf/resolutions/24_session_vilnius.pdf et à Montreux - apf.pcf.be/ROOT/apf/resolutions/25_montreux_2012.pdf

Le programme⁷⁴⁷ (cf. annexe 47, b) permet de voir les thématiques d'interventions autour du français et de la F/francophonie en Moldavie et les nombreux acteurs qui se réunissent pour en parler comme témoignage⁷⁴⁸ de leur action sur le terrain : le français, langue de l'éducation bilingue en République de Moldavie ; le dialogue interculturel en français à travers la francophonie en Europe centrale et orientale ; le français, langue de recherche ; la francophonie universitaire, la pensée médicale francophone, le droit international, le français, langue du dialogue interculturel à travers l'édition des livres et le théâtre francophone.

Les enjeux de cette session de l'Assemblée régionale à Chisinau sont importants pour la visibilité de la F/francophonie de Moldavie sur le plan européen et international (en aval), et pour la réflexion et ensuite la production de discours (en amont) sur le rôle du français dans différents domaines en Moldavie, éventuellement sur ses difficultés actuelles et les orientations d'avenir.

Deux résolutions sont adoptées lors de la session de l'Assemblée régionale Europe à Chisinau⁷⁴⁹. La première, la *Résolution portant sur le Partenariat oriental*, marque la veille du *Troisième Sommet du Partenariat oriental*⁷⁵⁰, dans le cadre de la présidence lituanienne du Conseil de l'UE, où la Moldavie envisage parapher les accords d'association avec l'UE. Elle souligne le fait que la République de Moldavie, en sa qualité de membre de l'OIF, « entend défendre la langue française et l'ensemble des valeurs de la Francophonie » (cf. annexe 46, c). La deuxième, *La recherche : consolidation du français comme langue d'accès au savoir en Francophonie*, comme le titre l'indique, se réfère à un des six domaines prioritaires de la Politique intégrée en faveur du français de 2012, dont il a été question *supra* :

Considérant que les mutations en cours sur la scène linguistique mondiale fragilisent le statut et l'influence du français ; qu'avec la montée des pays émergents, une nouvelle structuration mondiale des échanges linguistiques est en train de se forger et que dans ce contexte le modèle hégémonique d'une langue unique est de moins en moins adapté au nouvel équilibre des forces ; [...]

Invite les gouvernements respectifs à :

mettre en œuvre la politique intégrée de promotion de la langue française adoptée en octobre 2012 à Kinshasa, par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage. [...]

⁷⁴⁷ Source : Le programme de la XXV^{ème} session de l'Assemblée régionale Europe de l'APF, Chisinau, 18-21 novembre 2013, apf.pcf.be/ROOT/apf/calendrier/chisinau_nov2013.html (la version mise à jour le 05/09/2013 nous a été fournie par la présidente de la Section moldave).

⁷⁴⁸ Un discours qui mériterait probablement une analyse ultérieure

⁷⁴⁹ Source : « Les Parlementaires francophones se réunissent pour la première fois à Chisinau », publié le 25/11/2013, www.alf.md/spip.php?lang=fr§ion=7&subsection=31&article=4706, dernière consultation le 06/02/2014.

⁷⁵⁰ Sources : « Troisième Sommet du Partenariat oriental » - www.eu2013.lt/fr/vilnius-summit ET « Nouveau départ pour la Moldavie » (notre traduction de l'anglais) - www.eu2013.lt/en/news/vilnius-summita-new-beginning-for-moldova (dernière consultation le 26/10/2013).

Quelle sera la suite des actions⁷⁵¹ mises place par l'Assemblée régionale Europe après cette rencontre à Chisinau ? Dans quelle mesure la « menace » de l'anglais sera-t-elle réduite et la situation du français en Moldavie renforcée, sachant que d'un côté les textes du gouvernement et du Ministère de l'Education ciblent la promotion de l'anglais et que de l'autre, parmi les parties intéressées dans la prise de décision dans le domaine éducatif, il y a l'OIF et l'AF de Moldavie ? Comme le note le directeur de l'AF de Moldavie dans son discours de « défense » du français, appuyé en partie sur la diversité linguistique et l'appel aux nouveaux partenariats et moyens financiers⁷⁵²,

[...] c'est la diversité linguistique qui fait la richesse de la Moldavie et de sa jeunesse. C'est aussi sur la diversité culturelle et linguistique que s'est construit l'histoire de ce pays et que se forge aujourd'hui l'identité moldave.

[...] Mais la Francophonie doit aussi plus que jamais être soutenue ici en Moldavie, sous peine de voir le français poursuivre son recul. **Ceci passe** par de nouveaux moyens financiers à mettre en œuvre, de nouveaux partenariats.

Et nous rajoutons que **cela passe** par une **concertation** de tous les acteurs de la francophonie en Moldavie, avec l'implication des autorités politiques moldaves, afin d'élaborer une politique à l'égard du français pour les années à venir.

2.7. Synthèse et conclusions

Nous avons tenté dans cette partie de mettre en évidence les acteurs exogènes de la francophonie en Moldavie et leur action qui est importante pour la promotion du français après 1991. Il s'agit à présent de revenir sur quelques éléments tout en essayant de donner une vue d'ensemble des acteurs.

Sur l'action des acteurs de la francophonie : complémentarité ou redondance ?

La politique pour le français en Moldavie se joue à différents niveaux. Comme nous l'illustrons dans la figure 25, il y a deux pôles essentiels en termes de moyens investis. La France, à travers son dispositif de coopération et d'action culturelle, mène une politique

⁷⁵¹ En guise d'exemple, le *groupe de travail* qui a été institué par la résolution adoptée à Vilnius en 2011 « La place et la promotion du français dans la recherche » (cf. annexe 46, a). Ce *groupe de travail* était formé de « **M. Jean-Marie Klinkenberg**, professeur émérite de l'Université de Liège, **M. Guy Jucquois**, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain, **M. Bruno Maurer**, professeur de l'Université de Montpellier III et **M. François Grin**, professeur à l'Université de Genève ». **Source** : Intervention de M. Lamotte, président de la section Belgique de l'AFP, « Suivi des travaux du groupe de travail institué par la résolution adoptée à Vilnius [...] », à la Conférence des Présidents, du 07/06/2013, apf.pcf.be/ROOT/apf/repertoire_assemblees/berne_2013/Intervention%20de%20M.%20de%20Lamotte.pdf

⁷⁵² Intervention d'Emmanuel Skoulios à la Régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, du 19/11/2013, à Chisinau. Texte disponible en ligne www.alfr.md/IMG/pdf/discours_ESK-APF.pdf (dernière consultation le 10/01/2014).

de promotion du français à l'étranger, notamment en Moldavie. L'OIF et les opérateurs de la Francophonie présents en Moldavie, par leur intervention, ont marqué l'évolution de l'enseignement du français.

Même si la France est omniprésente dans la Francophonie institutionnelle, nous l'avons présentée séparément dans la troisième partie de ce travail, pour souligner son action en Moldavie.

D'autres pays d'Europe (celle des 28), comme le Grand-Duché du Luxembourg et la Fédération Wallonie-Bruxelles, et la Suisse (même si elle est moins présente que les deux autres pays dans des projets de soutien au français) contribuent aux projets de renforcement du français.

La francophonie régionale en Europe centrale et orientale se renforce davantage et devient plus visible à travers les réseaux constitués et les projets en commun autour du français (formation, recherche, ...).

Il y a également la contribution d'autres acteurs exogènes qui par leurs initiatives (privées, associatives ; jumelages, ...), de moins grande ampleur et plus sporadiques, apportent un soutien au français ou à l'éducation moldave en général.

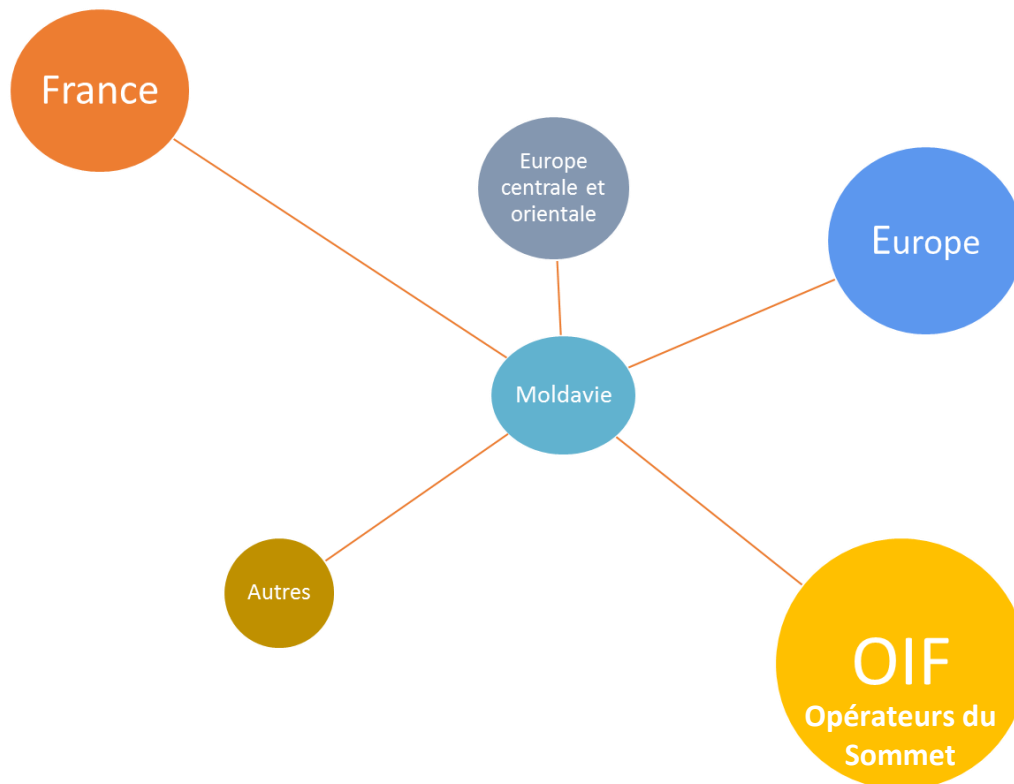


Figure 25 - Niveaux de politiques à l'égard du français

Concernant les actions mises en place par ces acteurs, dans la plupart des cas, elles convergent vers le domaine de l'enseignement, un terrain propice où le besoin se faisait ressentir après 1991. C'est un terrain où d'un côté, il y avait la position privilégiée du français dans l'enseignement par le nombre d'institutions et d'élèves qui l'apprenaient, et de l'autre côté, il y avait un manque de ressources pédagogiques (livres, dictionnaires en français, supports audio et vidéo, accès aux chaînes en français, ...). La force vive du maintien du français étaient (et restent encore) les professeurs de français, passionnés et enthousiastes, malgré leur manque de lien « réel » avec la langue et la culture de la France⁷⁵³.

Au départ, l'Alliance française de Moldavie et, quelques années plus tard, l'Ambassade de France, ont recensé les premiers besoins et essayé d'offrir un soutien à l'enseignement du français. Ensuite, l'adhésion de la Moldavie à l'OIF a déterminé d'autres actions, principalement celles de dotation pédagogique⁷⁵⁴ et de formation pour les enseignants. Vu le besoin existant au niveau du pays, ces actions n'étaient pas redondantes, ni probablement pas encore suffisantes.

En 1997, un nouvel acteur s'installait en Moldavie, l'Agence universitaire de la francophonie. Elle avait commencé par deux actions de grande ampleur pour l'enseignement du français. La première était la création des filières universitaires francophones au sein de quelques universités de Chisinau. Par la deuxième action, notamment le projet des classes bilingues qui lui est délégué, l'enseignement bilingue fait ses premiers pas en Moldavie. Deux établissements scolaires de la capitale sont concernés et ensuite d'autres institutions situées dans quelques villes moldaves. Tout cela révolutionne en quelque sorte la qualité de l'enseignement du français en Moldavie. D'abord, par l'ouverture aux ressources en français, particulièrement pour les domaines des sciences, ainsi que par la connexion à l'internet des établissements scolaires participant au projet, avantage encore rare à cette époque-là, ensuite, par l'ouverture et les possibilités qu'il offrait pour la poursuite des études en français, en Moldavie, en France ou ailleurs.

Par ces deux projets, l'AUF semble être pionnière en Moldavie. D'autres partenaires sont sollicités pour leur mise en place et ont pris des rôles complémentaires.

Concernant la Maison des Savoirs, c'est le premier projet de ce type en Europe centrale et orientale, mis en place suite à la candidature de la ville de Chisinau. Il réunit plusieurs acteurs endogènes (la mairie de la ville, une université de Chisinau) et exogènes (OIF, AIMF, AUF, TV5Monde). Comme le montre les données du tableau 19, la MDS est complémentaire par ses activités avec le Campus numérique francophone de l'AUF, ainsi qu'avec l'AF de Moldavie. La redondance concernerait, selon l'évaluateur externe, les

⁷⁵³ Nous l'avons déjà noté précédemment, les contenus d'enseignement sont axés sur la langue française comme langue de la France. Les sujets de cours sur d'autres cultures et pays francophones restent encore assez rares, si l'on examine les programmes pour le français.

⁷⁵⁴ En octobre 1997, la responsable des langues au Ministère de l'Éducation adressait un courrier de remerciements au secrétaire général de l'OIF (AIF, à cette époque-là), Jean-Louis Roy, et l'annonçait la distribution de la méthode de français « Le nouveau sans frontières 1 » dans les écoles et les lycées moldaves.

activités socio-culturelles qui visent le même objectif que ceux de l'AF de Moldavie : la promotion de la culture francophone. Si les termes de « culture francophone » sont bien utilisés ici, le constat de la redondance n'est pas valide, dans la mesure où l'AF de Moldavie, par son action, cible de manière plus importante la culture française et non pas la culture des autres pays francophones.

Le domaine que la plupart des acteurs de la francophonie (l'AF, l'AUF, la MDS, le CREFECO) couvrent en Moldavie est celui de la formation pour les professeurs de français. Pourtant, la redondance n'a pas lieu d'être dans la mesure où les sujets, les outils, le public est différent. Un sondage auprès des professeurs pourrait permettre d'avoir un retour sur les formations et de connaître leurs besoins en la matière.

Enfin, l'APF qui réunit les députés francophones, dont une vingtaine appartiennent à la section moldave, peut jouer un rôle important et unique en soi, vu le fait qu'elle est formée de législateurs. Ils peuvent intervenir sur les mesures à l'égard du français par le biais des résolutions adoptées lors des assemblées de l'APF et même au-delà.

D'après les sources qui ont appuyé notre réflexion, chaque acteur mentionné précédemment accomplit des missions en fonction de ses domaines de compétences (formateurs certifiés ou labélisés, formations sanctionnées par des diplômes reconnus, équipement adapté, ...) à destination d'un public déjà bien profilé (sauf la MDS qui est un projet assez récent).

Les domaines communs d'actions ne constituent pas une redondance dans la mesure où ils ne semblent pas toucher toutes les personnes intéressées. Ici nous pensons aux professeurs de français qui sont nombreux et qui ont besoin en continu des nouveautés concernant les méthodes et les contenus d'enseignement.

La Moldavie reste aujourd'hui un terrain toujours favorable à l'action des institutions de la francophonie. Tout en concluant ainsi, il faut mentionner que notre analyse se limite aux données recueillies et aux observations de terrain. Un bilan d'activité couvrant les origines des actions jusqu'à aujourd'hui serait nécessaire afin d'apporter d'autres éléments d'éclairage sur les rôles des acteurs dans la promotion du français en Moldavie.

Sur la visibilité des acteurs et de leur action

Il faut rappeler que l'un des domaines prioritaires de la politique intégrée de l'OIF de 2012 se réfère à l'image du français. En l'absence de visibilité sur internet, les acteurs et les actions liées au français en Moldavie ne peuvent pas contribuer à l'image du français.

L'AF de Moldavie à travers son site internet et sa présence sur les réseaux sociaux, est le plus visible de tous les acteurs de la francophonie en Moldavie. Pour les grands projets comme les filières universitaires francophones, par exemple, les pages internet manquent

ou ne sont pas mises à jour. Le projet « Classes bilingues » avait un site internet⁷⁵⁵ ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

La presse moldave en ligne traite de manière ponctuelle (Journées de la Francophonie) des acteurs ou de leurs actions. Le *Courrier de Moldavie*⁷⁵⁶, le bulletin de la section moldave de l'Union internationale de la presse francophone⁷⁵⁷, est la seule publication qui propose des articles en français et autour de la francophonie en Moldavie.

Une visibilité sur la toile, les médias, ainsi que sur les réseaux sociaux serait donc aujourd'hui nécessaire pour redynamiser l'image du français en Moldavie.

Sur la synergie des acteurs

Si la complémentarité des acteurs relève des besoins sur le terrain auprès du public cible, elle ne semble pas être le résultat des synergies. Les acteurs de la francophonie ont un grand objectif et terrain d'action commun qui est la langue française, mais ils ne semblent pas construire **ensemble** leurs grandes lignes d'action. Mis à part les quelques projets réalisés en partenariat que nous avons évoqués précédemment, nous pouvons être contredits à propos de ce constat de manque de synergies par les programmes des conférences internationales, des journées de la Francophonie ou d'autres événements d'envergure organisés en Moldavie. Ces documents montrent que les acteurs de la francophonie travaillent ensemble. Pourtant, ils ne se réunissent que de manière **ponctuelle**, ce qui semble insuffisant pour construire un partenariat qui s'inscrit dans la durée. L'idée d'une certaine concurrence pourrait les empêcher d'agir ensemble et de dévoiler les actions que chaque acteur compte mettre en place. Si cela s'avère être le problème principal, la **concertation** des acteurs peut se limiter dans un premier temps à un document de **stratégie** pour la langue française avec les grandes lignes d'actions pour les années à venir. Une stratégie qui sera appuyée sur un **état des lieux** détaillé sur la langue française en Moldavie (domaines évalués : enseignement, recherches, médias, édition en français, culture, économie, politique, ...) et une **réflexion** sur son avenir.

⁷⁵⁵ Le site moldave www.vizavi-edu.md n'existe plus aujourd'hui, contrairement au site de l'enseignement bilingue de Roumanie www.vizavi-edu.ro (dernière consultation le 08/02/2014).

⁷⁵⁶ Le nom est repris du journal bilingue paru en 1790 pour une courte durée de 2 ans. Le site web du *Courrier de la Moldavie* a été créé avec l'aide de l'Organisation Internationale de la Francophonie. Source : courrier.md (dernière consultation le 08/10/2013).

⁷⁵⁷ La section moldave a été créée en 1996, elle compte aujourd'hui 40 membres du domaine du journalisme.

CONCLUSIONS

Dans notre travail, nous avons questionné la place du français en Moldavie, avant et après 1991. Dans ce cadre, nous nous sommes interrogés sur l'existence d'une politique linguistique à l'égard du français, particulièrement dans le champ éducatif, en rapport avec les enjeux (culturels, économiques, politiques, ...) du français en Moldavie. En lien avec l'action concernant le français, de nombreux acteurs ont fait partie de notre champ de recherche, dont les institutions de la Francophonie présentes en/en lien avec Moldavie.

Le titre qui a été retenu pour ce travail « Le français en Moldavie : entre héritage, tradition et mondialisation » fournit en quelque sorte une sorte de raccourci abrupt des résultats de notre recherche. En effet, si l'héritage et la tradition ont été tout à fait favorables au français en Moldavie, la mondialisation semble fragiliser sa place en faveur de l'anglais.

Le croisement des *analyses de discours socio-éducatifs* et des *changements de perspective socio-économique* a permis de voir que les choix de politique éducative à l'égard des langues ont assuré une continuité à la place du français, durant plusieurs décennies, jusqu'à une rupture visible en 2011. Le terrain de cette rupture se préparait depuis 1991, lorsque les autorités de politique éducative ont envisagé des changements dans l'enseignement des langues étrangères liés à l'indépendance du pays et à sa politique d'ouverture sur la scène internationale. Ces changements relevaient d'une volonté politique privilégiant l'anglais, qui a eu un impact sur la position généralement dominante du français. Cette place était « généralement » dominante dans la mesure où sa situation se distinguait en fonction des particularités géographiques (rural-urbain, régions à présence des minorités nationales qui avaient souvent le russe comme langue d'enseignement), mais aussi socio-économiques. Les particularités concernant l'enseignement du français étaient entretenues par les actions ou inactions (un laisser-faire) des décideurs du domaine éducatif : le français semblait se maintenir suite à une impossibilité des écoles de faire des changements dans l'enseignement des langues ou suite à des choix volontaristes d'assurer une continuité à la situation des langues existante de longue date. A cela se rajoutait le militantisme pour le français de la part des acteurs situés à différents niveaux du circuit administratif du système de l'enseignement.

L'analyse des discours des acteurs sociaux a permis de voir qu'après 1991, les choix politiques à l'égard de l'enseignement des langues prenaient les mêmes orientations que les choix, lorsqu'ils étaient possibles, des acteurs sociaux, privilégiant l'anglais. L'anglais, langue perçue comme étant utile pour pouvoir suivre le progrès technique, pour s'ouvrir à l'international, nécessaire sur le marché du travail moldave, après le russe (langue étrangère ?), etc.

La Moldavie n'échappe donc pas aux effets linguistiques de la mondialisation à tendance homogénéisante, induite par un marché libéral : « Il serait donc économique d'apprendre l'anglais puisque tout le monde l'apprend et qu'ainsi tout le monde pourra se comprendre » (Calvet, 2002 : 210).

« Utile » et « économique » (au double sens du terme) semblent être rattachés à l'anglais, tout d'abord, *versus* les autres langues. Dans ce contexte, les acteurs de la francophonie se proposent de revisiter le statut du français et de le mettre en avant non seulement comme langue de culture, mais aussi comme langue de développement économique.

En 1997-1998, l'AUF, en partenariat avec les acteurs endogènes (Ministère, écoles, universités moldaves, etc.), a mis en place des classes bilingues *français-roumain* à profil *scientifique* et des filières universitaires francophones professionnalisantes, offrant ainsi une nouvelle orientation à l'enseignement du français. Le français devenait alors une langue de choix (et non pas imposée, comme le notent souvent les informateurs de notre enquête) pour les perspectives de développement personnel et professionnel qu'il pouvait ouvrir aux apprenants (et étudiants). Les enjeux pour le français sont au moins doubles : l'augmentation (même si ce n'est pas de manière substantielle) du nombre des francophones moldaves, mais aussi et surtout le renforcement de la qualité de l'enseignement-apprentissage du français et de son usage.

Ce soutien à la promotion du français s'avère très important, encore aujourd'hui. Mais quels sont les objectifs quantitatifs et qualitatifs visés pour la suite ?

Nous nous interrogeons sur les objectifs quantitatifs et qualitatifs à l'égard du français non seulement pour les Classes bilingues et les filières francophones, mais aussi pour l'enseignement du français en général (dont les écoles avec étude approfondie du français, les formations universitaires en français,...). Pourquoi faut-il avoir des objectifs pour le français et finalement, pourquoi une politique linguistique ?

Pour une politique linguistique en faveur du français en Moldavie

Une politique linguistique concerne une pluralité d'acteurs (Etat, citoyens, société civile, ...), tous ayant un rapport différent à la langue, en l'occurrence la langue française. Sans entrer dans le sujet complexe du rôle de l'Etat, retenons l'idée qu'il doit veiller au bien-être de ses citoyens, en tant que garant de leurs droits.

Les visions des différents acteurs concernant le français peuvent trouver un terrain commun dans le domaine du développement, pour une meilleure vie. Cette idée peut sembler très générale et les niveaux d'appréciation du niveau de vie peuvent être divers. Une concertation, une négociation entre les acteurs peut aboutir à établir des critères pour le développement et la qualité de vie. Les acteurs qui participent à l'élaboration d'une

politique linguistique ont également la charge d'anticiper et de prévoir une évolution, un progrès à partir d'un état des lieux sur le sujet.

Ceci dit, pourquoi l'Etat moldave a-t-il besoin aujourd'hui du français ? Pourquoi les citoyens moldaves ont-ils besoin du français ? La réponse peut sembler évidente : pour le rôle que peut avoir le français dans le développement de l'Etat et de ses citoyens. La langue française a donc une existence, elle n'est pas une essence (cf. vision essentialiste de la langue, évoquée par Klinkenberg, 2000 : 106), le citoyen ne doit pas être minoré par rapport à la langue française.

Tout en tenant compte de l'héritage historique, de la proximité linguistique entre le français et le roumain, une politique linguistique à l'égard du français ne peut sans doute plus être envisagée aujourd'hui en dehors d'une visée plus large, celle du développement de la Moldavie et de ses citoyens.

Concevoir cette politique linguistique demanderait un repositionnement du français au XXI^e siècle dans le contexte moldave. Sa place et son rôle en Moldavie devraient être revisités notamment pour répondre à cette finalité d'évolution, en s'appuyant sur quelques points qui ont notamment été évoqués au fil de ce travail.

Les rôles et fonctions importants du français

La langue française, langue d'accès au savoir

Le rôle du français dans l'accès au savoir est présent à plusieurs reprises dans les discours des apprenants-usagers du français. Un informateur qui faisait une thèse, en roumain, sur le sujet de la coopération transfrontalière, mentionnait le français comme moyen d'accéder aux ouvrages français, francophones, européens ou autre, liés à sa thématique. Une ancienne élève des classes bilingues insistait sur l'importance de l'emploi du français pour la recherche d'information afin de préparer ses exposés pour les autres matières non linguistiques, enseignées en roumain. Une étudiante en médecine, à la filière francophone, interrogée par Virginie Marie (2008) soulignait l'importance du français pour avoir accès aux résultats de la recherche de la médecine française.

La langue française, langue de la recherche

Par de nombreux exemples, Ion Gutu (2006 : 37-40 ; 2007 : 72-75) illustre parfaitement la recherche francophone universitaire comme un domaine fécond en Moldavie. La publication des actes du colloque Francopolyphonie (2006-2013) constitue un exemple éloquent qui réunit une partie des recherches moldaves en et sur la langue française. Le droit, l'économie, la médecine sont d'autres domaines de recherche en langue française,

en émergence en Moldavie. La recherche en français permet un terrain de rencontre et d'échanges prometteur pour la Moldavie, au regard de la création de partenariats en Europe centrale et orientale dans un premier temps, dans toute l'Europe et dans le monde par la suite (cf. « Créer une dynamique de partage du savoir », Diouf, 2010 : 179-189).

La langue française, langue de la mobilité

La langue française est une langue d'ouverture par les possibilités de mobilité (académique, professionnelle ou autre) et de formation qu'elle donne.

Les stages de perfectionnement, les séjours d'études ou d'échanges de savoir-faire entre les Moldaves et les francophones (natifs) se mettent en place de manière progressive, grâce à des bourses, des financements européens ou des programmes internationaux. Pourtant, la communication autour de ces possibilités de mobilité mériterait d'être renforcée, pour un nombre plus élevé de candidatures. Ces mobilités constituent un atout pour le développement personnel et institutionnel. La langue française ne doit pas être vue comme une langue d'« évasion », mais comme une langue de mobilité et de migration de choix.

La langue française, langue du développement économique

Nous avons déjà noté la présence des entreprises françaises en Moldavie qui recrutent principalement les diplômés moldaves des filières francophones universitaires. Certes, il y a usage du français dans ce contexte professionnel, mais il semble difficile de déterminer précisément dans quelle mesure les Moldaves l'utilisent. L'usage étant « tributaire d'un ensemble de facteurs liés à l'entreprise, mais aussi à la direction et aux travailleurs » (Bouchard, 2008 : 71). En tout état de cause, le français peut constituer une langue de développement économique s'il y a réciprocité dans les enjeux de développement, tant pour la partie française ou étrangère que pour la partie moldave. Une réciprocité qui éviterait le risque pour la Moldavie de devenir le terrain d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, mais sous-payée.

Il convient également de mentionner ici un secteur important, celui du tourisme en Moldavie. Un de nos témoins, étudiant en tourisme, nous a fait part de son souhait de devenir guide touristique en langue française. Ce terrain est en émergence et pourrait être prometteur si l'infrastructure moldave (d'accès aux monuments touristiques) se met au diapason des formations universitaires existantes.

L'utilisation effective du français dans les entreprises francophones implantées en Moldavie, le français dans les échanges économiques avec la France ou d'autres pays francophones seraient des sujets intéressants à explorer par des recherches ultérieures.

Le français, la langue du rapprochement avec l'UE

L'enjeu politique du français est majeur dans la voie de rapprochement de la Moldavie avec la communauté européenne. Ce « chemin [de la francophonie] pour la Moldavie » (Parmentier, 2010 : 65-89) peut se construire à travers la coopération décentralisée où les collectivités françaises, par exemple, accompagnent les collectivités moldaves dans leur développement.

Dans le témoignage sur la coopération entre les villes de Port-sur-Saône et de Cahul, un des acteurs français mentionnait la possibilité que cette coopération offrait pour « accueillir à l'avance les futurs partenaires européens, comme la Moldavie, à l'instar de la Lituanie avec laquelle la partie française avait développé des relations de coopération quelques années avant son adhésion à l'UE » (Turcan, 2007 : 141, Entretien avec M. Gérard Sebillé). La rencontre des partenaires de même profil (élus, élèves, enseignants et autres) décortique l'enjeu de rapprochement à différents niveaux de la société : l'accompagnement vers l'intégration se fait pour différentes catégories ou différents domaines professionnels de la société moldave. Dans ce contexte, les coopérations doivent être renouées et renforcées (Turcan, 2009 : 157). A l'instar de la coopération décentralisée Roumanie-France, il s'agirait de donner un nouveau aux partenariats entre les autorités françaises et moldaves et, plus encore, les multiplier.

Le français, vecteur de la diversité linguistique et culturelle

L'argument incontournable en faveur du français est celui du rôle important qu'il joue dans le « combat » contre l'uniformisation (Demian ; Bondarencu : 2006). Rappelons que l'OIF a été à l'avant-garde de ce combat en faveur de la diversité linguistique et culturelle, avec le français (cf. Convention de l'Unesco sur la promotion de la diversité des expressions culturelles, 2005).

Il faut probablement se demander dans quelle mesure le fait de vouloir faire barrage à l'homogénéisation (avec l'anglais) peut être un argument (fort) pour un citoyen moldave (ou autre) d'apprendre le français. Aucun de nos informateurs de l'enquête sur le français n'a mentionné la lutte contre le monolinguisme anglais lorsqu'il abordait les raisons d'apprendre le français. Dans ce contexte, ils ont noté l'avantage donné sur le marché de travail par la connaissance d'une langue autre que l'anglais (cf. « le plurilinguisme associé à la performance individuelle dans la recherche d'un emploi », Canut, Duchêne, 2011 : 8). La pluralité linguistique avec le français comme « vecteur d'opportunités » (Demian, 2006 : 31) joue davantage en faveur de cette langue aux yeux des citoyens moldaves. Au final, les buts de la Francophonie institutionnelle et ceux des individus par rapport au français s'expriment en termes différents (« discours francophone – discours polyphonique », Ardeleanu, 2006 : 12), mais au fond ils convergent sur la référence à l'uniformisation.

Selon certains chercheurs francophones (proposant une politique du français), le monde ne tend pas vers un monolinguisme anglophone de substitution, contrairement aux apparences. Il va vers la formation de « grands ensembles constitués autour de langue véhiculaires à l'échelle de continents ou sous-continent⁷⁵⁸ : l'anglais, l'espagnol, le chinois, l'arabe, le français... » (Maurais *et al.* 2008 : 260). Néanmoins, la question du « tout-anglais », actuellement marque de « modernité » et clé de la réussite induite par la globalisation (de l'économie, de la communication) ne devrait pas être sous-estimée. Le XXI^e siècle n'en est qu'à son début et la pluralité linguistique avec le français semble être un fait en émergence.

Concertation et synergie des acteurs

Nous avons tenté de donner un aperçu (non exhaustif) des rôles que le français peut avoir en lien avec les enjeux de développement (économique, politiques, culturel, social) de la Moldavie et de ses citoyens. Certains de ses enjeux sont mis en exergue plus que d'autres par les acteurs exogènes de la francophonie, comme le montrent leurs actions, discours et documents de politique pour la promotion du français (cf. 3^e partie de notre travail). Depuis une dizaine d'années, la dimension économique et la dimension politique de l'accompagnement de la Moldavie dans la voie de l'intégration européenne sont des arguments incontournables dans le discours en faveur du français.

Si les acteurs exogènes suivent les lignes prioritaires de la politique à l'égard du français de la Francophonie institutionnelle, le contexte moldave impose une adaptation et une concrétisation de celle-ci. D'où la nécessité de se réunir entre acteurs exogènes et endogènes pour une réflexion de fond qui permettrait de revisiter le rôle du français et de fixer des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour les années à venir, dans un cadre (préalable) de concertation et de synergie entre les acteurs exogènes, et ensuite entre acteurs exogènes et endogènes (autorités locales, autres structures publiques et privés).

Un état des lieux nécessaire

Un état des lieux du français en Moldavie, approfondi et nuancé, s'impose, tant dans le domaine éducatif que dans d'autres domaines (culturel, économique, ...). Le fait que l'OIF note pour la Moldavie, dans sa dernière publication « Le français dans le monde » qu'elle utilise une « reprise des anciennes données⁷⁵⁹ en l'absence de nouveaux éléments » (2010 : 15) est pour le moins curieux, dans ce contexte.

⁷⁵⁸ Nous avons reproduit le terme de « sous-continent » dans le sens d'unités géographiques plus petites que le continent.

⁷⁵⁹ Données du rapport de l'OIF pour 2006-2007.

Pour le domaine éducatif, il serait important de tenir compte de la distinction LVE 1 et LVE 2 pour décrire le français ainsi que de faire le bilan des filières universitaires francophones et des classes bilingues, de même que des écoles qui proposent l'enseignement approfondi du français.

Mis à part l'enseignement, il serait utile de collecter et analyser les données sur « d'autres agents de diffusion du français comme l'enseignement du français aux adultes, la diffusion radiophonique et télévisuelle, la diffusion cinématographique, l'impact des stratégies internationales des entreprises » (Truchot, 2008c). Nous ajoutons ici le marché du livre, les publications en français, les échanges économiques de la Moldavie avec les pays francophones, etc.

Cet état des lieux sera la prémisse pour l'élaboration d'une politique linguistique où le rôle du français sera de servir au développement. Aucune phrase ne pourrait mieux nous aider à résumer ce rôle :

« En définitive, l'enjeu consiste à susciter la confiance en une langue qui doit encore nous servir, et nous servir à tout : pas seulement à dire la recette de la sauce béarnaise et à chanter la haute couture, pas seulement à faire des chansons ou des calembours, pas seulement à décrire les sentiments intimes ou les paysages familiers : nous voulons que le français puisse aussi exprimer et rendre possible l'innovation, et qu'il permette à chaque francophone de conquérir ou de garantir sa dignité, économique et sociale autant que culturelle. » (Cerquilini, Klinkenberg, Corbeil, 2000 : 402).

Après la présentation de notre démarche de recherche en début d'un de nos entretiens, la question qui nous a été posée par nos interlocuteurs a été : « Et dans votre thèse, vous allez nous faire des propositions ? ». Cette question a été pour nous révélatrice d'un besoin des travaux de recherche ressenti par les autorités éducatives, recherches qui puissent alimenter la prise de décision, à l'égard du français en l'occurrence. Si notre travail tente de livrer un ensemble à la fois d'éléments réflexifs et d'éléments factuels, il serait bien sûr heureux qu'il puisse éclairer de manière profitable tous les décideurs en matière de politique linguistique et leur permettre de mieux penser leurs choix pour la Moldavie.

Bibliographie

- AMOSSY Ruth, HERSCHBERG-PIERROT Anne (2007) : *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*. Paris, Editions Nathan.
- ARDELEANU Sanda-Maria (2006) : « Le discours francophone – un discours polyphonique » dans *Actes du Colloque international « La Francopolyphonie comme vecteur de la communication »*. Chisinau, ULIM, <https://app.box.com/shared/5ifa4e0113/2/27430618/284605212/1>, pp. 12-16 (dernière consultation le 02/12/2013).
- BERINDE Andrei (2013) : « Moldavie, 1876 – ce pont Eiffel caché au regard des touristes dans *Courrier international*, 09/01/2013, <http://www.courrierinternational.com/article/2013/01/09/1876-ce-pont-eiffel-cache-au-regard-des-touristes> (dernière consultation le 04/01/2014).
- BLANCHET Philippe (2005) : « Minorations, minorisations, minorités : essai de théorisation d'un processus complexe » dans HUCK Dominique, BLANCHET Philippe (dir.), *Minorations, minorisations, minorités. Études exploratoires*, Cahiers de Sociolinguistique, n° 10. Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 17-47.
- BLANCHET Philippe (2008) : « La nécessaire évaluation des politiques linguistiques entre complexité, relativité et significativité des indicateurs » dans *Les Cahiers du GEPE, L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?*, n° 1, www.cahiersdugepe.fr/index898.php (dernière consultation 10/02/2014).
- BLANCHET Philippe (2012) : *La linguistique de terrain, méthode et théorie. Une approche ethnosociolinguistique de la complexité* (2^e éd. revue et complétée). Rennes, Presses universitaires de Rennes.
- BOIA Lucian (2006) : « Sur la diffusion de la culture européenne en Roumanie (XIX^e siècle et début du XX^e siècle) dans TURCANU Florin (dir.), *Modèle français et expériences de la modernisation. Roumanie, 19^e-20^e siècles*. Bucarest, Edition de l'Institut Culturel Roumain, pp. 1-29.
- BONDARENCO Ana (2006) : « La francophonie et l'uniformisation dans le contexte de la République de Moldova » dans *Actes du colloque international « La Francopolyphonie comme vecteur de la communication »*. Chisinau, ULIM, <https://app.box.com/shared/5ifa4e0113>, pp. 17-24 (dernière consultation le 05/02/2014).
- BOTHOREL-WITZ Arlette (1998) : « La conscience linguistique au carrefour de plusieurs disciplines », dans MAILLARD Christine, BOTHOREL-WITZ Arlette (dir.), *Du dialogue des disciplines*. Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg, pp. 233-251.

- BOUCHARD Jacques (2005) : « L'aube des Lumières dans les pays roumains » dans *La Revue Historique*, vol. 2, <http://www.historicalreview.org/index.php/historicalReview/article/view/182>, pp. 31-51, (dernière consultation le 29/08/2012).
- BOUCHARD Pierre (2008) : « Le français au travail dans un monde en voie de mondialisation » dans Maurais *et al.*, *L'avenir du français*. Paris, Editions des archives contemporaines et en partenariat avec l'AUF, pp. 65-71.
- BRATIANU Gheorghe I. (1995) : *La Bessarabie, droits nationaux et historiques*, Bucarest, (édition augmentée par Florin Rotaru), Edition Semne.
- BRINZA Eugenia (2004) : « L'état du français dans la République de Moldavie » dans *Situation du français et politiques linguistiques et éducatives, réunion régionale de réflexion et de concertation des pays francophones d'Europe centrale et orientale*. Sofia, Bulgarie, OIF, pp. 53-57.
- BRUNOT Ferdinand (1967, 2^e éd.) : *Histoire de la langue française, des origines à 1900 ou à nos jours*. Paris, Librairie Armand Colin :
- Tome VIII : *Le français hors de France au XVIII^e siècle*, I^{er} volume (1934) et II^{ème} volume (1935).
- Tome XI : *Le français au dehors sous la Révolution le Consulat et l'Empire* (1969).
- BRUNEAU Charles (1969) : *Petite histoire de la langue française. Des origines à la Révolution*. Paris, Editions Armand Colin.
- BUGNION François-Louis (1846) : *La Bessarabie ancienne et moderne. Ouvrage historique, géographique et statistique*. Edité à Lausanne : G. Bridel ; à Odessa : chez Villietti ; à Chabag : chez l'Auteur.
- BULOT Thierry, BLANCHET Philippe (2013) : *Une introduction à la sociolinguistique. Pour l'étude des dynamiques de la langue française dans le monde*. Paris, Editions des archives contemporaines.
- CABAC Ludmila (2011) : *Le rôle de la presse française dans l'apparition et le développement de la presse dans les pays roumains*, Université « A. Russo » de Balti, http://www.libruniv.usb.md/bibl_digit/bibl_digit.htm, rubrique *Generalitati*, n° 17, pp. 29-30, (dernière consultation le 22/10/2012).
- CALVET Louis-Jean (1996) : *Les politiques linguistiques*. Paris, Presses Universitaires de France.
- CALVET Louis-Jean (1999, 2^e éd.) : *La guerre des langues et les politiques linguistiques*. Paris, Hachette Littératures (Pluriel).
- CALVET Louis-Jean (2002) : *Le marché aux langues. Les effets linguistiques de la mondialisation*. Paris, Editions Plon.

- CAMARIANO-CIORAN Ariadna (1974) : *Les Académies princières de Bucarest et de Jassy et leurs professeurs*. Institut d'Etudes Balkaniques de Thessalonique.
- CANTIMIR, Demetrius (1743) : *Histoire de l'Empire ottoman*, trad. par De Joncquières. Edition Savoye, Paris, 4 vol.
- CANUT Cécile, DUCHENE Alexandre (2011) : « Introduction. Instrumentalisations politiques et économiques des langues : le plurilinguisme en question », dans *Langage et société*, n° 136, DOI : 10.3917/lis.136.0005, pp. 5-12.
- CARAVOLAS Jean (1996) : « Les Grecs et l'étude du français (1750-1850) » dans *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, n° 18, pp. 163-171.
- CARRERE D'ENCAUSSE Hélène (2002) : *Catherine II*. Paris, Edition Fayard.
- CARRERE D'ENCAUSSE Hélène (2011) : Discours d'ouverture au colloque « Les Français dans la vie intellectuelle et scientifique en Russie au XIX^e siècle », 16-17/09/2011, <http://www.singer-polignac.org/fr/missions/lettres-droit-et-arts/colloques?task=evenement&uid=857> (dernière consultation le 15/11/2012).
- CASTELLOTTI Véronique, MOORE Daniel (2002) : *Représentations sociales des langues et enseignements*, www.coe.int/t/dg4/linguistic/Source/CastellottiMooreFR.pdf (dernière consultation le 10/02/2014).
- CERQUIGLINI Bernard, KLINKENBERG Jean-Marie, CORBEIL Jean-Claude (2000) : « @ comme @ demain » dans CERQUIGLINI Bernard *et al.*, *Tu parles !? Le français dans tous ses états*. Paris, Flammarion, p. 393-402.
- CHAURAND Jacques (dir.) (1999) : *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris, Editions du Seuil.
- CIOBANU Stefan (1941) : *La Bessarabie : sa population, son passé, sa culture*. Bucarest, Collection Etudes et recherches de l'Académie Roumaine, Imprimerie nationale.
- COSTE Daniel (dir.) (1984) : *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*. Paris, CREDIF, Hatier/Didier.
- COSTE Daniel (1998) : « 1940 à nos jours : Consolidations et ajustements » dans *Le français dans le monde, Recherches et applications* : « Histoire de la diffusion et de l'enseignement du français dans le monde », n° spécial, pp. 75-95.
- COSTE Daniel (2008) : « Quelles évaluations pour quelles politiques linguistiques ? » dans Les Cahiers du GEPE, N° 1, *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?* www.cahiersdugepe.fr/index696.php (dernière consultation le 08/12/2013).

- DANILIU Tatjana, VANTHOMME Bernard (2002) : « Moldavie : des classes bilingues en plein essor », dans *Le français dans le monde (LFDM)*, n° 323, repris sur <http://www.adeb.asso.fr/moldavie.php> (dernière consultation le 16/11/2013).
- DE WITT Nicholas (1961) : *Education et emploi dans l'U.R.S.S [Education and professional employment in the U.S.S.R.]*. Washington, Centre russe de recherche, Université de Harvard, National Fondation de la Science.
- DEFAYS Jean-Marc, DETOUR Sarah (2003) : *Le français langue étrangère et seconde, enseignement et apprentissage*. Liège, Mardaga.
- DEMIAN Angela (2006) : « La francophonie comme vecteur de la diversité culturelle en R. de Moldova ? Quelle place pour le français, au regard de la situation acquise du russe et de la pression provenant de l'anglais ? » dans *Actes du colloque international « La Francopolyphonie comme vecteur de la communication »*. Chisinau, ULIM. <https://app.box.com/shared/5ifa4e01l3/1/27430618/284605228/1>, pp. 25-35 (dernière consultation le 05/06/2013).
- DENIAU Xavier (2003) : *La francophonie*. Paris, PUF, « Que sais-je ? ».
- DE ROBILLARD Didier (2012) : « Le sociolinguiste est-il (sur) son terrain ? Problématisations d'une métaphore fondatrice » dans Blanchet Philippe, Kebbas Malika, Kara Attika-Yasmine (dir.), *Pluralité linguistique et démarche de recherche. Vers une sociolinguistique complexifiée. Cahiers Internationaux de Sociolinguistique*, n° 2. Paris, L'Harmattan, pp. 29-36.
- DIOUF Abdou (2010) : *Passion francophone. Discours et interventions 2003–2010*. Bruxelles, Editions Bruylant.
- DJUVARA Neagu (1989) : *Le Pays Roumain entre Orient et Occident. Les Principautés danubiennes au début du XIX^e siècle*, Paris, Publications Orientaliste de France.
- DUBOIS Jean (2006) : « Histoire de l'Alliance Française », publié le 05/11/2006, www.afi.ouvaton.org/Histoire-de-l-Alliance-Francaise (dernière consultation le 23/09/2013)
- DUJIN Nicolas (2008) : « L'État russe et ses officiers. Usages de la récompense dans l'armée russe (1796–1853) » dans *Hypothèses*, n° 1, p. 221-231. <http://www.cairn.info/revue-hypotheses-2008-1-page-221.htm> (dernière consultation le 08/08/2013).
- DUMAS Felicia, DUMAS Olivier (2009) : *La France et Iasi, 600 ans d'une histoire d'amour*. Iasi, Edition Demiurg.
- DUMAS Felicia (2010) : « La langue française et son pouvoir symbolique menaçant face au communisme en Roumanie » dans *La Francopolyphonie. Langue, littérature, culture et pouvoir*, n° 5. Chisinau, ULIM, pp. 79-89.

- DUMAS Felicia (2012) : « La langue française et son enseignement en Roumanie : tradition, histoire et actualité » dans *Education et sociétés plurilingues*, n° 33, pp. 3-14.
- DUMAS Felicia, DUMAS Olivier (2009) : « Influence et rôle du consul Victor Place et de la communauté française de Iași au moment de l'Union des Principautés de Moldavie et de Valachie », <http://feliciadumas.wordpress.com/la-france-et-la-francophonie-a-iasi/> (rubrique « La France et la Francophonie à Iasi ») dernière consultation le 08/08/2013).
- DURANDIN Catherine (1995) : *Histoire des Roumains*. Paris, Edition Fayard.
- ELIADE Pompiliu (1898) : *De l'influence française sur l'esprit public en Roumanie. Les origines. Etude sur l'état de la société roumaine à l'époque des règnes phanariotes*. Thèse présentée à la Faculté des Lettres de Paris, Paris, Edition Ernest Leroux.
- ELOY Jean-Michel (2000) : « G comme gérer la langue » dans CERQUILIGNI *et al.*, *Tu parles !? Le français dans tous ses états*. Paris, Flammarion, pp. 95-107.
- FERON Bernard (1960) : « Les échanges culturels entre l'U.R.S.S. et l'Occident évoluent favorablement, mais Moscou leur impose des limites sur le plan idéologique. » dans *Le Monde diplomatique*, janvier 1960, <http://www.monde-diplomatique.fr/1960/01/FERON/23411> (dernière consultation le 05/06/2013).
- FRIJHOFF Willem (1998) : « Des origines à 1780 : l'émergence d'une image » dans *Le français dans le monde, Recherches et applications* : « Histoire de la diffusion et de l'enseignement du français dans le monde », n° spécial, pp. 8-19.
- FROMENT-MEURICE Henri (2012) : *Journal de Moscou. Ambassadeur au temps de la guerre froide*. Paris, Armand Colin.
- FRUMUZACHI Victoria (2012) : *Limbi străine [Langues étrangères]*, <https://www.google.fr/#q=curriculum+limba+straina+curs+optional+moldova> dernière consultation le 05/02/2014).
- GANDER Louis (1908) : « Histoire de la colonie de Chabag » dans *Revue historique Vaudoise*, vol. 16, pp. 115-125, <http://dx.doi.org/10.5169/seals-16070>, la suite de l'article : pp. 149-154, en ligne : <http://dx.doi.org/10.5169/seals-16073> (dernière consultation le 06/11/2012).
- GANDER-WOLF Heidi (1974) : *Chabag – Schweizer Kolonie am Schwarzen Meer. Ihre Gründung und die ersten Jahrzehnte ihres Bestehens*. [Chabag - colonie suisse au bord de la Mer Noire. Sa création et les premières décennies de son existence] Thèse de doctorat à l'Université de Zurich, Lausanne, Edition Multi Office.
- GHERVAS Stella (2008) : *Réinventer la tradition. Alexandre Stourdza et l'Europe de la Sainte-Alliance*. Paris, Editions Honoré Champion.

- GIRARD Marcel (1984) : « Moscou et Pékin : deux postes d'action culturelle, deux moments de l'histoire » dans COSTE Daniel (dir.) : *Aspects d'une politique de diffusion du français langue étrangère depuis 1945. Matériaux pour une histoire*. Paris, CREDIF, Hatier/Didier, pp. 73-76.
- GOGA Mircea (2007) : *La Roumanie, culture et civilisation*. Paris, Les Presses de l'Université de Paris, Sorbonne.
- GUTU Ana (2009) : La création littéraire francophone en République de Moldova, dans *Actes du colloque international « La Francopolyphonie : langue et culture françaises en Europe du Sud-Est »*, <https://app.box.com/shared/55x0v4pcxf>, pp. 24-35 (dernière consultation le 05/02/2014).
- GUTU Ana (2011) : *Confusio identitarum*. Chisinau, ULIM.
- GUTU Ion (2006) : « Aspects historiques de la francophonie moldave » dans *Actes du colloque international « La Francopolyphonie comme vecteur de la communication »*. Chisinau, ULIM, <https://app.box.com/shared/5ifa4e01l3>, pp. 36-40 (dernière consultation le 05/02/2014).
- GUTU Ion (2007) : La francophonie moldave après 1991, dans *Actes du colloque international « Francopolyphonie : Langue et Identité »*. Chisinau, ULIM, <https://app.box.com/shared/9iiefglni2/2/27436220/285675048/1>, pp. 72-78 (dernière consultation le 05/02/2014).
- GUTU Ion *et al.* (2012) : « Standards d'efficience de l'apprentissage des langues étrangères » dans *Standards d'efficience de l'apprentissage*, Ministère de l'Education, Chisinau, Lyceum, <http://edu.md/file/docs/standarde%202012%20Romana.PDF>, pp. 15-45 (dernière consultation le 25/11/2013).
- GUTU Ion, COTELEA Maia, VORONIUC Silvia (2008) : *Curriculum de français pour les classes bilingues : I-IV^{ème}, V-IX^{ème}, X-XI^{ème}*. Chisinau, Ministère de l'Education, Conseil national pour le curriculum et l'évaluation, AUF, CEP USM.
- HANES Petre V. (1942) : *Scritori basarabeni* [Les écrivains bessarabiens] 1850-1940. Bucarest, Edition de la maison des écoles, www.dacoromanica.ro.
- HUCK Dominique (2008) : *Langues et locuteurs en Alsace : approches sociolinguistiques, approches de politique linguistique*. Document de synthèse en vue de l'obtention de l'Habilitation à Diriger des Recherches, non publié.
- IORGA Nicolae (1918) : *Histoire des relations entre la France et les Roumains*. Paris, Payot.
- IORGA Nicolae (1917) : *Histoire des relations entre la France et les Roumains*. Bucarest, anthologie et édition augmentée par Florin Rotaru (1995), Edition Semne.

- IORGA Nicolae, DATCU Iordan (1995) : *Neamul românesc în Basarabia* / N. Iorga [Le peuple roumain en Bessarabie], Bucarest, édition revue, 2^e vol., Edition de la Fondation culturelle roumaine.
- JAHAN Cécile (2009) : *Qu'est une politique linguistique ? Contribution à une définition d'une politique linguistique. Etude comparée de l'Allemagne et de la France à partir d'interventions institutionnelles de 1945 à 2009*. Thèse de doctorat sous la direction de Mme Arlette BOTHOREL-WITZ, Université de Strasbourg.
- JODELET Denise (2011, 2^e éd) : « Représentation sociale : phénomènes, concept et théorie » dans MOSCOVIC Serge (dir.), *Psychologie sociale*. Paris, Presses Universitaires de France, pp. 363-384.
- KLINKENBERG Jean-Marie (2000) : « Les politiques linguistiques : pour qui ? pour quoi ? » dans DEMATRY-WARZEE Jacqueline, ROUSSEAU Jean, (dir.), *Les Cahiers du CIEP : Français de l'avenir et avenir du français*. Paris, Didier, pp. 99-114.
- LE COMITE DE REDACTION (2008) : « Conclusion : Proposition pour une politique du français », dans Maurais *et al.*, *L'avenir du français*. Paris, Editions des archives contemporaines et en partenariat avec l'AUF, pp. 257-266.
- LEBEL Germaine (1955) : *La France et les Principautés danubiennes (du XVI^e siècle à la chute de Napoléon I^{er})*. Paris, Edition Presses Universitaires de France.
- LECLERC Jacques (2012) : « Le français au siècle des Lumières (1715–1789) » dans *L'aménagement linguistique dans le monde*, Québec, TLFQ, Université Laval, http://www.tlfq.ulaval.ca/axl/francophonie/hist_fr_s7_lumieres.htm (dernière consultation le 04/11/ 2012).
- LEFERME-FALGUIERES Frédérique (2000) : « La noblesse de cour aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans *Hypothèses*, n° 1, www.cairn.info/revue-hypotheses-2000-1-page-87.htm, pp. 87-98 (dernière consultation le 14/04/2013).
- LEMNY Stefan (2009) : *Les Cantemir : l'aventure européenne d'une famille princière au XVIII^e siècle*. Paris, Editions Complexe.
- LE TORRIVELEC Xavier (2010) : « Langue, éducation et société en Volga-Oural (de 1938 aux années 1960) » dans CADIOT Juillet, AREL Dominique, ZAKHAROVA Larissa, (dir.), *Cacophonies d'empire. Le gouvernement des langues dans l'Empire russe et l'Union soviétique*. Paris, CNRS Editions, pp. 229-254.
- LÜCKE Matthias et al. (2007) : *Modèles et tendances de la migration et des rémittances en République de Moldavie*. Chisinau, Institut d'Economie mondiale de Kiel (Allemagne), Organisation Internationale pour la Migration (OIM), http://www.iom.md/materials/5_patterns_ro.pdf (dernière consultation le 16/01/2014).

LÜDI Georges, PY Bernard (2003) : *Etre bilingue*. Bern, Edition Peter Lang.

MARIE Virginie (2008) : *Conception de la Francophonie/Francophilie en Moldavie : représentations discursives et stéréotypes*. Thèse de doctorat en Sciences du Langage, sous la direction de Mme Olga GALATANU, Université de Nantes, <http://archive.bu.univ-nantes.fr/pollux/show.action?id=6e6af8e7-b6ba-4e3a-854c-a61945ccc14f> (dernière consultation le 08/09/2013).

Ministère de l'Education de la République de Moldavie (1993) : « Arrêté ministériel n° 333 du 13/10/1993 » dans *Le Bulletin de l'Enseignement*, n° 13, 1993. Chisinau, Edition Didactica, pp. 18-20.

Ministère des Affaires étrangères (dir.) (2007) : *Documents diplomatiques français, 1922, Commission des Archives diplomatiques – Direction des Archives, Tome I (1^{er} janvier-30 juin)*, vol. 7. Paris, Edition Peter Lang.

MOLDOVANU Gheorghe (2007) : *Politique et planification linguistique : de théorie à la pratique [Politica și planificarea lingvistică: de la teorie la practică]*. Chisinau, Académie d'Etudes économiques de Moldavie.

MOREL Pierre (2008) : *Pour une Francophonie réaliste*. Chisinau, Université Libre Internationale de Moldavie.

MOSCOVICI Serge, NEWSTONE Miles (2011) : « De la science au sens commun » dans MOSCOVICI Serge (dir.), *Psychologie sociale*. Paris, Presses Universitaires de France, pp. 545-572.

NEGRU Gheorghe (2000) : *Politique ethnolinguistique dans la R.S.S. Moldave*. Chisinau, Edition Prut International.

Organisation Internationale de la Francophonie (2010) : *Le français dans le monde*. Paris, Editions Nathan.
http://www.francophonie.org/IMG/pdf/langue_francaise_monde_integral.pdf
(dernière consultation le 12/01/2014).

PAILLE Pierre, MUCCHIELLI Alex (2011, 2^e éd.) : *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris, Edition Armand Colin.

PARMENTIER Florent (2010) : *Moldavie. Les atouts de la francophonie*. Paris, Editions Non Lieu.

PASCU Ștefan (dir.) et al. (1983) : *Istoria învățământului din România (de la origini până la 1821)* [L'histoire de l'enseignement en Roumanie (des origines jusqu'en 1821)], vol. I. Bucarest, Edition Didactique et Pédagogique [Didactică și Pedagogică].

- PINGAUD Léonce (1886) : *Les Français en Russie et les Russes en France : l'ancien régime, l'émigration, les invasions*. Paris, Libraires-Editeurs, Perrin et C^{ie}.
- POLEVCHTCHIKOVA Elena (2013) : « Les Français et les Russes dans les établissements éducatifs d'Odessa (1803-1822) » dans RJEOUTSKI Vladislav, TCOUDINOV Alexandre, (dir.), *Le précepteur francophone en Europe (XVII^e-XIX^e siècles)*. Paris, Edition L'Harmattan, pp. 187-204.
- POP Rodica (1998) : « Francophilie et francophonie dans l'espace littéraire roumain » dans *Lettres et cultures de langue française*, n° 18.
- REY Alain, DUVAL Frédérique, SIOUFFI Gilles (2011) : *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*. Tome I « Des origines au français moderne », Paris, Editions Perrin.
- REY Alain, DUVAL Frédérique, SIOUFFI Gilles (2011) : *Mille ans de langue française, histoire d'une passion*. Tome II « Nouveaux destins ». Paris, Editions Perrin.
- REY Marie-Pierre (2013) : « La Harpe, éducateur du futur Alexandre I^{er} » dans RJEOUTSKI Vladislav, TCOUDINOV Alexandre, (dir.), *Le précepteur francophone en Europe (XVII^e-XIX^e siècles)*. Paris, Edition L'Harmattan, pp. 259-272.
- RIVAROL Antoine de (1784) : *De l'universalité de la langue française : discours qui a remporté le prix à l'Académie de Berlin*. Berlin, Paris, Chez Bailly [etc.].
- RJEOUTSKI Vladislav (2005) : « Les écoles étrangères dans la société russe à l'époque des Lumières », *Cahiers du monde russe*, n° 46/3, <http://monderusse.revues.org/2821>, pp. 473-528 (consulté le 25/09/2012).
- SALON Albert (1981) : *L'Action culturelle de la France dans le monde: analyse critique*. Thèse de doctorat, en 3 vol., Université Paris I Panthéon-Sorbonne.
- SCOT Jean-Paul (2000) : *La Russie de Pierre le Grand à nos jours*. Paris, Armand Colin.
- SEGUIN Jean-Pierre (1999) : « La langue française aux XVII^e et XVIII^e siècles » dans CHAURAND Jacques (dir.) : *Nouvelle histoire de la langue française*. Paris, Editions du Seuil, pp. 225-304.
- SEREBRIAN Oleg (2010) : *Autour de la mer Noire. Géopolitique de l'espace pontique*. Perpignan, Editions Artège.
- SIOUFFI Gilles (2010) : « De l' "universalité" européenne du français au XVIII^e siècle : retour sur les représentations et les réalités » dans *Langue française*, 2010/3, n° 167, www.cairn.info/resume.php?ID_ARTICLE=LF_167_0013, pp. 13-29 (dernière consultation le 17/01/2014).
- TREPS Marie (2009) : *Les Mots migrants. Les tribulations du français en Europe*. Paris, Editions du Seuil.

- TRUCHOT Claude (2000) : « "L'espace externe" du français en Europe » dans DEMARTY-WARZEE Jacqueline, ROUSSEAU Jean, (dir.), *Les Cahiers du CIEP : Français de l'avenir et avenir du français*. Paris, Didier, pp. 71-81.
- TRUCHOT Claude (2002) : *L'anglais en Europe : Repères*. Conseil de l'Europe, Strasbourg, <http://www.coe.int/T/DG4/linguistic/Source/TruchotFR.pdf> (dernière consultation le 08/02/2014).
- TRUCHOT Claude (2008a) : *Europe : l'enjeu linguistique*. Paris, La Documentation française.
- TRUCHOT Claude (2008b) : « L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : un objet d'étude à constituer » dans Les Cahiers du GEPE, N° 1, *L'analyse des pratiques d'évaluation des politiques linguistiques : une entrée pour l'étude des politiques linguistiques ?* <http://www.cahiersdugepe.fr/index.php?id=686> (dernière consultation le 01/07/2013).
- TRUCHOT Claude (2008c) : « Méthodologie de l'observation du français et des langues partenaires », Synthèse du Séminaire organisé par l'OIF, Paris, 12-14/06/2008, http://www.francophonie.org/IMG/pdf/obs_seminaire_langue_francaise_synthese.pdf (dernière consultation le 10/01/2014).
- TURCAN Olga (2007) : *La promotion de la francophonie par la coopération décentralisée franco-moldave*. Travail d'études et de recherche sous la direction de M. Dominique HUCK, Université de Strasbourg.
- TURCAN Olga (2009) : « La promotion de la francophonie en Moldavie par la coopération décentralisée (franco-moldave) », dans *Actes du Colloque international « Francopolyphonie : Langue et culture françaises en Europe du Sud-Est »*. ULIM, Chisinau, <https://www.box.com/shared/3ntgbbj79l>, pp. 151-160.
- TURCAN Olga (2013) : « Aspects des politiques linguistiques à l'égard du français en Moldavie : quelle(s) dynamique(s) ? » dans *Actes du 2^e Congrès européen de la FIPF « Vers l'éducation plurilingue en Europe avec le français. De la diversité à la synergie. »*, 08-10.09.2011, Prague, vol.1, Axe 1 : Politiques linguistiques, http://prague2011.fipf.org/sites/prague2011.fipf.org/files/actes__prague_1._net.pdf, pp. 163-174.
- URBAN Marion (2006) : *Le français au-delà de l'école*, 11/12/2006, Radio France Internationale, http://www.rfi.fr/lffr/articles/090/article_1726.asp?pc=1 (consulté le 23/03/2011).
- VLAD Laurentiu (2006) : « Regards français sur la société roumaine. Trois moments de l'histoire centenaire de l'Illustration : « L'Album Moldo-Valaque » (1848), « La Grande Roumanie » (1929) et « La Roumanie Nouvelle » (1939) » dans TURCANU Florin, (dir.), *Modèle français et expériences de la modernisation. Roumanie, 19^e-20^e siècles*. Bucarest, Edition de l'Institut Culturel Roumain, pp. 174-207.

VNOROVSKI Cleopatra (1999) : *O viață închinată învățămîntului*. [Une vie dédiée à l'enseignement]. Chisinau, Edition Museum.

ZigZag magazine : « Moldavie – Une francophonie pétillante ! », entretien avec E. Skoulios, directeur de l'Alliance française de Moldavie, publié le 31/05/2011. <http://www.zigzag-francophonie.eu/MOLDAVIE-Une-francophonie> (dernière consultation le 02/10/2013).

ZWANG Annie, ZWANG Philippe (2004) : *De la Russie de Catherine II à la Russie d'aujourd'hui (1762-début du XX^e siècle)*. Paris, Ellipses.

Table des figures

Figure 1 - Repères chronologiques de l'histoire de Moldavie.....	17
Figure 2 - Nombre d'élèves par langue étrangère en 1992-1993.....	71
Figure 3 - Le français dans le secondaire en Roumanie, 2011	72
Figure 4 - Adhésion de la Moldavie aux organisations internationales et acteurs de la francophonie en Moldavie.	88
Figure 5 - Répartition géographique des « Classes Bilingues ».....	91
Figure 6 - Extrait de la cartographie des formations de l'AUF	92
Figure 7 - Evolution du nombre d'élèves pour le français et/ou l'anglais, de 2001 à 2011.....	95
Figure 8 - Evolution du nombre d'élèves pour le français et/ou l'anglais, en 2001–2002 et 2010–2011 .	96
Figure 9 - Enseignement des langues étrangères à Chisinau, 2004-2005.....	106
Figure 10 - Le français à Balti, 2004-2005	107
Figure 11 - Le français dans le district de Cahul, 2004-2005	107
Figure 12 - Langues étrangères dans l'UTAG, 2004-2005	108
Figure 13 - Le français et l'anglais en Transnistrie, 2004-2005.....	108
Figure 14 - Le français et l'anglais de 2010 à 2013	114
Figure 15 - Circuit décisionnel pour les langues dans l'enseignement	129
Figure 16 - Schéma des questionnaires	163
Figure 17 - Le français et l'anglais à Chisinau dans le secondaire, 2011-2012.....	171
Figure 18 - Choix de langues : premier et deuxième choix.....	173
Figure 19 - Chronologie des nominations des ambassadeurs et des directeurs de l'AF de Moldavie.....	213
Figure 20 - Réseau AF de Moldavie.....	230
Figure 21 - La Francophonie institutionnelle et la Moldavie	264
Figure 22 - Efficacité potentielle des actions des MDS pour le français et le numérique	312
Figure 23 - Participants aux formations du CREFECO	318
Figure 24 - Formations du CREFECO 2011-2012	321
Figure 25 - Niveaux de politiques à l'égard du français	330

Table des tableaux

Tableau 1 - Etude des langues modernes dans les institutions d'enseignement	78
Tableau 2 - Langues enseignées et nombre d'élèves en 1981-1982 <i>versus</i> 1993-1994	80
Tableau 3 - Changements dans l'enseignement du français.....	94
Tableau 4 - Nombre total d'élèves en 2001 et 2011.....	96
Tableau 5 - Niveaux CECRL pour LVE 1 et LVE 2 dans l'enseignement moldave	98
Tableau 6 - Extrait du Plan-Cadre pour le lycée, profils <i>littéraire</i> et <i>scientifique</i>	99
Tableau 7 - Extrait du Plan-cadre pour les Classes bilingues	100
Tableau 8 - Extrait du Plan-cadre pour les classes I-IX, étude approfondie des langues étrangères	102
Tableau 9 - Extrait du Plan-cadre pour les classes X-XII, étude approfondie des langues étrangères ...	102
Tableau 10 - Enseignement des langues étrangères à Chisinau, 2004-2005 et 2011-2012	107
Tableau 11 - Les langues étrangères en 2004-2005, écoles en roumain et russe	109
Tableau 12 - Extrait du Plan d'actions du Gouvernement pour les années 2012-2015.....	116
Tableau 13 - Extrait du Plan d'activité du Ministère de l'Education pour l'année 2013.....	118
Tableau 14 - Situation quantitative à l'égard des professeurs des langues étrangères (en exercice).....	137
Tableau 15 - Nombre d'étudiants répartis par spécialités, en 2004-2005	145
Tableau 16 - Nombre d'apprenants de français de l'AF de Moldavie.....	227
Tableau 17 - Apprentissage du FLS dans les Classes bilingues.....	288
Tableau 18 - Curriculum de FLS, Classes bilingues, niveaux CECRL.....	289
Tableau 19 - Présentation des MDS.....	307

Abréviations

1. ACCT : Agence de coopération culturelle et technique
2. AF : Alliance française
3. AIPLF : Association internationale des parlementaires de langue française
4. APECO : Antenne régionale de l'OIF pour les pays de l'Europe centrale et orientale
5. APF : Assemblée parlementaire de la Francophonie
6. AIMF : Association internationale des maires francophones
7. AUF : Agence universitaire de la Francophonie
8. AUPELF : Association des universités partiellement ou entièrement de langue française
9. BECO : Bureau Europe centrale et orientale
10. CCIFM : Chambre de Commerce et d'Industrie France Moldavie – Club France
11. CECRL : Cadre européen commun de référence pour les langues
12. CIEP : Centre International d'Etudes Pédagogiques
13. CLA : Centre de linguistique appliquée
14. CMF : Conférence ministérielle de la Francophonie
15. CNF : Campus numérique francophone
16. CRE : Commission régionale d'experts
17. CRU : Centre de réussite universitaire
18. CONFEJES : Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports
19. CONFEMEN : Conférence des ministres de l'Education nationale
20. CONFRECO : Conférence des Recteurs des Universités Francophones de l'Europe Centrale et Orientale
21. CIRTEF : Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française
22. CPF : Conseil Permanent de la Francophonie
23. CREFECO : Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale
24. DGLFLF : Délégation générale à la langue française et aux langues de France
25. DNL : Disciplines non linguistiques
26. FIP : Fonds d'Intervention Pédagogique
27. FLE : Français langue étrangère
28. FLS : Français langue seconde
29. FOS : Français sur objectifs spécifiques
30. FUF : Filières universitaires francophones
31. GEPE : Groupe d'études sur le plurilinguisme européen
32. IFAG : Institut de la Francophonie pour l'Administration et la Gestion
33. I.P. : Institut pédagogique
34. LiLPa : Linguistique, Langues, Parole
35. LMD : Licence-Master-Doctorat
36. LVE : Langue vivante étrangère
37. OIF : Organisation Internationale de la Francophonie
38. OIM : Organisation Internationale pour la Migration
39. OING : Organisation internationale non gouvernementale
40. ONU : Organisation des Nations Unies
41. OPALE : Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques
42. ORECO : Observatoire régional du français en Europe centrale et orientale
43. RSFSR : République socialiste fédérative soviétique de Russie
44. R.S.S.M. (RSSM) : République socialiste soviétique moldave
45. MAEE : Ministère français des Affaires Étrangères et Européennes

46. MDS : Maison des Savoirs
47. RESIFECO : Réseau des Correspondants nationaux de la Francophonie en Europe centrale et orientale
48. RTS : Radio Télévision Suisse
49. SCAC : Service de coopération et d'action culturelle
50. SVE : Service volontaire européen
51. TCF : Test de niveau linguistique en français
52. TEF : Test d'Evaluation de Français
53. TIC : Technologies de l'information et de la communication
54. UE : Union européenne
55. ULIM : Université Libre Internationale de Moldavie
56. UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture
[United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization]
57. UREF : Université des Réseaux d'expression française
58. URSS : Union des républiques socialistes soviétiques
59. UTAG : Unité territoriale-administrative de Gagaouzie

Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
INTRODUCTION	9
PREMIERE PARTIE : LES DONNEES FACTUELLES SUR LE FRANÇAIS EN MOLDAVIE AVANT ET APRES 1991.....	15
CHAPITRE 1 : PRESENCE ET DIFFUSION DU FRANÇAIS EN MOLDAVIE AUX XVIII^E – XIX^E SIECLES.....	16
1. LA DIFFUSION DU FRANÇAIS AU XVIII ^E SIECLE : DEMELER L’HISTOIRE.....	16
1.1. Les précurseurs : les Cantemir.....	17
1.2. Médiation par les Phanariotes.....	19
1.2.1. Le prince éclairé.....	20
1.2.2. Le français obligatoire.....	21
1.2.3. La langue française dans les Académies princières de Bucarest et de Iassi.....	22
1.3. Le français adopté par les princes, imité par les nobles.....	25
1.3.1. Focus sur la partie orientale de la principauté de Moldavie.....	26
1.3.2. Le relais de la presse.....	27
1.3.3. Le contact avec les officiers.....	28
1.4. Voies de diffusion, statut et fonctions du français (récapitulatif).....	29
1.4.1. Voies de diffusion du français.....	29
1.4.2. Statuts et fonctions.....	30
2. LE FRANÇAIS AU XIX ^E SIECLE.....	35
2.1. Changement de cap.....	35
2.2. « Arlequin ethnographique ».....	36
2.3. Présence limitée du français dans l’enseignement.....	37
2.4. La diffusion du français : la médiation russe.....	39
2.5. Le regard vers Odessa.....	41
2.6. La ville de Iassi et ses intellectuels, un autre point d’ancrage de la langue française....	42
2.6.1. Le français des intellectuels.....	43
2.6.2. Emigration française à Iassi : étude de cas.....	45
2.6.3. Deux parcours inédits.....	48
2.7. Statuts de la langue française.....	49
CHAPITRE 2 : LES INCIDENCES DES POLITIQUES ROUMAINE ET SOVIETIQUE SUR LE FRANÇAIS EN MOLDAVIE AU XX^E SIECLE	52
1. LA BESSARABIE ROUMAINE : 1918–1940.....	52
1.1. Le contexte politique.....	52

1.2. Le contexte linguistique éducatif.....	52
1.3. Le français dans le domaine éducatif.....	53
1.4. Ecrivains de Bessarabie.....	56
2. LA MOLDAVIE SOVIETIQUE : 1940–1991.....	57
2.1. Quelques éléments du cadre politique.....	57
2.2. Le français et l’ouverture de la France vers l’Est.....	58
2.3. Les particularités de la situation du français dans le domaine éducatif moldave.....	61
3. LA REPUBLIQUE DE MOLDAVIE : 1991–2011.....	68
3.1. La Moldavie parmi les nouveaux Etats après le démantèlement de l’URSS.....	68
3.2. La situation linguistique générale.....	69
3.3. Le français dans le domaine éducatif.....	70

PARTIE 2 OBJECTIFS, ACTIONS, DISCOURS A L’EGARD DU FRANÇAIS EN MOLDAVIE : EXISTE-T-IL UNE/DES POLITIQUE(S) LINGUISTIQUE(S) ?74

CHAPITRE 1 : LE MINISTERE EN CHARGE DE L’EDUCATION, ACTEUR DE POLITIQUE LINGUISTIQUE A L’EGARD DU FRANÇAIS. INTERVENTIONS SUR L’ENSEIGNEMENT DES LANGUES AVANT ET APRES 1991..... 75

1. AVANT 1991 : MAINTIEN DE LA TRADITION DE L’ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS.....	76
2. APRES 1991 : VERS UNE EMERGENCE CONCURRENTIELLE.....	80
2.1. Discours et objectifs (in)égalitaires.....	81
2.2. Actions et nouveaux rôles appuyés sur la tradition.....	85
2.2.1. Le projet « Classes Bilingues ».....	89
2.2.2. Les Filières Universitaires Francophones.....	92
3. APRES 2011, L’ANNEE OU LE FRANÇAIS PASSE AU 2 ^E RANG DU CLASSEMENT GENERAL.....	94
3.1. Le français dans la hiérarchie des langues.....	94
3.1.1. « Equilibre » français-anglais.....	94
3.1.2. Langue étrangère I et II : questions de définition.....	97
3.1.3. Dispositions spéciales à l’égard de l’enseignement du français.....	100
3.2. Variation de la place du français.....	105
3.2.1. Particularités géographiques.....	105
3.2.2. Différences en fonction de la langue d’enseignement.....	109
3.3. Tendances et perspectives.....	112
3.3.1. Objectifs en vue.....	112
3.3.2. Orientations pour l’éducation 2020.....	119

CHAPITRE 2 : LES ACTEURS EDUCATIFS SUR LE TERRAIN126

1. LES DECIDEURS FAVORABLES AU FRANÇAIS.....	126
1.1. Niveaux du circuit décisionnel.....	126

1.2. Critères de choix : tradition et/ou défense linguistique	129
2. LES PROFESSEURS DE FRANÇAIS : ACTEURS-CLES DANS LE MAINTIEN DU FRANÇAIS	136
2.1. Etat des lieux.....	136
2.2. Offre de formation pour les (futurs) enseignants des langues.....	139
CHAPITRE 3 : LES ACTEURS SOCIAUX : AUTOUR DU CHOIX ET DES REPRESENTATIONS	151
1. IMPLICATION DES PARENTS A L'EGARD DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES ETRANGERES	153
1.1. Etude de cas : reconnaissance des droits	153
1.2. Conditions pour l'enseignement des langues : responsabilités partagées.....	155
2. CHOIX EN MATIERE DE LANGUES ETRANGERES	160
2.1. Enquête sur la langue française	160
2.1.1. La démarche d'une enquête de terrain	160
2.1.2. Eléments de méthode.....	161
2.2. Discours sur le choix du français.....	165
2.2.1. (In)existence du choix linguistique	166
2.2.2. En cas de possibilité de choix réel de la langue étrangère	172
3. REPRESENTATIONS SOCIOLINGUISTIQUES DU FRANÇAIS	178
3.1. Utilité et usage du français : différences générationnelles	180
3.2. Approche esthétique, fil conducteur des discours	186
3.3. « Le phénomène du français ».....	191
PARTIE 3 : LES ACTEURS EXOGENES DE LA FRANCOPHONIE EN MOLDAVIE.....	197
CHAPITRE 1 : LA FRANCE EN MOLDAVIE	203
1. RELATIONS BILATERALES A VERSANT LINGUISTIQUE	203
1.1. Accord de coopération culturelle, scientifique et technique	204
1.1.1. Volet linguistique	204
1.1.2. Volet culturel	205
1.1.3. Volet scientifique	206
1.1.4. Volet technique.....	206
1.2. L'asymétrie dans les relations organisées par l'Accord	206
2. L'ALLIANCE FRANÇAISE DE MOLDAVIE	207
2.1. « Premier établissement culturel étranger ».....	207
2.1.1. Clarification des qualificatifs « étranger » et « local ».....	208
2.1.2. Rapports institutionnels d'interdépendance	209
2.2. Le but de l'Alliance française : évolution du discours.....	214
2.3. Le volet linguistique de l'activité de l'Alliance française de Moldavie	217
2.3.1. Formation pour les professeurs de français	218

2.3.2. Dotation pédagogique	219
2.3.3. Formations linguistiques pour fonctionnaires.....	220
2.3.4. Formation pour militaires	223
2.3.5. Actions pour le large public : Les Journées de la Francophonie en Moldavie	224
2.3.6. Cours de français	227
2.4. Le réseau de l'Alliance française de Moldavie	228
2.4.1. Moments clés du développement du réseau	229
2.4.2. « Alliance française de Cahul », brève étude de cas.....	229
2.5. Témoignages sur l'Alliance française de Moldavie et son réseau	233
2.5.1. Eléments de méthodologie.....	233
2.5.2. Motivation et intérêt d'apprendre le français	235
2.5.3. Choix de l'AF de Moldavie pour y apprendre le français	236
2.5.4. Offre locale : Nisporeni, Cahul, Tiraspol	238
2.6. Orientation économique de l'Alliance française de Moldavie.....	241
2.6.1. L'Alliance française – une « entreprise économique-culturelle ».....	242
2.6.2. Tendances économiques visibles de l'Alliance française de Moldavie	243
CHAPITRE 2 : LA FRANCOPHONIE INSTITUTIONNELLE : DISCOURS ET ACTIONS EN FAVEUR DE LA LANGUE FRANÇAISE EN MOLDAVIE.....	246
1. ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE	246
1.1. Instances et domaines essentiels de coopération multilatérale	246
1.2. L'OIF et la politique de promotion du français	249
1.2.1. Domaines et objectifs prioritaires : valoriser l'usage de la langue française	249
1.2.2. Acteurs de politique en faveur du français.....	252
1.3. Adhésion de la République de Moldavie à l'OIF	253
1.3.1. Modalités d'adhésion à l'OIF et critère linguistique.....	253
1.3.2. Moldavie, membre associé de l'OIF.....	254
1.3.3. Moldavie, membre de plein droit de l'OIF.....	258
2. PARTENAIRES ET INSTITUTIONS DE L'OIF EN MOLDAVIE.....	262
2.1. L'Agence Universitaire de la Francophonie en Moldavie	263
2.1.1. Présentation générale de l'AUF	263
2.1.2. L'AUF en Moldavie	266
2.1.3. Action phare pour la langue française en Moldavie déléguée à l'AUF.....	281
2.2. TV5 Monde.....	296
2.3. Association Internationale des Maires Francophones.....	297
2.4. Maison des Savoirs de Chisinau – projet conjoint de l'OIF, de l'AIMF et des acteurs moldaves	299

2.4.1. Présentation et étapes du projet.....	301
2.4.2. Fonctionnement du projet-pilote à Chisinau.....	303
2.4.3. Pertinence du projet.....	303
2.4.4. Efficacité du projet.....	307
2.5. Institutions de la Francophonie régionale où la Moldavie est représentée.....	316
2.5.1. Réseau des Correspondants nationaux de la Francophonie en Europe centrale et orientale.....	316
2.5.2. Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale.....	317
2.6. Francophonie parlementaire : Assemblée Parlementaire de la Francophonie.....	323
2.6.1. Présentation générale.....	323
2.6.2. Section moldave de l'APF Europe.....	326
2.7. Synthèse et conclusions.....	329
CONCLUSIONS	335
BIBLIOGRAPHIE.....	343
TABLE DES FIGURES.....	354
TABLE DES TABLEAUX	355
ABREVIATIONS.....	356
TABLE DES MATIERES	358

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



École Doctorale des Humanités (ED 520)
EA 1339 – Linguistique, Langue, Parole



THÈSE présentée par :

Olga TURCAN

soutenue le : **27 mars 2014**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences du langage / Sociolinguistique

**Le français en Moldavie :
entre héritage, tradition et mondialisation**

VOLUME II : Annexes

THÈSE co-dirigée par :

M. HUCK Dominique
Mme GUTU Ana

Professeur, Université de Strasbourg
Professeur, Université Libre Internationale de Moldavie

RAPPORTEURS :

Mme ARDELEANU Sanda-Maria
M. FRANCARD Michel

Professeur, Université «Stefan cel Mare» de Suceava (Roumanie)
Professeur, Université catholique de Louvain (Belgique)

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M. CONDE Claude
M. TRUCHOT Claude

Professeur, Université de Franche-Comté / AUF
Professeur, Université de Strasbourg

Résumé

Ce travail interroge la place du français en Moldavie avant et après son indépendance en 1991, dans des contextes d'héritage historique, de tradition d'enseignement et de mondialisation.

Il examine l'existence d'une politique linguistique à l'égard du français et le positionnement des citoyens par rapport à cette politique. Les acteurs de la francophonie, qu'ils soient endogènes ou exogènes (comme les institutions de la Francophonie) et leur action à l'égard du français font partie du champ de recherche.

Cette étude s'appuie sur un corpus constitué de documents d'archives (1975-2010), d'une enquête sociolinguistique (2009), de textes réglementaires récents (2011-2013), d'entretiens avec des acteurs du système éducatif et de la francophonie en Moldavie, d'articles de médias et de publications statistiques.

Le croisement des analyses de discours socio-éducatifs et des changements de perspective socio-économique permet d'obtenir des éléments éclairant les problématiques abordées.

Mots clés : langue française, politique linguistique (éducative), francophonie, Moldavie, discours, représentations

Summary

This work looks at the place of the French language in Moldova before and after its independence in 1991, from the perspective of the historical heritage, teaching traditions and globalization.

It examines the existence of a language policy with respect to the French language and the positioning of the citizens in relation to this policy. The actors of the French-speaking world, whether endogenous or exogenous (such as the institutions of the French-speaking world - Francophonie) and their action with respect to the French language are part of the research field.

This study is based on a corpus made up of archive documents (1975-2010), a sociolinguistic survey (2009), recent regulations (2011-2013), interviews with actors in the education system and the French-speaking world (Francophonie) in Moldova, media articles and statistical publications.

Cross-referencing the analysis of socio-educational discourses and changes in the socio-economic perspective provides information that helps clarify the issues addressed.

Keywords: French language, language policy (education), Francophonie (French-speaking world), Moldova, speeches, representations



ANNEXES

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1	9
Traduction des <i>Entretiens sur la pluralité des mondes</i> de Fontenelle par Antioch Cantemir, 1730	
Annexe 2	10
Attestation de réussite de Melle Abadger, datée de 1929	
Annexe 3	11
Extrait des Documents diplomatiques français 1922, Tome I, volume 7	
Annexe 4	12
Deux extraits d'articles au sujet des Suisses de Chabag (Shabo), territoire du sud de la Bessarabie, à présent partie de l'Ukraine	
Annexe 5 (A)	14
Extraits de « Éducation et emploi en U.R.S.S » (<i>Education and professional employment in the U.S.S.R.</i>) de Nicholas de Witt (1961)	
Annexe 5 (B)	15
Professeurs de langue étrangère dans les écoles soviétiques de 7 et 10 ans d'études, dans « Éducation et emploi en U.R.S.S » (<i>Education and professional employment in the U.S.S.R.</i>) de Nicholas de Witt (1961)	
Annexe 6 (A)	16
Extraits des mémoires de Charles Malgouverné	
Annexe 6 (B)	32
Lettre de condoléances de ses amis roumains lors du décès de Charles Malgouverné	
Annexe 7	35
Extrait du discours de l'Ambassadeur de la Moldavie en France, M. Oleg Serebrian lors de la conférence « Entre deux Europe(s) : le cas de la République de Moldavie » du 23.01.2012	
Annexe 8	40
Carte administrative actuelle de la Moldavie	
Annexe 9	41
Statistiques des langues étrangères enseignées en Moldavie entre 1995 et 2002	
Annexe 10	43
Résumé de l'enquête sur la langue française	

Annexe 11 (A)	46
Modèle du questionnaire tout public de l'enquête sur la langue française	
Annexe 11 (B)	53
Modèle du questionnaire de l'enquête sur la langue française présenté au public de l'Alliance Française	
Annexe 12	58
Vue d'ensemble des informateurs de l'enquête sur la langue française	
Annexe 13	64
Tableau récapitulatif des documents retenus après consultation dans les Archives du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie	
Annexe 14	67
Annexes de l'arrêté n° 547 du 23 novembre 1976 concernant l'admission à l'université/institut pédagogique pour 1977	
Annexe 15	71
L'arrêté n° 101 du 14.02.1978 et l'arrêté n° 699 du 22.12.1978	
Annexe 16	74
L'arrêté n° 369 du 16.06.1978	
Annexe 17	80
L'arrêté n° 133 du 2 juin 1989 et l'arrêté n° 202 du 28 mai 1991	
Annexe 18	82
Note informative de 1993 du Ministère de l'Éducation	
Annexe 19	88
Statistiques des langues étrangères enseignées en 2010-2011 avec le nombre d'élèves par langue	
Annexe 20	90
Statistiques des langues étrangères enseignées entre 2008 et 2013 avec le nombre d'élèves pour chaque langue	
Annexe 21	92
Présentation de TV5 Monde	
Annexe 22	95
Note informative concernant l'étude des langues étrangères dans l'enseignement préuniversitaire de la République de Moldavie, année scolaire 2004-2005	
Annexe 23	99
Le Plan-cadre pour l'année 2011-2012 et la place accordée à la discipline scolaire « langue étrangère »	

Annexe 24	108
Statistiques de 2008 du nombre d'élèves et de professeurs pour chaque langue étrangère enseignée	
Annexe 25	109
Entretien avec un directeur d'école	
Annexe 26	114
L'Arrêté n° 281 du 21 septembre 1994 concernant les démarches d'un groupe de parents	
Annexe 27	116
Vue d'ensemble des préférences de choix d'une langue étrangère exprimées par les informateurs de l'enquête sur la langue française	
Annexe 28	119
Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova de 1993, ratifié en 1995, publié en 1997	
Annexe 29	126
Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et la Moldavie	
Annexe 30	131
La Maison des Savoirs à Chisinau	
Annexe 31	133
Fiche « Moldavie » du site de l'OIF	
Annexe 32	134
Organigramme du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie	
Annexe 33	135
Statuts de l'AUF, adoptés le 7 mai 2013	
Annexe 34	140
Annexes au document « Note sur le Projet Classes bilingues de Moldova » de l'AUF à Chisinau	
Annexe 35	144
Arrêté n° 567 du 4 juin 2013 concernant le Conseil sectoriel dans le domaine de l'assistance externe pour l'éducation	
Annexe 36	146
Liste des parties intéressées impliquées dans le processus décisionnel	
Annexe 37	147
Le système d'enseignement de la République de Moldavie	
Annexe 38	149
Extraits de rapports de 2005 et de 2007 de cinq universités moldaves	

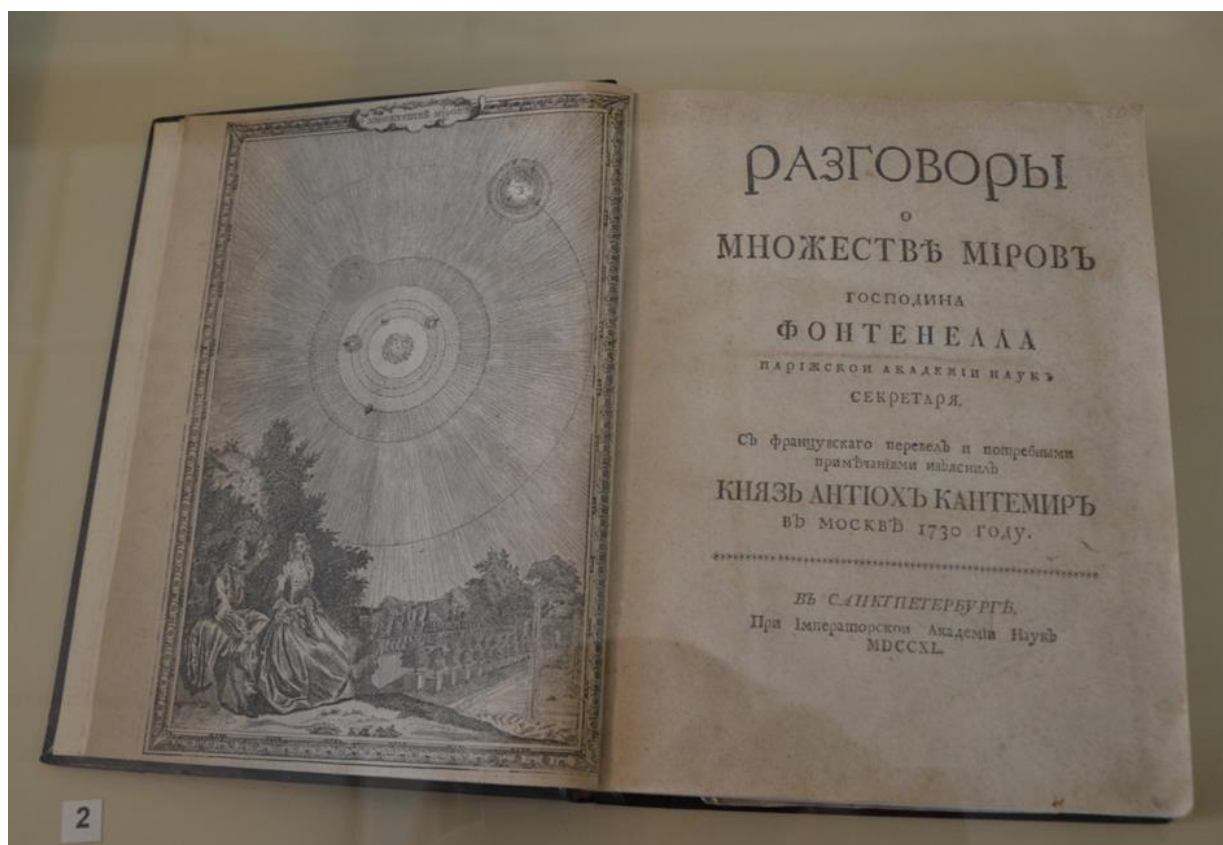
Annexe 39	158
Essai écrit par un professeur de français en réponse à l'enquête sur la langue française présenté au publique de l'Alliance Française	
Annexe 40	161
Présentation synthétique des instances de l'OIF	
Annexe 41 (A)	163
L'adhésion de la Moldavie à l'OIF	
Annexe 41 (B)	165
Extrait du discours moldave au Sommet de Cotonou, 1995	
Annexe 42	169
Les Journées de la Francophonie - résultats de l'enquête sur la langue française tout public	
Annexe 43	174
Extraits du Rapport d'activité 2012 du BECO de l'AUF	
Annexe 44	178
10 ^e anniversaire des filières universitaires francophones	
Annexe 45	180
Questionnaire sur les Classes Bilingues	
Annexe 46	182
L'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)	
Annexe 47	189
Le Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (CREFECO)	

ANNEXE 1

Traduction des Entretiens sur la pluralité des mondes de Fontenelle par Antioch Cantemir, 1730

Document : La traduction du français vers le russe de l'œuvre de Fontenelle - *Entretiens sur la pluralité des mondes*, réalisée par Antioch Cantemir en 1730.

Source : Musée d'histoire et d'archéologie de Moldavie, ville de Chisinau ; photo réalisée lors de la visite du musée, en août 2011



ANNEXE 2

Attestation de réussite de Melle Abadger, datée de 1929

Document : Attestation de réussite n° 132, de 1929, au nom de Melle Ariadna ABADJER, née en 1911, délivrée par le gymnase russe « P. Schumacher » de Chisinau sous la direction de la baronne allemande Geiking (au total 7 années d'études).

Note : Les langues étudiées : le russe, le roumain, le latin, le français, l'allemand, le grec

Source : Musée d'histoire et d'archéologie de Moldavie, ville de Chisinau ; photo réalisée lors de la visite du mois d'août 2011

СВИДѢТЕЛЬСТВО

Презъявительница сего ученица 7 класса Кишиневск
гимназии, учрежд. баронессой Ю. П. ФОНЪ-ГЕЙКИНГЪ,
Ариадна Васильевна
Абаджер
въ роисповѣданіи *православнаго* родинщица
1911 года поступила по *свидѣтельству русской*
гимназии П. А. Шумакера въ Кишиневъ
въ 7 классъ и, находясь въ гимназии до окончанія полного курса науки съ установлен-
ными экзаменами по *Габ.* мѣсяцъ 1929 года, при отличномъ
поведеніи оказала нижеслѣдующія познанія :

1. Въ Законѣ Божіемъ	<i>отлично 10</i>
2. „ Русскомъ языкѣ	<i>отлично 9</i>
3. „ Румынскомъ языкѣ	<i>отлично 9,50</i>
4. „ Латинскомъ языкѣ	<i>отлично 9,6</i>
5. „ Французскомъ языкѣ	<i>отлично 9</i>
6. „ Нѣмецкомъ языкѣ	<i>отлично 9,6</i>
7. „ Математикѣ	<i>отлично 9,6</i>
8. „ Географіи	<i>хорошо 8,50</i>
9. „ Исторіи	<i>отлично 9,8</i>
10. „ Гражданскомъ правѣ (Drept)	<i>хорошо 8,50</i>
11. „ Естествовѣданіи	<i>отлично 9</i>
12. „ Физикѣ и Химіи	<i>отлично 9,50</i>
13. „ Космографіи	<i>хорошо 8</i>
14. „ Педагогикѣ	<i>отлично 10</i>
15. „ Числосаніи	<i>отлично 9</i>
16. „ Рисованіи	<i>хорошо 8,6</i>
17. „ Рукодѣліи	<i>отлично 9</i>
18. „ Гигіенѣ	<i>отлично 9,50</i>
19. <i>Универсальнаго языка</i>	<i>отлично 9,6</i>

М. С. Гейкинг

ANNEXE 3

Extrait des Documents diplomatiques français 1922, Tome I, volume 7

Document : Extrait des *Documents diplomatiques français, 1922, tome 1, volume 7, 13 juin 1922.*

Source : Ministère des Affaires étrangères (Paris) (dir.), Commission des Archives diplomatiques - Direction des Archives, 2007, Documents diplomatiques français, 1922, Tome I (1er janvier - 30 juin), volume 7, Paris, Edition Peter Lang, p. 210

Extrait :

M. le Général Le Rond, Haut-Commissaire français à Oppeln, à M. Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères.

13 juin 1922

[...] J'ai profité de mon passage en Moldavie pour pousser une pointe jusqu'à Kichinau. [...] Nous avons à Kichinau deux lycées français, l'un pour les garçons, l'autre pour les filles, tous deux presque exclusivement fréquentés par les israélites et dont le très grand succès est encore accentué par les défiances des minorités juives et russes à l'égard des institutions d'enseignement roumaines ! C'est ainsi qu'au cours de la visite que j'ai été amené à faire au lycée Jean-Jacques Rousseau, le directeur m'a fait part de son intention de s'orienter exclusivement, s'il le pouvait vers les programmes et les diplômes français. Nous n'avons pas à craindre d'être entravés sur ce point, pour le moment du moins, par le nationalisme universitaire roumain. L'école en français doit être à Kichinau un terrain neutre dont tous auront le bénéfice, les Russes qui y verront leurs sentiments personnels respectés davantage que dans les écoles roumaines, les Roumains ont tout avantage à voir une culture d'influence latine se répandre en Bessarabie et à se décharger en partie sur d'autres d'une tâche dont ils sentent le poids.

En terminant, je dois signaler avec plaisir de quel prestige jouit la France tant en Bessarabie qu'en Moldavie, comme j'ai pu le constater moi-même à chaque instant. On a foi en notre équité, on a foi en notre justice, on admire notre science et notre civilisation.

ANNEXE 4

Deux extraits d'articles au sujet des Suisses de Chabag (Shabo), territoire du sud de la Bessarabie, à présent partie de l'Ukraine

Document : Extraits de deux articles au sujet des Suisses de Chabag (Shabo), territoire du sud de la Bessarabie, à présent partie de l'Ukraine.

1^{er} Extrait :

Source : <http://www.notrehistoire.ch/article/view/843/>

« Retour au pays des aïeux »

Voici la suite de l'article "Trois familles vaudoises rentrent au pays après un siècle d'absence". Le 9 mars 1944, cet article paru dans le Journal de l'Illustré, numéro 10, page 22 de la double page 22-23. Merci à Ringier Romandie pour l'autorisation de publier cet article.

[...] L'année 1929 vit la disparition de ce qu'il avait fallu une génération pour édifier. Les bolchévistes chassèrent les colons, lesquels, se disséminant, allèrent s'amalgamer au prolétariat de Kherson et d'Odessa, où ils louèrent leurs bras comme ouvriers viticulteurs, tonneliers, etc., regardés partout comme des proscrits, des suspects, d'anciens "bourgeois" [...].

En 1942, une nouvelle page se tourna pour nos compatriotes. La machine de guerre allemande s'abattit sur le pays. Il fallut dès lors donner un nouvel essor à la vie économique de cette région occupée. Les Suisses rentrèrent en possession de leurs maisons, mais sans toutefois pouvoir disposer de plus d'une chambre, les autres étant réquisitionnées par des militaires et des fonctionnaires. [...].

Le 26 octobre 1943, les descendants des pionniers suisses abandonnèrent le pays qu'ils avaient défriché, perdu, récupéré et définitivement reperdu. Un bateau à moteur les conduisit à Asnova. Le 3 novembre, le petit groupe se retrouva à Odessa, d'où il arriva à Bucarest le 23 janvier 1944. Deux membres de l'expédition restèrent dans la capitale roumaine, faute de papiers pour continuer le voyage. Il s'agissait de personnes nommées Ruppli. Et le 21 janvier enfin, 18 Suisses qui n'avaient jamais vu la Suisse pénétrèrent dans le pays de leurs ancêtres. C'étaient les derniers représentants de colonies jadis prospères. Parmi eux se trouvaient des descendants directs de l'homme qui avait conduit leurs aïeux en Russie. La grande aventure est terminée : le pays de Vaud a retrouvé ses fils. »

2^e Extrait :

Source : Journal de Morges, 17.08.2012

<http://www.journaldemorges.ch/editorial/region/valery-enfant-de-bessarabie>

« Valéry, enfant de Bessarabie »

« Valéry Sedenco, né à Chabag en Ukraine, revient sur l'histoire des colons vaudois installés au bord de la mer Noire il y a 190 ans. »

«Ma famille était aisée. Mon grand-père maternel, Arnold Laurent, fut à deux reprises maire de Chabag. La vie était douce, nous avons deux belles maisons et ma mère, Olga, était institutrice.» Mais l'insouciance se brise en 1940, à l'aube de la Seconde Guerre mondiale, au son des bottes russes qui avancent tous les jours un peu plus vers l'occident.

Orphelin d'un père roumain, il fuit Chabag avec sa famille maternelle, à l'instar de dizaines de familles suisses et de colons allemands des alentours. Après avoir remonté le Danube, lui et les membres de sa famille se retrouvent dans un camp de travail en Tchécoslovaquie, alors sous occupation allemande.

[...] Cette situation dure deux ans et demi, jusqu'à ce que sa famille tente un retour à Chabag. Mais au bord du Liman, le paradis vaudois a fait place à un campement allemand. [...]

En 1948, des laissez-passer leur sont enfin délivrés. Valéry et sa mère effectuent un dernier stop au Consulat de Suisse à Prague avant d'être acheminés en avion jusqu'à Kloten. [...] Après un arrêt à Kreuzlingen, puis à Lucerne, lui et sa mère sont installés au Mont-Pèlerin dans un centre pour réfugiés. Le jeune garçon part ensuite un an au Tessin dans un sanatorium pour se refaire une santé. [...] Un an plus tard, il rejoint sa famille installée par la Confédération dans un petit 2 pièces ½ à Lausanne. [...].

ANNEXE 5 (A)

Extraits de « Éducation et emploi en U.R.S.S » (*Education and professional employment in the U.S.S.R.*) de Nicholas de Witt (1961)

Document: Extraits de « Éducation et emploi en U.R.S.S » (*Education and professional employment in the U.S.S.R.*) de Nicholas de Witt (1961), en anglais, d'après l'original.

Source : De Witt, Nicholas (1961) : *Education and professional employment in the U.S.S.R.* (« Éducation et emploi en U.R.S.S »), Russian Research Center, Harvard University, National Science Foundation, Washington, 856 p.

p. 114 :

It has been widely but erroneously reported in the West that English is the major foreign language taught in Soviet schools. One American report, for example, has stated that among 15 million pupils, "45 percent are studying English, 35 percent German and 20 percent French, according to an authoritative source."

(note 38 : US. Congress, The Federal Government's Foreign Training Programs, Report of the Committee on Government Operations, Sub-committee on Reorganization and International Organizations, No. 153, 86th Cong., 1st sess., Washington, D.C.: U.S. Government Printing Office, 1959, p. iii. See also the discussion on pp. 11-15.)

p. 114-115 :

[...] recent statistical data published in primary Soviet sources (note 41 : Especially KS—1956, p. 180; *Vestnik statistiki*, No. 9, 1958, p. 95; *Narkhoz* - 1959, p. 819; *Narkhoz* - 1960, p. 731) indicate German to be the most popular foreign language. In second place, English in 1958-59 was offered by one-third fewer schools than German, studied by half as many students, and taught by half as many teachers.

pp. 114-115 :

The predominance of German is simply a continuation of the pre-Revolutionary preference for German and French language study.

Before the Second World War, strategic considerations, added to the traditional preference, resulted in German becoming virtually the only foreign language taught in Soviet secondary schools. It was regarded as the technical language of the world. French, on the other hand, was regarded contemptuously as a "bourgeois" survival, since it was affected by a majority of the well-to-do before the Revolution. When offered, English was studied because it was a useful adjunct to the study of science and technology.

Just before and particularly during the war, the teaching of English was intensified. The teaching of French was introduced in 1947 with plans for instruction in 20 percent of urban schools; yet even today French is "avoided by school administrators." (note 42 : *Uchitel'skaia gazeta*, Aug. 20, 1959.)

ANNEXE 5 (B)

Professeurs de langue étrangère dans les écoles soviétiques de 7 et 10 ans d'études, dans « Éducation et emploi en U.R.S.S » (*Education and professional employment in the U.S.S.R.*) de Nicholas de Witt (1961)

Document : Tableau de la page 116. Tableau II-14. – *Professeurs de langue étrangère dans les écoles soviétiques de 7 et 10 ans d'études* (original en anglais, c'est nous qui traduisons)

Source : De Witt, Nicholas (1961) : *Education and professional employment in the U.S.S.R.*, Russian Research Center, Harvard University, National Science Foundation, Washington, 856 p.

TABLE II-14.—Foreign language teachers in Soviet 7- and 10-year schools

Language	Number of teachers in grades 5 to 7	Number of teachers in grades 8 to 10	Total number	Percent	Percent of total with completed higher education
1955-56:					
German..	40,031	18,584	58,615	66.0	27.8
English..	13,091	9,090	22,181	25.0	71.4
French..	4,713	3,341	8,054	9.0	68.1
Total..	57,835	31,015	88,850	100.0
1958-59:					
German..	33,000	16,000	49,000	59.7
English..	16,000	10,000	26,000	31.7
French..	4,000	3,000	7,000	8.6
Total..	53,000	29,000	82,000	100.0
1959-60:					
German..	35,000	14,000	49,000	58.4
English..	18,000	9,000	27,000	32.1
French..	5,000	3,000	8,000	9.5
Total..	58,000	26,000	84,000	100.0

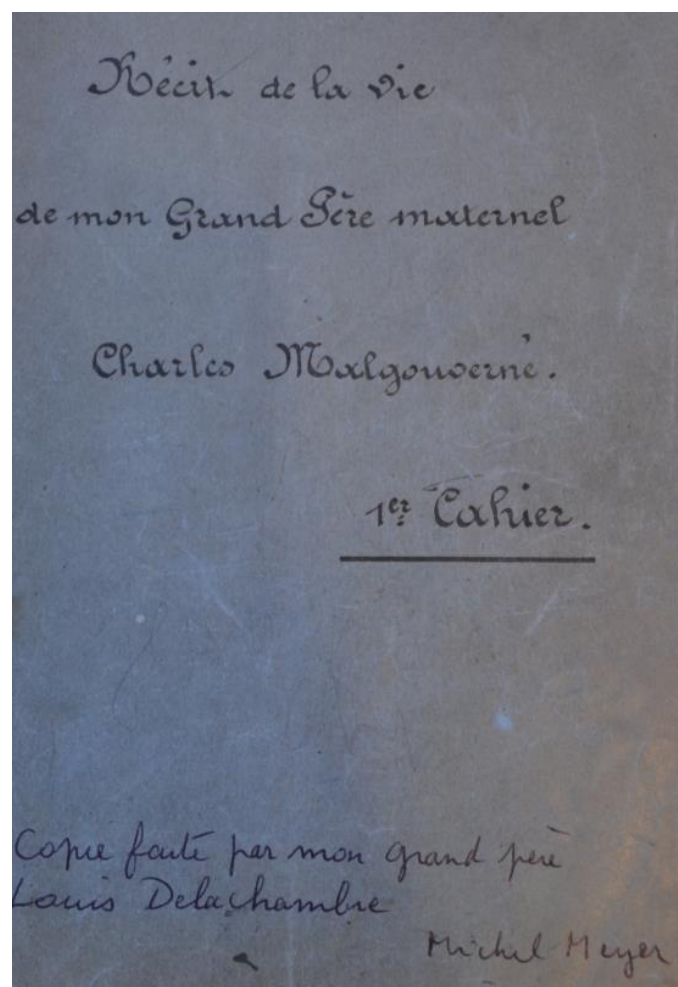
Sources: *KS-1956*, pp. 180-181; *NarKhoz-1959*, p. 819; *NarKhoz-1960*, p. 734.

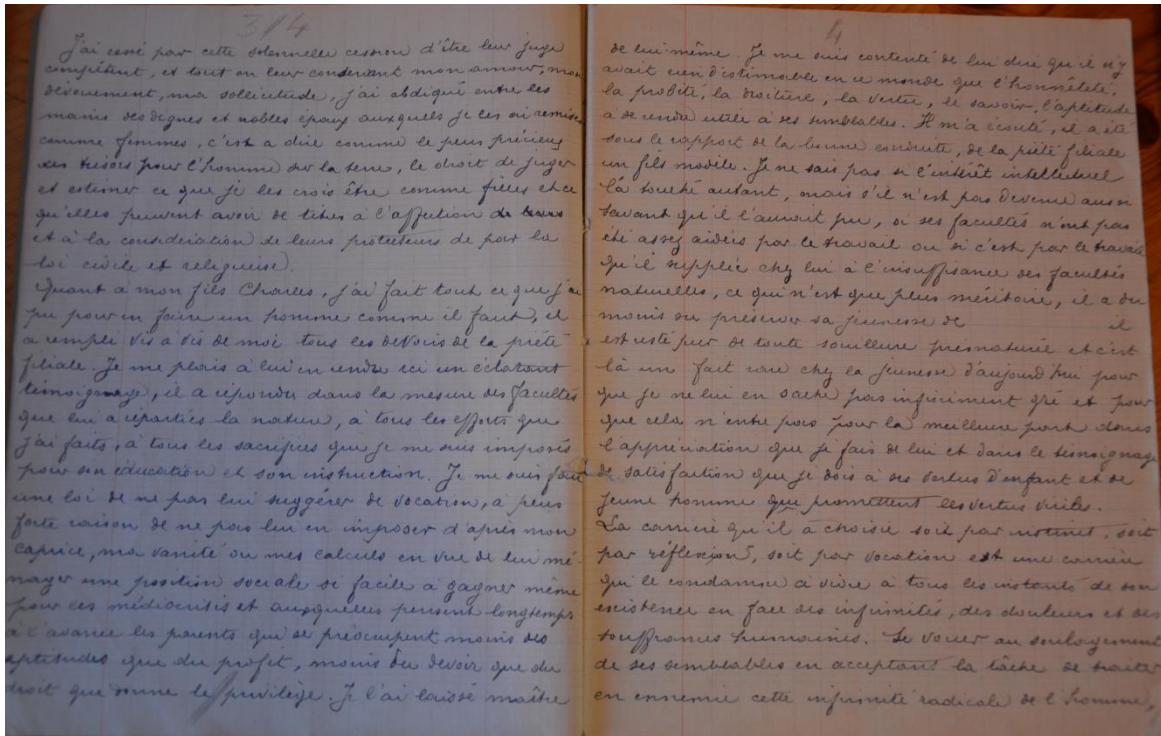
“Between 1955 and 1959 the number of English teachers increased by about 5 000. It is also interesting to observe that in 1955-56, for which data on teacher qualifications are available, most English and French teachers (71.4 and 68.1 percent respectively) had completed higher education, while only about a quarter of the German teachers had comparable qualifications. This suggests the possibility that German may be the mother tongue of a high proportion of German teachers, who may be recruited from the large minority of Germans living in the U.S.S.R. (1959 -1,616,000).” (*op. cit.*, p. 116)

ANNEXE 6 (A)

Extraits des mémoires de Charles Malgouerné

Document et source : Extraits des *Mémoires de Charles Malgouerné*, écrites en 1873, dont la copie manuscrite (4 sur 5 cahiers, le 5^e a été égaré, en tout 242 pages manuscrites) a été effectuée par son petit-fils, *M. Louis Delachambre*, le grand-père de *M. Michel Meyer* (arrière-arrière-petits-fils de Charles Malgouerné) qui a eu l'amabilité de nous les mettre à disposition.





1832-1833 : Charles Malgouerné part comme enseignant au collège de Lunéville et y rencontre des pensionnaires moldaves. Muni de lettres de recommandations, il part en Roumanie, dans la principauté de Moldavie en 1835, avec un ami, Tribout, de Richardmémil (commune près de Nancy).

Ecriture originale de Charles Malgouerné :

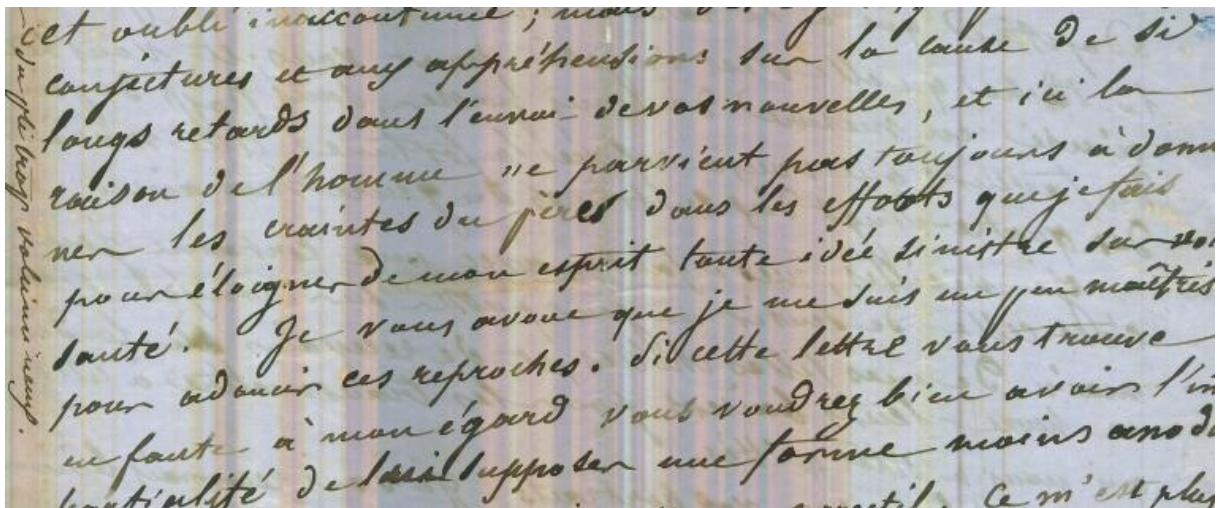


Photo de Charles Malgouerné (1811-1881)



Extrait 1¹ : Charles Malgouerné témoigne dans ses *Mémoires*² sur sa rencontre avec les pensionnaires moldaves à Lunéville et sur l'idée d'émigration.

« Il venait d'arriver à Lunéville sept ou huit jeunes gens de Moldavie, parmi lesquels étaient les deux fils du Prince régnant, Michel STOURDZA. Ces jeunes gens étaient en pension chez l'Abbé LHOMMEE, Professeur au Collège. Cet ecclésiastique avait émigré pendant la révolution de 93, avait été à Vienne et là, engagé comme précepteur par le père du Prince STOURDZA, simple boyard, pour faire l'éducation de son fils. Cette éducation terminée, il était revenu en France quand elle se rouvrit aux émigrés. Le Prince Michel STOURDZA à son avènement au trône de Moldavie, envoya ses enfants à son ancien précepteur. Plusieurs autres enfants de bonnes familles les suivirent. Ils suivaient tous les cours du collège en qualité d'élèves externes. Je liai des rapports avec eux. Dans nos conversations, il me parlaient de leur pays en des termes élogieux sous bien des rapports, du cas que l'on faisait de l'instruction qui n'était encore qu'un privilège nobiliaire, de l'estime et de la considération que l'on portait aux professeurs, aux précepteurs, de l'accueil que l'on faisait aux Français, de la rémunération qu'un homme instruit pouvait attendre de ses

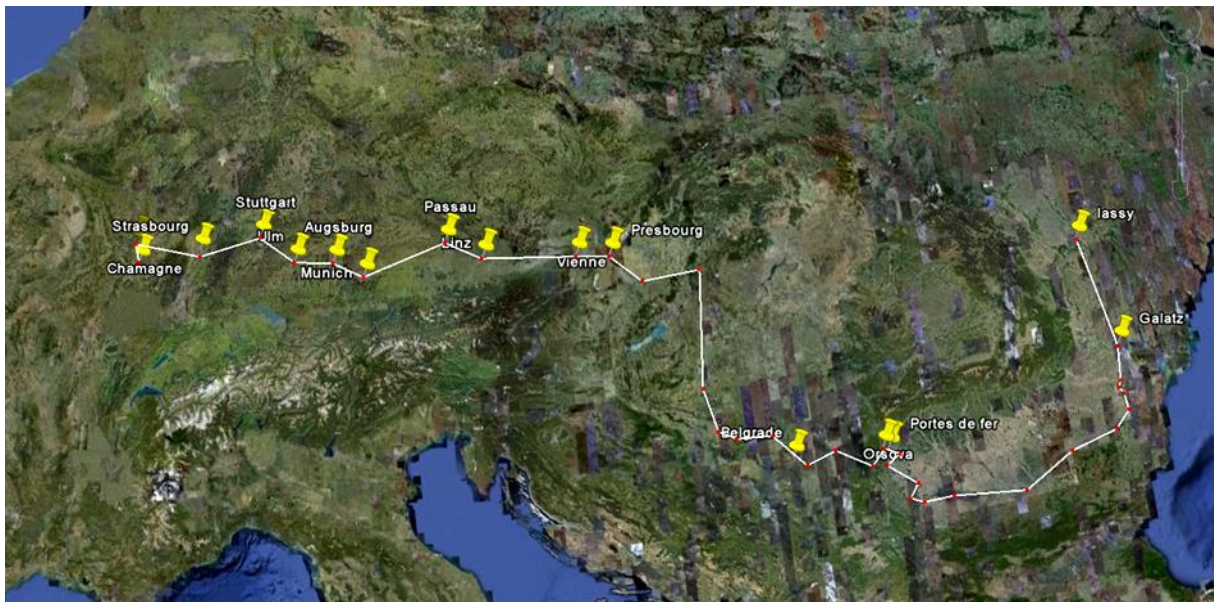
¹ Le texte de la copie manuscrite des 4 cahiers a été écrit à l'ordinateur et nous a également été mis à disposition sous cette forme-là.

² « Tout ceci est tiré de ses mémoires dont mon grand-père Louis Delachambre a fait une copie manuscrite. Il n'a pas eu le dernier cahier égaré. Les mémoires s'arrêtent donc là. Elles ont dû être écrites en 1873, car il dit " A l'heure où je trace ces lignes m'arrive l'heureuse nouvelle de la délivrance de Maria" c'est à dire la naissance de mon grand-père Louis Delachambre né le 13 janvier 1873, ou de sa sœur Pauline née en 1874/75. Il est décédé le 26 novembre 1881 en son domicile place de l'Hôtel de Ville à Charmes. Il y est probablement enterré, ou peut-être à Chamagne. »

leçons, de l'hospitalité des habitants. En réduisant de moitié les avantages qu'on pouvait se promettre d'un séjour dans ce pays, il restait encore de quoi séduire l'imagination d'un jeune homme embarrassé de lui-même et possédé du désir de faire fructifier ses modestes connaissances. Si dans le royaume des aveugles, les borgnes sont rois, ce devait être surtout dans ce pays que le proverbe trouverait son application.

Une fois épris de l'idée d'émigration, je l'envisageai comme un plan sérieux à mettre promptement à exécution. Je m'ouvris de mon projet à un de mes collègues et ami, TRIBOUT, de Richardménil, qui entra dans mes vues, et il fut décidé que nous partirions ensemble. Je ne pouvais quitter le Collège sans être remplacé. J'informai donc le Principal de mon départ de chez lui dans le délai de quinze jours, sans lui dire le motif de ma sortie. Il n'avait pas pris au sérieux ma déclaration, n'y voulant voir qu'un moyen détourné d'obtenir une augmentation de traitement. Mais lorsqu'il vit que ma résolution était irrévocable, il jeta les hauts cris, simula la colère et me lança la menace, prétendant que les règlements universitaires m'obligeaient à finir l'année scolaire. Je lui répondis que je n'étais pas fonctionnaire de l'Université, que je n'avais pas pris d'engagement vis-à-vis de lui, que je l'avais prévenu à temps pour qu'il put se pourvoir et que je partirais le lendemain même, ce que je fis. [...] Je fis donc mes préparatifs de départ tout comme si j'avais en poche la somme nécessaire pour une si longue route. J'avais demandé à Paris un passeport ministériel que j'avais reçu. Nous avons fixé TRIBOUT et moi le jour de notre départ au 15 septembre. Nous étions en 1835. Je devais rejoindre mon compagnon de voyage chez lui et devions partir de Nancy. [...] »

Le trajet de 2500 km effectué de Chamagne à Iassy (Jassy) dans des conditions difficiles :



Extrait 2 :

Arrivée à lassy, chez Mr Yanoutza ; la ville ; premiers emplois. Sa maladie, fièvre paludéenne, sa convalescence. Précepteur chez Miclesco de 1837 à 1845.

« Il me restait à mon arrivée à lassy soixante francs environ. Je dus les employer à l'achat d'un vêtement complet, qui ne pouvait être pour ce prix ni riche ni élégant, mais qui me permettait l'accès des personnes que nous aurions à voir et auxquelles la sollicitude de M. YENOUTZA CASSOUL nous avait recommandés. Il eut bientôt trouvé à nous caser l'un et l'autre. Deux places se présentaient, l'une de professeur à l'académie, l'autre de précepteur dans une maison de boyard.

M. YENOUTZA nous conduisit tous deux chez le Référendaire de l'académie qui sans nous soumettre ni à un concours, ni à aucune épreuve, arrêta son choix sur TRIBOUT qu'il jugea plus apte que moi à occuper la chaire vacante. Je fus donc en suite de ce choix, présenté à M. RABLETTE qui me dit ex abrupto : "Monsieur, vous ne me convenez pas, vous devez habiter ma maison, j'ai une grande fille à confier à un précepteur et vous êtes trop jeune pour que la prudence me permette de vous engager. Je ne mets pas en doute vos capacités, mais pour le motif que je viens de vous donner, je préfère votre camarade que j'ai vu chez M. YENOUTZA". Le motif de ce refus n'avait rien de déshonorant, je ne m'en sentis pas humilié.

En rendant compte de ma démarche à TRIBOUT, je lui dis : "puisque vous convenez pour l'un et l'autre emploi, remplissez-les, cela fera une très belle position à l'un de nous. Quant à moi, j'attendrai qu'il se présente autre chose. Vous gagnerez pour nous deux et m'avancerez pour satisfaire mes petits besoins jusqu'à ce que je sois en mesure de vous restituer."

Cette proposition lui plut et ainsi fut-il convenu entre nous. Il ne s'agissait plus que de spécifier dans les arrangements que TRIBOUT prendrait avec M. RABLETTE que celui-ci lui laisserait la faculté d'aller faire sa classe à l'académie. Dans la suivante entrevue que nous eûmes avec M. YENOUTZA, nous lui rendîmes compte de ce dont nous étions convenus ensemble et des motifs de cet accord.

- Ah, dit-il, les choses ne sauraient se passer ainsi. Je n'approuve ni le désintéressement de l'un, ni l'acquiescement qu'il donne à l'autre. Il ne peut être question, pour le moment, d'autre chose que de vous occuper honorablement et selon les exigences de votre profession à un début. Vous vous ferez plus tard, dès que vous serez casés, par la considération que vous saurez conquérir, une condition plus avantageuse. Pour moi dans le moment présent, j'ai un premier devoir à remplir vis-à-vis de vous, celui de vous mettre chacun individuellement à l'abri du besoin, et vos arrangements particuliers ne sauraient prévaloir contre cette manière de voir et d'agir que me dicte l'intérêt que vous m'inspirez. Je sais que la préférence du Référendaire n'a d'autre raison qu'un extérieur plus viril, je suis assuré qu'il passera là-dessus pour d'autres considérations qu'il m'est facile de faire valoir et de lui faire agréer, tandis qu'il n'en est pas de même avec M. RABLETTE.

Devant ces observations judicieuses qui avaient pour nous autorité d'oracle, notre combinaison s'évanouit. TRIBOUT entra chez M. RABLETTE et moi je fus installé à l'académie. C'est ainsi qu'un exil lointain me valait du jour au lendemain un avancement du grade ingrat de maître d'étude à celui de professeur.

A cette époque, l'instruction publique était sous l'autorité d'un triumvirat qui présidait à la direction de ses intérêts matériels et moraux sous le nom de Curatelle de l'Académie. Les fonds destinés au paiement des professeurs et à l'entretien gratuit d'un internat d'élèves étaient fournis par le Clergé régulier et distraits des revenus conventuels alors non encore sécularisé~ et très considérables, puisque les propriétés domaniales cléricales comprenaient le tiers au moins de la superficie territoriale de la principauté. Tous ces revenus se versaient à la caisse de l'archevêché ou métropole, et M. YENOUTZA était le caissier de cette administration financière.

Dès que ma nomination officielle qu'il pressa de son influence lui permit de m'inscrire à son budget, il me fit appeler à son bureau et me fit compter mes appointements trimestriels à partir du mois d'octobre. J'étais donc ainsi indemnisé d'une bonne partie de mes frais de voyage. Je commençais à vivre de mon travail, j'entrevois la possibilité de payer bientôt ma dette et aussi de venir en aide à mes parents qui devaient encore plus de la moitié du prix d'achat de la mesure qu'ils habitaient. Je me sentais devenir homme. M. YENOUTZA ajouta à sa libéralité et à sa protection, l'offre d'une chambre chez lui, et de sa table, que j'acceptai.

Je n'avais ainsi plus d'autres frais à ma charge que ceux de ma toilette.

Je ne sortis de chez lui que dix-huit mois plus tard pour entrer en qualité de précepteur chez M. MICLESCO, le père du métropolitain actuel.

Avant de continuer ce récit, j'ai une dette de reconnaissance à payer, et à tracer un tableau de la physionomie de la ville où allait s'écouler mes jours de jeunesse et la plus grande partie de ma vie.

M. YENOUTZA (nom de baptême qui signifie *petit juin*) CASSOUL fut le troisième des hommes que j'ai rencontrés dans le cours de mon existence à trois reprises décisives.

Le premier, mon oncle maternel, m'a donné l'instruction ; le deuxième M. HACQUART m'a échappé d'une double servitude, d'une vocation imposée et du service militaire ; le troisième m'a fait une carrière, conféré un titre et une fonction rémunératoire. Son appui, sa protection, ses recommandations m'aplanirent bien des difficultés que l'on rencontre à tout début, sa généreuse hospitalité me facilita l'économie et l'épargne dès ma première année de travail. Sa bienveillance et son aménité, son abord facile et sympathique, le plaisir qu'il semblait prendre à m'associer à ses promenades, l'accueil tout cordial qu'il me faisait en toute circonstance et en présence de toute personne, la joie presque enfantine qu'il trouvait à me prodiguer ce qu'il croyait être pour moi une nouveauté, soit en mets, soit en confitures, soit en liqueurs, la satisfaction visible que lui causaient mon approbation et mon éloge de l'industrie culinaire nationale, qu'un peu par politesse, je m'étudiais à satisfaire, tout cela contribuait à me mettre fort à l'aise à ce foyer, et à m'habituer à ne plus me considérer comme étranger à cette maison.

Il me disait souvent avec une bonté mêlée d'une visible affection: "quand je vous vois, quand je m'entretiens avec vous, je crois voir, entendre et entretenir mon fils Nicou (Nicolas) et alors la conversation s'engageait sur la manière dont il était traité chez M. LHOMME à Lunéville, sur ses études, sur le temps qu'il lui faudrait pour les finir. On calculait l'époque de son retour, et il se délectait dans ces doux souvenirs et ces séduisantes espérances. Dans la situation où je me trouvais, ce digne homme était donc pour moi plus qu'un bienfaiteur, plus qu'un patron, c'était par la familiarité, la bonté dont il était prodigue à mon égard, la paternité retrouvée dans l'exil et embellie de tout le charme d'un mutuel échange de sentiments de dévouement et de profonde gratitude. Depuis ma sortie de cette maison, elle

resta toujours mon foyer de prédilection et j'y retrouvais constamment le même accueil affectueux et la même considération.

Ce sont là des titres qui font de la reconnaissance, non seulement une dette inacquitable, mais une jouissance intime qui compte au premier rang dans les plaisirs de la vie.

J'en inscris ici l'expression à la mémoire de l'homme qui après m'avoir aidé de sa protection, m'a honoré de sa constante amitié.

La ville de Lassy était loin d'être en 1835 ce qu'elle est aujourd'hui. Elle a subi dans l'espace de quarante années de telles métamorphoses qu'elle serait méconnaissable pour qui l'aurait vue lors de mon arrivée et la visiterait aujourd'hui. Les rues n'étaient pas pavées. Les principales seulement étaient coupées longitudinalement par un fossé pratiqué au milieu pour l'écoulement des eaux. Par-dessus ce fossé était construit une espèce de plancher en madriers équarris et fort mal joints allant transversalement d'un côté à l'autre de la rue et chevillés à leurs extrémités à des poutres d'appui. Qu'on se figure ce qu'il fallait de chênes entiers couchés les uns à côté des autres pour rendre carrossable des voies dont les unes, centrales, et les autres rayonnaient vers les quatre faubourgs d'une ville d'une population de près de 15 000 habitants épars dans des maisons isolées, qui dans des palais, qui dans des chaumières; sans contiguïté et offrant à l'oeil le plus bizarre aspect d'irrégularité et de dissémination. Les fossés de ces rues se trouvaient bientôt comblés et obstrués par les débris et les boues que laissait s'agglomérer l'insouciance liée à l'insuffisance de l'édilité municipale, et qu'entraînaient les eaux pluviales. Le curage de ces fossés était impossible et à l'arrivée des chaleurs de printemps et d'été, ils formaient un foyer d'émanations méphitiques dont la moindre conséquence était l'invasion de la fièvre paludéenne.

La salubrité ne succédait à cette pestilence normale que dans la saison d'hiver, alors que tout ce cloaque se rigidifiait et se couvrait d'une épaisse couche de neige, que le traînage transformait bientôt en une cuirasse de glace.

À notre arrivée, la ville nous fit l'impression la plus défavorable. On eut dit les étables d'Augias défiant les forces d'Hercule. Le faubourg par lequel nous entrâmes en ville était un lac de boue. Notre véhicule y disparaissait et nous y prîmes littéralement un bain de pieds, de jambes et même de siège par endroits. La ville passait donc ainsi d'un extrême à l'autre, de la boue à la poussière et de la poussière à la boue. Elle ne sortait momentanément de cet état de stercosité que par l'intervention du ciel par une pluie diluvienne qui en opérait de lavage, ou par un vent tempétueux qui en multipliait la poussière.

Je devais à courte échéance payer un large tribut à ce meurtrier climat où nulle plante exotique ne saurait impunément se transplanter.

J'eus bientôt quelques leçons particulières dont le salaire, joint à mes honoraires de professeur, me permit de réaliser dès le début des économies qui dépassaient mes prétentions. Je bravai sans manteau et sans fourrure le premier hiver 1835/1836. Partout où je me présentais, vêtu d'une simple redingote, on s'étonnait de mon audace et on me blâmait de mon imprudence. Cette première année me fut clémente. Je la traversai sans avoir éprouvé la plus légère indisposition.

Mais à l'arrière-saison de 1836, après la vendange, je fus atteint de la fièvre du pays à la suite d'un grand refroidissement. Bientôt d'inquiétants symptômes en accusèrent la transformation en fièvre nerveuse, puis en fièvre miliary. Il y avait danger de mort, et au dire de mon médecin lui-même, je devais inévitablement passer de vie à trépas. Je

comprenais moi-même le danger de ma position. Je réunis mes petites économies et envoyai 200 F à mes parents par l'entremise du Consul de France qui venait quelquefois me voir. Je ne me réservai que très peu d'argent, tant était faible ma foi en ma guérison. [...].

Durant deux longues années, je fus en proie à cet état pathologique, ma santé était ruinée. Cette maladie nerveuse ne devait plus me quitter. Elle, était comme incrustée dans ma constitution. J'avais fait un pacte avec la fièvre qui me revenait régulièrement deux fois par année, de l'automne à l'hiver et de l'hiver au printemps. Tout cela, joint à un constant et pénible travail, me réduisit à rien, et me rendit au bout de deux à trois ans méconnaissable. A mon arrivée en Moldavie, j'avais vingt-quatre ans, nul ne voulait croire à mon témoignage quand j'accusais cet âge de maturité que l'on réduisait de dix ans. Au bout de deux années de séjour, on eût estimativement dépassé d'un lustre l'âge réel, toute la maladie avait défloré ma jeunesse. Cependant, comme ce changement n'avait d'autre cause qu'une souffrance qui n'épuise pas sans remède les forces vitales, et que j'étais vierge de tout excès, je repris peu à peu vigueur et regagnai une vitalité relative qui me permit de consacrer à un travail fructueux une grande partie du jour.

Ma petite réputation avait grandi. En sorte que je pouvais imposer mes conditions d'acceptation de leçons à domicile et à choisir parmi les mieux rétribuées.

Il y avait à lassy plusieurs pensionnats plus ou moins en renom. Le premier moyen de concurrence entre ces établissements était la composition de leur personnel enseignant. Le plus dignement pourvu sous ce rapport accaparait la plus nombreuse et la plus avantageuse clientèle en fait d'élèves. Tout n'était pas or fin dans ces réputations, le savoir-faire, le patronage, les recommandations surfaisaient beaucoup les médiocrités et le mérite réel était souvent la paille dans cette semence trop vantée. Je sortis de chez M. YENOUTZA pour entrer dans un pensionnat des plus peuplés et des plus en vogue. Je n'y restai que six mois.

M. MICLESCO y avait placé ses trois enfants qui me prirent en affection et qui décidèrent leur père à les retirer et à m'engager comme précepteur. Cela me convenait mieux sous tous les rapports. J'entrai donc dans cette maison à Pâques en 1837 et j'y restai jusqu'en 1845. Je m'y remis petit à petit. Nous allions passer nos vacances à la campagne chaque année. Ce séjour de deux ou trois mois d'un repos absolu et consacré aux promenades, aux excursions, à la chasse, aux bains de rivière, à l'inspection des travaux de grande culture, me fut, par son renouvellement annuel, d'un salutaire effet hygiénique. J'ai été constamment dans cette maison l'objet des plus grands égards de la part du chef et de la maîtresse de famille, et d'un attachement tout filial de la part des enfants.

Aujourd'hui encore, ils me tiennent tous pour un des leurs. Une mention particulière de l'un d'eux qui occupe le siège archiépiscopal métropolitain de lassy trouve ici sa place. L'enfant, Constantin MICLESCO avait pour moi un attachement rare. Il était d'une bonté de coeur exceptionnelle, même chez ces enfants d'élite qui se distinguent par une générosité et une libéralité précoces. Non seulement rien ne lui eut paru bon de tous ces cadeaux, pâtisserie, sucrerie et fruits que les enfants avaient journellement en abondance, mais il était prodigue de soins et d'attentions pour moi. Étais-je indisposé? il se faisait mon garde malade, il m'administrait mes potions, allait à la cuisine recommander mon repas à l'attention particulière du Vatel. Il me faisait lui-même des laits de poule. Du reste studieux et consciencieux dans l'accomplissement de ses devoirs d'élève. Il ne resta guère que trois années sous ma direction. Voué à l'état ecclésiastique par ses parents, il quitta la maison paternelle pour aller chez son oncle qui était évêque de Rouche et sous le patronage duquel il devait fournir sa carrière. Depuis sa disparition, je ne le revis qu'à de rares intervalles. Un

oubli complet de sa part des trois ou quatre années d'enfance qu'il avait passées sous ma surveillance n'eut donc eu rien d'insolite d'après le cours ordinaire des choses de la vie.

Ces rapports d'un lointain passé ne se sont renoués qu'à mon retour à Iassy en 1856-1857. Et malgré ma longue absence du pays, malgré un éloignement l'un de l'autre pendant près de douze années sans qu'aucune correspondance soit venue rafraîchir d'anciens souvenirs, ils redevinrent par son fait, par les marques d'amitié dont il fut prodigue envers moi dès notre première entrevue, ce qu'ils auraient été, avec cette différence seulement que l'évêque avait acquis les droits du maître au respect, mais sans en vouloir user. Depuis, ces rapports se sont maintenus et se maintiennent dans les mêmes conditions d'intimité.

Au bout de deux ans de travail, j'avais remboursé ma dette, éteint celle de mes parents, en sorte que le produit de leur petit avoir pouvait être employé tout entier à la satisfaction de leurs besoins. Cette pensée de les savoir, par mon concours, dans une aisance qui les dispensait des rudes travaux de la campagne et leur permettait de ne plus sentir la privation, fut toujours la plus grande de mes jouissances. Je leur envoyais chaque année mes économies, les laissait libres d'en disposer comme ils l'entendaient. La passion des champs qui est si forte chez ces paysans domina mon père. Il plaça ces épargnes assez peu intelligemment pour en tirer profit. La plus forte partie en fut employée à l'achat de lopins de terre qu'il se faisait adjuger dans les enchères à des prix exagérés et qui ont été revendus à plus d'un tiers de perte. Plus de dix mille francs se sont fondus dans cette réduction. »

Extrait 3 :

« Nationalisation de son pensionnat, vaines tentatives de le sauver, exposé sur la politique, le protectorat de la Russie, l'instruction publique et sa réforme. Chute du prince Michel Stourdza »

« [...] Après dix années d'exercice dans le préceptorat, je me lassai d'un métier qui pour être fructueux exigeait un travail plus rude encore par les courses que par les leçons mêmes.

Je résolus de fonder un pensionnat. Je fis à TRIBOUT la proposition de nous associer pour cette entreprise. Il m'objecta qu'il manquait des fonds nécessaires pour sa quote part, soit que réellement il en fut ainsi, soit qu'il ne voulut rien avancer pour la mise à exécution d'un projet dont la réussite était incertaine. Je levai cette difficulté en prenant à ma charge les premiers frais d'installation, loyer et matériel. L'entreprise s'exécuta donc dans ces conditions. Il fut convenu qu'il se chargerait de l'administration matérielle de la maison et que je présiderais à la direction des études. Les choses allèrent ainsi pendant la première année. Mais TRIBOUT s'en remettait trop volontiers pour les achats à la diligence et à la probité des domestiques. L'économie ne trouvait pas son compte à être ainsi entendue et pratiquée. Comme je connaissais sa susceptibilité, je m'abstins de lui faire des observations, qui, je le sentais, seraient mal accueillies. Petit à petit et sans prendre vis-à-vis de lui une autre attitude, je cumulai les fonctions d'économiste et de directeur. Il ne me laissa jamais deviner qu'il prit ombrage de ce surcroît de travail que je m'imposais.

Néanmoins, il me revint plus tard qu'il l'avait mal interprété, et qu'il l'avait considéré comme un moyen calculé de le mettre au second rang dans la coopération. Il n'en était vraiment rien.

Bientôt le nombre des élèves fut assez considérable pour nous permettre de vivre très largement, trop largement même. Nous étions garçons tous les deux. Les amis étaient nombreux et venaient à notre table comme chez eux, sans façon, et sans invitation.

Au reste, c'était la mode dans le pays et nous suivions libéralement la mode, donc d'épargne il n'en était presque pas question. Si l'établissement prospérait et inspirait la confiance sous le rapport de l'instruction et des résultats, il y avait cependant un obstacle devant lequel s'arrêtaient les parents, c'étaient les soins de propreté que les petits enfants demandent et pour lesquels nous devons nous en remettre à des servantes et domestiques peu scrupuleux.

“Nous vous confierions volontiers nos enfants, nous disaient les parents, s'il y avait une maîtresse de maison pour présider à cette partie de l'économie domestique pour laquelle un homme n'a nulle aptitude.”

Cette objection nous fut si souvent faite que nous finîmes par la prendre en sérieuse considération. Mariez-vous, me disait TRIBOUT, mariez-vous, lui répondais-je. La question s'agitait ainsi sous la forme de plaisanterie. Elle devait pourtant aboutir à une solution prompte et pratique.

J'avais pour ami intime un jeune français qui était chancelier du Consulat de France à Iassy, Louis CASTAING. Ses parents tenaient un pensionnat de demoiselles à Galatz. J'avais entrevu le père en visite chez son fils. Dans nos conversations d'amis, Castaing m'avait assez souvent parlé de ses trois sœurs, de son frère Victor et de ses parents, sans autre but et intention que de m'inviter à ses joies de famille. Mais j'avais d'autre part des renseignements très précis et fort avantageux sur Melle Joséphine qui était la cheville ouvrière de la maison paternelle, qui conduisait le ménage et m'était vantée comme une capacité en fait d'économie domestique. Je savais de plus qu'elle était richement douée des dons qui font de la femme une déesse, beauté et bonté de coeur. Cette dernière qualité était pour moi une sûre garantie que je m'en ferais aimer.

Je m'ouvris donc à Castaing de mon intention de demander la main de sa soeur. Je le chargeai d'en écrire à ses parents, ne voulant pas m'aventurer dans une négociation si délicate avant de savoir au préalable quel accueil on ferait à ces premières ouvertures. La réponse fut favorable. Je m'absentai quelques jours seulement pour faire le voyage de Iassy à Galatz voir ma future femme et lui montrer son futur époux. Je ne restai qu'un jour à Galatz, juste le temps nécessaire pour nous entendre sur l'époque de notre mariage qui fut fixé aux prochaines vacances de Noël de l'année 1846.

Les choses se passèrent comme il avait été convenu. Au nouvel An de 1847, le pensionnat était sous l'administration d'une maîtresse de maison, bonne, active, intelligente et d'un abord si sympathique et si attrayant que les élèves en appelaient à elle des punitions qui leur étaient infligées. L'avocat était puissant sur le juge, et le système des circonstances atténuantes était passé à l'état de règle dans l'application du régime disciplinaire.

TRIBOUT crut devoir élire domicile ailleurs que dans l'internat et n'y conserva plus qu'une classe comme simple professeur. [...]

Comme je l'ai dit, je crois, l'instruction publique représentée par un seul établissement, l'académie était dirigée par une curatelle triumvirale ayant sous ses ordres, comme agent principal et omnipotent d'exécution, un recteur, créature du prince régnant

qui, à l'aide de ce haut patronage, avait entre les mains le sort de l'institution. Ce n'était pas un homme sans valeur sous le rapport des connaissances, mais autre chose est le savoir en lui-même, autre chose est l'aptitude à organiser et à diriger un établissement public d'instruction. La création de l'académie était sortie très viable de la pensée de son fondateur le prince Michel STOURDZA. Si elle eut été constituée, dirigée, administrée en vue de la satisfaction des besoins ou, si l'on veut, des préjugés du pays, nul doute qu'elle n'eut fait aux établissements privés d'éducation une concurrence redoutable. Bien que l'internat de l'académie offrit aux parents des avantages matériels décisifs puisque l'admission des élèves y était gratuite, néanmoins l'établissement loin de prospérer marchait d'un pas rapide et rétrograde vers la décadence et la ruine.

A cette époque, le protectorat de la Russie sur les principautés était tout puissant, et cette toute puissance faisait que le gouvernement russe se trouvait intéressé à voir prospérer toute institution publique qui pouvait se réclamer de son appui ou influence. L'académie dont l'institution datait de 1833, époque de l'avènement de Michel STOURDZA à l'Hospodarat, figurait naturellement au premier rang parmi les institutions dont la prospérité devait prouver au pays et à l'Europe que cette influence et ce protectorat n'étaient pas seulement un levier d'ambition politique, mais un instrument de progrès, de civilisation et d'amélioration. La position du prince Michel STOURDZA était difficile. Placé entre deux influences en perpétuelle opposition, celle de la convoitise de la puissance protectrice et celle de la continuelle revendication du droit de la puissance suzeraine, il était tenu de louvoyer avec plus ou moins d'habileté et de finesse entre ces deux écueils pour sauvegarder le mieux possible, et l'autonomie purement nominale de son pays, et sa position personnelle de prince vassal et protégé.

Il se trouvait ainsi dans les questions de politique ou d'administration intérieure par ce fait de deux prétentions souvent contraires, à l'état permanent de victime sacrificable. Il était de bonne politique pour l'intérêt des principautés, d'opposer aux exigences de la puissance protectrice, souvent blessantes pour la dignité du chef de l'Etat et le sentiment national, les devoirs de vassalité. Rien n'est lourd comme la bienfaisance intéressée, toujours armée, contre l'obligé, de l'accusation d'ingratitude. Mais cette adroite manœuvre n'est pas longtemps praticable, et les motifs qui l'inspirent ne sauraient donner le change à une diplomatie clairvoyante et scrutatrice.

Donc il arriva que le prince STOURDZA se montra, envers la Russie, un instrument peu docile de la politique occulte qu'elle pratiquait dans les principautés et qui, pour donner une apparence de légitimité à l'attitude hostile qui devait en être la conséquence, mit au nombre des griefs de la cour protectrice contre son gouvernement, l'état stationnaire de l'institution de l'académie, ayant déjà une période de quatorze années d'existence.

Le gouvernement russe demanda au gouvernement moldave une statistique de l'instruction publique. Celui-ci comprit la portée de cette injonction, et comme l'état où se trouvait l'établissement, sous le rapport du personnel, des programmes et des résultats, était loin d'en constater la prospérité, on se mit à la recherche d'expédients qui permissent de satisfaire honorablement à la sollicitation tutélaire de la Russie.

Il est essentiel de noter ici, en passant, que ce récit de la cause réelle qui amena la curatelle de l'instruction publique à réclamer mon concours, est le résultat des révélations et d'inductions postérieures à la négociation et à la conclusion de l'arrangement en vertu duquel je transférai mon pensionnat à l'académie. Il n'y avait pas d'établissement privé autre que le mien qui répondit plus avantageusement aux exigences de la situation. Les premières ouvertures qui me furent faites me furent présentées sous le double aspect de l'avantage

matériel et de la considération personnelle qui devaient résulter pour moi de ma coopération dans la réforme d'une institution nationale.

Mon pensionnat se composait de 75 élèves tous internes. Je ne me refusai pas absolument à concourir à l'œuvre à laquelle j'étais convié, mais je mis à mon acceptation deux conditions principales qui eussent, assurément, été repoussées si on ne s'était trouvé en présence d'une nécessité tellement impérieuse, la première étant la direction absolue de l'établissement sans autre supériorité ni contrôle que ceux de la curatelle, la seconde étant l'éloignement de toutes les individualités qui à un titre quelconque avaient eu un emploi dans l'ancien établissement.

Je motivai ces deux clauses du contrat à signer, sur deux raisons péremptoires pour moi, mon indépendance que je ne voulais pas aliéner et l'insuffisance des hommes entre les mains de qui l'institution n'avait fait que végéter pendant 14 ans.

“Les enfants, dis-je, que j'ai sous ma direction me sont confiés par les parents en suite d'une convention qui engage ma responsabilité vis-à-vis d'eux. Cette confiance de leur part et cette responsabilité de la mienne ne sauraient passer ni médiatement ni immédiatement en d'autres mains”.

Cette exigence était dure. Elle imposait l'élimination du grand référendaire, du bras droit du prince. Je refusai même de lui reconnaître ce titre purement honorifique sur l'établissement. C'étaient les fourches Caudines. On s'inclina et on y passa.

Des concessions aussi radicales auraient dû m'ouvrir les yeux et me faire soupçonner un piège. Ce qui me fit accepter était précisément ce qui aurait dû me faire refuser. Mais quel moyen de pénétrer un mystère dont les négociateurs de l'affaire eux-mêmes n'avaient pas la révélation ? Le prince Michel STOURDZA qui, dans un entretien particulier, fit sur moi une dernière tentative pour me déterminer à une concession en faveur de M. ASAKY, son protégé, ne put me faire revenir de ma détermination sur ce point.

“Je n'éprouve, lui dis-je, que de l'estime et de la reconnaissance pour M. ASAKY, puisque c'est lui qui m'a nommé professeur à l'académie. Mais ces rapports que nous aurons ensemble ne peuvent être et ne seront que des rapports d'inférieur à supérieur. Je serai tenu, vis-à-vis de lui au moins, à une déférence qui, ne fut-elle que de simple politesse, de pure convenance, gênera ma liberté d'action et me fera sentir, de si loin que ce soit, la subordination. Je ne saurais, mon Prince, vous faire ce que vous appelez une concession et que j'appelle, moi un sacrifice”. Sans me dire dans quelle disposition d'esprit le laissait cette déclaration nette, il me congédia avec ces mots: "eh bien nous verrons”.

Je rentrai chez moi avec la presque certitude que cette négociation avait échoué et ne songeais pas qu'elle dut jamais être reprise. Mais le surlendemain de cette entrevue, le prince George STOURDZA, l'un des trois curateurs, me fit appeler et m'annonça qu'il avait ordre du prince régnant de me prier de me transplanter à l'académie avec tout mon personnel, que je voulusse bien rédiger moi-même le contrat selon les clauses et conditions auxquelles j'avais mis mon acceptation de directeur de l'académie et que les curateurs le signeraient. Tout obstacle étant ainsi levé, je déménageai le lendemain même.

Le gouvernement payait les professeurs. Comme je devais faire une classe moi-même, il me donnait 4 000 F d'honoraires à titre de professeur. Il me fournissait le local gratuit, prenant à sa charge les réparations. Il me laissait mes pensions qui devaient être réduites d'un tiers en compensation du paiement des professeurs et de l'octroi du bâtiment sans loyer. De plus il me fournissait les fonds nécessaires pour la publication d'un journal d'instruction que je considérais comme un auxiliaire indispensable au succès de l'œuvre à laquelle je m'associais. Avec les débris de l'ancien établissement, l'internat de l'académie se

composait de 150 élèves répartis en sept classes. On avait ainsi au bout de huit jours une statistique à envoyer à Saint-Petersbourg.

Etrange sort des hommes et des choses ! Un homme que j'avais alors comme pédagogue est aujourd'hui à la direction de la même institution où je ne figure plus que comme professeur : *Sic vos non vobis*.

Cette nouvelle situation me mettait, d'une part, hors ligne parmi eux qui se vouaient comme moi à l'instruction de la jeunesse, et il n'est pas nécessaire d'avoir une profonde connaissance du cœur humain pour comprendre que bien peu de gens, même les moins hostiles ou les moins inaccessibles à la jalousie, étaient disposés à attribuer à un mérite particulier cette marque de distinction. Personne n'ignorait les difficultés de la négociation ni les conditions que j'avais mises à mon acceptation et on se demandait comment j'étais parvenu à m'imposer ainsi, malgré tant d'obstacles que chacun reconnaissait, pour soi, infranchissables.

D'autre part, ces hommes influents que j'avais fait évincer étaient peu résignés et bien décidés à profiter de la première occasion de se venger et à hâter par la calomnie et l'intrigue l'écroulement de cette frêle fortune. D'abord ce leur fut chose facile de me représenter comme l'instrument d'une haute influence. Comment en effet serais-je parvenu par ma seule importance personnelle à faire écarter un homme tel que le grand référendaire dont le crédit n'avait pu être ébranlé par l'hostilité ouverte ou occulte de bien d'autres de ses adversaires plus redoutables que moi? Or, quelle influence disposait si souverainement dans le pays des hommes et des fonctions? Il n'y avait que celle de la Russie. Et de fait, à mon insu et sans que je fusse personnellement en jeu dans cette combinaison, c'était bien l'intervention russe qui était la cause première de ma nomination. Je passai donc aux yeux de mes ennemis pour créature aux gages de la puissance protectrice et comme l'un des instruments de sa politique ambitieuse et envahissante. Des personnes officieuses me firent bien entendre qu'il se tramait une sourde intrigue contre moi et me révélèrent même de quelles armes on se servait pour préparer ma ruine par mon discrédit. Mais ne voyant alors les choses que comme elles pouvaient s'offrir à l'appréciation d'une conscience droite, j'allais de l'avant sans beaucoup m'inquiéter de ces bruissements de la calomnie.

D'autre part, à côté d'une organisation rationnelle de l'enseignement, j'arborai hardiment mon drapeau dans mon journal, et je posai la question de la légitime revendication de la part principale de l'étranger dans l'enseignement.

Je montrai et l'insuffisance de la langue nationale comme instrument de culture de la génération présente, et l'insuffisance des capacités individuelles pour déblayer la voie aux aspirations du pays vers la civilisation occidentale.

A côté de cette thèse, je développai les principes qui, selon moi, devraient servir de base à une méthode par un essai d'application.

Dans cette tâche, le concours de mes confrères me fit défaut et je restai seul sur la brèche. De plus, la curatelle, après avoir consommé l'œuvre de mon immolation, m'abandonna à ma propre influence personnelle et ne fit rien ou presque rien pour me soutenir dans cette guerre à outrance contre les partisans du système d'instruction et du personnel enseignant auquel elle venait de me substituer. Malgré toutes ces difficultés et tous ces obstacles, j'ai la certitude que je serais sorti victorieux de la lutte si le temps ne m'eût manqué.

Le Prince Michel STOURDZA me tenait en estime, et, de loin en loin, son intention relevait mon courage. Aujourd'hui encore, dans sa retraite à Paris, il s'informe volontiers

auprès des rares visiteurs qui lui arrivent du pays natal, des individualités qui l'ont suivi dans sa chute, et le souvenir de sa déchéance, comme cela m'a été rapporté plus d'une fois, a laissé trace de mon nom.

Pendant la politique russe l'avait sacrifié. Du moment que la cour protectrice avait reconnu en lui un instrument peu docile de sa politique en Orient, sa perte avait été résolue. Mais il importait que cette exécution se fit par une autre main que la sienne. Ce fut le parti libéral même, la jeune Roumanie, qu'elle choisit pour arriver à ses fins. La révolution de 1848 venait d'imprimer un branle-bas général en Europe. L'occasion ne pouvait être plus favorable. Cette opposition, dont le Prince Michel STOURDZA se préoccupait peu et dont il caractérisait les coryphées par cette dénomination de mépris : les gants jaunes, passa tout à coup de la vaine menace à l'agitation, aux conciliabules, à la révolte, à l'insurrection. Il y eut des ultimatums envoyés au Prince par les insurgés envers lesquels le gouvernement temporisait pour leur inspirer confiance et les saisir d'un coup de filet dans l'une de leurs réunions clandestines, ce qui arriva.

Le fils du Prince, Grégoire STOURDZA, que j'avais connu à Lunéville et avec qui j'avais naturellement renouvelé connaissance, les cerna inopinément pendant qu'ils délibéraient sur les conditions à imposer au Prince. Ils furent garrottés et expédiés au-delà du Danube sans autre forme de procès.

Mais il n'en fut pas de même à Bucarest. Là, le mouvement insurrectionnel réussit, le Prince s'enfuit et la Valachie passa sous un gouvernement provisoire composé des principaux chefs de l'insurrection. De là, intervention de la part des deux puissances, de la Turquie en Valachie et de la Russie en Moldavie, pour opérer contre la révolution en Hongrie, de concert avec l'Autriche.

Le Prince Michel STOURDZA, qui avait eu raison contre le calcul et l'attente de la Russie de cette tentative de révolution chez lui, fit certaines observations contre l'occupation de la Moldavie par ces troupes russes, laquelle n'avait pas de raison d'être. Il devait avoir tort parce qu'il avait trop raison. Son patriotisme lui fut imputé à crime de rébellion contre la cour protectrice. Celle-ci n'eut pas de peine à faire comprendre à la Turquie que cette opposition de l'hospodar de Moldavie à l'intervention des troupes russes était un secours indirect prêté à la révolution et, de cette commune appréciation de la conduite du Prince Michel STOURDZA, résulta une commune entente pour sa déposition. Ne voulant pas accepter les conditions mises à son maintien au gouvernement de la Moldavie, conditions qui le subalternisaient plus encore que le vasselage et le protectorat sous l'empire desquels il avait eu tant de peine à conserver à son pays une ombre d'indépendance, il se résigna à l'abdication.

On comprend que sa disparition du pays laissa dans l'état de précarité tout ce qu'il avait fondé. Après son départ, tout ce qui avait tenu à lui de près ou de loin était tombé en discrédit.

Je voyais donc mon sort futur dans le sien présent. [...]

Je durai donc, après le départ du Prince Michel STOURDZA, autant que dura le provisoire, jusqu'à la nomination de Grégoire GHYCA (qui par parenthèse a été se suicider à Meluna) à l'hospodarat de Moldavie pour une période septennale, c'est-à-dire jusqu'aux derniers mois de 1849. Comme je n'étais arrivé à la direction des écoles qu'avec l'intention de contribuer à l'avancement, à la propagation des bonnes et solides études, et que j'étais à peu près sans ambition personnelle, tout ce qui se passait m'était fort indifférent et les éventualités que les miens et mes amis considéraient comme une disgrâce et qu'ils

s'efforçaient de conjurer ne me causèrent pas assez de préoccupation pour que je fisse personnellement la moindre tentative de pacte pacifique avec le nouveau gouvernement.

Celui-ci était une loi vivante de xénélasie. Il ne pouvait se soustraire au mandat impératif que lui imposait le libéralisme national. Je ne pouvais me maintenir parmi le personnel des titulaires de l'enseignement public que comme professeur, et il ne pouvait me convenir de passer du rang supérieur que j'occupais au rang de subordonné.

La situation ainsi faite par les événements, il me restait deux partis à prendre, ou retourner à mon institution privée en emmenant avec moi tous les élèves qui m'avaient suivi à l'académie, ce à quoi me sollicitaient les instances des parents, ou disparaître de la scène par le rapatriement.

Je m'arrêtai à cette dernière détermination. J'étais fatigué et découragé par la lutte infructueuse que je venais de soutenir. J'en avais pris un souverain dégoût du pays et des hommes et, les émanations de la patrie aidant, je me décidai à revenir en France. Cette terre, chère, devait m'être bien marâtre. Une douzaine de mes élèves avaient résolu de me suivre pour finir leurs études à Paris sous ma direction. Je me plaisais à considérer ce noyau de petite colonie comme une semence féconde de fondation d'une institution au service des familles qui voudraient envoyer leurs enfants faire leurs études en France, et qui, me semblait-il, devraient préférer les confier à un homme bien connu que de les laisser livrer à eux-mêmes dans cette Babylone de perdition.

La chance prend rarement la logique pour arbitre dans ses caprices. Une fois hors du pays, j'y perdrais toute influence et les souvenirs que j'y laissais, s'éteignant de plus en plus par l'absence, les sourcillons de ma mollière se tarirent l'un après l'autre. Mais comme ce résultat n'était pas dans mes prévisions, il ne pouvait peser sur ma résolution. »

Extrait 4 :

Retour à lassy, seul, après avoir renoué, par hasard, avec une connaissance roumaine. La politique en Roumanie. Il s'inscrit au Parti Unioniste, écrit dans l'«Etoile du Danube », cabales diverses, élections à l'hospodarat du colonel Couza, qui devient prince Couza. Est consulté sur diverses questions, organisation de l'administration, double élection, redistribution des terres. Journal clandestin depuis Genève. En février 1866 abdication forcée du prince Couza.

« Les choses étaient là quand un soir, traversant le passage Choiseul, j'aperçus à travers la vitrine de l'horloger Dussault, une physionomie roumaine à lunettes penchée sur le comptoir. Je reconnus instantanément un mien ami, M. Ionesco. J'entrai et après échange d'exclamations, de poignées de mains et de questions monosyllabiques, nous sortîmes ensemble et nous promenâmes dans le passage. Je le questionnai sur le pays qui avait joué un rôle de pays occupé successivement par les armées russe, turque et autrichienne, pendant la guerre de Crimée, et qui était devenu partie intéressée dans le traité de paix qui allait se débattre au Congrès de Paris. Il me dit qu'il était délégué par le parti national pour fonder et publier un journal à Bruxelles qui aurait pour mission spéciale de plaider à soutenir la cause des Principautés Danubiennes et de fournir aux puissances favorables à cette cause tout ce qui pouvait maintenir et fortifier leurs sympathies pour les Roumains et servir

d'arguments aux diplomates qui auraient à faire valoir leurs droits et la justice de leurs demandes auprès de l'aréopage européen. Il est regrettable, ajouta-t-il, que vous ne soyez pas libre de vous-même et que vous ne puissiez pas prendre votre rôle et votre place dans ce mouvement national. On a là-bas le plus grand besoin d'hommes de bonne volonté, votre passé et votre valeur personnelle nous donneraient en vous un auxiliaire bien utile.

Nous nous quittâmes là-dessus après promesse de nous revoir. Il était venu à Paris requérir le concours d'un journaliste qui devait traiter dans "L'Etoile du Danube" les questions importantes relatives aux principautés dont devait s'occuper le congrès. Je rentrai chez moi déjà déterminé à partir. Les moyens seuls de départ me préoccupaient. Il fallait arriver à temps dans l'arène. Je prétextai un voyage à Chamagne et me mis en route directement pour la Moldavie, sans avoir fait à personne confidence de mon projet. Je pris seulement la précaution d'adresser à Chamagne quelques lettres qui selon mes instructions devaient être mises à la poste successivement pour Paris, et qui étaient censément écrites de la maison paternelle. Ces lettres devaient faire attendre, sans que le retard de mon retour fut un mystère inexplicable et inquiétant, la première lettre qui arriverait de moi d'Iassy à Paris.

J'arrivai à Iassy fin décembre 1856, par un froid de Sibérie. J'étais sans manteau, je n'avais pour me garantir du froid qu'une couverture de voyage que je transformai en sac et dont je m'enveloppai tout le corps, mais c'était une toile d'araignée contre une froidure aussi intense et si longtemps supportée. Castaing m'offrit l'hospitalité. Quelques jours après mon débarqué, je tombai malade. La fièvre me prit et la maladie finit par une invasion d'énormes furoncles qui s'étaient sur tout le dos d'une épaule à l'autre. Il y en avait plus d'une douzaine de la grosseur chacun d'une tomate de moyenne dimension.

Je trouvai le pays dans l'effervescence de la politique et divisé en deux partis bien tranchés. L'un avait pour drapeau l'union des principautés en un seul état, sous un seul prince choisi à l'étranger dans une famille régnante, mais de race latine, ce qui excluait les prétendants éventuels des trois grands empires entre lesquels est enclavée la Roumanie actuelle. L'autre repoussait l'union, un seul prince et sa qualité de suzerain. Ces deux partis ne s'accordaient que pour réclamer plus d'indépendance vis-à-vis de la cour suzeraine et un gouvernement intérieur moins personnel et plus libéral. Ces partis se désignaient par les qualificatifs d'unioniste et de séparatiste. Le premier se prévalait de l'appui de la France, de l'Italie; l'Autriche et la Turquie soutenaient le second. L'Angleterre et la Prusse avaient mis plus de réserve dans la manifestation de leurs préférences. La Russie se tenait à l'écart.

Le résultat de la guerre de Crimée donnait naturellement une influence prépondérante à la France, et c'était de son agent que les unionistes s'inspiraient. C'était au contraire à l'agent autrichien qu'était échu le rôle de la nymphe Egérie pour les séparatistes.

Le parti unioniste se composait de la presque totalité de la jeunesse roumaine. [...].

Il fallut bon gré mal gré, se conformer au traité de Paris. La Turquie comme puissance suzeraine avait le droit de fixer l'époque de l'élection des Princes. Pour soustraire les Divans à toute velléité de contravention à cette prescription capitale, elle décida que les élections auraient lieu à un mois de distance l'une de l'autre. Celle de Moldavie fin décembre 1858, et celle de Valachie le 24 janvier 1859. [...]

J'écrivais alors, de temps à autre, quelques articles dans le journal du parti unioniste "L'Etoile du Danube", sous l'anonymat, bien entendu. [...]. »

ANNEXE 6 (B)

Lettre de condoléances de ses amis roumains lors du décès de Charles Malgouverné

Document : Lettre de condoléances de ses amis roumains lors du décès de Charles Malgouverné [1881]

Source : Copie du document mis à disposition par M. Michel Meyer, l'arrière-arrière-petit-fils de Charles Malgouverné.

A Monsieur Louis Castaing
Consul de France à Iassy-Moldavie

Monsieur le Consul

Nous avons lu avec une profonde affliction la nouvelle de la mort de notre Cher Maître et ami Charles Malgouverné.

Vous, Monsieur le Consul, qui parmi nous représentez si noblement la France depuis de longues années, vous avez été à même de connaître combien il a su, par son esprit élevé, par son cœur sincère, si dévoué à tout ce qui était noble et grand, inspirer un respect et un attachement inaltérables.

Notre douleur est d'autant plus grande que nous perdons en lui un de ces hommes éminents qui, par les grands services qu'il a rendus à notre cause nationale avec un dévouement et une abnégation sans bornes, a été compté au nombre de nos meilleurs patriotes.

Son souvenir sera éternel en Roumanie et le deuil de sa famille partagé par une génération entière qu'il a animée de ses lumières et qu'il a encouragée dans les grandes luttes de notre régénération nationale.

Veillez, Monsieur le consul, être l'interprète de ces sentiments en France, et si notre douleur peut rendre moins amère la grande perte éprouvée par sa famille, nous vous prions de lui dire que nous associons nos larmes aux siennes.

Signatures ci-dessous

1	Conbiano	Recteur de l'Université
2	Clinesco	Doyen de la faculté des sciences
3	Uréchia	Doyen de la faculté de droit
4	Poni	Professeur à l'université
5	Nicolas Ionesco	Ancien ministre, député, professeur à l'université

6	Tzoni	Professeur à l'université
7	Vargolitch	Professeur à l'université
8	Mélik	Professeur à l'université
9	Guéorgiou	Directeur du crédit foncier
10	Sucin	Professeur à l'université
11	Dr Féton	Professeur à l'université
12	Kolban	Ancien député, membre du conseil général
13	Palladi	Professeur
14	Groupenski	Avocat
15	Scokesco	Propriétaire
16	Antonio	Président de la cour d'appel
17	Tassou	Conseiller à la cour d'appel
18	Jissy	Conseiller à la cour d'appel
19	Vranceano	Conseiller à la cour d'appel
20	Bourada	Conseiller à la cour d'appel
21	Guénoyou	Conseiller à la cour d'appel
22	Simionesco	Procureur
23	Soutroulnano	Avocat
24	Cacou	Procureur général à la cour d'appel, député
25	Anguel	Membre du conseil général
26	Eacou	Membre du conseil général, député
27	Coyesco	Membre du conseil général, député
28	Pastia	Maire de lassy
29	Rosetti	Ancien ministre
30	Campercesco	Député
31	Drosco	Ancien sénateur, président du conseil général
32	Bouela	Directeur du lycée
33	Draguitch	Professeur au lycée
34	Pastia	Professeur au lycée
35	Le Prêtre Stimbey	Professeur au lycée
36	Florentin	Professeur au lycée
37	Castano	Professeur au lycée
38	Lambréor	Professeur au lycée
39	Théodou	Professeur au lycée
40	Lucesco	Professeur au lycée
41	Bourné	Professeur au lycée
42	Copacineano	Professeur au lycée
43	Branza	Professeur au lycée
44	Guéorgiou	Professeur au lycée
45	Boutsiourano	Professeur à l'école secondaire des filles
46	Darzéni	Directeur de l'école primaire
47	Le Prêtre Enaguesco	Instituteur
48	Sistovrano	De la communauté arménienne
49	Créanza	Instituteur
50	Schendré	Avocat, ancien préfet de lassy
51	Xénopoulo	Architecte
52	Langa	Colonel en retraite

53	Holban	Avocat
54	Mitzesco	Avocat
55	Calatenos	Négociant
56	Alexandrini	Secrétaire général de la préfecture de lassy
57	Itazou	Major en retraite
58	Tassiliou	Comptable
59	Camban	Avocat
60	Bourné	Ancien magistrat
61	Bonnoie	Propriétaire
62	Giourgiono	Professeur

ANNEXE 7

Extrait du discours de l'Ambassadeur de la Moldavie en France, M. Oleg Serebrian lors de la conférence « Entre deux Europe(s) : le cas de la République de Moldavie » du 23.01.2012

Document et source : Extrait du discours de l'Ambassadeur de la Moldavie en France, M. Oleg Serebrian, lors de la session questions-réponses de la conférence « Entre deux Europe(s) : le cas de la République de Moldavie », du 23 janvier 2012, Collège doctoral européen, Université de Strasbourg.

Nous avons adressé deux questions à M. l'Ambassadeur au sujet des langues et notamment du français.

1. Pensez-vous que les relations avec la Russie sont encore assez étroites parce que nos entrepreneurs en force actuellement, qui ont je ne sais pas 50 ans, ne connaissent pas une autre langue étrangère que le russe ? La question reformulée : Est-ce que ces relations économiques ne sont pas plus étroites grâce à la connaissance de la langue russe et une mauvaise connaissance d'une autre langue comme le français et l'anglais ?

2. Vous avez évoqué le fait que la France commence à investir de plus en plus en Moldavie, pourtant le français est en déclin. Comment expliqueriez-vous cette situation ?

O. Serebrian, l'Ambassadeur de la Moldavie en France répond :

[L'Ambassadeur commence par répondre à la deuxième question]

« Le français est en déclin, en déclin lent, mais quand même le français demeure la première langue étrangère, sauf le russe, je ne parle pas du russe, le russe reste à 90 % appris dans les écoles moldaves. Mais après le russe, qui n'est pas encore perçu comme une langue étrangère aujourd'hui, 65 % de Moldaves apprennent le français à l'école [beaucoup moins depuis 2011, 17 % - unités - de moins] et vous ne trouverez pas un autre exemple en Europe, dans les pays où le français n'est pas langue officielle, où le français est appris par 65 % d'élèves.

65 pourcents, pas tous les élèves s'expriment en français couramment, mais au moins une connaissance de base, ça existe. Mais, on a autant de pays qui se réclament francophones à l'OIF et je ne vais pas citer le cas de mes collègues, mais il y a des ambassadeurs auprès de l'OIF qui s'expriment en anglais, ce sont des chefs d'Etats plutôt que des ambassadeurs, qui ne sont pas capables de s'exprimer en français.

En Moldavie vous trouverez beaucoup d'hommes politiques et je suis vraiment content que notre chef d'Etat est capable de s'exprimer couramment en français [M. Lupu], chef d'Etat intérimaire vous me direz, mais quand même... Vous

trouvez plusieurs ministres capables de s'exprimer couramment en français, comme le Ministre des affaires étrangères, le Ministre de l'Economie, autant d'autres.

Je pense que le français était en déclin dans les pays comme la Roumanie ou en Serbie où le français était très-très répandu ; dans les années 80 le français était la première langue étrangère en Yougoslavie, il devançait beaucoup l'allemand qui était plutôt appris dans le nord et encore plus l'anglais, l'anglais qui n'était pas du tout répandu dans l'Europe de l'Est, c'est quelque chose de très récent.

Je me rappelle, en 1992 quand je venais d'entrer au MAE, on n'avait pas de collaborateurs roumanophones avec l'anglais [qui connaissaient l'anglais], il n'y en avait pas, parce que dans toutes les écoles roumaines de Moldavie c'était le français la langue qui était apprise, et en général c'était l'allemand la première langue étrangère en URSS, ce n'était pas l'anglais.

L'anglais, mon assistante me le disait, quand elle est entrée à l'Université elle avait dit qu'elle voulait apprendre l'anglais. Elle a été invitée au bureau de la sécurité où on lui a posé la question « Pourquoi vous voulez faire de l'anglais ? Parce que l'allemand c'est la langue de Marx, d'Engels, mais l'anglais c'est la langue de qui ? » [rires]. Elle a dit « bon, tout simplement, je pense... » - « Non, mademoiselle, il faut choisir le français et l'allemand ».

L'anglais était assez répandu à Moscou, à St-Petersburg, mais ce n'était pas une langue très connue dans l'ancienne URSS. L'allemand était la langue de l'ennemi vaincu, tandis que l'anglais était la langue d'un ennemi encore vivant et très puissant. Il fallait bâtir des murs de séparations (pourquoi comprendre certains postes étrangers de radio ?), pour être à l'abri de tentations, si vous voulez.

Mais le français a reculé vite en Serbie ou en Albanie ou en Roumanie même. Maintenant vous ne trouverez pas beaucoup de jeunes qui ont envie d'apprendre le français, c'est plutôt l'anglais. En Roumanie, la classe académique, si j'ose dire, est plutôt anglophone aujourd'hui. Vous pouvez trouver des germanophones en Transylvanie qui sont plutôt âgés et des francophones à Bucarest et à Iasi, qui sont eux aussi un peu âgés. Bon, il y a toujours des jeunes qui ont fait leurs études en Belgique ou en France.

Mais en Moldavie, non [répété 3 fois], par la force de l'inertie ou par des convictions latines, parce que ce sentiment, je disais tout à l'heure que les Moldaves sont très passéistes, alors on parle beaucoup de la latinité, beaucoup plus qu'à Rome d'ailleurs. On se souvient beaucoup de l'empereur Trajan, de tout ce que vous voulez, de l'Empire romain. Et, suite à cette latinité probablement, le français demeure une langue assez populaire.

Vous me direz qu'il y a encore des professeurs, d'instituteurs qui sont des professeurs de langue française dans les écoles, surtout dans les villages et que c'est un peu forcé, il n'y a pas de choix, donc ils sont un peu forcés d'apprendre le français. Pas nécessairement !

A Chisinau, il y a beaucoup de professeurs de langue anglaise, il y a des lycées où l'anglais est présent, et pourtant ils choisissent aussi le français.

Mais dans les lycées moldaves, vous devez apprendre le roumain et encore 3 langues, c'est la différence avec d'autres pays. Vous faites du roumain, du russe en général et vous choisissez encore (une autre/) deux langues : [parmi] l'anglais, le français, l'allemand et l'espagnol.

C'est l'avantage des petits pays : on est forcé d'apprendre plusieurs langues pour se débrouiller.

Et l'intérêt pour le français n'est pas vraiment en déclin en Moldavie.

En plus, les investissements que vous venez de citer, ont incité les jeunes moldaves d'apprendre le français davantage, parce que beaucoup d'entre eux, pour avoir une position dans toutes ces compagnies [entreprises] ont besoin de français. Et c'est grâce à tous ces investissements français en Moldavie que le français se maintient. Et c'est la première langue étrangère, en dehors du russe, comme je l'ai déjà dit. »

Ensuite, concernant la langue russe et l'orientation géoéconomique et géopolitique.

[Réponse à la première question]

« Vous avez partiellement raison, sans doute. Mais je ne pense pas que c'est seulement la langue, c'est toute une tradition, si vous voulez. Il y a des connexions entre Chisinau Kiev, Chisinau Moscou, Chisinau Nijni-Novgorod et ainsi de suite qui ne sont pas faciles à couper. La Russie reste notre premier partenaire économique, malgré des difficultés parfois de nature politique, mais la Russie reste une présence économique majeure en Moldavie.

Et ce n'est pas grâce à la présence linguistique russe en Moldavie, c'est la force de la géographie, la Russie c'est un voisin qui existe, c'est dans la zone, on ne peut pas s'enfuir. On est forcé de mener de bonnes relations avec ses voisins. En plus que la Russie est une puissance économique émergente et les investissements russes sont très forts en Moldavie. On se demande parfois, pourquoi autant de Moldaves, y compris des jeunes moldaves, choisissent le russe quand même, ce n'est pas obligatoire déjà dans certains lycées, comme *Prometeu*, par exemple ; il y a plusieurs lycées privés. Ils choisissent le russe quand même, car il y a des contacts économiques très-très forts et des contacts culturels qui sont très forts. Je ne crois pas que c'est un désavantage.

Par contre, pourquoi les relations économiques avec l'Europe sont un peu handicapées, si j'ose dire. C'est parce qu'on a eu jusqu'à maintenant des régimes économiques pas très favorables à la Moldavie. Espérons-nous qu'avec l'Accord de libre-échange approfondi³ entre la Moldavie et l'Union européenne les choses

³ Publié: 14/06/2013

« La République de Moldavie et l'Union Européenne ont conclu, le 12 juin, le dernier volet des négociations en vue de la création **d'une zone de libre-échange approfondi et complet**. L'accord, composé de 14 chapitres, ouvrira les marchés de biens et de services, tout en garantissant aux entreprises et aux consommateurs un **cadre juridique ouvert, stable et prévisible**. » Source : <http://ccifm.md/web/index.php/actualite/detail/id/292>

vont changer pour tous les produits moldaves, parce qu'il y a quand même beaucoup de produits moldaves qui dans certains pays, je ne vais pas les citer, mais il y a des signes d'interrogation concernant la nécessité d'importer de tels produits. Les vins, par exemple, mais c'est un produit stratégique pour la Moldavie et nous devons diversifier les marchés. Je pense que cette monoculture, si vous me permettez de dire, dans le sens de l'exportation, parce que la Moldavie exporte jusqu'à maintenant beaucoup, en tout cas jusqu'en 2008-2009 elle exportait beaucoup de vins, de légumes sur le marché est-européen, Biélorussie et Russie surtout. Et maintenant, ça commence à se diversifier ; en 2011 l'UE représentait 55% de notre commerce, donc l'UE devient notre premier partenaire commercial, donc les choses ont changé.

Donc, ce n'est pas simplement les langues, c'est toute une situation qui nous forcé un peu / nous a forcé plutôt de nous orienter vers les marchés de l'Est, mais vers les marchés du Sud aussi, parce qu'il faut le reconnaître, la Moldavie vient de découvrir l'immense potentiel du marché du Sud.

Jusqu'à maintenant on parlait de l'Est et de l'Ouest, mais on oubliait le fait qu'on a la Turquie, 80 mln d'habitants à peu près, à côté de nous, 1000 km entre Chisinau et Istanbul, même moins, 1h30 de vol ; qu'il y a d'autres pays comme l'Egypte dans le bassin méditerranéen qui ont besoin de produits que la Moldavie exporte, la Moldavie exporte surtout des produits agricoles et ce sont des pays qui sont capables de payer. Pourquoi on se heurte d'exporter ces produits nécessairement à l'Est et à l'Ouest ? On les exporte là où il y a une demande. Donc, il faut découvrir des marchés.

Mon collègue bulgare m'avait expliqué comment la Bulgarie a fait une très bonne action avec de l'eau, de l'eau minérale, tout simplement avec de l'eau, vers certains pays arabes, et cela marche bien ; il m'avait dit « on exporte maintenant plutôt de l'eau que de vin ». Donc, il faut se débrouiller, il ne faut pas se heurter ou de maintenir à tout prix certains marchés [...] et la Moldavie a eu longtemps le monopole sur le marché des vins russe ; à un certain moment la Russie consommait 60 % des vins moldaves. Ce n'est pas le cas maintenant [...]. »

Un des informateurs, TP-38-1952, présent à cette conférence, ajoute « quelques détails par rapport à la question sur la francophonie et la Moldavie ».

« Avec cette vision que le français recule au niveau global en Moldavie, peut-être c'est vrai au niveau global, peut-être non, mais en Moldavie ce n'est pas le cas.

En fait, quand j'étais étudiant en Moldavie, dans les années 80, le français oui était présent dans les classes [enseignement], mais c'était une langue absolument « morte », c'était comme apprendre du grec ancien ou du latin, ça servait à rien, on n'avait aucun accès à la France, aux chaînes TV françaises, à la littérature française [l'ambassadeur intervient en disant « il y avait l'*Humanité* » et TP-38-1952 rajoute « exactement »].

Aujourd'hui, il y a l'accès aux chaînes françaises, il y a des journaux français, des entreprises françaises où le français est parlé et surtout il y a une ambassade, une Alliance française qui est très active, dont « les produits », c'est-à-dire, les étudiants moldaves, sont ici dans toutes les universités de la France. Donc, globalement, le français est plus utile et parlé en Moldavie.

Au niveau des statistiques, je viens de voir les statistiques des gens qui parlent bien le français en Moldavie : il y a 20 ans, 4 % des gens disaient qu'il pouvait s'exprimer bien en français. Les statistiques sont les mêmes aujourd'hui : 4 % ; c'est juste que la connaissance d'autres langues a vraiment augmenté : l'anglais est passé d'1 % à 4 % aussi.

En principe, ça veut dire que la Moldavie s'ouvre à la société globale, en gardant ce lien avec la France et en le fortifiant. C'est un commentaire. »

ANNEXE 8

Carte administrative actuelle de la Moldavie

Document : Carte indiquant les zones administratives de la Moldavie actuelle.

Source : <http://istoria.md/Harti/>, dernière consultation le 04/11/2013.



ANNEXE 9

Statistiques des langues étrangères enseignées en Moldavie entre 1995 et 2002

Document : Statistiques indiquant les langues étrangères enseignées en Moldavie entre 1995 et 2002 avec le nombre d'élèves pour chaque langue et chaque type d'établissement.

Source : Annuaire statistique de la République de Moldavie, 2002, pp. 158-159 [la traduction est de nous].

7.1.11. STUDIAREA LIMBILOR STRĂINE ÎN ȘCOLILE DE ZI, GIMNAZII ȘI LICEE (fără școlile pentru copii cu deficiențe în dezvoltarea intelectuală sau fizică) L'enseignement des langues étrangères dans les écoles, gymnases et lycées (sauf les écoles spécialisées)								
	1995/ 1996	1996/ 1997	1997/ 1998	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	
Numărul de școli, gimnazii și licee, în care se țin cursuri de limbă străină ¹	1376	1377	1446	1451	1469	1512	1515	Le nr. d'écoles, gymnases, lycées où l'on enseigne une langue étrangère (2 ou 3 dans certaines écoles)
din care:								
engleză	459	520	516	530	548	620	641	anglais
franceză	1179	1225	1219	1187	1263	1265	1275	français
germană	128	133	134	135	129	127	144	allemand
italiană	11	7	3	5	4	6	8	italien
spaniolă	44	43	35	36	29	36	33	espagnol
turcă	2	2	2	2	2	3	3	turc
latină	4	4	5	6	16	20	23	latin
alte limbi	–	–	–	2	4	2	4	autres langues
Numărul elevilor care studiază limbi străine, mii	556,4	558,1	563,6	557,2	564,0	573,6	576,6	Le nr. d'élèves qui étudient des langues étrangères (en milliers)
engleză	165,1	175,2	181,6	188,2	192,0	199,9	205,4	anglais
franceză	355,4	349,4	354,4	344,2	344,6	343,7	338,7	français
germană	26,9	25,0	21,1	19,1	20,6	21,0	22,3	allemand
italiană	1,9	0,8	0,1	1,0	1,3	1,3	1,3	italien
spaniolă	6,3	6,4	5,9	4,2	4,3	4,8	4,4	espagnol
turcă	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,4	0,5	turc
latină	0,6	1,1	0,2	0,3	0,8	2,4	3,2	latin
alte limbi	–	–	–	0,0	0,1	0,1	0,8	autres langues

¹ În unele școli se studiază câte două-trei limbi străine

L'Annuaire statistique de la République de Moldavie - 2002
Anuarul Statistic al Republicii Moldova

7.1.12. REPARTIZAREA ELEVILOR DUPĂ LIMBA DE STUDIU

Le nombre d'élèves selon la langue d'études

mii

en milliers	1995/ 1996	1996/ 1997	1997/ 1998	1998/ 1999	1999/ 2000	2000/ 2001	2001/ 2002	
Copii în instituții preșcolare:								nr. d'apprenants dans les institutions préscolaires
limba moldovenească	122,6	110,7	104,4	94,7	77,1	72,6	74,3	roumain (moldave)
limba rusă	37,9	35,5	33,9	30,6	23,3	20,7	21,8	russe
limba bulgară	0,5	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	bulgare
limba ucraineană	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	ukrainien
alte limbi	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	autres langues
Elevi în școli, gimnazii și licee:								nr. d'élèves dans les écoles, gymnases et lycées - ens. de jour
învățământ de zi								
limba moldovenească	481,7	489,2	496,6	499,5	499,2	494,8	487,4	roumain
limba rusă	158,8	158,5	155,4	150,3	143,0	133,6	130,2	russe
limba ucraineană	2,2	1,7	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	ukrainien
limba engleză	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	anglais
limbile engleză și moldove- nească	-	-	-	-	-	0,2	0,2	anglais et roumain
limbile engleză și rusă	-	-	-	-	0,1	0,1	0,1	anglais et russe
limba bulgară	0,0	0,0	0,1	0,3	0,2	0,2	0,2	bulgare
limba turcă	-	-	0,2	0,2	-	-	-	turc
învățământ seral								- enseignement de soir
limba moldovenească	1,1	1,1	1,1	1,1	0,9	0,9	1,1	roumain
limba rusă	2,0	1,8	1,6	1,4	1,2	1,0	0,8	russe
Elevi în instituții de învăță- mînt secundar profesional:								nr. d'élèves dans les établissements d'enseignement secondaire professionnalisant
limba moldovenească	28,0	27,2	26,1	25,4	17,8	17,8	17,7	roumain
limba rusă	6,7	6,7	6,6	7,1	5,2	5,0	5,3	russe
limbile moldovenească și rusă	0,1	0,1	-	-	-	-	-	roumain et russe
Studentii în colegii:								Etudiants dans les Collèges (de 15 à 20 ans)
limba moldovenească	24,4	25,4	24,2	21,4	18,0	14,6	12,5	roumain
limba rusă	5,6	6,3	7,9	7,7	6,6	4,8	3,8	russe
limba ucraineană	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	ukrainien
limbile moldovenească și rusă	0,3	0,8	-	-	0,2	-	0,2	roumain et russe
limbile găgăuză și rusă	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	gagaouze et russe
limbile bulgară și rusă	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	bulgare et russe
Studentii în instituții de învă- țămînt universitar:								nr. d'étudiants dans les établissements d'enseignement supérieur
limba moldovenească	36,7	39,7	43,9	48,0	51,0	51,2	55,8	roumain
limba rusă	15,7	17,1	19,3	22,2	23,8	24,5	26,2	russe
limbile moldovenească și rusă	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,5	roumain et russe
limbile găgăuză și rusă	0,2	-	-	-	-	-	-	gagaouze et russe
limba engleză	0,1	0,6	1,1	1,3	1,3	2,0	2,2	anglais
limba franceză	0,1	0,4	0,7	0,8	0,9	1,0	1,2	français
alte limbi	1,7	0,3	0,4	0,3	0,2	0,3	0,5	autres langues

en milliers

159

ANNEXE 10

Résumé de l'enquête sur la langue française

Document : Vue d'ensemble des questions de l'enquête sur la langue française.

		Thématique de l'enquête		Niveau de la question	
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questions connexes : l'avis sur la France, les Français ▪ Journées de la francophonie en Moldavie (entendre parler, assister, participer à des activités) ▪ L'accès à des chaînes TV en français 	Question qui départage		Parlez-vous français ? Si OUI, donnez-vous un niveau entre 1 et 6 (1 –très débutant, 6 – très avancé).		
	Parlez-vous français ?				
<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'utilité du français (A quoi pourrait vous servir le français ?) ▪ Les lieux de son enseignement, selon l'enquête 	Questions pour les « non-francophones » - ceux qui déclarent ne pas parler français (n ^{os} 19-21)				
	Questions pour les « francophones » - ceux qui déclarent parler français (n ^{os} 22-34)				
L'institution, le lieu d'études et la période de l'apprentissage du français					
L'avis sur les professeurs de français					
Les raisons du choix et de l'apprentissage du français				Les raisons d'apprendre le français	
Les situations de l'usage du français (passé, présent)				Les situations de l'usage du français (passé, présent, futur)	
Les endroits où l'on peut apprendre le français					
Les ressources/moyens utilisées pour apprendre le français					
Les moyens pour mieux apprendre le français					
Lecture en français (livres, journaux)					
L'accès aux films français				L'accès à des chaînes TV en français, le choix d'émissions	

		<p>Questions spécifiques au sujet de l'AF</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Participation aux activités de l'AF ▪ Le choix d'apprendre le français à l'AF ▪ Le degré de satisfactions des cours
	Donner sa définition du terme de « francophonie »	
	Journées de la francophonie en Moldavie (entendre parler, assister, participer à des activités)	

ANNEXE 11 (A)

Modèle du questionnaire tout public de l'enquête sur la langue française

Questionnaire CHESTIONAR Enquête sur la langue française
--

Nota :

FR – franceza/français

RO – româna/roumain

R – raspuns/réponse (Alegeti româna / franceza sau rusa pentru a raspunde la intrebari !)

Va rog sa raspundeti cat mai detaliat !

Orice remarca sau sugestie referitor la acest chestionar este binevenita !

Va multumesc anticipat !

Question 1	
FR	Nom, prénom (optionnel) Lieu de résidence :
RO	Nume, prenume (opțional) Localitatea :
R :	
Question 2	
FR	Fonction : élève, étudiant, enseignant, autre ...
RO	Ocupația : elev, student, profesor, alta ...
R :	
Question 3	
FR	Âge
RO	Vârsta
R :	

Question 4	
FR	Quelles sont les langues que vous utilisez au quotidien ?
RO	Ce limbi vorbiți in viata cotidiana ?
R :	
Question 5	
FR	Comprenez-vous d'autres langues ?
RO	Întelegeti alte limbi ?
R :	
Question 6	
FR	Avez-vous eu le choix d'apprendre une langue étrangère (à l'école ou ailleurs) ?
RO	Ați avut alegerea sau posibilitatea de a alege să învățați o limbă străină (intr-o institutie de invatamant, de ex. scoala, universitate, etc.) ?
R :	
Question 7	
FR	Si oui, quelle langue étrangère avez-vous choisi ?
RO	Daca da, ce limba straina ati ales ?
R :	
Question 8	
FR	Si vous aviez eu le choix d'une langue étrangère à l'école ou ailleurs, laquelle auriez-vous choisi en premier, en deuxième lieu ?
RO	Daca ati fi avut posibilitatea sa alegeti limba straina la scoala sau in alta institutie de invatamant, care ati fi ales-o in primul rand, in al doilea rand ?
R :	
Question 9	
FR	Dans votre entourage (amis, famille, travail, etc.) quelle(s) langue(s) étrangère(s) a-t-on appris, connaît-on, parle-t-on ?
RO	In cercul D-voastra apropiat (prieteni, familie, lucru, etc.) care limbi straine au fost invatate, sunt cunoscute, sunt vorbite ?

R :	
Question 10	
FR	Quelle langue étrangère sera la plus enseignée et apprise en Moldavie dans les années à venir, selon vous ? («langue d’avenir» en Moldavie)
RO	Cum credeti, ce limba straina se va preda/invata cel mai mult in Republica Moldova (RM) in urmatorii ani?
R :	
Question 11	
FR	Quelle langue étrangère parlez-vous le plus souvent (dans la vie courante) ?
RO	Ce limba straina vorbiti cel mai des ?
R :	
Question 12	
FR	Que pensez-vous du français ?
RO	Ce parere aveti despre limba franceza ?
R :	
Question 13	
FR	Que pensez-vous de la France ? Avez-vous visité ce pays ?
RO	Ce credeti despre Franta ? Ati vizitat aceasta tara ?
R :	
Question 14	
FR	Avez-vous rencontré des Français ? Qu’en pensez-vous ?
RO	Ati avut ocazia sa intilniti francezi ? Ce parere aveti despre ei ?
R :	
Question 15	
FR	Avez-vous entendu parler des Journées de la francophonie en Moldavie ?
RO	Ati auzit vorbindu-se despre Zilele Francofoniei in RM?

R :	
Question 16	
FR	Si oui, avez-vous participé/assisté à des activités organisées lors de ces journées ? Auxquelles ? Où ? Comment ?
RO	Daca da, ati participat sau asistat la activitati organizate in cadrul Zilelor Francofoniei ? La care ? Unde ? In ce mod ?
R :	
Question 17	
FR	Captez-vous des chaînes en français à la télé ? Si oui, lesquelles ?
RO	Receptionati canale/programe TV in limba franceza ? Daca da, care?
R :	
Question 18	
FR	Parlez-vous français ? Si OUI, donnez-vous un niveau entre 1 et 6 (1 –très débutant, 6 – très avancé) et passez à la question 22 ; si NON – question 19)
RO	Cunoasteti sau vorbiti franceza ? Daca DA, estimati nivelul cunoasterii limbii franceze de la 1 la 6 (1 = incepator, 6 = foarte avansat) si treceti la intrebarea n° 22, daca NU - intrebarea n° 19.
R :	
	SUITE DU QUESTIONNAIRE POUR LES NON FRANCOPHONES Continuarea chestionarului pentru respondentii non-francofoni
Question 19	
FR	A quoi pourrait vous servir le français ?
RO	La ce ar putea sa va fie utila cunoasterea limbii franceze ?
R :	
Question 20	
FR	Si vous vouliez l'apprendre, sauriez-vous à qui vous adresser ?
RO	Daca ati dori sa invatati limba franceza, stiti unde/la cine sa va adresati ?
R :	

Question 21	
FR	Connaissez-vous quelqu'un qui pourrait répondre à mes questions ?
RO	Cunoasteti pe cineva care ar putea sa raspunda la intrebarile mele ?
R :	
	Fin de questionnaire pour les non francophones Sfarsit de chestionar pentru non-francofoni (cei care nu cunosc sau/si nu vorbesc limba franceza)
	SUITE DU QUESTIONNAIRE POUR LES FRANCOPHONES Continuarea chestionarului pentru respondentii francofoni (cei care cunosc sau/si vorbesc limba franceza, indiferent de nivel)
Question 22	
FR	Où avez-vous appris le français?
RO	Unde ati invatat limba franceza ?
R :	
Question 23	
FR	Pendant combien d'années ?
RO	Cati ani ?
R :	
Question 24	
FR	Connaissez-vous le terme « francophonie » ?
RO	Cunoasteti cuvantul « francofonie » ?
R :	
Question 25	
FR	Qu'est-ce que vous entendez par « francophonie » ?
RO	Ce intelegeti prin « francofonie » ?
R :	

Question 26	
FR	Quelles ressources utilisez-vous (avez-vous utilisé) pour apprendre le français? A quelle fréquence ?
RO	Ce resurse folositi (sau ati folosit) pentru a invata limba franceza ? Cât de des ?
R :	
Question 27	
FR	Pourquoi avez-vous choisi/appris le français ?
RO	De ce ati ales/invatat limba franceza ?
R :	
Question 28	
FR	Dans quelles situations avez-vous fait l'usage du français ?
RO	In ce situatii ati utilizat aceasta limba ?
R :	
Question 29	
FR	A quoi vous sert le français actuellement ?
RO	La ce va serveste franceza in prezent ?
R :	
Question 30	
FR	Qu'est-ce que vous aimeriez apprendre davantage aux cours de français (à l'école ou ailleurs ?
RO	Ce ati dori/ati fi dorit sa invatati mai mult la orele de limba franceza (la scoala sau in alta parte) ?
R :	
Question 31	
FR	Où pouvez-vous apprendre le français à l'heure actuelle ?
RO	Unde puteti invata limba franceza in prezent ?

R :	
Question 32	
FR	Qu'est ce que vous aimez regarder sur les chaînes en français ?
RO	Ce va place sa privati la canalele TV in limba franceza ?
R :	
Question 33	
FR	Regardez-vous des films en français ? A quelle fréquence ?
RO	Priviti filme in franceza ? Câț de des ?
R :	
Question 34	
FR	Lisez-vous des livres, journaux en français ? Citez-en quelques-uns, svp !
RO	Cititi carti, reviste in franceza ? Daca da, numiti cateva, va rog !
R :	
Question 35	
FR	Connaissez-vous quelqu'un d'autre qui pourrait répondre à ce questionnaire ? Si oui, pourriez-vous me donner son adresse mail ou lui transmettre ce questionnaire ?
RO	Cunoasteti pe cineva care ar putea sa raspunda la acest chestionar ? Daca da, ati putea sa-mi comunicati adresa lui electronica sau sa-i transmiteti acest chestionar ?
R :	

*Multumesc mult pentru raspunsuri !
Merci beaucoup d'avoir répondu à ce questionnaire !*

Olga TURCAN, doctorante à l'Université de Strasbourg
e-mail : oturcan@unistra.fr

ANNEXE 11 (B)

Modèle du questionnaire de l'enquête sur la langue française présenté au public de l'Alliance Française

Questionnaire

CHESTIONAR

Enquête sur la langue française : public concerné – les inscrits/utilisateurs/visiteurs de l'Alliance française de Moldavie ou/et de son réseau

Nota :

FR – franceza/français

RO – româna/roumain

R – raspuns/réponse (Alegeti româna / franceza sau rusa pentru a raspunde la intrebari !)

Va rog sa raspundeti cat mai detaliat !

Orice remarca sau sugestie referitor la acest chestionar este binevenita !

Va multumesc anticipat !

Question 1	
FR	Nom, prénom (optionnel)
RO	Nume, prenume (opțional)
R :	
Question 2	
FR	Âge
RO	Vârsta
R :	
Question 3	
FR	Habitez-vous en ville / dans un village ? Quelle région ?
RO	Locuiți în oraș / sat ? În ce regiune / raion ?

R :	
Question 4	
FR	Apprenez-vous le français à présent?
RO	Invatati limba franceza in prezent ?
R :	
Question 5	
FR	Depuis combien d'années vous apprenez le français ? / Combien d'années avez-vous appris le français?
RO	De cat timp invatati limb` francEza? / Cât timp ati ifvatat franceza ?
R :	
Question 6	
FR	Où avez-vous appris / apprenez-vous le français?
RO	Unde ati invatat / invatati limba franceza ?
R :	
Question 7	
FR	Pourquoi apprenez-vous / avez-vous appris le français?
RO	De ce invatati/ ati invatat limba franceza ?
R :	
Question 8	
FR	Parlez-vous français ? Si OUI, donnez-vous un niveau entre 1 et 6 (1 –très débutant, 6 – très avancé)
RO	Vorbiti franceza ? Daca DA, estimati nivelul cunoasterii limbii franceze de la 1 la 6 (1 = incepator, 6 = foarte avansat)
R :	
Question 9	
FR	Quelles ressources utilisez-vous / avez-vous utilisées pour apprendre le français? A quelle fréquence ?
RO	Ce resurse folositi sau ati folosit pentru a invata limba franceza ? Cât de des ?

R :	
Question 10	
FR	Dans quelles situations avez-vous fait l'usage du français ?
RO	In ce situatii ati utilizat limba franceza?
R :	
Question 11	
FR	A quoi vous sert le français actuellement ?
RO	La ce va serveste franceza in prezent ?
R :	
Question 12	
FR	A quoi vous servira le français à l'avenir ?
RO	La ce va va servi cunoasterea limbii franceze in viitor ?
R :	
Question 13	
FR	Qu'est-ce que vous aimeriez apprendre davantage aux cours de français (à l'école ou ailleurs) ?
RO	Ce ati dori/ati fi dorit sa invatati mai mult la orele de limba franceza (la scoala sau in alta parte) ?
R :	
Question 14	
FR	Où pouvez-vous apprendre le français à l'heure actuelle ?
RO	Unde puteti invata limba franceza in prezent ?
R :	
Question 15	
FR	Captez-vous des chaînes en français à la télé ? Si oui, lesquelles ?
RO	Receptionati canale/programe TV in limba franceza ? Daca da, care?
R :	

Question 16	
FR	Qu'est ce que vous aimez regarder sur les chaînes en français ?
RO	Ce va place sa priviti la canalele TV in limba franceza ?
R :	
Question 17	
FR	Regardez-vous des films en français ? A quelle fréquence ?
RO	Priviti filme in franceza ? Câț de des ?
R :	
Question 18	
FR	Lisez-vous des livres, journaux en français ? Citez-en quelques-uns, svp!
RO	Cititi carti, reviste in franceza ? Daca da, numiti cateva, va rog !
R :	
Question 19	
FR	Connaissez-vous le terme « francophonie » ?
RO	Cunoasteti cuvantul « francofonie » ?
R :	
Question 20	
FR	Qu'est-ce que vous entendez par « francophonie » ?
RO	Ce intelegeti prin « francofonie » ?
R :	
Question 21	
FR	Avez-vous entendu parler des Journées de la francophonie en Moldavie ?
RO	Ati auzit vorbindu-se despre Zilele Francofoniei in RM ?
R :	
Question 22	
FR	Si oui, avez-vous participé/assisté à des activités organisées lors de ces journées? Auxquelles ? Où ? Comment ?

RO	Daca da, ati participat sau asistat la activitati organizate in cadrul Zilelor Francofoniei ? La care ? Unde ? In ce mod ?
R :	
Question 23	
FR	Comment avez-vous connu l'Alliance Française de Moldavie / antenne de l'Alliance Française de votre ville?
RO	Cum ati aflat despre Alianta Franceza din Moldova / antena Aliantei Franceze din localitatea D-voastra?
R :	
Question 24	
FR	Qu'est-ce que ça vous apporte par rapport au français ?
RO	In ceea ce va priveste, cum contribuie Alianta Franceza din Moldova / antena Aliantei Franceze din localitatea D-voastra la invatarea limbii franceze ?
R :	
Question 25	
FR	A quelles activités organisées par l'Alliance Française participez-vous ? A quelle fréquence ?
RO	La ce activitati organizate de Alianta Franceza participati ? Câți de des ?
R :	

*Multumesc mult pentru raspunsuri !
Merci beaucoup d'avoir répondu à ce questionnaire !*

Olga TURCAN, doctorante à l'Université de Strasbourg

e-mail : oturcan@unistra.fr

ANNEXE 12

Vue d'ensemble des informateurs de l'enquête sur la langue française

Document : Enquête sur la langue française, 2009. Informateurs.

Note : le lieu de résidence au moment de l'enquête est indiqué entre parenthèses.

L'anonymat des témoins est assuré par la codification suivante : TP se réfère au questionnaire « tout public », AF au questionnaire pour le public de l'Alliance française ; ensuite vient le numéro d'ordre (de 1 à 47 pour les 47 questionnaires TP et de 1 à 40 – pour ceux de l'AF) ; et l'année de naissance – l'âge étant une *variable* pertinente dans la discrimination des représentations sur l'axe diachronique).

Questionnaire « Tout public »

Code	Q ^o aire-Entretien	Lieu de résidence	Année de naissance	Âge en 2009	Fonction	
Informateurs TP						
01	TP-01-1984	ville de Cahul	1984	25	professeur de français	
02	TP-02-1986	ville de Chisinau	1986	23	employé à la banque	
03	TP-03-1985	ville de Cahul	1985	24	enseignant	
04	TP-04-1985	ville de Chisinau	1985	24	enseignant, ingénieur	
05	TP-05-1985	ville de Chisinau	1985	24	non renseigné	
06	TP-06-1965	ville de Cahul	1965	44	professeur de français	
07	TP-07-1983	ville de Chisinau	1983	26	manager	
08	TP-08-1989	ville de Cahul	1989	20	étudiant	
09	TP-09-1990	Originaire de Cahul, résidant à Chisinau.	1990	19	étudiant	
10	TP-10-1988	Cantemir	1988	21	étudiant	
11	TP-11-1989	ville de Cahul	1989	20	étudiant	
12	TP-12-1987	ville de Cahul	1987	22	étudiant	
13	TP-13-1992	Nisporeni	1992	17	élève	
14	TP-14-1983	Chisinau (actuellement à Kiev, Ukraine)	1983	26	employé	
15	TP-15-1981	Chisinau (à présent résidant à Bruxelles)	1981	28	chargé de projet	
16	TP-16-1977	Chisinau (à présent résidant en Norvège)	1977	32	chercheur	
17	TP-17-1982	ville de Ialoveni (résidant à Paris actuellement)	1982	27	médecin	
18	TP-18-1983	Cahul (actuellement résidant à Paris)	1983	26	juriste	
19	TP-19-1985	X	Ungheni (actuellement résidant à Strasbourg)	1985	24	étudiant
20	TP-20-1988	X	Chisinau (actuellement résidant à Strasbourg)	1988	21	étudiant
21	TP-21-1981	X	Chisinau (actuellement résidant à Strasbourg)	1981	28	employé
22	TP-22-1988	X	ville de Ialoveni (actuellement résidant à Strasbourg)	1988	21	étudiant

23	TP-23-1976		ville de Chisinau	1976	33	doyenne d'une faculté des Lettres
24	TP-24-1985		ville de Chisinau	1985	24	étudiant salarié
25	TP-25-1987		ville de Stauceni	1987	22	étudiant
26	TP-26-1947		ville de Chisinau	1947	62	directeur d'une FUF
27	TP-27-1980		ville de Chisinau	1980	29	francophonie institutionnelle
28	TP-28-1980	X	ville de Chisinau	1980	29	employé au Centre d'investigations sociologiques
29	TP-29-1967	X	Baimaclia, Cantemir	1967	42	médecin
30	TP-30-1957	X	Baimaclia, Cantemir	1957	52	inspecteur des impôts
31	TP-31-1981	X	ville de Chisinau	1981	28	fondateur d'entreprise informatique, salarié
32	TP-32-1978	X	ville de Chisinau	1978	31	manager
33	TP-33-1987	X	Cantemir	1987	22	étudiant
34	TP-34-1993	X	Cantemir (village de Baimaclia)	1993	16	élève
35	TP-35-1981	X	Cahul (actuellement résidant en Espagne)	1981	28	doctorant, professeur de français
36	TP-36-1981	X	ville de Cahul	1981	28	président d'association, enseignant
37	TP-37-1985	X	ville de Cahul	1985	24	jeune diplômé, professeur d'anglais; traducteur
38	TP-38-1952	X	ville de Cahul (village Crihana-Veche)	1952	57	professeur de français
39	TP-39-1977		ville de Chisinau	1977	32	étudiant
40	TP-40-1981		ville de Chisinau	1981	28	enseignant
41	TP-41-1975		ville de Cahul	1975	34	Senior Policy Adviser
42	TP-42-1973		ville de Cahul	1973	36	Employé dans le domaine de l'enseignement
43	TP-43-1961		ville de Cahul	1961	48	professeur de français, lycée avec des classes bilingues français-roumain
44	TP-44-1970		ville de Cahul	1970	39	centre d'assistance et d'information des ONG de Moldavie "CONTACT", filière de Cahul
45	TP-45-1978		ville de Balti (actuellement à Strasbourg)	1978	31	assistante secrétariale dans une division juridique de la CEDH, Strasbourg
46	TP-46-1976		Chisinau (actuellement résidant à Strasbourg)	1976	33	Conseil de l'Europe
47	TP-47-1970		Chisinau (actuellement résidant à Strasbourg)	1970	39	Conseil de l'Europe

Questionnaire pour le public de l'Alliance Française de Moldavie

	Code	Q°aire-Entretien	Lieu de résidence	Année de naissance	Âge en 2009	Fonction
Informateurs AF						
01	AF-01-1991		Chisinau	1991	18	non renseigné
02	AF-02-1991		Chisinau	1991	18	non renseigné
03	AF-03-1994		Chisinau	1994	15	élève
04	AF-04-1993		ville de Chisinau	1993	16	élève
05	AF-05-1994		Chisinau	1994	15	élève
06	AF-06-1993		Chisinau	1993	16	élève
07	AF-07-1994		Chisinau	1994	15	élève
08	AF-08-1994		Chisinau	1994	15	élève
09	AF-09-1996		Chisinau	1996	13	élève
10	AF-10-0000		Chisinau	0	0	élève
11	AF-11-1994		ville de Chisinau	1994	15	élève
12	AF-12-1994		Chisinau	1994	15	élève
13	AF-13-1993		Chisinau	1993	16	élève
14	AF-14-1984		Chisinau	1984	25	non renseigné
15	AF-15-1976		Chisinau	1976	33	salariée
16	AF-16-1988		ville de Chisinau	1988	21	non renseigné
17	AF-17-1994		Chisinau	1994	15	élève
18	AF-18-1945		ville de Tiraspol	1945	64	professeur de français
19	AF-19-1992		ville de Nisporeni	1992	17	élève
20	AF-20-1991		ville de Nisporeni	1991	18	élève
21	AF-21-1991		ville de Nisporeni	1991	18	élève
22	AF-22-1995		ville de Nisporeni	1995	14	élève
23	AF-23-1994		ville de Nisporeni	1994	15	élève
24	AF-24-1982		ville de Tiraspol	1982	27	professeur de français, Université de Tiraspol
25	AF-25-1944		ville de Tiraspol	1944	65	professeur de français, Université de Tiraspol
26	AF-26-1995		ville de Nisporeni	1995	14	élève
27	AF-27-1992		ville de Nisporeni	1992	17	élève
28	AF-28-1994		ville de Nisporeni	1994	15	élève
29	AF-29-1993		village Varzaresti, Nisporeni	1993	16	élève
30	AF-30-1992		ville de Nisporeni	1992	17	élève
31	AF-31-1990		ville de Cahul	1990	19	étudiante, Université de Cahul
32	AF-32-1990		ville de Cahul	1990	19	étudiante, Université de Cahul
33	AF-33-1990		village Lucesti, Cahul	1990	19	étudiante, Université de Cahul
34	AF-34-1990		ville de Cahul	1990	19	étudiante, Université de Cahul
35	AF-35-1990		ville de Vulcanesti	1990	19	étudiante, Université de Cahul
36	AF-36-1989		village Larga Noua, Cahul	1989	20	étudiante, Université de Cahul
37	AF-37-1988		village Larga Noua, Cahul	1988	21	étudiante, Université de Cahul
38	AF-38-1984		village Gotesti, Cantemir	1984	25	professeur de français
39	AF-39-1985		village Gotesti, Cantemir	1985	24	professeur de français
40	AF-40-1987		village Tigheci, Leova.	1987	22	étudiante, Université de Cahul

Éléments de statistique : les tranches d'âge des informateurs en 2009

Informateurs TP

entre 13 et 18 ans	2
entre 19 et 25	17
entre 26 et 35	19
entre 36 et 50	6
après 50	3
total	47/47

le plus jeune 16
le plus âgé 62

Informateurs AF

entre 13 et 18 ans	23
entre 19 et 25	12
entre 26 et 35	2
entre 36 et 50	0
après 50	2
total	39/39

1 non renseigné
le plus jeune 13
le plus âgé 65

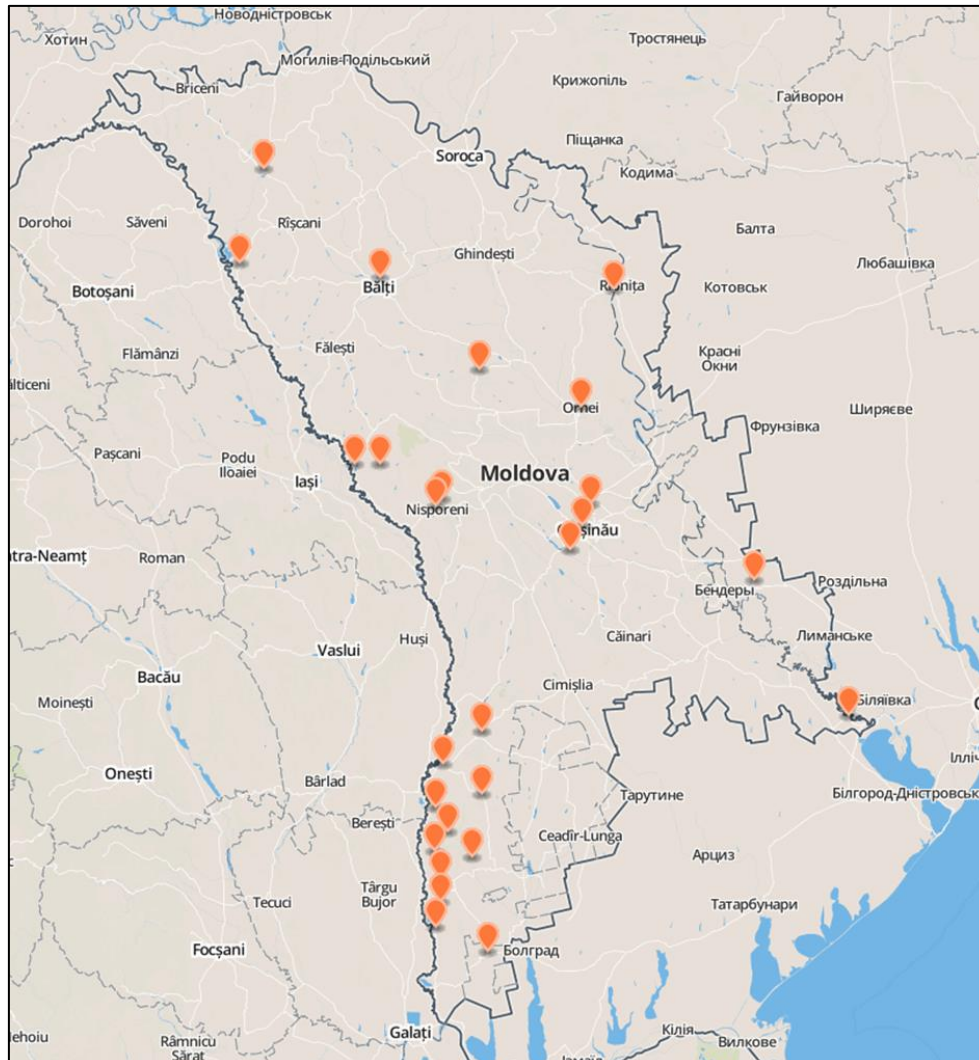
Informateurs TP et AF

entre 13 et 18 ans	25
entre 19 et 25	29
entre 26 et 35	21
entre 36 et 50	6
après 50	6
total	87/86

le plus jeune 13
le plus âgé 65

La distribution géographique et institutionnelle des informateurs

Les témoignages couvrent une quarantaine d'établissements scolaires moldaves et environ une vingtaine de localités (villes et villages) et contiennent des données factuelles sur le français couvrant une période comprise entre 1960 – 2010.



Ville de Chișinău (17 établissements) :

Institut Agraire / Université agraire ; ULIM - 7 témoins ; Académie d'Etudes économiques de Moldavie ; Université d'Etat de Moldavie -3 ; Université technique de Moldavie -1/ ancien Institut Polytechnique (1965-1970), dont la Filière francophone « Technologies alimentaires » - 1 ; Institut d'Etat des Arts ; Lycée « Gh. Asachi » avec des Classes bilingues français-roumain -10 témoins ; Lycée « Dante Alighieri » ; Lycée « Mihai Viteazu », Lycée « A. Mateevici » ; Lycée « M. Eminescu » (classes bilingues) - 2, Lycée « Prometeu » ; Lycée « Cervantes » ; Lycée « Al. I. Cuza » ; Ecole n° 25 ; Ecole n° 31.

Ville de Cahul (6 établissements) : Collège de Médecine ; Lycée « Mihai Eminescu » ; Lycée « Ioan Voda », Collège de Pédagogie « Iulia Hasdeu » ; Université d'Etat de Cahul ; Lycée russe « Rahmaninov »

Région de Cahul : Village Lucesti ; Village Crihana-Veche ; Village Larga Noua ; Village Vadul-lui-Isac ; Village Zirnesti – Lycée « Ion Creanga »

Ville de Balti (3 établissements) : Université de Balti (1978-1980) ; Lycée « M. Eminescu » ; Ecole n° 4

Ville de Tiraspol : Université d'Etat de Tiraspol, ancien Institut pédagogique de Tiraspol

Ville de Stauceni : CNVVC Stauceni (Collège de Vinification)

Ville de Rezina

Ville d'Orhei

Ville de Cupcini (Edinet)

Ville de Ialoveni – Lycée « Petre Stefanuca »

Ville d'Ungheni – Lycée « Vasile Alecsandri »

Région d'Ungheni : Village de Cetireni

Ville de Nisporeni

Région de Nisporeni : Village Varzaresti

Ville de Cantemir

Région de Cantemir : Village Baimaclia ; Village Gotesti

Région Riscani : Village Pascauti – école

Région de Stefan-Voda : Village Tudora

Région de Leova : Village Tigheci

Ville de Telenesti (village Mihalasa Noua)

Ville de Vulcanesti

4 antennes de l'Alliance française de Moldavie (2009) : Cahul, Chisinau, Nisporeni, Tiraspol.

ANNEXE 13

Tableau récapitulatif des documents retenus après consultation dans les Archives du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie

Documents :

Le matériel consulté sur place, en russe et roumain, est constitué principalement des documents de la période 1975-2010 (bien avant et après 1991 – l'année de l'indépendance de la République de Moldova) concernant les manuels de français, les programmes, les formations des professeurs de français, l'accueil des délégations françaises en Moldavie, les professeurs invités de France, les bourses d'études pour le perfectionnement du français, l'édition de manuels de français et d'autres langues étrangères enseignées. Le corpus contient les documents suivants :

1. les arrêtés/décisions concernant « l'activité de base du Ministère » du 1975 au 1998 ;
2. les arrêtés émis par le ministre ou le vice-premier ministre dans les années 1999, 2000, 2001, 2007 ;
3. les décisions, les procès-verbaux et les notes d'information du Conseil/Collège du Ministère de l'Éducation, organe consultatif du Ministère (il y a eu onze changements de la dénomination du ministère en charge de l'éducation et de l'enseignement durant ces 30 dernières années) à partir du 1975 ;
4. les rapports d'évaluation/autoévaluation, les plus récents existant dans l'Archives, des 8 établissements d'enseignement supérieur (publics et privés) :
 - Université d'Etat de Balti (ville au nord de la Moldavie)
 - Université d'Etat de Cahul (ville au sud de la Moldavie)
 - Université de Comrat (unité administrative autonome - UTAG)
 - Université de Tiraspol (en Transnistrie)
 - Université d'Etat de Moldavie, Université Technique de Moldova (entre autre, siège de l'AUF en Moldavie), Université Pédagogique d'Etat et Université Libre Internationale de Moldova (établissement privé) - ville de Chisinau ;
5. les bulletins d'informations du Ministère de l'Éducation;
6. la revue du Ministère – „Univers Pedagogic Pro”;
7. les annuaires (statistiques), version papier, de 2000 à 2009.

Source : Archives du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie (cf. tableau *infra*, en roumain)

Nr.	Nr. du document	Date d'émission	L'objet de l'acte normatif	L'instance émettrice
1	Decizia nr.10/5	26.10.1979 Chisinau	Despre introducerea planului de invatamant de perspectiva si perfectionarea programelor pentru scolile medii generale	Colegiul Ministerului Invatamantului al RSSM
2	Decizia nr. 1/26	27.02.1979 Chisinau	Depre intarirea programei si manualului de franceza pentru clasa a X-a	Colegiul Ministerului Invatamantului al RSSM
3	Ordin nr. 202	28.05.1991	Cu privire la delegarea studentilor Universitatii din Moldova si Institutului pedagogic din Balti in Franta	Ministerul Stiintei si Invatamantului al RSS Moldova
4	Ordin nr.170	03.05.1991	Cu privire la delegarea studentei Institutului pedagogic din or. Balti M. M. I. in Franta	Ministerul Stiintei si Invatamantului al RSS Moldova
5	Ordin nr. 312	20.01.1992	Cu privire la primirea delegatiei din Franta	Ministerul Stiintei si Invatamantului al Republicii Moldova
6	Ordin nr. 228	01.06.1992	Cu privire la organizarea receptiei delegatiei din Franta (dl Couteret, expert in problemele invatamantului al Ambasadei Frantei din Moscova)	Ministerul Stiintei si Invatamantului al Republicii Moldova
7	Ordin nr. 235	26.07.1993	Cu privire la primirea delegatiei din Franta	Ministerul Stiintei si Invatamantului al Republicii Moldova
8	Ordin nr. 353	30.11.1994	Cu privire la primirea delegatiei de la Ambasada Frantei din Moscova (in scopul cunoasterii situatiei de predare a limbii franceze in Moldova si in vederea semnarii unui acord de colaborare)	Ministerul Invatamantului al Republicii Moldova
9	Ordin nr. 350	25.11.1994	Cu privire la primirea delegatiei din Franta (condusa de secretarul general al Ministerului de Externe al Frantei, Bertran Dufourg)	Ministerul Invatamantului al Republicii Moldova
10	Ordin nr. 340	15.09.1995	Cu privire la perfectionarea profesorilor de limba franceza (Alianta Franceza din Moldova, Chisinau)	Ministerul Invatamantului al Republicii Moldova
11	Ordin nr. 288	04.08.1995	Cu privire la perfectionarea profesorilor de limba franceza in Franta si Romania	Ministerul Invatamantului al Republicii Moldova
12	Ordin nr. 281	21.09.1994	Cu privire la demersul unor parinti din s. Bravicea, r-nul Calarasi referitor la studierea limbilor straine (de a satisface doleantele parintilor privind studierea limbii engleze din clasa a doua)	Ministerul Invatamantului al Republicii Moldova
13	Ordin nr. 192	30.05.1996	Cu privire la perfectionarea profesorilor de limba franceza (Rennes, Program de colaborare a Ministerului cu AF referitor la formarea continua si perfectionarea prof. de limba franceza)	Ministerul Invatamantului al Republicii Moldova

14	Ordin nr. 231	03.07.1997	Cu privire la crearea Comisiei de Experti la limbile straine (analiza si expertiza a trei carti)	Ministerul Invatamantului, Tineretului si Sportului al Republicii Moldova
15	Ordin nr. 174	11.12.1998	Cu privire la stagiul „Didactica limbii franceze” (Centrul International de Limbi Moderne, Iasi Romania, cheltuielile suportate de Centrul Educational Pro Didactica)	Ministerul Educatiei si Stiintei al Republicii Moldova
16	Ordin nr. 168	04.12.1998	Cu privire la evaluarea Curriculumului (la Limbi straine clasele a V-XII)	Ministerul Educatiei si Stiintei al Republicii Moldova
17	Ordin nr. 627	21.10.1999	Stagierea profesorilor la CLA din Besançon (proiectul Clase Bilingve finantat de AUF la Chisinau)	Ministerul Educatiei si Stiintei al Republicii Moldova
18	Ordin nr. 638	14.11.2000	Perfectionarea profesorilor in Franta (in baza Conventiei de colaborare a Ministerului cu AUF pentru realizarea proiectului claselor bilingve AUPELF-UREF)	Ministerul Educatiei si Stiintei al Republicii Moldova
19	Ordin nr. 111	13.03.2001	Referitor la proiectarea si implementarea Portofoliului de Limbi in Republica Moldova	Ministerul Educatiei si Stiintei al Republicii Moldova
20	Ordin nr. 206	12.04.2007	Constituirea Comisiei mixte de selectare a candidatului pentru bursa oferita de Comunitatea Walonia-Bruxelles (bursa de vara al Comisariatului General pentru Relatiile Internationale al Comunitatii W-B)	Ministerul Educatiei si Tineretului al Republicii Moldova

ANNEXE 14

Annexes de l'arrêté n° 547 du 23 novembre 1976 concernant l'admission à l'université/institut pédagogique pour 1977

Documents : Quelques annexes de l'arrêté n° 547 du 23 novembre 1976 concernant l'admission pour 1977, Ministère de l'enseignement de la RSSM (*en russe*)

Source : Archives du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie

Annexe n° 5 : l'admission à l'Université d'Etat « V. I. Lénine » de Chisinau

Приложение № 5 138
к приказу Министра народного образования Молдавской ССР № 547 от 23 ноября 1976г.

П Л А Н
приема и выпуска по Кишиневскому ордену Трудового Красного Знамени государственному университету имени В.И.Ленина на 1977 год

	Шифр	П р и е м			В ы п у с к		
		Все-го	в том числе		Все-го	в том числе	
		дневн. обуч.	заочн. обуч.	дневн. обуч.	заочн. обуч.		
В С Е Г О :		1325	950	375	1317	858	459
Двуязычная математика	0647	125	125	-	53	53	-
Астрохимия и почвоведение	1501	50	50	-	25	25	-
Проведение	1801	150	75	75	230	123	107
Русский язык и лит-ра	2001	175	100	75	174	93	81
Молдавский язык и литература	2002	100	50	50	163	87	76
Романо-германские языки и литература	2004	100	100	-	93	93	-
История	2008	125	75	50	206	80	126
Математика	2013	75	50	25	52	52	-
Физика	2016	75	75	-	50	50	-
Химия	2018	50	50	-	53	53	-
Биология	2019	50	50	-	56	56	-
Журналистика	2027	50	50	-	-	-	-
Библиотечное дело и библиография	2113	200	100	100	162	93	69

Примечание: на дневном отделении укомплектовать:
 - по специальности "русский язык и литература" две группы лицами, владеющими молдавским языком;
 - по специальности "романо-германские языки и литература" две группы - французский язык; одна - английский язык; одна - испанский язык;
 - по специальности "история" две группы по подготовке учителей для работы в школах с молдавским языком обучения и одну - с русским языком обучения;

Annexe n° 7 concernant l'admission à l'Institut pédagogique « I. Creanga » de Chisinau

Приложение № 7 192
к приказу Министра народного образования Молдавской ССР № 547 от 23 ноября 1976 года

П Л А Н
приема и выпуска по Кишиневскому педагогическому институту имени И. Крянгэ на 1977 год.

№ п/п	Наименование специальностей	П р и е м			В ы п у с к		
		Всего	в том числе		Всего	в том числе	
			дневн. отдел	заочн. отдел		дневн. отдел	заочное отделение
	Русский язык и литература	175	100	75	142	90	52
	Молдавский язык и литература	100	50	50	104	48	56
	Математика	75	75	-	47	47	-
	Математика и физика			-	29	29	-
	Дефектология	100	50	50	42	42	-
	Физическое воспитание	225	150	75	213	127	86
	История и педагогика	100	100	-	-	-	-
	Итого	775	525	250	577	383	194

Примечание: на дневном отделении укомплектовать:

- по специальности "русский язык и литература" три группы лицами, владеющими молдавским языком;
- по специальностям "математика", две группы для подготовки учителей для работы в школах с молдавским языком обучения;
- специальности "дефектология" одну группу для подготовки учителей для работы в школах с молдавским языком обучения;
- по специальности "история и педагогика" по две группы по подготовке учителей для работы в школах с молдавским языком обучения с русским языком обучения.

на заочном отделении укомплектовать:

- по специальности "физическое воспитание" две группы по подготовке учителей для работы в школах с молдавским языком обучения и одну - с русским.

Начальник Управления кадров Д.Я. Урета

Annexe n° 8 : l'admission à l'Institut pédagogique « A. Russo » de Balti

Приложение № 8
к приказу Министра народного образования Молдавской ССР
№ 547 от 23 ноября 1976 года

143

П Л А Н
приема и выпуска по Бельцкому педагогическому институту имени Алеку Руссо на 1977 год

Наименование специальностей.	П р и е м			В ы п у с к		
	Все-го	в том числе дневн. отдел.	заочн. отдел.	Все-го	в том числе дневн. отдел.	заочн. отдел.
Русский язык и литература	225	150	75	170	109	61
Молдавский язык и литература	100	50	50	129	47	82
Французский язык	75	75	-	44	44	-
Английский язык	25	25	-	31	31	-
Немецкий язык	25	25	-	22	22	-
Педагогика и психология (дошкольная)	275	150	125	193	93	100
Общетехнические дисциплины (и труд)	150	100	50	60	60	-
Педагогика и методика начального обучения	325	225	100	140	42	88
Музыка и пение	50	50	-	-	-	-
Итого:	1250	850	400	779	448	331

Примечание: на дневном отделении укомплектовать:

- по специальности "Русский язык и литература" 4 группы лицами, владеющими молдавским языком;
- по специальности "педагогика и методика начального обучения" 6 групп для работы в школах с молдавским языком обучения;
- по специальности "Педагогика и психология (дошкольная)" 3 группы по подготовке воспитателей для работы в детских садах с молдавским языком обучения;
- по специальности "Общетехнические дисциплины и труд" 3 группы по подготовке учителей для работы в школах с молдавским языком обучения;
- по специальности "Музыка и пение" одну группу для работы в школах с молдавским языком обучения.

на заочном отделении укомплектовать:

- по специальности "Педагогика и психология (дошкольная)" 3 группы по подготовке воспитателей для работы в детских садах с молдавским языком обучения;
- по специальности "Педагогика и методика начального обучения" 2 группы по подготовке учителей для работы в школах с молдавским языком обучения.

Начальник Управления кадров *grand* Д.Я. Уретья

Annexe n° 9 : l'admission à l'Institut pédagogique « T. Sevcenco » de Tiraspol

144
Приложение № 9

к приказу Министра народного образования Молдавской ССР № 547 от 28 ноября 1976 года

П Л А Н
приема и выпуска по Тираспольскому педагогическому институту имени Т.Г.Шавченко на 1977 год

Наименование специальностей	П р и е м			В ы п у с к		
	Всего	в том числе		Всего	в том числе	
		дневное отдел.	заочн. отдел.		дневное отдел.	заочное отдел.
Русский язык и литература	225	150	75	190	126	64
Математика	175	125	50	196	128	68
Математика и физика	100	100				
Физика	50	50	-	50	50	-
Биология	125	75	50	131	73	58
География	125	75	50	132	80	52
ИТОГО:	800	575	225	699	457	242

Примечание: на дневном отделении укомплектовать:

- по специальности "русский язык и литература" четыре группы лицами, владеющими молдавским языком, и две - русским ;
- по специальности "физика" одну группу для подготовки учителей для работы в школах с молдавским языком обучения ;
- по специальностям "биология" и "география" по две группы для подготовки учителей для работы в школах с молдавским языком обучения и по одной - с русским ;
- по специальности "математика" три группы для подготовки учителей для работы в школах с молдавским языком обучения и две - с русским.
- по специальности "математика и физика" две группы для подготовки учителей для работы в школах с молдавским языком обучения;

Начальник Управления кадров *Урета* Д.Я.Урета

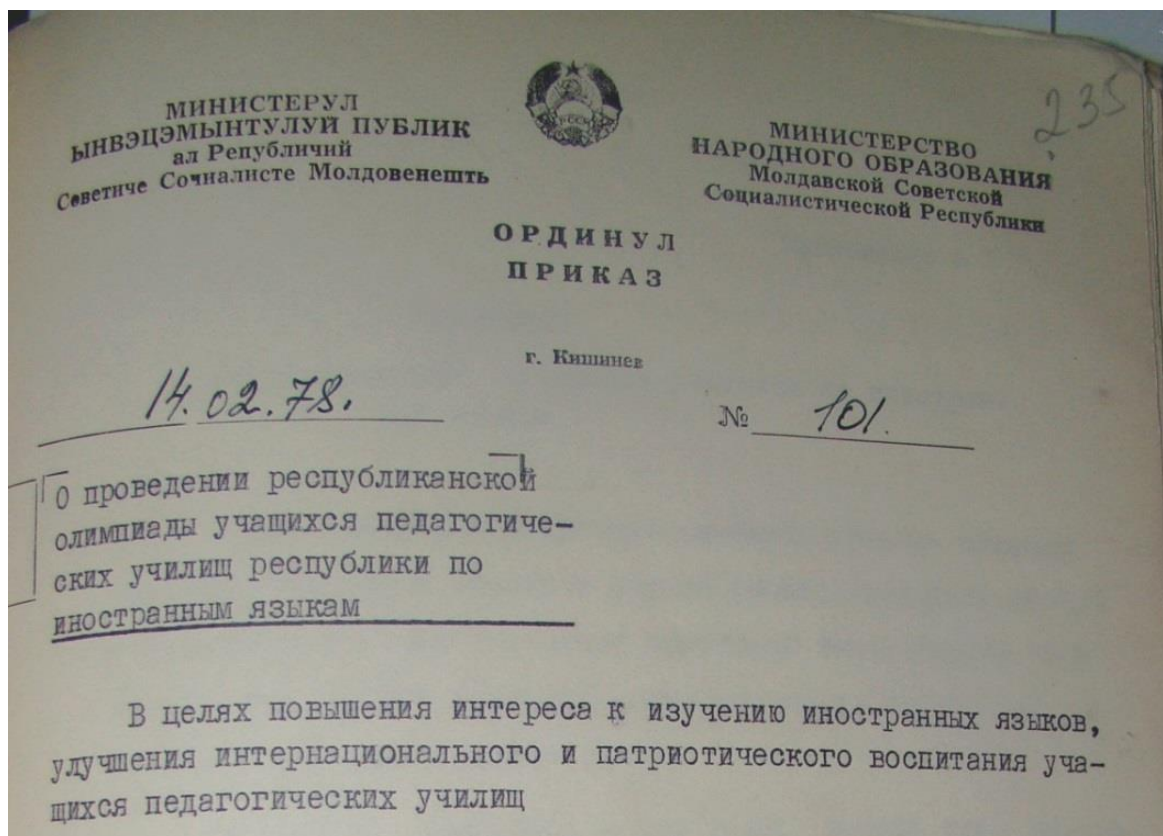
ANNEXE 15

L'arrêté n° 101 du 14.02.1978 et l'arrêté n° 699 du 22.12.1978

Documents : L'arrêté n° 101 du 14.02.1978 et l'arrêté n° 699 du 22.12.1978.

Source : Archives du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie

Arrêté n° 101 du 14.02.1978 concernant le déroulement de l'olympiade nationale de langues étrangères des étudiants des instituts pédagogiques, Ministère de l'Education de la RSSM



Каждый участник олимпиады должен выполнить 3 задания:

1. Чтение и перевод художественного или общественно-политического текста;

2. Беседа на темы: "В.И. Ленин - вождь", "Ленинскому комсомолу - 60 лет", "Советская Конституция - Основной закон нашей страны", "Наша Родина", "Училище, твоя специальность", "О стране изучаемого языка", "На педагогической практике", "Родной город или село".

3. Беседа по сюжетным картинам.

Победители республиканской олимпиады награждаются грамотами Министерства народного образования и ценными подарками.

L'Arrêté n° 699 du 22.12.1978 concernant la sélection des candidats pour les déplacements à l'étranger en 1979

МИНИСТЕРУЛ
ИНВЕЦЭМЫНТУЛУЯ ПУБЛИК
ал Републичий
Советяче Сочналысте Молдовенешть

МИНИСТЕРСТВО
НАРОДНОГО ОБРАЗОВАНИЯ
Молдавской Советской
Социалистической Республики

ПРИКАЗ

г. Кишинев

22.12.78

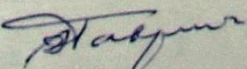
№ 699

О подборе специалистов для командирования в зарубежные страны в 1979 году

Во исполнение приказа Министерства просвещения СССР от 11 декабря 1978 года № 181,

П Р И К А З Ы В А Ю :

1. Ректоратам Кишиневского госуниверситета, Бельцкого, Кишиневского и Тираспольского педагогических институтов обеспечить подбор специалистов для командирования в зарубежные страны в 1979 году согласно приложению.
2. Подбирать и готовить для направления за рубеж на педагогическую работу специалистов, для прохождения языковой стажировки студентов и преподавателей, зарекомендовавших себя с лучшей стороны, обратив особое внимание на их политическую зрелость, профессиональную квалификацию, хорошее знание иностранного языка, состояние здоровья.
3. Контроль за выполнением настоящего приказа возложить на сектор зарубежных связей (тов. Мальского С.П.).

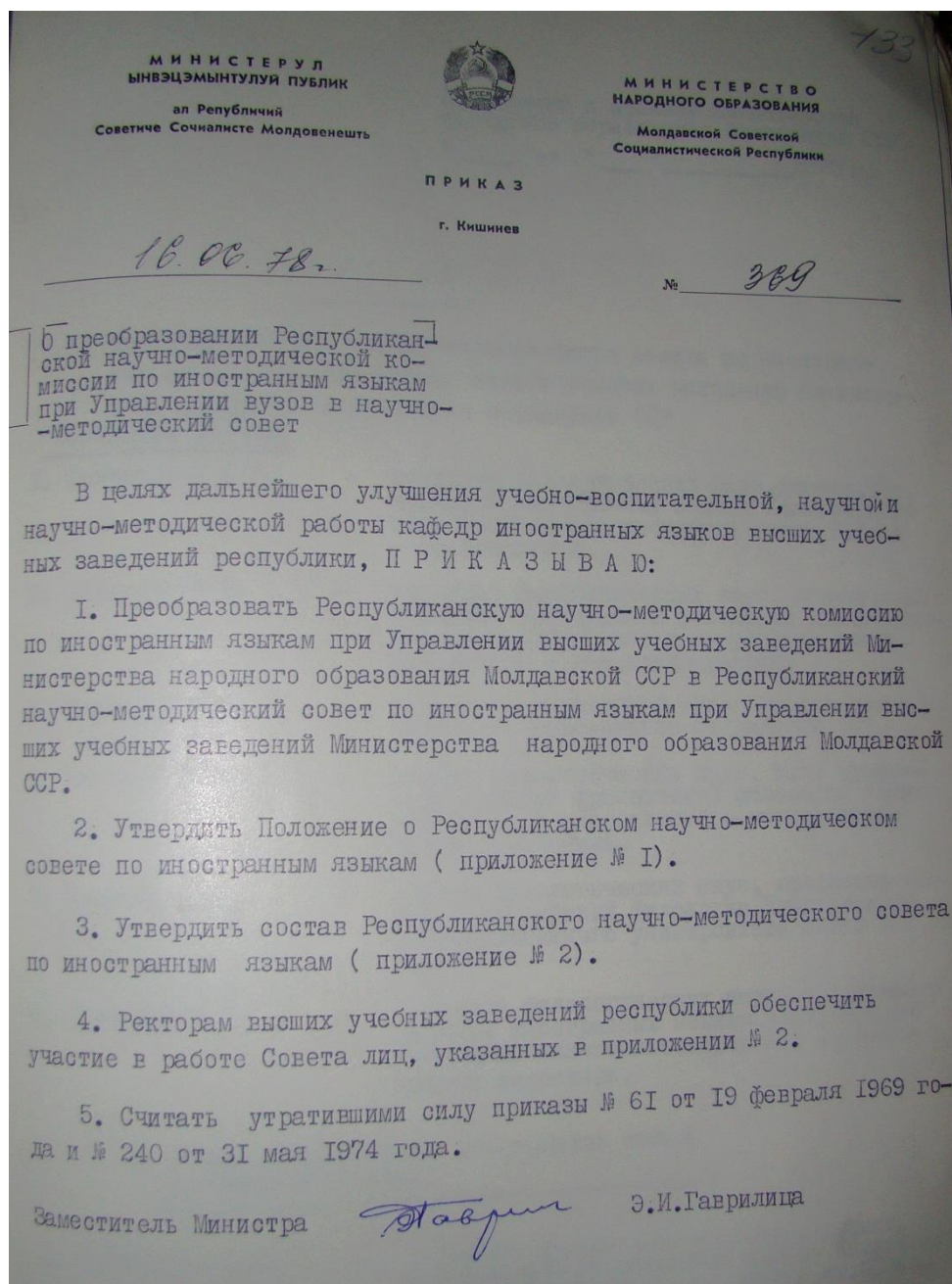
Заместитель Министра  Ф.П.Днестранский

ANNEXE 16

L'arrêté n° 369 du 16.06.1978

Document : L'arrêté n° 369 du 16.06.1978 concernant la récomposition de la Commission scientifique et méthodologique pour les langues étrangères auprès de la Direction des établissements d'enseignement supérieur du Conseil scientifique et méthodologique, Ministère de l'Éducation de la RSSM (texte en russe)

Source : Archives du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie



СОСТАВ

Республиканского научно-методического совета по иностран-
ным языкам при Управлении высших учебных заведений Министер-
ства народного образования Молдавской ССР
Президиум Совета

1. Гончаренко В.В. - кандидат филологических наук, доцент, зав. кафедрой иностранных языков Кишиневского политехнического института имени С.Лазо - председатель.
2. Макарова А.И. - кандидат филологических наук, доцент, зав. кафедрой французской филологии Кишиневского государственного университета имени В.И.Ленина - зам.председателя.
3. Терехова К.М. - инспектор управления вузов Министерства народного образования Молдавской ССР
4. Чинчлей Г.С. - доктор филологических наук, и.о. профессора кафедры французской филологии Кишиневского государственного университета имени В.И.Ленина.
5. Плоткин В.Я. - доктор филологических наук, профессор кафедры английской филологии Кишиневского государственного университета имени В.И.Ленина
6. Тарасова Е.С. - кандидат филологических наук, и.о. доцента кафедры иностранных языков Кишиневского политехнического института им. С.Лазо - ученый секретарь.

II. Секция преподавания иностранных языков
в неязыковых вузах

1. Гончаренко В.В. - кандидат филологических наук, доцент, зав. кафедрой иностранных языков Кишиневского политехнического института им. С.Лазо - председатель.

2. Каменева З.П. - кандидат филологических наук, зав. кафедрой германских языков Кишиневского государственного университета им. В.И.Ленина - заместитель
3. Андреева Е.Д. - кандидат филологических наук, доцент, зав. кафедрой французского языка Кишиневского государственного университета имени В.И.Ленина
4. Данилов Н.С. - кандидат педагогических наук, доцент, зав. кафедрой иностранных языков Кишиневского медицинского института.
5. Чижаковский В.А. - кандидат филологических наук, доцент, зав. кафедрой иностранных языков Кишиневского сельскохозяйственного института им. М.В.Фрунзе.
6. Столбовая Л.В. - кандидат филологических наук, доцент кафедры иностранных языков Бельцкого педагогического института им. А.Руссо
7. Рахубо Н.П. - кандидат филологических наук, зав. кафедрой иностранных языков Кишиневского педагогического института им.И.Крянгэ
8. Щеглов В.И. - кандидат педагогических наук, доцент, зав. кафедрой иностранных языков Тираспольского педагогического института им. Т.Г.Шевченко
9. Плоткина Е.С. - кандидат филологических наук, доцент кафедры иностранных языков Кишиневского политехнического института им. С.Лазо

II. Секция преподавания иностранных языков на специальных факультетах

1. Плоткин В.Я. - доктор филологических наук, профессор кафедры английской филологии Кишиневского государственного университета им.В.И.Ленина - председатель
2. Бондаренко А.Ф. - кандидат филологических наук, доцент, зав. кафедрой французской филологии Бельцкого педагогического института им.А.Руссо - заместитель
3. Чинчлей Г.С. - доктор филологических наук, и.о. профессора кафедры французской филологии Кишиневского государственного университета им.В.И.Ленина

4. Макарова А.И. - кандидат филологических наук, доцент, зав. кафедрой французской филологии Кишиневского государственного университета им. В.И.Ленина
5. Бурденюк Г.М. - кандидат педагогических наук, доцент, зав. кафедрой английской филологии Кишиневского государственного университета им. В.И.Ленина
6. Думбрэвяну И.М. - кандидат филологических наук, зав. кафедрой испанской филологии Кишиневского государственного университета им. В.И.Ленина
7. Бичкевский В.Д. - зав. кафедрой немецкого языка Бельцкого педагогического института им. А.Руссо
8. Штирбу Т.А. - и.о. зав. кафедрой английского языка Бельцкого педагогического института им. А.Руссо
9. Маркман Я.И. - зав. учебной лабораторией устной речи факультета иностранных языков Кишиневского государственного университета им. В.И.Ленина

П О Л О Ж Е Н И Е

о Научно-методическом совете по иностранным языкам при Управлении высших учебных заведений Министерства народного образования Молдавской ССР

1. Научно-методический совет по иностранным языкам организуется при Управлении вузов Министерства народного образования Молдавской ССР.

2. Основной задачей Научно-методического совета по иностранным языкам является оказание помощи преподавателям кафедр иностранных языков вузов Молдавской ССР в деле улучшения постановки учебно-методической, научной и воспитательной работы.

В целях осуществления этой задачи на Научно-методический совет возлагается:

- изучение, обобщение и распространение положительного опыта преподавания иностранных языков в высших учебных заведениях ;

- разработка эффективных приемов и методов обучения устной и письменной речи и оказание помощи вузам по их внедрению в практику преподавания ;

- координация учебно-методической и научно-исследовательской работы кафедр в области экспериментальных и теоретических исследований преподавания и изучения иностранных языков в условиях дневного, вечернего и заочного обучения ;

- разработка рекомендаций по использованию технических средств при обучении иностранных языков ;

- рассмотрение рукописей учебников, учебно-методических пособий, рекомендации авторских коллективов и отдельных авторов для написания комплексных учебников по иностранным языкам для неязыковых вузов ;

— организация республиканских научно-методических конференций, семинаров и методических совещаний по актуальным вопросам методики обучения, развития научно-исследовательской работы ;

3. Научно-методический совет состоит из президиума и двух секций: секции преподавания иностранных языков в неязыковых вузах и секции преподавания иностранных языков на специальных факультетах.

4. Состав Научно-методического совета и его президиума утверждается Министерством народного образования Молдавской ССР.

5. Научно-методический совет по иностранным языкам проводит пленарные заседания не реже одного раза в год.

Работой совета в период между пленарными заседаниями руководит президиум в составе председателя, заместителей председателя, ученого секретаря, председателей секций.

Заседания президиума проводятся не реже одного — двух раз в квартал.

6. Научно-методический совет по иностранным языкам осуществляет свою деятельность под руководством Управления вузов Министерства народного образования Молдавской ССР и работает по плану, утверждаемому Управлением вузов.

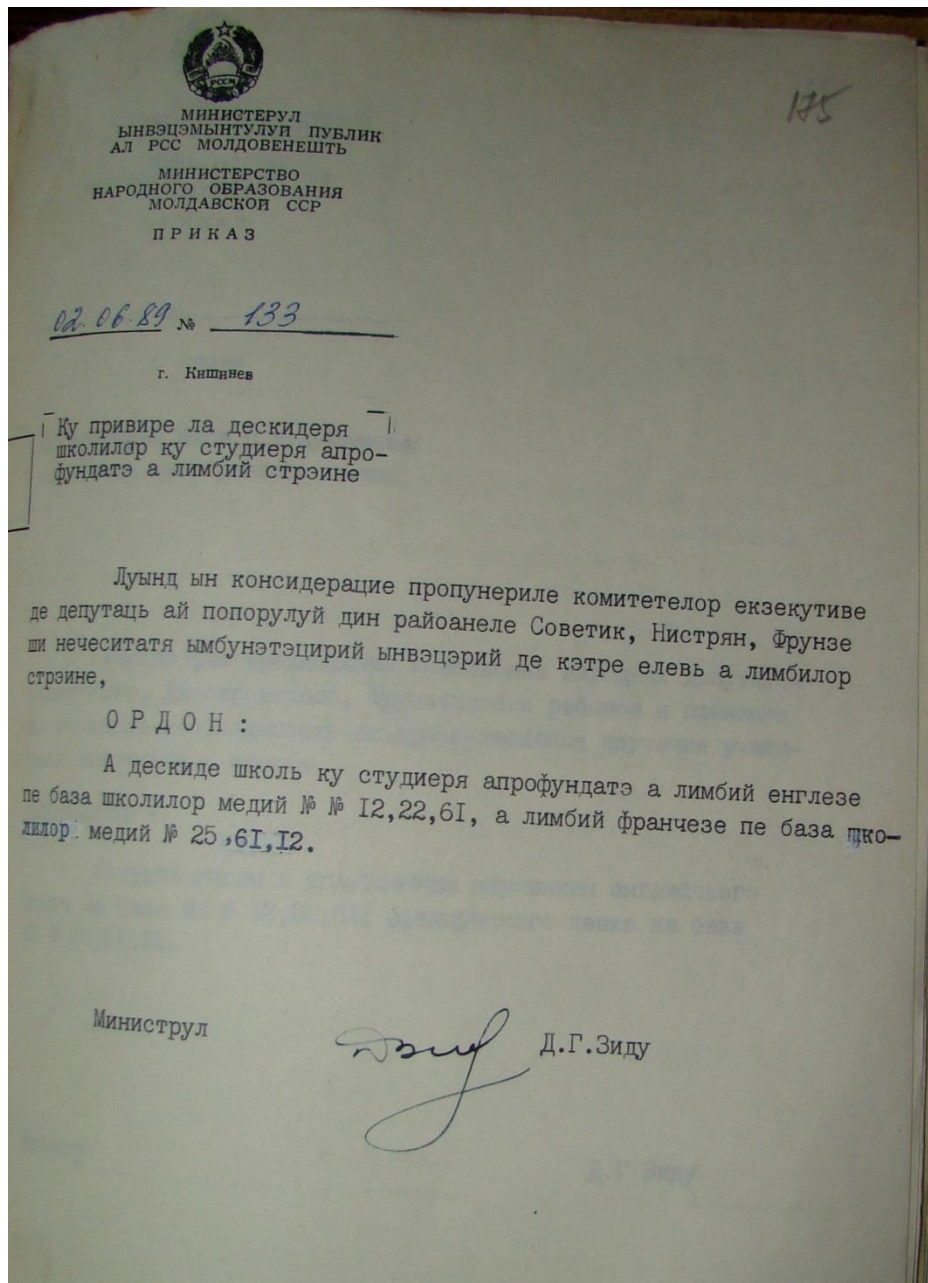
ANNEXE 17

L'arrêté n° 133 du 2 juin 1989 et l'arrêté n° 202 du 28 mai 1991

Documents : L'arrêté n° 133 du 2 juin 1989 et l'arrêté n° 202 du 28 mai 1991.

Source : Archives du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie

L'arrêté n° 133 du 02.06.1989 concernant l'ouverture d'écoles avec l'étude approfondie d'une langue étrangère [texte en roumain écrit en cyrillique]. Il s'agit de l'ouverture de trois écoles avec l'étude approfondie de l'anglais et trois – du français, suite aux propositions des comités exécutifs des députés des régions *Sovetic, Nistrean, Frunze*.



L'arrêté n° 202 du 28 mai 1991 concernant la délégation des étudiants de l'Université de Moldavie et de l'Institut de Balti en France [texte en roumain, graphie latine]. Invitation faite par le « Centre de Culture, Science et Technique de l'Ambassade française de l'URSS » pour un séjour de 14 jours en France. Les frais de transport Moscou-Paris à la charge des universités d'origine des étudiants.

MINISTERUL
ȘTIINȚEI ȘI ÎNVĂȚĂMINTULUI
AL R.S.S. MOLDOVA

Министерство
НАУКИ И ПРОСВЕЩЕНИЯ
ССР МОЛДОВА

ORDIN
ПРИКАЗ

28.05.91 Nr. 202


Cu privire la delegarea
studenților Universității
din Moldova și Institutu-
lui pedagogic din Bălți în
Franța

Conform invitației Centrului de Cultură, Știință și
Tehnică al Ambasadei Franceze din U.R.S.S. de la 20 martie
1991 nr. 206-AL

ORDON :

1. A delega un grup de studenți de la Universitatea din Chișinău și Institutul pedagogic din Bălți în Franța pe o perioadă de 14 zile (29 iunie - 11 iulie a.c.) - lista se anexează. Scopul deplasării: stagiere sub genericul "Connaissance de la France".
2. A-1 numi conducător al grupului pe studentul Institutului pedagogic din Bălți Vangheli Anatol Ion.
3. Cheltuielile studenților pentru transport pe ruta Moscova - Paris și retur să fie achitate de către rectoratele respective (art. 5 sau 18).
4. A-1 desemna responsabil pentru executarea ordinului prezent pe dl I. Baltag, prim-vice ministru al Ministerului științei și învățămîntului al Republicii Moldova.

Prim-vice ministru Grigore Galbur

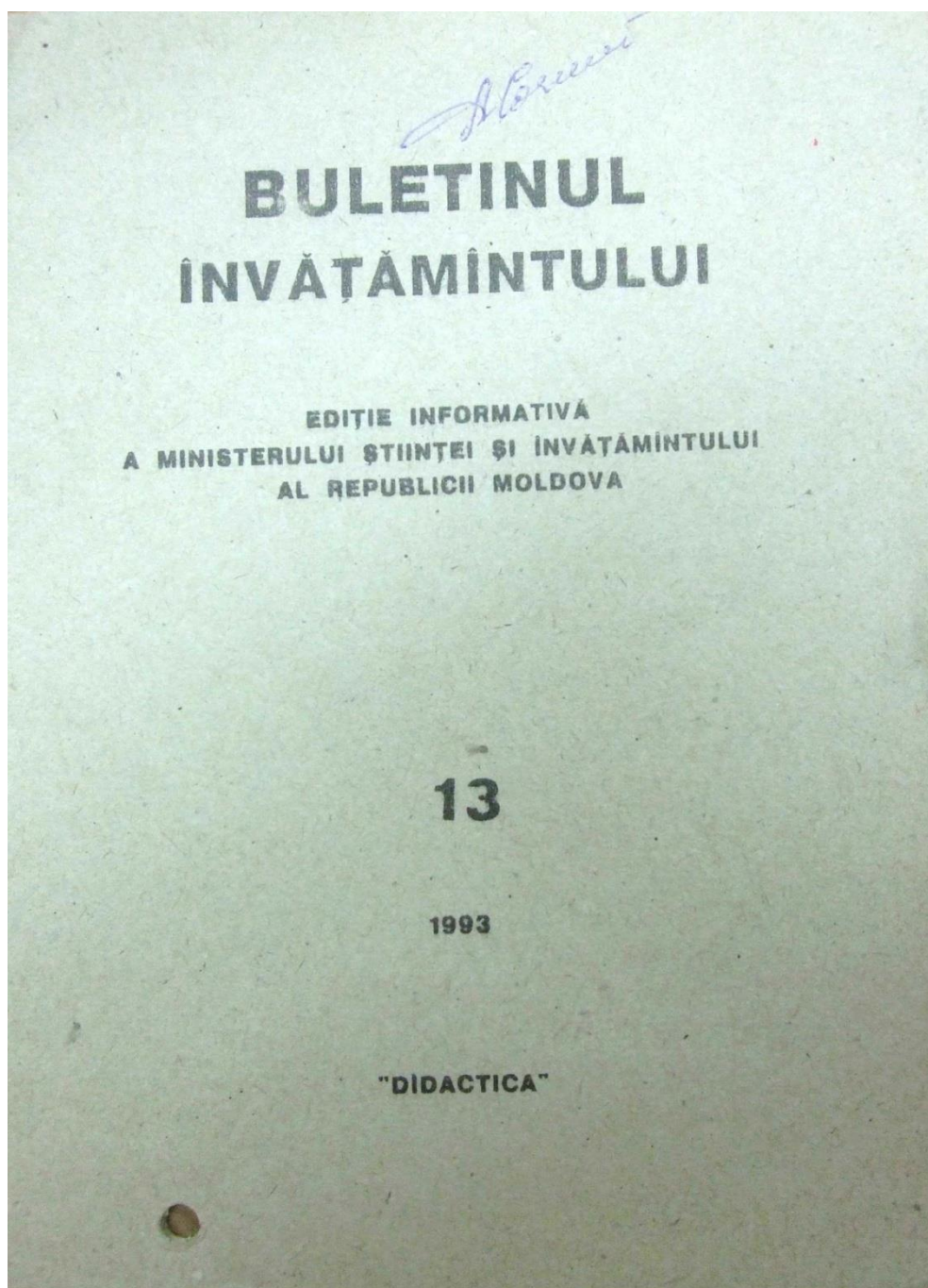


ANNEXE 18

Note informative de 1993 du Ministère de l'Éducation

Document : Note informative de 1993 du Ministère de l'Éducation

Source : *Le Bulletin de l'Enseignement*, n° 13, 1993, Chisinau, Edition Didactica, pp. 18-20



ministru,

Nicolae Mărcas

NOTĂ INFORMATIVĂ
PRIVIND STUDIUL LIMBILOR MODERNE
ÎN ÎNVĂȚĂMÂNTUL PREUNIVERSITAR

Extinderea ariei de colaborare a Republicii Moldova cu alte state în diverse domenii condiționează necesitatea cunoașterii unei limbi moderne de utilizare internațională. Această circumstanță a schimbat substanțial statutul limbii moderne ca materie de studiu în toate instituțiile de învățământ. Situația creată a determinat necesitatea elaborării unei noi concepții privind rolul și funcția acestei discipline școlare. La etapa inițială Laboratorul de limbi moderne al Institutului de Științe Pedagogice și Psihologice a elaborat Obiectivele și Finalitățile generale ale predării-asimilării limbilor moderne în învățământul preuniversitar. Noua concepție definește rolul și statutul acestei discipline, determină direcția generală a

cursului școlar și orientările dominante de perspectivă, concretizează scopul final - însușirea bazelor comunicării (competența comunicativă), vizavi de altă funcție de bază a limbii, și anume, cea cognitivă.

Modificări esențiale au survenit în planurile de învățământ: studii limbilor moderne cu începere din clasa a II-a, majorarea numărului de ore la etapa medie și superioară, introducerea profilurilor, inclusiv studiul aprofundat al unei limbi moderne, includerea în planurile de învățământ pentru gimnazii și licee a celei de a II-a - a limbii moderne, cursurilor opționale ce favorizează funcționarea limbii moderne în situații noi nestandarde, precum și cunoașterea mai profundă a civilizației, limba cărora se studiază.

Conștientizarea necesității de a cunoaște o limbă modernă a impulsionat crearea de noi instituții în care limbile moderne se studiază la un grad de complexitate sporit și cu un număr majorat de ore.

Dacă până nu demult, de regulă, studiul intensiv se efectua în orășe, cu excepția a două centre raionale (Camenca și Edineț), în prezent, atare clase funcționează în raioanele Basarabeasca, Hâncești, Sângerei, Orhei, Râșcani, Telenești, Ungheni, Florești, Cimișlia ș.a.

În ultimii ani s-a lărgit sfera de însușire a limbii engleze, în special în clasele cu predare în limba română. Aceasta se referă la orășele Chișinău, Bălți, Ungheni, raioanele Basarabeasca, Glodeni, Călărași, Căteușir, Căușeni, Ialoveni, Nisporeni, Anenii Noi, Soldănești ș.a.

O atenție sporită se acordă studierii limbilor italiene și germană în școala cu predare în limba română. Aceste trei ani în or. Chișinău au fost deschise Liceul Romano-Italian Dante Alighieri și Liceul Romano-German Mihail Kogălniceanu. De altfel, coraportul de studiere a limbilor moderne în școlile din republică a suferit unele schimbări. În favoarea limbii engleze și actualmente se

prezintă astfel, cu excepția raioanelor de est: 120452 (23,5%) studiază limba engleză, 364937 (71,3%) - limba franceză, 5391 (1,0%) - limba spaniolă, 21280 (4,2%) - limba germană, 640 (0,1%) - limba italiană.

Se întreprind primii pași în vederea studierii limbilor clasice, și anume limba latină care are menirea de a forma la elevi deprinderi de analiză a limbii în plan evolutiv și prin urmare ameliorarea situației lingvistice în instituțiile de învățământ din republică.

Având în vedere transferul etapei inițiale de studiere a limbilor moderne în învățământul primar se face mult în vederea elaborării seturilor didactice pentru limbile franceză, engleză, germană și spaniolă. Concomitent instituțiile de învățământ se înzestresc cu manuale editate în România, fapt ce creează premise de utilizare a manualelor la discreția profesorilor, în dependență de nivelul de pregătire al clasei, grupeii respective de elevi.

Schimbări substanțiale au intervenit în pregătirea și reciclarea cadrelor didactice. În scopul asigurării instituțiilor de învățământ cu specialiști a fost majorat numărul studenților anului I la facultatea de limbi moderne a Universității de Stat din Moldova și a Universității Pedagogice A. Russo din Bălți. Pentru o plasare mai adecvată în câmpul muncii și fiind în cont de schimbările survenite în studiul limbilor moderne instituțiile respective de învățământ superior pregătesc specialiști bilingvi: engleză-franceză, spaniolă-italiană, germană-engleză ș.a.

Invitarea specialiștilor de peste hotare prin intermediul organizațiilor interstatale, precum și al organizațiilor de caritate și ajutorare Corpul Pații, SCOROS, schimbulurile de elevi, acordarea de burse universitare și postuniversitare, reciclarea specialiștilor peste hotare au o contribuție substanțială la ameliorarea situației privind studiul limbilor moderne. Actualmente în republică, cu preponderență în localitățile rurale, pentru o perioadă de 2 ani activează 21 de voluntari din SUA.

În ansamblu, precum și de fiecare individ în parte. Schimbările survenite n-au fost sprijinite întru totul atât în plan teoretic, cât și în plan material, și anume: n-au fost elaborate bazele psiholingvistice de studiere a limbilor moderne în clasele primare, și ca rezultat profesorii au purces la studiul limbilor pe cale de probe și greșeli, cu atât mai mult neavând la îndemână de la bun început manualele și materialele didactice pentru clasele respective, fapt ce a generat mari dificultăți la organizarea procesului instructiv-educativ și, în special, la exercitarea deprinderilor de lectură ale elevilor. 37 la sută din cei verificați citesc lent, comit erori grave la identificarea și reproducerea corectă a grafemelor limbii, nu dispun de deprinderi de îmbinare a literelor în cuvinte, de citire și înțelegere a conținutului semantic al unor unități lexicale asimilate pe cale orală. În raioanele Ciadăr-Lunga, Făleşti, Telenești, Căușeni, Soroca numărul acestor elevi depășește nivelul republican. Este impunător numărul elevilor (45%) care comit greșeli la ortografierea și exercitarea corectă a elementelor de legătură a literelor, reproducerea în scris (prin copiere și dictare) a unor sintagme, propoziții și texte mici ca volum, iar circa 7 la sută din cei verificați au un scris indiscriferabil.

În ultimii ani ca niciodată s-a complicat situația privind asigurarea instituțiilor de învățământ cu cadre didactice de limbă moderne. Majorarea numărului de ore în planurile de învățământ, precum și solicitarea specialiștilor de limbă moderne în diverse asociații, firme, instituții de învățământ privat a făcut să crească considerabil necesarul în cadre didactice. Numai pentru anul curent de studii școlile generale au înaintat 260 de cereri în timp ce numărul absolvenților de la facultățile de profil de la Universitatea de Stat și de la Universitatea Pedagogică din Bălți a fost de 140 de persoane, care au fost repartizați în felul următor: la

cadrele de profil ale universităților respective - 18 absolvenți, 21 - au dispus de diplome libere, 109 au fost repartizați în crasele și raioanele republicii. În unele raioane (Căușeni, Chișinău, Ștefan Vodă, Hîncești, Nisporeni, Cantemir, Ialoveni, Cahul) necesarul în cadre de limbă moderne este de circa 11-14 persoane.

Din lipsă de cadre didactice limba modernă nu se studiază în școlile medii incomplete Mîndra (Chișinău), Tîndărași-Noi (Căușeni), Sevirova, Serbesti (Floresți), Cășla (Cantemir), în școlile primare Elizavetovka, Nicolaevka, Izvorenii (Ungheni) și altele.

Și mai complicată este situația în instituțiile de învățământ din orașul Chișinău care încă lipsă de 128 de specialiști de limbă engleză, 44 de limbă franceză și 6 specialiști de alte limbi (germană, spaniolă și italiană). Din cei 37 de absolvenți ai facultăților de profil repartizați în instituțiile de învățământ s-au prezentat doar 15 persoane. Lipsa de cadre de limbă moderne este simțită și în colegii, școli tehnico-profesionale, instituții de învățământ superior.

Majorarea numărului de studenți la specialitatea limbă engleză la Universitatea de Stat din Mîndova (65 de studenți la anul I față de 25 - anul V) a generat mari dificultăți ce țin de completarea corpului profesoral, în special pentru desfășurarea procesului instructiv în grupele cu limba română de instruire.

În scopul ameliorării situației privind studiul limbilor moderne e necesar de a întreprinde un șir de acțiuni, și anume:

- a vedea Obiectivele și Finalitățile studierii limbilor moderne în decursul de nivelurile de instruire;
- a urgenta perfecționarea și revizuirea conținuturilor și fierii limbii moderne în învățământul preuniversitar și a le aduce în conformitate cu Obiectivele și Finalitățile acestei discipline școlare;

- a pune la dispoziția profesorilor materiale privind

bazele psiholingvistice de studiere a limbilor moderne în învățământul primar, a face investigațiile de rigoare cu preponderență în școală cu predare în limba română prin cooptarea forțelor disponibile de la catedrele de limbi moderne din instituțiile de învățământ superior;

- a efectua o revizuire definitivă a manualelor de limbi moderne în vigoare și a găsi o modalitate de reeditare cât mai operativă a acestora;

- a elabora un Proiect de asigurare a instituțiilor de învățământ cu cadre didactice, inclusiv specialiști de limbi moderne, pentru toate tipurile de instituții de învățământ;

- a folosi cât mai eficient ajutorul uman și material acordat de unele state privind studiul limbilor moderne;

- a inaugura o bibliotecă de limbi moderne care să concentreze ajutoarele de carte și care să devină un centru de cultură internațională în Republica Moldova;

- a reprofila revista "Slovesnik Moldovf", acordându-i statut de revistă de limbi moderne;

- a revedeia statutul liceelor - gimnaziilor.

Hotărârea a fost pusă în aplicare prin

ORDINUL NR. 333 DIN 13.X. 1993

Privind Hotărârea Colegiului
Ministerului Științei și Învățământului
nr.8/01 din 30 septembrie

Examined materialele prezentate de Direcția
Principala Învățământ Preuniversitar privind studiul
limbilor moderne în instituțiile de învățământ din
Republică,

ORDON:

1. A-1 obliga pe dnl S. Cobăneanu, șeful Direcției
principale știință, învățământ universitar și

postuniversitar, și E.Cardaniuc, șeful Direcției
principale didactic și relații externe;

- să elaboreze (până la 01.12.93) de comun acord cu
organele de resort un Program de pregătire și asigurare a
instituțiilor de învățământ de toate nivelele cu cadre
didactice în următorii 15 ani care să includă numai decet și
cadru juridic privind activitatea pedagogică obligatorie
(3 ani) a tinerilor specialiști, absolvenți ai școlilor
normale și universităților pedagogice.

2. A-1 obliga pe dl M.Bucun, directorul Institutului de
Științe Pedagogice și Psihologice, prin cooptarea forțelor
disponibile de la catedrele de limbi moderne din
instituțiile de învățământ superior;

- să revadă (până la 01.12.93) Obiectivele și
Finalitățile studierii limbilor moderne în învățământul
preuniversitar în dependentă de nivelele de instruire;

- să urgenteze perfecționarea și revizuirea
conținuturilor studierii limbilor moderne în învățământul
preuniversitar și să le aducă în concordanță cu
Obiectivele și Finalitățile acestei discipline școlare;

- să alcătuiască o culegere de materiale în ajutorul
profesorilor privind bazele psiholingvistice de studiere a
limbilor moderne în învățământul primar;

- în anul de studii 1993/94 să facă investigații
privind studiul limbilor moderne în ciclul primar în
școlile cu predare în limba română.

3. A-1 obliga pe dnl V.Dojoșcaru, șeful Direcției
principale învățământ preuniversitar, și V.Ciubucci, șeful
Direcției literatură didactică:

- să efectueze, până la 31 decembrie 1993, o
revizuire substanțială a manualelor de limbi moderne în
vigoare și să găsească o modalitate de reeditare cât mai
operativă a acestora;

- să formeze, în termen de 2 luni, colective de
autori pentru elaborarea manualelor de limbi moderne pentru
ciclul gimnazial;

- să efectueze, o dată în semestru, sondaje privind implementarea conținuturilor la limbile moderne în instituțiile de învățământ preuniversitar din republică;

- să organizeze periodic (o dată în trimestru) seminare cu responsabilii pentru predarea-învățarea limbilor moderne de la inspectoratele școlare raionale (orășenesti), cu conducătorii reuniunilor metodice privind realizarea obiectivelor acestei discipline școlare și implementarea noilor metode de predare.

4. A-i indica dlui Ș.Grec, șeful Direcției asigurare materială și reparații, să întreprindă acțiuni concrete în vederea asigurării instituțiilor de învățământ cu utilaj, în special c setofoane, pick-upuri.

5. A-i indica dnei E.Buza, specialist principal la Direcția principală învățământ preuniversitar, să organizeze expedierea Noței informative privind studiul limbilor moderne în instituțiile de învățământ preuniversitar tuturor inspectoratelor școlare raionale (orășenesti).

6. A indica Inspectoratelor școlare raionale (orășenesti) să întreprindă acțiuni concrete în vederea ameliorării situației privind studiul limbilor moderne și să informeze conducerea ministerului până la 1 noiembrie 1993.

7. A-i indica dlui V.Ciubucciu, șeful Direcției principale literatură didactică, să publice în afara rândului în Buletinul învățământului materialele privind studiul limbilor moderne în învățământul preuniversitar.

8. A-l desemna responsabil de realizarea prezentului ordin pe dl O. Bujor, viceministru.

Ministru

Nicolae Mătcas

Elena Buza; 23-27 87

ANNEXE 19

Statistiques des langues étrangères enseignées en 2010-2011 avec le nombre d'élèves par langue

Document et source : Statistiques des langues étrangères enseignées en 2010-2011 avec le nombre d'élèves par langue tirés de « L'Éducation en République de Moldova 2010-2011 », pp. 53-54. Bureau National de la Statistique de Moldavie (2011).

DAY SCHOOLS

ELEVI ÎN ȘCOLI DE ZI, GIMNAZII, LICEE, DUPĂ LIMBA DE STUDIU STUDENTS IN DAY SCHOOLS, BY LANGUAGE OF INSTRUCTION

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	
Total elevi	491482	460951	434320	413657	395079	Total students
din aceștia, își fac studiile în limba:						of which, studying in language:
Română	390867	366952	345192	328333	313694	Romanian
Rusă	99765	93131	88374	84585	80756	Russian
Alte	850	868	754	739	629	Other
În % față de numărul total al elevilor						In % to the total number of students
Română	79,5	79,6	79,5	79,4	79,4	Romanian
Rusă	20,3	20,2	20,3	20,4	20,4	Russian
Alte	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	Other

ȘCOLI DE ZI, GIMNAZII, LICEE ÎN CARE SE STUDIAZĂ LIMBI STRĂINE DAY SCHOOLS IN WHICH FOREIGN LANGUAGES ARE STUDIED

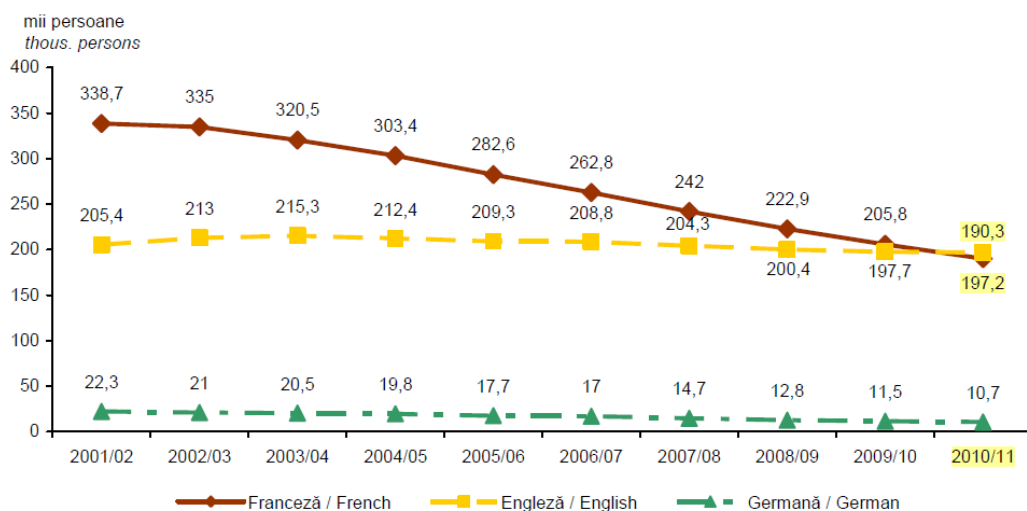
	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	
Școli de zi, gimnazii, licee în care se țin cursuri de limbă străină	1502	1496	1481	1470	1450	Day schools with teaching of foreign language
Engleză	755	780	791	804	802	English
Franceză	1241	1223	1202	1191	1156	French
Germană	131	119	116	112	105	German
Spaniolă	28	20	23	21	22	Spanish
Alte	34	20	17	13	13	Other
În % față de numărul total al școlilor de zi, gimnaziilor, liceelor	97,6	97,5	97,5	97,7	97,7	In % to the total number of day schools
Engleză	49,1	50,8	52,1	54,7	54,0	English
Franceză	80,6	79,7	79,1	81,0	77,9	French
Germană	8,5	7,8	7,6	7,6	7,1	German
Spaniolă	1,8	1,3	1,5	1,4	1,5	Spanish
Alte	2,2	1,3	1,1	0,9	0,9	Other

ÎNVĂȚĂMÎNTUL DE ZI

ELEVI CARE STUDIAZĂ LIMBI STRĂINE ÎN ȘCOLI DE ZI, GIMNAZII, LICEE STUDENTS STUDYING FOREIGN LANGUAGES IN DAY SCHOOLS

	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	
Elevi care studiază limbi străine	448280	419798	394948	374014	357230	Students studying foreign languages
Engleză	208807	204274	200417	197700	197349	English
Franceză	262817	242005	222908	205797	190316	French
Germană	17033	14659	12834	11481	10652	German
Spaniolă	3826	3034	2774	2733	2683	Spanish
Alte	3768	3033	2710	2458	2457	Other
În % față de numărul total al elevilor	91,2	91,1	90,9	90,4	90,4	In % to the total number of students
Engleză	42,5	44,3	46,1	52,8	49,9	English
Franceză	53,5	52,5	51,3	55,0	48,2	French
Germană	3,5	3,2	3,0	3,1	2,7	German
Spaniolă	0,8	0,7	0,6	0,7	0,7	Spanish
Alte	0,8	0,7	0,6	0,6	0,6	Other

ELEVI CARE STUDIAZĂ LIMBI STRĂINE ÎN ȘCOLI DE ZI, GIMNAZII, LICEE STUDENTS STUDYING FOREIGN LANGUAGES IN DAY SCHOOLS



Document accessible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.statistica.md/public/files/publicatii_electronice/Educatia/Educatia%20_RM_2011.pdf
(dernière consultation le 02/11/2013).

ANNEXE 20

Statistiques des langues étrangères enseignées entre 2008 et 2013 avec le nombre d'élèves pour chaque langue

Document et source : Statistiques des langues étrangères enseignées entre 2008 et 2013 avec le nombre d'élèves pour chaque langue, tirées de « L'Éducation en République de Moldova 2012-2013 », pp. 52-53, Bureau National de la Statistique de Moldavie (2013).

ÎNVĂȚĂMÎNTUL PRIMAR ȘI SECUNDAR GENERAL

ELEVI ÎN ȘCOLI DE ZI, GIMNAZII, LICEE, DUPĂ LIMBA DE STUDIU STUDENTS IN DAY SCHOOLS, BY LANGUAGE OF INSTRUCTION

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	
Total elevi	434320	413657	395079	380220	365993	Total students
din aceștia, își fac studiile în limba:						of which, studying in language:
Română	345192	328333	313694	301522	290867	Romanian
Rusă	88374	84585	80756	77913	74223	Russian
Alte	754	739	629	785	903	Other
În % față de numărul total al elevilor						In % to the total number of students
Română	79,5	79,4	79,4	79,3	79,5	Romanian
Rusă	20,3	20,4	20,4	20,5	20,3	Russian
Alte	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	Other

ȘCOLI DE ZI, GIMNAZII, LICEE ÎN CARE SE STUDIAZĂ LIMBI STRĂINE DAY SCHOOLS IN WHICH FOREIGN LANGUAGES ARE STUDIED

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	
Școli de zi, gimnazii, licee în care se țin cursuri de limbă străină	1481	1470	1450	1427	1364	Day schools with teaching of foreign language
Engleză	791	804	802	817	807	English
Franceză	1202	1191	1156	1116	1058	French
Germană	116	112	105	99	92	German
Spaniolă	23	21	22	21	18	Spanish
Alte	17	13	13	11	11	Other
În % față de numărul total al școlilor de zi, gimnaziilor, liceelor	97,5	97,7	97,7	97,9	97,8	In % to the total number of day schools
Engleză	52,1	53,4	54,0	56,1	57,9	English
Franceză	79,1	79,1	77,9	76,6	75,9	French
Germană	7,6	7,4	7,1	6,8	6,6	German
Spaniolă	1,5	1,4	1,5	1,4	1,3	Spanish
Alte	1,1	0,9	0,9	0,8	0,8	Other

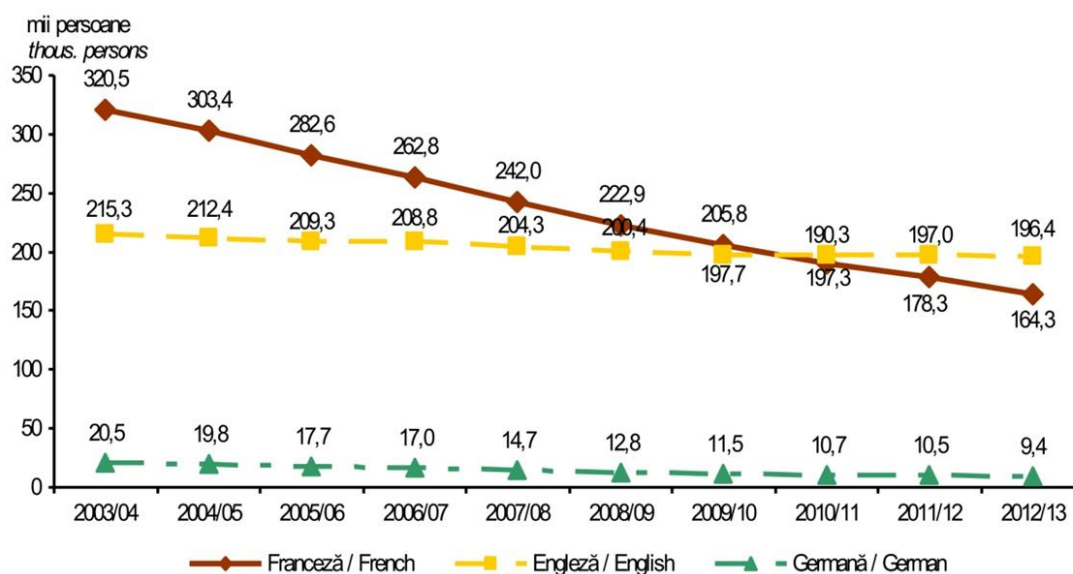
7

PRIMARY AND GENERAL SECONDARY EDUCATION

ELEVI CARE STUDIAZĂ LIMBI STRĂINE ÎN ȘCOLI DE ZI, GIMNAZII, LICEE
STUDENTS STUDYING FOREIGN LANGUAGES IN DAY SCHOOLS

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	2012/13	
Elevi care studiază limbi străine	394948	374014	357230	343128	329905	Students studying foreign languages
Engleză	200417	197700	197349	197023	196427	English
Franceză	222908	205797	190316	178288	164338	French
Germană	12834	11481	10652	10512	9397	German
Spaniolă	2774	2733	2683	2520	2141	Spanish
Alte	2710	2458	2457	2353	2371	Other
În % față de numărul total al elevilor	90,9	90,4	90,4	90,2	90,1	In % to the total number of students
Engleză	46,1	47,8	50,0	51,8	53,7	English
Franceză	51,3	49,8	48,2	46,9	44,9	French
Germană	3,0	2,8	2,7	2,8	2,6	German
Spaniolă	0,6	0,7	0,7	0,7	0,6	Spanish
Alte	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	Other

ELEVI CARE STUDIAZĂ LIMBI STRĂINE ÎN ȘCOLI DE ZI, GIMNAZII, LICEE
STUDENTS STUDYING FOREIGN LANGUAGES IN DAY SCHOOLS



Document accessible en ligne à l'adresse suivante :

http://www.statistica.md/public/files/publicatii_electronice/Educatia/Educatia_RM_2013.pdf

ANNEXE 21

Présentation de TV5 Monde

Document : Présentation de TV5 Monde

Source : <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/tv5monde/La-chaine/p-5857->

Un réseau de partenaires

Dix chaînes partenaires francophones : France 2, France 3, France 5, ARTE France, RTBF.be (la Radio Télévision Belge de la Communauté Française), RTS (la Radio Télévision Suisse), Radio Canada, Télé Québec, RFO (Réseau France Outremer) et le CIRTEF (Conseil International des Radios-Télévisions d'Expression Française). Des partenaires qui nourrissent la chaîne de leur diversité et de leur pluralisme, avec des positionnements éditoriaux différents et qui offrent à TV5MONDE le meilleur des télévisions francophones.

Les actionnaires de la chaîne TV5Monde :

Actionnaires	Pourcentage
Audiovisuel Extérieur de la France	12,58 %
France Télévision	49,00 %
ARTE France	3,29 %
RTBF	11,11 %
SSR	11,11 %
Radio-Canada	6,67 %
Télé-Québec	4,44 %
INA	1,74 %
Mandataire Social	0,06 %

Source : <http://www.tv5.org/cms/chaine-francophone/tv5monde/La-chaine/p-5859-Actionnariat.htm>

Depuis 2008, TV5MONDE est partenaire de la Holding de l'Audiovisuel Extérieur de La France qui détient 49% du capital et regroupe France 24 et RFI.

Un réseau de plus de 56 000 « abonnés » enseignants et plus de 61 000 abonnés « apprenants » utilisant la méthode « apprendre et enseigner le français avec TV5MONDE »

12 langues de sous-titrage, allemand, anglais, arabe, coréen, espagnol, japonais, néerlandais, portugais, roumain, russe, vietnamien et français sur l'ensemble des signaux.

Plus de 243 millions de foyers raccordés pouvant recevoir TV5MONDE par câble ou satellite, 24 heures sur 24, dans plus de 200 pays et territoires font de TV5MONDE⁴ l'un des 3 plus grands réseaux mondiaux de télévision, aux côtés de MTV et de CNN.

⁴ L'Alliance Française héberge enfin le correspondant technique de TV5Monde en Moldavie

TV5MONDE TV5MONDE+ AFRIQUE JEUNESSE CINEMA DOCUMENTAIRE TV5MONDE France Belgique Suisse (FBS) - France Recevoir TV5MONDE

TV5MONDE Météo Dictionnaire Les JT Nous suivre

Programmes Information Langue française Divertissement Pratique **TV5MONDE+** Rechercher sur le site

Découvrir le français

- Dictionnaire
- Mots et expressions

Apprendre le français

- Première Classe
- TCF
- Astuces pour apprendre

Enseigner le français

- 7 jours sur la planète
- Musique : Paroles de clip
- Education aux médias

Parlons français, c'est facile !

Merci Professeur !
Découvrez le nouveau site de Bernard Cerquiglini !

Apprendre le français A1
Des centaines de nouveaux exercices, classés selon votre niveau et traduits en 7 langues

Enseigner le français
Un site plus pratique, avec des centaines de fiches pédagogiques

Jeux de lettres

- Spécial vocabulaire !
- Spécial orthographe !
- Spécial grammaire !
- Zigmo
- Lettris le Tetris des lettres
- Dico-mot
- Mots-maxi
- Mots mêlés
- Crypto-phrase

Français English Deutsch 日本語 한국어 Español Tiếng Việt


Je choisis mon niveau

A1 débutant A2 élémentaire B1 intermédiaire B2 avancé

APPRENDRE LE FRANÇAIS AVEC TV5MONDE

TCF Test de Connaissance du Français Astuces pour apprendre

Bienvenue en Alsace ! Quels endroits allons-nous découvrir dans cette région ? Regardez le reportage et remettez les lieux dans l'ordre de la vidéo.



Le centre-ville de Strasbourg

La Cité de l'Automobile de Mulhouse

Le château fort du Haut-Koenigsbourg

Les nuits électroniques de Strasbourg

Le parc Alsace Aventure de Breitenbach

OK

Émilie Lehr, formatrice labellisée TV5MONDE

TRANSCRIPTION

Fourni par Google™

afrikaans OK

Source : <http://apprendre.tv5monde.com/fr/apprendre-francais/ca-bouge-en-alsace>
(dernière consultation le 05/02/2014)

Extrait de la présentation de TV5Monde faite par Michèle Jacobs, Directrice Francophonie et promotion du français à TV5 Monde, dans le cadre d'une table ronde organisée à Annecy le 04/10/2013 par Codifam, à laquelle nous avons eu l'occasion de participer.

« La France a la grande qualité d'avoir joué la carte de multilatéral (franco-allemand, européen, francophone) [...] toutes les trois nous gagnons du terrain [chaines publiques], nous gagnons une capacité d'influence. Les chaines internationales suscitées par la France sont France 24, ARTE, EURONEWS...

TV5 Monde – la seule chaine qui a un statut d'opérateur direct d'une organisation internationale – l'OIF.

A côté de ces chaines nationales, il y a les gouvernements, la France qui est contributeur principal, mais également la Suisse, la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Canada et le Québec, et puis des contributions volontaires des pays africains.

En 2014, TV5Monde fête ses 30 ans.

Même les Etats-Unis n'ont pas une télévision parmi leurs opérateurs.

Ce qui est fabuleux c'est que nous sommes opérateur de la Francophonie tout en ayant l'indépendance éditoriale totale que suppose une chaine de télévision dans nos pays démocratiques.

Le modèle TV5 – si nous coûtions très peu au contribuable, c'est parce que nos chaînes partenaires nous apportent des programmes. Les meilleurs programmes nationaux sont mis à la disposition de TV5, et puis nous achetons du cinéma, quelques droits sportifs, nous fabriquons des journaux, parce que nous avons une rédaction propre. Même la rédaction de TV5 travaille avec les rédactions partenaires et avec les reportages faits par les rédactions partenaires. Donc, c'est un modèle assez unique, que ni CNN, ni aucune chaine internationale n'a repris et n'a imité. Nous avons donc une force de programmation importante pour ce qui voyagent ou habitent à l'étranger, qui est intéressante et qui est généraliste qui intéressent les expatriés et les francophiles – tout genre de programme pour toute la famille.

Malgré les turbulences diverses liées à des situations politiques et des volontés, [...] nous avons réussi à croître et à embellir et à nous adapter au monde de la télévision où la concurrence est phénoménale, je vous citais les 30 000 chaînes qui sont dans le ciel. Nous employons à devenir à ce qu'on appelle *média global* : la chaine linéaire reste ce qu'elle est, la chaine pour TV5Monde sont 8 chaînes différentes + 1 qui est produite depuis Montréal, nous avons une société sœur – ça ce qu'on appelle la télévision linéaire, mais nous avons aussi ce que nous appelons la télévision non linéaire – des offres de rattrapages, nous avons deux web télévisions, une pour la jeunesse et une pour l'Afrique, nous avons des applications pour la mobilité, nous avons des offres en vidéo à la demande... Nous nous adaptons à tous ces nouveaux médias et notamment pour conquérir les jeunes.

Nous avons, puisque nous sommes opérateur de la Francophonie, un rôle Nord-Sud et un rôle Sud-Sud. Quand je suis arrivée il y a 20 ans à TV5 Monde, un Béninois par exemple n'arrivait jamais à voir un film de Burkina Faso, parce qu'il n'avait pas de télévision en lui montrant cela. [...] ».

ANNEXE 22

Note informative concernant l'étude des langues étrangères dans l'enseignement préuniversitaire de la République de Moldavie, année scolaire 2004-2005

Document et source : Nous avons élaboré le tableau sur la base du matériel fourni par la responsable des langues du Ministère de l'Éducation, avril 2012.

nr.	Département/ville chef-lieu	FRANCAIS		ANGLAIS		ALLEMAND	
		Nr. établ.	Nr. élèves	Nr. établ.	Nr. élèves	Nr. établ.	Nr. élèves
1	Anenii Noi	29	8194	18	3244	7	569
2	Basarabeasca	8	2491	7	1713	3	447
3	Briceni	34	8551	11	1642		
4	Cahul	48	11958	30	7391	11	738
5	Cantemir	36	8464	11	1722	2	139
6	Călărași	37	9243	10	2135		
7	Căușeni	30	10758	14	3131	2	235
8	Cimișlia	30	7182	9	2638	3	368
9	Criuleni	28	7431	16	3653	1	243
10	Dondușeni	26	4151	7	1414		
11	Drochia	32	7237	21	5215	2	159
12	Dubăsari	13	3829	8	1227	1	127
13	Edinet	38	5869	18	4027	7	918
14	Fălești	47	10933	24	3329	1	1
15	Florești	49	9023	21	4831	2	458
16	Glodeni	25	6629	10	2002	4	483
17	Ialoveni	32	9521	22	5996		
18	Hincești	53	14367	19	5460	1	91
19	Leova	27	5532	10	2358	4	290
20	Nisporeni	36	8946	10	1493		
21	Ocnita	22	4154	14	2349	2	32
22	Orhei	60	12011	21	5780	2	383
23	Rezina	38	7185	5	1463		
24	Rișcani	34	6100	14	3190		
25	Singerei	46	9857	16	3913	3	235
26	Soroca	62	10694	10	3604	1	51
27	Strașeni	36	7874	19	5150	2	90
28	Șoldănești	30	5045	10	1735		
29	Ștefan-Vodă	26	8788	15	2569		
30	Târgușeni	8	1070	14	3933	4	564
31	Telenești	40	9601	11	2471	1	2
32	Ungheni	65	14923	14	4296	2	60
33	UTA Găgăuzia	10	1574	45	14613	27	6839
34	Mun. Bălți	16	5277	28	12480	15	1716
35	Mun. Chișinău	115	36768	170	78762	33	4537
36	Transnistria	4	496	4	1408		
37	Bender/Tighina	2	1654	1	100		
	TOTAL	1272	303380	707	212437	143	19775

nr.	Département/ville chef-lieu	ESPAGNOL		ITALIEN		TURC	
		Nr. établ.	Nr. élèves	Nr. établ.	Nr. élèves	Nr. établ.	Nr. élèves
1	Anenii Noi	2	101				
2	Basarabeasca						
3	Briceni						
4	Cahul	3	223	1	52		
5	Cantemir						
6	Călărași						
7	Căușeni	2	494				
8	Cimișlia						
9	Criuleni	2	217				
10	Dondușeni						
11	Drochia						
12	Dubăsari						
13	Edinet						
14	Fălești						
15	Florești						
16	Glodeni						
17	Ialoveni						
18	Hincești	1	74				
19	Leova	2	234				
20	Nisporeni						
21	Ocnita						
22	Orhei	6	766	2	67		
23	Rezina						
24	Rișcani						
25	Singerei						
26	Soroca						
27	Strașeni	1	155	1	38		
28	Șoldănești						
29	Ștefan-Vodă						
30	Taraclia						
31	Telenești						
32	Ungheni						
33	UTA Găgăuzia					2	271
34	Mun. Bălți			1	71		
35	Mun. Chișinău	13	2005	4	1127	2	379
36	Transnistria						
37	Bender/Tighina						
	TOTAL	32	4269	9	1355	4	650

nr.	Département/ville chef-lieu	ALLEMAND	
		Nr. élèves	%
33	UTA Găgăuzia	6839	34,58%
35	Mun. Chişinău	4537	22,94%
34	Mun. Bălţi	1716	8,68%
13	Edinet	918	4,64%
4	Cahul	738	3,73%
1	Anenii Noi	569	2,88%
30	Taraclia	564	2,85%
16	Glodeni	483	2,44%
15	Floreşti	458	2,32%
2	Basarabeasca	447	2,26%
22	Orhei	383	1,94%
8	Cimişlia	368	1,86%
19	Leova	290	1,47%
9	Criuleni	243	1,23%
7	Căuşeni	235	1,19%
25	Singerei	235	1,19%
11	Drochia	159	0,80%
5	Cantemir	139	0,70%
12	Dubăsari	127	0,64%
18	Hînceşti	91	0,46%
27	Straşeni	90	0,46%
32	Ungheni	60	0,30%
26	Soroca	51	0,26%
21	Ocnita	32	0,16%
31	Teleneşti	2	0,01%
14	Făleşti	1	0,01%
3	Briceni		
6	Călăraşi		
10	Donduşeni		
17	Ialoveni		
20	Nisporeni		
23	Rezina		
24	Rîşcani		
28	Şoldăneşti		
29	Ştefan-Vodă		
36	Taraclia		
37	Bender		
	TOTAL	19775	

nr.	Département/ville chef-lieu	ANGLAIS	
		Nr. élèves	%
35	Mun. Chişinău	78762	37,08%
33	UTA Găgăuzia	14613	6,88%
34	Mun. Bălţi	12480	5,87%
4	Cahul	7391	3,48%
17	Ialoveni	5996	2,82%
22	Orhei	5780	2,72%
18	Hînceşti	5460	2,57%
11	Drochia	5215	2,45%
27	Straşeni	5150	2,42%
15	Floreşti	4831	2,27%
32	Ungheni	4296	2,02%
13	Edinet	4027	1,90%
30	Taraclia	3933	1,85%
25	Singerei	3913	1,84%
9	Criuleni	3653	1,72%
26	Soroca	3604	1,70%
14	Făleşti	3329	1,57%
1	Anenii Noi	3244	1,53%
24	Rîşcani	3190	1,50%
7	Căuşeni	3131	1,47%
8	Cimişlia	2638	1,24%
29	Ştefan-Vodă	2569	1,21%
31	Teleneşti	2471	1,16%
19	Leova	2358	1,11%
21	Ocnita	2349	1,11%
6	Călăraşi	2135	1,01%
16	Glodeni	2002	0,94%
28	Şoldăneşti	1735	0,82%
5	Cantemir	1722	0,81%
2	Basarabeasca	1713	0,81%
3	Briceni	1642	0,77%
20	Nisporeni	1493	0,70%
23	Rezina	1463	0,69%
10	Donduşeni	1414	0,67%
36	Transnistria	1408	0,66%
12	Dubăsari	1227	0,58%
37	Bender	100	0,05%
	TOTAL	212437	

nr.	Département/ville chef-lieu	FRANCAIS	
		Nr. élèves	%
35	Mun. Chişinău	36768	12,12%
32	Ungheni	14923	4,92%
18	Hînceşti	14367	4,74%
22	Orhei	12011	3,96%
4	Cahul	11958	3,94%
14	Făleşti	10933	3,60%
7	Căuşeni	10758	3,55%
26	Soroca	10694	3,52%
25	Singerei	9857	3,25%
31	Teleneşti	9601	3,16%
17	Ialoveni	9521	3,14%
6	Călăraşi	9243	3,05%
15	Floreşti	9023	2,97%
20	Nisporeni	8946	2,95%
29	Ştefan-Vodă	8788	2,90%
3	Briceni	8551	2,82%
5	Cantemir	8464	2,79%
1	Anenii Noi	8194	2,70%
27	Straşeni	7874	2,60%
9	Criuleni	7431	2,45%
11	Drochia	7237	2,39%
23	Rezina	7185	2,37%
8	Cimişlia	7182	2,37%
16	Glodeni	6629	2,19%
24	Rîşcani	6100	2,01%
13	Edinet	5869	1,93%
19	Leova	5532	1,82%
34	Mun. Bălţi	5277	1,74%
28	Şoldăneşti	5045	1,66%
21	Ocnita	4154	1,37%
10	Donduşeni	4151	1,37%
12	Dubăsari	3829	1,26%
2	Basarabeasca	2491	0,82%
37	Bender	1654	0,55%
33	UTA Găgăuzia	1574	0,52%
30	Taraclia	1070	0,35%
36	Transnistria	496	0,16%
	TOTAL	303380	

nr.	Département/ ville chef-lieu	ESPAGNOL Nr. élèves	%
35	Mun. Chişinău	2005	46,97%
22	Orhei	766	17,94%
7	Căuşeni	494	11,57%
19	Leova	234	5,48%
4	Cahul	223	5,22%
9	Criuleni	217	5,08%
27	Straşeni	155	3,63%
1	Anenii Noi	101	2,37%
18	Hînceşti	74	1,73%
2	Basarabeasca		
3	Briceni		
5	Cantemir		
6	Călăraşi		
8	Cimişlia		
10	Donuşeni		
11	Drochia		
12	Dubăsari		
13	Edineţ		
14	Făleşti		
15	Floreşti		
16	Glodeni		
17	Ialoveni		
20	Nisporeni		
21	Ocnita		
23	Rezina		
24	Rîşcani		
25	Sîngerei		
26	Soroca		
28	Şoldăneşti		
29	Ştefan-Vodă		
30	Taraclia		
31	Teleneşti		
32	Ungheni		
33	UTA Găgăuzia		
34	Mun. Bălţi		
36	Transnistria		
37	Bender		
	TOTAL	4269	

nr.	Département/ ville chef-lieu	ITALIEN Nr. élèves	%
35	Mun. Chişinău	1127	83,17%
34	Mun. Bălţi	71	5,24%
22	Orhei	67	4,94%
4	Cahul	52	3,84%
27	Straşeni	38	2,80%
1	Anenii Noi		
2	Basarabeasca		
3	Briceni		
5	Cantemir		
6	Călăraşi		
7	Căuşeni		
8	Cimişlia		
9	Criuleni		
10	Donuşeni		
11	Drochia		
12	Dubăsari		
13	Edineţ		
14	Făleşti		
15	Floreşti		
16	Glodeni		
17	Ialoveni		
18	Hînceşti		
19	Leova		
20	Nisporeni		
21	Ocnita		
23	Rezina		
24	Rîşcani		
25	Sîngerei		
26	Soroca		
28	Şoldăneşti		
29	Ştefan-Vodă		
30	Taraclia		
31	Teleneşti		
32	Ungheni		
33	UTA Găgăuzia		
36	Transnistria		
37	Bender		
	TOTAL	1355	

nr.	Département/vi lle chef-lieu	TURC Nr. élèves	%
1	Mun. Chişinău	379	58,30
2	Mun. Bălţi		
3	Orhei		
4	Cahul		
5	Straşeni		
6	Anenii Noi		
7	Basarabeasca		
8	Briceni		
9	Cantemir		
10	Călăraşi		
11	Căuşeni		
12	Cimişlia		
13	Criuleni		
14	Donuşeni		
15	Drochia		
16	Dubăsari		
17	Edineţ		
18	Făleşti		
19	Floreşti		
20	Glodeni		
21	Ialoveni		
22	Hînceşti		
23	Leova		
24	Nisporeni		
25	Ocnita		
26	Rezina		
27	Rîşcani		
28	Sîngerei		
29	Soroca		
30	Şoldăneşti		
31	Ştefan-Vodă		
32	Taraclia		
33	Teleneşti		
34	Ungheni		
35	UTA Găgăuzia	271	41,69%
36	Transnistria		
37	Bender		
	TOTAL	650	

ANNEXE 23

Le Plan-cadre pour l'année 2011-2012 et la place accordée à la discipline scolaire « langue étrangère »

Document : Présentation du Plan-cadre du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie pour l'année 2011-2012 et la place accordée à la discipline scolaire « langue étrangère »

Source : Le *Plan-cadre pour le primaire, le collège et le lycée, année scolaire 2011-2012*, élaboré par le Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie, Chisinau, 2011, 75 pages (notre traduction).

Accessible à :

http://nou.edu.md/files/unsorted/Planul%20cadru%20pentru%20invatamintul%20primar%20Ogimnazial%20si%20liceal%20pentru%20anul%20de%20studii%202011-2012%20%28RO_RU%29.pdf (dernière consultation le 04/11/2013).

Accès alternatif : <http://bit.ly/UzwADp>

PLAN-CADRE POUR L'ANNEE 2011-2012

Nous prenons l'exemple du *Plan-cadre pour l'année 2011-2012*, approuvé par l'arrêté ministériel n° 380 du 26 mai 2011, qui permet de voir la place que le Ministère accorde à la discipline scolaire « langue étrangère » et notamment le nombre d'heures par semaine pour chaque langue par classe (de I à XII, du primaire au lycée).

Pour l'année 2010-2011 les statistiques montraient que le français et l'anglais se trouvaient presque à égalité par rapport au nombre d'élèves dans le primaire et secondaire. C'était des données cumulées pour « langue étrangère I » et « langue étrangère II » (des termes employés dans le Plan-cadre cité). Nous en déduisons qu'il s'agit en grande partie du « tandem » *français-anglais* sous la dénomination de « langue étrangère I » (LVE 1) et « langue étrangère II » (LVE 2) dans le Plan-cadre, sans exclure toutefois les autres langues étrangères qui leur sont quantitativement inférieures.

Pour les langues étrangères étudiées en *cours optionnel*⁵, une heure hebdomadaire est prévue dans le Plan-cadre 2011-2012. En ce qui concerne les niveaux CECR à atteindre par

⁵ « Les **disciplines optionnelles** sont orientées vers la formation des compétences qui ne peut pas se faire uniquement en cours de base. Les écoles ont la possibilité de compléter la liste des disciplines optionnelles proposées par le Ministère de l'Éducation en fonction de la spécificité locale (la demande des élèves et/ou parents d'élèves, les ressources humaines et matérielles disponibles dans l'établissement scolaire), avec l'approbation des directions d'enseignement des villes ou des régions, sans dépasser le nombre d'heures prévu par le Plan-cadre. La **discipline optionnelle** est enseignée selon un curriculum approuvé ou recommandé par le Ministère. S'il n'existe pas encore, il est élaboré par les enseignants et discuté lors d'une réunion des professeurs. Il est ensuite approuvé par ces derniers et par l'établissement scolaire en question et coordonné

l'apprentissage, ils sont établis dans un curriculum différent de celui de la discipline de base. Celui-ci est élaboré par le Ministère de l'Éducation ou, si ce n'est pas le cas, ce sont les professeurs de l'établissement scolaire qui souhaitent mettre en place un tel *cours optionnel* qui élabore un curriculum, sous la coordination de la Direction de l'enseignement municipale/régionale (cf. Plan-cadre 2011-2012 : 4).

L'examen du *Plan-cadre* fait ressortir **plusieurs cas de figure** concernant l'enseignement des langues étrangères, en fonction de la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé, du niveau d'étude des langues étrangères et autres.

- **Selon la langue dans laquelle l'enseignement est dispensé**

Une des conséquences du passé historique de la Moldavie est que l'enseignement peut être dispensé en roumain (sa langue officielle), en russe ou dans les langues des minorités (uniquement en primaire et collège). En 2011-2012, environ 80% du total d'élèves⁶ font leurs études en roumain et 20 % en russe.

1. Enseignement en roumain

Dans la plupart des établissements scolaires, dont l'enseignement est dispensé en roumain⁷, la première langue étrangère est enseignée à partir de la deuxième année de scolarité jusqu'en terminale (XII). En primaire et au collège, une autre langue étrangère est rendue obligatoire, en discipline optionnelle.

Notons que durant les années du collège, indépendamment de ces options, il y a deux heures de russe obligatoires.

Le plan-cadre pour le primaire et le collège, les classes I–IX⁸ (extrait)

Discipline scolaire	Le primaire				Le collège				
	Les classes / le nombre d'heures								
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
Langue et littérature roumaines ⁹	8	7	7	7	6	6	5	5	5
Langue étrangère	–	2	2	2	2	2	2	2	2
Langue russe ¹⁰	–	–	–	–	2	2	2	2	2
Cours optionnel	0–2	0–2	0–2	0–2	0–1	0–1	0–2	0–2	0–2

avec la Direction de l'enseignement municipale ou régionale, selon le cas, avant la rentrée. **Le curriculum de la discipline optionnelle** est différent du curriculum de base. Les heures optionnelles ne peuvent pas être utilisées comme prolongation de celles des disciplines obligatoires. Tout élève doit étudier au moins une discipline optionnelle. Une fois choisie, elle devient obligatoire pour l'élève. Les élèves de différents groupes qui ont choisi la même discipline optionnelle peuvent former un seul groupe de 12 à 15 élèves [...]. » (Plan-cadre 2011-2012 : 4-5 ; notre traduction).

⁶ Statistiques pour l'année 2011-2012, selon la publication statistique déjà citée « L'Éducation en Moldavie 2012-2013 », p. 52.

⁷ Ce type d'enseignement est le plus répandu, raison pour laquelle nous l'appelons enseignement « standard ».

⁸ Selon le Plan-cadre pour l'année 2011-2012 : 8.

⁹ Nous remarquons l'utilisation du terme « roumain » et non pas « moldave » dans ce document du Ministère de l'Éducation.

¹⁰ La langue russe est proposée comme discipline optionnelle pour les classes primaires.

Au lycée (cf. graphique *infra*), la **deuxième langue étrangère** est enseignée au profil¹¹ *Littéraire* uniquement¹². Elle est proposée en **cours optionnel** pour le profil *Scientifique*.

Le plan-cadre pour le lycée, profils littéraire et scientifique¹³ (extrait)

Discipline scolaire	Profil, nombre d'heures par classes					
	Littéraire			Scientifique		
	X	XI	XII	X	XI	XII
Langue et littérature roumaines	5	5	5	4	4	4
Langue étrangère I	3	3	3	3	3	3
Langue étrangère II	2	2	2	–	–	–
Cours optionnels	0–2	0–2	0–2	0–1	0–1	0–1

2. Enseignement en russe

Dans un établissement homologue à celui décrit *supra* (niveaux primaire et collège), mais avec un **enseignement en russe**, la nouvelle matière qui est étudiée dès la première année de scolarité est la *langue et la littérature russes*. Le même nombre d'heures est accordé à la discipline « langue étrangère ». Dans la catégorie « cours optionnel », le Plan-cadre propose « autres langues étrangères ». La discipline *langue et littérature roumaines* est obligatoire dans cet enseignement.

Le plan-cadre pour le primaire et le collège avec enseignement en russe¹⁴ (extrait)

Discipline scolaire	Le primaire				Le collège				
	Les classes / les nombre d'heures								
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
Langue et littérature russes	8	7	7	7	6	6	5	5	5
Langue et littérature roumaines	3	3	4	4	4	4	4	4	4
Langue étrangère	–	2	2	2	2	2	2	2	2
Cours optionnels	0–1	0–1	0–1	0–1	0–1	0–1	0–1	0–1	0–1

Au lycée avec enseignement en russe, la langue étrangère II n'est proposée qu'en cours optionnel, à la différence d'un lycée en roumain, profil *Littéraire*, où cette matière figure parmi les cours de base (cf. tableau *infra*). L'argument serait que tous les élèves doivent avoir le même volume horaire d'apprentissage des langues.

¹¹ Le profil *littéraire* a comme équivalent en Moldavie, en roumain, le terme de *umanist*, et le profil *scientifique-real*.

¹² Même chose pour les classes de lycée avec enseignement en cours du soir.

¹³ Selon le Plan-cadre pour l'année 2011-2012 : 22.

¹⁴ Cf. Le Plan-cadre, *op.cit.* : 44.

Le plan-cadre pour les lycées, profils littéraire et scientifique, avec enseignement en russe¹⁵ (extrait)

Discipline scolaire	Profil, nombre d'heures par classes					
	Littéraire			Scientifique		
	X	XI	XII	X	XI	XII
Langue et littérature russes	5	5	5	4	4	4
Langue et littérature roumaines	4	4	4	4	4	4
Langue étrangère	3	3	3	3	3	3
Cours optionnels	0-2	0-2	0-2	0-1	0-1	0-1

3. Enseignement dans la langue maternelle des minorités

L'enseignement dans la langue maternelle des minorités¹⁶ ukrainienne, gagaouze et bulgare se fait uniquement en primaire et au collège¹⁷ (cf. le Plan-cadre : 46). A leur langue maternelle s'ajoute l'étude du roumain, du russe et d'une seule langue étrangère à hauteur de 2 heures par semaine à partir de la deuxième année du primaire jusqu'à la dernière année du collège. En primaire et au collège, il y a également la catégorie « cours optionnels » (de 0 à 1 heure) où l'on propose « les autres langues étrangères ».

Au lycée, les minorités russe, ukrainienne, gagaouze et bulgare peuvent choisir uniquement entre les écoles avec enseignement *en roumain* ou *en russe* et non pas dans leurs langues maternelles comme c'est le cas pour le niveau primaire et collège (cf. *supra*). Une seule langue étrangère est obligatoire à hauteur de 3 heures par semaine tous profils confondus et à hauteur de 2 heures pour le profil *scientifique* en terminale. La deuxième langue étrangère est proposée en « cours optionnel » uniquement pour le profil *scientifique*. C'est une situation différente de celle d'un lycée « classique » avec enseignement en roumain où l'on apprend en cours obligatoires de base deux langues étrangères, en section *Littéraire*.

▪ Selon le niveau d'étude des langues étrangères

1. Classes Bilingues

Ce type d'enseignement concerne les établissements où l'enseignement de base se fait *en roumain* uniquement. Deux langues étrangères sont enseignées et l'étude des disciplines comme les mathématiques, la physique, la chimie et la biologie se fait dans la première langue étrangère qui peut être « le français, l'anglais ou l'allemand » (selon le *Plan-cadre* 2011-2012 : 10).

A la différence des écoles d'enseignement en roumain (cf. *supra*), la première langue étrangère est étudiée dès la première année du primaire jusqu'en terminale ; l'étude de la deuxième langue étrangère se fait sur toute la durée des niveaux *collège* et *lycée* et le

¹⁵ Cf. Le Plan-cadre, *op.cit.* : 59.

¹⁶ Dans le Plan-cadre, on utilise le terme de *nationalités*.

¹⁷ Selon la Publication du Bureau moldave de Statistique « Education en Moldavie, 2012-2013 », ce type d'enseignement concernait environ 900 personnes, soit 0,2 % du total d'élèves.

nombre d'heures accordées aux deux langues est plus important (cf. le tableau *infra*, d'après le *Plan-cadre* : 10, 24).

Le plan-cadre pour les Classes Bilingues (extrait)

Discipline scolaire	Le primaire				Le collège					Le lycée			
	Les classes / les nombre d'heures												
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	
Langue et littérature roumaines	8	7	7	7	6	6	5	5	5	4	4	4	
Langue étrangère I	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	
Langue étrangère II	–	–	–	–	2	2	2	2	2	2	2	2	
Langue russe	–	–	–	–	2	2	2	2	2	–	–	–	

Nous avons déjà évoqué *supra* le projet de Classes bilingues *français-roumain*, appelées aussi « francophones », qui a fait l'objet d'une convention entre l'AUF (avec une délégation du MAE français) et le Ministère moldave de l'Education entre 1998-2010. Ce type d'enseignement concerne 2% du total d'élèves étudiant le français à la rentrée 2011.

Si nous disposons d'informations sur ces classes francophones, pour les autres langues mentionnées dans le Plan-cadre – l'anglais et l'allemand – ce n'est pas le cas. Nous trouvons un indice qui pencherait surtout du côté de leur absence, dans l'arrêté du mois de mai 2013 concernant la liste des élèves lauréats des prix aux Olympiades nationales¹⁸, émis par la Ministre de l'Education. Ce document contient les noms des disciplines concernées par la compétition : *le français, le français pour les élèves des Classes bilingues, l'anglais, l'allemand, l'espagnol*. Seule la discipline *le français* est prévue pour le public des classes bilingues. Ce qui suppose, avec la prudence nécessaire, que l'enseignement bilingue existe uniquement en français en Moldavie et que les deux autres langues sont mentionnées par le Ministère dans le *Plan-cadre* cité afin de permettre éventuellement une ouverture de l'enseignement bilingue aux établissements scolaires qui proposaient jusqu'à lors une étude approfondie d'une langue étrangère¹⁹. Ceci aurait pu se faire également pour inciter d'autres initiatives didactiques dans le domaine de l'enseignement bilingue concernant d'autres langues que le français.

2. Ecoles avec étude approfondie des langues étrangères

Les écoles avec étude approfondie des langues étrangères datent d'avant 1991, comme l'atteste l'arrêté n°133 du 2 juin 1989 concernant l'ouverture d'écoles avec l'étude

¹⁸ Source : <http://edu.gov.md/file/Anun%C5%A3uri/Lista%20Elevilor%20premianti.pdf>

¹⁹ Dans ce cas-ci, nous nous interrogeons sur l'absence de mention de l'italien et de l'espagnol dans la catégorie « classes bilingues », langues qui sont également enseignées en Moldavie. Dans certains établissements de la capitale, il s'agit même de leur étude renforcée.

approfondie d'une langue étrangère (cf. annexe 17) : trois écoles avec l'étude approfondie de l'anglais et trois – du français, suite aux propositions des comités exécutifs des députés des régions Soviétic, Nistrean, Frunze [de la communauté urbaine de Chisinau].

Nous retrouvons ce type d'enseignement dans le Plan-cadre 2011-2012, dont il sera question plus loin.

En 2011, l'enseignement dans ces écoles peut être dispensé en roumain ou en russe. Pour **l'enseignement en roumain**, comme dans les Classes bilingues, la première langue étrangère est étudiée dès la première année du primaire jusqu'en terminale ; l'étude de la deuxième langue étrangère se fait sur toute la durée des niveaux collège et lycée – profils littéraire et scientifique (cf. les tableaux *infra* extraits du *Plan-cadre* : 11, 25 ; notre traduction).

Le plan-cadre pour les classes I-IX avec l'étude approfondie des langues étrangères (extrait)

Discipline scolaire	Le primaire				Le collège				
	Les classes / les nombre d'heures								
	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
A. Langue et communication									
Langue et littérature roumaines	8	7	7	7	6	6	5	5	5
Langue étrangère I	2	4	4	4	3	3	3	3	4
Langue étrangère II	–	–	–	–	2	2	2	2	2
Langue russe	–	–	–	–	2	2	2	2	2

Le plan-cadre pour les classes X–XII avec l'étude approfondie des langues étrangères (extrait)

Discipline scolaire	Profil, nombre d'heures par classes					
	Littéraire			Scientifique		
	X	XI	XII	X	XI	XII
Langue et littérature roumaines	5	5	5	4	4	4
Langue étrangère I	4	4	4	3	3	3
Langue étrangère II	3	3	3	2	2	2

Dans les établissements homologues avec un **enseignement en russe** (cf. *Le Plan-cadre* : 49, 63), la discipline « langue et littérature russes » s'y rajoute. Concernant les langues

étrangères, il est prévu le même nombre d'heures que pour les écoles avec enseignement en roumain, sauf une heure de moins en primaire.

Voici quelques exemples d'établissements scolaires avec étude approfondie de la **langue étrangère I**, situés dans la capitale moldave²⁰ : le lycée²¹ roumain-**anglais** « M. Eliade » qui, comme son nom l'indique, propose l'étude approfondie de l'anglais ; le lycée « M. Kogălniceanu » – l'**allemand** ; le lycée roumain-**espagnol** « Miguel de Cervantes », le lycée « Dante Alighieri » avec étude approfondie de l'**italien**. Le lycée roumain-**français** « Gh. Asachi » propose en plus de ses Classes bilingues (cf. *supra*), un enseignement renforcé du français.

Les noms de ces lycées où la langue étrangère est proposée en étude approfondie prêtent à confusion dans les usages, car ils sont qualifiés de « bilingues »²².

Le Plan-cadre pour l'année scolaire suivante, 2013-2014, ne contient plus cet enseignement approfondi des langues afin de laisser une autonomie dans la création de nouveaux contenus. Ceux-ci seraient ensuite présentés au Ministère pour approbation et utilisés dans le cadre de nouvelles heures de cours qui correspondraient à ce type d'enseignement approfondi des langues.

- **Autres cas de figure**

3. Selon le domaine de spécialisation

Certaines écoles à étude approfondie de quelques disciplines ont pour la plupart l'enseignement d'une seule langue étrangère.

Dans les écoles avec enseignement en roumain ou russe qui proposent une étude approfondie des *disciplines économiques* au collège et au lycée, une seule langue étrangère est enseignée.

Dans les établissements scolaires aux profils *chorégraphie, musique-chorale, arts plastiques, théâtre, ethno-folklore, sport*, une seule langue étrangère est enseignée, dès la II^e année du primaire jusqu'à la fin du collège ; au lycée pour les profils *arts, sport* – une seule langue est enseignée jusqu'en terminale.

4. Enseignement spécial pour les enfants en situation de handicap

²⁰ Nous n'avons pas trouvé de liste d'établissements de ce type existant en Moldavie, mais nous savons qu'ils sont peu nombreux et qu'il y a une forte concentration dans la capitale.

²¹ L'établissement scolaire appelé « lycée » en Moldavie peut avoir des classes de I à XII correspondant à tous les niveaux (primaire, collège, lycée).

²² L'enseignement *bilingue* recouvre des situations diverses dans différents pays, mais il ne se réduit pas nécessairement à l'étude approfondie d'une deuxième langue en tant que discipline scolaire, à côté de la langue dite maternelle, mais que d'autres matières sont enseignées dans les deux langues. Le terme de *bilingue* ne suppose pas non plus un signe d'égalité entre l'enseignement de deux langues, roumain-français par exemple, égalité exprimée du côté de l'institution par le nombre d'heures proposé pour chaque langue (appelé également enseignement bilingue paritaire en France, par exemple) ou par le nombre de matières enseignées dans ces deux langues, et, du côté de l'apprenant, par une finalité consistant en une maîtrise « égale » des deux langues.

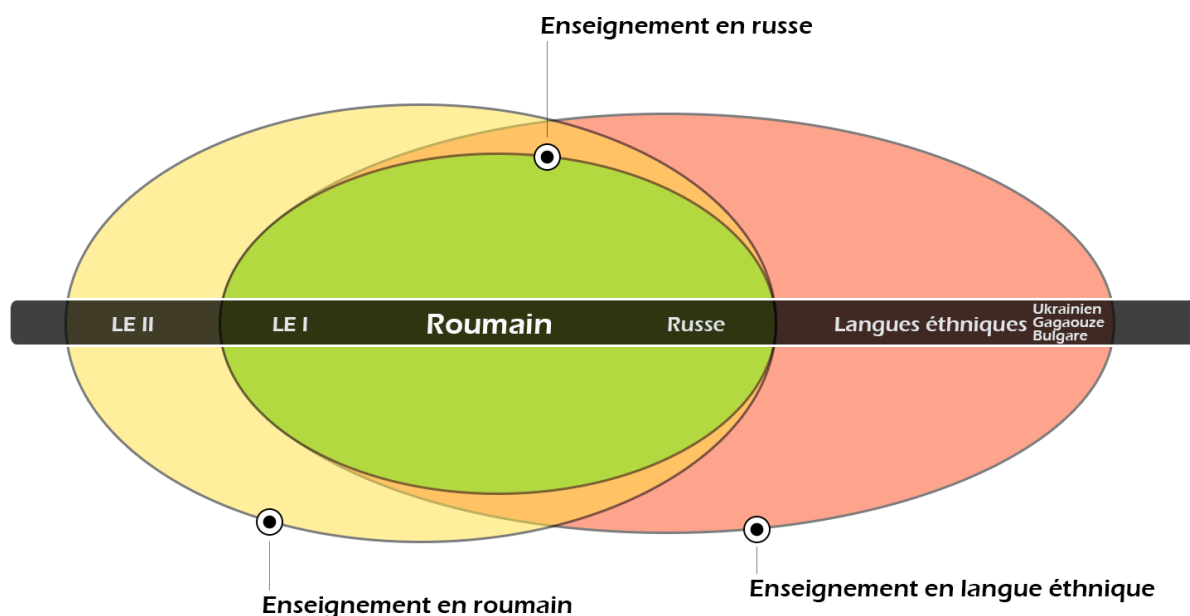
L'enseignement spécial (cf. le Plan-cadre : 30-35 ; 69-75), dispensé en roumain ou en russe, est organisé sur 8 à 10 années scolaires dans des écoles spécialisées. Seuls les enfants non-voyants ou malvoyants étudient une langue étrangère et cela dès la deuxième année du primaire jusqu'à la fin du niveau collège (école sur 9 années d'études).

▪ Observations

Dans le graphique *infra* sont représentés les enseignements dispensés en roumain, russe et dans une des langues des minorités gagaouze, bulgare, ukrainienne habitant en Moldavie. Les cercles englobent les langues enseignées, dont la *langue étrangère* (LE) I et II, selon le Plan-cadre de 2011-2012.

Le roumain (la langue officielle/d'Etat de la Moldavie), est une discipline obligatoire²³ pour toute la durée de la scolarité (primaire, collège, lycée) et tout type d'enseignement prévu par le plan-cadre du Ministère de l'Education, qu'il soit dispensé en russe ou dans une des langues des minorités ukrainienne, gagaouze et bulgare.

Le russe est une discipline obligatoire au collège, il est proposé en dehors de la discipline « langue étrangère » dans ce document réglementaire du Ministère. Nous observons que le discours au sujet du statut de la langue russe est ambigu et flou : il y a des essais pour lui conférer le statut officiel de langue étrangère, comme par exemple, dans le Plan d'activités du Ministère de l'Education pour l'année 2013 : *point 2.1.3.9. 1) (iii) – langues étrangères (anglais, russe)*²⁴. Si on lui accordait le statut de langue étrangère, alors il serait dans une position égalitaire avec les autres langues étrangères. Or, dans le Plan-cadre 2011-2012, il n'est pas mentionné sous la dénomination « langue étrangère », on le nomme explicitement « langue russe ».



²³ D'après la Loi de l'enseignement n° 547-XIII du 21/07/1995, art. 8.

²⁴ Source : <http://edu.gov.md/file/Educatia%20Incluziva/Plan%20activitate%20ME,%202013.pdf> : 14 (dernière consultation le 18/09/2013).

Dans le graphique ci-dessus, nous pouvons voir que l'enseignement en russe (primaire, collège et lycée) ne prévoit pas la deuxième langue étrangère dans le cursus obligatoire de base, hors option.

Quant à l'enseignement dans une des **langues des minorités**²⁵, la deuxième langue étrangère dans le cursus obligatoire de base, hors option, est possible pour ceux qui choisissent, pour le lycée, l'enseignement en roumain.

L'axe des langues du graphique montre que l'enseignement en russe, tel que prévu par le Plan-cadre pour 2011-2012, est le moins favorable à l'ouverture vers d'autres langues étrangères. Il permet l'étude du russe, du roumain, d'une langue étrangère et éventuellement d'une langue optionnelle. A l'opposé, l'enseignement en langue des minorités, sous réserve que l'enseignement en lycée soit fait en roumain, ouvre vers l'étude de la langue minoritaire, du russe, du roumain, des langues étrangères I et II.

²⁵ Nous utilisons dans le graphique le terme d'« ethnies » pour les *minorités nationales* habitant sur le territoire moldave.

ANNEXE 24

Statistiques de 2008 du nombre d'élèves et de professeurs pour chaque langue étrangère enseignée

Document : Statistiques de 2008 du nombre d'élèves et de professeurs pour chaque langue étrangère enseignée

Source : Tableau élaboré sur la base du matériel fourni par la responsable des langues du Ministère de l'Éducation, avril 2012.

Statistiques 2008

Source : Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie

REGION	Français		Anglais		Allemand		Professeurs de français				Professeurs d'anglais				Professeurs d'allemand		
	Nr total d'élèves	Nr total d'élèves	Nr total d'élèves	Nr total d'élèves	Nr total d'élèves	Nr total d'élèves	Études supérieures	non-spécialistes	jeunes diplômés	Études supérieures	non-spécialistes	jeunes diplômés	Études supérieures	non-spécialistes	jeunes diplômés		
ville de Balti	3098	10233	759	46	3	11	93								13		
Briceni	4794	3524	374	47	14												
Cahul	8266	5618	374	79	18	22	53								22		
Cantemir	6326	1508		44	7	6											
Călărași	6522	1839		41	17	3	15								3		
Căușeni	7940	2296	129	40	6	12	39								17		3
Chișinău	16142	56984	946	261	23	96	544								10		52
Cimișlia	5038	2228	297	52	3	2	16								2		2
Criuleni	5707	3236	195	44	2	15	26								3		13
Dondușeni	2995	1517		24	1	2	12								5		
Drochia	5604	4746	153	52	5	5	50								2		2
Dubăsari	2737	1824	99	20	6	5	18								2		5
Edineț	4595	3311	612	56	7	4	37								2		12
Fălești	8303	2696		55	9	7	17								3		9
Florești	6408	4162		45	4	4	32								8		
Glodeni	4910	2816	370	42	3	3	22								4		4
Hîncești	11659	2709		41	16	3	22								2		8
Ialoveni	5839	6076		41	6	6	29								2		9
Leova	3934	1797	154	28	9	6	54								2		3
Nisporeni	6484	1398		49	17	10	21								1		11
Ocnuța	2563	2497		28	1	2	23								1		3
Orhei	7883	5010		70	14	8	43								3		12
Rezina	4852	1339		29	10										1		
Rîșcani	4123	2717		49	8	3	25								2		6
Sîngerei	7869	3140	109	52	7	10	19								9		2
Soroca	7242	2808		78	8	8	23								4		4
Strașeni	6323	4927		48	8	3	28								2		11
Șoldănești	4341	1291		40		5	11										4
Ștefan Vodă	6499	2419															
Taraclia	399	3776	406	4	1		21								6		3
Telenеști	8030	2204		39	7	3	6								2		2
Ungheni	10046	4180		71	18	9	28								2		7
UTAG	753	13976		11		1	88								9		6
TOTAL	198224	170802	4603	1626	200	202	1424	55	320	101							

ANNEXE 25

Entretien avec un directeur d'école

Document : Entretien avec un directeur d'école (sur 3 niveaux : primaire, collège, lycée) sur l'enseignement des langues, le 31 octobre 2011 (notre traduction).

DONNEES QUANTITATIVES

4. Combien d'élèves étudient dans votre école aujourd'hui ?
5. Quelles sont les langues étudiées, obligatoires, optionnelles ?
6. Quel est le nombre d'heures accordées à chaque langue ?
7. Quel est le nombre d'élèves par langues, par classe (âge, profil) ?

Réponse :

- Du II^e au IX^e (en primaire et au collège) - 2h de français – langue étrangère I - par semaine (obligatoire)
- Au lycée (X-XII) - 3h (obligatoires) et 1h (optionnelle) de français (« technique de traduction »). La majorité des élèves choisissent ce cours optionnel pour mieux préparer les épreuves de français au baccalauréat.
- Au lycée (X-XII), on étudie l'anglais comme langue étrangère II - 2h par semaine, obligatoire ; 1h d'anglais optionnelle est proposée, mais les élèves ne la choisissent pas, car il n'y a pas d'épreuves d'anglais au baccalauréat.
- Le russe est étudié du V^e au IX^e (au collège) - 2h par semaine obligatoires.
- En 2011-2012, d'un total de 326 élèves, 299 étudient le français (91,7%) et 65 élèves (19,9%) - l'anglais comme langue étrangère II, dans les deux dernières années du lycée, en XI^e et XII^e classes). 146 élèves étudient le russe (V-IX).

8. Combien de professeurs de langues étrangères enseignent dans votre établissement (âge, formation, « choix » de votre établissement (choix personnel, mutation des professeurs des langues, « répartition Ministère» ?)

Réponse :

- Pour le français : 2 jeunes professeures + 1 professeure retraitée
- Anglais : 1 enseignante (formation d'instituteur, spécialisée dans l'enseignement de l'anglais dans les classes primaires)
- Russe : 1 enseignante non-spécialiste. Il n'y a pas de cours de requalification en professeurs de russe, les groupes ne sont pas formés, car le nombre de professeurs requis pour la formation n'est pas atteint.

REGLEMENTATION, CADRE NORMATIF

9. Quels sont les documents officiels qui régissent l'enseignement en général dans votre école et l'étude des langues étrangères en particulier ?

Réponse :

- Le Plan-cadre pour l'enseignement (primaire, collège, lycée) pour 2011-2012
- Le règlement de fonctionnement des établissements scolaires
- Le règlement du lycée

PRISE DE DECISIONS

10. Qui décide par rapport aux langues proposées/à étudier dans votre établissement ?

Réponse :

On doit se conformer aux documents cités ci-dessous, au Plan-cadre pour l'enseignement de l'année 2011-2012, par exemple.

DEMARCHES AUPRES DES AUTORITES REGIONALES

11. Avez-vous déjà fait des démarches auprès de la Direction d'enseignement pour avoir des professeurs d'autres langues ? Si oui, quelle a été la suite ?

Réponse :

Non, nous avons suffisamment de professeurs. Ils ne travaillent même pas à temps plein, car avec le processus d'optimisation (la réduction de nombre de classes, d'élèves et du nombre d'heures), il y a moins de cours/heures.

NOTES, RAPPORTS, EVALUATION

12. On vous sollicite/demande des informations/notes/rapports sur l'enseignement des langues dans votre établissement ? A quelle fréquence ?

Réponse :

Il n'y a pas de rapports, ils ne sont pas spécialement sollicités en ce qui concerne les langues étrangères. Je vous suggère de consulter le document qui parle en général de l'enseignement dans notre lycée où il y a des informations sur les langues aussi.

REMUNERATION

13. La rémunération d'une heure de langue est la même pour toutes les langues enseignées, dans votre établissement? Quel coût pour 1h d'anglais/de français, etc. ? Quel est le budget alloué pour l'enseignement des langues dans votre école ?

Réponse :

La rémunération se fait selon le « Plan tarifaire». Pour toute discipline confondue il y a le même tarif/coût.

CHOIX D'UNE LANGUE (PARENTS, ELEVES)

14. Quelles sont les langues demandées/sollicitées par les parents/les élèves ? Quelles sont les raisons ?

Réponse :

Les parents ont la possibilité de choisir la langue étrangère à faire enseigner à leurs enfants, mais ce sont plutôt les élèves qui choisissent, surtout au lycée. Leurs choix portent sur le français. La motivation ? Les épreuves en français en terminale, au baccalauréat.

MOTIVATION POUR L'ETUDE D'UNE LANGUE

15. D'après vos observations des 5 dernières années, quelles sont les tendances - il y a plus d'élèves qui étudient l'anglais ou le français ou une autre langue ?

Réponse :

Le français est la langue étrangère de base dans notre école, il est enseigné depuis de nombreuses années. Ici on a toujours eu de professeurs de français et une continuité est assurée, une tradition. A présent, 299 élèves étudient le français comme langue étrangère I dans notre lycée et 65 d'entre eux étudient également l'anglais comme langue étrangère II.

Dans les villages voisins le français est également étudié ; dans un grand lycée d'un des villages voisins – on étudie le français et l'anglais ; dans les établissements scolaires du chef-lieu de la région on étudie aussi le français et l'anglais.

16. Selon vous, pourquoi la motivation d'étudier une langue est plus grande pour une langue que pour une autre ? (cf. réponse à la question n° 11)

EVENEMENTS/ACTIVITES CONCERNANT LE FRANÇAIS

17. Quels sont les activités qui, selon vous, marquent l'enseignement du français ?

Réponse :

Au niveau de la région, des séminaires pour les professeurs de français sont organisés. Dans notre école, des activités en lien avec la francophonie sont organisées. La semaine dernière, des professeurs de français à la retraite (GREF - Groupement des Retraités Educateurs sans Frontières) sont venus au lycée, ils ont apporté du matériel didactique. Ce sont les profs de français du chef-lieu de la région qui leur ont suggéré de visiter notre lycée.

AVIS SUR LE FRANÇAIS

18. Quel est votre avis sur la langue française ? Sur la langue anglaise ? Avez-vous une préférence pour une de ces deux langues ?

Réponse :

Je préfère le français, je l'ai étudié, je le comprends à l'aide du dictionnaire.

19. Si vous pouviez changer la situation par rapport au français et aux autres langues en général au lycée, quel serait le changement ?

Réponse :

Je ne changerais rien, la situation actuelle me convient bien : j'ai des professeurs, il y a une continuité.

LE STATUT DU RUSSE

20. Dans quelle catégorie situez-vous le russe ? Quel est son statut ?

Réponse :

J'ai également posé cette question par rapport au statut du russe aux instances hiérarchiques supérieures de l'enseignement, mais je n'ai jamais eu de réponse. Le Ministère ne m'a pas répondu à ce sujet concernant le statut du russe pour nous, les Moldaves. La question semblait même dérangeante. Selon moi, actuellement, le russe est une langue étrangère. A l'époque de l'Union soviétique la situation du russe était différente. (*Fin d'entretien*)

* * *

Complément d'informations : discussion non-formelle avec D.R., professeur de français dans la même école

« Le matériel nous manque. Si on veut regarder un film en français avec les élèves pendant un cours de français, il faut apporter notre ordinateur et se débrouiller avec les moyens personnels.

Les élèves des X-XII^{ème} (au lycée) arrivent à mieux maîtriser l'anglais que le français. Ils l'apprennent vite, ce n'est pas que moi qui ai fait ce constat. Malgré le fait que le français est étudié à partir de la II^e année du primaire, les élèves ne le parlent souvent pas mieux que l'anglais qui est étudié en 3 ans, au lycée.

Les élèves du lycée étudient mieux le français, car le baccalauréat les attend, mais au collège parfois il y a un manque de motivation. »

L'ancien directeur de l'école a proposé à DR d'enseigner au lycée (à l'époque elle était jeune diplômée). DR a enseigné l'anglais, mais après son congé de maternité elle n'a pas repris les cours d'anglais, car cela ne lui offrait pas de perspectives professionnelles : elle ne peut pas obtenir la qualification souhaitée [en roumain, « grad didactic »], car elle n'a pas étudié l'anglais en tant que première spécialité à la Faculté des langues. Actuellement, c'est une collègue à elle qui n'a pas de formation proprement-dite en tant que professeur d'anglais pour le collège et le lycée qui enseigne l'anglais à tous les niveaux.

ANNEXE 26

L'Arrêté n° 281 du 21 septembre 1994 concernant les démarches d'un groupe de parents

Document : L'Arrêté n° 281 du 21 septembre 1994 concernant les démarches d'un groupe de parents du village Bravicea, la région de Calarasi, par rapport à l'enseignement des langues étrangères

Source : Archives du Ministère de l'Éducation

(Notre traduction)

A la rentrée scolaire 1994-1995 un groupe de parents du village Bravicea s'est adressé plusieurs fois au Ministère de l'Enseignement en lien avec le fait que la direction de l'école, soutenue par la Direction régionale de l'enseignement de Calarasi, ait introduit l'enseignement de la langue française en tant que langue étrangère, contrairement à la tradition (pendant 15 ans à l'école de Bravicea l'anglais a été enseigné), aux doléances des parents et aux possibilités réelles de l'école.

A la réunion des parents qui ont des enfants en III^{ème} [cycle primaire, troisième année de scolarité, à l'âge de 8-9 ans], organisée par la Mairie du village Bravicea et la direction de l'école, la majorité d'entre eux (65 sur 86 personnes) ont opté pour l'enseignement de l'anglais. Cette décision a été soutenue par la mairie, mais ignorée/non-respectée par la direction de l'école et la Direction régionale de l'enseignement.

Dans cet état de fait, compte tenu de la Constitution de la République de Moldavie en vigueur depuis 1994 (l'article 35, p. 9 : *Le droit prioritaire de choisir la sphère d'instruction des enfants revient aux parents* ; l'article 13, p. 3 - *L'Etat facilite l'enseignement des langues de circulation internationale*), des plans d'enseignement qui prévoient l'introduction des langues étrangères en fonction du potentiel des cadres, du matériel didactique, des préférences des élèves et des parents, le Ministère arrête :

1. Satisfaire aux doléances des parents du village Bravicea concernant l'enseignement de la langue anglaise à partir de la deuxième année de scolarité [où l'on commence à apprendre une langue étrangère].
2. Prévenir la direction de l'école et la Direction régionale de l'enseignement du non-respect de la législation et du fait de ne pas avoir pris en compte les indications du Ministère de l'Enseignement quant à la résolution des problèmes évoqués ci-dessus.

Signature du Premier vice-ministre,

M. Simion MUSTEATA



ORDIN
ПРИКАЗ

№ 281
21.09.94

Cu privire la demersul
unui grup de părinți
din s. Bravicea, r. Călărași
referitor la studierea
limbilor străine

La începutul anului școlar 1994-1995 un grup de părinți din s. Bravicea, raionul Călărași de nenumărate ori s-a adresat Ministerului învățămîntului în legatura cu faptul că direcția școlii, susținută de secția raională de învățămînt Călărași, a introdus, contrar tradiției (timp de 15 ani în școala din Bravicea s-a studiat limba engleză), a doleanțelor părinților și a posibilităților reale ale școlii, limba franceză ca limbă străină.

La adunarea părinților care au copii în clasa a III-a, adunare, convocată de primăria satului Bravicea și direcția școlii, majoritatea acestora (65 din 86) s-au pronunțat pentru studierea limbii engleze. Această decizie a fost susținută de primăria locală, rămînd ignorată, însă, de către direcția școlii și Secția raională de învățămînt.

În baza celor expuse, precum și ținînd cont de prevederile Constituției Republicii Moldova (art. 30, p.7 "...dreptul prioritar de a alege sfera de instruire a copiilor revine părinților"; art.13, p.3 "...statul facilitează studierea limbilor de circulație internațională"), a planurilor de învățămînt care prevăd introducerea limbilor străine în funcție de potențialul cadrelor, de asigurarea didactică, de preferințele elevilor și a părinților, Ministerul învățămîntului emite următorul

ORDIN :

1. A satisface doleanțele părinților din satul Bravicea privind studierea limbii engleze din clasa a II-a.

2. A atenționa direcția școlii (dl Gh. Burlea), Secția raională de învățămînt (dl G. Negru) asupra nerespectării legislației în vigoare, a ignorării indicațiilor Ministerului învățămîntului privind soluționarea problemelor în cauză.

Prim-vice-ministru,

S. Imstret
Simion Musteață

V. Cojocaru, 23-22-84

ANNEXE 27

Vue d'ensemble des préférences de choix d'une langue étrangère exprimées par les informateurs de l'enquête sur la langue française

Document : Enquête sur la langue française, 2009. Le tableau des réponses des témoins à la question « Si vous aviez eu le choix d'une langue étrangère à l'école ou ailleurs, laquelle auriez-vous choisi en premier, en deuxième lieu ? » du questionnaire « tout public ».

1 ^{er} choix	2 ^{ème} choix	3 ^e choix exprimé	Témoïn	N°
Anglais	allemand	chinois	TP-36-1981	1.
Anglais	italien		TP-37-1985	2.
Français	anglais		TP-38-1952	3.
Anglais	français	italien	TP-31-1981	4.
Anglais	français		TP-32-1978	5.
Anglais	allemand		TP-30-1957	6.
Anglais	français		TP-35-1981	7.
Anglais	russe		TP-29-1967	8.
Anglais	français	espagnol	TP-33-1987	9.
Anglais	français	espagnol	TP-34-1993	10.
Anglais	français	espagnol et 4 ^e – allemand	TP-28-1980	11.
Français	anglais		TP-03-1985	12.
Anglais	italien		TP-05-1985	13.
Anglais	français		TP-04-1985	14.
Français	anglais		TP-06-1965	15.
Français	anglais		TP-02-1986	16.
Français	anglais		TP-07-1983	17.
Français	anglais	espagnol	TP-01-1984	18.
Anglais	italien		TP-12-1987	19.
Anglais	espagnol		TP-10-1988	20.
Anglais	allemand		TP-08-1989	21.
Français	anglais		TP-09-1990	22.
Français	anglais		TP-11-1989	23.
Français	anglais		TP-13-1992	24.
Français	allemand		TP-16-1977	25.
Français	anglais	allemand	TP-17-1982	26.
Anglais	français		TP-18-1983	27.
Français	anglais		TP-14-1983	28.
Anglais	français		TP-15-1981	29.
Français	anglais		TP-21-1981	30.
Anglais	français	espagnol	TP-20-1988	31.

Français	anglais		TP-22-1988	32.
Français	anglais	espagnol	TP-19-1985	33.
Français	anglais		TP-23-1976	34.
Français	anglais		TP-24-1985	35.
Allemand	anglais		TP-25-1987	36.
Français	anglais		TP-26-1947	37.
Français	anglais		TP-27-1980	38.
Anglais	français	espagnol	TP-40-1981	39.
Anglais	–		TP-41-1975	40.
Français	anglais		TP-42-1973	41.
Français	–		TP-43-1961	42.
Anglais	français	japonais	TP-44-1970	43.
Anglais	français	espagnol/allemand	TP-39-1977	44.
Anglais	français		TP-45-1978	45.
Français	anglais		TP-47-1970	46.
Réponse non incluse, car choix pas clair			TP-46-1976	47.

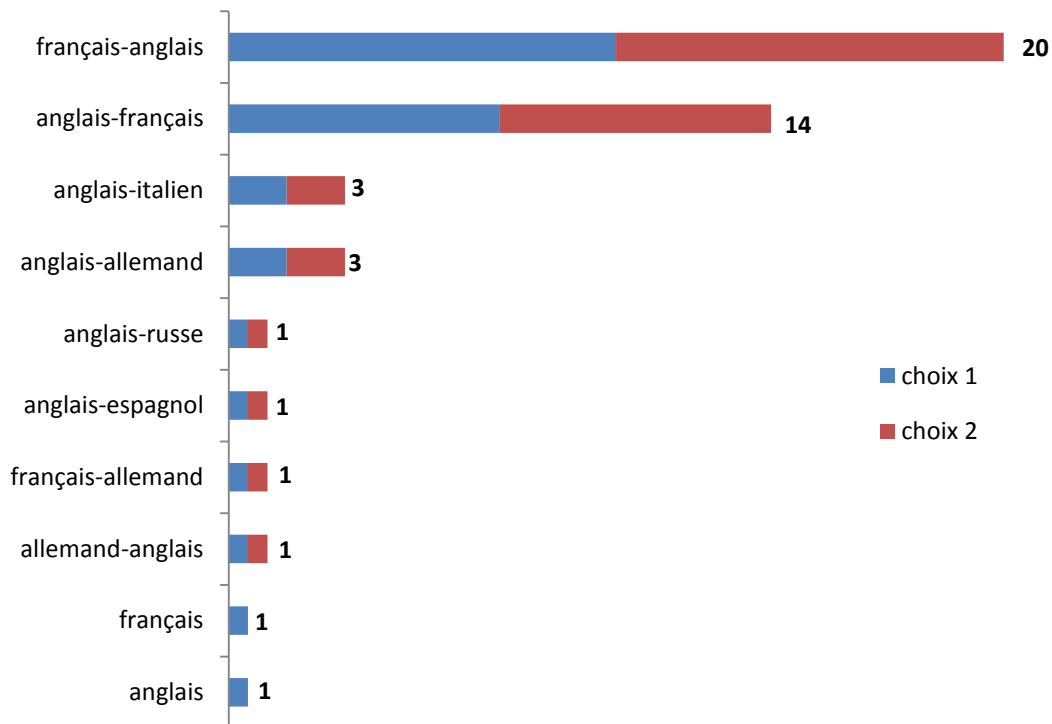
RECAPITULATIF DES 47 REPONSES :

- 20 fois – français–anglais
- 14 fois – anglais–français
- 3 fois – anglais–italien
- 3 fois – anglais–allemand
- 1 fois – anglais–russe
- 1 fois – anglais–espagnol
- 1 fois – français–allemand
- 1 fois – allemand–anglais
- 1 fois – français, la seule langue choisie
- 1 fois – anglais, la seule langue choisie

1 réponse non incluse dans le tableau, car le premier et deuxième choix ne sont pas clairement exprimés :

A l'école je ne me posais pas la question – tout le monde apprenait le français, au moins c'est l'impression qu'on s'est faite. A l'université, j'ai choisi l'anglais pour les meilleures perspectives d'études, de voyage, d'emploi, etc., pour le futur. » (TP-46-1976)

GRAPHIQUE DES CHOIX PRESENTES PAR COUPLE DE LANGUES



LANGUES CHOISIES PRESENTEES SEPAREMENT

En tant que premier choix, le français apparaît 22 fois, dont une fois comme la seule langue choisie et l'anglais – 23 fois, dont une fois comme le seul choix opéré ; l'allemand –1 fois.

En tant que deuxième choix, le français – 14 fois, l'anglais – 21 fois ; l'allemand apparaît 4 fois et l'italien – 3 fois ; le russe et l'espagnol – 1 fois.

Les informateurs ont exprimé également leur 3^e choix : l'espagnol – 8 fois ; l'italien, le chinois, le japonais sont également mentionnés.

ANNEXE 28

Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova de 1993, ratifié en 1995, publié en 1997

Document : Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova de 1993, ratifié en 1995, publié en 1997.

Source : JORF n°176 du 31 juillet 1997

DECRET

Décret no 97-770 du 24 juillet 1997 portant publication du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova, fait à Paris le 29 janvier 1993 (1)

NOR: MAEJ9730070D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu la loi no 94-1074 du 15 décembre 1994 autorisant la ratification du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova ;

Vu le décret no 53-192 du 14 mars 1953 modifié relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France,

Décète :

Art. 1^{er}. - Le traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova, fait à Paris le 29 janvier 1993, sera publié au Journal officiel de la République française.

Art. 2. - Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

(1) Le présent traité est entré en vigueur le 1er décembre 1995.

TRAITE

D'ENTENTE, D'AMITIE ET DE COOPERATION ENTRE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ET LA REPUBLIQUE DE MOLDOVA

La République française et la République de Moldova,

- partant des relations traditionnelles d'amitié et des affinités de culture et de civilisation existant entre les peuples des deux Etats ;

- convaincues de la nécessité de renforcer la solidarité européenne par un rapprochement entre Etats fondé sur le respect des valeurs universelles de liberté, de démocratie et de solidarité ainsi que sur le respect des droits de l'homme ;

- réaffirmant la fidélité de leurs Etats aux obligations découlant de la Charte des Nations Unies, et confirmant les engagements qu'elles ont souscrits dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, notamment dans l'Acte final d'Helsinki et dans la Charte de Paris pour une nouvelle Europe ;

- tenant compte de la volonté de la République de Moldova de créer une société démocratique, objectif que la France encourage par son soutien actif ;

- désireuses d'initier et de développer leurs relations bilatérales dans les domaines politique, économique, culturel et scientifique en vue d'approfondir l'entente et la confiance entre elles ;

- convaincues que l'établissement de relations d'une qualité nouvelle entre la République française et la République de Moldova correspond aux intérêts des peuples des deux Etats et contribue à la consolidation de la paix en Europe ;

- prenant en compte les compétences des Communautés européennes et la perspective de l'Union européenne et considérant que leur renforcement est de première importance pour l'édification d'une Europe unie et solidaire, ont décidé de resserrer leurs liens d'entente et d'amitié et à cet effet sont convenues de ce qui suit :

Article 1^{er}

1. La République française et la République de Moldova s'engagent à développer des relations de confiance et de coopération dans tous les domaines, conformément aux engagements souscrits dans l'Acte final d'Helsinki et dans la Charte de Paris.

2. Les Parties concluent, en tant que de besoin, d'autres accords et arrangements pour mettre en application les dispositions du présent Traité.

Article 2

1. La République française et la République de Moldova œuvrent à la création d'une Europe pacifique et solidaire.
2. Dans cette perspective, elles développent leur coopération politique, économique et culturelle, tant sur le plan bilatéral que sur le plan multilatéral ; elles agissent pour que l'Europe évolue vers une communauté de droit et de démocratie pouvant prendre une forme confédérale.
3. La République française s'engage à favoriser le développement et l'approfondissement des relations entre la République de Moldova et les Communautés européennes. Dans ce but, elle appuie l'ouverture des discussions entre la République de Moldova et les Communautés européennes.
4. Les engagements auxquels souscrit la République française dans les accords bilatéraux franco-moldaves respectent les traités communautaires et les actes pris pour leur application.
5. La République française favorise l'admission de la République de Moldova au Conseil de l'Europe, qu'elle considère comme un facteur important en vue de son intégration dans l'Europe unie.

Article 3

1. La République française et la République de Moldova tiennent des consultations régulières, aux niveaux appropriés, sur leurs relations bilatérales et sur les problèmes internationaux d'intérêt commun, notamment sur les questions fondamentales concernant la sécurité et la coopération en Europe.
2. Des rencontres au plus haut niveau sont organisées par accord entre les Parties.
3. Les ministres des affaires étrangères, qui suivent la mise en œuvre générale du présent Traité, se réunissent au moins une fois par an. Des réunions de travail entre représentants des ministères des affaires étrangères des deux Etats se tiennent au moins une fois par an.
4. Les autres membres des Gouvernements des deux Etats se rencontrent en tant que de besoin pour traiter de questions d'intérêt commun.

Article 4

1. Prenant en compte les changements fondamentaux survenus en Europe en matière de sécurité, la République française et la République de Moldova développent et approfondissent leurs relations sur le plan militaire, et procèdent de manière régulière à des échanges de vues sur leurs conceptions dans le domaine politique et militaire.
2. Elles favorisent à cette fin les contacts et la coopération entre ministères et institutions compétents.

Article 5

1. Au cas où surgirait en Europe une situation qui créerait une rupture de la paix, ou menacerait les intérêts majeurs de sécurité d'une des Parties, cette Partie peut demander à l'autre Partie que se tiennent sans tarder des consultations entre elles en vue de trouver dans la mesure du possible une position commune sur les moyens de surmonter cette situation.

2. La République française et la République de Moldova réaffirment leur attachement au règlement pacifique des différends conformément au droit international, et notamment aux dispositions de la Charte des Nations Unies ainsi qu'aux engagements souscrits dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Article 6

La République française et la République de Moldova coopèrent étroitement dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

Elles agissent de concert afin de renforcer ses institutions et de lui donner les moyens appropriés, notamment sur le plan juridique, pour garantir la stabilité, la sécurité et l'Etat de droit sur le continent européen. Elles favorisent en particulier l'adoption des normes susceptibles de contribuer à la prévention des conflits.

Article 7

La République française et la République de Moldova collaborent, en particulier dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, au maintien de la paix et au renforcement de la sécurité en Europe et unissent leurs efforts en vue d'établir entre tous les Etats européens des relations de sécurité d'une nature nouvelle.

Article 8

1. La République française et la République de Moldova, soulignant l'apport décisif des accords de désarmement à la sécurité européenne et internationale, continuent de soutenir, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, le processus de désarmement, de renforcement de la confiance et de la sécurité, de coopération en matière de sécurité et de prévention des conflits.

2. Les Parties attachent une importance particulière aux mesures propres à éviter la prolifération des armes de destruction massive et agissent à cette fin de manière concertée dans les instances internationales.

Article 9

1. Dans la perspective de la création d'un ensemble européen, la République française et la République de Moldova s'engagent à créer un environnement favorable à l'approfondissement de leur coopération économique, qui aura une signification particulière pour la mise en œuvre des réformes économiques en République de Moldova.
2. Dans ce but elles créeront une Commission mixte intergouvernementale de coopération économique, industrielle et financière.
3. Chaque Partie s'efforce d'améliorer les conditions de l'activité sur son territoire des entreprises de l'autre Partie et d'encourager les investissements directs, de même que la création d'entreprises conjointes.
4. Les Parties coopèrent, compte tenu de leurs intérêts mutuels et en liaison avec les autres Etats membres et la Communauté européenne, dans le cadre des institutions économiques et financières internationales, notamment la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international.
5. Les Parties s'efforcent de coopérer tant sur le plan bilatéral que sur le plan européen dans les domaines de la modernisation de l'ensemble des infrastructures, des transports, des communications, de l'énergie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

Article 10

1. La République française et la République de Moldova, contribuant à la création d'un espace culturel européen, renforcent leur coopération dans les domaines de la science, de la technique, de l'éducation et de la culture, en accordant une importance particulière aux actions de formation des cadres dans ces domaines.
2. Chaque Partie encourage sur son territoire l'enseignement de la langue de l'autre Partie.
3. Les Parties contribuent au développement des relations entre les établissements d'enseignement en encourageant les échanges et les contacts directs entre enseignants, chercheurs, étudiants et élèves.
4. Pour assurer une meilleure connaissance entre les peuples des deux Etats, les Parties soutiennent les échanges culturels et artistiques, et favorisent la coopération dans le domaine des médias ainsi que la diffusion des livres et de la presse de l'autre Etat.
5. Les Parties encouragent les contacts entre ressortissants des deux Etats, notamment les échanges entre jeunes Français et jeunes Moldaves tant dans les domaines culturel que sportif. A cet égard, des contacts directs entre associations et fédérations sont encouragés dans le cadre de la coopération décentralisée.
6. Les Parties concluent entre elles un accord-cadre de coopération culturelle,

scientifique et technique, créent une Commission mixte intergouvernementale de coopération culturelle, scientifique et technique et procèdent à l'élaboration régulière de programmes d'échanges culturels, scientifiques et techniques fixant les axes prioritaires de leur coopération et définissant les modalités pratiques d'exécution.

7. Afin de préserver l'unité de leur coopération et d'en renforcer l'efficacité, les Parties sont convenues d'établir des liens permanents entre les commissions mixtes intergouvernementales prévues par l'article 9, alinéa 2, et l'article 10, alinéa 6.

Article 11

La République française et la République de Moldova favorisent la coopération entre les Parlements et les parlementaires ainsi qu'entre les autres organes électifs des deux Etats.

Article 12

1. La République française et la République de Moldova encouragent la coopération décentralisée dans le respect des objectifs définis par le présent Traité.

2. Dans ce but, les Parties encouragent l'établissement et le développement des relations au niveau des villes et des autres formations territoriales et administratives.

3. Dans le même esprit, les Parties facilitent la coopération entre les organisations politiques, sociales et syndicales des deux Etats.

4. Les Parties s'engagent à un échange de vues dans les domaines juridique et administratif.

Article 13

Conscientes de l'importance à l'échelle mondiale des problèmes de protection de l'environnement, la République française et la République de Moldova coopèrent dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la prévention des catastrophes naturelles et des risques technologiques et le traitement de leurs conséquences.

Article 14

1. La République française et la République de Moldova initient et développent leur coopération dans le domaine consulaire.

2. Les Parties créent les conditions appropriées pour améliorer la circulation de leurs ressortissants entre les deux Etats.

Article 15

La République française et la République de Moldova collaborent dans la lutte contre la criminalité organisée, le terrorisme, le trafic des stupéfiants, la contrebande et les exportations illégales de biens culturels.

Article 16

Les dispositions du présent Traité n'affectent en rien les engagements des Parties à l'égard des Etats tiers et ne sont dirigées contre aucun d'entre eux.

Article 17

1. Le présent Traité sera soumis à ratification et entrera en vigueur trente jours après la date de réception du dernier instrument de ratification.

2. Le présent Traité est conclu pour une durée de dix ans. Sa validité sera prorogée par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans, sauf si l'une des Parties notifie à l'autre Partie, par écrit et avec un préavis d'un an avant l'expiration de la période de validité en cours, sa décision de dénoncer le Traité.

Fait à Paris le 29 janvier 1993 en deux exemplaires, chacun en langue française et en langue roumaine, les deux textes faisant également foi.

Pour la République française :
Le Président de la République française,
François Mitterrand

Le Premier ministre,
Pierre Bérégovoy

Le ministre d'Etat,
ministre des affaires étrangères,
Roland Dumas

Pour la République de Moldova :
Le Président de la République de Moldova,
Mircea Snegur

Le ministre des affaires étrangères,
Nicolae Tau

Fait à Paris, le **24 juillet 1997**.

Par le Président de la République :
Jacques Chirac

Le Premier ministre,
Lionel Jospin

Le ministre des affaires étrangères,
Hubert Védrine

ANNEXE 29

Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre la France et la Moldavie

Document : Accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République de Moldova

Source : JORF du 15 octobre 1997

DECRET

Décret no 97-936 du 8 octobre 1997 portant publication de l'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldova, signé à Chisinau le 24 novembre 1994 (1)

NOR: MAEJ9730095D

Le Président de la République,

Sur le rapport du Premier ministre et du ministre des affaires étrangères,

Vu les articles 52 à 55 de la Constitution ;

Vu le décret no 53-192 du 14 mars 1953 modifié relatif à la ratification et à la publication des engagements internationaux souscrits par la France ;

Vu le décret no 97-770 du 24 juillet 1997 portant publication du traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova, fait à Paris le 29 janvier 1993,

Décète :

Art. 1er. - L'accord de coopération culturelle, scientifique et technique entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldova, signé à Chisinau le 24 novembre 1994, sera publié au Journal officiel de la République française.

Art. 2. - Le Premier ministre et le ministre des affaires étrangères sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

(1) Le présent accord est entré en vigueur le 1er août 1997.

ACCORD
DE COOPERATION CULTURELLE, SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE ENTRE LE
GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE FRANCAISE ET LE GOUVERNEMENT DE LA
REPUBLIQUE DE MOLDOVA

Le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Moldova, ci-après dénommés les Parties,

Se référant au Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova signé à Paris le 29 janvier 1993 ;

Respectueux des principes de l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Helsinki ;

Résolus à promouvoir la coopération entre les peuples des deux Etats dans les domaines de la culture, de l'éducation, de la science, de la technique et de la formation, en tenant compte à la fois des identités culturelles de leurs pays respectifs et des besoins économiques ;

Ayant présente à l'esprit leur participation commune à un espace culturel européen et se félicitant du développement de projets d'intérêt commun dans le cadre de programmes multilatéraux, sont convenus de ce qui suit :

Article 1^{er}

Chaque Partie encourage l'enseignement et la diffusion sur son territoire de la langue de l'autre Partie. La Partie française, en particulier, seconde les efforts déjà consentis par la Partie moldave en faveur du français, en lui apportant une aide appropriée, à mettre au point d'un commun accord, telle que la mise à sa disposition de personnels qualifiés (lecteurs, assistants,

attachés linguistiques), le soutien aux filières francophones de l'université de Chisinau et aux instituts pédagogiques moldaves, l'organisation de stages de formation linguistique, sur place et en France, à l'intention de professeurs et d'étudiants de français, une collaboration en matière de manuels et de méthodes audiovisuelles d'enseignement du français.

Les Parties favorisent :

- la coopération éducative, notamment par des échanges d'expériences et de personnes qualifiées ;
- la coopération scolaire, notamment par des échanges de classes entre établissements d'enseignement secondaire ;
- la coopération universitaire, notamment par la conclusion entre universités et autres établissements d'enseignement supérieur des deux Etats, d'accords sur

des programmes concrets dans le cadre des réglementations nationales en vigueur ;

- l'échange de manuels, de documents pédagogiques, de publications en littérature, histoire et civilisation.

Article 2

Chacune des Parties favorise la diffusion de la culture de l'autre Partie sur son territoire.

Les Parties encouragent l'activité des établissements culturels existants ou qui viendraient à être ouverts sur leurs territoires respectifs par l'autre Partie, tels que centres culturels, alliances françaises, salles de lecture, et prennent, dans le cadre de leur législation, toutes les dispositions susceptibles de faciliter leur fonctionnement.

Elles facilitent les contacts entre personnalités du monde intellectuel et artistique des deux Etats, notamment des écrivains, des bibliothécaires, des conservateurs de musée, des metteurs en scène, et soutiennent, en particulier, la coopération entre experts de la gestion culturelle, de la formation aux métiers de la culture et du patrimoine.

Elles assurent une diffusion aussi large que possible des livres et autres publications d'un Etat dans l'autre et soutiennent la coopération entre organismes d'édition des deux Etats permettant d'accroître les activités de traduction et d'édition.

Elles favorisent les échanges de manifestations artistiques (théâtre, musique, arts plastiques...). Elles privilégient les coproductions, les rencontres d'artistes et de professionnels de la culture, ainsi que la formation, notamment par l'organisation de stages ou l'attribution de bourses d'études.

Elles soutiennent la collaboration en matière de protection des droits des créateurs (droits d'auteur et droits voisins).

Article 3

Les Parties développent leur coopération dans le domaine de la radiodiffusion et de la télévision, notamment par la diffusion de programmes francophones en République de Moldova, en attachant un prix particulier à la formation, et favorisent les échanges entre organismes et professionnels dans ces domaines.

Elles développent également leur coopération dans le domaine du cinéma, en particulier par des échanges de films. Elles favorisent les échanges entre organismes et professionnels, les coproductions et les actions de formation. Les Parties développent leur coopération dans le domaine du journalisme, notamment en matière de formation.

Article 4

Les Parties encouragent la coopération entre leurs communautés scientifiques dans les domaines des sciences exactes et appliquées ainsi que des sciences humaines et sociales.

A cet effet, elles soutiennent en particulier :

- les échanges d'informations scientifiques et les publications communes ;
- les séjours de longue durée des chercheurs des deux Etats au niveau postdoctoral ;
- les codirections de thèses ;
- les échanges d'enseignants et de chercheurs pour des missions d'études et des travaux de recherche communs ;
- les liens directs entre laboratoires.

Article 5

Les Parties poursuivent une coopération aussi étroite que possible dans des domaines techniques, à déterminer d'un commun accord, en fonction des besoins.

La Partie française est disposée, en particulier, à apporter son concours pour une coopération en matière d'aide à la gestion publique (formation de cadres administratifs, par exemple, formation juridique) et d'aide à la mise en œuvre de réformes économiques.

La Partie française est prête à mener des expertises et à offrir son conseil, si la Partie moldave le souhaite, puis à privilégier des actions de formation, sur place ou en France. Des mises à niveau linguistiques sont organisées, en tant que de besoin, à l'intention des futurs stagiaires moldaves.

Article 6

Les Parties encouragent les échanges de jeunes, tant dans le domaine culturel que sportif. Elles mettent l'accent sur les contacts directs entre organisations gouvernementales et non gouvernementales, associations et fédérations, ainsi que sur la formation des jeunes.

Article 7

Les Parties encouragent les diverses formes de la coopération décentralisée, complémentaire de la coopération entre Etats : relations directes entre personnes et institutions, jumelages de villes ou de régions, etc.

Article 8

Conformément au Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova du 29 janvier 1993 (art. 10, al. 6), il est créé une Commission mixte intergouvernementale de coopération culturelle, scientifique et technique. Celle-ci se réunit régulièrement, alternativement en France et en République de Moldova, pour élaborer des programmes d'échanges culturels, scientifiques et techniques, fixer les axes prioritaires de la coopération et définir les modalités pratiques de son exécution.

Afin de préserver l'unité de leur coopération et d'en renforcer l'efficacité, les Parties sont convenues d'établir les liens permanents entre cette Commission et la Commission mixte intergouvernementale de coopération économique, industrielle et financière prévue par le Traité d'entente, d'amitié et de coopération entre la République française et la République de Moldova du 29 janvier 1993 (art. 9, al. 2).

Les Parties définissent sous la forme d'un arrangement particulier le statut de leurs personnels de coopération.

Article 9

Chacune des Parties notifiera à l'autre l'accomplissement des procédures requises par sa Constitution pour l'entrée en vigueur du présent accord ; celui-ci prendra effet le premier jour du deuxième mois suivant la date de réception de la dernière de ces notifications.

Le présent accord est conclu pour une durée de cinq ans ; sa validité sera prorogée par tacite reconduction de cinq ans en cinq ans, sauf si l'une des Parties notifie à l'autre, par écrit et avec un préavis d'un an avant l'expiration de la période de validité en cours, sa décision de le dénoncer. Fait à Chisinau, le 24 novembre 1994, en double exemplaire original, chacun en langues française et moldave, les deux textes faisant également foi.

Pour le Gouvernement de la République
française :
Bertrand Dufourcq

Pour le Gouvernement de la République de
Moldova :
M. Popov

Fait à Paris, le 8 octobre 1997.

Par le Président de la République,
Jacques Chirac

Le Premier ministre,
Lionel Jospin

Le ministre des affaires étrangères,
Hubert Védrine

ANNEXE 30

La Maison des Savoirs à Chisinau

Document : Présentation du projet *Maison des Savoirs* à Chisinau

Source : EUREVAL, Centre européen d'expertise et d'évaluation (2012) : Rapport de synthèse *Evaluation externe du projet-pilote « Réseau des Maisons des Savoirs »*, commandité par l'OIF, http://www.francophonie.org/IMG/pdf/projet_pilote_mds_2012.pdf, 97 pages, dernière consultation le 06/02/2014

A. Extrait de l'annexe 1 du Rapport (2012 : 81)

Quelques activités pour l'année 2010 à l'égard de la MDS de Chisinau, inaugurée fin janvier 2010 :

Activités socio-culturelles (bibliothèque/ salle de lecture) : 46 usagers/mois

- prêt de livres
- animation par des auteurs avec lancement
- lecture publique
- activités pédagogiques sur la création littéraire
- 10 focus groups réalisés avec la participation de 120 jeunes pour analyser la pratique et les usages

Evènements (espace socio-culturel) : 301 usagers/mois

- concours de photo numérique
- visionnement de la programmation régulière de TV5
- activités culturelles
- expositions (notamment de photos vietnamiennes et moldaves)

Cours de français (salle de formation):

43 professeurs de français sensibilisés à l'usage du dispositif « J'enseigne avec TV5Monde » ; 35 [ou 37 comme le texte du Rapport l'indique à un autre moment] fonctionnaires municipaux suivent des cours de français d'1h30 toutes les deux semaines à la MDS

Formation aux TIC (espace numérique) : 21 animateurs formés à l'usage des logiciels libres (Linux, Ubuntu, Open Office) lors de 9 ateliers dans les MDS des 4 pays, dont celle de Moldavie (Chisinau).

B. Extrait du Rapport 2012

6 - L'appui des usagers dans le développement de projets socio-économiques, point A - L'efficacité du partenariat intégré entre les opérateurs de la Francophonie

« La mutualisation et la valorisation des savoir-faire » des acteurs (2012 : 57) :

- l'AIMF

Le projet de « Réseau des Maisons des Savoirs » étant le premier projet mené par l'OIF en collaboration avec des autorités locales, l'AIMF a joué un rôle central de « facilitateur » entre l'OIF et les villes. L'AIMF a participé à toutes les missions de faisabilité et a assuré le suivi des travaux de rénovation.

- TV5Monde

Dans le cadre du projet-pilote, TV5Monde a mis à disposition un nombre important de ressources pédagogiques innovantes afin de favoriser l'apprentissage du français. Les missions de terrain mettent en lumière que le dispositif « J'apprends et j'enseigne avec TV5Monde » est fortement diffusé dans les MDS. À Chisinau, la présence d'une formatrice labellisée par TV5Monde permet de former un grand nombre de professeurs de français à ces outils et de les diffuser auprès des élèves.

- l'AUF

L'OIF s'est appuyée sur l'expertise technique développée par l'AUF dans le cadre des Campus numériques francophones afin de mettre en place les plateaux techniques dans les différentes Maisons des Savoirs. Par ailleurs, les animateurs numériques des Maisons des Savoirs ont été formés par les équipes de l'AUF. Si ces deux axes d'intervention ont permis à l'AUF de diffuser ses connaissances et compétences, son représentant estime que le projet-pilote ne contribue pas à la valorisation de son savoir-faire.

C. Extrait - Partie VIII : Conclusions et recommandations

En réponse à la question d'efficacité des MDS, les auteurs du Rapport notent les choses suivantes (2012 : 69) :

- Les usagers, qui sont majoritairement des jeunes et des femmes, sont très satisfaits de l'accessibilité des MDS, de la qualité des équipements et des services proposés, notamment au regard des autres prestations des opérateurs publics ou privés.
- Les systèmes de suivi ne répertorient pas de façon précise le nombre de sites internet ou blogs francophones créés et actualisés par des usagers des MDS, mais le faible nombre voire l'absence de formations organisées dans ce domaine au sein des MDS laisse néanmoins penser que les effets escomptés du projet en matière de production de contenus numériques ne sont pas à ce stade significatifs.
- Le projet est potentiellement efficace en matière de diffusion du français via les supports de TV5Monde qui permettent aux enseignants de renouveler leurs pratiques pédagogiques sous réserve qu'ils disposent de classes équipées en matériel informatique.
- L'intégration des MDS dans l'environnement socioéconomique est à ce jour marginale, en témoigne notamment le très faible développement de projets socioéconomiques accompagnés par les MDS.
- Les conventions tripartites sont évasives sur la gouvernance locale du projet et en particulier sur le fonctionnement des comités de gestion locaux des MDS qui reste perfectible.

ANNEXE 31

Fiche « Moldavie » du site de l'OIF

Document : La fiche « Moldavie » du site web de l'OIF

Source : site web de l'OIF (dernière consultation le 06/01/2014).

MOLDAVIE



Nom officiel	République de Moldavie
Capitale	Chisinau
Superficie	33851 km ²
Population	3 576 000 (2010) hbts
Région du monde	Europe
Monnaie	Leu
PIB (millions USD)	6 000 (2008)
IDH 2010 [indicateur (rang)]	0,623 (99)
Fête nationale	27 août
Devise	

Langue(s) officielle(s)	moldave (roumain)
Statut du français	langue étrangère
Nombre de locuteurs de français	894 000 (2010)
Date d'adhésion à la Francophonie	1996
Statut à l'OIF	État membre

Site(s) Web officiel(s)	http://www.moldova.md http://www.moldova.md
--------------------------------	--

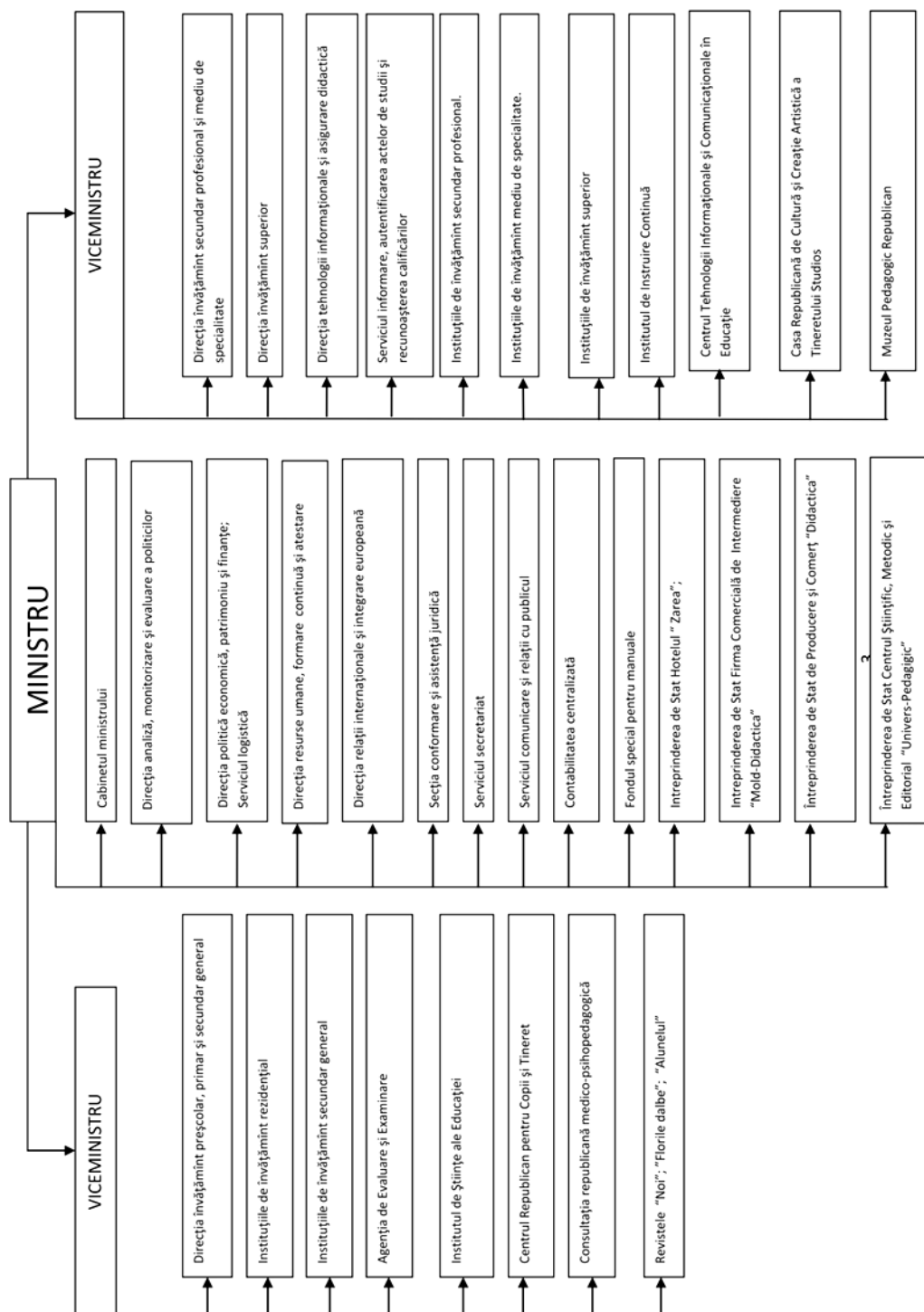
Sources : Rapport sur le développement humain (PNUD, 2010) et World Population Prospects The 2008 Revision (Division des affaires économiques et sociales des Nations Unies, 2008)

ANNEXE 32

Organigramme du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie

Document : Organigramme du Ministère de l'Éducation de la République de Moldavie

Source : Ministère de l'Education, <http://edu.gov.md>, dernière consultation le 06/01/2014).



ANNEXE 33

Statuts de l'AUF, adoptés le 7 mai 2013

Document : Les statuts de l'Agence Universitaire de la Francophonie, adoptés le 7 mai 2013.

Source : Site web de l'Agence universitaire de la Francophonie

<http://www.auf.org/media/adminfiles/statuts.pdf>

[document reproduit à la page suivante]

1. De l'AUEPFL à l'Agence universitaire de la Francophonie

L'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUEPFL) a été fondée à Montréal en 1961. Elle a été constituée à sa création selon les règles de la Partie III de la Loi sur les Compagnies du Québec (L.R.Q. chapitre C. 38) et reconnue par les lettres patentes du 31 octobre 1961. L'Université des Réseaux d'expression française (UREF) a été constituée en 1987. Le rapprochement en 1994 de ces deux entités a produit l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche (AUEPFL-UREF), devenue en 1998 (assemblée générale de Beyrouth) l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF). Depuis le Sommet des Chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, réuni à Dakar en 1989, l'Agence a progressivement rempli la fonction d'agence de la Francophonie pour l'enseignement supérieur et la recherche. Cette situation a été consacrée par la Charte de la Francophonie, adoptée par le Sommet de Hanoi en 1997 et révisée en 2005, qui définit l'AUF comme « institution de la Francophonie » et « opérateur direct et reconnu du Sommet ».

Suite à la refonte des statuts de l'AUF lors de l'assemblée générale extraordinaire de Québec (2001), la Loi concernant l'Agence universitaire de la Francophonie (L.R.Q., c. A-7.2), en vigueur le 1er novembre 2001, a modifié le régime juridique applicable à l'Agence universitaire en prévoyant notamment que « le fonctionnement de l'Agence est réglé par ses statuts. »

L'activité de l'AUF s'organise autour de deux pôles :

- la vie associative et la coopération universitaire entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche ayant le français en partage ;

- l'accomplissement de son mandat d'opérateur des Sommets de la Francophonie en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

En vue d'exercer son activité d'opérateur dans la confiance et la transparence, l'AUF réunit dans certains de ses organes des représentants du monde universitaire et des représentants des États et gouvernements. Pour faciliter la réalisation de ses missions, l'AUF signe des accords de siège avec des États où elle est implantée ; ces accords lui permettent de bénéficier de la part de ces États des privilèges et immunités d'une organisation internationale.

2. Un contrat avec les États et gouvernements

À la suite du Sommet de la Francophonie de Moncton de septembre 1999, une concertation s'est établie entre le Secrétaire général de la Francophonie et l'AUF afin de proposer aux instances concernées de nouveaux statuts de l'AUF qui respectent la double vocation de celle-ci.

Ces statuts répondent, notamment, au souci commun de l'AUF et de la Francophonie de pérenniser une coopération confiante et transparente permettant à l'OIF et aux gouvernements de poursuivre leurs contributions à la réalisation des programmes de l'AUF.

La Francophonie, ayant veillé à ce que les États et gouvernements jouent pleinement leur rôle dans les organes de décision et de gestion de l'AUF, a laissé à l'Agence universitaire le soin d'organiser, en toute autonomie, sa vie associative et ses structures académiques et de redéfinir ses programmes.

3. Principes et objectifs

L'AUF est guidée par les principes et objectifs suivants qui fondent et justifient son existence et entretiennent sa vitalité :

- La Francophonie est un rassemblement qui concourt à l'indispensable diversité des cultures et des langues,

dialogue, au progrès de la démocratie ainsi qu'à l'égalité entre hommes et femmes.

- Le français, langue commune de la Francophonie et langue des savoirs, est un outil privilégié de coopération qui doit continuer d'exprimer, dans la recherche comme dans l'enseignement supérieur, toute la richesse du progrès mondial des connaissances.

- La politique multilatérale de la coopération et du développement partagé que conduit la Francophonie appelle une contribution significative de ses universités et institutions de recherche ; en effet l'activité universitaire, qui promeut le savoir et le progrès humain, constitue une dimension essentielle de ce grand projet.

- À cet égard, la langue commune facilite une étroite solidarité et une coopération fructueuse entre établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

4. Missions

L'AUF poursuit les missions suivantes :

a) Associer au plan international les universités, organismes et institutions d'enseignement supérieur et de recherche travaillant en français et mettre l'ensemble ainsi constitué au service des objectifs mentionnés ci-dessus.

b) Structurer cet ensemble en favorisant les rassemblements régionaux, la constitution de réseaux et toutes formes de partenariats en vue de susciter et de renforcer la coopération scientifique en français.

c) Soutenir les activités associatives en vue d'une meilleure connaissance réciproque et d'une plus grande solidarité entre les institutions membres.

d) Développer la mobilité des étudiants, des enseignants et des chercheurs au sein de l'espace

universitaire francophone.

e) Promouvoir l'utilisation massive en français des nouvelles technologies de l'information, de la communication et de l'enseignement, spécialement de l'enseignement à distance.

f) Renforcer la solidarité mondiale entre les départements universitaires d'études françaises et entre les universités de groupes linguistiques différents en vue de la promotion de la diversité linguistique.

g) Apporter une aide particulière aux institutions en développement, spécialement à celles qui sont menacées dans leur existence.

h) Offrir des prestations de service à l'intérieur et à l'extérieur de la Francophonie.

Article 1 - Les membres

Article 2 - Les organes

- 2.1 - L'assemblée générale
- 2.2 - Le président
- 2.3 - Le conseil associatif
- 2.4 - Le conseil d'administration
- 2.5 - Le conseil scientifique
- 2.6 - Le recteur

Article 3 - Cotisations, ressources et gestion financière

Article 4 - Siège de l'AUF

Article 5 - Modification des statuts

Article 6 - Règlement intérieur de l'assemblée générale

Les statuts de l'Agence universitaire de la Francophonie sont constitués de l'exposé des motifs et de 6 articles.

Article 1 - Les membres

L'Agence universitaire de la Francophonie compte des membres titulaires et des membres associés.

1.1 – Membres titulaires

Peuvent être admis en qualité de membres titulaires, par résolution adoptée par le conseil associatif :

- les universités, les centres universitaires et les autres établissements d'enseignement supérieur et de recherche partiellement ou entièrement de langue française, ou dans lesquels une partie importante de l'enseignement est dispensée régulièrement en français dans plusieurs disciplines (autres que les études françaises proprement dites), qui sont dotés de la personnalité juridique et qui dispensent un enseignement conduisant à des grades reconnus de niveau universitaire ;
- les centres ou institutions de recherche dotés de la personnalité juridique, dont le français est la langue de travail et qui ont pour vocation ou sont à même de développer des actions de coopération internationale avec l'AUF ;
- les réseaux universitaires de langue française dotés de la personnalité juridique. Il s'agit :
 - d'une part, des réseaux institutionnels organisés par grands secteurs de connaissance et constitués des responsables des facultés, départements, unités d'études et de recherche, instituts et écoles ;
 - d'autre part, des réseaux et associations de chercheurs francophones constitués par domaine de recherche ou discipline universitaire.

Les membres titulaires assistent aux réunions de l'assemblée générale avec voix délibérative et droit de vote.

1.2 – Membres associés

Peuvent être admis en qualité de membres associés par résolution adoptée par le conseil associatif :

- les universités au sein desquelles existent un ou des départements, centres, sections ou instituts d'études françaises ou dans lesquelles un ou des départements, centres ou instituts font usage du français comme langue de travail et sont à même de développer des actions de coopération internationale avec l'AUF ;
- les réseaux d'administrateurs ou de services liés à la vie universitaire (secrétaires généraux, responsables de bibliothèques universitaires, centres de calcul et d'informatique, etc.).

Les membres associés peuvent assister aux colloques et séminaires de l'AUF et bénéficier des services de celle-ci selon les décisions du conseil d'administration.

Ils peuvent participer à l'assemblée générale avec voix consultative, sauf exception prévue à l'article 2.3 où ils disposent d'une voix délibérative.

Article 2 - Les organes

Les organes de l'Agence universitaire de la Francophonie sont les suivants :

- l'assemblée générale
- le président
- le conseil associatif
- le conseil d'administration et le bureau
- le conseil scientifique
- le recteur.

2.1 – L'assemblée générale

- L'assemblée générale a pour attributions de :
 - définir la politique générale et les grandes orientations de l'AUF, notamment telles qu'inscrites dans les priorités arrêtées par le Sommet et la Conférence ministérielle de la Francophonie ;
 - approuver le rapport d'activité du conseil associatif et du conseil d'administration ;
 - approuver le bilan financier de l'exercice écoulé depuis l'assemblée générale précédente ;
 - élire le président de l'AUF selon les dispositions de l'article 2.2, les représentants des membres titulaires au conseil associatif selon les dispositions de l'article 2.3 et les représentants des membres titulaires au conseil d'administration selon les dispositions des articles 2.4.2 et 6. Elle prend connaissance des noms des administrateurs désignés par les États et gouvernements.

- L'assemblée générale est constituée par les représentants des membres titulaires. Les représentants des membres associés peuvent participer à l'assemblée générale avec voix consultative, sauf exception visée à l'article 2.3 où ils disposent d'une voix délibérative. Le conseil d'administration, dont le secrétaire général de la Francophonie est membre de droit, invite aux réunions de l'assemblée générale les représentants de l'Organisation internationale de la Francophonie et des opérateurs directs et reconnus du Sommet de la Francophonie. Il peut aussi inviter des observateurs, en particulier des représentants d'instances internationales et d'États concernés. Les personnes invitées et les ob-

servateurs assistent aux réunions avec voix consultative.

- L'assemblée générale se tient tous les quatre ans selon des modalités fixées par le conseil d'administration. Elle est convoquée en session extraordinaire par décision du conseil d'administration prise à la majorité des deux tiers des administrateurs présents ou sur demande écrite et simultanée adressée au président par au moins un tiers des membres titulaires. Sauf disposition contraire, les votes sont acquis à la majorité des voix exprimées. Les décisions de l'assemblée générale ne sont valables que si la moitié au moins des membres titulaires de l'AUF à jour de leur cotisation participent au vote. Chaque membre titulaire exprime un seul suffrage par la voix de son représentant autorisé. Le nombre total des voix exprimées dans une réunion de l'assemblée générale par les membres titulaires provenant d'un même pays ne peut excéder le quart des suffrages.

2.2 – Le président

- Le président de l'AUF représente celle-ci. Il préside l'assemblée générale, le conseil associatif et le conseil d'administration. Il convoque le conseil associatif et le conseil d'administration. Les ordres du jour sont fixés en concertation avec le recteur.
- Le président est élu pour 4 ans par l'assemblée générale. Il n'est pas rééligible. À l'issue de son mandat, il est invité, avec voix consultative, au nouveau conseil pour la durée du mandat de celui-ci. Au cas où le président se trouverait définitivement empêché d'exercer son mandat, il serait remplacé par le vice-président doyen d'âge des vice-présidents élus parmi les administrateurs visés à l'article 2.4.2a. Il peut être remplacé temporairement dans les mêmes conditions. Le président peut donner délégation à un membre du bureau ou au recteur.

2.3 – Le conseil associatif

Le conseil associatif a pour mission de renforcer la solidarité entre les institutions, de leur faire partager les objectifs de l'AUF et de les associer à ses actions. Chargé des affaires proprement associatives, il statue sur les demandes d'adhésion à l'AUF et sur les cotisations des membres.

Il propose par ailleurs au conseil d'administration la politique et les programmes concernant :

- l'implication des institutions membres et de la communauté universitaire francophone dans les programmes de l'AUF et la prise en compte de leurs besoins
- l'information des institutions membres et de la communauté universitaire francophone
- la structuration de l'ensemble universitaire francophone
- les relations avec les groupements universitaires non francophones
- les colloques, les publications, les répertoires et les sites Internet liés aux objectifs de l'AUF
- la recherche de ressources par des offres de services à des gouvernements autres que les gouvernements contributeurs, des organismes internationaux, des entreprises, des organismes privés, des collectivités locales, notamment.

Il est composé du président de l'AUF, des seize administrateurs visés à l'article 2.4.2.a, de sept membres élus par l'assemblée générale sur une base régionale, de trois membres élus par les membres associés de l'AUF visés à l'article 1.2 et de trois membres désignés par les réseaux universitaires visés à l'article 1.1.

Il propose au conseil d'administration, sur la base de la politique et des décisions de l'assemblée générale, le programme annuel et le budget prévisionnel des activités associatives. Il examine les comptes liés à ces activités.

Il se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président. Le président peut le réunir en session extraordinaire.

2.4 – Le conseil d'administration

2.4.1 – Le conseil d'administration administre l'Agence dans le respect de la politique générale définie par l'assemblée générale devant laquelle il est responsable. Il est chargé, notamment :

- a) de mettre en place le bureau selon les modalités de l'article 2.4.4 ;
- b) d'élire le recteur ;
- c) de désigner les membres du conseil scientifique selon les dispositions de l'article 2.5 ;
- d) de nommer, sur proposition du recteur, un ou des vice-recteurs, le secrétaire général ainsi que les directeurs des bureaux régionaux de l'AUF ;
- e) de préparer l'ordre du jour des réunions de l'assemblée générale et de présenter à celle-ci un rapport sur son activité ;
- f) d'approuver ou de modifier le programme de travail et le budget annuel de l'AUF pour l'année suivante ;

- g) de communiquer aux instances de la Francophonie les orientations de programmes qu'il considère comme prioritaires en matière d'enseignement supérieur et de recherche ;
- h) de publier annuellement un rapport d'activité et un bilan financier ;
- i) d'approuver le règlement d'administration générale et le règlement financier de l'AUF ;
- j) de décider l'ouverture de bureaux régionaux, sur recommandation du recteur et après concertation avec le secrétaire général de la Francophonie ;
- k) de prendre toutes décisions concernant l'acquisition et la cession des biens immobiliers de l'AUF ;
- l) de fixer la politique de rémunération du personnel ;
- m) de constituer des commissions, comités et groupes de travail dont il fixe les attributions et délégations. En particulier, il met en place une commission des finances chargée d'émettre un avis sur la préparation et l'exécution du budget, et de vérifier les comptes de l'AUF. Elle se compose, de façon paritaire, d'administrateurs visés à l'article 2.4.2a et à l'article 2.4.2b. La commission des finances peut inviter à ses réunions des observateurs qui ont une voix consultative.

Le recteur rend compte de son activité lors de chaque réunion du conseil d'administration.

2.4.2 – Le conseil d'administration se compose de 29 administrateurs :

2.4.2 a – Le président de l'AUF et 16 administrateurs, élus par les membres titulaires de l'AUF visés à l'article 1.1. Chacun de ces administrateurs est élu en même temps qu'un suppléant amené à le remplacer en cas de démission ou d'empêchement définitif ;

2.4.2 b – Le secrétaire général de la Francophonie et 11 administrateurs désignés par les Etats et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

Sont invitées aux réunions du conseil, avec voix consultative, les personnalités suivantes :

- le président du conseil scientifique, en fonction de l'ordre du jour,
- le président sortant du conseil d'administration.

En outre, deux représentants du personnel assistent aux réunions

du conseil d'administration avec voix consultative.

La durée du mandat des administrateurs est de 4 ans. Les administrateurs sont rééligibles une fois.

Le président du conseil d'administration est élu par l'assemblée générale selon les modalités définies à l'article 2.2. Trois des vice-présidents sont élus par les administrateurs visés à l'article 2.4.2a, dans le respect de la diversité régionale ; ils ne pourront appartenir à la même région que celle à laquelle appartient le président.

La procédure d'élection des administrateurs est établie par l'assemblée générale pour les administrateurs et les suppléants visés à l'article 2.4.2.a.

Un membre du conseil d'administration qui se voit chargé de fonctions administratives ou exécutives rémunérées au sein de l'administration de l'AUF doit renoncer à son siège au conseil.

2.4.3 – Le conseil ne peut valablement siéger et délibérer que si la majorité de ses membres est présente. Par ailleurs, à partir de trois absences consécutives, le mandat d'un administrateur n'est plus valable et il doit être remplacé par le suppléant visé à l'article 2.4.2a.

Les délibérations du conseil d'administration doivent être adoptées à la majorité des 2/3 des présents sauf pour celle relative à la modification des statuts qui doit l'être à la majorité des 3/4.

Une résolution écrite et signée, sur un même document ou sur plusieurs documents identiques, par tous les administrateurs a la même valeur que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du conseil.

Le conseil d'administration se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire, au lieu et à la date qu'il aura fixés ou, à défaut, au lieu et à la date fixés par le président. Il peut être convoqué pour des sessions extraordinaires par le président et doit l'être si deux tiers des administrateurs le demandent par écrit.

Le conseil dispose d'un bureau dont les attributions sont définies à l'article 2.4.4.

2.4.4 – Le bureau

Le conseil d'administration élit un bureau composé du président, de trois vice-présidents et d'un administrateur proposés par les administrateurs visés à l'article 2.4.2a et d'un vice-président et d'un administrateur proposés par les administrateurs visés à l'article 2.4.2b.

Le recteur assiste de droit aux réunions du bureau.

Le bureau exerce les pouvoirs du conseil d'administration pour les questions dont le traitement lui est délégué par le conseil.

Le bureau fait rapport de son activité à chaque réunion du conseil d'administration.

Dans les domaines non couverts par une délégation, il prend les mesures requises par l'urgence, sujettes à ratification par le conseil. Une résolution écrite et signée, sur un même document ou sur plusieurs documents identiques, par tous les administrateurs membres du bureau a la même valeur que si elle avait été adoptée au cours d'une réunion du bureau.

2.5 – Le conseil scientifique

Le conseil scientifique est un organe consultatif chargé d'une mission d'orientation de la politique scientifique et d'une mission de définition de la politique d'évaluation des programmes de l'AUF.

Il est le garant de la qualité académique des programmes.

Il peut créer des commissions spécialisées.

Plus particulièrement :

- Il examine les programmes en fonction de leur intérêt scientifique, de leur adéquation aux missions et aux moyens de l'AUF et aux besoins des établissements membres de l'Agence.
- Il donne son avis sur les règles de procédure pour la mise en œuvre de chaque programme.
- Il donne son avis sur les règles et procédures de suivi des programmes.
- Il examine les programmes engagés et contribue à leur déroulement.
- Il définit la politique d'évaluation, donne son avis sur les procédures d'évaluation et, sur la base des résultats de l'évaluation, émet un avis sur la qualité scientifique des programmes.
- Il peut proposer de nouveaux programmes.

Le conseil scientifique peut faire appel à des commissions régionales d'experts pour la sélection des candidats ayant répondu aux appels d'offres de l'AUF.

Le conseil scientifique peut être investi par le conseil d'administration de missions spécifiques pour lesquelles il peut recourir à des compétences extérieures.

Ses avis consultatifs sont transmis au conseil d'administration et au recteur.

Le conseil scientifique se compose de 27 personnalités au plus,

choisies pour leurs compétences en matière de culture, de science et de technologie ou en raison de l'expérience acquise dans la gestion d'organismes concourant au développement de la recherche, à la diffusion de la connaissance scientifique et technique et à la coopération internationale.

- Les membres du conseil scientifique sont désignés par les administrateurs visés à l'article 2.4.2a sur proposition des universités pour 18 membres et des réseaux universitaires pour 9 membres. Cette désignation est effectuée en fonction des champs disciplinaires, des régions concernées et des objectifs universitaires en Francophonie. Leur mandat est de trois ans et peut être renouvelé une fois.

Le conseil scientifique élit en son sein un président qui est invité aux réunions du conseil d'administration en fonction de l'ordre du jour. Le président et le recteur assistent aux réunions du conseil scientifique.

- Le conseil scientifique se réunit au moins deux fois par an en session ordinaire, sur convocation de son président. Il peut être convoqué pour des sessions extraordinaires dans les mêmes conditions ou à la demande écrite de deux tiers de ses membres.

2.6 – Le recteur

Le recteur est le directeur exécutif de l'AUF. À ce titre, notamment :

- Il est l'ordonnateur principal des recettes et des dépenses ; il présente chaque année un projet de budget au conseil d'administration et soumet à son approbation les comptes de l'année précédente et un rapport annuel d'activité. Il entreprend toutes les démarches requises pour la collecte de fonds, notamment via le fonds de dotation de l'AUF, et en rend compte au conseil d'administration.

– Il recrute, dirige et gère les personnels propres de l'Agence.

– Il met en œuvre l'ensemble des orientations et des programmes de l'AUF. Il approuve et met en œuvre les contrats confiés à l'AUF. Il rend compte de l'ensemble de ces activités à chaque réunion du conseil d'administration.

Il présente au conseil d'administration un ensemble cohérent de procédures d'évaluation des dossiers soumis à l'Agence après avoir préalablement recueilli l'avis du conseil scientifique.

- Le conseil d'administration élit le recteur parmi les professeurs de l'enseignement supérieur qui ont assumé des responsabilités de gestion universitaire.
- Le mandat du recteur est de quatre ans et peut être renouvelé une fois. Son élection intervient selon une procédure définie par le règlement d'administration générale de l'AUF. Si le recteur ne souhaite pas se représenter pour un deuxième mandat, ou s'il n'est pas reconduit par le conseil d'administration au terme de son premier mandat, un appel à candidatures international est alors lancé par le conseil d'administration. L'élection du recteur est communiquée officiellement aux instances de la Francophonie.
- Le recteur assiste de plein droit aux réunions de tous les organes de l'AUF, notamment du conseil associatif, du conseil d'administration, de son bureau et des commissions qui lui sont rattachées et du conseil scientifique. Il en prépare les ordres du jour en concertation avec le président.

Article 3 - Cotisations, ressources et gestion financière

3.1. – Cotisations

1. Les membres titulaires versent une cotisation dont le montant est fixé par le conseil associatif. Les membres associés versent une cotisation égale à la moitié de celle qui est exigée des membres titulaires.
2. Lorsqu'un membre a cessé de payer sa cotisation pendant plus de deux années consécutives, il est considéré comme démissionnaire et ne peut plus être représenté à l'assemblée générale. Il est loisible au conseil associatif, dans des circonstances exceptionnelles laissées à son appréciation, de suspendre l'application de cet article, sous réserve de solliciter l'approbation de l'assemblée générale lors de sa réunion ordinaire suivante.

3.2. – Ressources et gestion financière

L'AUF assure son financement par des ressources diverses. Celles-ci comprennent, entre autres, les cotisations des membres titulaires et associés, les financements du Fonds multilatéral unique (FMU), les revenus provenant des activités de services, des ventes de publications, des contrats, des subventions gouvernementales, des subventions d'organismes

nationaux et internationaux, des contributions du secteur privé, dons et legs. Ces dernières peuvent notamment être obtenues via le fonds de dotation de l'AUF. Les subventions, souscriptions et libéralités de toute sorte faites à l'AUF, ne peuvent être acceptées qu'en l'absence de toute sujétion ou condition incompatibles avec les statuts et objectifs de l'AUF. L'AUF peut bénéficier de la part des gouvernements et des institutions membres, de mises à disposition et de détachements de personnes, selon les dispositions du règlement interne en vigueur. La gestion des ressources confiées à l'AUF est effectuée selon les dispositions du règlement financier arrêté par le conseil d'administration.

3.3. – Contrôle externe

Compte tenu du fait que l'emploi des sommes attribuées par le Fonds multilatéral unique (FMU) fait l'objet d'un contrôle externe de la part du commissaire aux comptes nommé par la Conférence ministérielle de la Francophonie, l'AUF relève le vérificateur externe nommé par son conseil d'administration du secret professionnel en l'autorisant à communiquer au commissaire aux comptes les conclusions de ses vérifications sur les comptes et opérations propres aux fonds reçus.

Article 4 - Siège de l'AUF

Le siège de l'AUF est établi à Montréal. Il peut être déplacé par décision de l'assemblée générale.

Article 5 - Modification des statuts

Les statuts peuvent être modifiés par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers (2/3) des membres présents. Les propositions de modification des statuts relèvent :

- soit de l'initiative du conseil d'administration qui doit les adopter à la majorité des trois quarts (3/4) puis les communiquer aux membres au moins deux mois avant la date de réunion de l'assemblée générale,
- soit de l'initiative d'un cinquième (1/5) au moins des membres titulaires de l'Agence universitaire de la Francophonie représentant au moins trois pays, auquel cas elles doivent être adressées au rectorat quatre mois avant la date de réunion de l'assemblée générale. Le rectorat doit les communiquer aux membres de l'assemblée générale dans les deux mois suivants.

L'assemblée délibère souverainement sur les articles ou parties

d'articles ainsi soumis à modification. Les modifications adoptées par l'assemblée générale entrent immédiatement en vigueur sauf décision différente de l'assemblée générale.

Article 6 - Règlement intérieur de l'assemblée générale

Le règlement intérieur de l'assemblée générale est le suivant :

1. L'assemblée générale est présidée par le président sortant de l'AUF.
 2. Le déroulement des travaux de l'assemblée s'effectue selon l'ordre du jour suivant :
- a) Adoption des rapports statutaires (rapport d'activité du conseil associatif, du conseil d'administration et rapport financier de l'exercice écoulé).
 - b) Adoption des modifications statutaires, le cas échéant.
 - c) Élections: procédures préliminaires aux votes par l'assemblée générale :
 - les représentants dûment mandatés des membres titulaires se réunissent sur une base régionale (Afrique, Amériques, Asie-Pacifique, Europe centrale et orientale, Europe de l'Ouest, Maghreb, Moyen-Orient) le premier jour de l'assemblée générale afin de dresser la liste de leurs candidats à la présidence et aux deux organes électifs de l'AUF (conseil associatif, conseil d'administration) qu'ils proposent pour leur région au vote de l'assemblée générale ;
 - les représentants dûment mandatés des membres associés visés au premier alinéa de l'article 1.2 des statuts, se réunissent le premier jour de l'assemblée générale afin de désigner un candidat par région pour siéger au conseil associatif ;
 - les conférences régionales ou nationales de recteurs ou présidents d'université peuvent donner un avis sur le choix des candidats à l'élection pour la région ou le pays concerné.
 - les responsables des réseaux universitaires, ou leurs délégués, se réuniront afin de désigner trois membres du conseil associatif ;
 - les candidats doivent être recteur, président ou directeur de l'établissement membre ou professeur de l'Enseignement supérieur ou chercheur de grade équivalent (directeur de recherche par exemple) et être inscrits à l'assemblée générale comme représentants mandatés de leur établissement ;

– les listes régionales de candidatures et, le cas échéant, les candidatures individuelles à chacun des sièges à pourvoir, sont déposées au secrétariat de l'assemblée ;

– les élections ont lieu après la communication à l'assemblée des listes de candidatures validées par le bureau du conseil d'administration sortant.

d) Élection du président selon les modalités suivantes : l'élection est acquise à la majorité absolue. En cas de pluralité de candidats à la présidence, celui qui obtient le moins de voix se retire automatiquement à chaque tour de scrutin. Le président élu prend aussitôt la présidence de l'assemblée générale. Il est le garant du bon déroulement des élections suivantes dont il définit ou complète, au besoin, les règles de procédure.

e) Élection des 16 administrateurs visés à l'article 2.4.2a selon les modalités suivantes :

– les 16 sièges auxquels s'ajoute celui du président prennent en compte la répartition géographique suivante :

- Afrique : (4)
- Amériques : (2)
- Asie-Pacifique : (1)
- Europe centrale et orientale : (1)
- Europe de l'Ouest : (5)
- Maghreb : (2)
- Moyen-Orient : (1)

f) Élection par les membres associés des 3 membres du conseil associatif. Les 3 candidats qui arrivent en tête de scrutin sont élus.

g) Élection des 7 membres du conseil associatif (qui s'ajoutent au président, aux 16 membres du conseil d'administration qui en sont membres de droit, aux 3 membres élus par les membres associés de l'AUF, ainsi qu'aux 3 membres désignés par les réseaux universitaires).

Les élections visées aux points e), f) et g) sont acquises à la majorité relative.

Les premières réunions du conseil associatif et du conseil d'administration se tiennent, pour ce dernier, dans sa formation plénière (administrateurs universitaires élus par l'assemblée générale et administrateurs délégués par les États et gouvernements), le jour de l'élection des administrateurs universitaires.

Aussitôt élu, le conseil d'administration constitue son bureau selon les modalités définies à l'article 2.4.4.

ANNEXE 34

Annexes au document « Note sur le Projet Classes bilingues de Moldova » de l'AUF à Chisinau

Document : Annexes 1, 2, 3 et 5 au document « Note sur le Projet Classes bilingues de Moldova » et liste des conventions de partenariat.

Source : antenne de l'AUF à Chisinau

[tableaux pages suivantes]

Annexe 1 : Effectifs 1998 - 2010

Annexe 2 : Actions de formations pour enseignants

Effectifs depuis le début du soutien de l'AUF													
Indicateurs pour les lycées	Année 1998-99	Année 1999-00	Année 2000-01	Année 2001-02	Année 2002-03	Année 2003-04	Année 2004-05	Année 2005-06	Année 2006-07	Année 2007-08	Année 2008-09	Année 2009-10	Total
Nbre d'établissements concernés	2	4	6	8	9	10	10	10	10	10	9	9	9
Nbre de classes concernées	12	25	71	90	92	106	123	136	148	146	140	140	140
Nbre total d'élèves	335	712	1883	2000	2900	3235	3561	3732	3921	3835	3582	3795	3795
Nbre d'élèves filles	286	567	1623	1454	1977	2489	2915	2078	2219	2078	2045	1994	1994
Nbre de professeurs impliqués	37	56	76	88	146	179	186	201	141	145	130	132	132
Assistants linguistiques	0	4	6	8	9	10	10	10	12	12	11	11	11

Actions de formation pour les enseignants												
Formations diplômantes	Année 1998-99	Année 1999-00	Année 2000-01	Année 2001-02	Année 2002-03	Année 2003-04	Année 2004-05	Année 2005-06	Année 2006-07	Année 2007-08	Année 2008-09	Année 2009-10
Perfectionnement en langue française												
Taux de réussite des enseignants des DNL à l'examen de DELF B1	-*	-	-	-	-	-	-	-	79.62	50.00%	66.66%	33.4%
Taux de réussite des enseignants des DNL à l'examen de DELF B2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	50.00%	41.66%	11.2%
Perfectionnement en didactique du français et des DNL												
Nbre d'heures de formations locales animées par des formateurs locaux	80h	96h	182h	205h	199h	181h	210h	220h	202h	220h	186h	185h
Nbre d'heures de formations locales animées par des formateurs étrangers	0h	0h	0h	0h	0h	0h	0h	73h	98h	101h	134h	84h
Nbre d'heures de formations à l'international	78h	86h	86h	88h	90h	123h	110h	112h	157h	145h	125h	128h
Total/année	158h	182h	268h	293h	289h	593h	320h	405h	457h	466h	445h	397h

**Annexe 3 : Évaluation
des élèves**

Évaluation des élèves												
Indicateurs pour les lycées	Année 1998-99	Année 1999-00	Année 2000-01	Année 2001-02	Année 2002-03	Année 2003-04	Année 2004-05	Année 2005-06	Année 2006-07	Année 2007-08	Année 2008-09	Année 2009-10
Taux de réussite aux examens nationaux	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	99%	97.5%	88.19%	95.00%	93.00%
Examens de fin de collège	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Examens de Bac	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	98%	95%	76.38%	90.30%	85.87%

**Annexe 5 : Echanges scolaires réalisés entre 2004-2010
(total bourses de stage culturel attribuées : 151 bourses)**

Etablissement scolaire moldave	Nb. d'élèves bénéficiant du séjour	Durée du séjour	Etablissement scolaire français partenaire	Année de la réalisation de l'échange
Lycée « Mihai Eminescu » de Balti	8	5 semaines	Collège Charlet de Remiremont, France	2004
Lycée « Mihai Eminescu » de Balti	6	5 semaines		2005
Lycée « Mihai Eminescu » de Balti	17	5 semaines		2006
Lycée « Mihai Eminescu » de Balti	13	3 semaines	Lycée Fustel de Coulanges de Massy, Versailles	2008
Lycée « Ion Luca Caragiale », Orhei	19	10 jours	Lycée « Léonard de Vinci », Guigneville, France	2005
Lycée « Vasile Alecsandri », Ungheni	8	6 semaines	Collège Ban, Vagney, France	2005
Lycées « Vasile Alecsandri » et « Mihai Eminescu » de Ungheni	8	3 semaines	Collège Ban, Vagney, France	2006
Lycée « Vasile Alecsandri », Ungheni	13	3 semaines	Lycée de la « Venise Verte » de Niort,	2008
Lycée « Alexei Mateevici », Causeni	16	1 semaine	Printemps Théâtral des Collèges et Lycées de Saint Jean de Monts, France	2008
Lycée « Mihai Eminescu », Chisinau	18	1 semaine	Printemps Théâtral des Collèges et Lycées de La Roche sur Yon, France	2009
Lycée « Mihai Eminescu », Chisinau	13	1 semaine	Printemps Théâtral des Collèges et Lycées de Saint Jean de Monts, France	2010
Lycée « Gheorghe Asachi », Chisinau	12	1 semaine	Collège d'Haigerloch d'Allemagne	2010

Liste des Conventions de partenariat (2004-2007)

Nb	Contractants	Objet de la Convention	Date de signature
1.	L'AUF ↔ CIEP de Sèvres	Mise en place de stage pédagogique (BELC)	17/06/04
2.	L'AUF ↔ CLA de Besançon	Expertise de CLA sur la conception du Curriculum de langue française pour les classes bilingues	22/12/05
3.	Le Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse de la République de Moldova ↔ l'AUF	La conception du Curriculum de langue française pour les classes bilingues moldaves. Définition des responsabilités et des engagements des différentes parties à ce projet	21/12/06
4.	L'Alliance Française de Moldavie ↔ l'AUF	Modalités de passation des certifications linguistiques DELF-DALF des enseignants de DNL	24/02/07
5.	Le Groupement des Retraités Educateurs sans Frontière(GREF) ↔ l'AUF	Missions des enseignants retraités dans les classes bilingues	10/04/07
6.	L'IUFM de l'Université de Franche-Comté ↔ l'AUF	- Stage pédagogique et linguistique des enseignants des classes bilingues à l'IUFM [aujourd'hui ESPE] - Missions de coopération scientifique – 4 formateurs de l'IUFM - animation des ateliers de formation en sciences en Moldova - Stage professionnel des enseignants-stagiaires de l'IUFM dans les classes bilingues moldaves ; - Relecture des manuels de sciences francophones conçus par des auteurs moldaves.	13/12/07
7.	Ministère de l'Éducation et de la Jeunesse de la République de Moldova ↔ l'Ambassade de France en Moldavie ↔ l'AUF	Modalités d'inscription des lycées bilingues moldaves sur la liste conjointe du Ministère des Affaires Étrangères et du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	01/10/07
8.	Alliance Française de Moldavie et le Service de Coopération et d'Action Culturelle ↔ l'AUF ↔ Vents et Marées	Mise en place de la formation « Apprendre le français par le théâtre »	20/04/07

ANNEXE 35

Arrêté n° 567 du 4 juin 2013, concernant le Conseil sectoriel dans le domaine de l'assistance externe pour l'éducation

Document : L'Arrêté (*ordin*, en roumain) n° 567 du 4 juin 2013

Source : site web du Ministère de l'Éducation

MINISTERUL EDUCAȚIEI
AL REPUBLICII MOLDOVA

Piața Marii Adunări Naționale, nr. 1
MD-2033 Chișinău
Republica Moldova
tel. 23-33-48, fax: 23-35-15
www.edu.md

МИНИСТЕРСТВО ПРОСВЕЩЕНИЯ
РЕСПУБЛИКИ МОЛДОВА

Пляца Марий Алунэрь Национале, 1
МД-2033 Кишинэу
Республика Молдова
тел. 23-33-48, факс: 23-35-15
www.edu.md

ORDIN

Nr. 567 din 04 iunie 2013

Chișinău

Cu privire la Consiliul sectorial în domeniul asistenței externe pentru educație

În scopul creșterii eficienței, eficacității și durabilității asistenței externe acordate Republicii Moldova de organizațiile internaționale și țările donatoare, și în temeiul Hotărârii Guvernului nr. 12 din 19.01.2010, emit următorul

ORDIN:

1. În calitate de coordonator sectorial al asistenței externe, îmi asum responsabilitatea pentru asigurarea coordonării la nivel sectorial a asistenței externe acordate Republicii Moldova de comunitatea donatorilor.
2. Se aprobă componența nominală a Consiliului sectorial în domeniul asistenței externe pentru educație (se anexează).
3. Consiliul nominalizat va activa în conformitate cu Regulamentul cu privire la cadrul instituțional și mecanismul de coordonare a asistenței externe acordate Republicii Moldova de organizațiile internaționale și țările donatoare, aprobat prin Hotărârea Guvernului nr. 12 din 19.01.2010.
4. Direcția analiză, monitorizare și evaluare a politicilor (Dl. Tudor Cojocaru) va asigura:
coordonarea activității Consiliului sectorial în domeniul asistenței externe pentru educație;
prezentarea rapoartelor de monitorizare și rapoartelor anuale privind progresele în implementarea proiectelor și programelor din sector.
5. Se stabilește că, în caz de eliberare din funcțiile deținute a membrilor Consiliului, funcțiile lor vor fi exercitate de către persoanele nou desemnate în posturile respective, fără emiterea unui alt ordin.
6. Se abrogă ordinul nr. 334 din 3.05. 2013.
7. Responsabilă de executarea prezentului ordin se desemnează Dna Loretta Handrabura, viceministră a educației.

Ministru



Maia SANDU

Tatiana Cernomorîț, 277508

**Componența nominală a
Consiliului sectorial în domeniul asistenței externe pentru educație**

1. **Maia Sandu**, ministru al educației, coordonator sectorial, președinte al Consiliului
2. **Loretta Handrabura**, viceministră a educației, vicepreședintă a Consiliului
3. **Tatiana Niculcea**, secretară, Ministerul Educației
4. **Igor Grosu**, viceministru al educației
5. **Tatiana Potîng**, viceministru al educației
6. **Andgela Sîrbu**, șef adjunct Direcție generală economie, patrimoniu și finanțe
7. **Tudor Cojocaru**, șef Direcție analiză, monitorizare și evaluare a politicilor
8. **Ludmila Pavlov**, șef Direcție relații internaționale și integrare europeană
9. **Nadejda Velișco**, șef Direcție învățământ superior
10. **Iurie Mocanu**, șef Direcție e-transformare și informatizare
11. **Svetlana Borțoi**, șef Direcție finanțe în învățământ, cultură și știință, Ministerul
Finanțelor
12. **Ruslan Codreanu**, șef Direcție generală coordonarea politicilor, asistenței externe
și reforma administrației publice centrale, Cancelaria de Stat.
13. **Gheorghe Ciocanu**, rector al Universității de Stat din Moldova
14. **Abdoulaye Seck**, manager de țară pentru Banca Mondială în Moldova
15. **Alexandra Yuster**, reprezentant UNICEF în Moldova
16. **David Jesse**, director American Councils for International Education în Moldova
17. **Pius Frick**, reprezentant al Fundației Servicii de Dezvoltare din Liechtenstein
18. **Gerhard Schaumberger**, reprezentant al biroului de Coordonare a Cooperării
Tehnice al Agenției Austriece pentru Dezvoltare
19. **Sergiu Botezatu**, manager de proiect USAID Moldova
20. **Sergej Korsoweski**, consultant în domeniul învățământului profesional, expert
integrat, Camera de Comerț și Industrie a Republicii Moldova
21. **Valentin Arion**, coordonator al Programului TEMPUS în Moldova
22. **Olga Crivoliubic**, director de program Buna Guvernare, Fundația SOROS-
Moldova
23. **Serge Shmigaliiov**, coordonator pe vânzări și marketing, Microsoft în Moldova
24. **Irina Malanciuc**, director al Fundației LUMOS - Moldova
25. **Rima Bezedo**, președinte al Centrului Educațional Pro Didactica
26. **Violeta Mija**, director al Centrului Republican de Dezvoltare a Învățământului
Profesional

ANNEXE 36

Liste des parties intéressées impliquées dans le processus décisionnel

Document : Liste des parties intéressées impliquées dans le processus décisionnel

Source :

<http://edu.md/file/Lista%20p%C4%83r%C5%A3ilor%20interesate%20implicate%20%C3%AEn%20procesul%20decizional.pdf>

Lista părților interesate implicate în procesul decizional

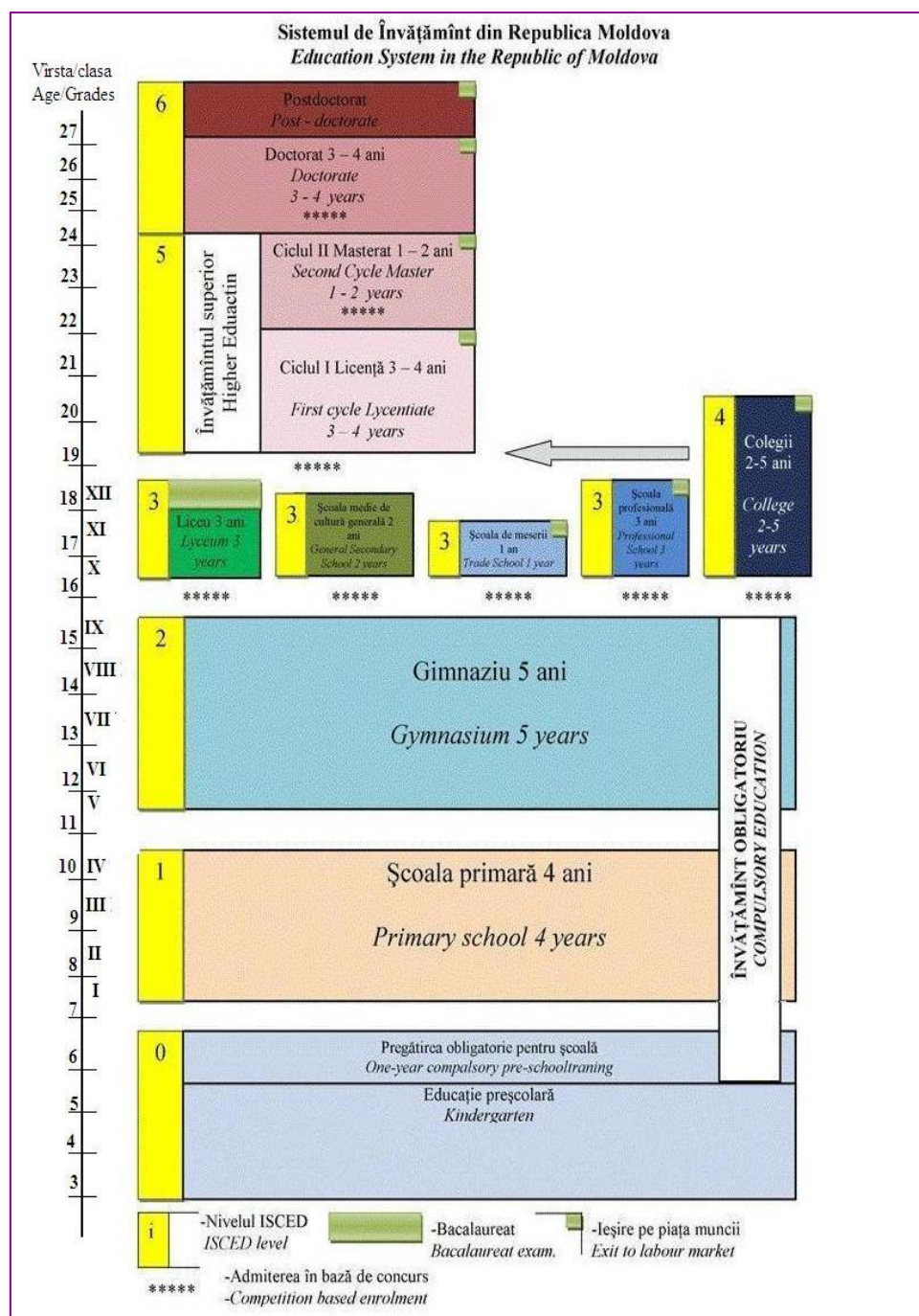
1. Oficiul Băncii Mondiale în Republica Moldova
2. UNESCO Moldova
3. UNICEF Moldova
4. Programul Națiunilor Unite pentru Dezvoltare Moldova
5. Fondul ONU pentru Populație Moldova
6. Fundația SOROS Moldova
7. Institutul de Politici Publice
8. Confederația Națională a Sindicatelor din Republica Moldova
9. Consiliul General al Sindicatului Educației și Științei din Republica Moldova
10. Confederația Națională a Patronatului din Republica Moldova
11. Consiliul Rectorilor din Moldova
12. Consiliului Directorilor de Colegii din Republica Moldova
13. Consiliului Directorilor Liceelor Profesionale, Școlilor Profesionale și de Meserii din mun. Chișinău
14. Centrul Educațional "PRO DIDACTICA"
15. Centrul de Resurse pentru Drepturile Omului
16. Centrul de Informare și Documentare privind Drepturile Copilului
17. Centrul Național de Prevenire a Abuzului față de Copii (CNPAC)
18. Grupul de Nivel Înalt pentru Copiii din Moldova
19. Asociația Keystone Human Services International Moldova (KHSIMA)
20. Filiala din Republica Moldova a Organizației non profit „LUMOS FOUNDATION
21. EveryChild Moldova
22. Asociația Obștească „Soarta”. or. Soroca
23. Copii, Comunități, Familii - Moldova (CCF)
24. Centrul Internațional "La Strada "
25. Amnesty International Moldova
26. Centrul național de resurse pentru tineri
27. Consiliul Național al Tineretului din Moldova
28. Consiliul Național al Organizațiilor Studentești din Moldova
29. Institutul pentru Dezvoltare și Inițiative Sociale „Viitorul” (IDIS „Viitorul”)
30. Centrul de informații „GENDER DOC-M”
31. Centrul de studii Gender
32. Junior Achievement Moldova
33. Asociația Generală a Învățătorilor din România, filiala din Republica Moldova
34. Asociația Pedagogilor Transnistrieni "Lumina"
35. Alianța Franceză din Moldova
36. Organizația Internațională a Francofoniei
37. Corpul Păcii SUA în Moldova
38. Oficiul Național Tempus, Moldova
39. Reprezentanța KulturKontakt Austria în Moldova
40. Serviciul de dezvoltare din Liechtenstein în Moldova
41. Comitetul Sectorial în Construcție
42. Comitetul Sectorial în Agricultură
43. Societatea "Prosvita-Taras Șevcenko" din Moldova
44. Centrul Național al Romilor

ANNEXE 37

Le système d'enseignement de la République de Moldavie

Document : Le système d'enseignement de la République de Moldavie

Source : le site du Ministère de l'Education (<http://www.edu.gov.md/ro/structura-sist-invatomint/>)



D'après la *Loi de l'enseignement*²⁶ [Legea învățămîntului], n° 547 du 21/07/1995, articles 12-35, le **système d'enseignement moldave** est organisé sur les niveaux/cycles suivants :

- I. Préscolaire (de 3 à 6/7 ans), classes de I à IV
 - II. Primaire (la scolarisation est obligatoire dès l'âge de 7 ans)
 - III. Secondaire²⁷ *général* (niveaux *collège* sur 5 ans, de V à IX, et *lycée* sur 3 ans, de X à XII) ou *professionnel* (après le brevet)
 - IV. Enseignement *moyen de spécialité* [en roumain : *mediu de specialitate (colegiu)*] - « collège »²⁸
 - V. Supérieur (licence, master)
 - VI. Postuniversitaire (doctorat ou autre)
- A. Il existe également d'autre forme d'enseignement : spécial (pour les enfants en situation de handicap), complémentaire (extrascolaire) et pour adultes (formation continue,...).

²⁶ Dernière consultation le 18/01/2014.

²⁷ La scolarisation est obligatoire de 7 à 16 ans.

²⁸ A ne pas confondre les termes « collège » comme niveau qui suit **après le primaire**, appelé en Moldavie « gymnase » et « collège » [*colegiu*] - il s'agit d'une cinquantaine d'institutions d'enseignement en Moldavie qui offre une **formation à finalité professionnelle** dans différents domaines : musique, finances, pédagogie (formation de *professeurs des écoles* pour la maternelle et le primaire), médecine, informatique, industrie, agriculture, etc. L'admission se fait sur brevet (à 15 ans, en général) ou diplôme de baccalauréat, qui détermine ensuite la durée de la formation - entre 2 et 4 ans (5 ans en médecine). Ceux qui suivent ce type d'enseignement après le brevet, passent les examens de baccalauréat durant cette formation (d'après l'art. 25, Loi de l'enseignement, *op. cit.*).

ANNEXE 38

Extraits de rapports de 2005 et de 2007 de cinq universités moldaves

Documents : Extraits des rapports de 2007 de l'Université d'État « A. Russo » de Balti et de l'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga » ; Extraits du Rapport de 2005 de l'Université d'Etat « B. P. Hasdeu » de Cahul ; Extraits du Rapport de 2005 de l'Université d'Etat de Comrat (UTAG) ; Extrait du Rapport de 2007 de l'Université d'Etat de Tiraspol

Sources : voir sous chaque point de la liste suivante

- A. Rapport de 2007 de l'Université d'Etat « A. Russo » de Balti :** Extrait de l'Annexe IV.8.4 - Répartition des étudiants selon les spécialités et les années d'études, état du 01.09. 2006.

Repartizarea studenților după specialități și ani de studii
la 1 septembrie 2006. Anexa IV.8.4
Învățământ cu frecvență la zi

Denumirea specialităților	Studiază la cursurile														Total		
	0		I		II		III		IV		V		T	C			R
	T	C	T	C	T	C	T	C	T	C	R	T			C	R	
I. Filologie																	
Limba română și Limba engleză	4	3	26	16	14	5									44	24	0
Limba română și Limba engl.BAC							8	2	11	0					19	2	0
Limba română și Limba engl.ȘCG							14	10	12	8		6	2		32	20	0
Limba română și Limba franceză	7	0	14	2	14	4									35	6	0
Limba română și Limba franc.BAC							11	0	12	0					23	0	0
Limba română și Limba franc.ȘCG							7	2	7	0		12	4	1	26	6	1
Limba română și Limba germ.ȘCG							13	0	4	0		15	2	1	32	2	1
Limba română și Limba rusă	7	0	13	2	4	1									24	3	0
Limba română și Limba rusă ȘCG							7	1	6	0		9	3		22	4	0
Limba română și Limba spaniola									4	0					4	0	0
Limba rusă și Limba engleză	14	14	3	3	3	3									20	20	0
Limba rusă și Limba engl.ȘCG							13	12	10	9		7	6		30	27	0
Limba rusă și Limba română	12	0	12	3	9	2									33	5	0
Limba rusă și Limba română ȘCG							13	1	10	0		10	0		33	1	0
Limba ucr. și Limba română	13	0	15	0											28	0	0
Limba ucr. și Limba română ȘCG							9	0	6	0		9	0		24	0	0
Total la Filologie	57	17	83	26	44	15	95	28	82	17	0	68	17	2	429	120	2
II. Limbi și literaturi străine																	
LL.Engleză-LL.Franceză	12	5	38	9	13	1									63	15	0
LL.Engleză-LL.Franceză BAC							18	7	16	4					34	11	0
LL.Engleză-LL.Franceză ȘCG							9	4	6	1		7	3		22	8	0
LL.Engleză-LL.Germană ȘCG							6	5							6	5	0
LL.Franceză-LL.Engleză	16	9	40	13	26	7									82	29	0
LL.Franceză-LL.Engleză ȘCG							12	1	19	4	1				31	5	1
LL.Franceză-LL.Engleză BAC							17	9	7	2		12	3	1	36	14	1
LL.Franceză-LL.Engleză ȘCG															51	9	0
LL.Germană-LL.Engleză	13	6	21	0	17	3									49	17	2
LL.Germană-LL.Engleză ȘCG							23	8	13	5	1	13	4	1	19	1	0
LL.Germană-LL.Franceză	5	1	14	0					4	0		10	0	1	14	0	1
LL.Germană-LL.Franceză ȘCG															48	32	0
LL.Engleză Traducători	8	2	40	30											13	11	0
LL.Franceză Traducători			21	13											22	22	0
LL.Germană Traducători			13	11											116	113	0
LL.Engleză-LL.Germană Trad.							22	22				32	32		46	46	0
LL.Engleză-LL.Germană Trad.							48	46	36	35					46	46	0
LL.Engleză-LL.Germană Trad.							20	20	26	26					34	30	0
LL.Germană-LL.Engleză Trad.							20	18	7	5		7	7		707	381	5
LL.Franceză-LL.Engleză Trad.												81	49	3			
Total la LLS	54	23	187	76	78	33	173	118	134	82	2	81	49	3	93	7	0
III. Matematică și Informatică																	
															47	6	0
															75	12	0

B. Rapport de 2007 de l'Université d'Etat « A. Russo » de Balti : Extrait du Plan d'admission pour 2012-2013, Licence.

Source : <http://www.usarb.md/admitere/admitere-2012/licen/plan/> (dernière consultation, le 08/01/2014)

Note : le tableau contient les rubriques suivantes : le code de la spécialité, le nom de la spécialité, la langue d'instruction et le nombre total de places pour l'admission 2012-2013

Nr. ord	Codul	Specialitatea	Limba de instruire	Total
Facultatea de Limbi și Literaturi Străine				
1.	141.09	Limba și literatura engleză și Limba franceză	Rom.	25
2.	141.09	Limba și literatura engleză și Limba germană	Rom.	25
3.	141.09	Limba și literatura engleză și Limba spaniolă	Rom.	25
4.	141.09	Limba și literatura franceză și Limba engleză	Rom.	25
5.	141.09	Limba și literatura germană și Limba engleză	Rom.	25
6.	223.1	Limba franceză și Limba germană (traducători)	Rom.	17
7.	223.1	Limba germană și Limba engleză (traducători)	Rom.	18
Total				160
Facultatea de Filologie				
8.	141.08	Limba și literatura română și Limba engleză	Rom.	20
9.	141.08	Limba și literatura română și Limba franceză	Rom.	23
10.	141.08	Limba și literatura română și Limba germană	Rom.	22
11.	141.08	Limba și literatura rusă și Limba română	Rusă	15
12.	141.08	Limba și literatura rusă și Limba engleză	Rusă	15
13.	141.08	Limba și literatura ucraineană și Limba română	Ucr.	15
14.	222.1	Limba și literatura română și Limba engleză (științe umanistice)	Rom.	20
15.	222.1	Limba și literatura rusă și Limba română (științe umanistice)	Rusă	15
Total				145
Facultatea de Științe ale Educației și Arte				
16.	142.03/ 141.09	Pedagogie în învățământul primar și Limba engleză	Rusă	15
17.	142.03/ 141.09	Pedagogie în învățământul primar și Limba engleză	Rom.	25
Total				40

En 2013-2014 : pour les spécialités contenant le français, le nombre de place reste le même, sauf pour la spécialité *Langue et littérature roumaines et langue française* (8 places de moins qu'en 2012-2013). Le nombre de places pour les spécialités linguistiques (Philologie, Langue et littératures étrangères et deux spécialités faisant partie des Sciences de l'Education) diminue par rapport à l'année précédente : 265 places ouvertes en 2013-2014 *versus* 345 places en 2012-2013.

Source : Le plan d'admission pour 2013-2014, Licence, disponible en ligne à l'adresse suivante - http://www.usarb.md/fileadmin/noutati/admiterea_2013/Plan_inmatr_Lic_Zi_USARB_2013_cronologic.pdf (dernière consultation le 08/01/2014).

C. Rapport de 2007 de l'Université d'Etat « A. Russo » de Balti : Extrait de la note informative concernant le nombre de demandes d'inscription effectuées par les candidats à l'admission 2012-2013, en Licence, état du 16/07/2012²⁹

N° 30	Spécialité	code	zi, f.r.		demandes quota 15%	demandes région de l'Est
			places	demandes		
8	<i>Informatică și limba engleză</i>	141.02	15	0	0	0
14	Limba și Literatura Engleză și Limba Franceză	141.09	25	5	1	0
15	Limba și Literatura Engleză și Limba Germană	141.09	25	2	1	0
16	Limba și Literatura Franceză și Limba Engleză	141.09	25	1	0	0
17	Limba și Literatura Germană și Limba Engleză	141.09	25	1	0	0
20	Limba și Literatura Engleză și Limba Spaniolă	141.09	25	0	0	0
21	Limba și literatura română și limba engleză	141.08	20	8	1	0
22	Limba și literatura română și limba franceză	141.08	23	2	0	0
23	Limba și literatura română și limba germană	141.08	22	0	0	0
25	Limba și literatura ucraineană și limba română	141.08	15	0	0	0
26	Limba și literatura română și limba engleză (științe umanistice)	222.1	20	0	0	0
27	Limba și literatura rusă și limba română (științe umanistice)	222.1	15	0	0	0
30	Limba și Literatura română	141.08	25	1	0	0
33	Limba și literatura Rusă și Limba Română	141.08	15	0	0	0
34	Limba și literatura rusă și engleză	141.08	15	2	0	0
41	<i>Pedagogie în învățământ primar și limba engleză</i>	142.03/ 141.09	40	4	0	0
50	Total		350	26	3	0

Source : <http://www.usarb.md/admitere/admitere2012/licen/dinamica/>

²⁹ Nous exprimons une réserve concernant ces chiffres, car elles représentent l'état de l'admission du 16/07/2012, probablement différent de la situation de la rentrée universitaire, du 1^{er} septembre 2012.

³⁰ Numéro d'ordre du tableau d'origine.

D. Extrait du Rapport de 2007 de l'Université pédagogique d'Etat « Ion Creanga » : Le nombre d'étudiants inscrits dans la période 2002-2006 à la Faculté de *Philologie* et celle de *Langues et littératures étrangères*

III. 1. Numărul studenților înscriși în anii 2002 – 2006 la învățămîntul cu frecvență de zi U.P.S. „Ion Creangă”

Anexa 7

Facultatea, specialitatea		2002	2003	2004	2005	2006
Filologie						
1.	L.Lit. rusă / L. engleză					
2.	L.Lit. română / L. rusă	13	12	8	2	
3.	L.Lit. română / L. găgăuză	11	6	4	3	4
4.	L.Lit. română / L. bulgară	9	7	8		
5.	L.Lit. română / L. engleză (bac)	9	2	6	1	6
6.	L.Lit. română / L. latină (bac)	44	29			36
7.	L.Lit. română / L. franceză	10	6	5	8	7
8.	L.Lit. română / L. germană	15	15	9		
9.	L.Lit. română / L. italiană	14	7	12		
10.	L.Lit. română / L. engleză	18	6	7		
11.	L.Lit. română / L. engleză (alol)	14	25	35	74	
12.	L.Lit. română / L. franceză (bac)	18	7	12		
13.	L.Lit. română / L. italiană (bac)	19	10	10	34	13
14.	L.Lit. română / L. italiană (bac)		16	10	16	11
15.	L.Lit. rusă / L. engleză (bac)		9	31		2
16.	L.Lit. română / L. engleză (alol) (bac)		15	11	4	12
17.	L.Lit. română / L. germană (bac)			3	7	9
18.	L.Lit. română / L. turcă					6
19.	L.Lit. română					10
20.	L. Lit. rusă					3
TOTAL		194	166	171	149	119

Limbi și Literaturi Străine						
53.	L. germană / L. engleză (bac)	16		30		
54.	L. engleză / L. germană	20	36	18	28	18
55.	L. engleză / L. germană (bac)	36	56	23		
56.	L. engleză	18	21	14		12
57.	L. engleză (bac)	29	10	13		
58.	L. franceză / L. engleză	26	27	15	48	11
59.	L. franceză / L. engleză (bac)	29	31	20		
60.	L. franceză / L. engleză (bac)	21	35	15	50	11
61.	L. engleză / L. franceză	26	22	18		
62.	L. engleză / Informatica	53	46			
63.	L. engleză / Informatica (bac)	67	59			
64.	L. franceză / L. germană (bac)	11				
65.	L. franceză / L. italiană (bac)	21	15	13		
66.	L. franceză / L. italiană		9	16	17	10
67.	L. germană / L. engleză			19	17	19
68.	L. franceză / L. germană			4	12	10
69.	L. franceză					13
70.	L. franceză / L. spaniolă					11
71.	L. engleză / L. italiană					11
72.	L. germană					5
73.	L. germană / L. franceză					11
74.	L. italiană					11
TOTAL		395	367	218	172	153

Sous la catégorie *Langues et littératures étrangères*, il y a les doubles spécialités suivantes : allemand-anglais, anglais-allemand ; **français**-anglais, anglais-**français** ; **français**-allemand, allemand-**français** ; **français**-italien, **français**-espagnol ; allemand-anglais, anglais-italien.

- (1) La répartition des jeunes diplômés sur le marché du travail [en roumain, *absolventi* ou *studenti absolventi*], période 2002-2006
- de la Chaire [en roumain, *Catedra*] de Philologie anglaise (2004-2006),
 - de la Chaire de Philologie allemande (2002-2006),
 - de la Chaire de Philologie française (2002-2006), dont la spécialité *Pédagogie de l'enseignement primaire et langue française*.

Note : les trois rubriques du tableau indiquent la spécialité, le nombre total de jeunes diplômés et le nombre de jeunes diplômés qui ont occupé les postes proposés en règle générale par le Ministère moldave de l'Education.

5.5. Repartizarea în câmpul muncii a studenților absolvenți.

Catedra Filologie Engleză

Anul	2004	Engleză – 27 studenți Engl./fr. – 7 studenți Engl./germ. – 15 studenți
Anul	2005	Engleză – 7 studenți Engl./fr. – 4 studenți Engl./germ. – 4 studenți
Anul	2006	Engleză – 5 studenți Engl./fr. – 14 studenți Engl./germ. – 5 studenți

Catedra Filologie Germană

2006

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Germană/engleză	14	5
2.	Franceză/germană	10	9
3.	Engleză/germană	39	14

2005

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Germană	22	8
2.	Germană/engleză	31	15
3.	Engleză/germană	16	4
4.	Franceză/germană	13	10
5.	Engleză/germană	16	4

2004

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Germană/engleză	5	2
2.	Engleză/germană	51	15

2003

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Germană	18	2
2.	Engleză/germană	16	3

2002

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Germană	32	10
2.	Engleză/germană	19	0

Catedra Filologie franceză

2006

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Franceză / engleză	16	6
	Franceză / engleză	20	9
2.	Franceză/germană	10	9
3.	Franceză / italiană	16	14

2005

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Franceză / engleză	19	5
2.	Franceză/germană	13	10
3.	Franceză / engleză	10	1

2004

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Franceză / engleză	22	12
2.	franceza	11	9

2003

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	Franceză / engleză	25	17
2.	franceza	7	6

2002

Nr.	Specialitatea	absolvenți	studenți repartizați
1.	franceza	24	20

Specialitatea **Pedagogia Învățământului Primar și Limba franceză**

Rata angajării în câmpul muncii:

Au fost repartizați în câmpul muncii:

a.2005 – 5 studenți (BAC) + 4 studenți (ș/m)

a.2006 – 7 studenți (BAC) + 5 studenți (ș/m)

E. Extrait du Rapport de l'Université d'Etat « B. P. Hasdeu » de Cahul de 2005 :
Informations concernant le nombre d'étudiants repartis par spécialités et années d'études en 2004-2005.

Anexa nr.2
Învățământ cu frecvență la zi

Informație
cu privire la numărul de studenți pe specialități, repartizați pe anii de studii în anul universitar 2004-2005

Nr. d/o	Codul, specialitatea	Total înmatriculați	Buget	Extrabuget	contract	Anul de studii						Total studenți	buget	extrabuget	contract	bărbați	femei	Absolvenți				
						I	II	III	IV	V	VI							total	% abs. Admiși initial	Buget	extrabuget	contract
1.	L / lit. Rom	10	10	0	0	10	19	12	17	0	0	58	57	0	1	4	53	17	100	17	0	0
2.	L / lit. Rom și Eng	15	10	1	4	14	8	7	7	0	0	36	30	2	4	0	36	7	100	6	0	0
3.	L / lit. Rom și Fr	0	0	0	0	0	11	5	7	0	0	23	22	0	1	0	23	7	100	6	0	0
4.	L / lit. Franceză	0	0	0	0	0	15	20	17	0	0	52	43	3	6	5	47	17	67	15	0	0
5.	L / lit. Engleză	0	0	0	0	26	31	19	0	0	0	76	58	2	16	3	73	19	100	16	0	0
6.	L / lit. Engleză / Fr	22	21	0	1	22	0	0	0	0	0	22	21	0	1	2	20	0	0	0	0	0
7.	L / lit. Fr / Engleză	21	14	0	7	21	0	0	0	0	0	21	14	0	7	1	20	0	0	0	0	0
8.	Mat - Infor	13	13	0	0	23	19	22	21	0	0	85	78	1	6	37	49	21	100	20	0	0
9.	Management	9	0	0	9	9	9	8	5	0	0	31	0	1	30	15	16	5	100	0	0	0
10.	Finanțe și contabilitate	44	0	0	44	53	21	9	13	0	0	96	0	1	95	23	73	13	92,85	0	0	0
11	Istoria	14	12	0	2	11	11	14	12	0	0	48	47	1	0	22	26	12	70	12	0	0
12	Drept	66	0	1	65	61	50	31	30	0	0	172	0	5	168	93	80	30	73	0	0	0
13	Administrație Publică	23	0	1	22	23	10	11	9	0	0	53	0	1	52	15	38	9	60	0	0	0
Total specialitate		237	80	3	154	247	199	170	157	0	0	773	370	17	387	220	554	157		92	0	65
Total an pregătitor		97	34	0	53	97						97	44	0	53	22	75					
TOTAL GENERAL		334	124	3	207	344	199		157			870	414	17	440	242	629	157		92	0	65

• Prezența anexă reprezintă numărul de studenți care își fac studiile la specialitățile din cadrul universității pe ani de studii. În prezența anexă sunt incluși și studenții care au fost înmatriculați în bază de 11 clase, dar au făcut un an pregătitor, după care au susținut Bacalaureatul și au continuat studiile cu cei înmatriculați în baza diplomelor de Bacalaureat, Colegii.

• diferența dintre numărul de studenți înmatriculați (334) și numărul de studenți în anul I de studii (344) constă în faptul că în aceste grupe sunt studenți din anul trecut de studii care au făcut un pregătitor în cadrul universității.

NR. TOTAL de studenți la 01.07.2005 învățământul de zi constituie 773 studenți la specialități și 97 la anul pregătitor, total 870. În acest număr de studenți sunt incluși și studenții absolvenți. Fără absolvenți numărul studenților constituie 713 studenți. (a se vedea anexa 4)

Admission à la rentrée 2004-2005 :

1. Langues et littératures anglaises et françaises : 22 étudiants (première promotion)
2. Langues et littératures françaises et anglaises : 21 étudiants (première promotion)
3. Langues et littératures roumaines et anglaises : 15 étudiants
4. Langues et littératures roumaines et françaises : 0 étudiants³¹
5. Langue et littérature françaises - 0
6. Langue et littérature anglaises - 0

Total étudiants en 2004-2005 :

1. Langues et littératures anglaises et françaises : 22 étudiants
2. Langues et littératures françaises et anglaises : 21 étudiants
3. Langues et littératures roumaines et anglaises : 36 étudiants
4. Langues et littératures roumaines et françaises : 23 étudiants
5. Langue et littérature françaises - 52 étudiants
6. Langue et littérature anglaises - 76 étudiants

³¹ C'est la première année où il n'y a pas d'étudiants pour ces 3 spécialités.

F. **Extrait du Rapport de 2005 de l'Université d'Etat de Comrat (UTAG) qui contient des données pour l'année universitaire 2004-2005** (cf. tableau infra) : Informations sur les étudiants – nombre total toutes années confondues et nombre d'étudiants admis à la *Faculté de Culture nationale* de l'Université d'Etat de Comrat.

- Langue et littérature roumaines³² et langue anglaise : 83 étudiants
- Langue et littérature roumaines et langue grecque : 10 étudiants
- Langue et littérature anglaises et Langue et littérature russes : 5 étudiants
- Langue et littérature roumaines et Langue et littérature bulgares : 21 étudiants
- Langue et littérature roumaines et Langue et littérature gagaouzes : 81 étudiants

Anexa nr. 2
Invățământ cu frecvență la zi
2004-2005

Nr. d/o	Codul, Specialitatea	Total imatriculap	Buget	Extra buget	Contract	Anul de studii						Total studenți	Buge t	Ext rab uge t	Cont ract	Bărb ați	Femei	Absolvenți				
						I	II	III	IV	V	VI							Total	% abs admisi inițial	Bu get	Ext rab uge t	Co ntra ct
Facultatea cultură națională																						
1	1203 Педагогика Нач. образо	25	25	-	-	15	12	10	-	-	-	37	37	-	-	-	37	-	-	-	-	
2	1101 Молд. яз и лит Бол. яз и лит	-	-	-	-	-	9	-	-	12	-	21	20	-	1	-	21	12/8	150	11	-	1
3	1101 Молд. яз и лит Гаг. яз и лит	20	20	-	-	13	17	15	21	15	-	81	80	1	-	1	80	15/18	83,33	15	-	-
4	1101 Молд. яз и лит Англ. язык	22	-	-	22	17	24	20	12	10	-	83	4	-	79	15	68	10/8	125	-	-	10
5	1101 Молд. яз и лит Греч. язык	10	-	-	10	10	-	-	-	-	-	10	-	-	10	2	8					
6	1101 Англ. яз и лит Рус. яз и лит	-	-	-	-	-	-	5	-	-	-	5	-	-	5	5	-					
7	0901 Журналистик а	-	-	-	-	-	-	-	13	-	-	13	6	-	7	1	12	13/17	76,47	6	-	7
8	Инстр испол	1	-	-	1	-	-	12	-	-	-	12	11	-	1	6	6					
9	П/О-2004	46	9	-	37	-	-	-	-	-	-	45	9	-	36	40	5					
10	Молд и рус. яз	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-					

L'offre de formation en 2013-2014, selon les informations disponibles sur le site web de l'Université d'Etat de Comrat³³ :

- Langue et littérature roumaines et langue anglaise
- Langue et littérature roumaines et langue grecque
- **Informatique et langue allemande/anglaise**
- Langue et littérature allemandes et langue anglaise
- Langue et littérature **allemandes** et langue grecque
- Langue et littérature anglaises et langue **espagnole**.

³² Dans le Rapport de 2005 au lieu de langue « roumaine » c'est le terme de « moldave » qui est utilisé. Sur le site web de l'université de Comrat consulté en 2013 c'est le terme de « roumain » qui est utilisé. Pour éviter la confusion du lecteur, nous utilisons le terme de « roumain », scientifiquement justifié et juridiquement correct selon la décision de la Cour constitutionnelle moldave du 05/12/2013.

³³ Site web de l'Université de Comrat, pages en russe et en anglais, notre traduction : <http://www.kdu.md/en/facult-nats-kult/caf-in-iaz.html> ET <http://www.kdu.md/en/facult-nats-kult.html> (dernière consultation le 08/01/2014).

- G. **Extrait du Rapport de 2007 de l'Université d'Etat de Tiraspol** : Le nombre d'étudiants en 2006-2007, de la première à la quatrième année (Licence = BAC+4), aux spécialités *Langue et littérature roumaines et langue anglaise/française* (cf. dernière rubrique – Total : 109 versus 56)

Contingentul de studenți în anul de studii 2006-2007, pe anii de studii, forme de învățământ cu indicarea ponderii bugetarilor și prin contract

- *Limba și literatura română și limba engleză:*

Anul de studii	Studenții bugetari	Studenții prin contract	Total
Anul liceal	4	26	30
I	14	20	34
II	8	5	13
III	4	8	12
IV	15	5	20
Total	45	64	109

- *Limba și literatura română și limba franceză:*

Anul de studii	Studenții bugetari	Studenții prin contract	Total
Anul liceal	4	3	7
I	13	6	19
II	7	6	13
III	7	1	8
IV	9	-	9
Total	40	16	56

Essai écrit par un professeur de français en réponse à l'enquête sur la langue française présenté au public de l'Alliance Française

Document : Essai envoyé en pièce jointe au questionnaire AF par un professeur de français avec une longue et riche expérience dans l'enseignement du français [cf. notre traduction en français à la page suivante].

УРОКИ ФРАНЦУЗСКОГО

Еду в машине, в поезде, говорим о том, о сем.

- А кем вы работаете? - спрашивают.

- Я читаю французский язык.

- Да вы что? И вы его хорошо знаете? Я тоже его учил (а) в школе. Я помню нашу учительницу по французскому языку. Ее звали... Это был удивительный человек.

И любой мой собеседник становится пленником воспоминаний. Его уже нет рядом со мной, я была лишь зацепкой...Мой собеседник уже вернулся в школьные годы, он полон каких-то особых нежных чувств, я подарила ему минуты наслаждения прошлым, минуты сожаления об ушедшем, минуты гордости и благодарности.

Я смотрю во влажные глаза собеседника, читаю в нихо чуде! благодарность за соприкосновение с прекрасным.

Чем объяснить эту Любовь? Уверена, сами ученые не могут объяснить это явление. Как сумел простой сельский учитель почувствовать красоту языка, переданного ему из уст в уста, и передать другим это трепетное отношение к языку и ко всему французскому? Никто так и не сумел разгадать эту тайну...

- Да, многое забыл (а), помню вот такую песню, а еще стишок, а знаете, когда я был (а) за границей многое вдруг вспомнилось, помогло в общении.

Это не просто уроки французского, это - феномен французского.

Психологи и не задумывались над этим. Социологи подсчитывают проценты: столько-то учеников изучают французский язык как иностранный.

Молдавия - аграрная страна, крестьянские дети не выбирают какой язык учить в школе, да и где та Франция? Она всегда находилась где-то недосыгаемо далеко, и мы были не просто оторваны от страны изучаемого языка, от Франкофонии – слово, которого ещё не было в нашем лексиконе - мы были всем миром забыты. Зато, мы ежегодно переживали волнения парижских Гаврошей, воскрешали на сцене исторические события французской жизни.

Да, дорогой читатель, изучавший французский язык, я слышу... вам вспомнилось: Allons enfants de la Patrie... Было дело..., стыдно вспомнить, но это правда: мы все пели гимн Франции лучше, чем гимн своей страны. Возможно, именно ваш звонкий голос донесся до парижан. Не смогли они не почувствовать нашу любовь к музыке французского языка, и, если нам не было доступа во Францию, то сама Франция приехала к нам. Теперь, благодаря Французскому Альянсу в Кишиневе, в каждой школе дети держат в руках оригинальные книги французской литературы, слушают любимых исполнителей французской музыки, смотрят шедевры французского кино и общаются....с настоящими живыми французами.

За 7 лет деятельности Центра французской культуры при Приднестровском госуниверситете перед студентами, изучающие французский язык, открылись все двери для наслаждения музыкой языка, Парижской симфонией в камне, возможности увидеть Париж и... не умереть. Конкурсы, спектакли, фестивали французской песни, лекции преподавателей французских университетов, встречи с современными французскими писателями, актерами, психологами, журналистами из Франции и Квебека, «врачами без границ», сотрудниками Французского Альянса, с Чрезвычайным и Полномочным Послом Франции в Молдавии... и все это происходит с тобой наяву, ты в центре внимания, тебе предназначены книги – научные и художественные, журналы, диски, компьютерный класс, тебя, театрал, ждет режиссер, тебе, голосистому, предоставят микрофон и сцену, тебя, победителя конкурсов, организованных Французским Альянсом, наградят поездкой во Францию, тебе, любящему науку, предназначена правительственная стипендия, дающая тебе возможность стажироваться во Франции.

Звенит звонок. Вы думаете, заканчивается урок французского? Нет, уроки только начинаются!

Это не урок французского, это - **феномен французского**.

L’Auteur est l’informateur de notre enquête de l’Alliance française, AF–18–1945

LES COURS DE FRANÇAIS³⁴

En voiture, en train, on parle d’une chose ou d’une autre.

- Vous faites quoi comme métier ?

- J’enseigne le français.

- C’est vrai ? Et vous le parlez bien ? Moi, j’ai aussi appris le français à l’école. Je me rappelle notre professeur de français. Elle s’appelait... C’était quelqu’un d’extraordinaire.

Et chacun de mes interlocuteurs devient prisonnier de ses souvenirs. Il n’est plus à côté de moi, je n’étais qu’un point de départ... Mon interlocuteur est déjà retourné en

³⁴ Notre traduction.

arrière à ses années d'école, il est rempli de tendresse, je lui ai offert des moments où il savourait le passé, le regrettait, en était fier et reconnaissant.

Je regarde ses yeux humides, j'y lis... quel miracle ! La reconnaissance de toucher à tout ce qui est beau.

Comment expliquer cet Amour ? Je suis sûre que même les scientifiques ne peuvent pas expliquer ce phénomène. Comment un simple enseignant villageois a pu saisir cette beauté de la langue, transmise de bouche à oreille, et inculquer aux autres cette attitude révérencieuse pour la langue et tout ce qui est français ? Personne n'a pu expliquer ce mystère...

- C'est vrai que j'ai oublié beaucoup de choses, mais je me rappelle cette chanson-ci, et aussi ce poème-là ; quand j'étais à l'étranger beaucoup de ce que j'avais appris m'est revenu et ça m'a aidé dans la communication.

Ce ne sont pas seulement des cours de français, c'est le phénomène du français.

Les psychologues n'ont même pas réfléchi à cela. Les sociologues comptent les pourcentages : tant d'élèves apprennent le français comme langue étrangère.

La Moldavie est un pays agricole, les enfants des paysans ne choisissent pas la langue à apprendre à l'école, et enfin où se trouve cette France ? Elle était toujours quelque part loin et inabordable, et on n'était pas seulement détachés du pays dont on apprenait la langue, de la Francophonie – mot qui n'existait même pas dans notre vocabulaire, mais aussi on était oubliés par tout le monde. Par contre, chaque année on vivait les émotions de Gavroche, on ramenait sur scène les événements historiques de la vie française.

Oui, mon cher lecteur qui a appris le français, j'entends... vous vous êtes rappelé : Allons enfants de la Patrie... ça y est..., surprenant mais vrai : on chantait l'hymne de la France mieux que celui de notre pays. Il se peut, justement, que les Parisiens aient entendu vos voix retentissantes. C'était impossible qu'ils ne se rendent pas compte de notre amour pour la langue française. Et si on n'avait pas d'accès à la France, c'est la France elle-même qui est venue chez nous. Maintenant, grâce à l'Alliance Française de Chisinau, dans chaque école les enfants tiennent dans leurs mains des livres originaux de littérature française, écoutent leurs chanteurs français préférés, regardent les chefs-d'œuvre du cinéma français et parlent... avec de vrais Français.

Depuis 7 ans d'activité du Centre culturel français auprès de l'Université de Tiraspol - Transnistrie, on a ouvert toutes les portes aux étudiants qui apprennent le français. Les concours, les spectacles, les festivals de la chanson française, les conférences des professeurs français, les rencontres avec les écrivains contemporains français, avec les acteurs, les psychologues, les journalistes français et québécois, avec les « médecins sans frontières », les collaborateurs de l'Alliance Française, avec l'Ambassadeur de France en Moldavie ... tout cela se passe en vrai, on t'offre des livres, des journaux, des magazines, des CD, des voyages en France pour les gagnants des concours, des bourses de stage en France.

La cloche sonne. Vous pensez que le cours de français est fini? Non, les cours viennent juste de commencer.

Ce ne sont pas seulement des cours de français, c'est le **phénomène du français**.

ANNEXE 40

Présentation synthétique des instances de l'OIF

Document : Brève présentation des instances de l'OIF (Organisation Internationale de la Francophonie)

Source : Notre synthèse, voir références spécifiées dans les notes en bas des pages.

1. Brève présentation des instances de l'OIF

L'OIF est placée sous l'autorité de trois instances politiques³⁵ : le *Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage*, communément appelé « Sommet de la Francophonie » (le *Sommet*), l'instance suprême de la Francophonie qui se réunit tous les deux ans, la *Conférence ministérielle de la Francophonie* (CMF) et le *Conseil permanent de la Francophonie* (CPF).

- Le *Sommet*, la plus haute des instances politiques décisionnelles, se réunit tous les deux ans. Il est présidé par le chef d'État ou de gouvernement du pays hôte du Sommet jusqu'au Sommet suivant. Il statue sur l'admission de nouveaux membres de plein droit, de membres associés et de membres observateurs à l'OIF. Le Sommet définit les orientations dans un Cadre stratégique décennal et adopte toute résolution qu'il juge nécessaire au bon fonctionnement de la Francophonie et à la réalisation de ses objectifs. Il élit le Secrétaire général de la Francophonie. Le premier Sommet se réunit pour la première fois en 1986 à Versailles (France, à l'invitation du Président de la République française, François Mitterrand. Les 42 États et gouvernements participants retiennent quatre **domaines essentiels de coopération multilatérale** : « le développement, les industries de la culture et de la communication, les industries de la langue ainsi que le développement technologique couplé à la recherche et à l'information scientifique »³⁶.

A la **culture** et à **l'éducation**, domaines originels de la coopération francophone, se sont ajoutés, au fil des Sommets, le champ **politique** (paix, démocratie et droits de l'Homme), le **développement** durable, **l'économie** et les technologies **numériques**.

³⁵ Cf. Charte de la Francophonie, chapitre II, art. 2-5, disponible sur le site de l'OIF (dernière consultation, le 09/10/2013) : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/charte_francophonie.pdf

³⁶ Source : « Une histoire de la Francophonie », article publié sur le site de l'OIF - <http://www.francophonie.org/Une-histoire-de-la-Francophonie.html> (dernière consultation le 07/10/2013).

Après le dernier Sommet de Kinshasa, en 2012, l'OIF compte 77 États et gouvernements (57 membres et 20 observateurs³⁷). Le prochain, le XV^e, se tiendra en 2014 à Dakar (Sénégal).

- La *Conférence ministérielle* se réunit chaque année, les États et gouvernements membres ou observateurs du Sommet y étant représentés par leur ministre des Affaires étrangères ou le ministre chargé de la Francophonie. Elle prépare le Sommet, veille à l'exécution des décisions arrêtées par le Sommet et prend toutes initiatives à cet effet. Elle adopte le budget³⁸ et les rapports financiers de l'OIF ainsi que la répartition du Fonds multilatéral unique (FMU).
- Le *Conseil permanent* est l'instance chargée de la préparation et du suivi du Sommet, sous l'autorité de la Conférence ministérielle. Il est présidé par le Secrétaire général de la Francophonie et composé des représentants personnels dûment accrédités par les chefs d'Etat ou de gouvernement participant aux Sommets. Aussi souvent que nécessaire, le Secrétaire général réunit le CPF en session extraordinaire ou convoque des comités *ad hoc* consultatifs restreints. Il a notamment pour mission de veiller à l'exécution des décisions prises par la CMF. Quatre commissions spécialisées composées des délégués des États et gouvernements préparent les travaux du CPF : la commission politique, la commission économique, la commission de coopération et de programmation, la commission administrative et financière.

Pour son VII^e Sommet de Hanoï (1997), la Francophonie se dote d'un *Secrétaire général* (SG), **le plus haut responsable de l'OIF** : Boutros Boutros-Ghali, l'ancien SG de l'ONU, est élu à ce poste. Lors du même Sommet, les 51 pays participants adoptent la « Charte de la Francophonie », version remaniée du traité de Niamey. Abdou Diouf succède à Boutros Boutros-Ghali, étant élu par le Sommet en 2002 à Beyrouth (Liban), puis réélu en 2006 par le Sommet de Bucarest (Roumanie). Un troisième mandat³⁹ de trois ans lui a été confié en 2010 au Sommet de Montreux (Suisse). Le SG nomme un *Administrateur* chargé d'exécuter et de gérer la coopération et c'est Clément Duhaime qui occupe cette fonction depuis 2006.

L'OIF dispose de **4 représentations permanentes** - à Bruxelles, auprès de l'UE, à New York et à Genève auprès de l'ONU, à Addis-Abeba, auprès de l'Union Africaine et de la Commission économique de l'Afrique de l'ONU ; de **4 bureaux régionaux** - à Lomé (Togo) pour l'Afrique de l'Ouest, à Libreville (Gabon) pour l'Afrique centrale et l'océan Indien, à Hanoï (Vietnam) pour la zone Asie-Pacifique et à Port-au-Prince (Haïti) pour la zone Caraïbe ; et d'**une antenne régionale** à Bucarest (Roumanie) pour l'Europe centrale et orientale (APECO).

³⁷ La République centrafricaine, la Guinée-Bissau, Madagascar et le Mali sont actuellement suspendus des instances de la Francophonie. Source : <http://mediatheque.francophonie.org/-Etats-et-gouvernements-.html>

³⁸ En 2010, le budget de l'OIF s'élève à 81 millions d'euros, dont les deux-tiers consacrés à la mise en œuvre des programmes. Les recettes sont principalement constituées par des contributions statutaires et volontaires qui abondent le Fonds multilatéral unique (FMU), l'outil par lequel la Francophonie finance ses actions de coopération.

³⁹ En 2014, il sera probablement difficile (mais pas impossible) d'avoir des candidatures à la hauteur de cette personnalité importante et symbolique pour la Francophonie qui est Abdou Diouf : ancien président du Sénégal, succédant à cette fonction à Léopold Sédar Senghor – un des quatre pères fondateurs de l'OIF.

ANNEXE 41 (A)

L'adhésion de la Moldavie à l'OIF

Document : Extraits relatifs à l'adhésion de la Moldavie à l'OIF

Source : Rapports de la 6^e Conférence ministérielle de la Francophonie, 1995, et de la 9^e Conférence ministérielle de la Francophonie, 1997.

ADHESION DE LA MOLDAVIE A L'OIF

1. La Moldavie fait sa demande d'adhésion à l'OIF pour obtenir le statut de membre associé en 1995.

Le Rapport général (1995 : 6) de la 6^e Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF), réunie comme organe du Sommet, à Cotonou, les 29 et 30 novembre 1995, contient la mention de l'adoption de nouvelles modalités d'adhésion et la proposition de la candidature de la Moldavie :

5.4. Nouvelles modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage : avis du CPF sur les demandes d'adhésion

Document sur les modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage (doc. CMF-6/95/23)

« Le document est présenté par le président de la commission politique du CPF. Après avoir exposé les principes directeurs de la réflexion du CPF, les procédures retenues pour les demandes d'adhésion ainsi que les statuts définis (États membres, membres associés ou invités spéciaux observateurs, ce dernier étant subdivisé en trois catégories), le président énumère les demandes reçues et **recommande de proposer** aux chefs d'État et de gouvernement **l'adhésion**, en tant que **membres associés**, de la **Moldavie** et de São Tomé et Príncipe. Le document est adopté tel qu'amendé. »

2. La Moldavie fait une demande de changement du statut de membre associé à celui de membre de plein droit

Le Rapport général de la 9^e CMF réunie comme organe du Sommet et comme Conférence générale extraordinaire de l'Agence de la Francophonie [aujourd'hui

OIF], à Hanoï, au Vietnam, les 11 et 12 novembre 1997, indique **ses décisions favorables** à l'égard de la Moldavie :

4. Présentation et adoption du rapport du Conseil permanent de la Francophonie

4.3. Examen des demandes d'adhésion et de **modification de statut (pp. 5-6)**

[...] Les propositions du CPF relatives au maintien du statut d'invité spécial pour la Région autonome de la Vallée d'Aoste, à l'accession de la Pologne et de l'Albanie au statut d'observateurs, et la **transformation du statut de membres associés de la Moldavie** et de Sao Tomé-et-Principe **en statut de membres à part entière sont adoptées**. [...] Les représentants de la Moldavie et de Sao Tomé-et-Principe prennent tour à tour la parole pour remercier la communauté francophone qui les accueille en son sein en tant que membres à part entière.

ANNEXE 41 (B)

Extrait du discours moldave au Sommet de Cotonou, 1995

Document : Extrait du discours moldave au sixième Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en partage, Cotonou, 2-4 décembre 1995.

Source : Les *Actes* de la 6^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Sommet de Cotonou, 2–3 décembre 1995.⁴⁰

Secrétariat des instances

**Actes
de la sixième Conférence
des chefs d'État et de gouvernement
des pays ayant le français en partage**

**Sommet de Cotonou
2, 3 et 4 décembre 1995**

⁴⁰ La Table des matières de la page 5 des *Actes* indique le discours du représentant moldave sur deux pages – pp. 241-242, mais dans le corps du document, c'est uniquement la page 242 qui est disponible : il y a probablement eu une omission pendant la numérisation du document.

TABLE DES MATIERES

Préface	9
Déclaration de Cotonou.....	11
Liste des chefs d'État, de gouvernement et de délégation participant au Sommet	15
Ordre du jour de la Conférence.....	23
Ordonnancement des travaux de la Conférence	25
PREMIERE PARTIE	
Séance inaugurale	33
Rapport général	
1. Constitution du bureau.....	39
2. Adoption de l'ordre du jour	39
3. Examen et adoption des nouvelles modalités d'adhésion.....	39
4. Examen des demandes d'adhésion.....	40
5. Rapport du Conseil permanent de la Francophonie	40
6. Rapport de la Conférence ministérielle de la Francophonie	41
7. Situation politique internationale.....	43
8. Situation économique mondiale.....	46
9. Coopération multilatérale francophone.....	47
10. Désignation des membres du Conseil permanent de la Francophonie.....	51
11. Lieu et date de la VII ^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.....	52
12. Adoption de la Déclaration de Cotonou.....	52
Autres points.....	52
13. Adoption du rapport de la conférence.....	52
Séance de clôture	57
DEUXIEME PARTIE	
Présentation des rapports	
Rapport du Conseil permanent de la Francophonie	
Intervention du Docteur Émile-Derlin Zinsou, président du CPF.....	65
Rapport de la Conférence ministérielle de la Francophonie	
Intervention de S.E M. Edgar-Yves Monnou, président de la CMF.....	75
Rapport final du comité de réflexion pour le renforcement de la Francophonie	
Intervention de M. Roger Dehaybe, président du comité	81
Documents et résolutions adoptées par la Conférence	
<i>Décisions et résolutions sur l'institutionnel francophone</i>	
Modalités d'adhésion à la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage.....	103
Résolution (n° 1) relative aux institutions de la Francophonie.....	111
Composition du Conseil permanent de la Francophonie.....	123

6. Allocution du Président de la République du Sénégal,
S.E. M. Abdou Diouf 225
7. Allocution du Secrétaire général de l'Organisation des Nations unies,
M. Boutros Boutros-Ghali 229

Exposés liminaires et interventions

Institutionnel francophone

8. Exposé liminaire sur les modalités d'adhésion à la Conférence des chefs
d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, par
S.E. M^{me} Laurette Onkelinx, ministre-présidente du gouvernement de la
Communauté française de Belgique..... 237
9. Discours de S.E. M. Guilherme Posser da Costa, ministre des Affaires
étrangères de la République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, suite à
l'admission de Sao Tomé-et-Principe comme membre associé du Sommet 239
10. Discours de S.E. M. Ion Capatina, vice-ministre des Affaires étrangères de
la République de Moldavie, suite à l'admission de la Moldavie comme
membre associé du Sommet..... 241

Situation politique internationale

11. Exposé liminaire sur l'appui à la démocratisation, à l'État de droit et aux
droits de l'Homme, par S.E. M. Albert Zafy, président de la République de
Madagascar..... 245
12. Exposé liminaire sur le suivi de la Conférence du Caire, par S.E. M. Samir
Safouat, chef de délégation de la République arabe d'Égypte..... 247
13. Exposé liminaire sur le projet de résolution sur l'Afrique, par
S.E. M. Mbuka Mozagba, vice-premier ministre de la République du Zaïre 251
14. Exposé liminaire sur la Francophonie et la prévention des conflits, par le
Très Honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada..... 253
15. Exposé liminaire sur la Francophonie et les relations internationales, par
S.E. M. Edem Kodjo, Premier ministre de la République togolaise..... 255
16. Intervention de S.E. M. Kaspar Villiger, président de la Confédération
suisse, sur le volet politique..... 257
17. Intervention de S.E. M. Mbuka Mozagba, vice-premier ministre de la
République du Zaïre sur le texte de réflexion sur la situation politique
internationale..... 261
18. Intervention de S.E. M. Mahamane Ousmane, président de la République
du Niger, sur le volet politique 263

Situation économique mondiale

19. Exposé liminaire sur la situation économique mondiale, par S.E. M. Henri
Konan Bédié, président de la République de Côte d'Ivoire 267
20. Intervention de S.E. M^{me} Nguyen Thi Binh, vice-présidente de la
République socialiste du Vietnam, sur la situation économique mondiale..... 273
21. Intervention du Très Honorable Jean Chrétien, Premier ministre du Canada,
sur la situation économique mondiale..... 277
22. Intervention de S.E. M. Mahamane Ousmane, président de la République
du Niger, sur le volet économique 281

Coopération multilatérale francophone

23. Exposé liminaire sur le programme mobilisateur *Espace de savoir et de
progrès*, par L'Honorable Bernard Landry, vice-premier ministre du Québec..... 285
24. Exposé liminaire sur le programme mobilisateur *Espace de culture et de
communication*, par S.E. M. Michel Eddé, ministre de la Culture et de
l'Enseignement supérieur de la République libanaise 287

sente un intérêt tout à fait particulier par son patrimoine et les affinités culturelles et linguistiques avec d'autres pays francophones qu'il a réussi à conserver. De même, à l'instar de la coopération entre l'Est et l'Ouest, après la chute du rideau de fer et l'écroulement de l'empire soviétique, la Francophonie devrait également intensifier ses relations dans toutes les directions : de l'Est à l'Ouest, du Nord au Sud. Or la Moldavie, de par sa position géographique, est une porte, un carrefour de routes inévitable dans ce mouvement multidirectionnel.

Malgré l'arrivée en force de la langue anglaise, les pouvoirs publics restent très attachés à la tradition francophone et soutiennent toutes les initiatives tendant à maintenir le français au premier rang des langues étrangères enseignées en République de Moldavie. Ainsi, dans les écoles secondaires le français est enseigné par plus de 2 000 professeurs à environ 400 000 élèves, soit plus de 70 % d'entre eux. À cela, il faut ajouter les élèves de l'enseignement supérieur et ceux de l'enseignement préscolaire, dans les écoles maternelles. Dans plusieurs facultés non linguistiques, on enseigne, en français, différentes disciplines. Le français est largement utilisé par les représentants de l'administration moldave lors de réunions internationales, la plupart des spécialistes moldaves dans divers domaines s'expriment aisément en français, dans les médias, etc. Par ailleurs, nous nous félicitons de la présence active de plusieurs professeurs français dans nos établissements d'enseignement, de l'activité fructueuse de l'Alliance française à Chisinau. La diffusion des programmes de TV5 Europe en Moldavie contribue également à l'expansion de la langue et de la civilisation françaises.

Et enfin, la deuxième question : « Qu'est-ce que la République de Moldavie peut, elle, attendre de la Francophonie ? » Avant tout, qu'elle lui favorise l'accès aux acquis de la Francophonie, ce qui faciliterait l'affirmation continue des valeurs spirituelles qui unissent les peuples francophones. Par ailleurs, nous voudrions, mesdames et messieurs, attirer votre attention sur un fait incroyable : imaginez-vous qu'à la fin du XX^e siècle, il y a encore un pays dont les habitants doivent lutter pour conserver leur langue maternelle et, surtout, son alphabet latin. C'est bien le cas de la Moldavie. Aujourd'hui encore, dans les régions de l'est de la Moldavie, l'alphabet latin est interdit par les autorités séparatistes de Transnistrie, largement soutenues, directement et indirectement, de l'extérieur. Nous vous saurions gré, Monsieur le Président et honorable assistance, si l'actuelle conférence exprimait sa désapprobation face à cette flagrante violation des droits de l'Homme dans la région transnistrienne de notre pays.

En conclusion, je voudrais vous assurer que la République de Moldavie, fidèle à ses engagements internationaux et consciente de l'importance de la solidarité des liens existant entre les pays francophones, entend affirmer, par son adhésion à la Francophonie, son attachement indéfectible aux objectifs culturels, politiques et économiques de celle-ci. Cette ferme volonté de la Moldavie francophone tire son origine tant de sa tradition historique et culturelle latine que des objectifs majeurs de sa politique étrangère. Nous espérons que cette volonté de la République de Moldavie sera soutenue par tous les pays francophones, auxquels nous adressons nos plus vifs remerciements et nos meilleurs vœux de succès et de prospérité.

Je vous remercie de votre attention.

ANNEXE 42

Les Journées de la Francophonie - résultats de l'enquête sur la langue française tout public

Document : Les Journées de la Francophonie - résultats de l'enquête sur la langue française, questionnaires tout public.

TP		Avez-vous entendu parler des Journées de la francophonie en Moldavie?	Si oui, avez-vous participé/assisté à des activités organisées lors de ces journées ? Auxquelles ? Où ? Comment ?	Captez-vous des chaînes en français à la télé ? Si oui, lesquelles ?	
1	1984	Oui	<p>Vu mon métier, les Journées de la Francophonie sont devenues la fête de mon âme et de ceux qui ont en commun avec moi la langue française. Je vis les Journées de la Francophonie à côté des élèves, des étudiants et des professeurs. La Francophonie est pour moi un état d'esprit, la joie et l'émotion qui envahit le cœur lorsqu'on voit un enfant réciter une poésie, chanter ou danser, jouer dans une pièce de théâtre et parler une langue qu'il ne maîtrise pas encore très bien, mais il lui donne un charme par sa façon de l'assimiler, de l'aimer et de l'apprendre en cherchant les mots inconnus dans le dictionnaire et en faisant des exercices de prononciation. J'ai eu la chance de participer aux activités organisées lors de Journées de la Francophonie à la Faculté de Lettres, activités mises en place avec beaucoup d'amour par mes professeurs et par les "filles du Centre français de l'université" comme j'avais l'habitude d'entendre parler (il s'agit de mes jeunes professeurs de français). [...] Je dois mentionner l'aide, de l'équipe de Port-sur-Saône donnée à l'organisation de ces journées. Leur collaboration et leur participation sont devenues déjà une tradition.</p> <p>Je pourrais mentionner quelques activités : conférences, tables rondes, séminaire de formation pour les professeurs de français de la région. A ne pas oublier le Festival du Film francophone, le concours "Pour le plaisir de savoir", le concours international "La Plume d'or", le concours "Dialogue latin", organisés avec le support de l'Ambassade de France en Moldavie, le Service Culturel et l'Alliance Française de Moldavie.</p>	oui	TV5
2	1986	Oui	J'ai assisté au concert des "Nuits pianistiques" organisé par l'Alliance Française.	oui	TV5Monde
3	1985	Oui	Comme élève au lycée j'y ai assisté, comme étudiante à la faculté de langue étrangère, spécialité française, je n'ai point perdu l'occasion de m'impliquer. Soit une simple information sur la France, soit une poésie, une chanson - pas pour prouver mon talent, mais pour manifester mon intérêt vif de montrer aux autres comme j'adore cette langue. Peut-être pour faire appel- Venez! Voyez ! Apprenez! Ça vaut la peine !	oui	ARTE

4	1985	Oui	J'ai vu des films dans le Cadre du Festival du film francophone. Mes amis m'ont invité.	non	
5	1985	Oui	Je n'ai pas participé/assisté aux Journées de la Francophonie.	non	
6	1965	Oui	Chaque année j'organise les Journées de la francophonie, je prépare avec mes élèves des soirées, des débats etc.	non	
7	1983	Oui	Non.	non	
8	1989	Non		oui	MTV France
9	1990	Oui	J'ai participé aux activités lors des Journées de la Francophonies organisées dans mon lycée "Lycée Théorique M. Eminescu" à Cahul. J'ai récité des poésies.	non	
10	1988	Oui	Au collège, j'ai participé à une soirée avec des chansons et poésies françaises.	non	
11	1989	Oui	Oui, j'ai eu l'occasion de participer à certaines activités dans le cadre des Journées de la Francophonie. J'ai récité des poésies à l'école et j'ai même reçu un prix.	non	
12	1987		J'ai été le membre du jury à un concours de chansons, danses, poésies et pièces de théâtre organisé au Lycée "Ioan Voda" par les lycéens.	non	
13	1992	Oui	Oui, j'ai été modérateur à la "Découverte Francophone"	non	
14	1983	Oui	Oui, dans le cadre des activités organisées à l'Académie d'Etudes Economiques de Moldavie, à Chisinau.	oui	TV5
15	1981	Oui	Non, pas de participation.	oui	
16	1977	Oui	J'ai participé activement à toutes sortes d'olympiades, concours, théâtre, etc. à l'Alliance Française, à ULIM, au lycée.	oui	ARTE
17	1982	Oui	Oui, au concours " Allons en France " (2004), etc.	oui	
18	1983	Oui	Je suis allée une fois au cinéma de Cahul, pour regarder un film français qui s'est avéré très intéressant.	oui	
19	1985	Oui	J'ai fait mes études dans une filière francophone, à la Faculté de Technologie et Management dans l'Industrie Alimentaire, à l'Université Technique de Moldavie.	non	
20	1988	Oui	Oui, au lycée "M. Eminescu" de Chisinau j'étais dans une classe bilingue (roumain-français) et j'ai participé aux différents concours.	oui	France 2
21	1981	Oui	Non.	oui	TV5
22	1988	Oui	Quand j'étais encore en Moldavie, j'ai participé aux différentes réunions organisées par Monsieur Jacques Combarel qui réunissait tous ceux qui voulait y participer et ceux qui parlaient le français, pour discuter sur différents sujets. Au lycée on organisait de différentes activités : théâtre, chansons françaises, etc.	oui	TV5

23	1976	Oui	Tous les ans au mois de mars on parle beaucoup de la francophonie et on organise beaucoup d'activités. J'ai assisté à plusieurs activités organisées par l'Université Libre Internationale de Moldavie, l'Alliance française, etc. En tant qu'enseignante, j'ai organisé des concours de traduction avec les étudiants et des concerts francophones.	oui	TV5
24	1985	Oui	J'ai participé à cette activité chaque année lors de mes études à la Faculté de Philologie Française, à l'ULIM. On chantait en français, racontait des histoires et des vérités sur la civilisation française, on jouait.	oui	TV5
25	1987	Non		oui	TV5
26	1947	Oui	A toute échelle : pays, université, filière.	oui	TV5
27	1980	Oui	Je n'ai pas seulement entendu parler des Journées de la Francophonie. Plus que ça : j'organise chaque année quelque chose avec les étudiants francophones. Nous avons géré et financé des activités pour les étudiants : campagne d'information, table rondes, concours, etc.	oui	TV5Monde
28	1980	Oui	Oui, j'ai entendu parler de ces journées à Chisinau. J'ai été, si je me rappelle bien, à un événement en lien avec la musique. J'ai voulu aller voir un film francophone, mais j'ai eu un empêchement à la dernière minute et je n'y suis pas allé.	oui	TV5
29	1967	Oui	J'ai entendu beaucoup plus sur ce qu'on organise à Chisinau. Chez moi à la campagne - pas vraiment.	non	
30	1957	Oui	Oui, j'ai entendu parler au mois de mars. Je n'y ai pas participé.	oui	
31	1981	Oui	J'ai lu quelque chose sur un site sur les Journées de la Francophonie en Moldavie et j'ai regardé une émission sur ce sujet. Je n'y ai pas participé.	oui	TV5
32	1978	Oui	Je n'y ai pas participé.	oui	TV5
33	1987	Oui	Je n'étais pas intéressée d'y participer.	oui	MTV France
34	1993	Oui	Cette année, à l'école de mon village, on a organisé des concours, du théâtre. J'ai participé à un concours d'improvisation appelé TVC. On devait aussi répondre à des questions de culture générale sur la France. On parlait en français. Au gymnase on n'en organisait pas.	oui	
35	1981	Oui	Dans le cadre de mon activité de professeur de français à l'Université de Cahul et de directeur intérimaire de l'Alliance française, l'antenne de Cahul, j'étais organisateur et promoteur direct de la langue et de la culture française. Lorsque j'étais étudiante, je participais au concours "La Plume d'Or".	oui	TV5
36	1981	Oui	J'ai participé aux activités organisées par l'Alliance Française de Cahul : tables rondes, Festival du Film francophone. Lors de ces Journées était présente la délégation de Port-sur-Saône, ce qui a fait beaucoup parler de la France dans cette période. Leurs visites pourraient donner une impulsion aux activités liées à la langue française, à la France, à la nécessité de connaître le français.	Je ne regarde pas la télé, je n'ai pas de temps pour ça.	

37	1985	Oui	Oui, j'ai entendu parler des Journées de la Francophonies, mais seulement à la veille et pendant ces journées-ci et surtout dans le milieu académique. J'ai participé le plus au Festival du film francophone au cinématographe "Patria" à Cahul. Aussi, au séminaire où la délégation française a présenté la région de Franche-Comté. J'ai été aussi présentateur à la discothèque francophone organisée par l'Alliance Française de Cahul.	non	
38	1952	Oui	Nous les vivons, ces journées de la francophonie : "Ce n'est pas entendre parler, nous les vivons". On essaie d'embellir, enrichir, sentir ses journées... C'est une grande fête.	oui	TV5
39	1977	Oui, j'en ai entendu.	Non, je n'ai pas eu l'occasion de participer.	oui	On capte TV5 en Moldavie.
40	1981	Oui, j'en ai entendu parlées	J'ai eu l'occasion d'assister à des activités à l'Alliance française lors de mes années d'études au lycée	oui	TV5, TiVi5 J'aime regarder des films documentaires et le journal
41	1975	Non	Je n'ai pas eu la possibilité d'y participer	oui	TV5Monde (Europe)
42	1973	Oui	J'ai participé aux activités organisées par l'Alliance française de Cahul. J'ai été invité en tant que journaliste.	Malheureusement, non	
43	1961	Oui, bien sûr	On a participé avec l'association Junact aux festivals de théâtre francophone à Cahul et à l'étranger : Belgique, République Tchèque, Italie, France ; dans des lycées et dans les villes de notre pays : Causeni, Balti, Chisinau.	Non, c'est dommage	
44	1970		On participe (je participe/nous participons) tous les ans au Festival du film francophone au cinéma «Patria » de Cahul et c'est tout. On n'organise pas beaucoup d'activités de promotion du français. Il y a eu des bons moments, mais ces derniers temps ces activités sont minimales. En tant que simple citoyen, je comprends que l'activité de l'Alliance française en Moldavie est orientée vers le domaine éducationnel soutenu par les institutions d'enseignement, mais nous ceux qui aiment le français, nous avons plus d'attentes. Il n'y a pas de possibilités de promotion des jeunes qui finissent leurs études dans les lycées avec un profil français. Il y a très peu de programmes éducationnels qui assurent un échange d'expérience avec les jeunes en France.	non	
45	1978	Oui, depuis l'époque de mes études universitaires (1995-2001), quand le Club français organisait de petites festivités à l'occasion de cette journée.	Je ne me souviens pas avoir participé à quelque activité de ce genre. ...	oui	Le plus souvent je regarde la TF1, M6, ARTE, France 3

46	1976	oui	non	oui	Je préfère la chaîne ARTE et certaines émissions sur M6
47	1970	Un peu	Projection de films	oui	En Moldavie, j'appréciais TV5 pour le journal international, différent de la propagande russe ou américaine. En France, je regarde des débats sur TV5.

Extraits du Rapport d'activité 2012 du BECO de l'AUF

Document : Extraits du Rapport d'activité 2012 du BECO de l'AUF

Source : Rapport d'activité du BECO, « Actions de soutien » (2012 : 19-69), dont la Formation (21-37), la Recherche (38-48), la Gouvernance (49-51) et les Actions francophones (52-69).
http://www.auf.org/media/adminfiles/RAPPORT_ANNUEL_BECO_2012_cu_coperti_HlghRez.pdf (dernière consultation, le 15/10/2013)

LES ACTIONS DE SOUTIEN EN 2012

Le Rapport d'activité 2012 du BECO de l'AUF contient les actions de soutien (2012 : 19–69) à la formation, à la recherche, à la gouvernance et aux « actions francophones ». Nous avons retenu les exemples relatifs aux universités moldaves membres AUF (cf. extraits *infra*).

Volet « formation »

1. Appui aux projets de formation

- Mise en œuvre des projets de formation « Soutien à l'enseignement du et en français » sélectionnés en 2011 qui ont démarré leurs activités en janvier 2012. Exemples (cf. Rapport, 2012 : 22) :

Mutualisation des formations en FOS [français sur objectifs spécifiques] **sur des réseaux universitaires (droit et économie)**. Établissement porteur Université d'État de Moldova⁴¹. Établissements partenaires Université de Tirana (Albanie), Université polytechnique de Tirana (Albanie), Université Paul-Valéry (Montpellier III, France), Université Blaise Pascal (Clermont-Ferrand II, France).

Master conjoint en formation initiale des enseignants de DNL [discipline non linguistique]. Établissement porteur Université pédagogique d'État « Ion Creanga » de Chisinau Établissements partenaires Université d'État de Moldova, Université « Alexandru Ioan Cuza » de Iasi (Roumanie), Institut universitaire de formation des maîtres, Besançon (France, 7 lycées moldaves, Association canadienne d'éducation de langue française (Canada).

- Sélection des projets 2012 (2012 : 24)

13 projets ont été retenus pour financement suite à l'évaluation et l'avis de la Commission régionale des experts de juillet 2012, dont 7 projets dans le domaine de la langue française et 6 projets dans les thématiques prioritaires [« État de droit, démocratie et société », « Environnement eau, énergie, climat », « Développement durable lutte contre la pauvreté et innovation en santé publique »].

⁴¹ L'AUF utilise le nom de « Moldova » et nous le gardons tel quel dans les citations.

- Formation à la langue française

Formation à la recherche par le biais de la création d'un Collège doctoral d'Europe centrale et orientale en Langues, Lettres, Arts et Sciences humaines. Établissement porteur : Université d'État Ilia (Géorgie) ; établissements partenaires : Université d'État de Moldova, Université Linguistique d'État Brussov (Arménie).

Mise en place du master interdisciplinaire « Civilisation européenne les grands livres » (*idem*, 2012 : 25). Établissement porteur : Université d'État de Moldova; établissements partenaires : Université d'État « A. Russo » de Balti (Moldova), Université d'Ouest de Timisoara (Roumanie), Université d'État Ilia (Géorgie).

2. Appui aux cours de français dans des universités membres (2012 : 26)

- Une session de formation sur la « Conception des fiches pédagogiques » a été organisée les 28–30 novembre 2012 au sein du Département de langues de l'Université de Médecine et Pharmacie « Nicolae Testimitanu » de Moldova.

3. Appui à l'insertion professionnelle (2012 : 32-34)

- Le projet générique « Appui à l'insertion professionnelle » se décline en deux composantes :
 - a) Ressources partagées pour l'insertion professionnelle des diplômés en Europe centrale et orientale (Reparti–ECO) ; b) Bourses de stage professionnel et actions locales (Moldova)
- Soutien aux mobilités de stage professionnel et actions locales (bourses de stage professionnel d'une durée de 1 à 3 mois et bourses de stages locaux de 3 mois) ; 11 bourses (31 mois au total) de stages locaux en Moldova ; édition de dépliants « appui à l'insertion professionnelle en Moldova ».

4. Appui aux formations de formateurs (2012 : 34) :

Ce projet a pour objectif général de renforcer les capacités des établissements membres à travers l'organisation de formations de formateurs sur l'utilisation des TIC et l'appui aux innovations pédagogiques des enseignants.

Volet « recherche »

Dans le volet « recherche », 4 manifestations scientifiques ont été financées par le BECO en Moldavie (2012 : 41-42), deux congrès dans le domaine de la médecine, une conférence sur les technologies de l'information et de la communication (TIC) et un colloque international intitulé « L'interculturalité à travers la linguistique, la littérature et la traduction ».

Volet « actions francophones »

Formations (2012 : 64)

Formations Transfer et Permanentes

Formation permanente « Exploitation pédagogique des documents vidéo TV5Monde à caractère médical » en collaboration avec l'Université d'État de Médecine et de Pharmacie « Nicolae Testemitanu » de Moldova

Formation permanente « Apprendre et enseigner avec TV5Monde » en partenariat avec l'Université d'État de Moldova

Formations pédagogiques

« Réalisation des activités pédagogiques en utilisant le tableau blanc interactif (TBI) » – en partenariat avec l'Université Pédagogique d'État « Ion Creanga » de Moldova. Public : professeurs de langue française de la République de Moldova

Organisation et participation à des événements (2012 : 65)

Présentation des bases de données disponibles dans le CNF [campus numérique francophone, cf. *infra*], public : Professeurs de l'Université d'Études Économiques de Moldova

Organisation des cours de français (2012 : 66)

Octobre-novembre 2012 – Cours de français sur Internet « Apprendre et enseigner avec TV5MONDE », public : Étudiants en I et II années de la FUF Informatique de l'UTM.

Projets

Projets du CNF [Campus numérique francophone]

Centre de recherche, formation et perfectionnement « Alexandru STURDZA »

Cours de perfectionnement linguistique en français à destination des professeurs des Filières francophones (2012 : 68-69), avec l'objectif spécifique de remettre à niveau les compétences langagières en français des professeurs enseignant en Filières. Les enseignants francophones des filières ont évoqué maintes fois leu besoin de perfectionnement linguistique en français lors des réunions avec le personnel de l'Antenne. D'où l'idée de mettre en place des cours de français [...]. Suite à un appel à formation diffusé à toutes les Filières francophones (6), 37 professeurs s'y sont inscrits (19 de la FUF Médecine, 7 FUF REI, 2 FUF Informatique, 9 FUF Gestion des entreprises).

Projets régionaux (2012 : 67-68)

La mise en réseau et le développement des filières francophones en économie adaptées aux exigences du marché du travail par la formation, la coopération scientifique et le dialogue interdisciplinaire et intersectoriel, avec la participation de l'Université d'État «Alec Russo » de Balti.

Volet « gouvernance »

- La création de l'association CONFRECO comme personne juridique (dossier présenté devant l'instance roumaine)
- Renouvellement de la Commission régionale d'experts
Des 29 candidatures, 8 experts ont été sélectionnés pour faire partie de la CRE Bulgarie (1), Lituanie (1), Macédoine (1), **Moldova (1)**, Roumanie (1), Russie (1), Turquie (1), Ukraine (1).

ANNEXE 44

10^e anniversaire des filières universitaires francophones

Document : 10^e anniversaire des filières universitaires francophones

Source : ancien site de l'Ambassade de France en Moldavie, (http://www.ambafrance.md/article.php?id_article=564), consulté le 2 juin 2008, indisponible aujourd'hui.

10^E ANNIVERSAIRE DES FILIERES UNIVERSITAIRES FRANCOPHONES : CAP SUR L'EMPLOI

Le 12 décembre dernier, les six filières universitaires francophones moldaves ont célébré leurs 10 ans d'existence au cours d'une cérémonie organisée à l'université de médecine et de pharmacie « N. Testemitanu » de Chisinau. L'événement a réuni de nombreuses personnalités parmi lesquelles M. Marian LUPU, Président du Parlement de la République de Moldavie et Son Excellence M. Pierre ANDRIEU, Ambassadeur de France en République de Moldavie.

La cérémonie, ouverte par Mme Valérie CIOLOS-VILLEMIN, directrice de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) à Chisinau, a rassemblé plus de 200 participants, étudiants, enseignants, responsables universitaires, représentants d'états membres ou observateurs de l'OIF et acteurs économiques francophones. Elle a également vu la participation remarquable du Président du Parlement de la République de Moldavie, M. Marian LUPU.

Mme Ana GUTU, directrice de la filière universitaire francophone de l'Université Internationale Libre de Moldavie (ULIM), a présenté un bilan chiffré au nom de ses homologues plus de 950 de diplômés formés, plus de 2000 heures de cours dispensées par des enseignants francophones étrangers dans le cadre des missions d'enseignement, plus de 800 bourses accordées.

L'Ambassadeur de France en République de Moldavie a ensuite rappelé l'attention qui était celle de la France à l'égard des filières francophones dans ce pays et présenté rapidement les grands axes des actions communes du Service de Coopération et d'Action Culturelle et de l'AUF en 2008 qui viseront notamment à mieux articuler les filières francophones au monde économique et à la création d'un réseau de boursiers du Gouvernement français et de l'AUF. Le Président du Parlement moldave, francophone et francophile, a, quant à lui, particulièrement insisté sur l'importance de la francophonie dans le réseau des relations internationales et souligné les actions menées par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) depuis 1997 qui, selon lui, permettent à la République de Moldavie de se rapprocher du modèle européen.

M. LUPU a indiqué que 63 % des jeunes moldaves pratiquant les langues étrangères à l'école, au collège, au lycée ou à l'université étaient francophones, et qu'environ 4000 élèves fréquentaient les « classes bilingues » financées par le ministère français des Affaires étrangères et Européennes.

M. Ilf-Eddine BENCHEIKH, chef de projet de l'AUF-BECO à Bucarest, et les dirigeants d'entreprises françaises implantées en République de Moldavie, Lafarge, sponsor de la manifestation, *Orange*, *Via Lactia* notamment, se sont ensuite exprimés sur l'importance des liens entre la formation et l'emploi. La possibilité de réaliser des stages en République de Moldavie et à l'étranger a été présentée, ces derniers pouvant bénéficier de l'appui de l'AUF via les bourses de stages professionnels.

Les directeurs des 6 filières francophones - « Droit » de l'Université d'Etat de Moldavie, « Gestion d'entreprises » de l'ULIM, « Informatique » et « Technologies alimentaires » de l'Université Technique de Moldavie, « Médecine » de l'Université de Médecine et de Pharmacie, « Relations économiques internationales » de l'Académie des Sciences Economiques de Moldavie - se sont ensuite vu remettre un certificat de l'AUF en remerciement de leur engagement.

Cette rencontre s'est achevée par une soirée d'animations où se sont rassemblés une partie des intervenants et plus de 400 étudiants.

ANNEXE 45

Questionnaire sur les Classes Bilingues

Document : Questionnaire sur les Classes Bilingues (novembre 2013, Strasbourg) réalisé pour avoir un complément d'information et un témoignage sur ce type d'enseignement.

Informateur : A.N., ancienne élève des Classes bilingues du Lycée « Ioan Voda » de la ville de Cahul, promotion 2001-2013. Notre questionnaire a été réalisé en novembre 2013.

Note : Questions et réponses (R) en roumain.

* * *

1. Cand ai inceput sa studiezi in clasele bilingve ?

R : Inceputul studiilor mele bilingve dateaza din clasa intii,acestea fiind efectuate intro singura institutie de invatamint Liceul Teoretic Ioan Voda.

2. Cine a facut alegerea sa studiezi in aceste clase bilingve, tu sau parintii ?

R : Alegerea a fost facuta de parinti, la virsta de 6 ani cind am mers la scoala nu mi prea constientizam ce sunt clasele bilingve.

3. De ce ai studiat in aceste clase bilingve ?

R : Sunt o persoana activa si iubitoare de a descoperi lucruri noi ce pot contribui la dezvoltarea personalitatii.Proiectul claselor bilingve mi-a oferit sansa perfecta de a ma implica in diverse activitati iteresante care mi-au permis sa invat intr-o forma mai legera limba franceza.

In plus, studiile in clasele bilingve mi-au permis o facilitare in cadrul procedurii de sustinere a BAC-ului. Obtinind locul II, la olimpiada Republicana in clasa a 12-a, am fost eliberata de la Bac-ul de limba franceza cu 10 din oficiu, fapt ce mi-a redus considerabil din grijile pentru examen.

4. Care erau conditiile ca sa ai acces la aceste Clase bilingve ?

R : Conditiiile de acces la clasele bilingve constau intr'un examen preventiv de cunostinte generale in limba romana, care a fost realizat in cadrul procedurii de admitere in clasa intii. Dupa aceasta, a avut loc o selectie naturala, pentru ca au fost si din cei care au reusit sa treaca testul, dar nu au reusit sa fie in pas cu cerintele de invatare a claselor biligve si deci au renuntat, schimbind clasa.

5. Ce diploma ai obtinut la sfarsitul studiilor de liceu referitor la nivelul de cunoastere a limbii franceze ? Cine a facut evaluarea si cine a acordat acest certificat ?

R : La sfirsit de studii, in mai 2013- am obtinut o Diploma de DELF B2. Evaluarea a fost facuta de o comisie formata din 2 reprezentanti ai Aliantei Franceze care au

venit la noi la liceu pentru a ne evalua cunostintele. Procedura a avut loc in felul urmator : Un text de o pagina pe o tema de actualitate se oferea candidatului. Acesta avea 20 minute de pregatire si era supravegheat de un al 3-lea reprezentant al Aliantei Franceze. Dupa ce timpul expira, elevul intra intr-un cabinet special prevazut pentru aceasta si isi prezenta discursul de 15-20 min in fata celor 2 evaluatori. Plan succint permis. Diploma a fost oferita de Alianta Franceza de la Chisinau si a fost gratuita.

6. Cum ti s-a parut acest tip de invatamant in comparatie cu clasele "ordinare" de la liceu ?

R : In comparatie cu clasele ordinare de liceu, acest tip de invatamint mi-a parut mult mai avantajos si interesant. Lucram mereu dupa metode neordinare in cadrul orelor.

7. Ai avut impresia in acesti ani ca erati o clasa mai "selecta", mai "prestigioasa" ? Era, de altfel, o singura clasa sau mai multe grupe de elevi ?

R : Toti anii am avut impresia ca eram o clasa selecta, mai prestigioasa decit celelalte. In fiecare promotie era doar o clasa.

8. Stii cumva daca parintii tai trebuia sa contribuie financiar la plata salariului profesorilor sau la alte activitati (am gasit intrun raport din 2011 aceasta informatie cum ca parintii contribuiau la plata salariilor si vreau sa stii daca in Cahul se facea la fel) ?

R : In afara de plata pentru fundatie, mai achitam inca 50 lei pe luna pentru francofonie : banii se foloseau pentru textele de actualitate de pe Internet pe care le primeam in forma imprimata, pentru fisele de autoevaluare pe care le aveam la fiecare sfirsit de lectie si alte chestii de acest gen.

9. Consideri acum in Franta ca nivelul cunoasterii limbii franceze este suficient ca sa intelegi materiile predate ?

R : Consider ca nivelul cunoasterii limbii franceze obtinut in scoala imi este suficient pentru incadrarea in procesul de invatamint francez.

ANNEXE 46

L'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

Document : L'Assemblée régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie (APF)

Source : « Suivi des travaux du groupe de travail institué par la résolution adoptée à Vilnius [...] », à la Conférence des Présidents, du 7 juin 2013, Assemblée parlementaire de la Francophonie, accessible à :

http://apf.pcf.be/ROOT/apf/repertoire_assemblees/berne_2013/Intervention%20de%20M.%20de%20Lamotte.pdf

L'ASSEMBLEE REGIONALE EUROPE DE L'ASSEMBLEE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF) DU 7 JUIN 2013

A. Pistes d'orientation pour l'Assemblée régionale Europe de l'APF (2011)

En guise d'exemple d'action mise en place suite à une session de l'Assemblée régionale Europe, un groupe de travail⁴² a été institué par la résolution adoptée à Vilnius en 2011 « La place et la promotion du français dans la recherche », groupe chargé de

réfléchir par rapport au Cadre européen commun de référence aux difficultés d'apprentissage du français, à la conception et à la diffusion d'outils simples, accessibles et aisément diffusables, susceptibles d'aider ceux qui ont choisi d'enseigner ou d'apprendre le français. (Intervention de M. Lamotte⁴³, 2013 : 1)

Dans son intervention, M. Lamotte, président de la section Belgique de l'AFP (2013 : 1-4), revient sur la réunion d'experts tenue à Bruxelles en juin 2011, pour faire un rappel des pistes d'orientation « utiles » pour l'Assemblée régionale, classées en « 4 familles » par M. Klinkenberg. Quelques éléments seront évoqués *infra* afin de donner un aperçu des axes de réflexion liés à la langue française menée au sein de cette structure de la francophonie institutionnelle.

1. Actions possibles dans le cadre international (UE, CoE, OIF) ou dans les échanges diplomatiques bilatéraux ou multilatéraux.

⁴² Ce groupe de travail était formé de « M. Jean-Marie Klinkenberg, professeur émérite de l'Université de Liège, M. Guy Jucquois, professeur émérite de l'Université catholique de Louvain, M. Bruno Maurer, professeur de l'Université de Montpellier III et M. François Grin, professeur à l'Université de Genève ».

⁴³ Source : Intervention de M. Lamotte, président de la section Belgique de l'AFP, « Suivi des travaux du groupe de travail institué par la résolution adoptée à Vilnius [...] », à la Conférence des Présidents, du 07/06/2013, http://apf.pcf.be/ROOT/apf/repertoire_assemblees/berne_2013/Intervention%20de%20M.%20de%20Lamotte.pdf

La diversité linguistique doit devenir un principe fondamental⁴⁴.

Du côté européen, il faut, comme l'a formulé François Grin, « élever la diversité du niveau de la valeur à celui des principes », autrement dit, lui donner une force juridique. C'est un travail législatif mais aussi et surtout d'influence.

Il faut exploiter toutes les zones d'incertitude et profiter de toutes les législations existantes dont celles qui protègent le consommateur.

[...] il y a la promotion du droit des États à exiger l'usage d'une langue particulière. François Grin a rappelé l'existence d'une zone de flou juridique à exploiter. M. Klinkenberg avait signalé cela en rappelant qu'il y avait déjà une jurisprudence de la Cour européenne de justice qui imposait l'anglais, mais uniquement dans le cas des équipements sophistiqués. [...]

C'est un combat à mener par des instances comme la nôtre.

Le combat du régime des langues dans l'enseignement reste à mener. Idéalement, tous les États devraient inscrire l'obligation pour tout jeune écolier d'acquérir deux langues étrangères au cours de sa scolarité. C'est seulement à ce prix que l'allemand, l'espagnol, le slovaque, le moldave⁴⁵, etc. pourront être sauvés.

La Francophonie institutionnelle peut également susciter l'émergence de partenaires là où il n'y en a pas encore.

[...] Cela peut passer par les programmes de compréhension entre langues romanes organisés par l'Union latine. [...] une instance dans laquelle on peut intensifier la mise au point d'outils de compréhension entre langues romanes.

Les accords diplomatiques semblent tout à fait adéquats pour promouvoir les recommandations qui visent à garantir la place du français dans le contexte international, pour demander aux États – la France en premier lieu – de respecter les règles qu'ils se sont données comme d'utiliser le français sur la scène internationale, pour réclamer aux États membres de la Francophonie institutionnelle de privilégier le français dans les manifestations symboliques importantes.

2. Questions liées à l'enseignement

[...] réduire les coûts tout en répondant aux demandes. De nombreuses formules méritent d'être encouragées : l'immersion, les programmes d'intercompréhension, la didactique intégrée, la place laissée à des méthodes qui ne soient pas lexicogrammaticales, la mise au point d'objectifs ciblés par le secteur public et privé, les programmes d'éveil aux langues qui jouissent d'une bonne réputation mais peinent à s'installer dans les systèmes éducatifs nationaux, l'extension du système d'enseignement des écoles européennes.

⁴⁴ Les soulignements sont faits dans le texte d'origine de l'intervention de M. Lamotte.

⁴⁵ Il est à noter que **le roumain** est la langue de l'Etat moldave. Utilisant le mot « le moldave », l'APF accepte un terme sans fondement scientifique et, de plus, une dénomination de langue liée à des revendications politiques qui s'opposent au chemin européen que le gouvernement ou le parlement moldaves déclarent suivre actuellement.

3. Le corpus

[...] nous avons constaté que le français était considéré, à tort ou à raison, comme une langue difficile, intraitable. La question de la réforme du corpus se pose inévitablement. [...] Actuellement, la seule enceinte qui puisse accueillir une coopération internationale en matière de langue est celle du réseau Opale⁴⁶ (Organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques) [...]. Toutefois, les actions qui seraient entreprises par les experts dans ce cadre n'aboutiront jamais s'il n'existe pas de demande. Or, les seules instances susceptibles de porter cette demande de manière efficace sont celles qui représentent les enseignants.

4. L'ensemble du corps social « doit valoriser les langues des migrants en tant qu'incarnation de la diversité. »

D'autres pistes, « plus difficiles à convertir en objectifs concrets », sont les travaux réalisés sur les représentations de la langue :

Le travail sur les représentations de la langue peut être mené en identifiant les cibles évoquées par M. Maurer et en réfléchissant aux moyens de modifier l'image du français dont les modèles ne doivent plus être **centrés sur la seule France**. [...] nous devons aussi montrer que le français peut comprendre d'autres champs, comme ceux de l'économie et de la modernité. Nous devons en montrer l'universalité, aussi scientifique.

⁴⁶ Cf. le site du réseau OPALÉ - http://www.reseau-francophone-opale.org/opale_accueil.html. Les membres : le Service de la langue française et le Conseil de la langue française et de la politique linguistique (Communauté française de Belgique), la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), le Conseil supérieur de la langue française, l'Office québécois de la langue française et le Secrétariat à la politique linguistique du Québec (Québec) et la Délégation à la langue française (DLF) de Suisse romande. L'OIF est membre observateur.

B. Extrait du programme de la 26^e assemblée régionale Europe de l'APF

La Francophonie - outil d' ouverture et de développement de la Moldavie	E. Skoulios, directeur de l'Alliance Française de Moldavie, président de la Chambre de Commerce et de l'Industrie France-Moldavie
Le français, langue de l' éducation bilingue en République de Moldavie	T. Petcu, professeur au lycée roumain-français « Gh. Asachi », enseignant à l'Alliance Française de Moldavie
Le dialogue interculturel en français à travers la francophonie en Europe centrale et orientale	I. Gutu, chef du département de philologie française de l'Université d'Etat de Moldavie
Le français – langue de recherche au profit de la société moderne en mutation	E. Prus, directrice de l'Institut de Recherches philologiques et Interculturelles de l'Université Libre Internationale de Moldavie
La francophonie universitaire - enjeu important de fédéralisation de la recherche et de l'enseignement supérieur face à la réforme LMD (Licence-Master-Doctorat)	R. Sturza, professeur à l'Université Technique de Moldavie
La pensée médicale francophone – continuité à travers la formation universitaire et la recherche	V. Vorobjit, professeur à l'Université d'Etat de Médecine et de Pharmacie de Chisinau
Focus sur « Destination Chisinau où les filières universitaires professionnelles permettent aux francophones de trouver un emploi dans leur pays »	Emission réalisée par TV5Monde
Le droit international – cadre indispensable pour le parcours européen de la République de Moldavie	V. Gamurari, doyen de la Faculté de Droit de l'Université Libre Internationale de Moldavie
Le français – langue du dialogue interculturel à travers l' édition des livres	E. Galaicu-Paun, écrivain, éditeur, directeur de la Maison d'Edition « Cartier »
Le théâtre francophone , véhicule	M. Fusu,

interculturel par excellence	acteur et metteur en scène
------------------------------	----------------------------

Source : Programme de la XXV^{ème} session de l'Assemblée régionale Europe de l'APF, Chisinau, 18-21 novembre 2013, http://apf.pcf.be/ROOT/apf/calendrier/chisinau_nov2013.html (la version mise à jour le 05/09/2013 nous a été fournie par la présidente de la Section moldave).

C. Résolution portant sur le Partenariat oriental, 19-20/11/2013, Chisinau

Source : <http://www.alfr.md/spip.php?lang=fr§ion=7&subsection=31&article=4706>
« Les Parlementaires francophones se réunissent pour la première fois à Chisinau », publié le 25/11/2013, dernière consultation le 06/02/2014



Région Europe

**XXVI^{ème} Session de l'Assemblée régionale Europe
Chisinau (Moldavie)
19-20 novembre 2013
RESOLUTION PORTANT SUR LE PARTENARIAT ORIENTAL**

Vu l'accord de partenariat oriental conclu en 2009 visant à donner corps à la volonté de l'UE et de ses partenaires d'Europe orientale de contribuer à promouvoir les réformes politiques et économiques et d'aider les pays de cette région à se rapprocher de l'UE ;

Rappelant que ce partenariat repose sur un engagement commun en faveur du droit international et des valeurs fondamentales que sont notamment la démocratie, l'Etat de droit et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ainsi que l'économie de marché, du développement durable et de la bonne gouvernance ;

Soulignant l'importance du Sommet du partenariat oriental qui se tiendra à Vilnius les 28 et 29 novembre 2013 lors duquel la République de Moldavie va parapher l'Accord d'Association avec l'Union européenne ;

Soulignant qu'en sa qualité de membre de l'OIF outil d'ouverture et de développement, la République de Moldavie entend défendre la langue française et l'ensemble des valeurs de la Francophonie ;

L'Assemblée régionale Europe de l'APF réunie en sa XXVI^{ème} session à Chisinau du 19 au 20 novembre 2013 :

Salue et soutient les engagements pris par la République de Moldavie pour atteindre les objectifs définis dans le cadre de l'Accord de partenariat et de coopération avec l'Union européenne.

D. Résolution « La recherche : consolidation du français comme langue d'accès au savoir en Francophonie »

**XXVI^{ème} Session de l'Assemblée régionale Europe
Chisinau (Moldavie)
19-20 novembre 2013**

RESOLUTION

La recherche : consolidation du français comme langue d'accès au savoir en Francophonie

Consciente que la Francophonie, ensemble géopolitique multilingue ayant pour socle et ciment la langue française, ne pourra progresser dans le monde que si l'accès au savoir en langue française est assuré dans son édition et, notamment au travers du numérique;

Considérant que les mutations en cours sur la scène linguistique mondiale fragilisent le statut et l'influence du français; qu'avec la montée des pays émergents, une nouvelle structuration mondiale des échanges linguistiques est en train de se forger et que dans ce contexte le modèle hégémonique d'une langue unique est de moins en moins adapté au nouvel équilibre des forces;

Rappelant que le multilinguisme est un défi politique commun aux grands espaces linguistiques et que la diversité linguistique comme composante essentielle de la diversité culturelle est indispensable au développement durable des communautés et des peuples;

Persuadée que la recherche est l'une des composantes essentielles de l'activité humaine dans les sociétés modernes et qu'un système institutionnel capable de mettre en œuvre l'expertise scientifique avant la prise de décision est un atout; que partant le soutien à la recherche et la promotion de l'innovation technologique font partie intégrante des politiques publiques;

Considérant que la politique de libre accès aux résultats de la recherche scientifique financée par des fonds publics contribuerait à accélérer le progrès, à réduire les inégalités dans l'accès à la connaissance, à faciliter la participation de la société, à renforcer la coopération dans les pays membres de la Francophonie;

Rappelant que le partenariat entre institutions pluralistes de recherche, entre secteurs public, privé, universitaire est un modèle fécond et que les mobilités scientifiques de l'AUF favorisent la coopération scientifique;

L'Assemblée régionale Europe réunie en sa XXVIème session à Chisinau du 19 au 20 novembre 2013 :

Charge les Présidents de section à :

- à notifier la présente résolution à leur(s) gouvernement(s) voire au besoin à interroger le(s) ministre(s) compétent(s) sur divers points de cette résolution
- faire rapport au Chargé de mission Europe, du suivi de la résolution afin qu'il en soit fait état lors de l'assemblée régionale qui suit son adoption.

Invite les gouvernements respectifs à :

- *mettre en œuvre la* politique intégrée de promotion de la langue française adoptée en octobre 2012 à Kinshasa, par la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage.
- promouvoir le financement de la recherche et à adapter leur politique de recherche au bouleversement induit par Internet et les TIC tout en veillant à les interpellier si des chercheurs n'ont pas utilisé le français, à tout le moins à côté de leur langue nationale, pour faire état de leur recherche alors que le financement des travaux de recherche proviennent de fonds publics d'un pays membre de la Francophonie
- évaluer les mesures mises en place, dans le respect des droits d'auteur et de secrets industriels, pour optimiser la diffusion et le transfert des connaissances scientifiques à fortiori lorsque l'information émane de recherches scientifiques financées par les fonds publics.

Invite le Chargé de Mission Europe à :

- communiquer la résolution et ultérieurement le rapport ad hoc de suivi au Secrétaire général parlementaire de l'APF pour examen éventuel dans l'une des commissions permanentes internationales
- demander au Secrétaire général parlementaire de l'APF de transmettre la résolution aux opérateurs de la Francophonie ayant dans leurs attributions la politique intégrée de promotion de la langue française en soulignant la disponibilité de la région Europe de s'associer à eux pour réaliser en partenariat leur plan d'action et en les invitant à favoriser les relations entre les chercheurs et universités afin de dynamiser et accompagner les nouvelles émergences.
- intégrer dans son rapport d'activités, la proposition de l'ARE de collaborer avec l'OIF et ses opérateurs en vue de favoriser une meilleure coopération francophone dans le domaine de la recherche.

ANNEXE 47

Le Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (CREFECO)

Document : Présentation du Centre régional francophone pour l'Europe centrale et orientale (CREFECO)

Source : Programmation 2013, document disponible sur le site du CREFECO, dernière consultation le 10/10/2013,
http://www.crefeco.org/intraweb/download/file/Programmation%202013_CREFECO.pdf

Formations CREFECO en Moldavie en 2013

Intitulé	Objectifs	Date et lieu
L'innovation pédagogique en classe de français	<ul style="list-style-type: none">▪ faire le point sur les innovations pédagogiques dans l'enseignement du français▪ intégrer les innovations pédagogiques dans la classe au quotidien▪ apprendre à dynamiser la classe par des pratiques diversifiées▪ proposer un enseignement adapté au monde contemporain	21-25 octobre 2013 Maison des Savoirs
Le traitement et l'utilisation des erreurs : la pédagogie de l'erreur	<ul style="list-style-type: none">▪ identifier des démarches correctives à adopter face à l'erreur▪ maîtriser une méthodologie d'exploitation didactique de l'erreur▪ constituer une équipe de professeurs relais qui pourront former leurs collègues	25-29 novembre 2013, Institut des Sciences de l'Education

Source : Extrait de la Programmation 2013 du CREFECO

Le volet régional pour 2013 contient plusieurs activités qui touchent un public divers, dont un séminaire pour les jeunes enseignants chercheurs sur la motivation en classe de FLE et un projet en vue de concevoir du matériel pédagogique (cf. *infra*) :

Formations régionales (4 au total : conception et évaluation de méthode FLE, exploitation des ressources pédagogiques en ligne, utilisation des logiciels libres, méthodologie du FOS)

Un **séminaire action** intitulé « La motivation en classe de FLE » (23-25 octobre 2013), accompagné de la création d'un **réseau** et d'une **revue numérique**. Cette action est

destinée aux jeunes enseignants chercheurs (âgés de 40 ans au plus) diplômés ou en formation de master ou de doctorat issus de l'enseignement secondaire ou supérieur qui présenteront des travaux en cours ou aboutis et échangeront sur les pratiques éducatives afin de proposer des pistes d'actions concrètes en ce qui concerne l'apprentissage et l'enseignement du français langue étrangère.

Projet régional portant sur l'élaboration de fiches pédagogiques niveau A2. Réunion de travail avec l'équipe régionale de concepteurs et le/la coordinateur/trice du projet.

Un **concours régional** « Au secours de la planète ».

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG



École Doctorale des Humanités (ED 520)
EA 1339 – Linguistique, Langue, Parole



THÈSE présentée par :

Olga TURCAN

soutenue le : **27 mars 2014**

pour obtenir le grade de : **Docteur de l'université de Strasbourg**

Discipline/ Spécialité : Sciences du langage / Sociolinguistique

**Le français en Moldavie :
entre héritage, tradition et mondialisation**

ENQUÊTE SUR LA LANGUE FRANÇAISE EN MOLDAVIE

THÈSE co-dirigée par :

M. HUCK Dominique

Mme GUTU Ana

Professeur, Université de Strasbourg

Professeur, Université Libre Internationale de Moldavie

RAPPORTEURS :

Mme ARDELEANU Sanda-Maria

M. FRANCARD Michel

Professeur, Université «Stefan cel Mare» de Suceava (Roumanie)

Professeur, Université catholique de Louvain (Belgique)

AUTRES MEMBRES DU JURY :

M. CONDE Claude

M. TRUCHOT Claude

Professeur, Université de Franche-Comté / AUF

Professeur, Université de Strasbourg

Résumé

Ce travail interroge la place du français en Moldavie avant et après son indépendance en 1991, dans des contextes d'héritage historique, de tradition d'enseignement et de mondialisation.

Il examine l'existence d'une politique linguistique à l'égard du français et le positionnement des citoyens par rapport à cette politique. Les acteurs de la francophonie, qu'ils soient endogènes ou exogènes (comme les institutions de la Francophonie) et leur action à l'égard du français font partie du champ de recherche.

Cette étude s'appuie sur un corpus constitué de documents d'archives (1975-2010), d'une enquête sociolinguistique (2009), de textes réglementaires récents (2011-2013), d'entretiens avec des acteurs du système éducatif et de la francophonie en Moldavie, d'articles de médias et de publications statistiques.

Le croisement des analyses de discours socio-éducatifs et des changements de perspective socio-économique permet d'obtenir des éléments éclairant les problématiques abordées.

Mots clés : langue française, politique linguistique (éducative), francophonie, Moldavie, discours, représentations

Summary

This work looks at the place of the French language in Moldova before and after its independence in 1991, from the perspective of the historical heritage, teaching traditions and globalization.

It examines the existence of a language policy with respect to the French language and the positioning of the citizens in relation to this policy. The actors of the French-speaking world, whether endogenous or exogenous (such as the institutions of the French-speaking world - Francophonie) and their action with respect to the French language are part of the research field.

This study is based on a corpus made up of archive documents (1975-2010), a sociolinguistic survey (2009), recent regulations (2011-2013), interviews with actors in the education system and the French-speaking world (Francophonie) in Moldova, media articles and statistical publications.

Cross-referencing the analysis of socio-educational discourses and changes in the socio-economic perspective provides information that helps clarify the issues addressed.

Keywords: French language, language policy (education), Francophonie (French-speaking world), Moldova, speeches, representations



Partie retirée - Contenus protégés par les droits d'auteur